BIBLIOTHEQUE FNSP
1 216 024

16 NOV. 1992

16 NO

VIALETTE
1992

Coll. 8°
468
-1933-

RÉPUBLICAIN RADICAL
RADICAL-SOCIALISTE

2

30E CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A VICHY

LES 5, 6, 7 & 8 OCTOBRE 1933

FONDATION NATIONALE
BIBLIOTHÈQUE

Coll. 8° 468 (1933)

Prix : 15 francs

A Paris, au Siège du Comité Exécutif

17, Rue de Valois, 17

DON
JACQUES KAYSER

PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL
ET RADICAL-SOCIALISTE

157.343

30E CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A VICHY

LES 5, 6, 7 & 8 OCTOBRE 1933

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

A Paris, au Siège du Comité Exécutif

17, Rue de Valois, 17

30e CONGRÈS

DU

PARTI RÉPUBLICAIN

RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

TENU A VICHY

LES 5, 6, 7 et 8 OCTOBRE 1933

PREMIERE SEANCE

Jeudi, 5 octobre 1933, matinée

PRÉSIDENCE DE M. MARCHANDEAU

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de M. Paul Marchandeau, député, ancien ministre, assisté de MM. Vénard, Louis Ripault, Thiébaut, Douzet, Bauzin, Albert Milhaud, secrétaire général du Parti et Louis Besse, trésorier général.

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. LE PRÉSIDENT. — Mes chers amis, je déclare ouvert le 30e Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste.

Cette séance doit être surtout consacrée à des formalités réglementaires et il n'est pas dans mon intention, vous le comprenez, de vous imposer un discours.

Au cours de la séance de cet après-midi, à laquelle assisteront MM. le président du Conseil et les membres du Gouvernement, nous aurons l'occasion d'exprimer notre confiance aux hommes éminents qui président aux destinées de notre Parti. Mais, dès maintenant, à l'heure où s'ouvrent nos assises, je suis certain d'être le fidèle interprète de votre pensée en adressant à celui qui est notre Chef aimé, et justement apprécié pour tout ce qu'il a donné de lui-même à la grandeur de ce Parti, au président Edouard Herriot, nos vœux les plus sincères de prompt et complet rétablissement. (*Vifs applaudissements.*)

Au moment où la souffrance l'empêche d'être parmi nous, la pensée de tous les militants va vers lui. Tous, sont anxieux de le voir se rétablir rapidement, afin qu'il puisse de nouveau donner son précieux concours à ce Parti radical-socialiste dont il est le chef si justement respecté. En votre nom, j'envoie au président Herriot la pensée très affectueuse des militants radicaux et radicaux-socialistes. (*Vifs applaudissements.*)

J'appelle le Congrès à procéder à la nomination de la Commission de vérification des pouvoirs.

NOMINATION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS

Il est procédé au tirage au sort de 15 membres devant constituer la Commission de vérification des pouvoirs.

Cette Commission se réunit immédiatement sous la présidence de M. Fabius de Champville.

LES FINANCES DU PARTI

M. le Président. — La parole est à M. Curinier, pour présenter son rapport sur les finances du Parti.

M. Curinier, *président de la Commission de gestion des finances du Parti.* — Mes chers collègues, qu'il me soit tout d'abord permis de vous dire que les finances du Parti se trouvent, à l'heure présente, dans une situation assez satisfaisante pour que votre Commission de gestion ait décidé d'ajourner, cette année encore, toute demande de relèvement des différentes cotisations.

Comment pourrait-il en être autrement ? Tout le monde sait ici avec quel soin minutieux, avec quelle rare énergie, nullement exempte de doigté, et avec quelle intelligente et souriante activité notre Trésorier général Louis Besse surveille les moindres mouvements de la caisse du parti. Aussi avons-nous appris avec une grande joie, le mois dernier, sa promotion au grade de Commandeur de la Légion d'honneur, à laquelle vous applaudissez certainement à votre tour. (*Vifs applaudissements.*)

Laissez-moi vous dire aussi combien les finances du parti doivent aux membres de cette Commission de gestion, parmi lesquels Albert et Etienne Kahn, Fabius de Champville, Pierre Roche, Chaligné et Coste sont les plus assidus. Leurs suggestions, leurs avis éclairés, leur grande expérience permettent l'élaboration de vœux dont le bureau du Comité exécutif tient le plus grand compte dans l'organisation matérielle du parti.

Cette année, conformément à son habitude, votre Commission s'est réunie chaque mois et elle a suivi avec attention les mouvements de la trésorerie. Elle a suggéré à la Commission des statuts et du règlement certaines modifications ayant trait notamment au placement des fonds et à la délivrance des cartes en cas de défaillance de la Fédération départementale intéressée. Elle a suggéré en outre différents procédés pour arriver à obtenir, rue de Valois, une documentation complète de la situation du Parti dans les différents départements.

A ce sujet, votre rapporteur, au nom de la Commission, se permet à nouveau d'attirer l'attention du Congrès tout entier sur les observations suivantes dont certaines ont été déjà soumises à des Congrès précédents :

Tout d'abord, en ce qui concerne les Fédérations départementales, votre Commission s'est émue de constater que certaines d'entre elles prennent un nombre de cartes dérisoire, surtout dans des départements qui comptent plusieurs élus radicaux, et qui demandent et obtiennent souvent des orateurs du Parti pour des manifestations politiques. Il est élémentaire, si le Comité exécutif accepte de faire quelques sacrifices en vue de la propagande, que ces sacrifices doivent être compensés par un recrutement proportionnel de militants et d'adhérents.

D'autre part, et malgré les rappels nombreux suscités par la vigilance du Trésorier général, les Fédérations départementales ne donnent pas régulièrement la liste et la composition des Comités. La rue de Valois se trouve ainsi dépourvue de la documentation politique et des éléments de contrôle qui lui sont cependant indispensables.

Les Comités d'ailleurs, et c'est la seconde observation de votre commission de gestion des finances, ne cotisent pas d'une façon régulière. A l'heure présente, il n'y en a pas 500 qui sont à jour avec la trésorerie.

Un Parti qui compte 254 parlementaires, près de 120.000 adhérents inscrits et cotisants, et qui a tant de sympathisants en plus de tous les radicaux non cotisants, devrait avoir 1.500 à 2.000 Comités régulièrement inscrits.

Il y a certainement, dans toute la France, un tel nombre de Comités radicaux : Comités communaux, cantonaux ou d'arrondissement. Mais ces organisations, qui fonctionnent régulièrement, ne sont pas, la plupart du temps, en règle avec la trésorerie.

Nous adressons un appel pressant aux Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations départementales, d'arrondissement et de tous les Comités pour que le rattachement moral et matériel se fasse d'une

façon définitive à l'organisation centrale, faute de quoi il n'y a pas de Parti fortement et définitivement constitué.

Enfin, votre Commission a été amenée à constater que les Comités ne remettent pas régulièrement les cartes du Parti à leurs adhérents, soit qu'ils ne les reçoivent pas de la Fédération départementale, soit qu'ils négligent de les demander. Il arrive ainsi que les militants ne sont pas strictement en règle lorsqu'ils sont désignés comme délégués au Comité exécutif, car tout délégué doit être en même temps détenteur de la carte de délégué, ainsi que de la carte de militant délivrée par le Parti au siège social.

Telles sont les quelques observations que, brièvement, j'avais à vous soumettre au nom de la Commission de gestion des Finances du Parti, persuadé que vous voudrez bien les sanctionner de votre entière approbation. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Weymann.

M. WEYMANN (*Alger*). — Comme chaque année, notre ami Curinier a été chargé de nous exposer la situation financière du Parti. Mais je demande à chacun de nos militants si, après la lecture du rapport que nous venons d'entendre, il sait exactement quels sont les chiffres de nos recettes et de nos dépenses. D'autre part, en période électorale, les démocrates qui se sont affiliés au Parti radical sont obligés de faire eux-mêmes l'effort nécessaire. Si, sur plus de 700 circonscriptions, nous n'avons compté aux élections dernières que 320 candidats radicaux-socialistes, c'est que d'autres candidats, qui auraient pu faire d'excellents parlementaires, n'ont pu, faute de moyens financiers, se présenter aux suffrages des électeurs. Cette situation, vous l'avouerez, demande réflexion.

Je crois que notre Parti devrait avoir une caisse électorale autonome, caisse qu'il y aurait lieu de créer dès maintenant en vue des élections de 1936. Les candidats socialistes sont aidés par leur Parti ; nous devons procéder de même à l'égard des nôtres. C'est dans cet esprit que la Fédération d'Alger m'a

donné mandat de soumettre au Congrès le vœu suivant :

La Fédération départementale d'Alger demande :

1° *Que le bilan exact des recettes et des dépenses du Parti soit communiqué aux délégués du Congrès ;*

2° *Que soit nommé un Commissaire aux comptes expert-comptable ;*

3° *Que soit créée une caisse électorale autonome ;*

4° *Que les fonds de cette caisse soient répartis équitablement entre tous les candidats aux élections législatives qui en feront la demande ;*

5° *Que soit supprimé un régime de préférence indigne d'un grand Parti démocratique ;*

6° *Que le trésorier général du Parti soit nommé par le Congrès national.* (Mouvements divers.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à notre secrétaire général.

M. ALBERT MILHAUD, *secrétaire général.* — Je suis très heureux que cette question, qui avait été déjà soulevée l'an dernier, se trouve à nouveau posée, car j'étais décidé à adresser un appel aux militants, appel qui n'est pas improvisé puisque je l'ai formulé tout à l'heure devant la Conférence des Présidents et secrétaires généraux de Fédérations en présence de M. Weymann qui m'a précédé à cette tribune.

M. Weymann ne veut pas ignorer que le Congrès de l'an dernier a décidé que les finances du Parti sont placées sous le contrôle de la Conférence des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations. Je ne pense pas qu'il y ait rien à innover sur ce point.

Mais notre ami Weymann me donne l'occasion de faire une entière clarté sur le budget du Parti, et je vais dire au Congrès sur quelles bases il est établi.

Le nombre des cartes du Parti a été, en 1930-1931, de 77.650 ; en 1931-1932, il a été de 106.180 ; enfin, en 1932-1933, il est de 103.037, c'est-à-dire en légère dim

nution. J'invite notre ami Weymann à stimuler l'activité de sa circonscription pour que nous reprenions, ne serait-ce que dans son département, le nombre de cartes de l'exercice précédent. (*Très bien*)

En second lieu, nous avons eu, dans l'exercice 1930-1931, 532 comités payants. Nous en avons eu 520 en 1931-1932. Nous comptons aujourd'hui plus de 1.000 comités. Sur ce nombre nous n'avons eu, en 1932-1933, que 550 comités qui ont cotisé, et je demande aux représentants des Comités qui ne sont point en règle de bien vouloir nous permettre, à l'appel de M. Weymann, d'augmenter notre caisse de résistance électorale.

Quant aux cartes du Congrès, nous en avons compté, en 1930-1931 (Congrès de Paris), 1.285; en 1931-1932 (Congrès de Toulouse), 1.351; nous en avions prévu 1.200 pour le Congrès de Vichy, et nous ne les avons pas toutes.

Je n'hésite pas à donner maintenant le nombre des parlementaires appartenant à notre Parti; ils sont au nombre de 93 sénateurs et 161 députés.

Enfin, le nombre des délégués au Comité exécutif est passé de 1.350, en 1931, à 1.746, en 1933.

Je n'attendais pas la sollicitation de notre ami Weymann pour vous apporter cette documentation; je m'étais entouré des renseignements nécessaires pour vous l'apporter, et je le remercie de m'avoir donné l'occasion de le faire.

Après avoir fait cette réponse à M. Weymann, je l'invite, puisqu'il fait partie de la Conférence des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations, à s'adresser à cette Conférence pour toutes autres informations complémentaires qui pourraient l'intéresser. (*Applaudissements.*)

M. Weymann (*Alger*). — Je pense que vous êtes partisan de la Caisse électorale dont j'ai parlé. Voudriez-vous nous dire quel est votre avis sur notre motion à cet égard ?

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — La question sera renvoyée, M. Weymann, à la Conférence

des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations dont vous faites partie. Cette conférence s'est réunie ce matin, et vous aviez toute liberté de l'en entretenir. Vous ne l'avez pas fait, et vous semblez vouloir instituer maintenant un débat sur ce point en séance publique. Je vous donnerai l'occasion, dans une prochaine réunion de cette Conférence des Présidents, d'instituer un débat sur la question que vous avez soulevée, mais je me refuse à la traiter ici même. (*Mouvements divers.*)

M. WEYMANN (*Alger*). — Je poursuivrai donc cette discussion dans une autre enceinte. Mais je tiens à souligner que j'étais chargé par ma Fédération d'intervenir après la lecture du rapport de M. Curinier.

M. ALBERT MILHAUD, *secrétaire général*. — Je m'adresse aux militants, et, ce faisant, j'agis exactement comme vous-même. Je tiens à leur dire ceci : Les attributions financières de la Conférence des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations, dans laquelle vous êtes tous représentés, vous donnent un moyen de contrôle direct et immédiat sur la gestion des finances du Parti. Ce matin, notre ami M. Weymann avait la possibilité de poser la question devant cette Conférence, comme il vient de la poser devant le Congrès; il ne l'a pas voulu, et il change ainsi les attributions respectives des deux assemblées.

Ce n'est pas, en effet, le Congrès qui a à connaître de cette proposition. C'est la Conférence des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations, qui fait ensuite son rapport devant le Congrès.

Je m'excuse donc, mais j'y suis obligé, étant le gardien du règlement, de ramener à la procédure normale un débat qui n'aurait pas dû s'instituer ici.

M. WEYMANN (*Alger*). — Si les militants acceptent votre thèse, je m'inclinerai.

M. ALBERT MILHAUD, *secrétaire général*. — Le Congrès, bien entendu, est toujours maître de ses

décisions. Vous me permettrez de vous dire que, cette affaire dépassant l'intérêt de votre intervention personnelle, je m'en tiendrai à la procédure régulière jusqu'au moment où le Congrès aura décidé en séance qu'il y a lieu de modifier une formule acceptée jusqu'à ce jour. (*Très bien! très bien!*)

M. Le Président. — Si personne ne demande plus la parole sur cette question, étant entendu que la motion de la Fédération d'Alger serait renvoyée à l'examen de la Conférence des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations, je vais consulter l'Assemblée sur l'approbation du rapport de M. Curinier.

M. Saulnier (*Charente*). — Nous voudrions cependant connaître l'actif et le passif de la caisse.

M. le Président. — Je ne puis que mettre aux voix l'approbation du rapport tel qu'il nous est présenté. Ce rapport est d'ailleurs conçu dans les formes où il a toujours été rédigé pour nos Congrès nationaux.

On demande, maintenant, une modification de cet état de choses. Ce n'est pas séance tenante qu'on peut décider cette modification. Elle doit d'abord être examinée, ainsi que M. le secrétaire général vient de le rappeler, par un organisme dans lequel vous êtes tous représentés, la Conférence des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations.

Pour le moment, le Congrès n'est saisi que du rapport de notre ami Curinier, et il ne peut qu'approuver ce rapport puisqu'aucune objection n'a été formulée contre lui.

Quant à la modification proposée à la procédure suivie jusqu'ici, elle fera l'objet d'un examen de la Conférence des Présidents, et le Congrès de l'année prochaine pourra, s'il y a lieu, se prononcer.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général*. — Si nous restons sur le plan de la procédure actuelle, je ne vois pas que nous puissions suivre une autre filière

que celle que j'ai indiquée. Mais le Congrès a toujours le droit, car il est souverain, de modifier la procédure. S'il désire le faire, il faut qu'il adopte les moyens pertinents pour y arriver. Quels sont-ils ?

En dehors de la question de fait posée par M. Weymann, il y a une question de droit soulevée par sa motion. Comment la question s'engagera-t-elle ?

La motion peut être aussi renvoyée à la Commission des statuts et du règlement que vous allez constituer cet après-midi. Elle y sera examinée, elle reviendra rapportée devant le Congrès. Mais je n'ai pas besoin de dire à des hommes aussi avertis que vous de la politique et de la nécessité de respecter l'ordre régulier de nos délibérations qu'en cette matière comme en toutes autres il est dangereux de se livrer à des improvisations.

Pour le moment, le Congrès ne me semble donc être appelé à statuer que sur le rapport de M. Curinier.

Subsidiairement, se trouve présenté à l'occasion du rapport de M. Curinier un vœu qui est recevable et qui, à ce titre, sera renvoyé à la Commission des statuts et du règlement, si vous le désirez.

Il n'y a pas, pour le Congrès, d'autre manière d'opérer, et je ne vois pas le fait nouveau qui pourrait modifier cette procédure.

M. Luciani (*Alger*). — Alors, vous donnerez à la Conférence des Présidents et Secrétaires généraux de Fédérations les chiffres que vous semblez nous refuser, en particulier l'excédent des recettes au commencement de l'exercice, et le solde à l'heure actuelle ?

M. Albert Milhaud, *secrétaire général*. — On ne vous refuse rien ! J'ai fait simplement remarquer qu'il y avait tout intérêt à respecter la procédure existante. Allez-vous demander au Congrès, sur une question de pure forme, et pour vous être agréable, de modifier cette procédure ?

M. Weymann a émis un vœu, ce vœu doit être rapporté, comme tous les vœux soumis au Congrès.

Désirez-vous faire une improvisation qui n'est pas régulière ? Je vous demande instamment de vous conformer au règlement du Parti.

M. Weymann (*Alger*). — Pour donner satisfaction aux observations qu'a présentées M. le secrétaire général, j'accepte que le vœu que j'ai présenté soit étudié et rapporté.

Quant au rapport de M. Curinier (auquel je ne veux pas faire de peine, car c'est un vieil ami), je suis bien obligé de dire qu'il ne contient aucune documentation sérieuse. Les questions financières sont très importantes pour le Parti, et nous ne pouvons pas admettre de clore ce débat en approuvant un rapport qui est muet sur ces questions.

M. le Président. — Nous ne pouvons cependant pas, mes chers amis, nous éterniser sur ce point.

Vous devez comprendre qu'il est impossible au Congrès de modifier immédiatement la règle en vigueur. Notre secrétaire général vous a expliqué que, pour apporter une modification à cette règle, il était nécessaire d'avoir tout d'abord le rapport de la commission compétente. Les questions qui touchent aux finances du Parti sont toujours des questions très délicates, qui doivent être minutieusement étudiées.

Permettez donc que le vœu de M. Weymann soit renvoyé à l'examen de cette commission, ce qui ne préjudicie en rien au droit de la Fédération qui l'a déposé.

Pour le reste, je vous demande d'adopter le rapport de M. Curinier, contre lequel, d'ailleurs, aucune objection sérieuse n'a été produite. J'ajoute que la non-approbation de ce rapport comporterait contre son auteur une sorte de blâme implicite qui n'est certes dans la pensée d'aucun d'entre vous. (*Très bien !*)

Je consulte donc le Congrès sur l'approbation du rapport de notre ami M. Curinier, le vœu de la Fédération d'Alger étant renvoyé à la commission compétente.

(*Le rapport de M. Curinier est approuvé.*)

L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONGRÈS

(Communication de M. le Secrétaire Général)

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Je suis sûr de ne pas adresser en vain un appel au Congrès en lui disant qu'au moment où le Secrétaire général et le bureau du Parti se trouvent privés, pour des raisons pénibles, de la haute autorité du président Herriot, nous avons besoin de compter sur le concours bienveillant de tous nos militants.

Notre tâche est toujours difficile. Elle l'est plus encore cette année. M. le président Herriot est retenu à Lyon sur son lit de douleur, et nous devrons, en son absence, en attendant la constitution du nouveau bureau qui sortira de votre délibération souveraine, assurer la bonne marche des travaux de ce Congrès dans une période difficile.

Nous désirons le faire dans les meilleures conditions possibles.

L'année dernière, au Congrès de Toulouse, par suite de l'exiguïte des locaux, nous avons été privés du jeu régulier et permanent de nos Commissions. De ce fait, le Congrès de l'an dernier a pu, à certains moments, donner l'impression d'une simple manifestation oratoire. Cette année, nous avons l'occasion de pouvoir multiplier les séances de travail. Le Congrès a la possibilité de constituer neuf Commissions.

Permettez-moi de vous rappeler à ce sujet l'esprit de notre règlement.

Les Commissions du Congrès n'ont rien de commun avec les Commissions du Comité exécutif. Elles s'organisent elles-mêmes; elles sont autonomes; elles se recrutent parmi les membres du Congrès régulièrement inscrits.

Nous pourrons mettre huit salles à votre disposition. Une salle devant être réservée à la Commission de la Déclaration du Parti, et une autre à la Commission de Politique générale, il vous restera six salles pour le travail de vos Commissions. Si

ce n'est pas suffisant, nous vous en donnerons d'autres.

Cet après-midi, avant que s'institue le grand débat sur l'agriculture, je vous demanderai de vous concerter entre vous pour savoir si vous voulez constituer ces Commissions. Je n'ai d'autre initiative en la matière que de vous fournir les locaux et le matériel appropriés. J'ajoute que je vous recommande de ne pas tenir toutes vos séances de Commissions en même temps, car vous courriez le risque de vider d'un seul coup notre salle de séances publiques.

Ceux d'entre vous qui auront le désir de constituer les Commissions n'auront qu'à m'en faire la demande cet après-midi. Avant ce soir, ils se verront attribuer les locaux nécessaires, où ils seront libres de leurs délibérations.

Telle est la seule communication que j'avais à vous faire cette année en ce qui concerne les Commissions. Il dépend de nos militants de les faire vivre et de leur donner leur activité légitime. (*Applaudissements.*)

* * *

M. Albert MILHAUD, *secrétaire général.* — Il nous reste, mes chers amis, à accomplir une dernière formalité.

Nous aurons à publier la liste des candidats au Comité exécutif, et vous savez qu'ils sont classés d'après une lettre tirée au sort. Nous allons donc procéder à cette opération.

(L'opération a lieu. — Le sort désigne la lettre H.)

M. LE PRÉSIDENT. — Personne ne demande plus la parole ?...

Notre ordre du jour est épuisé.

La séance est levée.

(La séance est levée à 11 h. 35.)

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

DEUXIEME SEANCE

Jeudi 5 octobre 1933, après-midi

La séance est ouverte à 14 h. 25, sous la présidence de M. Daladier, président du Conseil, président d'honneur du Parti républicain radical et radical-socialiste, assisté de MM. les membres du Bureau du Comité exécutif en exercice, et de M. Léger, maire de Vichy.

En prenant possession du fauteuil de la présidence, M. Daladier est accueilli par les vifs applaudissements des Congressistes.

DISCOURS DE M. LE PRESIDENT DALADIER

M. le Président Daladier. — Citoyens, ma première parole sera pour adresser l'hommage de fidèle affection de notre Parti tout entier à notre chef, le président Herriot. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Ce matin, je l'ai vu dans son lit de souffrance, luttant depuis treize journées et treize nuits contre d'atroces douleurs, et je dois dire que mon angoisse s'est un peu dissipée lorsque je l'ai trouvé avec son visage calme et ses yeux clairs, évoquant en moi l'image de ces chênes de notre patrie qui, battus par la tempête, la regardent en face et ont en eux assez de force pour la surmonter et la vaincre. (*Applaudissements.*)

Il m'a prié de vous dire que sa pensée était, aujourd'hui, comme toujours, au milieu de vous. Je lui ai répondu qu'à l'heure où nous sommes, il en-

tendrait nos cœurs battre auprès du sien. (*Nouveaux applaudissements.*)

Je voudrais qu'à la première minute où s'ouvre ce Congrès, dans des circonstances particulièrement difficiles, notre pensée pût aller à travers l'espace rejoindre l'homme qui fut, et qui demeure, et qui demeurera notre guide permanent. (*Vifs applaudissements.*) Je voudrais qu'à travers le ciel cette pensée lui dise que la France radicale toute entière, depuis ses hameaux dispersés jusqu'à ses grandes cités, lutte avec lui contre le mal et qu'elle a la certitude invincible qu'il finira par le dominer.

Citoyens, je vous propose de vous lever et d'acclamer comme président de notre Parti le président Edouard Herriot. (*Vifs applaudissements répétés. — Les Congressistes se lèvent et acclament le président Herriot comme président du Parti.*)

Et s'il m'était maintenant permis, après ces minutes si émouvantes, de faire un retour rapide sur nous, je voudrais vous dire combien je vous suis reconnaissant d'avoir bien voulu, amis connus et inconnus, m'aider dans une œuvre délicate et difficile de toutes les ressources de votre confiance et de tous les trésors de votre amitié.

Les Gouvernements n'ont pas à invoquer les difficultés comme une sorte d'alibi, et je n'en invoque aucune. Mais je dis que le Parti radical a eu, au pouvoir, à faire face à tous les orages. Il a déjoué les prédictions les plus pessimistes. Il a brisé toutes les prophéties plus ou moins sinistres qui le représentaient comme à la veille de détruire la monnaie, de ruiner le pays, de le livrer à des forces obscures ou déclarées.

Par vous, le Parti radical a permis à la France de donner au monde ce spectacle d'un peuple calme et résolu, qui fera face aux difficultés et qui les surmontera, parce que telle est la volonté de la nation. (*Vifs applaudisements.*)

Je voudrais maintenant remercier nos amis de cette ville magnifique de Vichy où un maire radical, le citoyen Léger, a montré que le radicalisme était au contact des réalités, et qu'il avait à la fois la

capacité et la volonté de les résoudre. (*Applaudissements.*)

Avec lui, je veux remercier tous les militants du Bourbonnais républicain radical et radical-socialiste qui donnent chaque jour à notre Parti des preuves magnifiques de courage et d'énergie.

C'est par le dévouement des soldats les plus humbles et les plus obscurs que se gagnent les batailles. Et si toute notre plèbe radicale est résolue à l'effort, je suis sûr que le radicalisme répondra aux espérances que la France et que le monde entier ont mises en nous. (*Vifs applaudissements répétés.*)

La parole est à M. Léger, maire de Vichy.

DISCOURS DE M. LE MAIRE DE VICHY

M. Léger, *maire de Vichy.* — Monsieur le président, Mesdames, Citoyens,

Il y a un an, à cette même époque, les militants radicaux, réunis à Toulouse, décidèrent, avant de se séparer, de se retrouver en 1933 à Vichy, où se tiendraient, au début d'octobre, les assises de leur Congrès habituel. Dès que je connus cette détermination, j'avoue avoir éprouvé une très grande joie, faite de reconnaissance pour ceux qui avaient plaidé et gagné la cause de Vichy, et aussi la fierté en songeant que nous aurions l'honneur de recevoir, en notre ville, les plus hautes personnalités politiques de notre Parti et les militants délégués des Fédérations, synthétisant ainsi toute l'activité du radicalisme français.

Cependant, pour être sincère, une ombre fugitive vint quelque peu diminuer cette joie spontanée. La date, fixée au début d'octobre, me faisait redouter que Vichy ne fût plus, aux yeux de nos visiteurs, la ville séduisante que nous connaissons aux plus beaux mois de l'été.

En effet, en ce début d'automne, nous voyons peu à peu se fermer hôtels et magasins, théâtres et concerts ; nous voyons les touristes plus rares autour de nos sources, et il n'est plus besoin d'attendre

d'attendre l'appel de son numéro pour se livrer aux soins du doucheur ou du masseur.

Vous comprenez donc que, pour celui qui a le devoir de présenter, puis de faire aimer la ville qu'il administre, cette date choisie pouvait faire naître dans son esprit quelques inquiétudes.

Heureusement, et par une grâce des Dieux, 1933 a été favorable et nous avons le plaisir de vous recevoir dans une ville vivante et gaie, où la joie de vous accueillir se lit sur le visage de tous les Vichyssois. (*Applaudissements.*)

Sachez donc que vous êtes ici chez vous ; sachez que vous allez vivre quelques trop courtes journées au milieu de citoyens qui pensent comme vous, qui ont le même idéal, la même foi républicaine que les vôtres. C'est dans cet esprit qu'ils vous souhaitent, en cette minute, la plus cordiale, la plus franche et la plus sincère des bienvenues. (*Applaudissements.*)

Je n'exagère rien, Citoyens, en vous affirmant qu'ici même, vous vous trouvez au milieu de nombreux militants radicaux-socialistes et, pour prouver mon affirmation première, j'aurai plaisir à vous dire que le Comité de Vichy compte actuellement plus de 500 membres étroitement unis autour de leur président vénéré, M. Avard. Ce Comité, vivant entre tous, voit chaque jour de nouveaux militants venir à lui, et, dans son sein, un groupe de jeunesse radicale s'est formé, réunissant en quelques mois plus de 50 jeunes gens pleins d'ardeur, d'action, de dévouement, ne manquant jamais une occasion de faire connaître leurs sentiments, de les traduire et de les faire triompher. (*Applaudissements.*)

J'ai plaisir, également, à vous dire que cette ardeur juvénile a gagné les plus de 30, de 40 et de 50 ans, et nous assistons actuellement, dans tout le département, à un regain de vie radicale.

C'est à Montluçon, en plein fief socialiste, que s'est reconstitué le Comité de cette ville où notre ami Jean Vincent, exerce, avec vigueur et ténacité, sa jeune activité.

C'est à Huriel, dans le même arrondissement, qu'au mois de juin, nous avons fondé un Comité

cantonal, dont la puissance s'est déjà traduite par la demande de 200 cartes d'adhérents.

Il y a dix jours encore, dans cette région, le Comité de Hérisson s'organisait.

A l'est du département, dans le canton de Dompierre, j'avais le plaisir, il y a deux mois, de fonder un autre Comité.

Tout récemment, c'était à Bellerive, de l'autre côté de l'eau, que nous faisions la même opération, et, hier, nous apprenions que les militants du Vernet, une petite commune du canton, venaient de s'unir dans la pensée radicale, espérant triompher dans un avenir prochain.

Partout, je sens le désir de lutter, partout je sens la secrète pensée de défendre, par l'action, notre doctrine et d'agir avec méthode et avec force.

N'est-ce pas là le plus bel encouragement que puisse trouver un président de Fédération qui, lui-même, est décidé à agir et à faire triompher, en toutes circonstances, la doctrine de son Parti ? (*Applaudissements.*)

Certes, je sais que les difficultés seront nombreuses, les obstacles d'importance ; mais je sais aussi que le département de l'Allier est d'essence nettement républicaine et que, si des groupes voisins ont pu s'organiser et devenir puissants, c'est que, peut-être, on avait négligé à leur encontre de faire jouer la grande force que l'on trouve dans le cœur et le cerveau des jeunes. C'est aussi, peut-être, parce que l'on croyait que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes et que les sièges acquis n'échapperaient jamais.

L'expérience a montré l'erreur d'une telle conception et, peu à peu, les vides se faisant dans nos rangs, les vieux militants disparaissent avec le temps, nous nous sommes trouvés diminués. Le résultat ne s'est pas fait attendre.

Aujourd'hui, il nous faut remonter le courant, il nous faut tirer fort sur la rame.

Je ne doute pas du succès, connaissant la valeur et le dévouement de l'équipe que j'ai autour de moi et qui va s'augmentant chaque jour. Mais, pour

atteindre ce but, il nous faut de la persévérance, de l'énergie et de la ténacité. (*Applaudissements.*)

Je pense, d'ailleurs, que ces qualités ne nous trahiront pas.

Cependant, si nous subissions un jour une crise de lassitude, nous n'aurions qu'à tourner les yeux vers ceux qui donnent à notre grand Parti le meilleur d'eux-mêmes. Il nous suffirait de faire apparaître à nos yeux la brillante image de notre président, Edouard Herriot, qui, au sacrifice de sa tranquillité, de sa santé, de sa vie, a été l'apôtre de notre idéal social, de notre doctrine politique, de la paix française, allant de ville en ville, de pays en pays, de continent en continent, porter notre pensée qu'il sait traduire avec tant de fougue et d'éloquence. (*Vifs applaudissements.*)

Nous nous tournerions vers le président Daladier, dont la volonté et l'énergie patiente ont résolu, depuis qu'il assume les charges du pouvoir, tant de situations difficiles au milieu des embûches, des tendances contraires, des méfiances systématiques. L'autorité qu'il a vu s'accroître est le meilleur gage de sa force et de sa popularité. C'est sur cette autorité qu'il peut compter demain pour continuer sans trêve l'œuvre que nous attendons de son gouvernements. (*Vifs applaudissements. — Cris nombreux de : Vive Daladier !*)

Nous puiserions encore un nouveau courage, s'il était utile, en prenant pour exemple nos amis qui assurent de leur collaboration le président du Conseil ; et nous prendrions exemple enfin, en vous tous, militants, qui, des quatre points opposés du pays, êtes venus près de vos chefs prendre part en leur compagnie aux grandes discussions qui vont s'ouvrir demain et où seront étudiés, et, je l'espère, résolus, les grands problèmes dont dépendent aujourd'hui la vie et la prospérité du pays.

Aussi, lorsque le Congrès terminé, vous rentrerez dans vos villes respectives, vous saurez que vous laissez à Vichy des militants décidés à accomplir tout leur devoir et à défendre les couleurs radicales. (*Applaudissements.*)

Et, maintenant, laissez espérer au maire de cette ville, qu'après avoir goûté et pénétré le charme de cette grande cité thermale, vous emporterez de votre séjour une impression favorable.

Il vous demande de bien voir autour de vous. Il vous demande de bien observer et de retenir ce qui vous aura plu. Visitez nos parcs ; visitez le nouveau pont sur l'Allier ; allez voir notre usine des eaux potables ; allez vous promener jusqu'au stade, jusqu'à l'aéro-port ; demandez à pénétrer dans toutes nos organisations municipales ; retenez la signalisation lumineuse de nos rues ; pensez, en face des constructions nouvelles qui s'élèvent, à l'effort accompli depuis quatre ans : en un mot, sachez voir, tant je voudrais que vous puissiez être tous favorablement impressionnés. (*Applaudissements.*)

J'ai dit souvent que nous avions besoin de bons avocats pour défendre la réputation des stations françaises et, plus particulièrement, celle de Vichy, qui a été si perfidement et si brutalement attaquée en 1929.

Je le répète encore aujourd'hui.

A cette époque, il nous a fallu réagir vigoureusement. J'ai eu des alliés fidèles et il m'est agréable de rappeler avec reconnaissance le rôle qui fut joué par la Presse. Aussi est-ce pour moi l'occasion unique de remercier publiquement les représentants de cette grande force nationale, que je sais ici, et de lui dire toute ma gratitude en lui souhaitant, à elle aussi, la plus cordiale bienvenue. (*Applaudissements.*)

Le danger est aujourd'hui passé, mais il peut renaître demain. S'il en était ainsi, je vous demanderais alors d'être auprès de nous pour répondre aux mensonges, aux perfidies ; mais, dès maintenant, dites ce que vous pensez de Vichy, je vous fais confiance. (*Vifs applaudissements.*)

ADRESSE A M. LE PRESIDENT HERRIOT

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au citoyen Perney, président de la Fédération de la Seine.

M. Perney (*Seine*). — C'est au nom des présidents et secrétaires généraux de Fédérations que je prends la parole.

Tout à l'heure, le président Daladier est allé au devant d'une délibération prise ce matin par les présidents de Fédération, en vous proposant la réélection de notre ami, le président Herriot.

Cette délibération comprend une deuxième partie dont je vais vous donner connaissance et que je vous demande de voter également par acclamations :

Le 30e Congrès du parti républicain radical et radical-socialiste, à l'ouverture de ses travaux, adresse au président Edouard Herriot, l'expression de son affectueux attachement et des vœux ardents qu'il forme pour son prompt et total rétablissement.

Il décide à l'unanimité et par acclamations, de le porter à nouveau à la présidence du Parti auquel il a rendu et rendra encore d'incomparables services.

Il assure le président Edouard Daladier et ses collaborateurs de son entière confiance, de son indéfectible dévouement et de sa complète solidarité dans son œuvre gouvernementale. (Vifs applaudissements unanimes.)

M. le Président. — Le vote de la seconde partie de cet ordre du jour aurait pu être reporté jusqu'à samedi soir ou dimanche matin. Mais ce n'est pas moi, qui suis du Midi, qui vous reprocherai d'avoir brûlé les distances. (*Sourires.*)

Je me bornerai à vous remercier au nom de mes collaborateurs, et tout particulièrement de ceux dont la tâche est certainement plus difficile que la mienne — je veux parler notamment de mon collègue et ami Lucien Lamoureux (*vifs applaudissements*) — pour la sympathie que vous voulez bien témoigner au Gouvernement.

Le Gouvernement ne se préoccupe pas de ses destinées ; il se préoccupe d'accomplir son devoir. (*Applaudissements.*)

Déjà, malgré tant de prédictions que je rappelais

tout à l'heure, il a réussi à maintenir à la France un visage calme et harmonieux. Il continuera.

Si le peuple de France veut accomplir l'effort que nous lui demanderons, toutes les possibilités s'ouvriront devant lui. (*Applaudissements.*) Non seulement, il pourra, après une période d'efforts indispensables, entrevoir et vivre des jours meilleurs, mais il aura donné au monde la démonstration que, dans la liberté et par la liberté, les plus grands problèmes peuvent se résoudre, qu'il n'est pas besoin de dictature (*acclamations*), qu'il n'est pas besoin de venir bercer les peuples avec des idées que nous rejetions lorsque nous étions encore des enfants (*très bien* !), pour les exhorter, pour les diriger, pour les conduire vers leur destin.

Il n'y a pas de problèmes économiques, quoi qu'on dise, il n'y a pas de problèmes financiers, quoi qu'on raconte ou, plutôt, s'ils existent, ils sont dominés par un autre plus vaste et plus profond qui est un problème de volonté et de dignité. (*Applaudissements.*)

Vous me dites votre solidarité. Je vous en remercie de tout cœur. Permettez à un homme rude, qui n'a point coutume de se laisser aller aux sentiments, de vous dire qu'il est infiniment touché par le geste des présidents de vos Fédérations et, plus encore, par l'attitude que vous avez, vous qui représentez toutes les classes de notre patrie bien-aimée.

Oui, j'en suis infiniment touché. Il ne faut pas me remercier. Les événements du passé sont loin, ne remonteraient-ils qu'à huit ou dix jours. Ils sont loin derrière moi. Je regarde devant moi et je pense que cette solidarité est pour le présent et pour l'avenir.

Je vous disais tout à l'heure que la France doit donner un exemple au monde. Je pense que le parti radical donnera à tous les partis cet exemple magnifique de sang-froid, de calme et d'énergie. Si vous êtes résolus à rester groupés et à surmonter l'obstacle immédiat, pendant des années et des années, vous imprimerez votre sceau à la fois à la France et à l'humanité. (*Applaudissements prolongés — Les congressistes se lèvent et acclament M. le président du Conseil.*)

Un congressiste. — Vous venez de tenir le langage d'un chef et les radicaux vous en remercient.

M. le Président. — La parole est au citoyen Albert Milhaud, secrétaire général du Parti. (*Applaudissements.*)

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Mesdames Citoyens, je suis chargé par le président Herriot de présenter en son nom au Parti une très brève et très claire déclaration.

Je vous dirai les sentiments qu'il m'a chargé d'exprimer dans la journée de lundi dernier au cours d'un affectueux et confiant entretien.

Il m'a prié tout d'abord de vous dire son chagrin immense de n'être pas, pour la première fois, depuis si longtemps, parmi vous.

Il m'a chargé de vous dire qu'il avait le sentiment d'avoir fait de son mieux, pendant deux ans, pour accomplir sa tâche de président, de chef et d'ami.

Il m'a chargé surtout de vous dire que, dans les circonstances présentes, si difficiles pour notre Parti et pour notre pays, il regrettait de n'être pas à cette tribune pour demander au Congrès tout entier de se grouper avec discipline, avec ferveur autour du Gouvernement de la République et de son chef. (*Applaudissements.*)

Citoyens, il y a une dernière partie de sa mission que je sens difficile à accomplir après votre manifestation de tout à l'heure. Il m'avait chargé de vous demander de le libérer de toutes obligations nouvelles envers le Parti. Vous ne l'avez pas voulu. (*Non! non!*). Je suis sûr qu'il s'inclinera.

Mais, bien que je ne l'aie pas revu depuis lundi, je suis sûr d'exprimer le fond de sa pensée en vous demandant, citoyens, de donner à ce congrès en son absence, malgré son absence, tout son caractère de ferveur, de foi, de confiance dans l'avenir. La République continue et ceux qui l'aiment sont tous groupés autour de ceux d'hier et de ceux de demain.

En terminant, permettez-moi de reprendre un mot que notre président Herriot a dit une fois dans le

passé : citoyens radicaux-socialistes, nous ne pouvons qu'être unis autour du chevet du « père malade ». (*Vifs applaudissements.*)

VERIFICATION DES POUVOIRS

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Fabius de Champville, qui va nous faire connaître, avec sa bonne grâce habituelle, le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

M. FABIUS DE CHAMPVILLE, *rapporteur*. — La Commission de vérification des pouvoirs, composée de MM. Piermé, Galude, Sableaux, Tête, Desperou, Gourlay, Thévenin, E. Roche, Glorieux, Lafay, Kahn, Ducas , Castagné, Wagner, Fruchon et Fabius de Champville s'est réunie aussitôt après sa nomination et a désigné comme président-rapporteur M. Fabius de Champville, et comme secrétaires MM. Sableaux et Thévenin.

Votre Commission a constaté une nouvelle fois, avec amertume, que certaines Fédérations de province oublient d'envoyer en temps utile les noms et désignations de leurs délégués et l'indication de leur situation personnelle. Il est indispensable, pour les membres de droit, que nous sachions s'ils sont anciens candidats, ou conseillers généraux. Nous connaissons tous les parlementaires ; nous ne connaissons pas tous les conseillers cantonaux de France.

Malgré cela, nous avons été heureux de pouvoir valider les pouvoirs de tous les délégués au Congrès.

Il n'en a pas été de même pour la validation des délégués au Comité exécutif. En effet, plusieurs Fédérations ont désigné des candidats en nombre tel qu'il ne correspond pas au nombre de cartes retirées. Je dois d'ailleurs signaler qu'un grand nombre de nos Fédérations retirent un nombre trop minime de cartes du Parti ; c'est une lacune qu'il faut combler, et le Bureau du Comité exécutif compte sur le dévouement de tous les militants pour remédier à cette situation. Quoi qu'il en soit, la Commission, après

un examen très attentif des dossiers, a réservé onze départements dont les propositions pour la candidature au Comité exécutif dépassaient le nombre de délégués qu'autorisent le nombre d'habitants du département et le nombre de cartes du Parti retirées. Ces départements sont les suivants: Algérie, Ariège, Basses-Alpes, Calvados, Eure, Hte-Garonne, Lot, Meurthe-et-Moselle, Oise, Bas-Rhin, Sarthe et Seine-et-Oise. Plusieurs des Fédérations de ces départements proposaient jusqu'à 30 candidats en trop. J'ai été chargé de m'entendre avec les bureaux de ces Fédérations pour ramener au chiffre normal leurs présentations au Comité exécutif, et j'ai été spécialement mandaté pour vérifier si le nombre des présentations est en accord avec les cartes acquises et le nombre d'habitants.

Malgré quelques résistances, les présidents et secrétaires généraux des Fédérations en cause, se rendirent aux exigences du règlement et tout rentra dans l'ordre.

Je remercie de leur collaboration les commissaires qui m'ont apporté ce matin leur concours et je salue affectueusement tous les membres de ce Congrès qui s'ouvre sous de si brillants auspices. (*Applaudissements.*)

Un Congressiste. — La Commission de vérification des pouvoirs peut-elle nous dire le nombre de délégués de droit et de délégués réguliers élus des organisations ? Cette question a son importance, parce qte les délégués de droit . conseillers généraux, conseillers d'arrondissement ou députés, représentent en réalité le corps électoral, alors que les délégués réguliers représentent le Parti, ce qui n'est pas la même chose.

M. Fabius de Champville. — A l'heure actuelle, il y a environ un peu moins d'un tiers de délégués de droit. Mais, dans la vérification qui s'opère, un certain nombre ne seront pas admis parce qu'ils n'ont pas tous payé leur cotisation. (*Applaudissements et rires.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je pense que nous pouvons adopter les propositions de Fabius de Champville Mais, avant de les mettre aux voix, je voudrais dire comme je l'ai dit au cours des deux années pendant lesquelles j'ai eu le grand honneur de présider le parti, qu'il ne faut jamais se livrer à cette opposition facile entre les élus, à quelque degré, et les militants. (*Applaudissements.*)

Les uns et les autres sont étroitement solidaires. Les élus savent bien qu'ils ne seraient rien sans les militants. (*Applaudissements.*) Les militants doivent comprendre aussi que le rayonnement du parti que sa maîtrise, que son action, pour tout dire d'un mot, est entre les mains des élus auxquels les militants font confiance.

Les uns et les autres doivent travailler dans un sentiment de fraternité à la grandeur du parti. (*Applaudissements.*)

Je mets aux voix les propositions de Fabius de Champville.

(Le Congrès valide les pouvoirs des délégués au Congrès, réserve faite des délégations au Comité exécutif.)

M. LE PRÉSIDENT. — En conséquence, je déclare le Congrès valablement constitué.

ORGANISATION DES COMMISSIONS

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au citoyen Albert Milhaud pour procéder à la constitution des Commissions.

M. ALBERT MILHAUD, *secrétaire général.* — Ainsi que je l'ai dit ce matin, les locaux des Commissions sont prêts. J'ai dit également que je recueillerais, avant la fin de la séance, les vœux des Commissions.

La Commission de la Déclaration du Parti se réunira demain matin à 9 heures.

La Commission de Politique générale se réunira l'après-midi et entendra les rapporteurs de la Commission de la Déclaration, et tout particulièrement le parlementaire chargé de la Déclaration du Parti, notre collègue Marie.

La commission de la Déclaration du Parti est soumise à un règlement particulier. Jusqu'à l'année dernière, il était de tradition que le bureau, par l'intermédiaire de ses agents d'exécution et tout particulièrement du secrétaire général, présentât lui-même et sous sa responsabilité la liste des membres du Parti, militants ou parlementaires, qui seraient chargés de collaborer avec le rapporteur de la Déclaration.

L'an dernier, avec votre assentiment, nous avons décidé — et, cette année, nous n'innovons pas — que les présidents d'honneur, et anciens présidents du Parti, les membres du Bureau, les membres du bureau du groupe parlementaire radical-socialiste, les auteurs des précédentes déclarations, les rapporteurs du Comité excutif ès qualité, c'est-à-dire en vertu des rapports qu'ils étaient chargés de présenter et de défendre devant le Parti, feraient partie de cette Commission.

En approuvant cette année la constitution de cette Commission, je ne doute pas que vous ne répondiez à la justice et à l'équité.

Je vous demande de ne modifier en rien notre organisation. Vous n'êtes pas obligé de l'accepter. Je vous demande cependant de faire confiance à cette organisation qui, l'an dernier, a donné des résultats favorables. (*Mouvements divers.*)

Avez-vous quelque chose à dire contre l'excellente déclaration rédigée l'an dernier par notre collègue Bastid et acclamée par le Congrès tout entier ? Permettez-moi de dire que je serais surpris que le Congrès infirmât cette approbation antérieure.

Vous avez donc tous les gages de sécurité pour l'ex-

pression de votre pensée. Mais ce n'est pas suffisant et nous avons accordé une satisfaction supplémentaire que voici.

Après avoir délibéré le matin et le soir dans cette Commission de politique générale où vous serez aussi nombreux que vous le voudrez, le président de l'assemblée du matin et le rapporteur de la Déclaration vous fourniront, devant le plus ample des auditoires toutes les explications nécessaires. Que voulez-vous de plus ?

A moins de délibérer cette Déclaration en séance publique, nous ne pouvons rien concéder de plus libéral à la manifestation de votre pensée. (*Applaudissements.*)

En terminant, permettez-moi de remercier personnellement et d'exprimer en votre nom notre gratitude à M. le président du Conseil qui n'a pas oublié qu'il était président d'honneur du Parti dont il a été pendant plus de quatre ans un animateur et qui s'est arraché aux difficiles devoirs de sa charge pour venir nous assister dans un moment difficile. (*Vifs applaudissements.*)

Nous sommes également reconnaissants à notre ami Lamoureux de nous avoir aidés dans toute la mesure du possible pour l'organisation de ce Congrès et d'avoir facilité notre tâche. (*Applaudissements.*)

Un Congressiste. — Je considère que le problème le plus important est celui des questions budgétaires et économiques. Des vœux ont été présentés. (*Sourires.*)

M. le Président. — Tout le monde vous a compris.

Le même Congressiste. — Quand la Commission des finances se réunit-elle ?

M. le Président. — Elle se réunira demain à 15 heures. Elle vous entendra avec le plus grand plaisir, car je crois comprendre que vous tenez dans vos mains le moyen d'équilibrer le budget. (*Rires et applaudisse-*

ments), non seulement sans rien demander à personne, mais encore en faisant des cadeaux un peu à tout le monde. Vous serez donc accueilli dans un sentiment de gratitude générale.

Mes chers amis, je vous demande la permission de vous quitter et de céder la présidence à mon ami et voisin Léon Archimbaud. Mes derniers mots seront pour vous remercier de l'accueil si sympathique, si affectueux et si confiant que vous avez bien voulu me faire. (*Vifs applaudissements.*)

(*M. le président du Conseil quitte la salle du Congrès. M. Léon Archimbaud prend place au fauteuil de la présidence.*)

LES QUESTIONS AGRICOLES

Rapport présenté par Alexis Jaubert, député de la Corrèze, ancien sous-secrétaire d'Etat

M. Léon Archimbaud, président. — La parole est au citoyen Jaubert, rapporteur général des questions agricoles.

M. Jaubert, *rapporteur général*. — Dans nos congrès tenus à Angers, Grenoble et Paris, nous avions appelé votre attention sur la situation de plus en plus difficile de l'agriculture et sur l'urgence et la nécessité de pratiquer une politique agricole hardiment réaliste si nous ne voulions pas assister à l'ébranlement de toute l'économie nationale. Nous avions dit et vous l'aviez approuvé que tous nos efforts devaient être tendus vers ce but, qu'aucun sacrifice financier si lourd soit-il ne devait être re-

fusé pour sauver la France paysanne chaque jour plus menacée dans ses œuvres vives.

Nous avons la satisfaction de constater que devant une situation que leurs prédécesseurs avaient laissé s'aggraver, nos amis au pouvoir ont vigoureusement réagi. La volonté d'action, leur intelligence et leur dévouement nous permettent l'espoir d'un redressement prochain.

Mais la tâche est dure. La crise, depuis trois ans, n'a cessé de croître en intensité tout en se généralisant. L'angoisse étreint même ceux-là qui, d'ordinaire, se désintéressent de ces problèmes. Tout le monde comprend, enfin, qu'une paysannerie en détresse prolongée devient un péril mortel pour la vie économique, politique et sociale de la Nation. et chacun peut, aujourd'hui, mesurer la responsabilité de ceux qui, occupés à chanter la prospérité, n'ont pas su prendre en temps opportun, les décisions nécessaires.

Cependant les avertissements ne leur auraient pas manqué. Nous les leur avons prodigués. Ils n'ont pas voulu les entendre, même lorsqu'ils n'étaient que la constatation de faits contrôlés et indiscutables. Leur orgueil méprisait nos chiffres et leur aveuglement ne leur permettait plus de consulter les statistiques. Et pourtant, combien étaient-elles douloureusement éloquentes !

Il suffisait, en effet, de jeter un coup d'œil sur notre commerce extérieur en produits agricoles pour s'apercevoir que nous courrions à la catastrophe à pas de géant.

Au cours de l'année 1930 le déséquilibre de la balance commerciale de ces produits se révèle chaque mois plus dangereux : le bétail vivant, les viandes fraîches, les bois, les vins, les œufs, les fromages de l'étranger envahissent notre marché tandis que s'amenuisent sensiblement les exportations correspondantes.

Le Gouvernement ne semble pas se préoccuper de la situation et, dans tous les cas, n'entreprend rien d'efficace pour la rétablir. Aussi empire-t-elle chaque jour. (*Applaudissements.*)

LES IMPORTATIONS MASSIVES DE 1921

Les premiers mois de 1931 n'apportent aucune amélioration, au contraire. Et la carence des pouvoirs publics s'accuse d'autant plus néfaste que l'activité des autres pays pour nous envahir de leur production se révèle plus grande et plus ingénieuse.

L'inondation gagne successivement au cours de l'année 1931, tous les postes du tarif douanier. Dans le même temps le courant de nos exportations se heurtant dans les pays voisins aux barrages des tarifs douaniers renforcés et des prohibitions sanitaires, tombe à un étiage encore jamais atteint.

Alors le Gouvernement commence enfin à ouvrir les yeux et prend des mesures de protection. Nous verrons lesquelles dans un moment. Mais il est trop tard. Le mal est fait. Les statistiques douanières sont là, accusatrices.

Elles nous montrent qu'au cours de l'année 1931 il est entrée par rapport à 1929 :

5 fois plus de bestiaux et de viandes fraîches, et qu'il en est sorti 5 et 22 fois moins.

3 fois plus, environ, de viandes congelées, de volailles et d'œufs,

4 fois plus d'orge et de seigle,

2 fois plus de fruits frais et de fromages.

L'excès des importations de bois sur les exportations s'accroît de 1929 à 1931, de 1 million 1/2 de tonnes valant près de 1 milliard de francs.

Le Parlement s'alarme. De multiples propositions de résolution sont déposées par nos amis et même par nos adversaires sur les bureaux des Chambres. Les organisations agricoles font entendre des protestations aussi véhémentes que justifiées. Le Gouvernement se décide alors à agir avec plus d'énergie et à entreprendre par une politique de relèvement tarifaire et de contingentement des importations, ce qu'un de ses membres toujours prompt à l'hyperbole a appelé dans l'un de ses discours « La défense des frontières et l'organisation du terrain conquis ». (*Applaudissements.*)

Mais l'organisation est à la fois défectueuse et incomplète. Les Gouvernements de gauche, durant le 2e semestre de 1932, la perfectionnent et la développent.

La nocivité ancienne des entrées massives sur notre économie agricole s'atténue. On peut relever quelques signes d'amélioration.

Cependant, la position générale reste dangereuse et difficile à tenir et l'on se rend mieux compte de l'effort considérable qu'il nous reste à faire quand on sait que le total de nos importations en denrées alimentaires principales (viandes, produits de ferme, boissons, farineux, légumes et fruits) atteint, en 1932, 8.800 millions de francs et que les exportations correspondantes sont tombées à 1.891 millions. Le déficit dans la balance est donc voisin de 7 milliards de francs. L'augmentation des importations en poids par rapport à 1913 dépasse 60 %.

Comment tout citoyen français pourrait-il comprendre une politique qui conduit à de pareils résultats au cours d'une année où l'on constate une production de viande, de vins, de céréales et de tubercules excédentaires ?

Comment nos paysans pourraient-ils approuver une politique qui les ruine en avilissant les prix de gros de leurs produits et pourquoi les consommateurs y donneraient-ils leur adhésion, puisqu'ils n'ont profité de cet avilissement des prix de gros que d'une façon tout à fait insuffisante ?

Voyons, en effet, par quels chiffres se traduit pour l'ensemble du pays, la baisse des prix à la production et à la consommation en 1932, pour quelques produits essentiels :

(d'après les chiffres du Congrès de l'Agriculture Française tenue à Lyon le 12 novembre 1932 par la Confédération Nationale des Associations Agricoles (C. N. A. A.).

La baisse des prix

à la production		*à la consommation*	
Blé, d'avril à octobre 1932	40 %	Pain	25 %
Bœuf, de juillet 1930 à octobre 1932	48 %	En boucherie.....	25 %
Veaux, de juillet 1930 à octobre 1932	38 %	En charcuterie...	10 %
Moutons, de janvier 1931 à octobre 1932	33 %	Lait, de janvier 1931 à janvier 1933	23 %
		Beurre, de 1929 à 1932	20 %
		Pommes de terre, de 1931 à 1932,	35 à 45 %
		Au détail	14 %

Quelle est en moyenne la part du producteur dans le prix au détail des denrées alimentaires ? Nous la donnons dans le tableau ci-dessous pour l'année 1932 :

(d'après les chiffres du Congrès de l'Agriculture Française tenu à Lyon le 12 novembre 1932 par la Confédération Nationale des Associations Agricoles (C. N. A. A.).

Bœuf, veau, mouton.....	50 à 55 %
Sucre	30 %
Lait (Lyon, Paris).....	55 %
Légumes	25 %
Fruits de belle qualité.....	50 à 60 %
Pommes de terre.....	30 %
Œufs (Paris)	40 %
Volailles (Paris)	50 %
Pain	60 %

LES GOUVERNEMENTS DE DROITE DEVANT LA CRISE

Qu'ont fait les Gouvernements au pouvoir avant juin 1932 pour lutter contre cette avalanche de produits étrangers et la chute verticale des cours à la production et que devaient-ils faire ?

Le relèvement des droits de douane

Durant l'année 1930, sauf pour le blé et le vin, ils n'ont rien fait d'efficace. Nous ne pouvons, en effet, porter à leur actif qu'une légère augmentation des droits de douanes sur les beurres, porcs vivants, viandes de porc, avoines, pommes de terre et maïs, digue sans résistance devant le flot torrentiel des importations.

A nos demandes répétées de protection plus sérieuse et plus généralisée, ils répondaient que 72 % des tarifs douaniers étaient consolidés par les accords commerciaux de 1927 et de 1928 et que les négociations de déconsolidation étaient longues à aboutir et que la rupture brutale de ces accords au bout de trois mois de préavis prévus pour leur dénonciation offrait les plus grands dangers.

Cependant à la fin du 1er trimestre de 1931, l'invasion de notre marché finit par émouvoir le Gouvernement et par les décrets et lois des 26 et 31 mars, 15 avril et 11 juillet, il relève sensiblement les droits sur 35 postes du tarif douanier afférents aux produits agricoles les plus importants, à l'exception des céréales secondaires, des beurres et des viandes de charcuterie.

Mais la mesure, trop tardive et trop incomplète, n'est pas susceptible de donner des résultats appréciables. Au renforcement de notre armement douanier, les pays étrangers répondent par de nouvelles prohibitions sanitaires et des formes de « dumping » encore plus accusées que celles dont ils font depuis longtemps usage : primes directes ou indirectes à l'exportation déguisées souvent sous le nom de secours de chômage, abaissement des tarifs ferroviaires ou remboursement des frais de transport, inflation créditaire doublant l'inflation monétaire, établissement de monopoles du commerce extérieur gérés par l'Etat ou par des Sociétés subventionnées et contrôlées par l'Etat.

C'est la bataille économique avec les armes les moins loyales, c'est le drame agricole dont notre

ami Queuille a décrit dans son beau livre les épisodes émouvants. (*Applaudissements.*)

Le contingentement

Et nous allons sortir écrasés de la lutte si des moyens plus opérants ne sont pas immédiatement mis en œuvre. Ces moyens, Queuille les avait indiqués dès le mois de mai 1930 à Lyon au Congrès de l'Agriculture française en dressant un plan de défense basé sur le contingentement et les accords compensatoires. Mais, le Gouvernement semble peu résolu à employer un pareil système de résistance.

C'est en vain qu'on lui signale qu'il est parfaitement licite et contenu implicitement dans l'article 17 des droits de douanes codifiés qui permet, dans le cas où des mesures édictées à l'étranger sont de nature à entraver le commerce français, de prendre, par décrets rendus en Conseil des Ministres, « toutes dispositions appropriées aux circonstances ». Il ne veut pas en user bien que beaucoup de nos voisins l'aient depuis longtemps déjà mis en application.

Il semble cependant s'y décider, et M. Tardieu contingente le 5 mai 1931 les entrées du nitrate de soude : opération néfaste pour l'agriculture, car elle aboutit à lui faire payer plus cher tous les produits azotés et à prélever sur elle une dîme annuelle de 60 millions. Le ministre de l'Agriculture a travaillé pour les fabricants d'engrais et contre les agriculteurs. (*Mouvements divers.*)

Ce n'est que le 27 août 1931 qu'il pense enfin à les protéger en publiant un décret qui contingente les bois et les vins, puis le 30 septembre 1931 le bétail vivant, les viandes fraîches et les produits laitiers, le 10 novembre 1931 les volailles et les œufs et le 5 décembre les sucres étrangers; au total, 39 postes de tarif douanier.

L'application du système est désastreuse à ses débuts faute d'organisation. Les cours intérieurs au lieu de se relever s'effondrant brusquement par suite d'entrées massives pour remonter peu de temps après.

La spéculation s'empare des marchés. Les contingents ne sont pas respectés, car le contrôle est inexistant.

Pour obvier à ces inconvénients, le permis d'importation est créé. Mais pour donner satisfaction aux réclamations d'un certain nombre de pays étrangers (II), on le supprime pour eux et on leur confie la gestion de leur contingent, avec obligation d'échelonner leurs exportations.

Une amélioration est constatée dans le premier semestre de 1932 sur les cours de certains produits agricoles contingentés. Elle est faible. Les contingents, d'une façon générale, sont trop fort et mal calculés. Ils ne sont pas suffisamment en rapport avec la production et les besoins réels de la consommation suivant les saisons.

L'ŒUVRE DES GOUVERNEMENTS DE GAUCHE

Aussitôt au pouvoir, nos amis s'employèrent à renforcer non seulement l'armement tarifaire mais aussi le système des contingentements.

Le relèvement des droits de douane

Les 7 et 17 juillet 1932, M. Gardey, ministre de l'Agriculture, relève les droits de douane sur les chevaux de toutes catégories, les viandes salées de porc et de charcuterie. Le 16 septembre, il quadruple les droits sur les avoines et les maïs et quintuple ceux sur les seigles, mesure qui, prise un an plus tôt quand nous la réclamions, en évitant l'effondrement des cours de ces céréales secondaires eût incité les agriculteurs à ne pas délaisser leur culture pour augmenter de 500.000 hectares les emblavements en blé d'automne; ainsi auraient été réduits les excédents en blés de 1932 qui pèsent encore si lourdement sur le marché et malgré tant de dispositions prises nous valent chaque jour tant de difficultés.

Les 27 septembre 1932 et 16 février 1933, le Gouvernement porte les droits sur les beurres de 200 à 850 francs par quintal. Le 20 janvier 1933, il triple les droits sur les pommes de terre originaires d'Angleterre et les sextuple sur celles en provenance d'Allemagne. Le 27 avril il relève ceux sur les vins de liqueurs.

Enfin le 6 août 1933 est votée l'importante loi et établissant des droits de douane sur les fruits et graines oléagineux, matières grasses et leurs dérivés (« J. O. » du 8 août 1933) et le 7 août paraît le décret modifiant la tarification douanière de certains corps gras et produits à base de corps gras qui font concurrence sur notre marché aux céréales et farines secondaires, aux tubercules et blés dénaturés.

L'extension du nombre de produits contingentés

Le système des contingents est renforcé et étendu à 17 autres postes du tarif douanier comprenant : les légumes et fruits, les orges, les sons, les châtaignes, le maïs, l'avoine, le seigle, le sarrasin et leurs farines.

Le nombre des produits agricoles contingentés est donc allé progressivement croissant, et d'après l'état joint au décret du 21 septembre 1933 il serait de 80, environ, intéressant 45 numéros du tarif douanier.

La réduction des contingents

Cet état nous montre aussi l'effort de compression exercé depuis juillet 1932 sur les principaux produits contingentés. Les chiffres du 4e trimestre de 1933, compte non tenu de la majoration possible de 33 % et de celle de 60 % sur les beurres prévues à l'art. 2 du décret précité, sont, en effet, par rapport à ceux du 3e trimestre de 1932, 4 fois plus faibles pour les bovins, les veaux et les volailles vivantes, 1/3 plus faibles environ pour les moutons et les porcs vivants, plus de 2 fois plus faibles pour les viandes fraîches et réfrigérées, les volailles mortes, les laits concen-

trés, les légumes et les fruits frais, 3 fois 1/2 plus faibles pour les viandes congelées et de charcuterie, 2 fois 1/2 plus faibles pour les fromages.

Les céréales secondaires

Le contingentement des céréales secondaires était indispensable, et nous avons montré qu'établi plus tôt il eut, en évitant la chute verticale de leurs prix, atténué la crise de surproduction du blé. Sa nécessité est devenue encore plus pressante depuis qu'a été abaissé le taux d'extraction des farines qui libère de la consommation humaine une masse énorme de farines basses.

On s'en rendra mieux compte en observant que durant la campagne, 1er août 1931 au 31 juillet 1932, et au cours de la campagne suivante, il est entré respectivement en France 18 millions 1/2 et 14 millions de quintaux de seigle, d'avoine, d'orge et de maïs. En y ajoutant les quantités de riz, de tourteaux, de sons et d'issues importées, on atteint en produits alimentaires pour le bétail, le tonnage formidable de 20 millions de quintaux, pour chacune de ces campagnes.

Le Gouvernement, depuis un an, a limité les importations de la plupart de ces produits et à chaque trimestre la limitation est devenue plus étroite.

C'est ainsi que les entrées en orges et maïs ne doivent être du 1er janvier au 31 décembre 1933, que de 4.543.920 quintaux, compte non tenu des majorations de 33 et 60 % prévues à l'article 2 du décret, alors que du 1er août 1931 au 31 juillet 1932, elles ont été de 16 millions de quintaux. Les entrées en seigle et avoine durant le 2e semestre de 1933 ne seront que de 212.000 quintaux alors que du 1er août 1931 au 31 juillet 1932, elles ont été de 2.245.000 quintaux et du 1er août 1932 au 31 juillet 1933, de 1.738.000 quintaux.

On peut donc dire que la compression des importations des céréales secondaires a été sérieuse et que, dans l'ensemble, il en est entré ces derniers

mois et il en entrera désormais près de 4 *fois moins* que durant les périodes correspondantes des années écoulées.

D'autre part, ,si on analyse attentivement le dernier état des contingents, on remarque que pour certains produits tels que les bovins, veaux et porcs vivants, la totalité ou les 3/4 de leurs tonnages sont réservés à la Sarre et que le tonnage des viandes congelées de bœufs est entièrement affecté aux besoins de la marine nationale et des frigorifiques militaires.

LES TAXES FISCALES SUR LES LICENCES D'IMPORTATION

Les licences d'importation permettent aux bénéficiaires de réaliser souvent des gains excessifs. C'est pour remédier à ces inconvénients et pour faire profiter la collectivité d'une partie de ces gains, qu'a été voté l'article 56 de la loi du 28 février 1933, établissant des taxes fiscales sur les licences, payables au moment de la déclaration en douane et qui s'ajoutent aux droits de douanes.

Actuellement, il existe 39 produits agricoles acquittant cette taxe. Le taux, par unité de perception (tête ou quintal) est variable suivant les produits. Il va de 3 francs par 100 kilos pour les bois équarris, à 400 francs pour les œufs en poudre. Il est de 100 francs pour toutes les catégories de viandes mortes et les volailles vivantes, de 200 francs pour les conserves de viandes et de 50 francs pour les bovins, ovins et beurres.

Ces taxes sont inférieures aux droits de douane correspondants sauf pour les orges, les œufs, certains bois et certaines viandes congelées. Elles s'approchent généralement des 3/4 de la valeur de ces droits.

Elles aboutissent donc indirectement à une majoration très sensible du tarif douanier. (*Applaudissements.*)

LES CRITIQUES DU CONTINGENT

Les critiques n'ont pas manqué au contingentement agricole et industriel. Peu de systèmes d'économie politique et douanière ont été aussi discutés. Les uns l'ont accusé de détruire l'esprit et l'effort de collaboration internationale cependant si nécessaire dans l'anarchie actuelle des échanges et d'instaurer une économie fermée indigne d'un grand pays.

D'autres, d'être inefficace contre la crise et même d'aider à son développement, en maintenant artificiellement hauts les prix intérieurs, et en fermant les débouchés à notre exportation.

D'autres, encore, de ne pouvoir fonctionner que grâce à une intervention permanente et coûteuse de l'Etat.

Enfin, d'aucuns avaient pensé que point n'était nécessaire de limiter les quantités de produits à importer et qu'un relèvement suffisamment accentué des droits de douane suffirait à empêcher les entrées massives.

L'expérience faite sur les beurres a démontré qu'ils se trompaient. En effet, en même temps qu'on supprimait, pour le 4e trimestre de 1932, le contingent des beurres, on doublait les droits de douane. Le marché a été aussitôt envahi par les beurres hollandais à la faveur de primes à l'exportation données par les coopératives néerlandaises et prélevées sur les bénéfices anormaux réalisés par elles sur la vente des beurres destinés à la consommation intérieure, grâce à l'obligation légale d'incorporer dans la margarine du beurre acheté à très haut prix.

Il fallut rétablir le contingent pour le premier trimestre de 1933.

Nous ne nous attarderons pas à examiner une à une toutes les critiques et à voir ce qu'elles contiennent de vérités et d'erreurs en ce qui concerne le commerce extérieur et l'économie générale du pays. Ceux-là devaient nécessairement en être affectés puisque le système a été généralisé et porte aujour-

d'hui sur près de 1.200 produits, dont environ 1.100 industriels, le 1/7e des positions du tarif, et intéresse près de la moitié des exportations totales du premier semestre de 1933, soit 5 milliards et demi de francs.

Nous ne voulons ici nous occuper que de son application aux produits agricoles, et, nous référant aux chiffres des exportations de 1930 et de 1931 donnés plus haut, nous croyons pouvoir affirmer que, *seul* le contingentement a sauvé l'agriculture d'une ruine imminente et totale et lui a permis de rester cliente de l'industrie nationale. Sans lui le standart de vie du cultivateur français eut été abaissé au niveau de celui du paysan des Etats danubiens ou du travailleur japonais ou chinois. (*Applaudissements.*)

Aucun autre système n'aurait été aussi efficace et bienfaisant. Nul esprit désintéressé et impartial ne le peut contester sérieusement et même pour ceux qui le trouvent mauvais, ils doivent reconnaître que c'est momentanément un mal nécessaire.

Pour sa défense nous ne citerons qu'un exemple. Il nous est fourni pour l'Association générale des producteurs de viande dans son bulletin du 1er février 1933 :

« Alors, dit-elle, qu'en 1931, nos importations de « bestiaux et viandes dépassaient nos exportations « de 1.600 millions de francs, pour l'année 1932, ce « déficit de notre balance viandes se trouve réduit « à 500 millions. »

C'est à une conclusion analogue, mais plus générale, qu'aboutit l'étude entreprise sur la question à la demande du Gouvernement par le Conseil National Economique.

Aussi, ne reprochons nous pas aux Gouvernements de 1931 de l'avoir établi, nous leur reprochons sévèrement, de l'avoir fait jouer trop tard et d'une façon trop imparfaite. Nous leurs faisons grief d'avoir laissé entrer pendant trop longtemps des quantité de produits en disproportion énorme avec les besoins nationaux et se constituer des stocks si formidables qu'ils ont écrasé les cours durant deux années. (*Applaudissements.*)

LES PERFECTIONNEMENTS A APPORTER AU CONTINGENTEMENT

On sait que la répartition des contingents entre les divers pays intéressés est faite en se basant sur les importations, par pays, des quatre dernières années (1927-1930) et de six premiers mois de 1931, et en appliquant un pourcentage uniforme soit 60 % des importations des trois dernières années et 40 % des six premiers mois de 1931. Le principe de la clause de la Nation la plus favorisée, incluse dans les accords commerciaux se trouve ainsi respecté.

Pour les produits dont la France a gardé la gestion, la répartition entre les importateurs est faite par leur organisation syndicale au prorata des quantités importées par chacun d'eux durant la période précitée et des licences d'importation leur sont délivrées.

L'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, l'Union Belgo-Luxembourgeoise, la Suisse, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, l'Autriche, la Hongrie, la Roumanie, l'Allemagne, l'Espagne ayant réclamé le droit de disposer de leurs contingents, l'arrêté du 14 janvier 1932 leur a donné satisfaction sous certaines conditions, notamment, celles d'établir des certificats de contingentements dont les doubles sont adressés à nos douanes au moment de la délivrance aux intéressés et d'échelonner leurs exportations de manière à ne pas modifier les courants commerciaux.

Mais ces obligations ne sont pas toujours pleinement respectées et parfois, les chiffres des contingents trimestriels sont dépassés.

D'autre part, les bénéficiaires des certificats commercent de préférence avec leurs compatriotes installés en France, de sorte que la part des maisons françaises n'atteint pas le quart des importations en ce qui concerne un certain nombre de produits agricoles.

Il serait donc nécessaire que, le plus tôt possible,

le Gouvernement reprit la gestion de tous les contingents.

Certaines associations agricoles réclament, en outre, la suppression complète des contingents spéciaux de la Sarre, notamment celui des bovins, le prix du bétail français étant actuellement à parité avec les cours étrangers. La perte de recettes douanières qui en résulterait pour la Sarre serait remplacée par une majoration qu'on lui accorderait dans sa participation aux mines domaniales.

L'attribution des licences et les taxes fiscales qui les frappent ne sont pas non plus sans soulever de vives récriminations.

Beaucoup d'entre elles ont paru justifiées et le Ministre de l'Agriculture étudierait en ce moment les modifications qu'il conviendrait d'apporter au système actuel pour le rendre plus équitable tout en le conservant aussi productif pour le Trésor de l'Etat.

LES CONTINGENTS NEGOCIABLES

Le principe sur lequel, jusqu'ici, l'attribution des contingents a été faite aux divers pays, s'il respecte la clause de la Nation la plus favorisée rend impossible, en consolidant la situation antérieurement acquise, toutes négociations pour modifier nos exportations.

Aussi, le Gouvernement vient-il, à la date du 1er septembre dernier, de décider qu'un régime nouveau fonctionnera à partir du 1er janvier 1934. A cette date, tous les contingents seront ramenés à 25 % de leur volume actuel, sauf ceux des Etats-Unis, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Suisse et de l'Union Belgo-Luxembourgeoise. Les autres 75 % seront réservés aux Etats qui consentiront à la France des facilités d'importation et, pour chaque pays, les contingents alloués seront d'autant plus importants que ces facilités seront plus grandes.

Ainsi, les contingents vont devenir une monnaie d'échange. Ils vont être négociables.

C'est pour permettre l'ouverture de ces négociations qu'a été inséré dans le décret du 27 septembre 1933, portant fixation des contingents agricoles du 4e trimestre, un article ainsi conçu :

« Le Ministre de l'Agriculture pourra, le cas échéant, majorer de 33 % les chiffres indiqués dans l'article précédent, sauf en ce qui concerne le beurre pour lequel la majoration pourra atteindre 60 %. »

Cette disposition instaure une sorte de régime transitoire plus favorable à la conduite des négociations auprès de certains états bénéficiaires actuellement de gros contingents que le régime définitif basé sur la réduction des 3/4 de ces mêmes contingents.

Le champ semble donc désormais ouvert aux bonnes volontés de tous les pays pour le rétablissement partiel, par convention bilatérale, de leur commerce avec la France sous la double condition :

1° Que soient concédés des avantages réciproques.

2° Que soit rétablie la loyauté dans les échanges par l'abandon de toutes les formes de dunpimg depuis celles des primes directes à l'exportation jusqu'à l'inflation monétaire et au débloquage au rabais des crédits gelés.

L'annonce de cette politique nouvelle n'a pas été sans soulever une certaine émotion et même des critiques. D'une manière générale elle a été cependant, accueillie avec faveur.

Pour notre part, nous ne pouvons qu'approuver pleinement cette politique contractuelle. C'est l'amorce de celle basée sur des accords compensatoires, que depuis plus de trois ans, avec beaucoup de nos amis, nous ne cessons de préconiser. C'est celle du « donnant donnant », j'achète à qui m'achète », que nous avons indiquée dans nos interventions à la tribune de la Chambre des Députés, les 30 juin 1931 et 26 février 1932, en réponse aux discours de MM. Flandin et Rollin ; c'est celle que vous avez applaudie quand elle vous a été exposée si éloquemment par notre ami Queuille, le 6 novembre 1931, au Congrès de Paris.

Que cette politique nécessite dans les négociations pour aboutir à des résultats heureux une documentation précise et chez nos plénipotentiaires autant de souplesse d'esprit que de science et d'expérience, nous en tombons d'accord. Mais il ne semble pas que les difficultés soient insurmontables s'ils savent se débarrasser, quand les circonstances l'exigeront, de la clause de la nation la plus favorisée ou en réduire l'application et prohiber l'emploi de certaines formules hypocrites qui, d'ailleurs, depuis longtemps ne trompent plus personne. Au reste, ces difficultés ont déjà été vaincues, ou sont sur le point de l'être puisque, des accords de ce genre vont être conclus avec la France et un certain nombre de pays. La France a signé, tout récemment, en effet, avec l'Irlande, un traité, aux termes duquel cet Etat lui achète 40.000 quintaux de blé contre l'autorisation qui lui est octroyée d'importer 2.000 quintaux de beurre sur notre territoire.

Depuis plusieurs mois, la Grande-Bretagne, abandonnant officiellement le libre échange, nous fournit l'exemple de ce qu'on peut faire dans ce domaine. Elle a conclu avec le Danemark, en avril dernier, un accord qui, complété par un protocole, peut passer pour le modèle du genre.

En voici le résumé :

Le Danemark reçoit le droit d'importer en Angleterre, en acquittant des droits de douane déterminés, des quantités de bacon, de jambon, de beurre, d'œufs et de crème, proportionnelles aux importations anglaises dans ces diverses denrées, compte non tenu des envois des Dominions. L'Angleterre renonce à contingenter l'importation de certains produits danois.

En contre-partie, le Danemark s'engage à n'utiliser que des tissus de jute et de papier parcheminé provenant du Royaume-Uni pour l'emballage de ses envois de viande et de beurres sur l'Angleterre, à importer chaque année une certaine quantité de sel et de salpêtre anglais proportionnelle à celle nécessaire à la confection des viandes salées expédiées sur le territoire britannique, à réserver à l'Angleterre

80 % de ses importations en charbon et à lui acheter un tonnage accru de fers et d'aciers.

Le traité prévoit le maintien de la clause de la nation la plus favorisée et l'engagement de recourir à l'arbitrage de la Cour de La Haye au cas où une difficulté naîtrait entre les deux pays pour son application. L'accord est conclu pour 3 ans sans faculté de dénonciation autre que la non observation par le Danemark de l'obligation d'importer d'Angleterre 80 % de sa consommation de charbon.

Nos négociateurs ont donc, déjà sous les yeux, des exemples. Ils peuvent et doivent d'autant mieux s'en inspirer pour se mettre rapidement à l'ouvrage que le déficit de notre balance commerciale avec la plupart des grands pays, sauf la Suisse, leur apporte des chances plus grandes de réussite.

D'ailleurs, des conversations sont déjà engagées avec l'Espagne, la Suisse, certains Etats du Nord européen, la Hollande, l'Italie, le Portugal et la Russie. D'autres sont inévitables et auront lieu à bref délai avec l'Allemagne la Turquie et la Pologne.

LES CARACTERISTIQUES

D'UNE POLITIQUE CONTRACTUELLE NOUVELLE

Nous pensons qu'il est possible maintenant d'entrevoir les grandes lignes de cette nouvelle politique contractuelle et d'en marquer rapidement les caractéristiques principales.

Nous allons essayer de le faire, mais nous croyons indispensable, auparavant, de préciser dans quel esprit nous envisageons le nouveau régime et sous quelles conditions nous pourrons y donner notre adhésion.

La première est qu'il ne devra pas diminuer l'armement protectionniste existant en abaissant les droits de douane ; la seconde que la fixation des contingents sera faite en tenant compte seulement des besoins nationaux réels ; la troisième que les pro-

duits agricoles ne seront pas sacrifiés au bénéfice des produits industriels et que l'agriculture obtiendra sa juste part dans les exportations françaises vers les pays étrangers contractants.

Ceci admis, nous pensons que les bases essentielles des nouveaux accords pourraient être recherchées dans :

1° La suppression complète de la clause générale et inconditionnelle de la Nation la plus favorisée ;

2° L'élimination des pays à monnaies instables sauf assurance spéciale du paiement des livraisons ou raisons de haute convenance politique ;

3° L'élimination de tous les états pratiquant une forme quelconque de dumping ;

4° La transformation de la totalité de chaque contingent en contingent négociable ;

5° L'élimination dans le calcul des contingents à attribuer à chaque pays des importations excessives qu'il a pu faire en France durant la période anormale de 1930-1931, ou à toute époque, à la faveur du dumping ;

6° La gestion, sauf cas exceptionnels des contingents par le pays qui les accorde ;

7° L'unification de la nomenclature douanière.

Nous reconnaissons bien volontiers qu'en substance, cette politique n'est qu'une politique de troc organisé.

Aussi, beaucoup de nos amis, pour le perfectionner, seront-ils, peut-être, tentés de lui appliquer le système des bons d'achat et de la caisse internationale de compensation et de garantie, prévus au plan Edgard Milhaud, que votre Congrès de l'an dernier a pris en considération et qu'a rapporté d'une façon remarquable votre Commission du commerce et de l'industrie.

LA CONFERENCE COLONIALE

L'application de cette politique nouvelle ne saurait être envisagée sans tenir compte de nos productions coloniales et des possibilités de débouchés que

sont susceptibles d'offrir à notre économie une masse de soixante millions d'habitants, lorsque leur capacité d'achat aura été améliorée. C'est pourquoi la réunion pour un jour très prochain de la conférence impériale projetée nous paraît une pressante nécessité. (*Applaudissements.*)

Les difficultés que soulèvent entre la Métropole d'une part, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Indochine, les Antilles, Madagscar, l'A. O. F. d'autre part, leurs productions de vin, de blé, de riz, de sucre, de bétail, d'oléagineux, appellent d'urgentes solutions, si on ne veut pas les voir dégénérer bientôt en conflit aigu. D'autres problèmes comme celui de notre approvisionnement en coton, laine, caoutchouc, etc., offrent aussi des champs d'étude du plus haut intérêt.

L'agriculture coloniale devra être résolument orientée vers les productions distinctes ou complémentaires de celles de la Métropole et bénéficier d'une protection douanière. Mais il conviendra, pour établir le régime économique nouveau de l'empire français, de profiter de l'exemple anglais et des enseignements que comporte l'exécution des accords d'Ottawa. On sait, en effet, que les éleveurs anglais se plaignent de l'envahissement du marché par les viandes et les beurres australiens et les producteurs d'avoine de la concurrence des avoines canadiennes. L'esprit qui a présidé à la Conférence est en voie de disparition et le Gouvernement anglais envisage l'instauration du contingentement que repoussent les Dominions.

L'ECONOMIE AGRICOLE DIRIGEE

Comme on le voit, l'application des méthodes d'économie dirigée aux échanges internationaux ne va pas sans heurts et les modalités les meilleures sont évidemment celles qui, tout en gardant les caractères spécifiques du système, présentent le plus de souplesse.

Mais pour mettre de l'ordre dans le chaos, pour

combattre efficacement la crise économique, pour revaloriser les matières premières de base et leurs dérivés et redonner une puissance d'achat aux consommateurs, il ne suffit pas d'organiser la distribution ; il faut, en outre, organiser la production en ses formes quantitatives et qualitatives et l'adapter le mieux possible, aux besoins de la consommation. Cette nécessité est plus grande encore pour les pays qui vivent en économie fermée ou à demi fermée et sont, par conséquent, dans l'impossibilité de trouver à l'extérieur un exutoire pour tout ou même partie de leurs récoltes excédentaires.

C'est pourquoi nous allons à grands pas, et toutes les nations avec nous, vers une économie agricole de plus en plus ordonnée et dirigée. Et cela n'est pas sans effrayer exagérément les derniers fidèles du libéralisme économique.

Cependant, il suffit d'un peu d'observation pour reconnaître que le mouvement est déjà ancien. Faut-il leur rappeler que depuis plus de 100 ans la culture du tabac est réglementée par l'Etat qui a le monopole de la fabrication et de la vente de ce produit ? Que celles du lin, du chanvre, de l'olivier sont depuis longtemps encouragées par des primes, inscrites au budget général ? Que celles de la betterave, de la vigne et du blé sont directement ou indirectement secourues financièrement par la Nation ?

Alors qu'ils se sont simplement étonnés, hier, quand le Parlement à la demande de M. Tardieu, votait une loi limitant les plantations en vigne, pourquoi s'indigneraient-ils, demain, si des circonstances aussi impérieuses obligeaient un gouvernement de gauche à contingenter les emblavures ? (*Applaudissements.*)

Qu'ils veuillent bien ouvrir les yeux et ils verront que dans beaucoup de pays la limitation de plusieurs productions est déjà réalisée ou en voie de réalisation. Ici, c'est la Hollande qui prescrit l'abattage d'un certain nombre de vaches et de petits cochons pour éviter une surproduction de lait et de ses dérivés et un excédent de porcs.

Là, c'est la Russie des Soviets qui a presque tout

réglementé et veut tout collectiviser. De l'autre côté de l'Atlantique ce sont les Etats-Unis où Roosevelt, pour résoudre la crise du blé, ordonne la réduction des superficies emblavées.

Enfin, plus près de nous, de l'autre côté du Rhin, c'est l'Allemagne hitlérienne qui va tenter des expériences plus restrictives encore de la liberté individuelle. On annonce, en effet, que M. Darré, Ministre de l'Agriculture du Reich, veut établir un contrôle complet de l'Etat sur la production agricole et menace de sanctions sévères ceux qui ne restreindront pas leurs ensemencements en céréales.

LES DIFFICULTES D'APPLICATION DES MESURES D'ECONOMIE DIRIGEE

Est-ce à dire qu'il soit commode pour l'Etat d'appliquer avec succès ou même sans danger, les mesures d'économie dirigée qui auront été jugées indispensables ? Nous pensons le contraire.

La première difficulté réside dans l'absence presque totale d'éléments précis d'informations sur les données mêmes du problème : superficies cultivées, rendements, récoltes, cheptels, stocks existants, besoins de la consommation. La seconde dans l'énormité, la diversité et la dispersion de la masse des producteurs agricoles qui rendent tout contrôle quasi impossible.

LA COLLABORATION NECESSAIRE DE LA PROFESSION ORGANISÉE

Aussi pensons-nous qu'il ne suffit pas, du moins en l'état présent des choses, de légiférer, mais qu'aucun résultat sérieux ne peut être obtenu sans la collaboration confiante et permanente de toutes les Associations agricoles, c'est-à-dire de la profession

organisée dans laquelle une discipline librement consentie pliera aux exigences de la loi, dans l'intérêt de la collectivité, l'individualisme séculaire de la paysannerie française.

C'est ce que nous constatons aujourd'hui en ce qui concerne le marché du blé. Nous le constaterions encore mieux, demain, si la production des céréales, venait à être contingentée par la loi.

La coopération, le syndicalisme et la mutualité doivent donc, dès aujourd'hui, entreprendre résolument cette action éducatrice.

LE BUT A ATTEINDRE

Quel est le but à atteindre pour conjurer la crise et que demandent les agriculteurs ?

Est-ce des prix de vente très élevés pour leurs produits ? Non. Toutes les Associations l'ont proclamé. Ce qu'ils veulent, c'est, d'abord, une certitude de vente. Ensuite une marge suffisante et stable entre les prix de vente et les prix de revient afin que le revenu de leur travail et du capital de leurs exploitations soit comparable à celui que produirait le même travail et le même capital appliqués à un fonds d'industrie ou de commerce.

Ce qu'il veulent, par une fixité et une sécurité des prix, c'est une garantie contre la spéculation qui les ruine.

Ce qui, à juste raison, les indigne, c'est qu'à la baisse formidable de leurs prix de vente, qui dépasse dans l'ensemble 40 %, ne correspond qu'une baisse beaucoup moins sensible de tous les produits qu'ils achètent, même et surtout de ceux qui proviennent de leur travail.

Il s'agit donc en Agriculture, dans un régime autarchique, d'essayer de régler la production sur les besoins de la consommation intérieure de façon à n'avoir pas d'excédents trop considérables et si ces excédents se révèlent, de les stocker et de les reporter

lorsque leur nature le permet, afin d'éviter, par envahissement du marché, l'effondrement des cours.

Il s'agit d'orienter les agriculteurs vers une production plutôt qualitative que quantitative, car souvent, les denrées de qualité ne coûtent pas davantage à produire et se vendent plus facilement et plus cher.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'un des deux résultats à rechercher est la diminution des prix de revient et qu'un rendement trop faible empêcherait de l'atteindre.

Une réduction des superficies cultivées ou du cheptel est donc susceptible de satisfaire à ces deux conditions en apparence contradictoires. Il faut que nos agriculteurs sachent l'envisager quand les circonstances l'exigeront.

En dehors des augmentations de rendement et des productions qualitatives la diminution du prix de revient est fort difficile à obtenir car les dépenses de main-d'œuvre, de travail des animaux, des fumures et des frais généraux sont malaisément compressibles.

LES DEVOIRS DE L'ETAT

Il serait cependant possible par une intervention énergique de l'Etat, d'en comprimer quelques-unes comme celles afférentes aux engrais chimiques et à l'énergie électrique dont les prix sont vraiment excessifs.

Il ne faut pas qu'il se dérobe à cette obligation, pas plus qu'à celle d'améliorer les conditions de vie et de travail du cultivateur en facilitant, par un secours financier et technique, l'exécution de toutes les œuvres de génie rural, et en mettant à sa disposition à taux réduit, par le Crédit Agricole, les capitaux dont il a besoin. (*Bien ! Bien !*)

Mais, le rôle essentiel des pouvoirs publics doit être de veiller à ce que les cours des marchés ne

soient avilis ni par la concurrence étrangère ni par la spéculation et que leur stabilité à un niveau suffisamment rémunérateur soit assurée par une politique d'organisation professionnelle et de protection efficace. (*Applaudissements.*)

La tâche du Gouvernement doit être aussi de faire que les prix de détail soient convenablement ajustés aux prix de gros, et l'on sait toutes les difficultés que soulève ce problème. Espérons qu'elles ne rebuteront pas sa bonne volonté et son énergie, et que nous pourrons enregistrer dans un avenir prochain quelques résultats heureux.

Quant à nous, radicaux-socialistes, qui avons toujours trouvé dans les masses terriennes les défenseurs les plus fidèles de nos idées et de nos doctrines, le même devoir qu'hier, mais plus impérieux aujourd'hui, s'impose à notre action : celui de sauver de la ruine et de la misère les paysans qui nourrissent le pays et savent si héroïquement le défendre aux heures d'invasion ; celui de protéger et d'honorer notre démocratie rurale qui reste le rempart le plus solide de la République et de la Paix. (*Applaudissements.*)

Nous n'y faillirons pas avec le concours du Gouvernement et du Ministre de l'Agriculture qui ont toute notre confiance et la méritent.

C'est pourquoi, nous avons l'honneur, au nom de votre Commission de l'Agriculture, de vous proposer l'adoption des conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

Considérant l'acuité toujours plus grande de la crise agricole qui, en ruinant l'agriculture enlève à l'industrie son meilleur débouché, et par suite, menace dans ses œuvres vives toute l'économie nationale.

Considérant que le Parti radical-socialiste a toujours été et qu'il reste le vrai Parti de la terre et de celui qui la cultive ; qu'aucun sacrifice si lourd

soit-il, ne doit être refusé par lui pour sauver de la détresse matérielle et morale, la paysannerie française.

Considérant qu'en période de crise la protection de l'Agriculture doit être à la fois plus générale et plus efficace, et doit tendre à limiter le plus possible les importations des produits faisant concurrence aux produits nationaux, tout en assurant à ces derniers des possibilités d'exportation.

Considérant que l'importance excessive des importations en produits alimentaires affecte dangereusement notre balance commerciale et que notre approvisionnement pourrait être moins onéreusement assuré par un plus judicieux emploi de nos ressources métropolitaines et coloniales.

Votre Commission vous propose de demander :

1° Le maintien dans leur intégralité de toutes les mesures actuelles de protection douanière ;

2° L'application au 1er janvier 1934 du nouveau système des contingents négociables sous la double réserve que les contingents seront fixés en tenant compte *seulement* de nos besoins intérieurs réels, et de la protection indispensable à notre production et que, dans les avantages obtenus en contre-partie par la France, l'Agriculture ait la part à laquelle elle peut prétendre ;

3° La gérance par la France, sauf cas exceptionnel, de la totalité de tous les contingents accordés par elle ;

4° Le maintien des taxes fiscales sur les licences d'importation ou, si la suppression de ces taxes est prononcée, leur remplacement par un système qui aboutisse à une protection équivalente ;

5° Une protection plus renforcée des céréales secondaires ;

6° La réunion prochaine de la conférence coloniale qui devra dresser le plan d'action d'une politique impériale française ;

7° L'ajustement aussi rapide et serré que possible des prix de détail aux prix de gros ;

8° Un encouragement à l'extension de la polyculture partout où la capacité des sols le permet, afin

d'alléger le marché des grandes productions particulièrement menacé par la concurrence étrangère et les excédents de récolte. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Galimand.

M. Galimand (*Seine-Inférieure*). — L'exposé consciencieux et clair du rapporteur, M. Jaubert, a tenté en somme de justifier la politique des contingentements.

Cette politique, que l'on pratique depuis longtemps, que l'on prétend n'être que provisoire, mais que l'on doit tout de même considérer comme définitive au point que l'on projette de rendre les contingents négociables, est une politique éminemment critiquable.

Du reste, le rapporteur, prévoyant éventuellement quelques objections, a signalé par avance que certains militants — et je ne cache pas que je suis de ceux-là — ne comprenaient point le contingentement parce que ce système est opposé à celui de la collaboration internationale tel qu'il a toujours été défendu par le Parti radical et tel qu'à la Conférence de Londres M. Albert Sarraut lui-même l'a défendu.

Le système des contingentements, si on le considère comme provisoire, pourrait être acceptable à condition qu'il ne soit pas accompagné de l'application simultanée du système des licences.

Si l'on contingente, on ne doit plus accorder de licences dont l'octroi a pour conséquence pratique de détruire l'effet réel du contingentement. (*Très bien !*)

Si le contingentement a théoriquement pour but d'empêcher l'introduction de produits étrangers dont l'arrivée sur le marché national pourrait être préjudiciable à la prospérité de celui-ci, on ne conçoit pas que, pour faire plaisir à quelques groupements, on puisse accorder des licences sous le prétexte qu'elles sont profitables au Trésor. (*Très bien !*)

Lorsque M. le Rapporteur défend la productivité financière pour l'Etat du système des licences, il commet une grave erreur, car il oublie que, la taxe fiscale sur les licences d'importation représentant les trois quarts du montant du droit de douane, le système de

la licence entraîne automatiquement la hausse du prix de vente des produits importés. (*Très bien !*)

Le système de la licence, qui s'oppose pratiquement aux effets que l'on recherche par le système du contingentement, a encore pour conséquence d'entraîner la hausse du prix de la vie, ce qui est inacceptable ; car, si l'on fait payer la licence, il est incontestable que ceux qui en ont ne pousseront pas la générosité sociale jusqu'à faire don aux acquéreurs éventuels de la somme déboursée pour l'obtention de la licence, et que c'est au consommateur qu'elle sera réclamée indirectement.

Si l'on veut maintenir le contingentement, et encore à titre provisoire, je prétends qu'il faut donc supprimer la licence d'importation, parce que la licence et le contingentement sont deux choses essentiellement opposées.

La politique actuelle est d'ailleurs incontestablement une politique de paradoxe, et vous allez voir que la politique du contingentement n'est pas la seule politique sur laquelle le Gouvernement ait fait preuve de contradiction.

Le Gouvernement fait encore preuve d'esprit de paradoxe quand, en prétendant défendre le marché local du blé, il autorise cependant l'introduction sur ce marché de certains blés étrangers. Si l'on applique le système du contingentement, système qui est celui du Gouvernement, il faut pousser le raisonnement jusqu'au bout. Pourquoi accepter que, dans la fabrication du pain, entrent des farines panifiables ? Elles le sont théoriquement ; en fait, elles ne le sont guère. On ne fabrique pas deux farines d'importation.

Et si l'on prétend défendre la production nationale du blé, pourquoi pousser l'esprit de paradoxe jusqu'à ne pas permettre de réduire, dans une proportion considérable, le taux de blutage ? De cette réduction du taux de blutage résulterait une amélioration des issues qui aurait peut-être pour effet pratique une amélioration de l'élevage. Et, sans doute, cette amélioration rendrait-elle inutile l'acquisition à l'exté-

rieur de certains produits bovins ou autres et faciliterait-elle la défense du marché local.

Quand on examine la politique du Gouvernement, on peut donc s'étonner qu'il parle de politique dirigée, car sa politique n'a pas paru l'être jusqu'ici.

Pourquoi ne pas envisager de diriger ce qu'il y a d'essentiel dans la politique agricole, je veux parler du rôle des intermédiaires ?

Mais prenons l'exemple du blé.

Le blé a vu son prix de vente fixé à 115 francs.

Je souligne en passant la contradiction de la politique du Gouvernement radical-socialiste. Il est anormal d'avoir fait voter, d'un côté, la loi de révision des baux à ferme et, de l'autre, la loi de fixation du prix du blé à 115 francs, car les propriétaires s'accordent aujourd'hui à refuser une diminution au moins sensible de certains fermages, sous prétexte que l'application de la loi sur la fixation du cours du blé a pour effet pratique d'augmenter le bénéfice du cultivateur et doit lui permettre de payer un fermage élevé.

Ces deux lois sont donc en opposition flagrante.

Mais les minoteries n'achètent pas aujourd'hui le blé à 115 francs. Elles l'achètent pratiquement à 95 francs, quand ce n'est pas à 85. (*Non ! non !*)

Que les marchés doivent se traiter officiellement à 115 francs, c'est indéniable. Mais je dis que, pratiquement, c'est à des taux variant entre 85 et 95 francs que les marchés sont réellement conclus. (*Dénégations sur divers bancs.*)

Le système de l'économie dirigée voudrait qu'on contrôlât les acheteurs de blé et qu'on empêchât que les minotiers achètent le blé à des prix inférieurs à celui du cours officiel.

D'ailleurs, on a souligné tout à l'heure que la politique d'économie dirigée était pratiquement irréalisable, parce qu'il y avait d'une part impossibilité de déterminer exactement la valeur quantitative de la production et que, d'autre part, il y avait dispersion des agriculteurs.

Il ne suffit pas de préconiser une politique d'éco-

nomie dirigée quand on en constate ainsi l'impossibilité.

Il aurait fallu que le Rapporteur indiquât les moyens pratiques de réaliser cette politique d'économie.

Peut-être aurait-il été possible de connaître la production réelle nationale des divers produits agricoles, ne serait-ce que par un certain contrôle boursier. On pourrait chiffrer au moins approximativement le montant des produits, parce qu'ils sont toujours négociés par l'intermédiaire de la Bourse.

Peut-être aussi pourrait-on lutter contre la dispersion des producteurs agricoles. Ce serait là de l'économie dirigée. Mais il faudrait aussi provoquer la constitution de syndicats agricoles et obliger nos agriculteurs à faire partie de certaines associations qui auraient pour contrôleurs des messagers qualifiés du Gouvernement. Il y a assez d'écoles agricoles pour former les compétences nécessaires à la direction des organismes agricoles.

En résumé, je reproche au projet qu'on nous présente de préconiser l'économie dirigée sans nous indiquer les moyens pratiques de la réaliser.

Je conclus en disant que le rapport de M. Jaubert a été fait pour approuver la politique suivie jusqu'ici, qui est une politique de contradiction, et pour laisser le Gouvernement continuer d'aller à vau-l'eau en matière agricole. (*Applaudissements sur divers bancs. Protestations.*)

INTERVENTION DU Dr HENRI QUEUILLE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

M. le Président. — La parole est à M. Queuille, ministre de l'Agriculture. (*Applaudissements.*)

M. Queuille, *ministre de l'Agriculture.* — Je répondrai très brièvement à M. Galimand, qui vient d'apporter à cette tribune à la fois l'esquisse d'une poli-

tique agricole et un certain nombre de critiques contre le Gouvernement.

Qu'y a-t-il de positif dans son exposé ? La suppression des licences, la suppression de l'incorporation des blés étrangers aux blés travaillés en meunerie, enfin l'abaissement du taux d'extraction de la farine pour les blés qui sont livrés à la panification.

Je veux bien que des militants du Parti radical montent à la tribune pour critiquer le Gouvernement et apporter des propositions originales. Mais je leur demande, avant d'intervenir, de se renseigner et de savoir exactement ce qui a été fait jusqu'ici. (*Applaudissements.*)

L'abaissement du taux d'extraction, avez-vous dit ? Reportez-vous au *Journal officiel*. Conformément à la loi, il a été décidé, il y a déjà un certain nombre de semaines.

Quant à l'incorporation des blés étrangers, dans une période où nous avons en France — ce qui n'est pas sans créer quelques difficultés au ministre de l'Agriculture — plus de blés indigènes qu'il n'en faut pour assurer l'approvisionnement du pays, elle est interdite depuis plusieurs mois.

Vous découvrez là une chose qui n'est pas nouvelle. Reprocher au ministre de l'Agriculture de n'avoir pas fait ce qu'en réalité il a fait depuis des mois, cela dénote de votre part, permettez-moi de vous le dire, une légèreté qui pourrait m'éviter de répondre aux critiques que vous avez formulées. (*Applaudissements.*)

Enfin, vous avez demandé la suppression des licences. Vous avez accepté le maintien des contingentements parce que, avez-vous dit, ils sont peut-être nécessaires, mais à condition que les licences soient supprimées.

Là encore, je vous demande, avant d'intervenir devant une assemblée comme celle-ci, d'étudier un peu les questions dont vous avez à parler.

Qu'est-ce qu'une licence ? Pourquoi a-t-elle été instituée ?

On a décidé de limiter la quantité des produits qui

entreraient en France, et, pour prendre la formule de la Commission de l'agriculture, de fixer la quantité de produits étrangers qui seraient autorisés à franchir la frontière, en fonction de deux éléments : d'une part, la protection indispensable de l'Agriculture française, au milieu de la bataille économique qui fait que tous les peuples agricoles du monde essaient de sauver leur production en fermant leurs marchés à l'entrée des produits étrangers, et qui les pousse, en même temps, à faire du dumping ; d'autre part, la nécessité d'approvisionner les consommateurs français en assurant l'entrée du complément indispensable quand certaines de nos productions sont déficitaires.

Telles sont les deux raisons pour lesquelles on a pratiqué la politique du contingentement.

Mais comment faire respecter la règle ainsi fixée, selon laquelle tel ou tel produit ne doit entrer en France qu'en telle quantité ? Il ne suffit pas d'édicter cette règle, même avec le contrôle de la douane, car si l'on se borne à prendre cette décision, on sera dans l'impossibilité absolue d'en exiger l'observation. Il arrivera ce qui s'est passé au début de la politique du contingentement. On aura beau dire qu'il ne faut laisser entrer en France qu'un tonnage donné de tel produit ; mais, lorsque la décision sera prise et l'autorisation donnée, les exportateurs étrangers pressés d'arriver à temps avant la fermeture de la frontière, chargeront des wagons du produit dont on aura limité l'importation. Il se produira alors une ruée sur le marché de ce produit étranger, on assistera à un effondrement des cours, et, ce qui est plus grave, parce que tous les postes de douane ne peuvent pas se communiquer l'indication du passage des wagons à la seconde même où ils traversent la frontière, on aura un dépassement considérable des contingents, et des importations de beaucoup supérieures au montant décidé par les Pouvoirs publics. (*Applaudissements.*)

Un Congressiste. — Donnez à vos agents des instructions en conséquence.

M. Queuille, *ministre de l'Agriculture*. — Je me

suis bien mal expliqué, car je vois que vous ne m'avez pas compris.

Si vous apercevez un autre moyen, dites-le. Mais efforcez-vous d'abord, je vous en prie, de comprendre la question telle qu'elle se pose.

Si vous pouvez m'expliquer comment vous pourrez, à un moment précis... (*Interruptions.*)

M. le Président. — Ces interruptions rendent tout débat impossible. Faites-vous inscrire. Vous répondrez ensuite à M. Queuille.

M. Queuille, *ministre de l'Agriculture.* — Vous dites que je me trompe. C'est que vous avez mal compris l'explication que j'ai donnée ; si elle n'a pas été assez claire, permettez-moi de la préciser.

Vous dites que mes services pourraient connaître immédiatement le nombre de wagons qui pénètrent sur tous les points de la frontière et veiller à ce que les quantités soient les mêmes à leur entrée en France et à leur point de destination. Si vous trouvez le moyen de faire faire ce contrôle par l'administration des douanes, mon admiration, qui est grande pour cette administration, en sera encore sérieusement augmentée.

Que faut-il faire pour que la décision du gouvernement soit respectée et pour que les contingents ne soient pas dépassés ? On a décidé que telle quantité de produits entrerait en France. Pour contrôler les entrées, je délivre aux importateurs des licences d'importation. Comme il y a, actuellement, entre les prix extérieurs et les prix intérieurs, des différences favorables aux importateurs, comme, d'autre part, le trésor et le budget sont dans une situation misérable, pour éviter que les importateurs ne fassent un bénéfice excessif et pour alléger le budget et favoriser la trésorerie, nous avons institué, d'accord avec le parlement, la taxe sur les licences d'importation qui est différente de la licence et qui a suivi l'institution de cette dernière. C'est un moyen de contrôler que les contingents de produits dont l'importation a été auto-

risée en France ne sont pas dépassés. (*Applaudissements.*)

Si vous estimez que, ce faisant, nous n'avons pas agi avec logique, il faudra l'expliquer tout à l'heure et montrer que, sur ce point, nous avons fait une politique contraire à l'intérêt du budget et de l'agriculture française et même du consommateur, car lorsqu'il y a une différence entre les prix du marché intérieur et ceux du marché extérieur et qu'une petite quantité seulement de ce qui est nécessaire à la consommation entre en France, la péréquation des prix s'opère mais elle ne s'opère pas à l'avantage du consommateur. (*Applaudissements.*)

J'entends bien qu'on peut adresser des critiques au régime des licences d'importation et à leur répartition. Nous sommes en pleine économie artificielle, imposée par la guerre économique actuelle. Il y a, dans tout cela, des choses un peu nouvelles qui nécessitent certaines mises au point et même, je le dis très nettement, une certaine part d'arbitraire.

Le système des licences doit être modifié et perfectionné, au lieu de se baser, pour les répartir, sur les importations que les demandeurs justifient avoir faites — puisque le système des licences est maintenu et qu'il dure — il faut rechercher des bases nouvelles de répartition et, dans ce sens, j'ai saisi les ministres intéressés, c'est-à-dire les ministres du commerce et du budget, de propositions qui, je l'espère, se traduiront bientôt par une réglementation nouvelle.

C'est une autre affaire que d'attaquer le principe des contingentements. A cet égard, nous sommes partisans de la vieille économie libérale. C'était, au fond, la thèse de notre collègue. Je passe sur les erreurs de méthode qu'il a pu commettre et qui montrent qu'il n'a pas étudié d'une façon suffisante les questions dont il a parlé.

Au fond, son intention était d'attaquer la politique de super-protectionnisme que constitue le contingentement. Sur ce point, il vaut mieux aller au fond du débat et dire au gouvernement qu'il doit abandonner

actuellement le régime protectionniste, ouvrir les frontières et faciliter les échanges dans les conditions que voulait indiquer tout à l'heure notre collègue.

J'en demande pardon, mais c'est vouloir la mort de l'agriculture française. (*Applaudissements.*)

M. JAUBERT, *rapporteur général.* — Et de l'industrie.

M. QUEUILLE, *ministre de l'Agriculture.* — C'est, certainement, compromettre l'avenir de ce pays. Nous pouvons avoir eu, autrefois, des doctrines qui étaient fidèles à je ne sais quelles théories d'économie politique. Mais il est des moments où les doctrines se heurtent aux faits et où elles doivent plier devant eux.

Quel est le fait ? Par suite de la guerre et des événements d'après-guerre qui ont détruit l'équilibre entre la production et la consommation, il y a, dans le monde, plus de produits qu'il n'en faut pour l'approvisionner et comme, ainsi que je le disais tout à l'heure, on essaie de placer ces produits sur les marchés, quand on ne trouve pas, sur le marché intérieur, de débouchés suffisants, on n'hésite pas, pour que ces produits puissent franchir la frontière, à donner des primes d'exportation qui, non seulement, compensent les droits de douane et permettent d'indemniser l'importateur ou l'exportateur des frais de transport, mais, de plus, assurent un bénéfice légitime aux producteurs.

Et vous voulez que nous fassions disparaître le protectionnisme agricole à une heure où, par exemple, en Hollande, ainsi que l'indiquait tout à l'heure dans son rapport si consciencieux, si éloquent et si précis notre excellent ami Jaubert, pour écouler le beurre hollandais, on n'hésite pas à imposer aux margariniers l'obligation d'incorporer dans le beurre qu'ils vendent sur le marché intérieur 25 % de margarine, payée à prix fort aux industriels fabricants de margarine, de manière à réaliser un bénéfice permettant de vendre à n'importe quel prix les beurres exportés. (*Applaudissements.*)

Vous voudriez supprimer le protectionnisme agricole à un moment où, en Allemagne, on rembourse non seulement les droits de douane et les frais de transport jusqu'à la frontière, mais où l'on permet à certains produits exportés, tels que le bétail, de rejoindre les cours sur certains marchés mondiaux ?

Vous voudriez supprimer le protectionnisme agricole à un moment où, pour sauver des vignes qui ont été plantées de façon déraisonnable dans des pays devenus viticoles depuis la guerre, on accorde parfois des primes de 550 francs à l'hectolitre pour le vin qui sort de tels pays, comme par exemple l'Australie ?

Je pourrais multiplier les exemples. Laissez-moi penser alors que vous êtes une exception dans le Parti radical. (*Vifs applaudissements.*)

Ce qu'il faut faire d'abord, c'est, en collaboration avec tous les pays du monde, assainir l'économie mondiale ; c'est, dans des conférences comme celle de Londres, discuter de mesures propres à empêcher que les récoltes de blé soient sensiblement supérieures aux besoins mondiaux.

Il faut travailler pour assainir l'atmosphère dans laquelle se débat une production si démesurément agrandie qu'elle ne trouve plus de débouchés. Nous devons livrer bataille si nous voulons que ces masses paysannes qui souffrent, qui connaissent, après les angoisses viticoles, après les difficultés que deux années de surproduction du blé nous ont créées, la mévente du bétail et de la plupart des produits de la terre, continuent à faire confiance à ce Parti qui a trouvé en elles les meilleures de ses racines et le plus solide de ses appuis, et l'estiment encore capable de servir l'agriculture.

Servir actuellement l'agriculture, c'est d'abord la défendre. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Jaubert.

(Les conclusions de ce rapport sont adoptées.)

LA QUESTION DU BLE

Communication de M. Brachard, député de l'Aube

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au citoyen Brachard, député de l'Aube, sur la question du blé.

M. BRACHARD (*Aube*). — Mesdames et citoyens, après l'exposé si complet et si remarquable de notre ami Jaubert, après la brillante intervention du ministre de l'Agriculture, je m'en voudrais de retenir longuement votre attention.

Votre commission de l'agriculture a bien voulu me charger de vous présenter quelques observations sur la situation actuelle du marché du blé. L'an dernier, à Toulouse, nous avions réclamé la taxation ou, tout au moins, la détermination d'un prix de base à l'achat. Aujourd'hui, nous sommes en présence d'une loi promulguée le 10 juillet dernier qui établit le prix minimum de 115 francs, majoré de 1 fr. 50 par mois pour les frais de conservation.

A la situation antérieure qui avait provoqué les protestations que vous savez, a succédé ou va succéder un état d'organisation rationnelle. Il était fatal que cette période de transition fût assez difficile, les deux situations étant diamétralement opposées.

Au cours des débats parlementaires, nous avons entendu les heurts qui se sont produits, nous avons eu des échos assez sérieux et assez prolongés des récriminations de certains, nous les entendons encore.

Mais, quelles qu'aient pu être les conséquences de la loi que nous avons votée au mois de juillet à l'encontre de certains intérêts particuliers, il n'est personne de bonne foi qui puisse nier que cette loi était indispensable. Ainsi que l'a dit dans une communication à la presse, il y a quelques semaines, notre si sympathique et si compétent Ministre de l'Agriculture qui porte allégrement la charge de tous nos espoirs (*applaudissements*), qui pourrait soutenir que, si la loi n'avait pas été votée, nous n'assisterions pas aujourd'hui à la ruine complète de l'agriculture fran-

çaise qui ne trouverait pas à vendre son blé plus de 50 francs le quintal ?

Par conséquent, cette loi d'exception — car il ne faut pas se dissimuler que, du point de vue de l'économie pure, c'est, en effet, une loi de caractère exceptionnel édictant des mesures dans un régime artificiel, comme le disait Queuille tout à l'heure — cette loi d'exception a provoqué des protestations qui ne pouvaient pas ne pas se produire.

Il est bien évident que le commerce et la meunerie qui, antérieurement, jouissaient d'une très grande liberté, qui opéraient, comme cela leur était d'ailleurs permis, entre le mois d'août et le mois de novembre, dès les premiers battages, des achats considérables qui n'avaient comme limite que celle de leurs moyens financiers, et qui profitaient ensuite, au début de l'année suivante, des différences de cours importantes, se trouvent lésés dans des intérêts qu'ils considèrent comme légitimes, mais sur lesquels nous pouvons cependant faire quelques observations.

L'habitude avait été prise ainsi de prélever sur la valeur d'une marchandise une somme à répartir entre une catégorie de commerçants et de meuniers. Par le jeu même de la loi, puisque le prix est fixé, cette somme reste chez le producteur, par conséquent là où elle doit rester. Dans ces conditions, la loi a joué son rôle tutélaire de protectrice des intérêts des humbles, de ceux qui n'ont d'autre ressource que de s'adresser à l'Etat, aux pouvoirs publics pour la protection des dits intérêts.

LE ROLE DU COMMERCE

Cela dit, je n'éprouve aucun embarras à répéter que nous considérons que cette situation appelle des correctifs et je suis d'autant moins embarrassé pour le faire qu'au cours d'une séance du mois de décembre dernier, d'accord avec le Ministre de l'Agriculture, nous avions demandé que des dispositions fussent prises pour utiliser le commerce, qui a son rôle régu-

lier et normal à jouer, dans l'application des dispositions que nous votions en faveur des producteurs agricoles.

Il est regrettable qu'on ne nous ait pas entendus. Mais j'aurai l'occasion, tout à l'heure, dans l'ordre du jour dont je vous donnerai lecture, de vous suggérer certaines dispositions, tout au moins une certaine procédure donnant au Ministre de l'Agriculture la latitude d'adopter des mesures d'assouplissement aux dispositions législatives votées à l'égard du commerce et de la meunerie.

La mévente du blé, dont se plaignent actuellement les producteurs, vient donc d'une opposition du commerce ayant pour mobiles les raisons que j'indiquais tout à l'heure. Elle a également une autre cause : c'est que, le prix minimum ayant été fixé pour l'ensemble du territoire, il s'ensuit inévitablement que, dès le début de la campagne, une partie de la marchandise se trouve immobilisée, puisqu'aussi bien les départements n'ont pas intérêt à acheter ailleurs ce qu'ils trouvent chez eux. Les régions qui produisent peu consomment d'abord les ressources locales ; ensuite, se reproduira tout normalement le courant d'affaires, de circulation entre les départements surproducteurs et ceux qui ont besoin de faire appel aux autres régions pour assurer leur consommation.

Par conséquent, dans la limite des prérogatives ministérielles qui permettront d'apporter les correctifs nécessaires à certaine diposition législative, nous aurons trouvé une partie des remèdes que nous cherchons.

LE ROLE DE L'AGRICULTURE

Mais nous ne devons pas hésiter à dire ici quel est le rôle de l'agriculture dans la bataille qui est engagée pour la consolidation de la loi du prix minimum. Il nous appartient, à nous, radicaux et radicaux-socialistes qui, ainsi que l'a dit excellement notre ami Queuille, appartenons à un parti qui puise les raci-

nes les plus durables, les plus profondes de son action politique dans les campagnes, dans la masse des paysans de France, d'indiquer à ces derniers leur devoir.

Nous avons voté un texte spécialement d'abord pour la culture française et nous avons dû constater, hélas ! que certains des intéressés pour qui nous avions fait cet effort considérable, avaient tendu la main aux saboteurs de la loi et avaient eux-mêmes commis des infractions au prix minimum en ne respectant pas, par exemple, les conditions du poids spécifique. D'autres infractions ont suivi.

Ceux auxquels je fais allusion nous opposent un argument auquel nous ne pouvons, actuellement, répondre. Si, en effet, en application de la loi, ils doivent conserver leur marchandise dont ils ne peuvent opérer la vente que par échelonnements réguliers, il faut que nous leur donnions ou que nous leur indiquions le moyen de se procurer l'argent qui leur est nécessaire pendant les quelques mois qui, auparavant, voyaient les récoltes abondamment vendues et les marchés encombrés de livraisons nombreuses.

C'est précisément *cette cause d'avilissement des cours* que nous avons *supprimée*.

Par conséquent, les cultivateurs français doivent joindre leurs efforts pour résister aux tentatives des saboteurs de la loi, et il en existe encore. Ils doivent par une action sérieuse et réfléchie, étudier une formule *d'organisation professionnelle de la vente des produits agricoles*, au préalable en assurer la conservation, faire usage du crédit et contrôler les conditions d'établissement des prix des farines.

Dans les pays où existent des silos, la conservation est très simple. Où il n'y en a pas, la conservation en meules doit être recommandée, car c'est la plus économique.

LE CREDIT MUTUEL

En ce qui concerne l'usage du crédit, je veux vous citer un exemple. Dans le département de l'Aube, nous avons pu constituer, dès l'an dernier, à Nogent-sur-

Seine, une caisse de cautionnement mutuel sur laquelle j'appelle votre attention en la recommandant à ceux de nos collègues qui appartiennent à des régions grandes productrices de blé où les besoins de crédit se manifestent particulièrement.

Cette formule est la suivante. Le crédit agricole dont notre collègue Jaubert disait qu'il avait besoin d'être modernisé, est d'un fonctionnement extrêmement difficile. Les prêts sont consentis, dans les communes, par les dirigeants des caisses locales. Mais, lorsque ces dirigeants s'opposent à un octroi de crédit, leur décision est sans appel ; pratiquement, ni l'organisation départementale, ni même le Ministre, que j'ai saisi pour des cas particuliers, ne peuvent faire revenir une caisse locale sur sa décision.

En attendant que cet immense organisme, qui a déjà rendu des services considérables, puisse en rendre de nouveaux, adaptés aux nécessités de l'heure, nous avons mis en pratique une suggestion de la Caisse Nationale de Crédit Agricole tendant à organiser le crédit par *le cautionnement mutuel*. Un certain nombre de cultivateurs se réunissent dans leur commune, organisent une petite caisse et se portent mutuellement caution.

Cela rencontre un certain nombre de difficultés ; mais nous avons limité l'action de la caisse à un canton, où tous les intéressés se connaissent et où le contrôle peut facilement s'effectuer. Nous avons obtenu d'excellents résultats, à telle enseigne qu'après avoir, l'an dernier, accordé des prêts en nombre important, nous avons reçu des offres d'un établissement de crédit qui a mis à notre disposition, il y a quinze jours, la somme d'un million à répartir entre les producteurs désireux d'emprunter sur récolte. L'intérêt est de 3 % ou 3,25 dans certains cas, c'est-à-dire moindre que celui du crédit agricole, et cette combinaison présente l'immense avantage de ne rien coûter à l'Etat.

Votre commission de l'agriculture a bien voulu accepter cette suggestion et la recommander, dans l'ordre du jour dont je vous donnerai lecture, aux militants qui représentent des régions rurales.

LE PRIX DU PAIN

J'ai dit tout à l'heure que nous demandions à la culture de comprendre ses devoirs et de contrôler également les conditions d'établissement des prix des farines. En effet, avant même le vote définitif de la loi du prix minimum, les manœuvres se sont produites sur le marché des farines et si, dans certains départements, les écarts ont été parfois trop considérables, c'est peut-être parce que les administrations préfectorales n'ont pas rempli complètement leur devoir, puisque là où elles l'ont rempli, nous avons pu maintenir le prix du pain dans des limites raisonnables et en harmonie avec le prix du blé.

Il incombe aux producteurs de blé le soin de se préoccuper de cette question, d'abord parce qu'ils sont consommateurs et que, dans un problème aussi vaste qui touche à toute l'économie nationale, s'il est naturel qu'ils s'attachent à la défense de leurs intérêts, ils ne doivent pas oublier que, de l'autre côté de la barricade, il y a l'immense armée des consommateurs.

Ma conclusion est que la France, qui est un pays normalement déficitaire en blé, ne peut se fier aux expériences du passé, c'est-à-dire laisser aller les choses. Il nous faut travailler à consolider la législation sur la protection du marché en cas de récolte excédentaire, en faisant surtout une propagande pour la culture des blés de qualité ; c'est l'évidence même.

Voici l'ordre du jour que nous vous proposons :

Le congrès de Vichy adresse au Ministre Henri Queuille ses cordiales félicitations pour la clairvoyance et la fermeté avec lesquelles il applique la loi sur le prix minimum du blé ;

Estime que, dans l'intérêt même des cultivateurs, il convient d'envisager à bref délai, en attendant que les coopératives puissent le faire par elles-mêmes, des mesures qui permettront d'utiliser le commerce pour la constitution et l'entretien des stocks et pour l'emploi de ces stocks ;

Recommande la création, sur le territoire, de caisses de crédit et de cautionnement mutuel, conformément aux indications données par le rapporteur ;

Décide d'engager une propagande active pour convaincre les masses rurales de la nécessité de :

1° *La résistance à la spéculation et aux détracteurs de la loi par l'organisation rationnelle des ventes échelonnées ;*

2° *L'organisation professionnelle étroite de la paysannerie française sur le terrain de la vente des produits agricoles ;*

3° *La conservation des récoltes en silos ou en meules ;*

4° *La généralisation de l'usage du crédit sur récoltes, le warrant agricole étant la conséquence des dispositions législatives de juillet* 1933 ;

5° *La limitation des emblavures pour permettre au prix minimum d'être respecté...*

Il est évident que si l'on organise la surproduction, il n'est pas possible de maintenir un prix minimum suffisant,

...Et ne pas avilir par répercussion la situation des producteurs de céréales secondaires.

Toutes ces mesures doivent être mises en pratique simultanément. Elles complètent la loi sur le prix minimum et en assurent l'application intégrale.

Le congrès constate en outre avec satisfaction que le gouvernement est entré dans la voie de la politique des contingents négociables, ce qui assure des possibilités d'exportations importantes pour l'écoulement de nos blés.

Si vous adoptez cet ordre du jour, à l'œuvre durable et sérieuse que nous avons conscience d'avoir accomplie en juillet dernier vous aurez ajouté des éléments également sérieux d'une amélioration nécessaire de la situation du marché du blé, et nous aurons fait, à l'égard de cette masse rurale dont je parlais

tout à l'heure, le devoir qui nous incombe en protégeant ses légitimes intérêts et son droit à la vie. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au citoyen Galimand.

M. GALIMAND (*Seine-Inférieure*). — Je veux faire remarquer que les critiques que j'ai formulées tout à l'heure et que le Ministre de l'Agriculture a qualifiées de fausses, le rapporteur vient de les formuler à son tour.

M. QUEUILLE, *ministre de l'Agriculture.* — Je suis d'accord avec lui et non avec vous.

M. GALIMAND (*Seine-Inférieure*). — J'aimerais que l'ordre du jour se trouvât complété par une formule invitant le gouvernement à réprimer la spéculation. Il ne suffit pas de recommander aux agriculteurs de se méfier des spéculateurs, il faut que le gouvernement prenne l'initiative de réagir contre cette spéculation. Une recommandation aux agriculteurs est caduque : ils ne pourront vendre leur blé au prix fixé par la loi si le gouvernement ne se décide pas à agir contre ceux qui prétendent travailler au-dessous du prix minimum. Il faut que le gouvernement se substitue aux cultivateurs qui ne peuvent attendre, car ils ont besoin d'argent ; il ne doit pas hésiter à briser la spéculation, quelles que soient les personnalités en cause.

M. QUEUILLE, *ministre de l'Agriculture.* — Il est très joli de parler de spéculation ; il serait préférable de donner au gouvernement des indications précises sur les cas de spéculation que vous connaissez et qui ont motivé votre intervention. Je suis persuadé qu'avant huit jours une enquête serait ouverte et des poursuites engagées. (*Applaudissements.*)

M. GALIMAND (*Seine-Inférieure*). — Je ne veux pas poursuivre cette discussion, n'ayant pas la compétence du Ministre de l'Agriculture. Je signale seule-

ment que l'accusation de spéculation a été portée avec plus de sévérité que par moi-même par le rapporteur M. Brachard, qui a lui-même constaté des abus.

M. Queuille, *ministre de l'Agriculture*. — Des enquêtes sont en cours sur les cas qui ont été signalés.

M. Galimand (*Seine-Inférieure*). — En soulignant que les constatations du rapporteur ne faisaient que corroborer les miennes, je ne crois pas avoir émis une opinion critiquable, puisque c'est celle d'un député radical-socialiste, rapporteur d'une Commission du Congrès.

M. Brachard. — J'ai dit que, pour mettre fin aux abus intolérables du marché, nous avions voté une loi jugulant littéralement la spéculation. C'est pourquoi cette loi a soulevé tant d'objections et de récriminations de la part d'un certain commerce qui s'est solidarisé avec certains agitateurs professionnels. Nous avons répondu par avance à vos objections en votant la loi de juillet dernier. Il s'agit maintenant d'apporter quelques ménagements pour permettre au commerce honnête de concourir à l'application de la loi.

M. le Président. — La parole est au citoyen Cordier, de la Fédération de la Somme.

M. Cordier (*Somme*). — Je veux attirer votre attention sur la question de l'admission temporaire. Celle-ci a été supprimée pour une période de deux mois, sauf pour les marchés passés. Or, on a dit qu'il ne s'était jamais traité autant de marchés que pendant les quarante-huit heures qui ont été nécessaires pour permettre au Sénat de voter le texte de la Chambre. Je crois que l'admission temporaire est une des causes principales de nos malheurs

Il faut imposer aux minotiers qui traitent les blés en admission temporaire l'obligation de ne pas faire d'autres farines. Il est, en effet, prouvé que, dans certains cas, les blés entrés en France sous le régime de l'admission temporaire et qui, d'après la loi, doi-

vent donner 70 kilos de farine en donnaient 76 ou 78, soit 8 kilos ne payant aucun droit.

Ce sont des faits que M. le Ministre de l'Agriculture doit connaître.

M. Queuille, *ministre de l'Agriculture*. — Il est exact qu'à la suite d'une modification apportée par une des commissions du Sénat, le texte du gouvernement a été modifié en ce qui concerne l'admission temporaire des blés et qu'ont été admis en franchise, dans les conditions antérieures, des blés qui avaient été non seulement chargés et qui étaient flottants, mais qui avaient été achetés avant la loi. Mais le Ministère de l'Agriculture, qui n'a connu cette modification que lorsque le texte de loi est revenu une dernière fois devant la Chambre, a exigé de telles justifications pour les achats qu'il n'en est résulté pratiquement aucun inconvénient.

Vous demandez s'il est exact que, sous le régime de l'admission temporaire, des blés entrés en France et devant donner lieu à des sorties de farines correspondantes pouvaient, étant donnés les barêmes de compensation, laisser sur le territoire français un complément de farine que vous avez chiffré à 8 kilos restant en France pour un quintal de blé. J'exige, en application du dernier décret, qu'on fasse sortir non pas 78 kilos, mais 79 kilos de farine. Par conséquent, vous avez toute satisfaction et je crois avoir ainsi répondu par avance à votre préoccupation. (*Applaudissements.*)

M. Cordier (*Somme*). — Nous ne pouvons que remercier M. Queuille. Nous savons très bien que, s'il n'avait pas pris toutes les mesures nécessaires, le prix du blé serait descendu à 60 francs. Nous ne pouvons que souhaiter qu'il reste le plus longtemps possible à la tête de son ministère. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au citoyen Lazard, de la Fédération de la Seine-Inférieure.

M. Lazard (*Seine-Inférieure*). — Le rapporteur, M. Brachard, est satisfait du prix du pain. Il n'en est

pas de même de notre population. Avant la loi du prix minimum, le kilo de pain valait 1 fr. 65, il est aujourd'hui de 1 fr. 95 et l'on annonce que, tous les mois, il va augmenter d'un sou. Nous, qui sommes partisans de l'économie dirigée, pensons que les mesures prises doivent bénéficier à tous. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Dans une république comme la nôtre, tous les citoyens sont égaux ; nos ouvriers sont aussi nombreux que les cultivateurs ; leurs salaires ont diminué et beaucoup sont encore en chômage. On dit même que le prix du pain atteindra prochainement 2 fr. 15 et même 2 fr. 20 le killo.

M. le Ministre de l'Agriculture. — Ne racontez pas d'histoire !

M. Lazard (*Seine-Inférieure*). — Le commerce et l'industrie apportent au budget une contribution bien supérieure à celle que fournit l'agriculture. En 1931, 500.000 cultivateurs environ étaient assujettis à l'impôt sur les bénéfices agricoles. Or, en 1933, il n'y en a plus que 138.000 (*Mouvements.*)

Il faut sauver l'agriculture, j'en suis d'accord ; mais à côté de l'agriculture, il y a tout de même une grande masse de travailleurs. Qu'a-t-on fait pour eux ? (*Applaudissements.*) Dites-moi si les racines du parti radical sont, de Paris à Dunkerque, par exemple, dans les champs ou dans les usines ? A Paris, le parti radical compte dans ses rangs des ouvriers, des petits bourgeois, des employés ; il ne compte pas seulement des cultivateurs.

Certains de nos amis se souviennent de leur campagne électorale au cours de laquelle, seuls, sans aucun appui du parti radical, ils se sont trouvés continuellement en butte aux attaques de la réaction constituée par de gros propriétaires fonciers. (*Applaudissements et protestations.*)

Puisqu'on a fixé un prix minimum du blé, je demande si l'on est décidé à taxer le prix du pain. (*Applaudissements.*)

M. Queuille, *ministre de l'Agriculture.* — Notre collègue vient de dire : on soutient l'agriculture, on ne fait rien pour l'industrie. Je lui demande d'être juste et de reconnaître que, dans ces derniers mois, on a fait, pour protéger l'industrie, par des relèvements de droits de douane et des contingentements, des efforts à peu près comparables à ceux qu'on a faits pour l'agriculture. (*Mouvements divers*). On ne peut contester qu'à l'heure actuelle, alors que certains consommateurs de charbon demandent également qu'on laisse entrer les charbons étrangers, que l'entrée de ces charbons soit extrêmement réduite.

Actuellement encore, pour défendre les travailleurs de la mer, les pêcheurs, on a interdit l'entrée des poissons sur notre territoire et des primes sont données à la marine marchande.

Les agriculteurs de ce pays ne protestent pas, car ils savent bien qu'actuellement, dans la bataille économique présente, toutes les productions sont menacées. En prétendant que l'agriculture ne doit pas être protégée comme elle l'est en ce moment, on commet une erreur. (*Applaudissements.*) Cette protection a d'heureuses conséquences pour le commerce et l'industrie de notre pays qui ne peuvent trouver un débouché que sur le marché intérieur. Or, le marché intérieur n'est actif que si les agriculteurs ont un pouvoir d'achat suffisant à leur disposition.

Un Congressiste. — Et les ouvriers ?

M. Queuille, *ministre de l'Agriculture.* — Je n'ai pas interrompu votre orateur. Je désire répondre à toutes vos questions et je suis dans l'impossibilité de le faire si vous formulez, de façon imprécise, vos observations et, surtout, si vous m'empêchez de parler (*Applaudissements.*)

A l'heure actuelle, toutes les productions doivent être protégées, et l'industrie et le commerce ne trouveront les moyens de vivre — modestement en raison des circonstances — que si le marché intérieur est alimenté par une population ayant un pouvoir d'achat

suffisant et cette population est, en France, surtout, essentiellement agricole. (*Exclamations.*)

Vous ne pouvez contester que la majorité de la population française vit de l'agriculture et qu'elle offre actuellement au commerce et à l'industrie des possibilités de transactions que, sans elle, ces derniers n'auraient que d'une façon très relative.

Pour répondre aux préoccupations de certains d'entre vous, j'indique que le Ministre de l'Agriculture, s'il a le souci de protéger l'agriculture, n'est pas tout le gouvernement. Il a auprès de lui un ministre du commerce, un ministre des affaires étrangères qui a le souci des relations internationales, un ministre du budget et un président du Conseil ; ensemble, nous recherchons, avec le devoir d'arbitrer, la mesure dans laquelle les productions doivent être protégées.

Dans cette politique, que nous essayons de déterminer, de la négociation de nos contingents, nous nous préoccupons d'obtenir, à la faveur des négociations dans lesquelles l'agriculture est directement en cause, des avantages profitables au commerce.

Quelle était autrefois la situation ? Au début du régime des contingentements, la France a limité ses importations ; elle a donné, à tels pays producteurs, l'autorisation de faire entrer tels produits sur son marché, mais sans rien exiger en échange.

En raison de l'incertitude qu'avaient les exportateurs à l'égard des paiements qui leur seraient faits ou dont ils pouvaient douter qu'ils leur seraient faits un jour, en raison des entraves apportées sur le marché international, pour des raisons de prohibition sanitaire ou autres, à la libre circulation des produits, tout le monde désirait exporter sur le marché français, parce qu'on était sûr d'y trouver de bonne monnaie or, et c'est vers la France qu'étaient attirés tous les exportateurs étrangers sans que notre pays y trouvât une compensation quelconque.

Actuellement, le gouvernement, répondant à un vœu du Congrès radical de 1931, s'efforce de mettre à profit la situation favorable de notre pays et exige des compensations des pays à qui il donne des auto-

risations d'importation. Il leur dit : vous allez exporter en France telle quantité de beurre ou autres produits agricoles ou industriels, je vais vous payer, mais si je continue d'acheter au dehors sans vendre également au dehors, l'appauvrissement de la France sera consommé. Je demande, en contre-partie, que des achats soient effectués par vous.

Nous avons déjà commencé à pratiquer cette politique en matière agricole. C'est une de mes grosses préoccupations. Nous avons cet excédent de blé dont on a parlé tout à l'heure. Dans un moment où je puis autoriser l'entrée de beurres en France, sans danger pour la production nationale, j'essaie de trouver la contrepartie de l'avantage que je donne ainsi à certains pays producteurs de beurre, dans des achats de blé que ces mêmes pays effectueraient chez nous.

Des accords sont en voie de réalisation. Ils ne sont pas les seuls. N'ayant pas l'esprit fermé et étroit de certains qui ne voient que leurs seuls intérêts, nous essayons, d'accord avec le Ministre du Commerce, d'obtenir, au cours de négociations actuelles, que les colis postaux à destination de tels producteurs de beurre ne soient pas compris dans les contingents de produits dont l'importation a été autorisée par les pays avec lesquels nous traitons.

A tel autre pays, nous accordons un contingent d'engrais azotés. En échange, nous lui demandons de payer les exportateurs de produits industriels qui n'ont pu l'être encore en raison de la situation de sa monnaie.

C'est là une politique d'ensemble qui comporte à la fois la protection agricole et le souci de servir toute l'économie du pays. En tout cas, pour nous et, j'en suis sûr, pour le Congrès, à la base de cette économie, il y a une agriculture qu'il faut protéger. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au citoyen Gaston Martin.

M. Gaston Martin. — J'interviens pour dire les inquiétudes que causerait à tout le Parti la discussion qui vient d'avoir lieu et qui semble opposer parmi

nous les ruraux et les citadins. A la vérité, nous sommes un Parti dans lequel doivent se trouver rassemblés tous ceux qui veulent que la démocratie constitue la force vive de ce pays. Si nous nous opposons les uns aux autres, si ceux des campagnes reprochent à ceux des villes leurs avantages et réciproquement, nous faisons le jeu de nos adversaires.

Restons unis. Nous avons des intérêts communs qui sont ceux de la démocratie elle-même. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au citoyen Sabatier, de la Fédération de la Haute-Loire.

M. Sabatier (*Haute-Loire*). — Mon intervention n'a presque plus d'objet, après les paroles de Gaston-Martin. Je ne puis admettre que, dans un congrès radical, on essaye d'opposer les paysans et les ouvriers. (*Applaudissements.*)

Nous sommes tous des Républicains.

Dans une période de crise comme celle que nous traversons, il est évident que nous aimerions ne pas payer le pain cher. Mais, comme l'a dit le Ministre de l'Agriculture, nous sommes obligés de tenir compte des contingents qu'il est nécessaire d'accorder à certains pays étrangers. La France ne peut se suffire à elle-même, elle est obligée de faire appel à l'étranger.

Seule, une politique de libre échange permettrait d'avoir du pain à bon marché ; c'est là un problème tellement vaste qu'il faudrait y consacrer une discussion à laquelle nous n'avons pas le temps de nous livrer.

Le paysan fait venir son blé, mais il est obligé aussi d'acheter des machines agricoles, des vêtements. Si vous protégez l'industrie, vous devez donc protéger également l'agriculture. N'essayez donc pas d'opposer les paysans et les ouvriers. Les uns et les autres ne sont que des travailleurs qui concourent au triomphe de la démocratie française, et ils sont aussi républicains les uns que les autres. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au citoyen Galimand.

M. Galimand (*Seine-Inférieure*). — Je veux faire preuve d'esprit de conciliation.

On a déclaré opportunément qu'il ne fallait pas, au sein du parti radical-socialiste, faire de distinction entre les ruraux et les citadins. Je suis de cet avis. C'est pourquoi — je m'excuse de mon insistance, mais elle me paraît répondre aux vœux formulés par les deux derniers orateurs — je persiste à demander l'introduction dans l'ordre du jour qui nous est proposé de deux paragraphes prévoyant la répression de la spéculation et la fixation du prix de vente de la farine. Ainsi, vous obligerez les préfets, qui suivent parfois le désir de certains conseillers généraux, d'appliquer un prix uniforme dans toute la France radicale rurale et ouvrière. (*Applaudissements.*)

Ainsi, les intérêts des ouvriers et des ruraux seront défendus en commun.

M. le Président. — La parole est au citoyen Poissant, président de la Fédération de la Seine-Inférieure.

M. Poissant (*Seine-Inférieure*). — Mes collègues de la Seine-Inférieure qui sont intervenus dans ce débat n'ont jamais eu l'intention d'opposer les citadins aux ruraux. Ils ont voulu surtout montrer qu'à l'heure actuelle, en pleine crise économique, les militants de nos villes, qui sont pour la plupart en chômage, comprennent difficilement que le prix du pain augmente et que, alors que l'éleveur vend ses bestiaux à très bas prix, ils paient la viande un prix excessif chez le boucher, (*Applaudissements.*)

Je m'adresse au ministre de l'Agriculture et je lui dis : Le parti radical ne puise pas seulement ses forces parmi les ruraux que vous défendez si justement, il les puise aussi dans nos populations des villes. Si, demain, ce parti ne fait rien contre la vie chère, il verra ses forces diminuer et aller grossir les masses socialistes.

Nous vous demandons donc de prendre des mesures pour arrêter cette augmentation du prix de la vie. Nous prions nos amis du gouvernement de nous aider

à maintenir nos troupes. Le chômage continue de sévir, particulièrement dans certains ports comme Rouen et le Havre qui sont en train de mourir, victimes de ces contingentements dont vous parliez tout à l'heure. (*Applaudissements.*) Demain, ces ouvriers seront nos adversaires, car ils accuseront le parti radical de les avoir mis dans cette situation et de n'avoir rien fait pour amener une diminution du coût de la vie. (*Applaudissements.*)

Nous voulons bien que le gouvernement prenne toutes mesures utiles pour défendre les cultivateurs, mais nous lui demandons aussi de penser aux masses ouvrières et de faire tous ses efforts en vue de la diminution du coût de la vie.

Nous aurons probablement l'occasion de parler demain des contingentements lors du débat sur la situation économique. Si nous pensons qu'il est utile de maintenir les contingentements agricoles, nous serons demain les adversaires acharnés et convaincus des contingentements en ce qui concerne l'industrie et le commerce.

C'est pourquoi vous entendez les légitimes revendications de nos amis de la Seine-Inférieure. Ils ne veulent pas mettre en opposition les citadins et les ruraux, mais seulement certains agriculteurs avec les consommateurs qui sont actuellement lésés. (*Applaudissements.*)

M. Brachard, *rapporteur*. — M. Galimand n'avait pas déposé de texte. Nous sommes d'autant plus à l'aise, pour compléter la nôtre comme il le demande, que la loi que nous avons votée le 10 juillet et qui porte fixation du prix minimum du blé est entièrement dirigée contre la spéculation.

Pour lui donner satisfaction, je propose au Congrès d'ajouter, à la fin du premier paragraphe des Conclusions de mon rapport qui était ainsi conçu :

« Le Congrès de Vichy adresse au ministre Queuille « ses cordiales félicitations pour la clairvoyance et « la fermeté avec lesquelles il applique la loi sur le « prix minimum du blé »,

Les mots suivants :

« Loi qui a jugulé la spéculation, contre les retours « offensifs de laquelle le Congrès demande au gou- « vernement de demeurer impitoyable. »

En second lieu, je fais remarquer à M. Galimand que les mesures qu'il demande concernant le prix de la farine sont déjà prévues dans la loi. Lorsque les difficultés se présentent, le Parlement a donné en effet au ministre de l'Agriculture le pouvoir de taxer la farine par département.

M. Galimand (*Seine-Inférieure*). — Ce que je demande, c'est une taxation uniforme et générale.

M. Brachard, *rapporteur*. — C'est impossible.

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Brachard, modifiées par l'addition dont il vient de vous donner lecture.

(Ces conclusions, ainsi modifiées, sont mises aux voix et adoptées.)

M. le Président. — La parole est à M. Corsin.

M. Corsin (*Loire*). — Messieurs, mes explications seront d'autant plus brèves que la question que je voulais développer devant vous vient d'être traitée par les orateurs précédents. Elles concernent le prix du pain. A ce sujet, M. Perrin et moi-même nous soumettons au Congrès le vœu suivant :

« Le Congrès,

« Emet le vœu :

« 1° Que le Gouvernement examine à nouveau les « conditions dans lesquelles est établi le prix du pain, « de façon que ce prix soit en rapport exact avec « celui de la farine de blé ;

« 2° Que des mesures soient prises sans délai pour « l'utilisation des céréales secondaires, et notamment « du seigle. »

Je suis d'accord avec les précédents orateurs qui ont protesté contre la hausse du prix du pain. Le

Parlement a pris des mesures heureuses pour la défense du blé, nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais ces mesures ont eu cependant un inconvénient, à savoir que le prix du pain a subitement augmenté.

Quand le cours du blé baissait, la diminution du prix du pain ne se faisait que très lentement. Or, dès le lendemain de la fixation du prix minimum du blé, vous avez pu voir que le prix du pain a augmenté d'une façon assez forte.

Les masses laborieuses ont été touchées par la crise et sont mécontentes à juste raison, d'avoir à payer le pain plus cher.

En dehors des taxes indiquées tout à l'heure, une question peut se poser : la façon de procéder des Commissions paritaires dans les départements répond-elle exactement à la réalité ? Je dis que non.

D'une part, il y a, suivant les départements, une différence dans le prix du pain qui ne s'explique pas.

D'autre part, pour arriver à fixer le prix du pain, les Commissions paritaires prennent pour base le prix taxé pour le blé, elles y ajoutent une petite somme pour les frais de transport, ainsi que les frais de meunerie et de boulangerie et déterminent ainsi le prix auquel le pain doit être vendu.

Or, j'ai constaté dans mon département, qu'une Commission paritaire a cru pouvoir établir que la farine valant 179 fr. 50 les 100 kilos, le pain devait être payé 1 fr. 90. C'est une erreur. J'ai fait une enquête parmi les minotiers, petits ou gros. La farine s'est vendue tous ces temps derniers entre 164 et 168 francs, farine de première qualité.

Il y a donc une différence entre les résultats des calculs des Commissions paritaires, différence variant entre 10 et 15 francs les 100 kilos, ce qui représente deux à trois sous par kilo. Il est impossible de perpétuer ces errements, car on en viendrait à accuser le Parti radical d'être le Parti du pain cher. Il ne le faut pas. (*Très bien !*) C'est dans ces conditions que je fais toute confiance à M. le ministre de l'Agriculture pour examiner à nouveau la question.

M. Queuille, *ministre de l'Agriculture.* — J'ai déjà fait un certain nombre de redressements.

M. Corsin (*Loire*). — On doit arriver à faire baisser le prix du pain de deux ou trois sous.

C'est pour répondre à ces préoccupations que nous avons rédigé la première partie de notre vœu qui demande que le Gouvernement examine à nouveau les conditions dans lesquelles est établi le prix du pain pour le mettre en rapport exact avec le prix de la farine.

D'autre part, nous demandons, dans la seconde partie du vœu, que des mesures soient prises pour l'utilisation des céréales secondaires et notamment du seigle. Pourquoi ?

Dans beaucoup de communes de France, notamment dans nos montagnes, le seigle est la seule culture possible de céréales. Cette année, la récolte de seigle a été merveilleuse. Mais les paysans sont anxieux Que vont-ils en faire ?

L'agriculteur envoie bien une partie de son seigle chez le meunier où il sert à faire de la farine employée dans la panification. Mais il y aura un reliquat important.

On pourra le dénaturer. Mais pourra-t-on vendre toute cette quantité de seigle pour la nourriture du bétail ? Je ne le crois pas.

Pourra-t-on en faire du pain ? Il viendra concurrencer le pain de blé.

Autrefois, on vendait du pain fait avec de la farine mélangée moitié seigle, moitié blé, pain dont le prix était inférieur à celui du pain de farine de blé pure. Peut-être pourrait-on reprendre cette pratique.

De toute manière, il faut que nos petits paysans des régions montagneuses puissent écouler une récolte qui a été particulièrement prospère cette année. C'est pour répondre à ce souci que nous avons rédigé la deuxième partie de notre vœu concernant l'utilisation du seigle.

Un Congressiste. — Il ne s'agit pas de faire consommer à la population du pain de seigle. Elle demande du bon pain.

M. Queuille, *ministre de l'Agriculture.* — Sur cette question du seigle, je réponds à la préoccupation de M. Corsin en lui disant que le meilleur moyen de permettre l'écoulement de la récolte du seigle est d'éviter les entrées massives de seigle allemand qui vient en France à des prix de dumping.

Le contingentement des seigles a été décidé il y a quelques semaines.

M. Lazard (*Seine-Inférieure*). — J'avais posé tout à l'heure une question en ce qui concerne le prix du pain. Et je suis heureux que cette question soit de nouveau soulevée par le vœu qui vient d'être lu.

On désire que le prix du pain soit fonction du prix de la farine. Je voudrais que M. Queuille nous donne son opinion sur l'efficacité de cette mesure. Quant à moi, je n'y ai pas grande confiance.

M. Queuille, *ministre de l'Agriculture.* — En 1924, sous le ministère Herriot, j'ai fait voter par la Chambre une loi qui a permis de surveiller le prix de la farine et d'établir une relation normale entre le prix de la farine et celui du pain.

L'application de cette loi ne peut être assurée, ainsi que le voudrait notre collègue qui a beaucoup d'imagination en cette matière, en laissant au ministre de l'Agriculture le soin de fixer un prix unique de la farine.

A quel résultat, en effet, aboutirait-on ? Il est facile de comprendre que, dans votre département, vous paieriez la farine un certain prix, mais que, dans les Pyrénées-Orientales, qui sont loin de tout moulin, le prix de la farine serait certainement plus élevé. Je ne crains pas d'être au-dessous de la vérité en disant que les consommateurs de ce dernier départment paieraient le pain trois sous plus cher. Tel est le résultat auquel on arriverait. (*Applaudissements.*)

Mais, me direz-vous, ce n'est pas une raison pour qu'on ne fasse rien.

La loi de 1924 a prévu que des Commissions examineront les éléments particuliers qu'il faut ajouter au prix du blé pour déterminer le prix de la farine.

Je reconnais que certaines de ces Commissions ont un peu oublié la mission dont elles étaient chargées et que, d'autre part, leur travail a eu besoin d'être remis au point ces temps derniers.

J'ai donc envoyé une circulaire à MM. les Préfets, en les priant de revoir tous les éléments constitutifs du prix de la farine, d'accord avec leurs Commissions consultatives, et de réviser les prix là où il y aurait lieu de le faire.

Je ne peux pas toujours savoir ce qui se passe dans tous les départements de France. Mais, déjà, et notre ami M. Brachard pourrait en témoigner, dans certains départements, à la suite de faits qui m'avaient été signalés, certains redressements ont été opérés.

J'ai prié M. Corsin de me donner les éléments dont il a fait état dans son intervention. Je ferai refaire le travail, et je demanderai à MM. les Préfets de réunir les Commissions compétentes pour revoir ces éléments qui, sur certains points, paraissent discutables.

Je ne peux pas faire autre chose que ce que la loi me permet de faire. Je vous promets de faire de mon mieux, comme c'est mon devoir. (*Applaudissements.*)

M. Lazard (*Seine-Inférieure*). — Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de votre réponse. Il me semble toutefois que, dans votre argumentation, vous avez un peu mis en opposition le prix du blé et celui du pain. Vous avez dit en effet qu'il est impossible, dans tous les départements de France, de fixer un prix identique pour la farine. Or, qu'avez-vous fait pour le blé ?

M. Queuille, *ministre de l'Agriculture.* — C'est tout à fait différent.

M. Lazard (*Seine-Inférieure*). — Monsieur le Ministre, j'ai cru devoir vous poser la question.

M. Queuille, *ministre de l'Agriculture.* — Si vous voulez transformer cette séance de Congrès en une interpellation adressée au ministre de l'Agriculture, je vous dirai que je suis à votre disposition. Je vou-

drais simplement qu'on n'oublie pas — je ne dis pas cela pour vous, mon cher collègue, mais pour certaines questions qui m'ont été adressées tout à l'heure — que les questions agricoles ont, pour le Congrès radical, une importance telle qu'il n'est peut-être pas mauvais de les étudier à fond avant de vouloir les traiter ici.

Mais je veux répondre à la vôtre.

Le prix de la farine, c'est le prix d'une matière transformée dans un moulin.

Cette farine, lorsqu'elle arrive dans une boulangerie déterminée, peut avoir, suivant que le département a ou non des centres d'écrasement, une valeur différente. Le boulanger des Pyrénées-Orientales, dont je parlais tout à l'heure, paiera fatalement sa farine plus cher, parce que le prix de cette farine sera majoré des frais de transport, que le boulanger de la Seine ou de la Seine-Inférieure.

Mais vous m'opposez qu'on a uniformisé le prix du blé.

Pour le blé, on a en effet fixé un prix minimum. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'il arrivera un moment où, quand le département des Pyrénées-Orientales ou tel autre département déficitaire en blé auront épuisé le stock de blé existant sur leur territoire, et qu'ils devront s'approvisionner au moulin, ils seront obligés de payer le blé plus cher que le prix fixé, parce qu'à ce prix devront s'ajouter les prix de transport.

Cette situation peut ne pas être celle du début de la campagne, mais elle se produira certainement en fin d'exercice.

Et, à ce point de vue, le prix de la farine et celui du blé sont soumis à un sort identique. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix le vœu dont M. Corsin a donné lecture.

(Ce vœu, mis aux voix, est adopté.)

LA PRODUCTION ANIMALE ET LAITIERE

Communication du Dr Lecullier, député du Jura

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le docteur Lecullier pour faire au Congrès une communication sur la production animale et les produits laitiers.

M. LE Dr LECULLIER (*Jura*). — Après le rapport de M. Jaubert que nous avons entendu sur la situation générale de l'agriculture, il est à craindre que mon rapport sur la situation animale et laitière puisse apparaître au Congrès comme une superfétation. Cependant, je crois que le Comité exécutif, en me confiant le soin d'établir ce rapport, a voulu surtout me fournir l'occasion de donner au Congrès une documentation sur deux questions qui sont pour une partie du monde agricole d'un très grand intérêt.

Je traiterai tout d'abord la question de la production laitière parce qu'elle offre un exemple de l'utilité des contingentements et qu'elle vient, par les précisions que je vais avoir à fournir au Congrès, à l'appui de l'argumentation que M. le ministre de l'Agriculture a soutenue tout à l'heure.

La production laitière française représente environ 1/7 ou 1/8 de la production agricole totale. Elle est de 12 milliards par an sur un chiffre total de production de 100 milliards.

Elle revêt surtout une grande importance parce qu'elle est faite de petites exploitations. A l'inverse de ce qui se produit pour le blé et le vin, qui sont très souvent produits par de grosses exploitations, les 4/5 de la production du lait sont entre les mains de petits cultivateurs. J'ajoute que ces petits cultivateurs se trouvent disséminés sur tout le territoire de la France et que la production laitière intéresse ainsi toutes les petites fermes de ce pays.

D'autre part, la production laitière a une importance capitale dans notre économie rurale, parce qu'elle apporte constamment des ressources fraîches

dans le ménage du cultivateur. Le blé, le vin, le bétail aussi, constituent des apports financiers massifs pour l'agriculteur. Le lait, au contraire, apporte tous les huit jours ou tous les mois l'argent courant qui permet de faire marcher la maison et qui assure à nos petits cultivateurs un pouvoir d'achat constant.

Pour ces diverses considérations, l'importance de la production du lait est donc indéniable.

Il faut tenir compte aussi que l'industrie laitière occupe une main-d'œuvre plus nombreuse que n'importe quelle autre production agricole. Matin et soir, il faut traire les vaches, transporter le lait destiné à la consommation, assurer sa transformation.

Ce lait, qui est ainsi que vous le voyez, le pivot de notre économie agricole, assure ou assurerait, si les prix en étaient suffisants, de meilleurs cours pour le bétail

Vous savez quelle est la crise du bétail en France. Prenons garde que, si la crise du bétail s'accentue, la crise du blé s'aggravera. Déjà 1.500.000 hectares ont été retirés à la culture et mis en herbages. Si notre cheptel diminuait encore, on retournerait de nouveaux pâturages pour procéder à de nouveaux ensemencements et l'on verrait s'aggraver la crise de la production du blé.

La production du lait est, en France, en augmentation. Elle atteint actuellement 140 millions d'hectolitres, dont 30 millions sont consacrés à l'élevage des veaux. Il reste encore environ 110 millions pour la consommation humaine.

Que consomme-t-on dans les villes et dans les campagnes ? Environ 100 millions d'hectolitres. Il y a ainsi une surproduction de lait d'environ 10 millions d'hectolitres. Je n'entends pas dire que cette surproduction est constante. Il s'agit en réalité d'une surproduction saisonnière.

Or, que ferons-nous de cet excédent de production, si, de l'autre côté des frontières, se trouve un lait trop abondant qui tombe à vil prix ? Il ne faut pas oublier en effet qu'à l'étranger, aussi, on a poussé la production du lait.

Avant la guerre, il y avait trois nations exportatri-

ces de produits laitiers : la Hollande, le Danemark et la Suisse. Pendant la guerre, ces trois nations ont dû cesser d'exporter leurs produits, prises qu'elles étaient par le blocus.

De nouveaux pays laitiers se sont développés : la Nouvelle Zélande, le Canada, les nations de l'Amérique du Sud. La guerre terminée, ces nouveaux pays sont restés laitiers. Mais les anciens pays laitiers sont redevenus exportateurs.

Ajoutez qu'il s'est créé dans l'Europe Centrale de nouvelles démocraties à base paysanne ; on a partagé de grands domaines agricoles, et la production laitière s'y est immédiatement développée.

Ainsi, au lieu d'un centre de production laitière, nous en avons maintenant trois.

La conséquence est fatale. Le lait, qui, il y a quelques années, valait à l'étranger 1 fr. 25, a valu, l'été dernier, 12 centimes. Le prix courant du lait dans l'Europe entière est de 25 à 40 centimes au plus.

Dans ces conditions, je pose la question à ceux qui ne veulent pas fermer les frontières et qui sont partisans de la libre circulation des produits : Allons-nous laisser entrer du lait à 30 centimes en France ? La conséquence inéluctable d'une semblable politique serait la ruine des cultivateurs, car, sans la production laitière, il est impossible que notre économie rurale se maintienne. (*Applaudissements.*)

Il a donc fallu surveiller nos frontières. Par quels moyens ?

Tout d'abord, les droits de douane étaient insuffisants. Ils étaient de 60 francs pour une marchandise qui a valu en gros 13 ou 1.400 francs, et la protection douanière n'était guère que de 4,5 alors que d'autres produits et, en particulier, les produits industriels, se voyaient protégés par des droits représentant 12 à 50 de leur valeur.

Il devenait donc indispensable d'augmenter ces droits de douane insuffisants. Mais on s'est rendu compte que les accords consolidés rendaient impossible cette modification essentielle des tarifs douaniers.

C'est ainsi qu'on a reconnu la nécessité de contin-

genter les importations. Le contingentement n'a pas eu d'autre but que d'empêcher les produits laitiers étrangers de venir en France tuer la production laitière française. Cette pratique a été d'autant plus nécessaire que des pays à monnaie avariée, ayant besoin de se procurer des devises appréciées, ont poussé au dumping dont on a parlé déjà dans ce débat.

A cette première raison de contingenter la production laitière s'en ajoute une autre. Le contingentement a non seulement pour but d'empêcher l'entrée de produits étrangers qui sont inutiles sur notre territoire, mais aussi de laisser entrer en France les produits dont nous avons besoin parce que la production française ne les assure pas en quantité suffisante.

Nous produisons assez de lait chez nous. Aucun produit laitier ne doit entrer en France. C'est l'économie fermée, économie que nous regrettons, et qui n'est pas conforme aux théories de notre Parti, mais que nous devons accepter comme une nécessité qu'il faut subir.

Le contingentement doit donc seulement assurer l'entrée des produits laitiers qui n'existent pas en France à certaines saisons.

Je puis vous citer un détail pour vous montrer que le monde rural est décidé à appliquer cette théorie. Dernièrement, à la fin du mois de septembre, s'est tenue une réunion de la Confédération générale du lait, des industriels du lait, des exportateurs et importateurs, en un mot de tous ceux qui s'intéressent aux questions laitières. Nous y avons examiné la situation. Nous avons développé le principe que je viens de formuler. Ce principe a été admis dans cette association qui avait cependant manifesté, au début, quelque résistance à l'accepter. Et, en application de ce principe, nous, représentants des producteurs de lait, nous avons demandé nous-mêmes, devant la hausse que nous sentions sur les beurres, que fût établi un contingentement sur ce produit, alors que le trimestre précédent, il n'en était pas entré en France. Comme corollaire, pour certains fromages qui

abondent dans la France en trop grande quantité nous avons demandé que l'entrée en France en fût interdite ou qu'on ne permît que l'importation de certaines qualités que nous ne fabriquons pas et dont les consommateurs peuvent avoir besoin.

Voilà sur quelles bases doit être établi le contingentement.

Mais si nous obtenons, à l'aide de cette protection efficace, une stabilité des prix, est-ce que les producteurs de lait doivent s'endormir et vivre dans une douce quiétude en se disant que tout va bien ? Non. Ils doivent donner aux consommateurs des garanties de pureté de leur production.

Aucun aliment, en effet, n'est plus sujet que le lait à des altérations ou à des fermentations. Aucun aliment ne peut être fraudé et n'est moins surveillé. Aucun n'est plus dangereux. Et, cependant, le lait est un aliment indispensable pour les enfants, les malades et les vieillards. Il est donc de notre devoir, à nous qui nous préoccupons, non seulement des intérêts du producteur, mais de ceux du consommateur et de la sauvegarde de la santé publique, de procéder à la surveillance de la production et de la consommation du lait, et d'exiger qu'elles soient réglementées.

En Suisse, on peut dire que la politique laitière est arrivée au summum de la perfection. Dans ce pays, dans un territoire grand comme deux des dix départements français de l'Est, on compte quatre écoles de laiterie ayant 250 élèves. En France, nous avons aussi quatre écoles, mais elles ne peuvent pas recevoir 50 élèves.

En Suisse, tous les techniciens de la question du lait ont organisé un enseignement approprié, ainsi que la surveillance de ce produit. Il existe en Suisse un corps d'inspecteurs volants, un corps d'inspecteurs des étables, de la mise en vente et des fabrications laitières. Des laboratoires d'analyses fort bien équipés ont été installés où l'on peut se rendre compte des fermentations et des altérations que le lait peut subir.

Nous demandons qu'on organise également en France un enseignement technique de la question laitière, une surveillance du lait, et des laboratoires appropriés.

Mais il n'y a pas que le lait que l'on consomme en nature. Il y a aussi celui que l'on travaille. Il y a, en France, des maisons très importantes où l'on traite le lait, car ces opérations ne s'effectuent pas que dans de petites coopératives. Il faudrait pouvoir faire assurer les opérations de transformation de la fabrication laitière par un ingénieur de l'Institut agronomique, aussi bien chez nos petits artisans que dans les grandes maisons dont je parle.

En résumé, la production laitière est essentiellement rurale. Elle est transportée par de petites gens et elle est, le plus souvent, transformée par des artisans. C'est donc une production digne de notre intérêt, digne de la surveillance de notre Parti ; elle a besoin des garanties techniques qui lui manquent actuellement et qui sont nécessaires pour porter à la perfection l'industrie laitière ; enfin, elle a besoin, pour la prospérité de notre marché national, du contingentement de la production étrangère concurrente.

J'en viens maintenant à la production animale.

La production animale est, en France, extrêmement variée, mais dans ce rapport, dont le cadre est restreint, nous nous limiterons à l'étude des cheptels bovins, ovin et porcin, que l'on a d'ailleurs l'habitude de considérer comme constituant la véritable production animale de notre pays.

Ce n'est pas que les apports du menu cheptel soient insignifiants : la boucherie chevaline abat 300.000 chevaux par an, la pelleterie des chèvres rapporte cent vingt millions, les produits divers de la basse-cour sont estimés à cinq milliards, le miel fournit 150 à 200 millions, les cocons 4 millions et le poisson, qui est en grande partie consommé sur place et se prête mal à une évaluation totale, est d'une importante production nationale. A Paris seulement, il en est entré deux millions de kilos en 1931.

Parmi toutes ces variétés animales, les produits de la basse-cour mériteraient spécialement de rete-

nir notre attention, ils représentent une richesse considérable (environ 5 milliards annuels) et intéressant le monde rural tout entier, ils ont un rôle économique et social de première importance. Mais leur étude sera plus utilement entreprise après la publication de la grande enquête agricole, car, à vrai dire, les renseignements que nous avons actuellement sur ce point particulier nous paraissent d'une insuffisante précision.

Ce sont les bovins, les porcs, les moutons qui fournissent presqu'exclusivement la viande livrée à la consommation. Ils représentent, nous l'avons dit, la grosse production animale. Aussi, l'avilissement actuel des cours est une des plus grandes inquiétudes du monde rural, que cette baisse de prix, pour lui extrêmement grave, trouble profondément.

D'après les cours officiels de la Villette, le bœuf net, première qualité, a valu :

Moyenne du deuxième trimestre 1931	1.162
Mai 1932	928
Mai 1933	690
Août 1933	641

Le *veau* a coté :

Moyenne du deuxième trimestre 1931	1.504
Mai 1932	1.205
Mai 1933	1.252
Août 1933	912

Le *mouton* :

Moyenne du deuxième trimestre 1931	1.940
Mai 1932	1.554
Mai 1933	1.477
Août 1933	1.433

Le *porc* :

Moyenne du deuxième trimestre 1931	663
Mai 1932	725
Mai 1933	636
Août 1933	659

D'après ces chiffres, la viande de porc a maintenu ses cours.

La viande de mouton a baissé d'une façon continue, mais relativement peu importante, le bœuf et le veau ont subi une dépréciation considérable.

Les cours pratiqués sur les foires montrent une situation encore plus grave : une paire de bœufs qui valait 10.000 francs en mars 1931, se vend actuellement entre 2.000 et 4.000 francs. Une vieille vache que l'on vendait 2.000 francs en mars 1931, trouve péniblement preneur à 200 et même à 50 francs. Le doublon est tombé de 3.300 francs en mars 1931 à 800 francs et même 500 francs.

Or, dans notre production animale, c'est précisément la viande des bovins qu'il faut surtout considérer. En 1930 et 1931, sur 1.350.000 tonnes de viande consommée, il y avait 800.000 tonnes de viande de bœuf et de veau.

Une baisse des cours de moitié, et parfois de plus des 2/3 pour le bœuf, d'un tiers pour le veau, prend donc pour l'économie agricole, une extrême importance, dont on se rend encore mieux compte en examinant le bilan de notre production animale.

L'effectif bovin était évalué, en 1913, à 14.787.000 têtes ;

Il est tombé, en 1918, à 12.250.000 têtes.

En 1931, il est estimé à 15.433.000 têtes.

Dès 1929, notre cheptel était reconstitué avec : 15.631.000 têtes, dont : 450 pour l'Alsace-Lorraine.

Par rapport à 1913, notons que le nombre des vaches est en augmentation sensible :

En 1931	8.288.170
En 1913	7.794.270

L'effectif du cheptel bovin mondial est estimé à 450 millions de têtes et la France occupe le septième rang dans le monde et le troisième en Europe.

La valeur de notre cheptel a été évaluée en mai 1932, à un trentaine de milliards de francs. La diminution sur l'estimation de 1930 est de plus d'un tiers. La valeur des produits annuels est de 8 à 9 milliards pour la viande (1932) et de 11 à 12 milliards pour les produits laitiers.

Quant à notre troupeau ovin, il faut souligner sa décadence :

De 33 millions de têtes en 1852, il est tombé à 17 millions de 1901 à 1910 et à 16 millions en 1913. Actuellement, il est de 10.500.000.

Il fournit 10 millions de kilos de viande, soit presque 100 millions de francs.

Il faut y ajouter le lait de brebis qui sert à la fabrication d'un fromage réputé, le Roquefort, et la laine qui constituerait un revenu appréciable sans la crise lainière (200.000 quintaux cotés en 1931, 600 ou 700 francs, en diminution d'un tiers sur les prix de 1914).

L'effectif porcin, essentiellement variable d'un trimestre à l'autre, était estimé à 7.035.850 têtes en 1913, à 4.377.020 en 1919, à 6.329.270 en 1930, représentant 4 à 5 milliards de francs. La valeur annuelle des produits dépasse celle du troupeau et peut être fixée à 5 à 6 milliards.

En résumé, le cheptel porcin, en légère diminution, conserve des cours suffisants, le cheptel ovin, très affaibli, s'achemine vers la baisse pour la viande, mais il est surtout durement éprouvé par la crise lainière.

Quant au cheptel bovin, qui est très largement reconstitué et représente la plus grosse production animale du pays, ses cours se sont effondrés. Il y a là un élément important de la crise agricole actuelle.

Les causes de cet avilissement des cours du gros bétail sont connues : il résulte de la cessation de nos exportations et de l'augmentation des importations.

La France d'avant-guerre était nettement exportatrice, elle le redevient dans l'après-guerre, dès que le cheptel, reconstitué, fut plus que suffisant pour notre consommation. La liberté d'exploitation étant rendue à nos cultivateurs, ils exportèrent, en 1927, 1928 et 1929, avec d'autant plus d'empressement que les cours mondiaux étaient élevés et que nos ventes à l'étranger étaient avantageuses.

Mais, en 1930, la crise économique s'abattant sur

le monde, les prix s'avilissent à l'étranger alors qu'ils restaient élevés chez nous, non seulement notre exportation devint impossible, mais une ruée des producteurs de viande de toutes les nations jeta le désarroi sur notre marché que l'on ne sut pas, à ce moment, défendre.

Les importations de bétail qui avaient été :

en 1928, de.....	6.059	quintaux
en 1929, de.....	9.392	—

furent :

en 1930, de.....	240.500	—
en 1931, de.....	746.806	—

En 1932, on commence à prendre les mesures indispensables de protection et les importations furent ramenées à 275.319 quintaux.

Les importations de viandes fraîches et congelées qui avaient été :

en 1928, de.....	85.960	quintaux
en 1929, de.....	81.497	—

passèrent à :

272.522 en 1930
382.424 en 1931
402.111 en 1932

Ces quelques chiffres suffisent à démontrer que, dans notre pays, déjà plutôt surproducteur, la crise était fatale en l'absence d'une suffisante protection douanière nécessitée par la chute des prix mondiaux.

La crise économique gagnant notre pays en 1931, aggrava le désordre en provoquant une sous-consommation qu'accentuèrent encore les prix excessifs pratiqués dans la vente au détail.

Le cinquième quartier perdant complètement sa valeur, fit encore empirer la situation.

Enfin, les prix du lait qui, suffisants, eussent maintenu une valeur au bétail, venant eux-mêmes à s'effriter, la viande est ainsi tombée aux plus bas cours.

A cette situation, grave en elle-même, par la p importante qui en résulte pour l'économie rurale, doit sans retard apporter un remède, car sa per tance aura d'ici peu d'inquiétantes répercussions la production du blé.

Depuis la guerre, 1.500.000 hectares ont été enle à la culture et affectés à l'élevage. Si la crise de viande persiste, un retentissement est certain sur marché du blé : on diminuera le cheptel, on reto nera les pâturages, on cessera la culture des fo rages et des céréales destinés aux animaux, et part on intensifiera la culture du blé, qui, avec les gar ties de prix, sera le refuge de tout le monde rur

Il faut donc, de toute nécessité, et le plus rapi ment possible, trouver le moyen d'améliorer le m ché du bétail.

On a évidemment déjà fait à cet égard un loua effort cette année, puisque le scandale des impor tions a cessé.

Ni bovins, ni porcins, ne sont plus importés France, les importations — très restreintes — in ressent exclusivement la Sarre. Pour les ovins, on adopté des chiffres concordant avec les besoins la consommation, les importations de chevaux ont été diminuées des 3/5es et les entrées de viandes c gelées, frigorifiées ou fraîches sont inférieures à c les des années précédentes.

Mais, d'autres mesures doivent encore être en sagées sans retard.

Les frigorifiques Français, encouragés, assuren un courant régulier des ventes du bétail; les viand étrangères congelées ou fraîches, sévèrement cont gentées ne devront entrer en France qu'après u correction des droits de douane, on l'obtiendra p une taxe suffisamment élevée sur les licences d'i portation.

Par des mesures de protection sur les cuirs on donnera une plus-value au cinquième quartier.

Pour augmenter la consommation, il faudra duire l'écart actuel inadmissible entre les prix de viande sur pied et celui de la viande à l'étal, s que l'on favorise les abatages à domicile, les b

cheries municipales, les organisations coopératives, soit qu'en fin de compte, si tout se révèle inopérant, on recoure à la taxation avec des sanctions draconiennes. La viande étant moins chère, on en mangera davantage.

Enfin, une mesure des plus importantes, la protection efficace des produits laitiers, aura indubitablement un retentissement rapide sur les cours du bétail.

EN RESUME

L'avilissement des cours des bovins est un des éléments importants de la crise agricole.

Les cours ayant baissé de 35 à 70 % il en résulte une perte annuelle considérable, et il faut craindre que le cultivateur, abandonnant l'élevage, ne se reporte sur la culture du blé.

Des mesures urgentes s'imposent :

Non seulement il faut maintenir les décisions prises contre les importations, notre pays pouvant suffire à ses besoins, mais il faut prévoir une protection supplémentaire pour les viandes congelées et fraîches, et réserver l'approvisionnement de l'Intendance aux viandes françaises.

Les frigorifiques Français doivent être favorisés, la protection des cuirs renforcée, les prix de vente de la viande au détail abaissés et enfin, une protection laitière efficace doit être instituée immédiatement. (*Applaudissements.*)

LA POLITIQUE FORESTIERE FRANÇAISE

Rapport d'André Liautey, député de la Haute-Saône

Le Président. — La parole est à M. André Liautey, député de la Haute-Saône, pour une communication sur la Politique Forestière française.

M. Liautey, *député*. — « La dépréciation des pro-

duits forestiers en France résulte non seulement de la crise économique mondiale, mais aussi des importations abusives tolérées par les pouvoirs publics.

Cette dépréciation, gravement préjudiciable à 1 million 500.000 propriétaires forestiers et à 700.000 travailleurs de l'industrie du bois, bouleverse le budget d'un très grand nombre de communes rurales qui se trouvent ainsi paralysées dans l'exécution de leur programme de travaux publics.

Il y a urgence à revaloriser les produits forestiers pour sauver de la ruine une des plus importantes industries françaises ».

Ces considérations qui figurent en tête de l'ordre du jour adopté l'an dernier sur notre proposition par le Congrès de Toulouse n'ont malheureusement pas perdu de leur actualité.

Nous ne reviendrons pas cette année sur le caractère mondial que présente le problème du bois : les produits forestiers en effet n'ont pas échappé au phénomène général de la surproduction et tout naturellement l'exploitation intensive des bois a fini par dépasser de beaucoup les facultés de consommation.

Par ailleurs, la réapparition de la Russie sur le marché européen a contribué à accentuer le déséquilibre : les importations de bois russes en France ont triplé de 1928 à 1930.

Au reste, d'autres causes propres à notre pays, ont contribué à la dévalorisation des produits forestiers français, telles les importations massives de traverses tolérées par les gouvernements de droite, tel le taux excessif des tarifs de transport par voie ferrée et le trop faible taux de la surtaxe d'origine, tel encore le fait que certains bois étrangers bénéficient en France d'emplois préférentiels injustifiés qui ne trouvent leur raison d'être dans aucune contre-partie.

Ces divers points se trouvent précisés dans le rapport que nous avons eu l'honneur de présenter devant notre congrès de 1932. A cette époque, la situation était très grave : l'afflux des bois étrangers avait avili dans des proportions catastrophiques le cours des bois en France. Les mesures partielles prises par

les pouvoirs publics s'étaient avérées insuffisantes parce que mal appliquées ou annihilées par la dévaluation des monnaies étrangères.

Les gouvernements constitués à la suite des élections législatives de 1932 ont heureusement réagi en face de cette situation et les mesures qu'ils ont prises semblent devoir prémunir le marché français contre une nouvelle dévalorisation des produits forestiers.

Quinze jours après notre congrès de 1932, un décret pris par le gouvernement Herriot le 19 novembre 1932 relevait les droits de douane sur les bois, conformément au vœu émis par notre Parti.

Tout en appliquant d'une façon satisfaisante les dispositions prises par ses prédécesseurs en ce qui concerne les contingentements et les licences d'importation, le gouvernement républicain compléta heureusement le système de protection en instituant une taxe sur les licences par un décret du 12 mai 1933.

La protection des bois français a donc été augmentée dans des proportions considérables par les radicaux au pouvoir, ainsi qu'en témoignent les chiffres ci-après relatifs à l'importation d'un m.c. de sapin rouge du Nord, qualité manquant en France débité en planches de 30 m/m et pesant 560 kilos.

En 1913 : ce mètre cube de planches avait une valeur C. I. F. de 55 francs; et payait un droit de douane de 1 fr. 75 par 100 kilogs, soit 9 fr. 80, représentant 18 % de sa valeur.

En 1933 : ce même mètre cube valant actuellement C. I. F. 220 francs; paye comme droits d'entrée :

Douane (10 francs par 100 kilogs)	100,80
Taxe sur licences (8 francs par 100 kilogs).	44,80
Taxe à l'imporation de 4 % sur prix C. I. F. dédouané	14,60
	160,20

$$\frac{365 \times 4}{100}$$

Soit 73 % de sa valeur.

Le contingentement et le relèvement des droits de

douane ont donc eu un effet incontestable sur le mar ché du bois en France. Ils ont évité un effondremen des cours et ils ont même amené une légère améli ration, la protection effectuée par le gouvernemen allant, aux dires de certains, au-delà même de c qu'ils estimaient nécessaire.

Rappelons en effet que les droits de douane don on réclamait le relèvement jusqu'au coefficient 5 de droits d'avant-guerre ont été majorés à diverses re prises et atteignent maintenant en moyenne plus d dix fois le coefficient de 1914. En outre, la taxe l'importation a été majorée et plus récemment. L taxe sur les licences est venue augmenter dans d très sensibles proportions l'ensemble de ces droits

La protection des bois français contre les bois étrangers représentant actuellement environ 150 fr par mètre cube, dépasse les demandes présentée l'an dernier par les intéressés.

Situation actuelle du marché du bois

Le renforcement de la production opérée par le ministères radicaux n'a cependant pas mis fin à l crise; les résultats récents des ventes de coupes com munales viennent de démontrer qu'un nouvel effor restait nécessaire, malgré l'amélioration légère de cours des résineux.

Voici les produits des ventes des coupes domaniales et communales au cours de ces dernières années. Ces renseignements sont extraits d'une note établie par le ministère de l'Agriculture en vue de la Conférence économique de Londres de 1933.

1929.....	329.000.000 francs	371.000.000 francs
1930.....	290.000.000 —	311.000.000 —
1931.....	178.000.000 —	219.000.000 —
1932.....	150.000.000 —	180.000.000 —

La perte nette causée à l'économie nationale par la mévente et la baisse des bois français pour la seule année 1932 a été de l'ordre de près d'un milliard.

Il faut donc renforcer les mesures déjà prises sans

outefois modifier les principes de l'organisation actuelle qui a fait ses preuves et dont les résultats se rouvent définis par les chiffres ci-dessous extraits du 'apport présenté par la délégation française à la onférence de Londres.

Exportations :

Moyenne 1909-1913. — 1.900.000 tonnes valant 184 millions francs or.

Moyenne 1925-1929. — 1.900.000 tonnes valant 1 milliard 100.000.000 francs stabilisé.

Année 1932. — 1.300.000 tonnes valant 500 millions francs stabilisé.

Importations :

Moyenne 1909-1913. — 1.170.000 tonnes valant 62 millions 500.000 francs or.

Moyenne 1925-1929. — 1.900.000 tonnes valant 500 millions stabilisé.

Année 1932. — 440.000 tonnes valant 89.000.000 francs stabilisé.

Il y a lieu de constater un recul important de nos importations dû aux mesures du contingentement, mais aussi la réduction de nos exportations par suite de la concurrence mondiale. L'Angleterre, par exemple, ne nous achète plus que 200.000 tonnes de poteaux de mine au lieu de 1.000.000 en 1927 parce qu'elle se procure en grande partie la différence au Portugal à des prix plus avantageux. (1)

Maintien et renforcement des mesures de protection déjà prises

Il est indispensable de continuer à endiguer l'afflux des bois étrangers si nous voulons garder à la propriété forestière une maigre valeur qui se traduit actuellement par un coefficient de 2 à 2,5 de la valeur

(1) Chiffres fournis par le Ministère de l'Agriculture

de 1914 et éviter un grave chômage dans cette branc de l'activité nationale.

Le maintien des mesures prises s'impose donc : ne faut augmenter aucun des contingents actuels il faut supprimer ceux qui concernent les essences qualités produites par notre sol. Le déficit de no balance commerciale aussi bien que l'affaissement p sistant des cours des produits forestiers justifient a plement cette suppression dans les limites compatib avec les accords commerciaux déjà conclus. Un él gissement du contingent spécial des bois du No porté récemment de 70.000 tonnes à 110.000 pour deuxième semestre de 1933 a soulevé de violen protestations des producteurs, des syndicats prof sionnels, des groupes forestiers et de la presse te nique. En attendant des restrictions plus complèt il y aurait lieu pour 1934 de réduire au plus tôt contingents de 1.100.000 tonnes à 800.000 tonnes p an, contingent normal et spécial compris, afin tenir compte de la diminution de nos exportatio de bois que nous avons évaluées plus haut. Il y a rait lieu aussi d'étendre le contingentement aux b papetiers, aux pâtes à la soude, aux douelles et m rains, aux poteaux injectés et non injectés ai qu'au magnolia dont la production en France n' nullement protégée :

Nous reviendrons à nouveau cette année sur l'ob gation qui doit être imposée aux services publics aux soumissionnaires des contrats de travaux publ d'utiliser des bois de France. Si la nécessité oblige administrations françaises à passer des comman à l'étranger, il y aurait intérêt à ce que l'administ tion en cause en avise sans retard le département Commerce afin que celui-ci par l'organe de son at ché commercial dans le pays étranger, tâche d'obte des contre-parties en faveur de notre exportatio Cette question actuellement à l'étude fait l'objet plusieurs négociations encore en cours.

Demandons surtout au gouvernement de mainte l'interdiction de l'importation des traverses étran res Les compagnies de chemins de fer manœuvr

pour obtenir l'abolition de cette mesure sous prétexte d'échapper aux prétentions excessives des producteurs de bois durs, mais elles peuvent trouver en France toutes les traverses qui leur sont nécessaires.

Il importe d'insister sur ce point, car les services des réseaux, responsables des achats à l'étranger en 1930-31, ont tendance à exhaler leur rancune contre les producteurs français en se montrant très sévères sur la qualité des traverses. Il ne faudrait pas, par exemple, que les rebuts de 25 à 75 % dont se plaignent certains fournisseurs du P.L.M., ne soient pas parfaitement justifiés, d'autant que le sondage à la tarière détériore sérieusement la traverse pour de nouveaux débits.

En tout cas, si les réseaux paraissent avoir des difficultés de s'approvisionner en traverses de bois dur, (ce qui reste à démontrer), il leur est loisible d'augmenter leurs achats en traverses de bois tendres, notamment en pin maritime. La compagnie du Midi est satisfaite des traverses en pin des Landes. Pourquoi l'Etat et le P. O. ne suivraient-ils pas cet exemple puisque la forêt landaise peut produire 10 millions de traverses par an? La conclusion qui s'impose est donc le maintien absolu de l'interdiction d'importation des traverses.

A ceux qui trouvent cette politique de nationalisme rétrograde, nous répondons qu'aujourd'hui nous n'avons pas le choix puisque toutes les nations ont adopté le système de l'économie fermée.

La France importe encore beaucoup trop de produits forestiers qu'elle pourrait trouver chez elle : bois communs, pâte de cellulose, produits résineux ou autres. Il faut mettre fin à ces errements et cesser de considérer le bois comme une monnaie d'échange destinée à payer les avantages que l'étranger peut accorder à certaines de nos industries ou encore à solder les fantaisies d'une diplomatie qui ignore encore que la France, démocratie paysanne, a pris enfin conscience de ses intérêts essentiels. (*Applaudissements.*)

Le Projet d'accord franco-autrichien

Après avoir attribué des contingents supplémentaires de bois à la Pologne *pour la commande d'un mouilleur de mines* et à la Roumanie pour des achats d'avions, le gouvernement français voulant favoriser l'Autriche pour des raisons politiques a négocié avec le gouvernement de Vienne un arrangement du 29 décembre 1932, en vertu duquel la France accorde au gouvernement autrichien une ristourne de 50 francs par tonne de bois importée.

Sans insister sur les conditions regrettables dans lesquelles a été enlevée l'approbation de la Chambre des députés le 13 juin 1933, il y a lieu de féliciter la Haute Assemblée d'avoir refusé de ratifier cet accord par 214 voix contre 62 malgré l'insistance du ministre des Affaires Etrangères, le 7 juillet 1933.

Nous n'avons pas à insister ici sur les raisons politiques qui ont inspiré cet arrangement. Les multiples faveurs consenties par la France à l'Autriche dans l'ordre financier comme dans l'ordre économique suffiront-elles à empêcher l'Anschluss et à maintenir des relations amicales entre les deux pays? C'est une question sur laquelle les avis peuvent se partager, les uns estimant que la gratitude est parfois une vertu internationale, les autres pensant que tous nos gestes de concession, d'amabilité, voire de générosité ne rencontreront en Autriche que suspicion et hostilité aussi longtemps que la France restera fidèle à son alliée de Prague. (*Applaudissements.*)

Les avantages politiques de l'accord franco-autrichien étant des plus incertains, *c'est pour des raisons purement économiques qu'il nous paraît devoir être repoussé.*

Sans doute, nous fait-on observer que cet accord ramène à 9.000 tonnes le contingent supplémentaire de 19.000 tonnes par trimestre alloué à l'Autriche par l'arrangement du 21 mars 1932, la garantie d'un contingent total minimum de 38.000 tonnes par trimestre étant maintenue. Sans doute le gouvernement autrichien s'engage-t-il à prendre toutes mesures utiles pour éviter que ces bois ne soient offerts sur le mar-

ché français à des prix inférieurs à ceux normalement pratiqués pour des quantités équivalentes.

Ces arguments ne nous semblent pas convaincants, pas plus d'ailleurs que le prétexte invoqué dans l'exposé des motifs pour justifier la ristourne de 50 francs par tonne : « La pratique, y est-il dit, a montré que les conditions de production et de transport du bois autrichien ne permettaient pas à l'Autriche d'utiliser son contingent, car les bois autrichiens étaient présentés sur le marché français à des prix qui ne leur permettaient pas de concurrencer les bois importés d'autres pays. Aussi, l'objet essentiel de l'arrangement du 29 décembre est-il de fixer une ristourne qui permettra peut-être à l'économie autrichienne de présenter son bois sur le marché français avec des chances de vente ».

Les bois autrichiens arrivant en France supportent-ils des frais de transport plus élevés que ceux d'autres pays, que les bois polonais par exemple?

Dans une étude basée sur des chiffres indiscutables, la Fédération Nationale des Syndicats d'exploitants forestiers répond nettement par la négative et conclut que les bois autrichiens peuvent entrer en France en supportant des frais de transport inférieurs à ceux des bois de Pologne, comme le démontre la comparaison des prix de transport faite dans le tableau suivant :

Bois d'Autriche

Via Allemagne (par mètre cube)

Prix du transport de la scierie à la frontière austro-allemande 7 à 20 fr.	15 fr.	15 fr.
Transport Allemagne jusque Kehl....	45 —	45 —
Transport Kehl-Strasbourg	8 —	8 —
Transport Strasbourg-Paris, par fer.	65 —	
Transport Strasbourg-Paris, par eau.		30 —
	133 —	98 —

Via Suisse (par Saint-Louis)

Economie de 10 francs par tonne, soit 5 francs par mètre cube.

En raison de la valeur du schilling autrichien, il est

avantageux de faire en Autriche un parcours plu
long.

Transport de la scierie à Dantzig 1 $ à 1,$ 20	30 fr.	30
Frais de déchargement wagon et mise sur bateau	12 —	12 -
Transport de Dantzig à Rouen	35 —	35 -
Transit à Rouen	11 —	11 -
Transport Rouen-Paris, par fer	32 —	
Transport Rouen-Paris, par eau		20 -
	120 —	108 -

Ces chiffres nous paraissent suffisamment probant pour rendre tout commentaire superflu. Par ailleurs le gouvernement français ne doit pas perdre de vu les complications extérieures que pourrait entraîne un régime de défaveur frappant nos alliés polonais e tchèques ainsi que les divers pays à qui nous avon consenti le bénéfice de la clause de la nation la plu favorisée.

On nous dit, il est vrai, que l'arrangement du 29 dé cembre 1932 n'entraîne aucun accroissement des im portations de bois étrangers, mais la réponse nou est fournie par l'exposé même des motifs du proje du gouvernement d'où il ressort que, dans les condi tions actuelles, l'Autriche n'arrive pas à vendre se bois en France. Il en résulte logiquement que la ris tourne de 50 francs par tonne, en permettant à l'Au triche de placer ses bois sur notre marché, augmen terait d'une façon considérable la quantité totale de bois entrant en France, soit au minimum de 38.000 tonnes par trimestre.

L'opinion publique ne s'y est pas trompée et il suffi de l'annonce du projet d'accord franco-autrichien pour freiner la hausse que les mesures prises par les gouvernements de gauche devaient fatalement entraî ner. La réalisation définitive de cet accord ne man querait pas d'avoir sur les cours les répercussions les plus fâcheuses. Dans l'intérêt même des communes forestières, directement menacées par les bois autri chiens qui sont identiques à nos bois nationaux, il

faut repousser cet accord, à moins que des compensations substantielles ne soient données aux producteurs de bois sous la forme d'une importante réduction du chiffre total des contingents accordés jusqu'ici et *effectivement* utilisés.

C'est à la recherche de ces compensations que s'emploie activement notre ministre de l'Agriculture désireux de sauvegarder les intérêts dont il a la charge, en même temps que d'accueillir dans la mesure possible les sollicitations dont il est l'objet de la part des services du quai d'Orsay.

Tout en s'efforcant de faciliter la tâche de notre éminent ami M. Queuille, nous pensons que le parti radical doit insister pour que les intérêts forestiers français ne soient pas sacrifiés à une politique chimérique ou même à certaines combinaisons mercantiles. (*Applaudissements.*)

Nous n'ignorons pas les intrigues qui se sont nouées à Vienne, ni les informations tendancieuses propagées par la presse autrichienne avec l'assentiment tacite de certains Français, ni les suggestions qui ont été faites à notre gouvernement de passer outre à la volonté du Parlement en tournant la difficulté par un procédé oblique, à savoir la diminution des taxes sur les licences d'importation.

Les conclusions présentées en fin du présent rapport au sujet de l'accord franco-autrichien s'efforcent de ne gêner en rien l'action du gouvernement, mais il nous sera permis d'exprimer ici le vœu que les agents de la France à l'étranger consentent à servir une politique conforme à la volonté de défense des classes paysannes manifestée par le suffrage universel les 1er et 8 mai 1932.

Nécessité de reprendre nos débouchés à l'extérieur
Instrument nécessaire pour la limitation des importations

Le contingentement peut être aussi utilisé comme un moyen de retrouver nos débouchés à l'extérieur.

Aussi réclamons-nous, au nom des groupements in-

téressés, la réalisation des promesses écrites le 17 juillet par le ministre des Travaux Publics quant à la liaison de l'importation de la houille à l'exportation des poteaux de mines. Nous réclamons en outre la réalisation de l'accord franco-espagnol du 14 juin liant l'importation des bananes des Canaries et des oranges d'Espagne à l'exportation des emballages français destinés à ces fruits, savoir : octroi d'une prime permettant aux espagnols d'acheter leurs emballages en France en attendant la révision de la loi de 1852 sur les emballages.

Ces mesures sont tout particulièrement réclamées par les syndicats de la région des Landes qui, pour arriver à ce but, proposent la création de chambres de compensation pour les marchandises sur le modèle des chambres de compensation pour les créances.

Pour aider le gouvernement dans cette tâche si complexe il pourrait être créé un comité consultatif à charge de donner son avis tant sur l'importance du contingent normal attribué à chaque pays que sur la qualité des essences à importer et spécification des sciages. Toutes mesures concernant l'importation des bois, les droits de douane, taxes sur licences, pourraient être utilement soumises à l'avis de ce comité.

Les revendications landaises

Signalons ici deux revendications des syndicats de la région des Landes.

La première concerne la création d'une caisse de compensation de résineux qui serait gérée sous le contrôle de l'Etat par les producteurs de gemme eux-mêmes. Elle serait dotée des 3/4 du produit de la surtaxe douanière sur l'article 115 de la loi du 6 août 1933 et d'un crédit de 40 millions destiné à distribuer des primes aux gemneurs.

La seconde revendication vise la question du prix des transports en chemins de fer pour amener le bois des Landes aux marchés intérieurs de grande consommation. C'est là une question très complexe qui nécessite une étude approfondie par les pouvoirs

publics afin de concilier tous les intérêts en présence. Elle perdrait d'ailleurs beaucoup de son acuité si par la politique d'aménagement des contingents examinée plus haut, la région des Landes pouvait retrouver les débouchés d'exportation qu'elle avait auparavant avec l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre.

Situation des fibres de bois

Il y a en France une cinquantaine de fibreries au moins, groupées dans le Sud-Est, le Massif Central, les Landes, qui traitant l'épicéa, le sapin, le pin, sont susceptibles de satisfaire à tous les besoins de la consommation française. Or, la situation de cette fabrication est très critique à l'heure actuelle. Cette situation ressort nettement du tableau suivant où figurent nos importations et nos exportations de fibres de bois au cours des dernières années :

Années	Importations	Exportations
1929	379 tonnes	4.414 tonnes
1930	602 —	4.244 —
1931	573 —	2.431 —
1932	604 —	1.019 —
1933 (6 premiers mois)	804 —	546 —

Il résulte de ces chiffres qu'au cours des cinq dernières années nos exportations ont diminué de 75 % alors que nos importations augmentaient de 300 %.

Le gouvernement se doit donc de protéger efficacement la fibre de bois en augmentant le tarif douanier concernant cette espèce afin d'éviter la fermeture des usines et le chômage.

Surtaxe d'entrepôt

Nous demandons le relèvement de la surtaxe d'entrepôt et d'origine aux coefficients 10, 11 et 12 équivalant à l'augmentation des droits de douane, suivant les dimensions.

Protection des Bois ouvrés

Enfin, le gouvernement devra assurer aux bo ouvrés la même protection qu'aux bois communs e les faisant entrer dans le champ d'application de l « loi du cadenas ». Le relèvement des droits de douan s'impose en ce qui concerne les bois ouvrés afin d'év ter la ruine de cette industrie qui emploie un gran nombre de bras et qui entraînerait un chômage tr important.

Caisse de compensation pour les communes forestières

Cette année encore, nous demandons du gouverne ment la création d'une caisse de compensation al mentée par les majorations des droits de douane po aider les communes forestières qui ont à travers une période très difficile par suite de la mévente d leurs coupes.

Notre rapport de l'an dernier s'est étendu longu ment sur la situation de nos communes rurales. Ajo tons simplement que cette situation ne s'est pas ag gravée mais que dans l'état actuel des choses, el reste très critique. (*Applaudissements.*)

Droits de règle

La loi du 30 octobre 1919, modifiée par l'article de la loi de Finances du 29 avril 1926 et le décret-l du 5 novembre 1926 détermine les charges financièr imposées aux communes et aux établissements publi propriétaires de bois soumis au régime forestier pou la garderie et la gestion de leurs forêts.

Ces charges consistent :

1° Dans le versement d'une contribution égale 3 fois les frais de garderie tels qu'ils existaient pou l'exercice 1914;

2° Dans le paiement d'une taxe égale au 1/20 de la valeur des produits tant principaux qu'accessoires, y compris la chasse; cette taxe toutefois ne peut excéder 80 francs par hectare et par décennie; la première de ces décennies commençant au 1er janvier 1926.

En ce qui concerne le 1/20 forestier qui nous intéresse tout particulièrement, l'article 46 de la loi de finances du 29 avril 1926 prescrit de se baser sur la valeur des produits délivrés, telle qu'elle aura été fixée définitivement par le ministre de l'Agriculture, sur la proposition des agents forestiers, les observations des conseils municipaux et des administrateurs et les avis des préfets. Les propositions des agents forestiers doivent être adressées aux préfets avant le 1er septembre de chaque année; il en résulte que les estimations sont établies en général avant de connaître le cours des bois découlant des adjudications générales de l'année. Cette façon de procéder porte préjudice les années de hausse aux intérêts du Trésor et les années de baisse, aux intérêts des communes, les estimations établies avant les ventes ne peuvent être faites en effet que sur la base des cours de l'année précédente

Il suffit à notre avis d'énoncer l'économie de ce système pour en démontrer toute la nocivité puisqu'il est défavorable aux communes dans les périodes de crise c'est-à-dire au moment précis où elles auraient besoin d'être aidées (*Applaudissements.*)

Il y a là une insuffisance de la loi. Il faut nécessairement l'amender.

La réforme pourrait porter non sur les droits de garderie pour lesquels nous demandons provisoirement le *statu quo*, mais sur la modification des frais de régie :

1° Il faudrait supprimer le principe du maximum et de la décennie à partir du 1er janvier 1936 ;

2° Il serait nécessaire que les frais de régie dus à l'Etat soient calculés d'après le produit réel des ventes, c'est-à-dire que le prélèvement du 1/20 forestier se fasse sur les prix de vente effectifs après déduction des frais d'exploitation et de travaux mis

en charge et non sur le montant de l'estimation des agents forestiers. Ce n'est pas à l'Etat, en effet, qu'il appartient de venir accabler les communes en période de difficultés financières.

Tarifs Ferroviaires

Les tarifs aujourd'hui en vigueur pour le transport des bois en grumes et des sciages sont prohibitifs. De cette situation, il résulte que les transports de bois par voie ferrée sont réduits le plus possible ; par contre, en cette espèce, les transports fluvieux et routiers font une forte concurrence aux grands réseaux.

Voici un exemple de ces tarifs excessifs :

En 1914, le transport d'un wagon de bois d'Epinal à Paris valait 11 francs la tonne, soit 7 fr. par m. c. ;

Aujourd'hui, ce transport vaut 122 francs la tonne, soit 85 fr. par m. c.

Coefficient de majoration : 11.

Pour les sciages :

En 1914, le transport coûtait 7 francs la tonne, des Vosges à Paris, pour des bois valant 65 francs le mètre cube, soit 9,70 % du prix de vente.

Aujourd'hui : pour le même trajet, il faut payer 85 francs pour des bois ayant une valeur de 330 francs le m. c., soit 30 % du prix de vente.

Pour les bois de chauffage : à partir de 150 km., le prix du transport égale celui de la marchandise.

De cette situation résulte, comme il a été dit plus haut, une concurrence préjudiciable aux voies ferrées du fait du transport des bois par voie fluviale ou par la route dont les tarifs sont plus raisonnables.

En outre, les grands réseaux ont fait bénéficier de réduction de tarif importante des produits tels que le lait, viande, fromages, chocolat, sable, eaux minérales, dont certains offrent de grandes difficultés de transport. Or, le bois n'a pas bénéficié des mêmes faveurs lorsqu'il est facilement transportable.

L'entêtement des Compagnies aura pour résultat d'amener les commerçants en bois à s'équiper en camions à gas-oil ou à gazogène et ce jour-là, il sera

impossible aux chemins de fer de récupérer le tonnage perdu par leur faute. Aussi proposons-nous :

1° Que soient réduits de 40 % les tarifs actuellement en vigueur ; cet abaissement devant avoir pour résultat de mettre sur un pied d'égalité le chemin de fer et ses concurrents ;

2° De ramener à 5.000 kg. le tonnage minimum ;

3° De supprimer la majoration frappant les longueurs excédant 7 m. 50.

En conclusion des observations qui viennent d'être présentées, nous avons l'honneur de proposer au Congrès la motion suivante :

Le Congrès du Parti P. R. S. enregistre avec satisfaction que les mesures appliquées par le Gouvernement pour revaloriser les produits forestiers, conformément aux vœux adoptés par le Congrès de Toulouse, ont eu pour conséquence d'arrêter l'affaissement des cours, mais il constate qu'à l'heure actuelle, la situation des communes forestières, des propriétaires et des travailleurs de l'industrie du bois exige le maintien et même le renforcement des mesures de protection édictées en leur faveur.

En conséquence, il demande au Gouvernement :

1° De veiller à la stricte application des mesures déjà prises contre l'invasion des bois étrangers et notamment de maintenir l'interdiction d'importer des traverses ;

2° De réduire, au minimum compatible avec les accords internationaux en vigueur, les contingents d'importation des produits forestiers étrangers qui peuvent être remplacés par des produits nationaux ;

3° De prendre toutes mesures utiles pour que les facilités d'importation accordées à l'Autriche ne portent aucun préjudice aux producteurs français ;

4° De rechercher des débouchés extérieurs notamment pour les résineux des Landes, en cherchant à lier l'importation des charbons anglais à l'exportation de nos bois de mine ;

5° De protéger efficacement la fibre de bois par un relèvement des tarifs douaniers ;

6° *De déposer un projet de loi pour relever les droits de douane sur les bois ouvrés ou pour les faire entrer dans le champ d'application de la loi du cadenas ;*

7° *D'obliger les administrations publiques et les services concédés à réserver la priorité de leurs achats aux bois français ;*

8° *D'aider les communes forestières les plus pauvres et les plus atteintes par la crise, au moyen d'une caisse de compensation alimentée par les plus-values provenant de l'augmentation des droits de douane sur les bois ;*

9° *De préparer pour 1936 la réforme des droits de régie et de garderie en vue d'une répartition plus équitable ;*

10° *D'étudier la possibilité d'un abaissement des tarifs ferroviaires pour les bois français.*

En votant cet ordre du jour, le Congrès tiendra à affirmer ses sympathies pour les habitants de nos campagnes et surtout à témoigner sa sollicitude à ces municipalités des communes rurales qui ont tant de difficultés à équilibrer leur budget malgré des prodiges d'économie et de dévouement. En travaillant à revaloriser le domaine forestier de ces communes, le parti radical les aidera à réaliser leurs programmes de travaux publics et à faire face aux multiples dépenses d'administration et d'assistance qui les accablent. (*Vifs applaudissements.*)

LA VITICULTURE

Communication d'Emile Pignet

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Pignet pour une communication sur la viticulture.

M. PIGNET (*Pyrénées-Orientales.*) — Vous venez d'entendre parler avec éloquence du bétail, du bois, du blé... vous me permettrez de vous entretenir de la question du vin dans cette ville, si hospitalière, où on boit tant d'eau bienfaisante.

Pasteur disait : « Le vin est la plus saine et la plus hygiénique des boissons ».

Le vin français est agréable et incomparable, si bien qu'il a pu être dit dans une image un peu hardie, que le coq gaulois est un coq qui boit du vin.

Si d'aucuns pouvaient encore prétendre que le problème viticole n'est pas un problème national, ils en trouveraient le démenti dans ce fait que tous les Gouvernements successifs ont, sans distinction de Partis, et avec la même ardeur, répondu à l'appel de la viticulture.

Quand une production occupe à la terre un million huit cent mille familles, produit de sept à dix milliards, occupe trois cent mille entreprises commerciales, rapporte 4 milliards au fisc, et représente dans la Métropole cette petite propriété rurale que notre Parti défend avec énergie, les problèmes que pose un tel ensemble d'intérêts ne peuvent laisser les pouvoirs publics et la nation indifférente.

Avant le 13 juillet dernier, la viticulture allait à la ruine avec le développement de plantations exagérées et des rendements excessifs correspondant à une production de plus en plus élevée, quand la consommation restait stationnaire.

Aujourd'hui, les récoltants peuvent espérer en l'avenir grâce à la loi du 13 juillet 1933.

En avril et juillet 1930, le Parlement avait voté deux lois partielles qui se sont très rapidement révélées insuffisantes, c'est alors que le 4 juillet 1931, les Chambres adoptaient des dispositions nouvelles que nous allons retrouver complétées, modifiées, et à notre avis améliorées, dans la loi actuelle du 13 juillet 1932.

Si l'on veut comprendre l'esprit de cette loi, il faut la considérer pour ce qu'elle est, une véritable loi de salut public, dans le cadre de l'Unité nationale.

Il sera facile à certains de la trouver imparfaite et de la critiquer. Comme toutes les œuvres de circonstances, elle a ses défauts et il sera peut-être utile un jour de l'accommoder selon les leçons de l'expérience. Mais il n'en faut pas moins louer tous ceux qui, avec un effort inlassable, au milieu d'une at-

mosphère parfois tendue, ont permis à la loi d'aboutir. Pour bien comprendre la valeur de leur persévérance, il faut connaître comme vous, Messieurs, la difficulté de leur tâche, la masse des intérêts divergents et contradictoires qu'il fallait concilier, car avec le problème du blé, celui du vin est peut-être le plus complexe que les défenseurs de l'agriculture aient à résoudre.

Je le répète, citoyens, la loi n'est sans doute pas parfaite et, dans nos régions du Midi, beaucoup regretteront certaines des dispositions qu'elle ordonne, mais elle représente ce qu'il était possible de faire de mieux, dans l'état présent des choses, pour réunir sur un texte, la majorité des suffrages.

Cette loi se caractérise et nous en serons les premiers à nous en réjouir dans ce Congrès, par le soin qu'elle a pris de défendre les intérêts de la petite propriété.

D'abord, elle a maintenu une caisse de propagande où elle oblige les producteurs à gros rendement, à payer une redevance. A la vérité, la création de cette caisse de propagande datait du projet de loi de 1929. Incorporée dans le texte de la loi de 1931, elle avait pour but de fournir à la propagande du vin des fonds qui viendraient remplacer les quinze millions prévus au plan d'outillage national abandonné depuis, et réparer la déception causée à ce moment-là aux viticulteurs. L'article 1er de la loi de juillet 1933 reproduit le texte de la loi de 1931, frappe les gros rendements, touche à peine aux rendements normaux, mais — et c'est là sa nouveauté — épargne complètement les producteurs qui ne récoltent pas plus de quatre cents hectolitres.

Les autres mesures ont soulevé de plus longs débats et, dans certains milieux, une véritable levée de boucliers ; les voici :

1° Irrigation des vignes ;
2° Arrêt des plantations ;
3° Blocage et super-blocage ;
4° Distillation obligatoire.

Certains ont voulu voir, dans les divers articles qui

traitent de ces questions, des atteintes précises ou déguisées au droit de propriété. On est allé même jusqu'à citer le célèbre discours de Robespierre où il déclare : « la propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la portion des biens qui lui est garantie par la loi », mais on a oublié d'ajouter la suite du discours : le Congrès, gardien des traditions Jacobines — me permettra sans doute de le lui rappeler :

« Le droit de propriété est borné comme tous les autres par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

« Il ne peut préjudicier ni à la sûreté ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.

« Toute possession, tout trafic qui viole ce principe est illicite et immoral ».

En décidant d'interdire l'irrigation des vignes à partir d'une date fixée chaque année aux environs du 15 juillet, en limitant les plantations et en ordonnant le blocage, le Parlement n'a donc pas porté atteinte aux droits de propriété, il a simplement empêché certains d'en abuser pour conduire à la ruine une importante partie de la population viticole de ce pays. Il est resté dans les limites de la doctrine républicaine la plus orthodoxe.

I

En réglementant l'irrigation des vignes, la loi de 1933 a fait disparaître ce qui pouvait y avoir d'excessif dans le texte de 1931. Elle a déclaré que, jusqu'au 16 juillet de chaque année, le droit du producteur reste entier. Après cette date, c'est le ministre qui donnera ou refusera l'autorisation d'irriguer selon les régions et les cas d'espèces qui lui seront signalés.

Il ne faut pas oublier, en effet, que si certains se sont servis d'irrigations excessives pour produire des vins inférieurs, ce procédé a été employé de tous temps dans certaines régions et qu'il fallait prendre garde de ne pas heurter, dans ces cas-là, des méthodes de culture qui avaient fait leurs preuves.

II

Une des dispositions les plus importantes — sinon la plus importante — de la nouvelle loi, est celle qui, par l'article 3, ordonne l'arrêt des plantations. La loi du 4 juillet 1931 limitait déjà les plantations, mais celle de 1933 est allée plus loin.

En ordonnant l'interdiction pendant une période de cinq années de toute plantation ou de tout complément de plantation autres que ceux nécessaires pour assurer l'entretien du vignoble, le législateur a voulu rendre impossible les fraudes que la loi de 1931 ne pouvait éviter. Il n'a reconnu d'exceptions, et encore à des conditions déterminées, que pour les régions où le vin bénéficie d'une appellation d'origine.

III

L'article 7 de la loi de 1933 était déjà inclus presque entièrement dans celle de 1931, mais, dans la loi nouvelle, le législateur l'a singulièrement améliorée. Il ordonne que, dans le cas où on aurait lieu de prévoir, après une récolte abondante une surproduction capable de désorganiser le marché du vin, une partie de cette récolte serait bloquée.

Le blocage ne commencera qu'à partir d'une récolte supérieure à 70.000.000 d'hectolitres. Comme la loi est une loi de protection de la petite viticulture, elle a voulu que soient dispensés du blocage les vignerons qui n'ont pas déclaré plus de 400 H.; pour les autres, elle a institué une échelle progressive et elle a également tenu compte du rendement à l'hectare. Enfin, elle a adopté un texte qui prévoit certaines exemptions du fait de calamités imprévues ou de maladies du vignoble.

Cette mesure ne devrait pas avoir besoin de justification, on a même pu dire : « Qu'elle était entrée dans les mœurs et que son principe est accepté par tous ». C'est qu'elle sauvegarde à la fois les intérêts du producteur, ceux du commerce et du consommateur, car lorsque le cours du vin aura été reconnu supérieur à 126 fr. l'hectolitre pour le vin de consom-

mation courante de 9 degrés, il y aura lieu à déblocage.

IV

Distillation obligatoire

Pour aboutir à la décongestion d'un marché encombré et pour donner plus d'efficacité au principe du blocage, il était nécessaire de prévoir et d'encourager la distillation des vins courants. C'est l'objet de l'article 10 du projet qui oblige tout viticulteur de plus de 400 hectolitres à distiller une fraction variable de son vin (2 à 5 %) lorsque la récolte nationale (France et Algérie) dépassera 72 millions d'hectolitres.

Cette mesure permettra de distiller environ deux millions d'hectolitres et aidera à l'équilibre du marché.

V

Il fallait supprimer la circulation des mauvais vins et des vins anormaux. La loi, par son article 3 répond à cette nécessité.

En outre, l'article 6 indique qu'il sera fixé par Décret, avant la récolte, pour chaque région, un degré minimum et la composition que doivent avoir les vins récoltés pour être considérés comme propres à la consommation. Cette partie de la réforme est une des pièces maîtresse de la défense du bon vin.

VI

Enfin pour aider à faire disparaître les produits anormaux qui ne contiennent pas en quantité suffisante l'extrait sec, l'alcool et l'acide, le Parlement prévoit pour la première fois dans notre législation, l'usage de *moûts concentrés* à plus de 10 %. On obtient ainsi une sorte d'extrait qu'on peut additionner à la récolte et qui améliore la qualité du vin, mais bien entendu, il faut faire certaines réserves, étant donné qu'il s'agit de vins fins, car il ne faudrait pas que

sous prétexte d'améliorer certaines récoltes, l'us des moûts concentrés facilite le fraudeur déjà par tr rusé. La loi autorise également, dans le but d'allé le marché des vins, la circulation sous certai conditions de « moûts concentrés destinés à des usag alimentaires ».

Nous avons examiné, dans ses grandes lignes, nouvelle législation applicable à la viticulture. N'o blions pas surtout qu'elle a voulu et qu'elle ente pourchasser la fraude, enfin, qu'elle prévoit une pr pagande intensive en faveur du vin et qu'elle en fou nit les moyens financiers par la création d'une red vance qui sera versée dans une caisse commune. Ce redevance ne produira malheureusement que de millions environ, somme bien insuffisante pour éta blir un vaste programme utile et productif. Pourqu ne pas faire une caisse de la Viticulture aliment par une redevance à l'hectolitre progressive allant 0 fr. 50 à l'hecto jusqu'à 10 fr., suivant l'importan de la production : cette taxe ou redevance établ dans un esprit de solidarité produirait 30 ou 40 mi lions par an ; une partie serait réservée à une prop gande sérieuse, active et contrôlée ; les réserves pou raient servir à venir en aide aux viticulteurs dan les années malheureuses.

***

Pour remédier aussi aux causes profondes du ma laise, il faut ouvrir à la viticulture les grands mar chés extérieurs, sur lesquels nos vins incomparable et merveilleux du Bordelais, de la Bourgogne, de Côtes-du-Rhône, de la Touraine, de l'Alsace, du Roussillon, de l'Anjou, de la Champagne seront fa cilement vendus.

Protéger les vins doux naturels et les vins de li queurs français par une législation appropriée et l'application stricte de la loi dans la proportion des cépages.

Il faut également augmenter la consommation du marché intérieur. Il faut intensifier dans tous les

domaines, dans tous les pays et sur tous les terrains, au besoin par une entente internationale, la répression énergique de la fraude.

Il faut demander une réduction des prix de transport et des tarifs dégressifs des pays producteurs aux centres de consommation.

Il faut aussi demander une réduction des taxes de circulation, aujourd'hui neuf fois plus élevées qu'avant la guerre.

Et c'est à cette œuvre que notre Parti doit apporter comme par le passé, sa large contribution. Il est en droit de compter que tous nos producteurs, grands, moyens et petits, apporteront leur énergie collective, disciplinée, généreuse à faire du bon vin, et ainsi le vin de France, retrouvant sa réputation ancestrale continuera à être, à l'extérieur, *l'un des meilleurs ambassadeurs de l'esprit français.*

Avec mes amis Proust, Brissaud-Desmaillet, Castel, Maupoil, Sanguinetti, Marchandeau, Becker, Weymann et Tissier, je soumets au Congrès le vœu suivant :

Le Congrès émet le vœu :

Qu'il soit ouvert à la viticulture les grands marchés extérieurs sur lesquels nos vins incomparables et merveilleux du Bordelais, de la Bourgogne, des Côtes-du-Rhône, de la Touraine, de l'Alsace, du Roussillon, de l'Anjou, de la Champagne, seront facilement vendus;

Que les vins doux naturels et les vins de liqueur français soient protégés par une législation appropriée et l'application stricte de la Loi dans la proportion des cépages;

Que soit intensifiée dans tous les domaines, dans tous les pays et sur tous les terrains, au besoin par une entente internationale, la répression de la fraude;

Que soit demandé :

Une réduction des prix de transport, et aussi des tarifs dégressifs des pays producteurs au centre de consommation;

Une réduction des taxes de circulation aujourd'hui neuf fois plus élevées qu'avant la guerre;

Qu'il soit demandé aussi aux restaurants de comprendre le vin courant dans le prix des repas à prix fixe;

Que soit organisée une propagande active, sérieuse et contrôlée en France et à l'Etranger.

C'est à cette œuvre que notre Parti doit apporter comme par le passé sa large contribution. Il est en droit de compter que tous nos producteurs, grands, moyens et petits, apporteront leur énergie collective, disciplinée, généreuse, à faire du bon vin. Ainsi, le vin de France, retrouvant sa réputation ancestrale, continuera à être, à l'extérieur, l'un des meilleurs ambassadeurs de l'esprit français.

Mais nous manquerions à notre devoir si nous n'adressions pas nos félicitations les plus cordiales à la Commission des Boissons de la Chambre, au Sénat et au Gouvernement qui ont fait voter la loi du 13 juillet dernier, loi favorable à la viticulture et à la petite propriété viticole.

Au point de vue de la propagande, je ne veux pas laisser passer sans le souligner devant le Congrès un événement très important qui a eu lieu et qui a été très favorable à la vente de nos vins à l'étranger.

Dernièrement, M. Albert Sarraut est allé à Londres représenter la France dans une Conférence remarquable, qui n'a pas été suffisamment diffusée. Il a apporté à la cause des vins de notre terroir le précieux concours de son cerveau et de son cœur. Il a eu, en Angleterre, un succès retentissant, et je tiens à lui adresser, au nom de la Viticulture de France, nos plus sincères remerciements et nos très chaleureuses félicitations. (*Applaudissements.*)

Mes chers amis, j'ai écourté, dans toute la mesure du possible, les observations que j'avais à faire, puisque vous possédez mon rapport écrit, et je vous remercie de m'avoir accordé votre bienveillance. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Giusti.

M. Giusti (*Tunisie*). — J'ai demandé la parole pour soumettre au Congrès le vœu suivant :

Le Congrès,

Considérant l'état désastreux dans lequel les viticulteurs de Tunisie se trouvent du fait de l'application de la dernière loi sur le contingentement,

Considérant qu'il y va du sort économique et politique du Protectorat,

Dans un but que, sans exagération, on peut qualifier d'intérêt national,

Emet le vœu que le Gouvernement réunisse rapidement la Commission économique Impériale pour étudier et fixer le règlement des questions économiques qui exigent impérieusement la collaboration intime, régulière et entière de la Métropole et de la France d'Outre-Mer.

Je demande au Congrès de bien vouloir adopter ce vœu.

M. le Président. — La parole est à M. Levêque.

M. Levêque (*Seine*). — J'ai lu avec beaucoup d'attention le rapport de notre ami M. Pignet, et j'ai remarqué qu'il n'a fait qu'une bien modeste allusion à la fraude.

Les viticulteurs du Midi — et je parle de ceux qui font du vin comme on doit le faire — se plaignent de la mévente ; ils se plaignent surtout que le vin de bonne qualité ne peut pas se vendre couramment. Or, laissez-moi vous citer un exemple, pour que vous connaissiez bien la question.

Quand un acheteur, se présentant chez un viticulteur du Midi, lui demande du vin de 9° ou 9° 1/2, ce viticulteur, s'il n'a que du vin de 10° à 10° 1/2, conclut quand même le marché, mais il met un peu plus d'eau dans son vin pour le réduire au degré demandé. (*Exclamations.*)

Citoyens, voilà dix ans que je vois s'opérer cette pratique. Je l'ai vu, de mes yeux vu ! Et vous pouvez croire que les propriétaires qui se livrent à ce petit trafic ne sont pas les derniers à crier contre la mévente des vins.

Ils m'ont dit : « C'est l'Intendance qui, pendant

la guerre, nous a obligés à agir ainsi. » (*Exclamations.*)

Je suis certain de ne pas exagérer en disant que les vins du commerce sont baptisés dans une proproportion de 20 à 25 p. 100. Je regrette que M. le ministre de l'Agriculture soit absent en ce moment, car je lui aurais dénoncé cette cuisine.

J'ai dit à des propriétaires récoltants que je ne comprenais pas comment on pouvait ainsi réduire des vins de 11° à 9° 1/2 en y mettant de l'eau. Ces truquages ne peuvent pas durer. (*Bruit.*)

Je suis d'avis qu'on protège les cultivateurs honnêtes, et je suis persuadé que ceux qui m'écoutent le sont ; ils ne peuvent donc pas critiquer mes paroles. Je ne veux que défendre le consommateur, qui demande du bon vin et du vin à bon marché, et ce n'est pas par les moyens que je viens de dénoncer qu'on lui donnera satisfaction, loin de là Et, bien entendu, je ne parle pas de l'innommable cuisine qui se fait à Bercy, et dont il faudrait bien que s'occupe le Service des fraudes.

Le rapport de M. Pignet a parlé des fraudes, mais il ne s'en est pas suffisamment préoccupé. Je demande donc à notre ministre de l'Agriculture d'intensifier la répression des fraudes, de façon que le consommateur soit assuré de boire du vin naturel. Il faut que le vin qui lui est livré soit vendu tel que le propriétaire honnête l'a récolté, et non pas additionné d'eau.

Voilà dix ans que je vois faire la vendange dans le Midi. En même temps qu'on met le raisin dans la cuve, on y ajoute une quantité de drogue suffisante pour pouvoir obtenir une plus grande quantité de vin qui, de l'aveu même des propriétaires, est destiné à être vendu à bas prix.

Je désire faire une dernière observation sur la culture même de la vigne. Dans certaines régions, on plante de la vigne dans des terrains très humides, afin d'en faire une culture industrielle à très gros rendement. C'est ainsi que, dans les plaines marécageuses entre Agde et Sète, c'est tout

juste si l'on n'a pas planté de la vigne jusqu'au bord de la mer.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général*. — Je proteste contre vos paroles. Vous parlez d'un pays que je représente et que j'ai la prétention de bien connaître. Ne dites pas que, dans la partie de l'Hérault à laquelle vous faites allusion, on fait une culture intensive de la vigne, ce n'est pas exact.

M. Levêque (*Seine*). — La production y est de 300 hectos à l'hectare. (*Exclamations.*) Il en est ainsi, je n'invente rien.

Je voudrais que les auteurs du vœu demandant le renforcement des mesures contre la fraude et l'interdiction du coupage des vins, car on obtient ainsi un produit indigne de porter le nom de vin.

M. le Président. — La parole est à M. Albert Milhaud.

M. Albert Milhaud. — Je prends la parole, non pas comme secrétaire général, mais comme ancien député de l'Hérault, et comme président de la Fédération radicale-socialiste de ce département.

Je ne suis pas de ceux qui, dans une récente bataille économique, ont favorisé les passions politiques qui se sont envenimées au point que vous savez. Je me suis élevé publiquement contre les tentatives que je réprouve et que j'ai toujours réprouvées tendant à dresser des régions vinicoles de France contre des régions vinicoles de l'Afrique du Nord, et j'ai le droit de m'élever avec énergie contre les paroles qui viennent d'être prononcées par le précédent orateur.

En réalité, je ne sais pas à quoi riment ces paroles et je le mets au défi de dire qui et quoi il vise.

Ce que je peux vous affirmer, c'est qu'entre Agde et Sète, il y a des marais salants, de pauvres sables au milieu desquels on a planté de mauvaises vignes qui ne rendent pas grand'chose, et qui ne donnent pas, quoi qu'en ait dit l'orateur, 300 hectos à l'hectare, bien loin de là.

Si vous n'aviez pas fait cette localisation de votre

témoignage, peut-être ne serais-je pas intervenu. Mais, du moment que je vous prends en faute là, je vous prends en faute sur toute la thèse abusive que vous avez portée à cette tribune.

Je ne défendrai pas les fraudes, où qu'elles se produisent, et quels qu'en soient les auteurs. Nous avons d'ailleurs, là-bas, des associations professionnelles qui poursuivent les fraudes comme attentatoires aux intérêts locaux. Je vais même plus loin : nous avons là-bas une confédération générale des vignerons qui demande à poursuivre hors de notre région méridionale ses investigations, pour être assurée que, pendant que nous appliquerons la loi, d'autres l'appliqueront également, et nous n'obtenons pas toujours les conditions de contrôle qui seraient nécessaires à la défense générale d'un vin correct, loyal et marchand.

Ce que je veux dire, puisque vous avez ravivé ce débat, et très inopportunément, j'aime mieux vous le faire entendre, ce que je veux vous dire, c'est qu'il y a, sur notre viticulture française, une crise extrêmement grave, qui ne provient pas du fait de ces drogueries, de ces fraudes et de ces malfaçons, qu'il serait trop facile d'éliminer.

S'il n'y avait pas d'autre mal, je dirais que le remède est extrêmement simple. Ce n'est pas à M. le ministre de l'Agriculture que s'adresserait votre interpellation, il est d'ailleurs absent, c'est à son collègue de la Justice.

Le problème est malheureusement plus grave.

Il y a eu, en ce qui concerne la production viticole, comme d'ailleurs toutes les productions, un goût de l'extension du produit, une intensification des plantations, non seulement sur les parties du territoire qui étaient légitimement qualifiées, par leur climat et la nature de leur sol, pour les recevoir, mais encore sur certaines autres où elles constituaient une innovation, d'où mauvais produits et saturation du marché.

Au lendemain de la guerre, par suite de l'anarchie, du désordre économique, la figure traditionnelle, l'image classique et connue de notre pays grâce à une

heureuse répartition des régions agricoles, a disparu.

En entendant, tout à l'heure, dénoncer une crise de tous nos produits, j'avais le sentiment que les agriculteurs qui se plaignent sont peut-être moins qu'il ne paraît en conflit avec le consommateur dont ils ont besoin et réciproquement. Ces malheureux producteurs du sol se sont mis en mutuelle concurrence. Des exploitants nouveaux se sont installés à côté des cultivateurs traditionnels, fils de cultivateurs. C'est la cause profonde de tous nos malheurs. Quelle que soit la bonne volonté du cultivateur, il arrive un moment où le progrès technique met en échec le travailleur d'hier et de nombreux producteurs d'aujourd'hui.

Il y a là un problème que méconnait le précédent orateur qui ramène à des causes légères un mal profond dont il faudra guérir un jour ce pays, non par l'opposition des régions et des classes, mais par une étude profonde, attentive, dégagée d'espoirs fous, ayant uniquement pour but le maintien et la défense du travailleur honnête, du bon petit producteur contre la spéculation qui vient l'envahir du dehors et du dedans.

Telle est ma conclusion. La loi de juillet dernier n'est certes pas parfaite, j'en ai publiquement fait la critique au temps de son élaboration. Mais elle est votée, c'est la loi. Je demande maintenant qu'on l'applique. (*Applaudissements.*) Il faut, après les débats qui ont eu lieu à la Chambre, que nous ayons une viticulture productive et honnête.

Obéissant à la suggestion de nos amis méridionaux et dont je prends la responsabilité, je vous propose d'ajouter *in fine* du texte de notre ami Pignet cette disposition :

« ...que soit strictement appliquée la loi du 18 juillet 1933, notamment en ce qui concerne le degré minimum et l'arrêt des plantations », cela me paraît indispensable si nous ne voulons pas aggraver la crise. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au citoyen Poittevin, député de la Marne.

M. Poittevin (*Marne*). — Je ne serais peut-être intervenu si mon ami Pignet après avoir, dans ordre du jour, énuméré un certain nombre de régi viticoles, n'avait omis d'ajouter : « ...et de Cham gne ».

En effet, parmi toutes les régions viticoles fr çaises, s'il en est une dont la misère est plus gra que partout ailleurs, c'est bien la région cham noise. Cela est reconnu par l'unanimité des asso tions viticoles régionales de France.

La Champagne est, à l'heure actuelle, dans situation extrêmement critique. C'est la ruine à br échéance et j'ai le devoir de soutenir devant vous texte voté par la fédération radicale-socialiste de Marne lors de son assemblée générale, texte d lequel elle se dit émue de la situation du vigno champenois, fait siennes les revendications du sy dicat général des vignerons et demande au gouv nement de bien vouloir venir en aide à la viticult champenoise, menacée de ruine.

Sans doute, ceux d'entre vous qui boivent du cha pagne bien que le payant très cher chez le débita — ce qui cause par là même un préjudice consi rable à la consommation de ce vin, — ceux qui connaissent pas la question peuvent se dire : ah! les vignerons champenois doivent être heureux!

J'indique tout de suite que le crédit agricole suffit plus; pour chaque vigneron, le plafond est teint. Pour employer une figure que nous aimons reproduire, parce qu'elle synthétise admirablem notre pensée « les tuiles des maisons des vigner sont recouvertes d'hypothèques ».

Actuellement, les vendanges se terminent.

Or, les vignerons qui travaillent chaque jour terre qu'ils aiment d'un amour profond et ten ont eu un geste. Ils savent que les négociants vins de champagne, dont les expéditions sont con dérablement réduites, peuvent espérer, dans un m ment que je souhaite proche, grâce à l'abolition de prohibition aux Etats-Unis et à une politique n velle sagement appliquée par le gouvernement aug

je me plais à rendre hommage, une reprise de la consommation du champagne et des expéditions de ce vin.

Mais, pour faire les vendanges, il faut de l'argent. Les vignerons n'en avaient pas. Ils se sont adressés à la caisse régionale de crédit agricole qui a été dans l'impossibilité de leur en prêter. Ils ont alors prié le gouvernement d'intervenir auprès des établissements de crédit pour que ceux-ci mettent à la disposition des négociants désireux d'acheter les raisins champenois, les sommes nécessaires pour permettre aux vignerons de faire leurs vendanges et de toucher un peu d'argent.

Geste de solidarité inversée, si je puis dire, mais qui caractérise l'état d'esprit du vigneron champenois. J'ai le regret de dire aujourd'hui que, malgré l'intervention de MM. Queuille et Serre, le gouvernement n'a pu obtenir des établissements de crédit qu'ils mettent à la disposition des négociants désireux d'acheter du champagne, les sommes nécessaires garanties par le vin de qualité de cette année.

Je viens de visiter le vignoble champenois. Certains se rappellent sans doute ce qu'on a appelé la révolution champenoise de 1911. A l'heure actuelle, les esprits sont montés à un tel point que j'entendais des réflexions sur lesquelles aucun doute n'est possible.

L'intérêt national est en jeu et le parti radical se doit à lui-même de faire en sorte que le vignoble champenois ne disparaisse pas de la carte viticole de la France. Il me semble qu'un gouvernement doit avoir certains moyens de pression sur les établissements de crédit pour faire en sorte que des vignerons travailleurs, comme le sont ceux de Champagne, ne meurent pas de faim et ne fassent pas la révolution.

Le vin de Champagne doit survivre. Bien souvent, dans les causes diplomatiques, il a servi d'ambassadeur intelligent et parfois passionné, mais réussissant presque toujours.

Je vous demande de bien vouloir voter à l'unanimité la motion suivante en faveur de ces malheureux qui peinent :

Le Congrès,

Emu de la situation particulièrement critique du vignoble champenois, à la veille de disparaître de la carte viticole de France si l'on ne lui vient en aide immédiatement;

Convaincu que l'intérêt national commande l'aide réclamée,

Fait confiance au gouvernement pour la lui donner dans tous les domaines. (Applaudissements.)

M. Pignet. — Je n'ai pas oublié la Champagne dans mon vœu; elle y est comprise.

M. le Président. — La parole est au citoyen Roy, député de la Gironde.

M. Roy (*Gironde*). — Je désire appuyer les paroles de M. Poittevin. Ses observations valent pour toutes les régions à appellation d'origine, dont la situation est aussi critique que celle du vignoble champenois. Ce sont les régions qui souffrent le plus et il faut que le gouvernement se décide à faire une politique du vin à appellation d'origine.

On a parlé de régions qui produisent 300 hectolitres à l'hectare; on a même atteint 400 hectos sans pratiquer le mouillage.

Mais je ne puis laisser dire ici que la fraude est la seule cause de notre mal. Je demande même que ne soient pas publiées les affirmations maladroites et regrettables qui ont été apportées à cette tribune (*Très bien!*).

M. le Président. — Les arguments qui ont été apportés, nous les avons lus dans les journaux italiens. C'est pourquoi nous ne les acceptons pas.

M. Roy (*Gironde*). — Il n'est pas admissible que vous disiez que la fraude s'exerce dans ces régions qui sont mieux organisées que d'autres et où l'Etat entretient des agents de répression. En apportant de tels arguments, vous ne servez pas la cause de notre pays.

Je suis d'accord avec M. Poittevin sur les mesures

à envisager; il faut pratiquer une politique des vins à appellation d'origine qui ont été les ambassadeurs des autres vins.

En juillet dernier, au cours des débats qui ont eu lieu à la Chambre, le gouvernement a été ferme, la Chambre a été timide. Elle n'a pas osé prendre des mesures que d'autres nations avaient prises, comme l'arrêt total des plantations.

En ce qui concerne le degré minimum, certaines régions pour lesquelles j'ai beaucoup d'estime ont pu obtenir qu'il soit ramené à 8° 1/2 alors que la loi l'a fixé à 9°, et ce, dans une année où les degrés sont élevés dans toutes les régions.

Cela, il ne faut plus le permettre, il faut que la dernière loi soit rigoureusement appliquée.

On a dit que cette loi était insuffisante. C'est parce que la Chambre a voté des amendements mal étudiés — il y en a eu 92 — dont certains avaient un but essentiellement politique.

Nous pouvons, dit-on, nous tirer d'affaire grâce à la répression de la fraude. D'accord; mais il ne faut pas dire que nous sommes dépourvus de moyens. Nous sommes armés pour réprimer la fraude. La loi a encore édicté d'autres mesures qui seront peut-être suffisantes si nous les appliquons.

Je vous demande simplement de prier le gouvernement de faire la politique préconisée par M. Poittevin. La politique qui est faite à l'étranger nous est néfaste, en raison de la différence des tarifs douaniers. Il est nécessaire que, dès la rentrée, le gouvernement propose au parlement un rajustement des droits de douane.

Il faut enfin se décider à suivre une politique économique plus sérieuse que celle que nous avons eue jusqu'à ce jour; il faut avoir une politique du vin de France, des vins à appellation d'origine.

Faisons confiance au gouvernement pour que, demain, il puisse demander à la Chambre d'aller beaucoup plus loin qu'elle n'est allée en juillet dernier. (*Applaudissements.*)

Un Congressiste. — Je demande au délégué de la

Tunisie de donner les explications nécessaires s
son vœu.

M. Giusti (*Tunisie*). — Je ne comptais pas int
venir dans ce débat, une fois le vœu déposé; m
vous me voyez fort heureux de saisir cette occasi
pour développer rapidement le point de vue de
Tunisie dans la question viticole.

Trop d'erreurs ont été commises aussi bien da
la métropole qu'en Tunisie pour que le parti Radi
n'intervienne pas rapidement dans un débat aux é
lutions si malheureuses. Je ne vous rappellerai q
pour mémoire la réunion inter-ministérielle qui s'
tenue à Paris, du mois de janvier jusqu'autour
Pâques, à l'instigation du Gouvernement de la R
publique.

Au surplus, les délégués tunisiens avaient décla
subir les solutions préconisées par cette Commissi
en attendant la conférence impériale chargée d'é
dier les rapports de la France avec ses Coloni
Les représentants de la viticulture métropolitaine
algérienne y avaient adhéré en majorité. Ces s
tions, la Tunisie les avaient acceptées provisoir
ment, je ne dirai pas avec joie, mais certainem
comme un soulagement.

Vous dirai-je alors la déception, la colère
la viticulture tunisienne lorsqu'à la veille de la c
ture des travaux parlementaires, le Gouvernem
pour éviter sans doute, un débat politique sur
Tunisie dont l'avaient menacé des parlementaires
Midi, le Gouvernement, oublieux des promesses fa
à la Tunisie, négligeant les solutions préconis
par la Commission inter-ministérielle, a escamoté
débat sur la viticulture tunisienne.

J'aurais souhaité un large débat sur ce point
cette tribune comme aussi je souhaiterais de v
venir à la tribune de la Chambre, un nouveau dé
sur la viticulture tunisienne, mais je ne voudrais p
gêner notre nouveau Résident Général dont l'aven
en Tunisie est plein de promesses, ni gêner le min
tre de l'Agriculture qui vient de me promettre q
les intérêts tunisiens seront largement représentés

sein de la Commission Economique inter-coloniale. Il faut le souhaiter.

Je ne vous citerai pas tous les faits maladroits et même malheureux, qui se sont passés cette année en Tunisie et qui vous montreraient le désespoir des viticulteurs tunisiens, par exemple ce meeting où l'on a vu, pour la première fois, des Français, colons, fonctionnaires, appartenant cependant à des groupements politiques tout à fait différents, s'unir et faire appel aux indigènes pour faire bloc contre le gouvernement français et demander à la population tunisienne tout entière de boycotter désormais tous les produits de la métropole si celle-ci ne voulait pas recevoir les produits tunisiens.

Comprenez enfin le désespoir des colons français habitant la Tunisie. Ce que je vous demande n'est pas en contradiction avec ce qu'ont dit les précédents orateurs. Au contraire; je reprends pour ainsi dire le communiqué donné, il y a quelques mois à peine, par la présidence du conseil et signé Daladier, demandant la réunion d'une commission économique inter-coloniale pour étudier et fixer le règlement des questions économiques qui exige impérieusement la collaboration intime et entière de la Métropole et de la France d'outre-mer. (*Vifs applaudissements.*)

Un Congressiste. — Ne pourrait-on exiger que tous les apéritifs soient à base de vin? On a parlé de la suppression des anis. Si l'on ne consommait que des apéritifs à base de vin, la viticulture y trouverait un gros avantage.

M. le Président. — La parole est au citoyen Galimand.

M. Galimand (*Seine-Inférieure*). — Ilserait regrettable de voter un ordre du jour intéressant le vin français et d'en adopter un autre relatif à la question vinicole en Tunisie et en Algérie. Le devoir du gouvernement est d'étudier simultanément la question du vin de France et des colonies. Il faut donc que les deux ordres du jour soient fondus en un seul, sans

quoi on aurait tendance à croire que le parti ra cal — et peut-être a-t-on eu cette impression au cou des discussions qui ont eu lieu sur cette question à Chambre — incline à faire une différence entre métropole et les colonies.

M. le Président. — La parole est au citoyen Albe Milhaud.

M. Albert Milhaud. — Nous demandons tout si plement l'application d'une loi existante, nous demandons pas autre chose.

Vous avez vu, d'autre part, que quelques-uns nos amis qui craignaient une diminution, sans co dition, des importations tunisiennes en France, o été apaisés lorsque, dans un esprit de bonne harm nie, le précédent orateur a déclaré que tout cel dans l'avenir, serait encadré dans une législati intercoloniale.

Mais il ne faudrait pas qu'en attendant cette heu que nous souhaitons prochaine, on abandonnât l'a plication d'une loi nécessaire et utile et qui a été péniblement élaborée. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Personne ne demande plus parole?...

Je mets aux voix les conclusions du rapport M. Pignet complétées par l'addition de M. Albe Milhaud et la mention de M. Poittevin.

(*Les conclusions de ce rapport ainsi complété sont adoptées.*)

Je mets aux voix le vœu de M. Giusti concernant viticulture tunisienne. (*Le vœu est adopté.*)

LES CAISSES DE CREDIT AGRICOLE

M. le Président. — La parole est au citoyen Ch vrier, député du Loiret.

M. Chevrier (*Loiret*). — Plusieurs orateurs ont s gnalé tout à l'heure la détresse des caisses de crédi

agricole. Voici le vœu que votre commission de l'agriculture m'a chargé de vous soumettre et qui concerne à la fois la dotation et le contrôle de ces caisses :

Considérant que l'importance et la diversité des opérations des caisses de crédit agricole nécessitent un contrôle permanent et efficace;

Considérant que le dit contrôle n'est actuellement exercé que lorsque les caisses ont reçu des avances de l'Etat;

Considérant que cette absence de contrôle a permis à certaines caisses et groupements de caisses, dans diverses régions de la France, de faire des opérations qui les ont conduits à des situations si difficiles que l'épargne paysanne en a été durement éprouvée,

Le Congrès émet le vœu :

Que les textes législatifs et réglementaires nécessaires interviennent à brève échéance pour spécifier nettement que le bénéfice de la loi du 5 août 1920 ne pourra être désormais invoqué que par les organisations de crédit mutuel et de coopération agricole, contrôlées à la fois par la Caisse nationale de crédit agricole, le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Finances.

Considérant que la crise agricole, en se prolongeant et en se généralisant, exige des dotations toujours plus grandes de toutes les catégories de prêts du crédit agricole;

Considérant que la dotation du crédit à moyen terme est inexistante depuis le mois de juin dernier, le Congrès émet le vœu que le parlement vote le plus tôt possible la proposition de loi déposée par M. Jaubert sur le bureau de la Chambre, qui tend à rechercher cette dotation auprès de la Caisse générale de garantie des assurances sociales, au même titre qu'auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix le vœu présenté par M. Chevrier au nom de la Commission de l'agriculture.

(*Ce vœu, mis aux voix est adopté.*)

L'OUTILLAGE NATIONAL

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au citoyen Chevrier.

M. CHEVRIER (*Loiret*). — Au moment où le gouvernement met au point le programme d'outillage national, il est utile que le congrès émette un vœu à ce sujet. Voici celui que votre commission vous propose :

Considérant que l'agriculture doit avoir dans le programme d'outillage national que prépare le gouvernement une part en rapport avec son importance dans l'économie nationale;

Le congrès émet le vœu :

Que dans le plan d'outillage national qui va être soumis incessamment aux Chambres, des crédits très importants soient ouverts en faveur de l'agriculture, notamment pour l'électrification, les adductions d'eau, les chemins ruraux, vicinaux et de désenclavement et tous travaux d'hydraulique et de génie rural.

Que des crédits soient ouverts permettant le fonctionnement de la loi Loucheur pour une nouvelle période, d'au moins trois années.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix ce vœu

(*Ce vœu, mis aux voix est adopté.*)

LA CULTURE DE LA POMME DE TERRE

Communication de M. Le Bail, député

LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Le Bail, député.

M. LE BAIL, député :

La culture de la pomme de terre présente en France une importance toute particulière.

Elle vient en effet au 4e rang de nos grandes productions nationales, après le blé, l'avoine et la vigne,

occupant environ 1.400.000 ha et rapportant annuellement 6 à 7 milliards de francs.

Les régions où elle est prédominante sont situées sur les formations géologiques les plus anciennes, arènes granitiques ou triassiques des Vosges, du Massif Central, de la Bretagne, du Morvan, sables tertiaires ou quaternaires de la Sologne ou de la Brenne, alluvions marins du littoral de la Manche ou de l'Atlantique.

Les variétés cultivées sont très nombreuses : on les classe suivant leur utilisation ou variétés de consommation et en variétés industrielles.

La culture de la pomme de terre dans le passé

Quelle est la situation actuelle du marché de la pomme de terre. Pour s'en rendre compte, il n'est pas inutile d'examiner rapidement les variations de cette culture avant la guerre et dans les plus récentes années.

Ce tableau appelle les remarques suivantes :

		Moy. années 1909 à 1913	Moy. ann. 1927 à 1931	1932
		—	—	—
Surfaces ensemencées	Ha.	1.553.022	1.444.592	1.408.300
Production totale.....	Qx	133.187.912	150.011.236	158.680.510
Prod. moyenne par ha	Qx	85,74	103,93	112,67
Valeur du quintal.....	Fr.	8,05	46,09	
Valeur totale	Fr.	1.029.912.190	6.744.762.090	

Les superficies cultivées en 1927-1931 sont légèrement inférieures à ce qu'elles étaient en 1914 (110.000 hectares environ). La production totale est en augmentation sensible du fait des améliorations réalisées dans les méthodes de culture, du meilleur choix des variétés et des semences. On a récolté en moyenne 18 quintaux de plus par hectare ce qui représente un accroissement de 21 %.

Dans les années d'après guerre, la pomme de terre valait en moyenne 5 fois ce qu'elle était payée en 1914. On doit faire quelques réserves en ce qui concerne l'année dernière (1932) dont les prix moyens ne sont pas encore établis, mais que l'on peut néanmoins considérer comme en baisse sensible par rapport à 1931.

Au point de vue du commerce de cette marchandise, l'examen des renseignements fournis par les statistiques douanières permettent d'établir :

1° Que les importations totales durant la période 1927-1931 ont atteint 3 millions 1/2 de quintaux en augmentation de 1.500.000 quintaux sur la période correspondante d'avant guerre;

2° Que les quantités considérées comme primeurs n'ont cessé de croître pour atteindre en 1931 le double de ce qu'elles étaient en 1913.

3° Que la valeur totale des importations estimée à 28.500.000 francs en 1909-1913 est passée en 1927-1931 à 215 millions papier soit environ 43 millions or. Rapport 7 à 11;

4° Qu'en définitive, les importations ont été plus considérables, mais de valeur unitaire moindre;

5° Que les exportations au cours des deux périodes considérées sont sensiblement restées équivalentes comme quantités, mais avec une valeur plus grande; leur poids total, supérieur à celui des importations pendant les années d'avant guerre, s'est modifié en sens contraire au cours des années 1927-1931 jusqu'à présenter une différence en moins d'un million de quintaux environ.

En d'autres termes, nous exportons donc moins de pommes de terre que nous n'en importions, mais celles que nous exportions sont payées plus cher que celles qui sont importées. Au seul point de vue du commerce, l'équilibre des rentrées et des sorties de devises était encore satisfaisant jusqu'à l'an dernier. Il vient d'être rompu en 1932 par suite des mesures douanières et phytosanitaires restrictives prises par certains pays, notamment l'Angleterre et la baisse visible des cours sur tous les marchés de la métropole souligne très nettement les effets de cette politique des pays étrangers.

La Situation Actuelle — La Crise

Après ce rapide coup d'œil sur le passé, examinons la situation actuelle.

L'année 1932 a été désastreuse et l'année 1933, jusqu'ici, n'a apporté aucune amélioration au marché de la pomme de terre.

Actuellement, l'indice des cours à la production oscille autour de 200-250 par rapport à un indice 100 en 1913.

Pour les pommes de terre primeurs même, on est parfois tombé à un cours cinq fois inférieur en valeurs-or à celui d'avant guerre.

Cet effondrement a été particulièrement brusque. On a vu du 18 mai au 18 juin 1932 la pomme de terre Paimpol tomber de 130 fr. à 50 fr. le quintal.

Et la modicité de ces prix a été sans influence sur le coût de la vie, car la pomme de terre, payée un prix dérisoire au producteur, se vend encore cher sur le marché. Prenons par exemple les sondages effectués en mars 1933 par la C.N.P.P.D.T.

Nous voyons que le détaillant garde pour lui, selon les variétés, de 47 à 50 % du prix de vente, tandis qu'il donne au grossiste entre 22 et 28 % et au producteur de 24 à 27 %.

C'est évidemment fort peu pour ce dernier, si l'on considère l'effort qu'il a eu à soutenir et les frais engagés.

Cette crise n'est du reste pas particulière à la France. La Hollande, la Belgique, la Pologne, l'Allemagne sont particulièrement atteintes.

Les Causes de la Crise

La fermeture des marchés étrangers a été désastreuse, notamment pour les régions, qui comme la Bretagne, exportaient la plus grande partie de leur production de primeurs en Angleterre.

Certes, nous avons, en compensation, supprimé un tonnage supérieur d'importations, mais ceci n'a pas vraiment compensé cela, car ces exportations et ces importations ne se produisaient pas aux mêmes époques et le marché français n'a pu absorber les pommes primeurs, qui, de conservation quasi impossible, sont tombées à un prix infime.

D'autre part, il y a eu rupture d'équilibre entre production et la consommation.

Les méthodes culturales se sont perfectionnées. L moyenne à l'Ha., qui était de 85 quintaux envir avant la guerre, est passée à 112 quintaux environ 1932.

Au lieu de produire 133 millions de quintaux com avant 1914, on en produit 150 millions en moyenne jusqu'à 158 millions en 1932.

Constatons à ce sujet combien le doryphore a p agi sur les quantités récoltées.

Celles-ci, logiquement, auraient dû baisser for ment étant donné la contamination de la plus gran partie de la France. Il n'en a rien été et cela semb bien montrer que, si le doryphore est gênant, et exi un travail et des frais supplémentaires, il n'a p créé la situation désastreuse que certains redoutaie

Quoiqu'il en soit, tandis que la production s'a croissait, la consommation diminuait. Il sembla cependant qu'en période de crise générale, un alime bon marché et nourrissant, tel que la pomme terre eut dû se répandre encore davantage.

Il n'en a rien été.

Signalons encore, comme cause de baisse, la co currence faite à notre féculerie par les amido de maïs étrangers. Notre féculerie traite envir 3 millions de quintaux de tubercules, mais cette i dustrie, mal protégée jusqu'à ces derniers temp semble être en décadence. En effet, alors qu'en 187 on comptait 600 féculeries, il n'en existait plus q 284 en 1909 et 124 en 1929.

Enfin, les pommes de terre à l'époque de la r colte ont été mises en quantités considérables sur marché. Les cultivateurs, hélas ! étaient pour plupart acculés à des réalisations d'argent. Ils n'o pu échelonner leurs ventes et une baisse massive e est résultée.

Les Remèdes

Nous devons constater tout d'abord que les mesur préconisées par les parlementaires et par les divers

associations agricoles ont été prises, avec une louable rapidité par le Gouvernement, chaque fois que cela était possible.

Ces mesures n'ont certes pas pu rétablir la situation, mais leur effet bienfaisant se fera sentir très certainement à une époque que nous espérons proche.

Dès le 8 juillet 1932, les importations étaient contingentées.

Le 20 janvier 1933, devant la confirmation de l'importance de la récolte, le Gouvernement relevait les droits de douane frappant les pommes de terre primeurs d'un droit minimum de 42 fr. et les autres d'un droit de 15 à 30 fr. au tarif minimum et 60 fr. au tarif général, alors que ces mêmes droits étaient de 6 fr. en 1914.

Observons que plusieurs pays étrangers ont des droits plus forts. C'est ainsi qu'ils sont en Suède de 72 fr. 50 au quintal. Mais les nôtres protègent efficacement le marché contre l'étranger et aboutissent pratiquement à la fermeture de nos frontières.

Les dispositions du décret venaient à expiration au 1er octobre 1933. Un décret en date du 12 septembre les a prorogés pour un an.

Ce décret relevait de 120 à 150 fr. le droit de douane sur la fécule.

Pour les pommes de terre de semence, l'arrêté du 17 janvier 1933 subordonnait l'introduction de semences étrangères à l'obtention préalable d'une autorisation du Ministère de l'Agriculture.

Ces mesures empêchèrent la ruine totale de notre production, étant donné les prix infimes pratiqués à l'étranger.

Est-ce à dire cependant que nous devons attendre la fin de la crise économique dans la résignation et la passivité ? Certes, non. Un certain nombre de mesures partielles peuvent donner des résultats intéressants.

Nous avons cru devoir les grouper en un programme général de réforme, que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation.

Ce programme comportera les mesures suivantes :

1. Pour les pommes de terre de consommation

a) *Reprise de l'exportation :*

Il est indispensable que les négociations soient éne giquement poursuivies avec l'Angleterre, pour qu l'importation dans ce pays de nos pommes de ter soit à nouveau autorisée.

Le prétexte du doryphore n'existe déjà plus, puis que l'Angleterre serait atteinte et le sera en tout ca un jour prochain.

Des mesures de rétorsion devraient être prises l'Angleterre se refusait systématiquement à to accord.

b) *Utilisation des pommes de terre pour l'aliment tion du bétail :*

Notre marché doit être protégé efficacement cont les produits étrangers servant à cet usage, notam ment les céréales secondaires et le maïs, dont l'im portation atteint un chiffre beaucoup trop élevé.

Certains pays étrangers, le Danemark notamment ont pris des mesures tendant à l'utilisation des pom mes de terre comme fourrage, en remplacement de fourrages importés.

En fermant donc la frontière aux entrées des pay étrangers, on favorise par cela même l'utilisation de la pomme de terre comme aliment pour le bétail.

D'autre part, les pouvoirs publics devront mettr à l'étude des modes de report pratique des excéden de récolte d'une année à l'autre, soit par dessicca tion, soit par ensilage.

c) *Amélioration des tarifs de transport :*

Etant donné la baisse considérable des prix, les frais de transport arrivent, dans certains cas, à égaler presque la valeur de la marchandise.

Il en résulte une situation intenable pour certain pays éloignés des centres de consommation.

Il est nécessaire d'instituer des tarifs de groupage et des tarifs régressifs à longue distance, uniform sur tous les réseaux.

d) *Protection de nos débouchés coloniaux :*

Le Maroc qui importait en France 93.000 quintaux en 1928, n'en a importé que 7.800 en 1932, sur un chiffre total d'importations de 150.000 quintaux.

Par contre, son exportation vers la France a passé de 3.360 quintaux en 1930 à 21.400 quintaux en 1932. Sur 94.000 quintaux importés de nos colonies, la France ne figure que pour 15.449 quintaux.

Cette situation est inadmissible et des mesures protectrices doivent être prises.

e) *Calibrage minimum obligatoire :*

La mesure a été préconisée par la F.N.P.P.T. Les pouvoirs publics imposeraient un calibrage minimum obligatoire, qui varierait selon l'importance de la récolte et la situation du marché et ne serait, bien entendu appliqué que dans les années excédentaires.

Ce calibrage permettrait d'éliminer une importante partie de la récolte, qui serait réservée aux usages industriels ou à l'alimentation du bétail. Il ne serait offert à l'alimentation humaine qu'une quantité limitée de produits de premier choix, à un prix rémunérateur.

Nous ne nous dissimulons pas que cette mesure serait difficile à faire accepter et à appliquer. Elle ne devrait être prise que d'accord avec les associations agricoles.

2. Pour les pommes de terre de semence

a) *Nécessité du maintien intégral des droits actuels sur les semences ;*

b) *Institution d'un contrôle officiel sur les semences ;*

c) *Suppression progressive de toutes les importations de semences étrangères :*

Les Syndicats français doivent faire un effort en vue de l'emploi de semences françaises. Les autorisations d'importation devront être réduites chaque année.

Ces importations étaient de 250.000 quintaux il y a trois ans. Malgré le relèvement des droits de douane elles viennent d'atteindre en 1932, un million de quintaux, ce qui est inadmissible.

Ces mesures doivent être étendues à l'Algérie et à la Tunisie.

Complétant heureusement celles qui ont été prises, elles contribueraient, en rétablissant le marché d'un produit essentiel à notre activité rurale, à diminuer l'intensité de la crise et à soutenir nos producteurs.

Aussi avons-nous l'honneur de vous demander de bien vouloir faire vôtres les conclusions de votre rapporteur.

CONCLUSIONS

« Le congrès du parti républicain radical et radical socialiste, considérant l'importance de la culture de la pomme de terre en France;

« considérant que si cette culture est essentielle dans certaines régions, elle présente un intérêt très grand pour l'ensemble de nos populations rurales;

« estime qu'il est urgent de prendre les mesures nécessaires pour donner au producteur la juste rémunération de sa peine et de ses efforts;

« demande au gouvernement de prendre les mesures suivantes :

« 1° Négociations activement poussées et, au besoin, mesures de rétorsion contre les pays boycottant systématiquement sous des prétextes divers les exportations françaises de pommes de terre;

« 2° Suspension de toute entrée :

« *a*) De bétails ou produits animaux étrangers pouvant concurrencer nos productions nationales;

« *b*) De produits servant à l'élevage, ceci dans le but de développer la consommation des pommes de terre pour l'alimentation du bétail.

« 3° Amélioration des tarifs de transports, qui rendent actuellement impossible la répartition des pommes de terre à travers le pays;

« 4° Protection de nos débouchés coloniaux envahis par l'étranger;

« 5° Etude de l'institution du calibrage minimum obligatoire, d'accord avec les associations agricoles;

« 6° Institution d'un contrôle officiel sur les semences;

« 7° Suppression progressive de toute importation de semences étrangères;

« 8° Renforcement de la protection de la féculerie. »

Ce sont évidemment là des mesures fragmentaires; mais, si elles étaient prises à temps, si nous n'avions plus de récolte pléthorique comme celle de l'année dernière, il est à espérer que la culture de la pomme de terre permettrait de nouveau de faire vivre ceux qui s'y adonnent et qu'une partie importante de notre population rurale pourrait retrouver l'aisance, en tout cas les moyens de gagner sa vie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. le Bail.

(*Ces conclusions sont adoptées.*)

L'ARBORICULTURE FRUITIERE FRANÇAISE

Communication de M. Turbat, sénateur du Loiret

M. le Président. — La parole est au citoyen Turbat, sénateur du Loiret.

M. Turbat (*Sénateur du Loiret*). — Le dimanche 24 septembre dernier, au cours de notre Congrès régional qui s'est tenu à Tours sous la présidence du président Camille Chautemps, le citoyen Courson, député d'Indre-et-Loire, a fait un exposé extrêmement précis sur la situation de l'agriculture et de la

viticulture françaises. Son rapport a été adopté à l'unanimité.

En raison des intérêts régionaux du Centre et de l'Ouest de la France que représente l'arboriculture fruitière, j'ai demandé qu'au congrès de Vichy cette question soit envisagée, tout au moins en ce qui concerne la défense de nos arbres et de nos fruits contre les insectes et maladies des plantes, défense qui jusqu'ici n'a pas été conduite avec toute la vigueur nécessaire pour sauvegarder nos cultures, notre marché intérieur et conséquemment notre balance commerciale

Le Congrès Régional à l'unanimité m'a chargé de présenter cette question au Congrès National, le jeudi 5 octobre, à la suite du rapport de M. Emile Pignet sur la viticulture

Je viens m'acquitter de cette mission.

Depuis quelques années seulement, et surtout depuis que la crise économique sévit dans le monde, le marché français est inondé de fruits étrangers, tels que : poires, pommes, abricots, pêches, prunes, etc... fruits non exotiques qui sont déversés chez nous par les nations étrangères.

Cette situation ne s'est développée en grand que depuis que les autres marchés mondiaux se sont fermés ou défendus par différents moyens : droits de douane, prohibition, etc.

Il ne s'agit pas dans cet exposé de préconiser des modes de culture et de plantation nouvelles, question qui regarde plus particulièrement les arboriculteurs français et les sociétés d'horticulture, d'arboriculture et de pomologie, mais tout simplement de chercher à valoriser ou à revaloriser, suivant les cas, une richesse nationale méconnue par le plus grand nombre de ceux qui en sont possesseurs et qui, par négligence ou ignorance, la laissent perdre.

La valorisation ou la revalorisation de cette richesse nationale permettrait d'approvisionner complètement le marché français en fruits du pays, conserverait chez nous des sommes importantes, améliorerait la situation de ses propriétaires et également notre balance commerciale.

C'est un véritable paradoxe de constater que, dans un pays où il existe quantité de vergers, petits et grands, nous nous soyons laissés envahir dans des proportions aussi considérables.

Ce résultat est dû à l'organisation commerciale tout à fait supérieure de nos concurrents étrangers, aussi et surtout à la négligence du plus grand nombre des arboriculteurs français et tout particulièrement des agriculteurs, viticulteurs, petits cultivateurs et d'un grand nombre de petits propriétaires qui possèdent des arbres fruitiers sans jamais les traiter.

Cette année, le nombre de fruits véreux qui a été apporté sur les marchés français est considérable, et cela a déprécié grandement la valeur des fruits français bien que, dans notre région et dans d'autres régions de la France, les arboriculteurs sérieux soient aujourd'hui en mesure de combattre et de réussir à détruire les ennemis de nos arbres.

Tenant compte également du goût exquis de nos fruits, il serait très facile de contrebalancer la concurrence étrangère si tous les propriétaires d'arbres fruitiers, que leurs produits soient destinés à la vente, à leur consommation particulière, à la fabrication du cidre, etc..., soignaient leurs arbres avec la même attention que les viticulteurs traitent leurs vignes.

Ils devraient notamment tous, sans exception, faire subir aux arbres fruitiers un traitement de nettoyage hivernal, et ce qui est le plus important dans les circonstances actuelles, un traitement printanier en pleine floraison pour tuer les larves des futurs vers (traitement à l'arseniate de soude ou produit analogue).

Des critiques ont été élevées contre la loi qui régit actuellement l'emploi de ces insecticides, loi qui a été établie pour éviter les empoisonnements de ceux qui s'en servent.

Cette loi a dépassé son but puisque dans les pays étrangers ces ingrédients sont employés par nos concurrents en quantité considérable. Il serait très facile d'améliorer cette loi pour permettre l'utilisation de

ces produits sans inconvénient pour la santé de nos producteurs et consommateurs. C'est pourquoi, sans envisager dans ce premier travail les points de vue de défense économique qui pourront faire l'objet de communications ultérieures, et sans nous occuper de l'importation des fruits exotiques, nous demandons au Congrès de faire siens les vœux suivants :

1° *Que dans un intérêt de défense nationale de nos fruits français, pour sauver une richesse que l'on laisse perdre, une campagne énergique soit conduite par MM. les directeurs des Services Agricoles et les professeurs d'arboriculture de tous les départements français, en liaison avec les syndicats de défense contre les ennemis des cultures, pour l'intensification de tous les traitements nécessaires à la santé de nos arbres fruitiers ;*

2° *Que le projet de loi visant l'interdiction de vendre des fruits véreux sur les marchés et dans les magasins soit largement diffusé, afin d'avertir les producteurs négligents ou ignorants des difficultés qu'ils pourraient rencontrer pour écouler leurs fruits véreux ;*

3° *Que la loi qui régit l'emploi des produits arsenicaux soit réformée, dans un sens aussi libéral que possible, pour permettre leur emploi en grand dans le délai le plus rapproché.*

Je veux, en quelques mots seulement, compléter l'exposé que je viens de faire pour la défense de nos cultures fruitières, par des indications d'ordre général au sujet de la défense des cultures agricoles contre leurs ennemis, les insectes et les maladies des plantes.

Cette défense n'est pas conduite dans notre pays avec toute l'énergie et l'activité qui seraient nécessaires.

Malgré les directives du ministère de l'Agriculture et l'attention avec laquelle les Chambres d'Agriculture, les Offices Agricoles, les directions des Services Agricoles, les Associations diverses s'en occupent, les résultats ne sont pas aussi importants qu'ils devraient

l'être, à cause de l'apathie, de l'indifférence, de la résignation rencontrées dans certains endroits et aussi dans certaines régions. Cette négligence est cause que les efforts de ceux qui font leur devoir se trouvent en grande partie annihilés.

J'ai cru de mon devoir de soulever cette question au sein de notre Parti, parti de progrès sous toutes ses formes, pour demander à tous nos amis : agriculteurs, viticulteurs, arboriculteurs et autres cultivateurs de notre sol français, de s'enrôler, s'ils n'y sont déjà, dans les associations professionnelles qui s'occupent de ces questions et tout particulièrement dans les Syndicats de défense contre les ennemis de nos cultures. J'insiste auprès d'eux pour qu'ils prennent au besoin l'initiative de la constitution de ces Syndicats s'il n'en existe pas autour d'eux. Ils y feront un travail utile.

A titre d'exemple, nos syndicats de défense sont fondés dans le Loiret depuis trois ans, ils sont fédérés depuis un an et ont fait de bonne besogne, notamment en ce qui concerne la lutte contre le doryphore.

A ce sujet, le rapport de M. le directeur des Services Agricoles au Préfet du Loiret signale que le doryphore, qui est apparu il y a trois ans, est en régression et qu'aucun des foyers parus en 1931 et 1932 n'est réapparu; les quelques foyers nouveaux signalés cette année sont détruits. Ce résultat est dû à l'attention apportée dans la lutte pour la destruction de cet insecte par l'Office Agricole, la Direction des Services Agricoles, et surtout par les membres des Syndicats de défense du département.

Des journaux nous ont appris d'autre part que, dans certains départements, des déclarations ont été faites indiquant que l'on pouvait vivre avec cet insecte et récolter quand même des pommes de terre. Même si cela est exact pour certaines variétés suivant les régions, il est indispensable de s'élever contre cette sorte de défaitisme, et de donner par expérience l'assurance que, si dans tous les départements où l'insecte est apparu, la lutte était conduite avec la même unanimité et la même énergie que dans le département du Loiret, il serait possible en un petit

nombre d'années d'arriver à son extermination, puisque le doryphore est très facile à reconnaître et se laisse ramasser sans difficulté.

Si, contrairement à ce que nous avons fait dans notre département, l'on s'abandonne dans certains autres à une espèce de fatalisme, les difficultés qu'ont les producteurs de pommes de terre à les faire circuler à l'intérieur et à l'extérieur se maintiendront. D'autres produits du sol français, qui ont été frappés indirectement par la présence de cet insecte en France, continueront également à ne plus pouvoir circuler.

Mon expérience déjà longue de l'exportation des produits de pépinière à l'étranger, ma connaissance des règlements des pays importateurs et de la mentalité de leurs gouvernements, me confirment dans l'opinion que je me suis faite de la question dès 1930. Ils n'accepteront pas nos produits, même si l'insecte est entré chez eux, si d'avance nous ne l'avons pas exterminé chez nous.

Nous en avons un exemple récent : bien que le doryphore soit signalé en Angleterre depuis deux mois, son gouvernement se prépare à renforcer ses mesures de prohibition.

J'ai cité l'exemple du doryphore pour illustrer la question vitale que j'ai tenu à mettre à l'ordre du jour de nos Congrès. Les membres de notre grand parti doivent prendre la tête dans toutes les associations et les syndicats agricoles de leurs régions pour conduire cette lutte et démontrer que ce qui a été fait et est continué avec tant d'ardeur chaque année contre les maladies de notre vignoble, peut être entrepris contre tous les ennemis de nos cultures.

Je demande à notre commission d'agriculture de porter cette question à l'ordre du jour de ses travaux. En agissant ainsi, elle fera une grande œuvre utile à notre pays et à notre parti.

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Turbat.

(*Ces conclusions sont adoptées.*)

L'ENERGIE ELECTRIQUE

Communication de M. Augé, député de Seine-et-Marne

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au citoyen Augé, député de Seine-et-Marne.

M. AUGÉ (*Seine-et-Marne*). — Je vous demande d'adopter un vœu tendant à l'amélioration des conditions de vente de l'énergie électrique. Les chambres d'agriculture se sont préoccupées de la question, le conseil national économique les a suivies et a approuvé leurs délibérations.

Voici le vœu :

Le Congrès du parti républicain radical et radical-socialiste.

Considérant que les prix trop élevés de l'énergie électrique pour tous emplois et ses conditions de vente insuffisamment souples constituent le principal obstacle à sa vulgarisation et grèvent trop fortement, aussi bien les prix de revient des produits agricoles que l'agriculteur vend, que ceux des produits industriels qu'il achète :

Considérant que l'électrification est une œuvre nationale à laquelle ont collaboré toutes les collectivités et qui doit être, à tout prix, sauvegardée et protégée dans l'intérêt général du pays et dans celui des communes qui ont la charge d'une partie importante des emprunts contractés pour l'édifier ;

Emet le vœu que le gouvernement, conformément aux délibérations prises par les chambres d'agriculture et au rapport de notre collègue Jaubert devant le conseil économique, prenne les mesures nécessaires avec les compagnies concédantes pour améliorer les conditions de vente de l'énergie de toute origine pour rendre plus normale l'exploitation des réseaux, notamment par l'abaissement du prix du courant.

Le vœu émis par les chambres d'agriculture com-

portait une quinzaine d'articles. Je l'ai résumé, l'espère, d'une manière qui me parait donner sa faction à tous. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusi du rapport de M. Augé.

(*Ces conclusions sont adoptées.*)

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour étant épuisé séance est levée.

(La séance est levée à 19 h. 35.)

VENDREDI 6 OCTOBRE, MATIN

Présidence de M. Maurice SARRAUT

La séance est ouverte à 9 h. 20 sous la présidence de M. Maurice SARRAUT, président d'honneur du Parti, assisté de MM. PERNEY, AUBAUD, GABORIAUD et JOUFFRAULT, comme vice-présidents et de MM. COUDERT, GASTON-MARTIN, MALRIC, BLOCH et DELLAC, comme secrétaires.

M. LE PRÉSIDENT. — Citoyens, je suis l'interprète du Bureau tout entier en vous exprimant ses remerciements pour l'honneur que vous lui avez fait en lui confiant la présidence de vos travaux. Vous pouvez être assurés de son effort d'impartialité.

Je vous apporte le salut cordial et affectueux des républicains du Sud-Ouest qui, l'an dernier, avaient le grand honneur de vous recevoir dans leur capitale languedocienne. Un grand nombre d'entre eux se sont rendus à ce beau Congrès de Vichy et éprouvent déjà la bienheureuse influence de l'accueil, si chaleureux qui leur a été réservé par le maire, M. Léger, que je remercie, ainsi que par nos amis Lamoureux et Régnier qui, l'un dans les Conseils du Gouvernement, l'autre au Sénat, occupent une place qui fait honneur à la Fédération de l'Allier. (*Applaudissements.*)

Notre région a suivi, comme vous, avec angoisse, l'évolution de la maladie qui nous prive aujourd'hui de la présence d'un chef estimé, admiré et sympa-

thique entre tous. L'émouvante manifestation qu s'est produite hier ici a eu, dans notre région, un répercussion profonde. On peut dire que c'est l peuple républicain de France qui veille au chevet d président Herriot. (*Vifs applaudissements.*) Et nou ne saurions, d'autre part, trop applaudir au bea langage qui a été tenu par Daladier, que nous n séparons pas d'Herriot dans notre affection com mune. (*Applaudissements.*)

Citoyens, le Congrès de Vichy se réunit à un heure grave entre toutes. A l'extérieur, la situatio demeure pleine d'inconnu et de périls sournois. L démocratie française est comme un roc que la vagu bat de tous côtés.

A l'intérieur, vous connaissez les difficultés qu attendent peut-être demain la République.

Je vous dis alors : plus ces difficultés sont gran des, plus le devoir républicain est d'avoir du sang froid. Vous discuterez ici de questions graves Examinez-les sans passion, sans parti-pris, en vous fiant toujours à ce guide qui ne doit jamais vous abandonner, ce guide de notre idéal qui veut qu nous voyions tous les problèmes que nous envisa geons avec cette soif de justice sociale qui est l marque déterminante de notre parti.

Une fois les décisions prises, serrez-vous autour de vos élus. Ils ont une lourde tâche. Ne les accable pas, respectez-les. C'est le bien de la Républiqu pour laquelle je parle en ce moment. (*Applaudisse ments.*)

A côté d'eux, respectez et soutenez ceux qui on la lourde charge de diriger les affaires pour le plus grand bien et pour le développement de la Républi que démocratique et sociale. (*Vifs applaudissements.*

TELEGRAMME DU PRESIDENT HERRIOT

M. Albert Milhaud. — Je dois vous donner con naissance du télégramme suivant que j'ai reçu hier soir du président Herriot :

« Dites à nos amis de ma part combien leur insis

tance me touche. Je ferai le possible pour y répondre. Mais je ne peux matériellement pas le garantir. En tout cas, ma pensée est au milieu de vous. Herriot. » (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Je suis sûr d'être l'interprète du Congrès en remerciant notre éminent et affectionné président de son télégramme qui nous touche beaucoup, et en renouvelant tous les vœux de prompt rétablissement que le Congrès lui a adressés hier. (*Applaudissements.*)

LA POLITIQUE COLONIALE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'examen de la politique coloniale.

La parole est au citoyen Monnerville, député, rapporteur de la Commission coloniale.

M. Monnerville, *rapporteur*. — Citoyens ! L'an dernier, au Congrès de Toulouse, l'ordre du jour particulièrement chargé n'a pas permis à notre ami André Hesse, alors rapporteur de la question coloniale, de présenter le rapport dont il était chargé. Nous en avions été assez affectés. C'est pourquoi je me réjouis que, cette année, bien que des questions particulièrement importantes doivent retenir votre attention, le Bureau du Comité exécutif ait inscrit plus spécialement à l'ordre du jour de ce matin la question de la politique coloniale.

Je m'en réjouis non pas seulement comme colonial, mais aussi en radical, et en Français. Je m'en réjouis parce que la question de la politique coloniale monte de plus en plus au premier plan des préoccupations nationales, voire internationales.

Il est devenu banal, en effet, d'affirmer que le problème colonial doit intéresser un grand Parti comme le nôtre ; que la nation tout entière doit se pencher sur ce problème en raison des liens de plus en plus intimes qui, sur le terrain économique comme

sur le terrain social et politique, ont noué les relations entre la Métropole et les Colonies françaises. Le problème colonial domine même le terrain national, puisque, si nous nous reportons aux revendications encore récentes de certaines nations comme l'Allemagne et l'Italie, nous voyons qu'il a déjà fait l'objet de discussions au sein même de la Société des Nations.

Vous avez sans doute lu le rapport qui vous a été distribué ; vous avez, d'autre part, suivi les débats qui, récemment, à la Chambre, — notamment au sujet de la discussion du contingentement algérien et des questions tunisienne et marocaine — ont permis au ministre des Colonies et à certains parlementaires de développer la thèse française en matière coloniale.

Aussi, n'entre-t-il point dans mon dessein d'étudier le problème de la légitimation de la colonisation. Là n'est point mon propos. Je suis chargé plus spécialement de vous montrer quelle doit être ou quelle doit continuer à être la politique coloniale d'une démocratie comme la nôtre.

Nous considérons que notre Parti, qui a eu le très grand honneur d'avoir comme ministres des Colonies, à plusieurs reprises, certains de ses membres les plus éminents — j'ai nommé Albert Sarraut, André Hesse, Léon Perrier, Théodore Steeg — doit, de plus en plus, s'intéresser à la réalisation pratique de sa doctrine coloniale.

Vous avez connaissance de différents ouvrages qui ont été publiés au cours de ces dernières années sur la question coloniale ; vous avez certainement lu un livre que je considère comme un exposé véritable de la doctrine radicale en matière coloniale : j'ai nommé « Grandeur et Servitude coloniales », d'Albert Sarraut. Cet ouvrage développe une idée que je tiens pour essentielle, à savoir qu'aussi bien au point de vue économique qu'au point de vue social, la France a une œuvre considérable à réaliser, en appliquant dans les colonies les idées libérales qui sont à la

base même des institutions démocratiques de la République française.

Je considère qu'en matière économique, par exemple, ainsi que je l'ai précisé dans mon rapport, ces idées libérales peuvent s'appliquer de la façon que voici :

Il importe d'abord — l'œuvre est commencée, il faut l'achever — d'intensifier, d'accélérer le rythme de la mise en valeur des colonies. Je dis : d'accélérer le rythme, parce que, si depuis 1923, un projet de mise en valeur des colonies françaises a été déposé sur le Bureau de la Chambre, ce projet, d'initiative radicale, n'a obtenu un oommencement dee réalisation que depuis deux ou trois ans seulement. En tant que radical, je regrette que ce soit un Gouvernement qui n'était pas de gauche qui ait commencé d'appliquer ce projet dû à M. Albert Sarraut.

Nous autres, coloniaux, nous avons profondément ancrés en nous les principes républicains que la France nous a appris à aimer dès notre plus tendre enfance ; et nous pensons que ce pays, si démocrate dans son essence, devrait toujours être dirigé et conduit par des hommes imbus de ces idées. Nous sommes foncièrement républicains et nous pensons que l'œuvre coloniale de la France doit toujours s'inspirer des idées républicaines qui ont permis à la Métropole de se développer, tant au point de vue social qu'au point de vue politique, selon les grands principes de 1789 et de 1848. Nous considérons que la mise en valeur des colonies doit s'inspirer de ces idées libérales, en ce sens qu'elle doit aboutir à des échanges amicaux, sur le terrain économique, entre la France d'outre-mer et la France métropolitaine ; et nous avons été, tout récemment, douloureusement surpris d'entendre certains esprits défendre avec âpreté un système économique qui nous paraît contraire à ces principes libéraux, je parle du contingentement.

La mise en valeur des colonies doit aboutir à un échange constant et rationnel entre la France et les Colonies, de façon que la consommation métropo-

litaine soit ouverte à la production coloniale et que, d'autre part, les colonies puissent bénéficier de la production métropolitaine.

La mise en valeur des Colonies doit être aussi organisée de telle sorte que le régime douanier soit modifié, et que nous n'assistions plus à ce spectacle navrant de voir les produits coloniaux entrer en France frappés d'une taxe spéciale comme s'ils étaient des produits étrangers, alors que les produits métropolitains entrent en franchise dans la plupart des Colonies. La mise en valeur des Colonies doit encore mettre fin à cette anarchie qui, depuis de trop longues années, pèse sur la production coloniale, à savoir qu'un certain nombre de nos Colonies ont des produits similaires, qui se concurrencent entre eux, ou concurrencent des produits métropolitains.

Lorsqu'au mois de février 1933, M. le président Daladier a mis en avant son idée de la Conférence commerciale franco-coloniale, il a pensé à réunir, non pas en des palabres vaines et stériles, mais en un groupement d'études aux résultats féconds, ceux qui, tant en France qu'aux Colonies, désirent l'amélioration des transactions commerciales entre les Colonies et la Métropole. Ce qui nous a le plus frappés, c'est son idée essentielle de remédier à l'anarchie existante. D'une part, il a voulu que les Colonies puissent fournir les *produits complémentaires* indispensables à la Métropole et que celle-ci ne peut pas se procurer sur son propre sol ; et, d'autre part, il a entendu réduire les méfaits du contingentement en proposant ce que nous appelons l'aménagement du marché colonial. (*Applaudissements.*)

Aménagement, cela ne veut pas dire seulement conciliation des intérêts égoïstes et combien vigilants qui s'opposent si durement ; mais bien plutôt établissement de cette harmonie, de cette concorde et de cette solidarité économique qui doivent être la pensée directrice de ceux qui considèrent le marché colonial comme le premier marché pour le producteur français.

Aménagement, en ce sens, qu'on ne puisse plus

voir, par exemple, la lutte des vins coloniaux et des vins métropolitains, des sucres coloniaux et des sucres métropolitains, des fruits des Colonies et des fruits de France.

Aménagement encore, en ce sens qu'on ne réduise pas systématiquement, la production de telle ou telle partie du domaine colonial, au profit de tel produit similaire de la Métropole, mais que, dans un accord harmonieux, on essaie d'obtenir une production d'ensemble métropolitaine et coloniale, afin que le consommateur, qui est le plus intéressé dans le problème, ne soit pas aveuglément sacrifié.

La Conférence du Commerce colonial a commencé ses travaux d'une façon silencieuse en étudiant ses différents problèmes si aigus, si complexes et si difficiles.

Et si la grande presse n'a pas été saisie tout de suite des études qui ont été poursuivies, ma qualité de parlementaire colonial aux écoutes de ce qui se passe en cette matière, me permet d'affirmer que déjà certains résultats ont pu être obtenus.

C'est ainsi que tout récemment, après que se fût apaisé le conflit qui a mis aux prises les vins algériens et les vins du Midi, et à l'occasion duquel le Parlement a heureusement montré que les productions métropolitaines et coloniales devaient rester indissolublement unies sur le terrain économique, a failli éclater un débat sur les sucres. Or, une mesure extrêmement simple et judicieuse a été prise par le Gouvernement, dont il convient de le féliciter. Cette mesure, il faut qu'on la connaisse.

Un conflit a donc failli éclater entre les producteurs de sucre du Nord de la France et les Colonies productrices de sucre, notamment les vieilles colonies. Il aurait pu être extrêmement aigu et douloureux, et j'ajoute dangereux dans ses répercussions, si, fort heureusement, devant la Commission des douanes, et sur l'insistance du Gouvernement, n'était intervenue la solution suivante :

Au lieu de porter le débat à la tribune de la Chambre et d'en saisir le Parlement tout entier, au lieu

d'instaurer à nouveau une discussion pénible telle que celle qui avait eu lieu quelques jours auparavant au sujet des vins algériens, le Gouvernement a préféré essayer de rapprocher les parties en cause. Il a obtenu de la Commission des douanes que les producteurs métropolitains et coloniaux fussent entendus en dehors de l'enceinte de la Chambre, en une rencontre cordiale, pour leur permettre de mettre eux-mêmes sur pied, sous la direction de délégués de la Commission douanière de la Chambre et sous la sauvegarde du Gouvernement, une entente définitive touchant la production sucrière métropolitaine et coloniale et l'importation en France des sucres coloniaux.

Cette question est à l'étude. Une Commission a été nommée, qui comprend des membres coloniaux et métropolitains, des représentants des betteraviers du Nord et des colonies sucrières. Elle est en train de mettre au point cet accord.

Il faut s'en réjouir ; car la solution qui sera adoptée permettra à la France de bénéficier d'une production coloniale dont tout le monde reconnaît la qualité ; et elle permettra aux Colonies productrices de sucre d'échapper à cette politique funeste des contingentements qui a fait tant de mal non seulement aux Colonies, mais à la France elle-même. (*Applaudissements.*) Elle permettra aussi à un Gouvernement de gauche de montrer que, dans des questions comme celle-là, qui sont parfois particulièrement épineuses, une solution amiable peut être trouvée, pour peu que de part et d'autre on fasse preuve de bonne volonté.

Si je parle de la politique du contingentement, c'est parce qu'elle fait plus de mal qu'on ne pense.

Contingenter le produit colonial, c'est porter tort au producteur colonial, à qui le marché français se trouve ainsi fermé. Mais c'est aussi le décourager.

Pendant la guerre, en effet, alors que toute une partie du territoire français était improductive, des encouragements, même officiels, sont intervenus, qui ont poussé colons et indigènes à une production

intensive. Ces encouragements se sont traduits par l'octroi de concessions et de subventions. Le colon français, dont on disait depuis longtemps qu'il ne mettait pas assez en valeur le territoire français colonial, s'est évertué alors à fournir à la Métropole les produits dont elle avait besoin.

On comprend donc que, lorsqu'on lui a fermé le marché français, il ait éprouvé un profond découragement. Vous avez été au courant de certains incidents nés dans les Colonies, et à la base desquels se trouvaient des mécontentements, non pas politiques, mais purement économiques.

Ce mouvement pouvait se développer, s'étendre, et provoquer une sorte de désaffectation de la France : je puis le dire, parce que j'en ai eu des échos comme colonial. Et si j'y fais allusion, c'est pour rendre hommage à un Gouvernement qui a su y mettre fin en adoptant les mesures comme celle dont j'ai parlé tout à l'heure.

Les contingentements ont un autre danger. Ils avaient pour conséquence de réduire de plus en plus le pouvoir d'achat du producteur colonial. Quelques chiffres vous montreront que le vrai client de la France, à cette époque de crise où beaucoup de marchés lui sont fermés, est précisément le client colonial. (*Applaudissements.*)

Sans vouloir abuser longuement de votre attention, je crois utile de vous apporter à cet égard des précisions et des chiffres. Je considère que, dans un Congrès qui doit s'honorer de discuter des questions économiques aussi importantes, le rôle d'un rapporteur est moins de faire des phrases, si belles soient-elles, et j'en suis bien incapable en ce qui me concerne, (*Protestations et applaudissements*) — que d'apporter des précisions et des chiffres, si aride que puisse en être l'énumération, afin d'étayer solidement son argumentation et de permettre à ceux qui écoutent, de décider en toute connaissance de cause.

Les chiffres que je vais vous citer et que j'ai pu contrôler par moi-même, sont officiels : ils sont ex-

traits d'un travail fait par le ministère des Colonies. Ecoutez !...

Alors qu'en 1932 un Anglais achète à la France pour 44 francs de marchandises et lui en vend pour 54 fr., qu'un Allemand nous achète pour 26 fr. et nous vend pour 57 fr., qu'un Américain nous achète pour 7 fr. et nous vend pour 24 fr., qu'un Brésilien nous achète pour 3 fr. de marchandises et nous en vend pour 13 fr., voici ce qu'achètent et ce que vendent à la France les habitants de nos Colonies :

Un Algérien achète à la France 503 fr. de marchandises et lui en vend 505 fr. ;

Un Martiniquais lui achète 413 fr. et lui vend 898 francs ;

Un Réunionnais lui achète 355 fr. et lui vend 629 fr.;

Un Guadeloupéen lui achète 341 fr. et lui vend 743 fr. ;

Un Marocain lui achète 141 fr. et lui vend 97 fr. ;

Un Sénégalais lui achète pour 116 fr. et lui vend pour 98 fr. ;

Un Malgache lui achète 58 fr. et lui vend 68 fr. ;

Enfin, un Indochinois achète à la France 21 fr. de marchandises et lui en vend pour 19.

Pour une colonie comme la Guyane, la proportion est encore plus forte, car cette colonie vend très peu à la France et importe énormément de France. En ce qui la concerne donc, l'exemple est encore plus probant.

Ces chiffres vous montrent que le colonial est le client le plus régulier et le plus assidu du marché métropolitain. Le plus souvent, il achète à la France plus qu'il ne lui vend. Dans les chiffres les plus pessimistes, il achète au moins autant qu'il vend à la France.

Les chiffres des statistiques très minutieusement établies qui ont été produits à la tribune de la Chambre lors du débat sur les vins algériens, montrent aussi très nettement que le meilleur client de la France est le client colonial. Il a même été prouvé — mais cela intéressait plus particulièrement les

produits algériens — que, parmi les clients coloniaux, le meilleur client était encore l'habitant de l'Afrique du Nord. (*Applaudissements.*)

Eh bien ! je vous pose cette question : si, par suite du contingentement, vous réduisez de plus en plus le pouvoir d'achat du producteur colonial sur le marché français, ne voyez-vous pas combien vous portez tort au producteur métropolitain lui-même, qui fournit à l'homme colonial les objets fabriqués dont celui-ci a besoin.

Les statistiques ont montré très nettement que depuis 4 ou 5 ans l'exportation de la France vers ses colonies a baissé — quoique dans une proportion moindre que vers les pays étrangers.

J'ai montré, dans mon rapport, que l'exportation française vers l'étranger est en diminution de 40 % tandis que l'exportation française vers les Colonies est en diminution de 10 % seulement, ce qui est encore un chiffre sérieux.

Et voici un détail qui ne laissera pas indifférents nos amis du Midi. Alors que, dans les colonies, on achetait beaucoup de vin du Midi à l'époque de la prospérité, les achats sont actuellement réduits en proportion considérable. Pourquoi ? parce que l'homme colonial manque de ressources pour importer du vin. Voilà l'une des répercussions de la politique du contingentement.

Ainsi donc, contingentement, non. Aménagement, oui; autrement dit création d'une solidarité économique entre la Métropole et les colonies.

Mais, pour y parvenir, il faut organiser la production. J'en ai dit un mot dans mon rapport écrit, et j'ai été très heureux, au mois de mai 1933, assistant à la Conférence du Commerce colonial qui a eu lieu à Paris, de voir un membre de notre Parti, M. Richon, délégué au Comité exécutif du Parti radical-socialiste, présenter un travail que je ne vous conseillerai jamais assez de lire sur l' « *Organisation de la production coloniale* ». M. Richon a expliqué, et j'approuve ses conclusions qui ont été adoptées par la Commission de la Conférence, quelle devait être

l'organisation de la production coloniale. Il a demandé, — et il a raison, si l'on en juge par l'expérience de nos voisins italiens, notamment, en ce qui concerne les fruits, — une standardisation des produits coloniaux; elle doit permettre d'une part l'organisation de la production des produits complémentaires et l'exportation des matières premières venant des colonies, et en même temps une constance de qualité et une présentation très soignée des produits de nature à leur assurer plein succès sur le marché métropolitain.

Il faudrait aussi organiser — et c'est sur ce point que doivent porter les efforts des représentants des colonies — la vente des produits coloniaux en France. Je ne saurais trop louer l'initiative prise au cours de cette année par M. Albert Sarraut et que s'efforce de mettre en œuvre le Ministère des Colonies, à la tête duquel se trouve placé maintenant notre excellent ami M. Dalimier; initiative qui a eu pour but de créer, dans différentes régions de France, des comités régionaux dont la mission est de coordonner tous renseignements utiles sur les besoins des différentes régions de France en produits coloniaux ou en matières premières coloniales, et d'organiser une sorte de fichier régional, centralisé au ministère des Colonies, qui permettra de connaître à la fois les besoins de chaque région de France en produits coloniaux, et les possibilités d'écoulement dans les colonies des produits fabriqués en France, afin de supplanter le marché étranger au bénéfice du marché français.

On doit arriver par là à dresser ainsi une sorte de carte géographique et industrielle de nos productions métropolitaines et coloniales, et à réaliser l'interpénétration du marché colonial et du marché métropolitain, pour le plus grand profit de la France totale. (*Applaudissements.*)

C'est une initiative qu'il faut encourager et compléter; et lorsque notre ami Dalimier a été appelé au ministère des Colonies, il m'a fait l'honneur, sachant que j'étais rapporteur de ces questions devant le Congrès, de me ménager une entrevue au cours de

laquelle, — je lui rends cet hommage, — j'ai été heureux de constater qu'il s'inspirait à cet égard de toutes ces idées qui sont celles de notre Parti, et qui tendent à resserrer de plus en plus les relations économiques métropole-colonies. Depuis le peu de temps qu'il est à la tête du ministère des Colonies, il a déjà commencé à développer la propagande économique dans le sens que je viens d'indiquer. Je l'en remercie, comme représentant de l'une des terres françaises les plus deshéritées, et cependant les plus riches en matières premières coloniales.

Je me résume sur ce point. Mise en valeur économique des colonies, intensification de la productivité de notre domaine colonial, harmonie des relations entre la Métropole et ses colonies, standardisation de la production, organisation de la vente en France, renoncement au régime du contingent pour lui substituer de plus en plus le régime d'aménagement; telles sont les grandes lignes du programme économique que la Commission coloniale de votre Parti a eu à examiner au cours de cette année et que j'ai été chargé de rapporter devant vous.

Pour la réalisation de ce programme, il faut, n'est-il pas vrai, des moyens financiers? Vous le voyez, je n'évite pas l'obstacle. Ces moyens financiers, ils peuvent, ils doivent être trouvés.

Permettez-moi de rappeler que les capitaux français placés dans les colonies, qui sont des terres françaises, ne seraient pas plus mal placés qu'à l'étranger. (*Applaudissements.*) Quoi qu'on puisse dire, les placements faits aux colonies ont été plus régulièrement rémunérateurs que ceux faits à l'étranger. Qu'il me suffise de prendre entre bien d'autres l'exemple de Madagascar, cette grande île, transformée de façon si encourageante en vingt-cinq ans, qui a toujours payé les emprunts qu'elle a contractés, les avances qu'on lui avait consenties, alors que, — je n'offenserai aucune nation étrangère en le disant — certains pays, que je ne veux pas nommer, n'ont pas toujours été aussi fidèles à leurs engagements. (*Applaudissements.*)

On n'arrivera à mettre en valeur la France d'Outre-Mer, pour le plus grand bien de la France continentale, que lorsqu'on aura organisé un système financier colonial.

Telle était la grande préoccupation d'Albert Sarraut, lorsqu'il préparait, — et je sais que M. Dalimier continue son œuvre; — ce que nous appelons le Crédit Colonial, cette institution vers laquelle vont tous nos espoirs, car elle permettra de mettre rationnellement en valeur le domaine colonial français.

Mon collègue M. Archimbaud, dans le rapport qu'il a présenté à la Chambre lors de la discussion du budget des Colonies, a dit quelle devait être cette organisation du Crédit Colonial.

Le Crédit Colonial, tel qu'il est conçu, et tel que M. Dalimier est en train de le réaliser, tend à deux buts qui se confondent : soutenir les entreprises déjà existantes à condition qu'elles soient des entreprises saines, fécondes et productives, et non pas des entreprises d'aventure, afin de permettre aux efforts faits dans le passé de produire tous les résultats qu'on était en droit d'en attendre; — créer méthodiquement des entreprises nouvelles, en évitant cette floraison d'entreprises douteuses que nous avons vu naître après la guerre, et qui, pour la plupart, n'ont qu'un caractère spéculatif et non pour objet réel la mise en valeur des colonies. (*Applaudissements.*)

C'est pour cela que nous devons applaudir à l'idée du Crédit Colonial qui permettra le financement, non seulement des productions agricoles, mais aussi de l'outillage économique colonial. Sur le problème de l'outillage, vous me permettrez de ne pas insister, faute de temps, la question ayant été souvent développée devant vous. Je me borne à dire cependant, qu'un programme d'outillage national devant être soumis cette année au Parlement, nous demandons que l'outillage colonial soit compris dans le programme général d'outillage économique; et je suis certain, en formulant ce vœu, que vous serez de mon avis (*Très bien.*)

A propos de cet outillage économique colonial, une question a été remise au premier plan de l'actualité, au cours de cette année : c'est la question du Transsaharien. Il n'est pas dans mon rôle de rapporteur de vous en parler. Votre Commission des Colonies a été saisie du problème, après que la Commission des Colonies de la Chambre l'eut été, et elle a considéré que le Congrès devait émettre un avis sur cette question. Un ordre du jour vous sera donc proposé, sur lequel vous aurez à vous prononcer en toute liberté. (*Mouvements divers. Exclamations.*)

Je n'aborde pas le fond de la question ; elle n'entre pas dans le cadre de cet exposé, puisque je suis plus spécialement chargé de vous parler de la politique générale de notre Parti en matière coloniale.

Pour terminer, et après vous avoir parlé du côté économique du problème, il me reste à en aborder le côté social.

Mise en valeur économique, incontestablement ! Mais aussi, mise en valeur humaine et sociale.

Je faisais tout à l'heure allusion au livre d'Albert Sarraut : « Grandeur et Servitude coloniales ». Sur le terrain dont je vais m'occuper maintenant, il a développé également les idées de notre Parti.

De plus en plus, la politique coloniale française en matière sociale s'inspire des grandes idées qui sont à la base de la démocratie française elle-même.

Mise en valeur humaine ! On vous en a parlé dans les Congrès précédents. Les ordres du jour alors votés ont été progressivement mis en œuvre, lentement sans doute en raison du manque de crédits, mais, suivant les directives tracées par nos Congrès, en matière d'assistance médicale d'enseignement, etc..., et, d'une façon générale, dans le domaine social.

On a souvent reproché aux Partis de gauche cet idéalisme qui les porte à faire passer l'homme colonial avant le produit colonial. Les Républicains que nous sommes ne peuvent que s'en féliciter. Un grand Parti comme le nôtre doit rester dans la ligne de conduite qu'il s'est tracée en essayant, compte tenu des coutumes, des usages, de la civilisation de chaque peuple, et de chacune des contrées où la France

a porté sa propre civilisation, d'élever chaque jour davantage l'homme colonial vers la science et vers la lumière.

Je suis de ceux qui, appartenant aux vieilles terres françaises qui ne sont plus des colonies, et pour lesquelles nous espérons qu'en 1935, anniversaire du tricentenaire de leur rattachement à la France, l'assimilation de fait sera transformée en assimilation législative, je suis de ceux qui sont le mieux à même d'apprécier ce que la colonisation française a pu apporter à la France d'Outre-mer.

C'est pour cela que, de toutes mes forces, je défendrai la politique d'association, et non d'assimilation, qui tend de plus en plus à considérer le colonial comme un homme, ainsi que me le disait Dalimier, et à faire pour lui ce qui a été fait pour le citoyen français lui-même. (*Applaudissements.*)

C'est une œuvre digne de tenter non pas seulement les bonnes volontés, mais toutes les intelligences.

Que peut-il y avoir de plus noble, de plus beau, que d'essayer de faire bénéficier, des progrès de la Science, des bienfaits de l'évolution morale et sociale, cet homme colonial qui ne demande qu'à évoluer, à se développer, autant que possible dans le cadre de sa propre civilisation, et à prendre conscience de sa personnalité et de sa valeur propre ?

Je m'adresse à des républicains, à des hommes qui ne cessent de lutter en France pour que les idées jacobines de 1789 et 1848 s'implantent et triomphent ici, à des républicains, c'est-à-dire à ceux qui considèrent qu'un programme de vie doit être un programme de justice, d'égalité et d'humanité, et je leur dis :

Vous avez dans les colonies un admirable terrain. Vous avez dans les colonies des esprits et des cœurs tout préparés à cette œuvre de grand républicanisme. N'oubliez pas que nous sommes comme vous des enfants de la Révolution, parce que nous sommes pétris des idées libérales de la France. Il importe de les appliquer de plus en plus; c'est une œuvre de toute noblesse.

En développant les colonies, et en les défendant

aussi bien sur le terrain économique, que sur le terrain social et politique, vous défendez également la France. Car je ne sépare pas, pour ma part, l'œuvre libérale faite ici de l'œuvre libérale qui doit être faite là-bas.

L'an dernier, en mai 1932, lorsque les élections législatives ont eu lieu dans la Métropole, nous avons eu, nous, hommes coloniaux, un frémissement d'espoir, l'espoir de voir se transposer et se développer chez nous l'œuvre libérale que vous faites ici, de voir se développer et se réaliser cette solidarité sociale qui a été comme la colonne de lumière qui a toujours guidé les esprits libéraux de France.

Continuez cette œuvre ! Elle est digne de vos efforts !

Défendre les colonies, c'est défendre la France ! C'est contribuer au rayonnement des magnifiques idées de justice, de générosité et d'humanité qui ont toujours fait sa force et sa beauté. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Dalimier.

M. Dalimier, *ministre des Colonies.* — Quand on n'occupe que depuis quelques semaines le poste si important qu'a bien voulu me confier M. le président du Conseil, l'heure n'est pas encore venue de parler : l'heure est de consacrer à l'étude et de se préparer à agir.

Si j'interviens dans ce débat, c'est non seulement pour saluer le Congrès de mon Parti, mais pour dire très simplement que je me suis réjoui de l'avoir vu faire renaître la Commission des Colonies au sein du Comité exécutif, pour rendre hommage au travail auquel elle s'est consacrée cette année, pour rendre hommage aussi au rapport ainsi qu'au talent si jeune et si charmant de notre ami M. Monnerville. (*Applaudissements.*)

Problème économique, nous a dit M. Monnerville. C'est le premier qui se présente à l'esprit de tout homme qui franchit la porte du cabinet de la rue Oudinot. Organisation méthodique sérieuse, bien pré-

parée, des échanges entre la Métropole et ses possessions d'outre-mer. Et, quand je dis entre la Métropole et la France d'outre-mer, j'indique d'un mot que, dans ce programme et dans ces études, nous ne pouvons pas nous préoccuper seulement de ce qu'on appelle notre Empire colonial ; il faut que nous tenions compte et de l'Algérie, et de la Tunisie, et du Maroc, pour arriver à produire ce qu'il faut, tout ce qu'il faut, rien que ce qu'il faut, pour arriver à échanger au maximum, pour être au minimum tributaires de la production étrangère, et pour défendre ainsi, d'un même coup et dans l'ensemble, non seulement la France, mais aussi ses possessions d'outre-mer, c'est-à-dire la nation toute entière. (*Applaudissements.*)

A cette tâche nous nous sommes attachés. Nous n'avons rien créé. Quand on succède à un homme comme Albert Sarraut, il n'y a plus rien à trouver. Il n'y a plus qu'à poursuivre l'effort.

Cet effort, je le poursuis de toutes mes forces, de toute mon activité.

Quand je regarde la balance commerciale de mon pays, quand je vois ce que les colonies pourraient produire, quand j'aperçois la somme considérable d'échanges qui pourraient se faire entre les colonies et la métropole, je me dis qu'il y a là un devoir urgent à accomplir.

M. Monnerville vous a dit qu'il faut traiter ceux vers qui nous sommes allés là-bas de façon généreuse et humaine. Vous me connaissez assez pour savoir que je ne manque pas de générosité. Où que soit un homme et quelle que soit sa couleur, il a droit au maximum à la santé, au bonheur et à la vie. (*Applaudissements.*)

Si nous en avions le temps, nous pourrions marquer, et M. Monnerville l'aurait fait comme moi, l'effort qui a été fait tant au point de vue de la santé publique que de l'enseignement. Cet effort, nous le poursuivrons !

La politique qui s'impose, vous l'avez précisée, doit être de plus en plus une politique d'association, de collaboration confiante avec des hommes qui n'ont

pas craint de venir au secours du pays en 1914 et qui, retournés chez eux, ont bien droit au respect d'un grand Parti comme le nôtre. (*Applaudissements.*)

Je n'en veux pas dire davantage. Je travaille, préoccupé de demeurer fidèle à la doctrine traditionnelle de notre Parti en matière coloniale. Cette doctrine, elle a été fixée par des hommes dont M. Monnerville vous a rappelé les noms. Elle a été précisée de façon remarquable dans un ouvrage dont il vous a rappelé le titre. Si je suis entré sans crainte au poste difficile où l'on m'a placé, c'est qu'est restée au ministère des Colonies l'âme de mon cher ami, Albert Sarraut. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Si personne ne demande plus la parole, je consulte l'assemblée sur l'approbation du rapport que M. Monnerville vient de vous exposer dans un très beau discours.

(Le rapport est approuvé à l'unanimité aux applaudissements des congressistes.)

COMMUNICATION DE M. ANDRE HESSE

SUR LE TRANSSAHARIEN

M. le Président. — La parole est à M. André Hesse.

M. André Hesse. — J'ai été nommé rapporteur de la Commission des Colonies du Parti pour développer les conclusions adoptées par elle en faveur du Transsaharien.

La mission d'un rapporteur est d'exposer la question qui lui est confiée en toute objectivité et en toute impartialité. Je vous montrerai pour quelles raisons des hommes éminents comme M. Doumergue, comme M. Sarraut, comme M. Lucien Saint, comme M. Archimbaud, rapporteur du budget des Colonies à la Chambre, sont avec moi partisans du Transsaharien. Je vous dirai aussi, je n'aurai garde d'y manquer, quelles sont les objections qu'on peut y

faire. Quand j'aurai défendu ces conclusions, je crois qu'il sera également de mon devoir de vous faire connaître les conclusions de la Commission des Colonies de la Chambre sur le même sujet. Vous pourrez alors, en toute indépendance, sur cette grande question d'ordre économique et colonial, prendre votre décision

Quel est le but du Transsaharien ? Il est double. Le premier est de relier trois empires que nous possédons en Afrique, l'Algérie, l'Afrique Occidentale et l'Afrique Equatoriale, qui sont, à l'heure présente, complètement séparés; le second est d'assurer les moyens d'évacuation qui lui manquent à l'immense vallée du Niger, centre de production qui égale peut-être celui de la vallée du Nil, et qui n'a pas de débouchés.

Je vais examiner brièvement, puisqu'au surplus vous avez mon rapport entre les mains, la question à un triple point de vue :

Au point de vue technique, le Transsaharien est-il possible ?

Au point de vue économique, est-il souhaitable ?

Enfin, au point de vue financier, comporte-t-il d'irrémédiables difficultés ?

Sur le premier point, il n'y a pas de discussion possible, et mes adversaires eux-mêmes le reconnaissent. On a pu croire autrefois qu'au point de vue technique traverser le Sahara était une entreprise très difficile. Aujourd'hui, la question est résolue. Tous les ingénieurs qui sont allés sur place étudier la question, M. Maître-Desvallon, inspecteur général des Colonies, disent que l'entreprise ne souffre aucune difficulté technique et que le travail peut être fait facilement.

Au point de vue économique, quel but poursuivons-nous? C'est, comme l'a dit M. Brunet, ancien gouverneur général des colonies, dans son rapport, d'assurer un moyen d'évacuation à la vallée moyenne du Niger qui est en train de se transformer en une très grande contrée agricole.

Peut-être en est-il parmi vous qui ont fait le voyage du Niger? Le Niger est un grand fleuve, qui coule sur

2.000 kilomètres de parcours, dont l'irrégularité de débit va de 7.000 à 50.000 mètres cubes à la seconde, et qui traverse une région agricole.

Dans cette région, à l'heure où l'on se préoccupe de la mise en valeur des richesses coloniales, on a fait des travaux considérables, en particulier le barrage de Sotuba, qui, en régularisant le débit des eaux du fleuve, tend à accroître considérablement la production agricole. Cette production augmentant, il faut évidemment se préoccuper d'assurer les moyens de transport pour relier cette région à la France.

J'en arrive à l'examen du dernier point de vue : le point de vue financier.

Des orateurs prendront tout à l'heure la parole pour vous demander si le moment est venu, à l'heure où la France se trouve dans les difficultés budgétaires et financières que vous connaissez, de se lancer dans de grands travaux qui vont coûter cher Pour ma part, je crois que l'opération est viable au point de vue financier, sans trop de sacrifices, et je le crois avec des hommes qui ont étudié de très près la question. J'ajoute qu'au point de vue économique je considère que les sacrifices financiers consentis comporteront des avantages immédiats.

Quelle est, d'après les travaux des techniciens, la dépense à laquelle on peut évaluer le Transsaharien? J'ai entendu citer des chiffres fabuleux. Je comprends que bien des gens ne possèdent pas les éléments exacts de cette question purement coloniale. On a parlé de 10 milliards, de 15 milliards. Ce sont des chiffres tout à fait erronés. Les conclusions de la Commission présidée par M. Steeg sont beaucoup plus modestes : les dépenses d'établissement du Transsaharien seront de 3 milliards, s'échelonnant sur 8 années, y compris les intérêts intercalaires, soit environ 375 millions par an d'obligations à placer sur le marché avec la seule garantie de l'Etat.

M. Monnerville vous a dit tout à l'heure avec raison, et j'ai applaudi à ce raisonnement, car, ancien ministre des Colonies, j'ai toujours professé cette théorie, qu'avec l'Empire colonial que possède la France il est inadmissible que notre balance com-

merciale soit tous les ans déficitaire, du fait que nous achetons à l'étranger pour des milliards de produits que nous pourrions nous procurer dans nos colonies, si nous savions exploiter celles-ci. (*Applaudissements.*)

Au point de vue économique, quel est l'avantage de l'opération? Maître-Desvallon déclare qu'on devra consacrer 1.650 millions aux achats de matériel, aux dépenses de construction, etc. Voilà, n'est-il pas vrai, de quoi donner du travail à nos industries dont on favoriserait ainsi la reprise de l'activité. Cela représente 5 ou 6 années de salaires ouvriers et, par suite, une économie de plusieurs centaines de millions sur les indemnités que nous payons pour le chômage. Et permettez-moi de penser que s'il est bien pour l'Etat de payer des indemnités aux ouvriers chômeurs, il est encore mieux pour la France de payer des gens qui travaillent pour elle. (*Applaudissements.*)

Dans ce très bref exposé, je ne puis insister sur les débouchés que le Transsaharien assurera aux régions desservies.

Je veux simplement exprimer mon étonnement d'un document qu'on m'a montré hier dans les couloirs du Congrès; il s'agit d'un rapport allemand dont je ne connais d'ailleurs pas le signataire. J'ai vu que ce rapport contenait des renseignements absolument défavorables sur le Transsaharien. Permettez-moi à cet égard de faire une double observation sur laquelle je pense que nous serons tous d'accord.

La première est que je puis vous affirmer, connaissant bien la question, que la plupart des chiffres qui s'y trouvent sont faux.

La seconde est que, les Allemands, — comme les Italiens d'ailleurs, — ayant là-bas des intérêts sur lesquels je n'ai pas besoin d'insister, qui s'opposent à ce que nous réalisions notre Transsaharien, j'aime tout de même mieux, s'agissant d'une grande œuvre coloniale française, m'entourer des renseignements qui me sont donnés par nos gouverneurs généraux,

nos fonctionnaires et nos officiers, que de ceux qui émanent d'officiers allemands. (*Applaudissements.*)

Messieurs, comme toute grande œuvre, celle-ci rencontre des objections.

S'il est un point sur lequel nous sommes d'accord avec M. Martin, avec M. Joutel, c'est qu'il est indispensable de faire la liaison entre le nord de l'Afrique et l'Afrique Occidentale. Mais il est un autre point sur lequel nous différons d'avis : c'est les moyens grâce auxquels cette liaison pourra être assurée.

Toutes les grandes œuvres humaines, qu'il se soit agi du percement de l'isthme de Suez ou de Panama, ont eu des partisans convaincus et des adversaires farouches. Je le comprends. Dans une question aussi importante, qui pose des problèmes aussi complexes, il faut qu'il y ait des gens pour et contre, et que chacun puisse faire connaître ses objections.

Quelles sont les deux objections qu'on fait valoir contre le Transsaharien :

On dit : « Pas de Transsaharien ! la liaison peut et doit être faite par l'automobile ».

Je réponds : Non. L'automobile est un assez bon moyen de transport pour voyager entre l'Algérie et le Soudan, mais il ne peut pas, à mon avis, assurer le développement économique des régions intéressées. Permettez-moi à cet égard de vous donner de simples chiffres.

A l'heure présente, on ne peut envoyer dans le Sahara que des camions de 3 tonnes. Or, le prix d'un transport de marchandises, transportées de Ségou, serait d'environ 6 à 7.000 francs la tonne, par automobile, alors qu'il ressortira à 300 francs environ par chemin de fer.

Et comme il s'agit en cette matière d'une question d'ordre technique, je veux simplement répondre à cette objection par un document qui exprime l'opinion d'un des hommes qui connaissent le mieux le Sahara. C'est le général Etienne qui dit :

« Au Sahara, tous les avantages de la circulation automobile disparaissent. Les frais de premier établissement et d'entretien d'une bonne route sont de même ordre que ceux d'une voie ferrée. Il ne faut

pas oublier que l'exploitation d'une voie ferrée est beaucoup plus aisée en région désertique qu'en région peuplée. Avec des trains de plusieurs milliers de tonnes, les tarifs du Transsaharien concurrenceront les tarifs maritimes. Pour des trajets de 3.000 kilomètres, la tonne kilométrique est de 8 à 10 fois plus chère par la route que par le chemin de fer. »

Et il ajoute :

« A mon avis très formel, on ne saurait sérieusement envisager la possibilité de remplacer par un service automobile une voie ferrée de plus de 3.000 kilomètres, dont le trafic de début atteindra 200.000 tonnes et dépassera toutes les prévisions actuelles. »

Laissons donc de côté le transport par automobile et arrivons au transport par avion, l'autre objection faite contre le Transsaharien.

A cette objection, messieurs, vous me permettrez de ne pas m'arrêter très longtemps, car vous entendez bien que si l'on peut transporter des voyageurs par avion, on ne peut pas encore assurer par ce moyen un débit commercial incessant de milliers de tonnes.

Il ne me reste plus à traiter qu'une dernière question, et je réponds par avance à M. Joutel, c'est celle de la voie et de son écartement.

Les uns disent : voie ordinaire; d'autres disent, avec beaucoup de conviction : voie étroite.

Or, voici quel est sur ce point l'avis de M. le Gouverneur général Roume, car j'entends appuyer mon argumentation sur les avis les plus compétents. Il a déclaré ceci :

« Les chemins de fer à voie d'un mètre et à voie étroite, les seuls — j'en sais quelque chose — qu'il y a trente ans il nous était possible d'entreprendre et qui relient la boucle de la vallée du Niger — seraient radicalement insuffisants. Pour qui a connu les embouteillages dans la période de la cueillette des arachides, par suite de l'insuffisance du débit de la voie d'un mètre, la question est jugée. Refaire les lignes existantes, alors qu'il y a possibilité de créer du neuf, serait une tâche extrêmement coûteuse et tout à fait inutile. »

Et maintenant, Messieurs, je veux ajouter un dernier mot :

Il est un point de vue qu'il ne faut pas négliger : c'est la pénétration de nos produits parmi des populations qui n'en usent pas encore et qui représentent des millions de consommateurs.

Nous avons eu à la Chambre, cette année, un débat tout à fait douloureux, il n'y a pas d'autre expression pour le caractériser, à propos de la crise viticole et d'un conflit qui a dressé les uns contre les autres des départements français, des départements du Midi et des départements algériens.

Eh bien, ce qu'il faut en réalité, en cette affaire, c'est beaucoup moins chercher le contingentement de certains produits que d'accroître notre clientèle de consommation. (*Applaudissements.*)

Or, j'ai sous les yeux un rapport fait par un homme dont on ne peut pas discuter la compétence : c'est M. Delabet, qui est vice-président du Syndicat des négociants agricoles d'Alger et conseiller du Commerce extérieur. Voici ce qu'il écrit :

« A l'heure où la construction du Transafricain semble devoir être décidée, il y a lieu d'examiner quelles répercussions économiques il peut apporter.

« Tous les Européens qui ont vécu au contact des Noirs savent que ces derniers aiment le vin et que, s'ils n'en consomment pas, c'est qu'ils n'en ont pas. Un mauvais vin venu d'Espagne ou d'ailleurs est payés jusqu'à 9 francs le litre dans l'intérieur du pays. Actuellement, en Afrique Occidentale, seul l'Européen, jouissant de bons appointements, peut s'offrir du vin à volonté à raison du prix. Lorsque l'Algérie sera reliée directement avec le centre de l'Afrique Occidentale, ses vins exportés en wagons réservoirs sans manipulations coûteuses et préjudiciables arriveront à bon marché et ils auront une nouvelle clientèle de millions de Noirs, etc... »

Messieurs, je termine.

Nous allons avoir sur ce sujet une discussion. On me l'a annoncée passionnée. Je ne la crains point; j'aime la passion humaine parce que c'est la meilleure marque de l'activité. (*Sourires.*) Mais j'espère

qu'elle s'engagera dans l'atmosphère de courtoisie qui doit régner dans nos Congrès et parmi nous.

M. le Président. — N'en doutez pas.

M. André Hesse. — J'en suis d'autant plus certain que c'est vous qui présidez la séance aujourd'hui. (*Très bien!*)

Ne doutez pas, Messieurs, que vous entendrez des opinions contradictoires. (*Oui, Oui !*)

J'ai infiniment de respect pour tous mes collègues, mais vous me permettrez de vous dire aussi que je puis attacher quelque prix à l'opinion des gens et des organisations qui ont spécialement examiné la question.

La Société de Géographie commerciale, le Comité national des Conseillers du Commerce extérieur, une série de Chambres de Commerce dont les Chambres de Commerce de Paris et de Marseille, une série de Conseils généraux dont j'ai ici la liste, la Sous-Commission des Colonies de notre Parti, la Commission des Colonies de la Chambre ont été favorables au projet.

Vous citerai-je — à tout seigneur tout honneur, nous sommes ici à Vichy — mon cher collègue et ami Lamoureux, qui a été avec moi l'un des promoteurs de la proposition de résolution qui a recueilli 225 signatures; M. Albert Sarraut, dont je puis bien dire sans être taxé ni de flatterie ni d'exagération, que c'est le plus grand colonial que nous avons à l'heure présente en France (*Applaudissements*); M. Lucien Saint, que je viens de voir applaudir et qui vous dira sans doute tout à l'heure avec toute l'autorité qui s'attache à son titre d'ancien Résident général du Maroc combien il est favorable au Transsaharien; M. Roux-Freissineng, président de la Commission des Colonies; M. Proust; M. Archaimbaud, rapporteur du budget des Colonies; tous vous diront leur attachement au projet. Et je n'aurai garde d'oublier M. Doumergue — on peut le mettre en cause, puisqu'il n'est plus président de la République — qui disait il y a peu de temps : « Aujourd'hui,

plus encore que par le passé, je considère comme nécessaire la prompte exécution de ce chemin de fer. Du point de vue national, nous devons sans attendre forger cet instrument qui servira nos intérêts économiques ».

Enfin, pour accomplir tout mon devoir en toute loyauté, et puisque le rapporteur doit faire connaître au Congrès tous les éléments de la question, il faut que je vous indique que la Commission des Colonies de la Chambre a voté, parallèlement à l'ordre du jour de la Commission coloniale du Parti, dont les conclusions sont identiques, une résolution qui, dans une conjonction en quelque sorte symbolique, a rencontré l'accord de deux hommes qui ne sont autres que M. Mallarmé, député de l'Algérie, et Diagne, député du Sénégal, représentant les populations les plus intéressées, proposition de résolution qui est ainsi conçue :

La Chambre invite le Gouvernement à déposer un projet de loi tendant à la construction du chemin de fer transsaharien, ou à l'organisation de tout autre moyen de transport ayant pour but de relier utilement l'Afrique Occidentale et la Méditerranée.

Messieurs, j'ai fini. Vous avez maintenant résumées les données d'un très grand problème.

Il est d'ordre national, il est d'ordre économique.

Laissez-moi vous dire simplement qu'il y a dans la vie des peuples des heures qui passent et qu'on ne retrouve pas, où certaines choses peuvent et doivent être faites.

Prenez garde! Les Italiens pensent au Transsaharien. Ils le feront par la Lybie dans la direction du Tchad. J'aurais pu vous apporter des coupures de journaux qui vous auraient montré que le Duce est extrêmement favorable à ce projet.

Nous avons deux devoirs : le devoir matériel d'assurer à la France les produits dont elle a besoin, et le devoir moral plus grand pour moi, plus noble et plus beau, d'essayer par tous les moyens possibles de nous rapprocher de ces hommes de race et de couleur différentes qui se sont battus pour la France,

et qui constituent l'Empire français. (*Applaudissements.*)

A ces hommes nous avons le devoir d'assurer l'hygiène, les moyens de cultiver leurs terres, les moyens de vivre honorablement. Ils ne peuvent pas être à un bout du monde et nous à l'autre : c'est le chemin de fer qui doit nous réunir.

Je pense que le Congrès radical et radical-socialiste, après les Conseillers du Commerce extérieur, après la Commission de la Chambre, après toutes les hautes personnalités dont je vous ai cité l'opinion, comprendra qu'à certaines heures il est de l'honneur d'un grand Parti comme le nôtre de se rendre compte des besoins véritables du pays. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au citoyen Joutel.

M. JOUTTEL (*Seine-Inférieure*). — Citoyens, vous me pardonnerez d'opposer au rapporteur ma modeste opinion de militant. Bien que j'aie été mandaté par ma fédération et dans un Congrès où assistaient les représentants les plus qualifiés des Conseils municipaux de Rouen et du Havre qui s'étaient prononcés cependant antérieurement en faveur du transsaharien — ce qui montre bien la portée exacte de certains votes et de certains vœux émis par certaines assemblées dont on faisait grand état tout à l'heure — (*Applaudissements*), je n'ai aujourd'hui, qu'une prétention : celle de vous parler en colonial, d'un problème colonial que je connais très complètement parce que je l'étudie depuis quinze ans et que je n'ai pas négligé d'aller me documenter sur place.

Il s'agit de construire une voie ferrée à grand débit, en exécution de projets qui sont examinés depuis plus de trente ans, projets qui sont venus maintes fois devant le Parlement et qui, chaque fois, pour diverses raisons d'opportunité, ont été inexorablement repoussés.

C'est, il y a trois ans, sous le ministère Tardieu, qu'un office dit du Transsaharien a été constitué, composé de personnalités techniques et s'intéressant à ce projet. Cet office a été doté d'un crédit de

11 millions et demi, dont les fonds ont été constitués par les gouvernements généraux intéressés et par nos protectorats nord-africains, ainsi que par les compagnies de chemin de fer éventuellement intéressées.

Or, nous sommes obligés de constater que, si aucune étude technique complète n'a été effectuée sur le terrain pour le contrôle de cet office du moins on a publié une quantité considérable de rapports, tous favorables au projet.

Je regrette que le modeste rapport que j'ai fait imprimer à mes frais n'ait pu être répandu plus largement parmi vous. Il est permis de se demander si les sommes qui ont été dépensées — car il paraît que l'intégralité du crédit n'a pas été employée — ont servi à autre chose qu'à l'élaboration d'ouvrages de publicité destinés à appuyer ce projet. (*Applaudissements.*)

Le rapport qui a été présenté par l'Office conclut à la construction d'une voie ferrée de 1 m. 44 allant de la Méditerranée à la boucle du Niger et à Segou, et qui desservirait une région qui, à part le fleuve, n'est sillonnée que par des pistes extrêmement précaires.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de résolution dû à l'initiative de M. André Hesse et signé de 224 députés. Mais un grand nombre d'entre eux m'ont répondu qu'on s'était servi de leur nom sans leur autorisation. (*Applaudissements, Mouvements.*)

Comme vous l'a dit M. André Hesse, on ne peut soulever aucune objection technique contre le projet. Il y a, sur plusieurs points du globe, des chemins de fer construits dans le sable, la voie y tient très bien. Je ne ferai donc pas de réserve de cette sorte.

On veut nous doter d'un très beau jouet, mais d'un jouet très coûteux, comme vous allez le voir.

D'abord, quelle main-d'œuvre sera employée à la construction de cette voie ferrée, puisqu'aussi bien, les promoteurs du Transsaharien viennent dire : ce sera un puissant moyen de lutter contre le chômage

et l'industrie française pourra faire travailler 40.000 ouvriers pendant quatre ans?

Or, il faut considérer que, dans la construction d'un tel chemin de fer, on ne peut utiliser, dans la main-d'œuvre proprement dite, qu'un très petit nombre d'Européens. Ceux-ci ne peuvent servir que de cadres et non de main-d'œuvre dans les pays chauds surtout dans un pays comme le Sahara dont le climat est terrible et où il y a des écarts considérables entre les températures du jour et de la nuit. Tout au plus peut-on employer des conducteurs de travaux européens. Il s'agit donc d'une main-d'œuvre strictement indigène.

En ce qui concerne la part qui reviendra à l'industrie française, il est évident que les fournitures seront considérables. A ce sujet, je fais remarquer qu'il y a quelques années, quand il s'agissait de construire le Transsaharien sur la part des prestations en nature, cette affaire n'intéressait pas la grosse métallurgie française. (*Applaudissements.*) Depuis l'application du plan Young, il en va différemment : c'est pourquoi vous assistez à cette campagne très active pour arriver à déterminer, dans le pays, un mouvement d'opinion en faveur de cette nouvelle et considérable dépense.

Quand vous achetez une voiture automobile, la dépense n'est pas terminée après que vous avez payé cette voiture au constructeur. C'est, au contraire, à ce moment qu'elle commence. Il en est de même d'un chemin de fer. Il ne s'agit pas seulement d'envisager l'amortissement des frais de construction, il s'agit aussi de déterminer le montant du déficit d'exploitation qu'il coûtera au pays.

D'ailleurs, je conteste la plupart des chiffres du rapport de l'office du Transsaharien et, si mon propre rapport a été repoussé par la commission, aucun de ses chiffres n'en a été contesté.

Ce chemin de fer, allant du sud-algérien au nord de la boucle du Niger, serait un chemin de fer à voie de 1 m. 44 qui doit prolonger des voies d'un mètre et qui aboutirait à un fleuve sur lequel les indigènes font marcher des chalands à la perche. Et

quand on vient dire que, le long de cette voix ferrée, on regroupera des populations et qu'on arrivera à créer de la richesse là où il n'y en a pas, je réponds que le problème colonial ne se pose plus aujourd'hui comme il y a quelques années, alors qu'on chantait l'hymne à la production et qu'on voulait pousser les colonies à produire chaque jour davantage pour envoyer des matières premières vers la métropole.

Actuellement, ce problème est tout à fait différent. Les matières premières coloniales ne trouvent plus preneurs et, depuis des mois, des quantités considérables de marchandises pourrissent dans nos ports. (*Applaudissements.*) Par conséquent, je suis fondé à vous demander si, dans ce Congrès, vous avez véritablement l'intention de consentir à ce qu'on engage des dépenses nouvelles en vue d'augmenter une production déjà pléthorique. (*Non! non!*) Nos petits trains coloniaux sont déficitaires, uniquement parce que les produits qu'ils transportent ne trouvent plus suffisamment de débouchés.

On nous promet un chemin de fer à grand débit qui, à voie de 1 m. 44, amènera des marchandises au bord de la Méditerranée, à raison de 6 centimes par tonne kilométrique et dont la construction ne coûtera que 900.000 francs par kilomètre alors que les seuls chemins de fer de l'Afrique Occidentale française, qui ont été construits dans des conditions similaires et qui ne sont qu'à voie d'un mètre au lieu de 1 m. 44, ont coûté, en moyenne, en ces dernières années, 1.250.000 francs par kilomètre. D'autre part, leur balance d'exploitation, qui ne comprend strictement que les recettes et les dépenses de l'exploitation proprement dite et dans laquelle ne rentre pas l'amortissement de la construction, permet d'établir, pour les marchandises de la dernière catégorie, un prix de 6 ou 7 sous la tonne kilométrique.

Comment voulez-vous alors, à l'heure actuelle, arriver à transporter de la marchandise à raison de 6 centimes la tonne kilométrique?

Il y a autre chose. Actuellement, les axes des communications en Afrique Occidentale divergent tous

du Soudan et de la boucle du Niger vers l'océ Atlantique et le golfe de Guinée, et sont orientés ve les ports d'évacuation les plus proches. Or, on nous propose pas autre chose que de retourner cet espèce de fond d'entonnoir pour aspirer toute ce production dans une direction contraire à cel qu'elle suivait normalement afin de l'envoyer ve la Méditerranée, alors que ces marchandises so actuellement transportées, avec des taux de pr exceptionnellement avantageux, par des bateaux q n'arrivent même pas à remplir leurs cales. (*Appla dissements.*)

Et croyez-vous que ce soit un moyen de ressuscite entre autres, les ports de Rouen et du Havre, do on a dit hier qu'ils sont en train de mourir, que d faire concurrencer des lignes de navigation subve tionnées par l'Etat, par un chemin de fer constru avec la garantie de l'Etat ? (*Applaudissements.*)

D'ailleurs, nous savons qu'au début une telle entr prise ne coûte jamais cher. Je pourrais citer l'exem ple de bien des chemins de fer coloniaux qui, au dé part, ne devaient coûter que 150.000 francs par kilo mètre et qui, à l'achèvement, coûtaient dix fois plus

Il est facile de faire une compagnie avec un capita limité et d'émettre des obligations ; mais ces obliga tions, c'est nous qui serons obligés de les payer.

Vous me permettez donc de faire les plus expresse réserves sur ce projet. C'est, je le répète, un beau jouet, mais non une nécessité nationale.

Quelle serait l'importance stratégique de cette voie ferrée en cas de conflit ? Pendant la dernière guerre, nous avons transporté 240.000 hommes de troupe de l'Afrique Occidentale vers la métropole.

On vous dira : le Transsaharien sera ce robinet dont a parlé le général Mangin, qui déversera les troupes noires sur le Rhin. N'allons pas si vite ! Evidemment, on amènerait les troupes par chemin de fer, mais seulement sur la rive nord-africaine de la Méditerranée. Mais, pouvoir les amener sur le Rhin supposerait que nous fussions les maîtres de la Méditerranée Occidentale, conséquence d'un accord préa-

lable avec l'Angleterre, avec l'Italie et même avec l'Espagne.

Du point de vue militaire, nous ne pouvons donc arguer de la possibilité de ce transport de troupes qu'à la condition d'un accord défensif avec l'Espagne qui nous permettrait, grâce à la construction du tunnel sous Gibraltar, dont on parle depuis quelque temps, de transiter des troupes sous le détroit — il n'est pas dit que l'Angleterre nous laisserait faire. — Il faudrait encore l'assentiment de l'Espagne pour le transport de nos troupes sur son propre territoire et ce n'est qu'après avoir franchi les Pyrénées qu'elles pourraient être amenées sur le Rhin.

Enfin, une voie ferrée d'une longueur de 3.000 kilomètres est très facile à couper. Pendant la guerre, un zeppelin survola l'Egypte jusqu'à Khartoum. Des avions recommenceraient facilement demain. (*Applaudissements.*)

(*A ce moment, M. le président Caillaux fait son entrée dans la salle des séances et est salué par les applaudissements des congressistes.*)

M. le Président. — Le citoyen Joutel me permettra de l'interrompre un instant pour adresser le souhait cordial de bienvenue de tout le Congrès à notre éminent ami, M. le président Caillaux. (*Vifs applaudissements.*)

M. Joutel (*Seine-Inférieure*). — Par conséquent, je persiste à penser, malgré les objections qu'on a pu faire, que l'emploi du camion est préférable, en raison du nombre de pistes existantes. Un avion ennemi ou des pillards peuvent couper un convoi, ils ne peuvent s'opposer continuellement au passage de tous les camions sur les différentes pistes transsahariennes dont nous disposons.

Je vais conclure. Je suis étonné que les hommes positifs — car ce sont des hommes d'affaires qui ont préconisé ce projet — aient choisi un moment aussi inopportum pour le lancer. Alors que notre budget est en déficit de 6 milliards et que nos colonies et protectorats ne peuvent obtenir les crédits dont ils

ont besoin pour acheter des travaux en cours depu plusieurs années, alors que, dans la métropole, on nous retire les crédits pour l'amélioration de nos campagnes et qu'on nous demande de différer, par patriotisme, nos exigences pour l'exécution de nos adductions d'eau de nos bâtiments scolaires et de notre électrification rurale. (*Très bien!*), alors que nous pourrions faire travailler sur place des centaines de milliers de chômeurs (*Applaudissements*), il est impossible d'aller engloutir des milliards dans les sables du Sahara ! (*Applaudissements.*)

Je suis d'accord avec M. André Hesse pour dire qu'une liaison doit être recherchée. Actuellement, il existe une piste précaire. Il faut l'améliorer, la jalonner, renforcer la surveillance, créer des postes de dépannage et des postes d'essence.

Mais, encore une fois, il n'est pas possible de construire une voie ferrée destinée à des convois lourds pour transporter une marchandise déjà trop coûteuse telle que le coton qui cote 3 francs sur le marché mondial et nous revient de de 6 fr.75 à 7 fr. 25 la différence étant payée sous forme de prime à la production.

Je vous assure que ce n'est pas sans y avoir mûrement réfléchi, mais en toute indépendance et en toute sincérité que je demande au parti radical de ne pas se fourvoyer dans cette affaire où il n'y a que des inconvénients à risquer. (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, c'est pour ces considérations d'opportunité que je vous demande de repousser le projet de notre ami André Hesse. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au citoyen Brissaud-Desmaillet.

M. Brissaud-Desmaillet. — Vous venez d'entendre des arguments, en apparence puissants, contre la construction du Transsaharien. Le citoyen Joutel a développé devant vous le rapport qu'il avait présenté à la Commission des Colonies du Comité exécutif; il a ainsi ouvert de nouveau un premier débat terminé

par un vœu favorable au Transsaharien et sur lequel M. André Hesse a basé son rapport. Pour se prononcer en toute connaissance de cause, le Congrès devrait donc entendre toutes les thèses contraires, dans tous leurs développements, ainsi que les avis des experts techniques exposés devant la Commission. Mais il nous faudrait pour cela quatre séances d'une heure, ce qui est impossible. (*Ah ! non ! non !*)

Je me contenterai d'élever le débat sur le plan supérieur de l'exploitation économique internationale du fuseau de planète Europe-Afrique préconisée par M. Joseph Caillaux dans un récent ouvrage qui a fait sensation ainsi que dans plusieurs articles parus dans *le Capital.*

L'artère maîtresse de ce fuseau serait constituée par le Transsaharien, amorce du Transafricain qui serait rattaché au système ferroviaire européen par le futur tunnel de Gibraltar et les réseaux espagnols normalisés.

Ce sont là deux questions qui sont actuellement à l'ordre du jour en Espagne.

Le percement du Tunnel de Gibraltar est une éventualité qui prend de plus en plus corps. On procède actuellement à certains travaux de sondage et à des études et devis qui n'ont plus un caractère de simple approximation.

D'autre part, la normalisation du réseau espagnol a été remise sur le tapis.

La construction du Transsaharien doit donc être envisagée maintenant à la fois sur le plan national et sur le plan international.

Sur le plan national, il est de toute nécessité de réunir par le rail le bloc Nord-Africain et le bloc Afrique-Occidentale et Equatoriale. Sur le plan international, il faut s'attendre à voir inscrire dans un programme de travaux internationaux la construction d'un chemin de fer qui intéresse au moins trois puissances : la Belgique, l'Espagne et la France.

Quoique l'on dise, quoique l'on fasse, le Transsaharien se fera. (*Mouvements, Bruit.*) Et il se fera sous la forme d'une combinaison harmonieuse et complémentaire du rail, du camion et de l'avion. La cons-

truction en sera facile, beaucoup plus facile que celle des grands chemins de fer réalisés en terrain désertique, le Turksib par exemple.

Ce chemin de fer, Turkestan-Sibérie, 1.500 kms, a été construit par les Russes de 1927 à 1930, en moins de quatre années, à travers des steppes, des montagnes, des marécages, sans capitaux, avec un outillage rudimentaire. Il a transformé l'Asie centrale et sédentarisé de nombreuses populations nomades Kirghizes et Kassacks.

Faudrait-il donc se mettre en Soviet pour réaliser quelque chose de grand en France? (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au citoyen Gaston Martin, député du Lot-et-Garonne.

M. Gaston Martin (*Lot-et-Garonne*). — Il semble que tout ait été dit en faveur de l'une et l'autre thèses. Je résumerai donc très rapidement les raisons pour lesquelles, d'accord avec M. Joutel, je vous soumets un ordre du jour vous demandant de ne pas prendre en considération l'urgence de la construction du Transsaharien. (*Applaudissements.*)

Le problème se présente de la façon suivante : entre un monde qui tend vers l'Europe occidentale, réservoir d'hommes et de richesses manufacturées, et un autre monde qui s'étend au sud et qui contient incontestablement des ressources économiques non encore mises en œuvre, on essaie d'assurer une liaison définitive qui leur permette de communiquer d'une façon permanente et utile.

Il ne s'agit ici que de savoir, d'une part, si, du point de vue technique, le Transsaharien est possible; d'autre part si, financièrement, il paiera; enfin, à quelles nécessités économiques et de défense nationale il répond.

Au point de vue technique, il n'y a pas de débat. Nous reconnaissons tous qu'il n'y a pas d'impossibilité matérielle, non que j'accepte absolument, en ma qualité de géographe, l'affirmation d'un terrain littéralement plat ne présentant aucune difficulté.

Nous savons, en effet, ne serait-ce que par Gautier, qui en a fait six fois la traversée, ce qu'est le Sahara; nous savons qu'il présente des hauteurs et des difficultés de passage qui ne sont pas toutes résolues. Mais il est certain que, sur ce sol, il est possible d'établir une voie ferrée dans des conditions relativement normales.

A quel prix ? Ceux qui affirment que cette entreprise nécessitera des sommes médiocres ne m'inspirent qu'une confiance relative. (*Applaudissements.*)

Où nous mènera ce projet ? On a dit que ce chemin de fer permettrait de transporter des marchandises venant de l'Afrique Occidentale pour remonter vers le nord, ou descendant d'Algérie ou du Maroc pour aller vers le sud.

La ligne aboutirait en un point d'une région qui, dit-on, pourra devenir quelque chose. Où sont donc les moyens de la mettre en valeur ?

On a dit également : le Niger est capable de la transformer, le Nil a bien transformé l'Egypte !

Pour l'instant, nous ne sommes même pas au commencement de cette ère de prospérité.

D'ailleurs, en ce qui concerne les marchandises susceptibles d'être transportées, le coton est en A.O.F. d'un prix de revient tel qu'il faut donner des primes pour pouvoir concurrencer les prix mondiaux.

Le Transsaharien, dit-on encore, permettrait à la métropole de recevoir des viandes frigorifiées. Croyez-vous qu'elle en ait tellement besoin ?

Comment veut-on enfin, étant donné le prix de 900 francs pour une tonne de marchandise transportée, que celle-ci arrive en France à un prix tel qu'il soit véritablement rémunérateur ?

Avant d'établir une liaison entre des régions développées économiquement et une région qui, à cet égard, ne l'est nullement, il est indispensable de donner à cette dernière tous les moyens de se mettre en valeur et nous ne contestons nullement qu'il y ait un effort à faire de ce côté.

Quant à l'utilité stratégique de ce chemin de fer, souvenez-vous du Transibérien qui, lors de la guerre

russo-japonaise, a été hors d'état de rendre des services.

Le problème est de savoir si nous voulons, pour des avantages futurs hypothétiques, courir des risques de faillite certains et immédiats. On évoquait tout à l'heure deux grandes entreprises : Suez, qui a réussi et Panama, qui, du point de vue français, n'a tout de même pas constitué un succès. (*Applaudissements.*) Est-il de bonne doctrine radicale d'engager actuellement pour un intérêt douteux, des sommes telles que peut-être, demain, la garantie de l'Etat français serait engagée dans un deuxième Panama? (*Applaudissements.*)

J'entends bien qu'il y a quelque chose à faire. La France qui, en Afrique occidentale aussi bien qu'en Algérie et au Maroc, a des obligations à remplir, doit rechercher une liaison. Mais vouloir assurer immédiatement cette liaison par le plus onéreux et le moins souple des moyens, faire état d'un intérêt matériel qu'on ne pourra obtenir qu'en aggravant les difficultés économiques, déjà graves du moment, c'est se lancer dans une aventure.

C'est dans ces conditions que, d'accord avec Joutel, nous avons rédigé un ordre du jour qui s'oppose point par point à celui d'André Hesse que je vous demande de repousser. (*Applaudissements.*)

Voici cet ordre du jour :

Le 30e congrès du parti républicain radical et radical-socialiste ;

Après avoir entendu l'exposé de M. André Hesse sur le Transaharien et les objections qui lui ont été opposées : sans méconnaître que la mission colonisatrice et civilisatrice de la France l'oblige à ne point perdre de vue la liaison régulière « des agglomérations humaines civilisées de l'Europe Occidentale et des tropiques africains aux richesses agricoles inexploitées;

Considérant cependant que, pour l'instant, le projet, tel qu'il est présenté, engage des dépenses immédiates très lourdes pour un revenu futur nullement assuré ;

Considérant, d'autre part, la situation financière générale du pays qui oblige rigoureusement l'Etat à ne laisser engager aucun capital national dans l'aléa d'opérations qui ne sont encore que du domaine de la spéculation capitaliste ;

Considérant, enfin, que dans la métropole même comme dans les colonies organisées, nombreux sont les grands travaux dont l'urgence passe de loin celle d'un chemin de fer transafricain ;

Repousse l'urgence de la prise en considération du projet de Transsaharien et passe à l'ordre du jour.

VOIX NOMBREUSES. — Clôture !

M. LE PRÉSIDENT. — J'entends demander la clôture. Mais le bureau est actuellement saisi d'une motion d'ordre présentée par le citoyen Roche. Il m'apparaît donc qu'en prononçant dès maintenent la clôture, le Congrès serait insuffisamment informé. (*Protestations.*) C'est une question de loyauté.

La parole est au citoyen Weymann.

M. WEYMANN. — Citoyens, on ne comprendrait pas qu'un délégué d'une colonie ne prît pas part au débat sur le Transsaharien. Je fais remarquer à notre Commission des colonies que, s'agissant d'une question aussi grave, la première des choses eût été de demander l'avis de la Fédération nord-africaine. (*Applaudissements.*)

Or, nos fédérations n'ont pas été consultées ; cependant, la Commission a pris position et a émis un vœu favorable au Transsaharien.

Je suis mandaté par ma Fédération pour combattre l'ordre du jour du citoyen André Hesse. (*Applaudissements.*)

M. Joutel vous a indiqué les principaux arguments qui s'opposent à l'adoption de ce projet.

Au point de vue technique, il n'est pas certain que la construction du Transsaharien soit réalisable. Ce pays désertique, où il n'y a que du sable, offrira des difficultés techniques qu'il sera difficile de surmonter. Songez que, dans ces régions, pendant la période

caniculaire, la température atteint 55°. Croyez-vous qu'il sera alors possible de faire fonctionner ce fameux Transsaharien ? L'exploitation sera donc arrêtée pendant trois ou quatre mois de chaque année.

M. André Hesse a dit tout à l'heure que ce chemin de fer permettrait d'expédier dans nos colonies du vin et des alcools ; avant lui, M. Monnerville a indiqué qu'il fallait travailler au relèvement des populations coloniales. Je prétends que ce n'est pas en leur envoyant des vins et des alcools que vous les relèverez. (*Applaudissements.*)

Je me rallie donc au vœu du citoyen Gaston-Martin. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au citoyen Emile Roche.

M. EMILE ROCHE. — Je prends la parole au nom des adversaires déclarés du Transsaharien. Je considère qu'un grand parti, quand il doit délibérer sur une question aussi importante, n'a pas besoin d'y être invité par des prospectus comme ceux qu'on distribue aux portes de la salle où il travaille. (*Applaudissement.*)

Quand un tel effort est fait, aussi bien dans la Presse — ce qui prouve qu'il y a un budget pour défendre le Transsaharien — que dans des publications privées, une question se pose : d'où vient l'argent ? (*Vifs applaudissements.*)

Je suis sûr que la majorité du Congrès se prononcera contre une telle entreprise et ce, pour deux raisons.

La première, c'est que cette entreprise coûtera une somme bien supérieure à celle qu'indiquent les défenseurs de ce projet et qu'ils estiment à 2.200 millions. En effet, même si l'on tient compte de ce chiffre, on arrive, en ajoutant les intérêts pendant la période de construction, qui sera au moins de cinq ans, à la somme de 2.700 millions, sans compter ce que, en terme d'entreprise publique payée par l'Etat, il y a lieu d'appeler « l'imprévu ». (*Très bien ! Très bien !*).

En un moment où nous menons une campagne en faveur d'une politique d'économies, je ne crois pas que le président de la Commission sénatoriale des finances, ici présent, et le rapporteur général de ladite Commission, qui m'a autorisé à se servir de son nom, me démentiront si je dis que cette Commission n'acceptera pas que le Gouvernement engage, dans cette entreprise, une somme de 500 à 600 millions chaque année. (*Applaudissements.*)

Si l'on faisait appel à l'épargne, il est un mot qu'on pourrait inscrire sur la couverture de ce dossier : celui de « Panama ». (*Applaudissements.*)

Notre ami André Hesse croit, de bonne foi, que la forme qu'il défend du Transsaharien est bonne. Je ne condamne pas l'entreprise de la liaison entre nos diverses colonies africaines. Je pense que le mode de liaison qu'il défend est mauvais.

En considération de son très beau travail et pour ne désobliger personne, je vous demande purement et simplement de ne pas mettre aux voix l'ordre du jour de la Commission (*exclamations et mouvements divers*), en donnant à ma motion d'ordre la signification que le Congrès n'a pas voulu accepter, les conclusions du rapport de la Commission des colonies.

M. Gaston-Martin (*Lot-et-Garonne*). — Nous maintenons notre ordre du jour.

M. Joutel (*Seine-Inférieure*). — Je fais appel, devant le Congrès, d'un vote de la Commission que j'estime irrégulier.

M. le Président. — La parole est à M. André Hesse.

M. André Hesse, *rapporteur*. — Je vais vous faire une proposition qui, à mon avis, devrait être raisonnablement acceptée.

D'abord, en ce qui concerne la distribution des prospectus, je ne les connais pas. Il m'a été dit qu'ils émanaient de la Société de Géographie Commerciale.

M. Emile Roche. — Pas celui-ci !

M. André Hesse, *rapporteur*. — J'ai à peine besoin de dire que, mes amis et moi, nous sommes étrangers à toute préoccupation d'affaires. Aucun des militants ici présents ne peut en douter.

M. le Président. — Personne n'a abaissé le débat à ce point !

M. André Hesse, *rapporteur*. — Notre collègue M. Weymann a dit que sa Fédération n'avait pas été consultée.

Il est certain que, s'agissant d'une question aussi importante, tous les organes du Parti doivent être appelés à donner leur avis. Je vous propose donc de retirer cette question de l'ordre du jour (*Exclamations : Non ! Non !*), et de la soumettre à l'étude des Fédérations.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ?...

Je consulte le Congrès sur la clôture de la discussion.

(Le Congrès, consulté, prononce la clôture.)

M. le Président. — Le Bureau est saisi de deux ordres du jour, qui vous permettront de manifester, d'une façon loyale, votre pensée. Le premier est celui qui a été développé par M. André Hesse ; le second, hostile au projet de Transsaharien, a été déposé par MM. Gaston-Martin et Joutel.

M. Weymann. — Je demande la priorité pour l'ordre du jour Gaston-Martin.

M. le Président. — La priorité est demandée pour l'ordre du jour Gaston-Martin et Joutel.

Il n'y a pas d'opposition ?...

(La priorité est accordée à l'ordre du jour Gaston-Martin et Joutel.)

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour de MM. Gaston-Martin et Joutel.

(L'ordre du jour, mis aux voix, est adopté.)

LA DEFENSE NATIONALE

M. le Président. — La parole est au citoyen Robert Lange.

M. Robert Lange. — Mesdames et citoyens, dans des circonstances aussi graves que celles que nous traversons au point de vue international, il n'est pas possible de prétendre que le problème de la défense nationale soit d'ordre secondaire.

Aussi, suis-je persuadé que l'ordre du jour que je vous présente au nom d'un grand nombre de jeunes membres du parti radical, et qui complète l'ordre du jour de la Commission de l'armée, recevra l'approbation de cette dernière, étant donné qu'il a le seul souci de faire, dans le vote que vous allez émettre, une place aux événements internationaux auxquels il ne nous est pas possible de nous montrer insensibles.

A l'heure actuelle, le problème de la défense nationale est — il faut appeler les choses par leur nom — celui de la défense de la France dans l'éventualité d'une agression allemande.

Nous sommes de ceux qui, profondément attachés aux idées de paix, veulent espérer qu'ils n'assisteront pas à de nouvelles hécatombes.

Mais nous n'avons pas le droit de négliger le fait que le parti radical-socialiste est également attaché à la cause de la paix et à l'organisation de la défense nationale. (*Applaudissements.*) Nous ne pouvons négliger un certain nombre de manifestations de nos nationalistes.

Nous avons lu, il y a quelques jours, sous la plume de Pertinax, l'affirmation que les Gouvernements de gauche étaient en train de compromettre la sécurité de la France. Je n'ai pas besoin de dire que de telles assertions, qui ont été déjà démenties, sont purement mensongères.

Nous avons le droit de constater que l'institution du contrôle international, proposée par les Gouvernements de droite et, notamment, par M. Tardieu, il y

a quelques mois, à la Conférence du désarmement avait été repoussée unanimement. Aujourd'hui, grâce à la politique courageuse et persévérante que mène à Genève M. Paul-Boncour et qu'avaient menée les précédents Gouvernements de gauche, la thèse française, qu'il s'agisse de l'uniformisation des armées ou de l'institution d'un contrôle international, a recueilli une adhésion presque générale. (*Applaudissements.*)

Nous entendons bien que le contrôle international ne pourra fonctionner que dans la mesure où l'on obtiendra que soient abrogées de la législation hitlérienne un certain nombre de ces formules qui assurent la condamnation à mort de tout homme qui livrerait à la Commission de contrôle des renseignements sur l'état des armements allemands.

L'Angleterre, l'Amérique, dans une large mesure l'Italie et la Russie elle-même s'étant ralliées à la thèse française, il est admis que le contrôle international comportera d'abord une période d'épreuve. Etant donné que les partis de gauche ont réalisé l'union de toutes les grandes démocraties autour de notre idéal de paix, nous souhaitons qu'il sera possible d'arriver, après une période d'épreuve, à la réalisation d'une formule de réduction générale des armements qui soit conforme à la thèse française.

Cette formule de désarmement doit comporter l'institution du contrôle international et permettre l'équipement moderne de la nation française.

Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet, puisque M. le général Brissaud-Desmaillet a bien voulu me céder son tour de parole ; je n'insiste pas sur les perfectionnements modernes qu'il sera possible d'apporter. Ce qu'il faut, c'est arriver à réaliser le maximum de défense nationale avec le minimum de frais.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de présenter, d'accord avec mes amis Jean Zay, Fouilland, Martinaud-Deplat, André Sauger, Jacques Kayser, Gabriel Cudenet, Emile Roche et le président Caillaux, l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès, considérant que, sans nuire à notre sécurité, les Gouvernements qui se sont succédé de-

puis les dernières élections, ont déjà réalisé sur les budgets de la défense nationale des économies substantielles ;

» Que des négociations internationales condamnant tout réarmement et organisant le contrôle international sont actuellement engagées ;

» Ne concevant avant l'épreuve du contrôle aucune réduction d'armement qui compromette la sécurité de la France ;

» Fait confiance à ses trois ministres de la Défense nationale, les citoyens Edouard Daladier, Albert Sarraut et Pierre Cot, pour organiser, dans le cadre de nos engagements internationaux, l'outillage de défense moderne assurant le maximum de sécurité au minimum de frais. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je me permets de signaler publiquement devant le Congrès qu'il me paraît tout à fait inutile de désigner tel ou tel ministres pour leur dire qu'on leur fait confiance.

Vous faites confiance à un Gouvernement que vous soutenez. A la place des noms des ministres de la Défense nationale que vous mentionnez dans votre ordre du jour, je vous demande de mettre simplement : « au Gouvernement ». C'est plus républicain. (*Applaudissements.*)

M. Robert Lange. — J'avais simplement voulu marquer qu'il y avait trois ministres de la Défense nationale.

Voix diverses. — Aux voix ! (*Protestations.*)

Un Congressiste. — Nous sommes nombreux dans cette salle à dire, et je crois même être l'interprète de la majorité du Congrès en le disant, que nous ne comprenons pas qu'une question aussi importante soit traitée avec autant de rapidité. Puisque nous avons l'honneur de compter dans nos rangs un général radical-socialiste, nous serions heureux d'avoir, en toute franchise, son avis sur la question de savoir si la défense du pays est définitivement assurée. (*Très bien ! très bien ! — Bruit.*)

SUR DIVERS BANCS. — A cet après-midi !

M. LE PRÉSIDENT. — Le débat sur les questions militaires est trop important pour que nous l'interrompions ainsi. Veuillez écouter M. le général Brissaud-Desmaillet.

M. ALBERT MILHAUD, *secrétaire général.* — Je crois devoir faire remarquer au Congrès qu'il a été convenu de bonne foi avec les orateurs inscrits que l'horaire de notre ordre du jour serait respecté. Si donc les questions inscrites à l'ordre du jour de la séance de ce matin ne sont pas épuisées avant midi, elles ont peu de chance de reparaître à la séance de cet après-midi. (*Si ! si !*)

C'est impossible ; d'autres questions sont inscrites pour cet après-midi, et je demande instamment au Congrès de terminer dès maintenant le sujet inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez écouter notre rapporteur. Il va répondre à la question qui lui a été posée. Je lui donne la parole.

M. LE GÉNÉRAL BRISSAUD-DESMAILLET, *rapporteur.* — Je demande au Congrès quelques minutes d'attention pour me permettre de lui exposer très rapidement les conclusions de mon rapport.

Pour lui montrer dès maintenant quels sont les points saillants de cet exposé, je vais lui donner connaissance de la résolution que la Commission soumet à son vote :

Le Congrès,

Considérant,

Que sans nuire à notre sécurité, les Gouvernements qui se sont succédé depuis les dernières élections ont déjà réalisé sur le budget de la Défense nationale des économies substantielles ;

Que toute nouvelle réduction de crédit nuirait gravement au bon fonctionnement de l'organisation défensive de la France métropolitaine et d'outre mer ;

Mais qu'il apparaît toutefois possible d'obtenir de nouvelles économies par :

1° *Des suppressions progressives d'unités actives et un remaniement complet des services généraux dans le cadre des lois de* 1928... (Interruptions.)

J'entends des interruptions. Je réponds aux interrupteurs qu'à partir du 1er octobre, par ordre du Président du Conseil, ministre de la Guerre, on supprime dans certaines divisions, les troisièmes bataillons des régiments d'infanterie.

2° *Des compressions dans les cadres de la marine...*

Je crois inutile d'insister sur ce point.

3° *La continuation de l'œuvre de réorganisation de l'armée de l'air, actuellement en cours.*

Approuvant,

la sage politique du président Daladier et du Gouvernement en matière de défense nationale,

se ralliant entièrement

au vœu sur le désarmement présenté par la Commission de politique générale...

J'insiste particulièrement sur les mots « politique générale », parce que le vœu dont il s'agit est en réalité du ressort de notre Commission. On peut donc incorporer le projet de vœu présenté par M. Robert Lange à celui qui vous est en ce moment soumis.

Exprime au Chef du Gouvernement son entière confance et émet le vœu :

Que le projet de réorganisation de l'armée déposé le 9 juin 1933 *soit élargi dans le sens précisé antérieurement à la tribune des deux Chambres par le Chef du Gouvernement ;*

Que l'exécution du programme naval se poursuive sans interruption dans le cadre des conventions internationales actuellement en vigueur ;

Que le statut de l'armée de l'air récemment établi par le Gouvernement soit voté par le Parlement dans le plus bref délai ;

Que la protection des populations civiles soit pratiquement assurée dans un avenir rapproché ;

Et, enfin, que le projet sur l'organisation défensive totale de la nation soit remis à l'étude.

Tel est le vœu que nous vous soumettons.

Très rapidement, permettez-moi de condenser l'exposé que je dois vous faire.

Répondant tout d'abord à une question qui m'a été posée il y a un instant, je tiens à déclarer que M. le président Daladier a pris dès à présent les mesures de sécurité qui s'imposaient. Ces mesures sont efficaces et vous pouvez avoir toute confiance en elles. L'organisation de nos frontières, qui doit être terminée en 1935, est, dès à présent, assez poussée pour pouvoir résister à une invasion. (*Applaudissements.*)

Cela dit, le moment n'est pas aux longs discours en matière de défense nationale.

Vous avez tous conscience de la gravité de l'heure; le Gouvernement aussi.

Vous avez compris que la paix est en danger sans qu'il en soit de notre faute.

De son côté, le Gouvernement, exactement renseigné, a pris toutes les mesures de sécurité nécessaires.

Dès lors, à quoi bon discourir ?

C'est pourquoi notre rapport de 1933 est intentionnellement très bref.

Vous l'avez parcouru. Aussi ne vous en ferai-je pas une fastidieuse lecture et me bornerai-je à en souligner sobrement les grandes lignes.

La Commission de défense nationale du Comité exécutif n'est pas un état-major de défense nationale ; elle n'a donc pas voulu aborder l'élaboration d'un plan de réorganisation.

Au cours de l'année 1932-33, elle s'est contentée d'enregistrer les aspirations de l'opinion publique, les engagements pris par le Gouvernement en vue d'y satisfaire, les réalisations déjà accomplies et de formuler le vœu général que le reste des réformes promises ne soit pas ajourné aux calendes grecques.

Son rapport de 1932, qui ne fut pas discuté au Congrès pour des raisons d'opportunité, constituait un copieux cahier de vœux dont bon nombre sont déjà satisfaits. Nous n'aurons pas la fatuité de croire que notre doctrine, toute de bon sens, a pu inspirer en quoi que ce soit les actes du Gouvernement, mais il vous sera agréable de noter, avec nous, que cer-

tains de nos vœux ont été partiellement pris en considération.

Ceci montre nettement que, sans le moindre accord préalable, il existe une communauté de doctrine entre le Gouvernement actuel et les organes de travail du Parti.

Je devrais m'arrêter sur cette simple constatation, mais je crois de mon devoir de rappeler devant vous, délégués et militants, les principales déclarations officielles du ministre de la Guerre non pour les approuver servilement, mais pour vous faire connaître ce que nous en pensons.

Ces déclarations ont été suivies de certains actes d'exécution préparatoires que nous serions tentés de juger insuffisants si nous ne devinions pas les raisons impérieuses qui ont empêché le président Daladier d'agir plus en conformité avec les engagemennts qu'il a pris solennellement devant le Parlement, donc devant le Pays et notre Parti. (*Applaudissements.*)

Ces engagements figurent au J. O. Il serait utile que toutes nos Fédérations en aient le texte exact.

Le président Daladier a d'abord posé un principe qui est tout à l'honneur de son caractère :

« Je n'ai pas coutume, quant à moi, a-t-il déclaré, d'invoquer le témoignage de telle ou telle autre autorité militaire. Je suis chef responsable d'un Gouvernement devant le Parlement et je ne m'abrite pas derrière de grands noms ».

Nous saisissons tous la portée de ce langage que vous approuvez certainement et que nous jugeons inutile de préciser davantage. Retenons simplement ceci :

Le ministre responsable, seul, après avoir pris l'avis de ses conseils, décide, commande et se fait obéir.

Bien que n'ayant pas maintenu le ministère de la Défense nationale, ce qui, à notre avis, est regrettable, le président a affirmé que :

« Le Haut Comité de Guerre vivait et fonctionnait de façon à assurer une forte et profonde cohésion entre soldats, marins et aviateurs ».

Nous savons qu'il en est bien ainsi et que le prési-

dent du Conseil, tout en ayant rendu l'autonomie aux deux autres ministères de la Défense nationale, a su maintenir en ses mains énergiques les principaux leviers de commande des trois armées de terre, de mer et de l'air.

Nous persistons cependant à croire que c'est une solution imparfaite, ce qui ne veut pas dire que nous approuvions celle adoptée par l'un de ses prédécesseurs.

Après avoir souligné l'indigence d'imagination en matière de défense nationale et surtout de réorganisation de l'armée de terre, des divers Gouvernements antérieurs et du Haut Commandement, « qui n'ont jamais su créer quelque chose de nouveau », le président du Conseil. ministre de la Guerre, a déposé devant les deux Chambres, un projet qui a quelque peu déçu tous ceux qui attendaient de lui une solution véritablement neuve, en harmonie avec une opinion plusieurs fois affirmée avec force, c'est-à-dire :

— Nécessité de réduire le nombre actuel de nos divisions squelettiques ;

— Nécessité d'une articulation plus logique de ces divisions du temps de paix, leur permettant de jouer efficacement et à temps leur rôle de couverture ;

— Nécessité enfin d'assurer la mission de couverture avec de grandes unités composées d'hommes instruits.

Nous croyons savoir que le président Daladier avait établi un plan répondant à cette triple nécessité.

Pourquoi ne l'a-t-il pas produit ?

Nous ne voulons pas commettre l'indiscrétion de le lui demander et lui faire l'injure de douter de la force de son caractère. Nous pensons simplement que l'ajournement de ses projets est plus imputable à la gravité de l'heure qu'à certaines résistances de l'élément technique où l'on parle ouvertement du retour au service de deux ans ou de dix-huit mois.

Si le projet non encore voté par les Chambres est à nos yeux insuffisant, et cela malgré la souplesse de ses dispositions, il y a lieu, par contre, d'approuver sans réserve les mesures déjà appliquées en matière

d'organisation défensive de nos frontières et qui se résument ainsi :

— Création et réalisation de trois régions fortifiées sur la frontière du N.-E. avec commandement, troupes et services spéciaux ;

— Accélération des travaux défensifs et de la construction du matériel nécessaire à l'armement des ouvrages.

Nous avons attentivement suivi la publication des divers décrets d'exécution :

— Formation de nouveaux bataillons et de nouvelles batteries pour constituer les garnisons permanentes d'ouvrages ;

— Création de 15.000 spécialistes de forteresse ;

— Suppression, par compensation, dans certaines divisions, d'un bataillon sur trois par régiment d'infanterie, mesure que nous avions recommandée en 1932 et qui est en voie d'exécution depuis le 1er octobre ;

— Enfin, adoption — que nous espérons ne pas être provisoire — d'un type de division de couverture à deux régiments d'infanterie appuyés par une artillerie divisionnaire normale, ces deux régiments devant être dotés d'un matériel plus puissant, espérons-le.

Mais nous n'avons noté aucune diminution dans le nombre des divisions surtout dans celui des divisions de cavalerie.

Sauf cette réserve, nous pouvons dire que le président Daladier, ministre de la Guerre, a déjà pu assurer convenablement la sécurité de nos frontières, tant par les mesures que je viens de résumer que par l'application des idées du général Targe concernant les milices frontières.

Il y a lieu d'appouver également la suppression des grandes manœuvres et leur remplacement par des manœuvres moins sensationnelles et moins coûteuses, mais plus instructives, plus utiles, à meilleur rendement, à l'intérieur des camps et de camp à camp. On y a fait d'excellent travail et on a pu y procéder, en toute tranquillité, aux expériences désirables.

La motorisation des grandes unités a été étudiée

d'une façon très pratique qu'il convient de louer tout spécialement. Les récentes manœuvres montrent que le Haut Commandement s'est enfin lancé dans les voies nouvelles que nous faisaient pressentir les paroles suivantes prononcées par le président Daladier au Sénat le 22 février dernier :

« Il faut nous décider à grouper nos forces à proximité des régions menacées, laissant dans les mains d'un commandement hardi mais prudent, ces divisions motorisées qui sont l'arme nécessaire des contre-attaques décisives ».

A notre avis, ce commandement hardi ne saurait exister qu'avec des généraux jeunes.

Si le ministre doit être loué pour avoir parlé en grand chef, et le Haut Commandement pour avoir résolument expérimenté les grandes unités motorisées, par contre, nous ne pouvons que déplorer l'ignorance complète dans laquelle on se trouve au sujet du rendement probable d'une division de réserve et même d'une division active mobilisée.

A part la couverture, notre armée nationale sera tout entière composée de formations de réserve. Or, il y a 15 ans que nous avons terminé la guerre, et nous n'avons pas encore convoqué une seule fois une grande unité de réserve, telle qu'elle est constituée dans les fichiers des centres mobilisateurs, avec ses cadres, ses réservistes, son matériel.

Nous ne pouvons que condamner sévèrement une pareille imprudence. En vérité, redouterait-on d'expérimenter le maniement, en temps de paix, d'une véritable troupe de réserve alors que nous estimons nous, que c'est une épreuve indispensable pour juger exactement de la valeur des chefs et de notre armée nationale ?

Nous bornerons là nos observations en matière d'organisation de l'armée de terre, laissant à la Commission de 1934 le soin d'en formuler d'autres, en particulier sur la formation scientifique des officiers de l'armée active, sur l'instruction des cadres de réserve et sur le choix d'officiers supérieurs de réserve, etc. (*Applaudissements.*)

Passons à l'armée de mer.

Nous signalerons d'abord les heureuses améliorations apportées par le très regretté ministre Georges Leygues, surtout en ce qui concerne l'instruction des cadres et l'entraînement des équipages.

Mais nous vous rappellerons aussi ce que nous disions déjà en 1932 :

1° Que nos cuirassés, en dépit des coûteux remaniements qui leur ont été apportés, ne correspondent plus aux exigences actuelles du combat naval, et seraient plus dangereux qu'utiles en raison de leur insuffisance de vitesse et de protection ;

2° Que notre aviation embarquée, malgré les derniers efforts, est encore notoirement insuffisante.

Mais notre marine est aujourd'hui encore en bonnes mains. M. Albert Sarraut, de retour à la rue Royale, saura continuer l'œuvre de son prédécesseur et se montrera aussi hardiment novateur qu'il l'a été aux Colonies.

L'exhortation qu'il vient d'adresser il y a trois jours aux jeunes aspirants de l'Ecole Navale prouve qu'il comprend aussi parfaitement les grandeurs et servitudes de la marine que les grandeurs et servitudes coloniales. (*Applaudissements.*)

Nous arrivons à l'armée de l'air.

M. Pierre Cot, en quelques mois, a donné vie aux meilleurs des projets de réorganisation qui dormaient soit dans les tiroirs, soit dans certains cerveaux aujourd'hui utilisés à plein.

Tous nos vœux formulés en 1932 ont été exaucés, ce qui prouve que nous avions exactement enregistré et compris les desiderata des aviateurs, de la jeune aviation.

Un ministre jeune a réalisé un haut commandement jeune. (*Vifs applaudissements.*)

Ayant conquis son brevet de pilote, il a donné un précieux exemple d'énergie en pratiquant régulièrement le vol, ce qui n'est pas le cas de certains officiers aviateurs de l'active qui ne volent presque plus.

Et, tout en pilotant, le ministre a réalisé :

— les régions aériennes ;

— la concentration de l'enseignement dans une école unique ce qui assure l'unité de doctrine ;

— une meilleure répartition plus logique et moins vulnérable des bases et des grandes unités aériennes ;

— une instruction plus complète des pilotes de réserve dont l'entraînement se fait aujourd'hui dans de véritables escadrilles de réserve ;

— l'ordre et la méthode dans les questions de matériel ;

— un plan quinquennal des fabrications, etc...

Et tout en réalisant ces progrès, il a su faire des économies.

Notons que les actes du ministre Pierre Cot ont toujours été en avance sur des lois qui restent encore pendantes devant le Parlement : c'est bien là le propre d'un chef énergique et réalisateur.

On ne saurait trop le féliciter de son talent d'administrateur, de l'intelligence avec laquelle il a créé dans son Département une atmosphère de jeunesse, d'entrain, de hardiesse, de progrès continu et rapide, et de recherche passionnée du rendement maximum.

Souhaitons que la défense anti-aérienne, et la protection du territoire contre le péril aérien, où il reste beaucoup à faire, lui soient rattachées. Ce serait logique. (*Applaudissements.*)

Il faut savoir gré au président Daladier d'avoir mis en de si bonnes mains les armées de mer et de l'air pendant qu'il se consacrait lui-même avec tant de dévouement et d'énergie à la réorganisation de l'armée de terre.

Il a assuré au mieux, avec des hommes de notre Parti, une liaison intime entre les trois principaux organismes de notre Défense nationale ; il y a réalisé au maximum la cohésion, la convergence des efforts et aussi et surtout le souci de l'économie.

Il mérite notre reconnaissance pour tout ce qu'il a déjà fait, et notre entière confiance pour tout ce qu'il reste à faire, aussi bien pour la sécurité de la France que pour le triomphe des idées de paix et de fraternité des peuples.

Et je terminerai mon exposé en citant les paroles qu'il prononçait cette année même au Sénat :

« Le Sénat peut compter sur ma volonté et ma fermeté pour assurer une défense nationale la moins coûteuse pour le pays, mais orientée nettement vers la volonté commune d'assurer la paix ».

Le président Daladier n'a pas besoin de répéter cette affirmation devant le Congrès pour obtenir son approbation.

Et je vous demande en terminant de joindre à votre vote de confiance l'expression de notre gratitude à l'égard des trois armées de la République, des cadres et des soldats qui, dans la Métropole comme dans les Colonies, en Syrie et au Maroc, font courageusement leur devoir en silence. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Nicolitis.

M. NICOLITIS. — A la question posée : la sécurité est-elle assurée par nos mesures actuelles ? permettez à un ingénieur des Poudres de répondre : Non, et de jeter le cri d'alarme.

A cause de la concentration industrielle autour de Paris, et du groupement de l'industrie chimique (explosifs, etc.), autour des frontières Nord, Est et Sud-Est, les fabrications nécessaires à la défense nationale seraient impossibles par les bombardements aériens à gaz et surtout incendiaires en temps de guerre.

La conclusion s'impose :

1° La défense nationale doit donc se préoccuper d'accords avec l'étranger pour assurer le ravitaillement industriel ;

2° Il y a lieu de reprendre les propositions de la Commission préparatoire de la Conférence du désarmement en 1924 sur la nécessité de répartir mondialement, géographiquement les industries de guerre, en vue d'un potentiel de guerre minimum et à cet effet, la mondialisation des armements est nécessaire par la prise de participations : 1° de ces firmes les

unes dans les autres et 2° des collectivités nationales et internationales, à savoir la Société des Nations.

M. le Président. — La parole est à M. Varenne.

M. Varenne (*Seine*). — Je tiens à marquer devant les militants l'affection profonde que tous ceux qui suivent ces questions de défense nationale portent à nos grands chefs, et particulièrement, comme vient de le dire notre excellent ami, M. le général Brissaud-Desmaillet, à notre jeune et sympathique ministre de l'Air, M. Pierre Cot.

Je veux dire à ce sujet combien nous lui sommes profondément reconnaissants d'avoir porté la hache dans ces subventions qui étaient distribuées non pas au mérite, mais uniquement à des entreprises financières gravitant autour du ministère de l'Air.

Je veux maintenant indiquer au Congrès des faits graves, sinon troublants. Je crois d'ailleurs que M. Pierre Cot en est saisi d'autre part.

Je souligne par exemple que le raid Balbo a été dû à deux inventions françaises.

L'une, qui date de 1917, est celle des avions bi-coques, dont le prototype est dû à un ingénieur de Toulouse, nommé Desmons. Malgré la valeur incontestable de cet appareil, ainsi que le raid Balbo l'a prouvé, il n'est pas inutile de rappeler que l'Aéronautique, en 1925, avait écrit à l'inventeur de ce prototype : « Les bi-coques, cela ne volera jamais ».

La deuxième invention est due à un jeune savant parisien du nom de Robert, qui a permis le vol en escadre. Son invention avait été si remarquée que l'Amérique a fait auprès de lui des démarches pour s'approprier son invention. Par la suite, le Gouvernement italien lui-même a offert à ce jeune ingénieur 3 millions de lires et un laboratoire en Italie.

Nous serons tous d'accord pour dire qu'il faut que notre ministre de l'Air prenne en mains la cause de l'aviation française, qu'on n'hésite pas à distribuer tout l'argent nécessaire, mais qu'on ne puisse plus revoir des faits comme ceux que je viens de dénoncer.

et qui ont eu pour résultat de faire passer à l'étranger une invention française.

Voilà ce que j'avais à signaler au Congrès.

M. le Président. — La parole est à M. Luciani.

M. Luciani (*Alger*). — La défense nationale exige autre chose qu'une préparation matérielle. Tout peut être compromis en matière de défense nationale si l'on ne fait pas l'unité morale du pays. Tout peut s'effondrer si on ne fait pas de la patrie une puissante communauté dont les membres soient solidaires les uns des autres comme les membres d'une même famille que ne divisent ni les questions de sentiments ni les questions d'intérêts.

Si vous voulez ruiner la propagande dangereuse des objecteurs de conscience, il faut que pénètrent dans la pensée de ceux qui ont été les acteurs ou les témoins de la dernière guerre, les trois grandes idées suivantes :

1° La guerre est un crime ;

2° Ce crime profite à quelques-uns ;

3° Les responsables de ce crime sont demeurés impunis.

C'est pourquoi, sans autre développement, je soumets cette motion au Congrès :

« Le Congrès,

« Unanime à penser que tout doit être fait pour assurer la sécurité nationale,

« Estime cependant qu'en cette matière comme en toute autre, il faut tenir compte des possibilités financières du pays ;

« Le Congrès estime également que la défense nationale exige autre chose que des effectifs et du matériel, et que tout peut être vain si l'esprit de solidarité nationale est absent ».

Tout pourrait être vain si les classes aisées ne comprenaient pas, dans la paix et la sécurité des biens restitués, leur devoir de solidarité vis-à-vis des classes moyennes et laborieuses, si, dès maintenant, après les rudes sacrifices des masses qui ne possédaient rien, on ne portait au maximum et même un

peu plus loin, comme pour la défense nationale, les efforts de l'Etat pour la lutte contre les fléaux sociaux : l'ignorance, le taudis, l'alcoolisme, la misère, l'invalidité du travail, la maladie, l'insécurité du lendemain, et s'il ne restait de la dernière guerre que le spectacle démoralisant de gens scandaleusement enrichis dans la misère générale, d'une injustice sociale perpétuée et de l'impunité des responsables de la guerre. (*Applaudissements.*)

UNE VOIX. — Qu'en pensent les instituteurs syndicalistes ?

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Cavalier.

M. CAVALIER (*Ariège*). — Si nous devons aider de toutes nos forces et de tout notre dévouement les chefs de notre Parti qui sont au pouvoir, nous devons aussi garder toute notre reconnaissance à ceux qui sont morts.

En témoignage d'estime à l'égard de son prédécesseur, et pour perpétuer son souvenir dans la Marine nationale, au relèvement de laquelle il a contribué avec l'aide du Parlement, M. Albert Sarraut, ministre de la Marine, vient de donner le nom de « Georges-Leygues » à l'un des bâtiments de la défense nationale en cours de construction.

J'ai pensé qu'il serait du devoir de notre Parti de sortir de l'oubli le nom d'un de ses membres défunts qui lui a fait le plus d'honneur et qui, s'il n'a pu, en raison des circonstances, donner à notre marine la puissance qu'il aurait désirée, a su, du moins, apporter dans son organisation des principes démocratiques, et inspirer à son personnel l'amour de la République.

Je propose au Congrès d'émettre le vœu que le nom de « Camille Pelletan » soit donné à l'un des bâtiments de la Marine nationale. (*Applaudissements.*)

La parole est à M. Puyjalon.

M. PUYJALON (*Seine*). — Au nom de mes amis, Coste, Galland, Goux et Grisoni, je veux faire la courte déclaration suivante :

Il s'est formé, en 1917, pour les besoins du Service de santé de l'armée, une direction des approvisionnements et fabrications des établissements centraux du Service de santé pour traiter des adjudications entre le public solvable et l'Etat.

Après guerre, ces besoins sont devenus moins pressants. Les adjudications ont presque diminué des deux tiers.

Cette direction, n'ayant plus d'utilité publique, a cessé d'exister. En 1930, les services d'ordonnancement ont été supprimés et le service lui-même a été rattaché à la Direction du G. M. P. du Service de santé.

Quant au personnel militaire, il a conservé sur place l'effectif de 1917 et se compose d'un directeur médecin général, d'un sous-directeur médecin commandant, d'un pharmacien commandant, d'un commandant d'administration, d'un capitaine d'administration. Le personnel civil a été réduit de moitié en 1930, mais ce n'est pas généralement le plus payé.

Il serait d'une économie certaine que la direction des approvisionnements du Service de santé soit supprimée et que tous ses services sans exception soient rattachés, comme en 1917, à la direction du G. M. P. du Service de santé. Il en résulterait une économie présumée d'un demi-million, car il y a un officier pour deux officiers civils. (*Exclamations et protestations.*)

Voix diverses. — Ce n'est pas le sujet.

M. Puyjalon (*Seine*). — En ce qui concerne le personnel militaire, on peut penser qu'il serait en surnombre à la direction du G. M. P. du Service de santé, mais il serait facile de le placer dans d'autres établissements du Service de santé, même dans la région de Paris, et de ce fait l'Etat parviendrait à supprimer des établissements militaires inutiles nés pour les besoins de la guerre. (*Vives protestations.*)

M. le Président. — Il est certain que cette intervention, qui concerne un cas spécial, est tout à fait

étrangère au débat général institué devant le Congrès.

Voix nombreuses. — La clôture !

M. le Président. — J'entends demander la clôture.

La parole est à M. Sennac contre la clôture.

M. Sennac (*Seine-et-Oise*).— Je demande au Congrès de me permettre quelques brèves observations.

Il est bien évident que la défense nationale doit être assurée. Mais elle doit être assurée aussi vers l'intérieur, je veux dire par là qu'il faudrait mettre un terme au commerce abominable des marchands de canons qui, sous le prétexte de travailler pour l'économie nationale, exportent nos armements vers l'étranger. (*Applaudissements.*)

Tout récemment, nous n'avons pas lu sans surprise, dans un ouvrage intitulé « Marchands de canons », ouvrage anonyme, que la Maison Schneider avait fourni, par l'intermédiaire de la Hollande, 500 tanks à l'Allemagne. Cette information n'ayant pas été démentie, je demande qu'on ouvre des poursuites contre Schneider ou contre l'auteur de cette fausse nouvelle.

En tout cas, il ne faut pas que des gens qui réalisent par ce commerce abominable des bénéfices scandaleux, emploient cet argent à subventionner la presse nationaliste, non seulement en France, mais à l'étranger, ainsi que les groupements fascistes. On sait en particulier qu'Hitler est arrivé au pouvoir en partie grâce à l'argent que lui a donné Schneider par l'intermédiaire de la Skoda. (*Applaudissements.*)

La défense nationale doit donc être assurée par le monopole de la fabrication des armes, de nature à empêcher que nos adversaires soient subventionnés par ceux qui se posent en France comme les champions du nationalisme.

Il est un autre danger pour la défense et l'économie nationale : c'est le commerce abominable des marchands de masques. On vient prétendre qu'il faut avoir des masques à sa disposition. Tous ceux

qui connaissent le problème savent qu'il n'y a pas de masque polyvalent, et il est très dangereux de laisser la population se figurer qu'elle sera protégée par un masque quelconque. C'est là une exploitation de la crédulité publique à laquelle il appartient que les pouvoirs publics mettent fin. (*Vifs applaudissements.*)

Sur la demande, faite par l'assemblée, du dépôt d'un ordre du jour, le président indique que les applaudissements unanimes du Congrès sur cette intervention, figureront au procès-verbal, il en est ainsi décidé.

M. le Président. — La parole est à M. Jouffrault, président de la Commission.

M. Jouffrault, *président de la Commission de la Défense nationale.* — Je serai excessivement bref, car il est midi passé. Je réponds tout d'abord à M. Luciani, d'Alger.

Le vœu dont il nous a donné lecture est animé d'idées généreuses, mais je ne cache pas qu'il relève plutôt de la Commission de politique générale. Je vous propose donc de transmettre ce vœu à cette Commission.

Quant à la déclaration que nous a faite M. Puyjalon, elle concerne un cas particulier dont s'occupera la Commission de la Défense nationale du Parti.

Nous arrivons au vœu qui a été présenté par la Commission de Défense nationale elle-même. Je vous demande d'adopter ce vœu.

D'autre part, la Commission de la Défense nationale ne voit aucun inconvénient à ce que le Congrès adopte également le vœu défendu devant vous par M. Robert Lange, et qui est le complément du vœu qui a été développé par M. le général Brissaud-Desmaillet. Ce sont donc ces deux vœux que je demande à M. le président de soumettre au vote du Congrès.

Une voix. — Il ne faut pas oublier non plus que le Congrès vient de flétrir les marchands de canons en applaudissant les observations de M. Sennac.

M. JOUFFRAULT, *président de la Commission.* — Je ne vois aucun inconvénient à ce que ces applaudissements soient mentionnés dans le compte-rendu du Congrès.

M. LE PRÉSIDENT. — Le Congrès a, en effet, applaudi l'intervention vigoureuse de M. Sennac, qui figurera au compte-rendu du Congrès avec les applaudissements dont elle a été saluée. Mais je ne suis saisi d'aucun ordre du jour à ce sujet.

En conséquence, je demande au Congrès de se prononcer sur l'ordre du jour développé au nom de la Commission de la défense nationale et complété par l'ordre du jour de M. Robert Lange, étant entendu que le vœu du délégué de l'Algérie est renvoyé à la Commission de politique générale, et que la question soulevée par M. Puyjalon est transmise à la Commission de la défense nationale.

(*Les deux vœux de la Commission et de M. Robert Lange, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.*)

M. LE PRÉSIDENT. — J'informe les Congressistes que l'heure d'ouverture de la séance de cet après-midi étant donné l'heure tardive à laquelle nous terminons ce matin nos travaux, est reportée à 15 heures.

(*La séance est levée à midi et demie.*)

SEANCE DU VENDREDI 6 OCTOBRE

(après-midi)

(A 15 heures moins dix minutes, un certain nombre de congressistes portent par acclamation M. Malvy, député, à la présidence de la séance.)

M. MALVY (*prenant place au fauteuil*). — Mes chers amis, je vous remercie de cette présidence imprévue (car à vrai dire les débats de cette importante séance doivent être dirigés par un autre que moi, M. le président Caillaux) et je vous en sais le plus grand gré. Suivant votre désir, j'ouvre donc la séance, et je crois répondre à votre impatience en donnant la parole à notre collègue M. Potut, rapporteur des questions économiques et financières.

M. ALBERT MILHAUD, *secrétaire général*. — Je demande la parole.

M. MALVY, *président*. — Vous avez la parole.

M. ALBERT MILHAUD, *secrétaire général*. — Mes chers amis, vous savez que ce matin, la séance ayant terminé tardivement, et par déférence pour un vœu exprimé par M. le président Caillaux... (*Mouvements divers.*)

Voix nombreuses. — Laissez parler !

M. ALBERT MILHAUD, *secrétaire général*. — Je pense bien ! Je connais trop mes vieux militants du Parti

radical pour ne pas savoir qu'on peut parler devant eux !

Par déférence pour un vœu exprimé par M. le président Caillaux, disais-je, nous avons décidé ce matin que la séance de cet après-midi serait reportée à 15 heures.

En attendant 15 heures, notre très cher ami M. Malvy a bien voulu prendre la présidence. Deux ou trois petites questions sont restées en souffrance ce matin, parce que leur examen aurait trop prolongé notre séance matinale. Si vous le voulez bien, nous allons d'abord libérer l'ordre du jour du Congrès de ces deux ou trois questions en suspens, et nous aborderons vers 15 heures le débat sur les questions économiques et financières qui est inscrit à l'ordre du jour de cet après-midi. (*Très bien! très bien! Interruptions.*)

Jamais je n'ai senti un dissentiment quelconque entre le Congrès et le Bureau du Parti. Ce serait la première fois ! (*Applaudissements.*)

Si M. Malvy le veut bien, et je sais de quelle sympathie générale il jouit dans ce Congrès, nous allons libérer le débat sur les problèmes économiques des deux ou trois questions qui sont restées ce matin en retard, je veux dire le rapport de notre ami Coreil, puis le rapport sommaire de M. Wagner. Nous aborderons ensuite le débat sur les questions économiques. (*Assentiment. — Protestations sur divers bancs.*)

J'entends bien que se traduit en ce moment la même opposition qui s'est manifestée dans la séance d'hier, et à laquelle se livrent les mêmes hommes. Mais j'ajoute que jamais, dans les traditions du Parti radical-socialiste, nous n'avons accepté une obstruction qui vînt de nos rangs. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

(A ce moment, M. le président Caillaux, prenant place au Bureau, est accueilli par les vifs applaudissements de l'Assemblée.)

M. Malvy. — Mes chers amis, laissez-moi vous exprimer une fois de plus toute ma gratitude pour

la manifestation de sympathie dont j'ai été l'objet de votre part, et permettez-moi de passer la présidence à mon cher ami M. le président Caillaux. (*Applaudissements.*)

La Situation Economique et Financière

PRESIDENCE DE M. JOSEPH CAILLAUX

M. CAILLAUX, *président.* — Mes chers amis, je m'excuse de n'avoir pas été présent pour ouvrir la séance avant l'heure à laquelle elle avait été fixée, et d'être moi-même peut-être en retard d'une ou deux minutes.

Mais, puisqu'il est 15 heures, il est grand temps d'aborder, si vous le voulez bien, l'examen de la situation économique et financière auquel doit être consacrée la séance de cet après-midi. Dans ce débat, je donnerai la parole aux orateurs qui me la demanderont, me réservant, si cela me paraît nécessaire, de quitter un instant le fauteuil de la Présidence pour vous parler à mon tour. (*Applaudissements.*)

La parole est tout d'abord à M. Potut, rapporteur.

M. GEORGES POTUT, *rapporteur.* — Mesdames et Citoyens, vous connaissez déjà, non seulement par le résumé très complet qui vous a été distribué par les soins de l'organisation du Congrès, mais aussi par un texte à peu près *in extenso* que donne aujourd'hui le journal *la République*, le rapport que je dois vous présenter au nom de la commission des réformes fiscales et économiques.

Je me bornerai donc à en dégager quelques-unes des idées qui me paraissent essentielles dans l'examen des problèmes financiers et économiques.

Jusqu'ici, il était de règle, dans nos congrès, de consacrer deux débats distincts, ayant chacun l'ampleur que le sujet comporte, à l'examen de la situation financière, d'une part, et de la situation économique, d'autre part. Il a semblé, cette année, que

l'interdépendance des deux questions obligeait à leur réserver un unique débat.

En effet, ce qu'il y a de plus frappant dans l'examen de ces problèmes, c'est l'unité du sujet, c'est le lien étroit qui unit l'économie privée de ce pays et ses finances publiques.

Voilà, je crois, l'idée fondamentale qui doit ressortir d'un pareil débat.

Je n'ai pas l'intention, dans la première partie de ce bref exposé, de revenir sur un passé déjà heureusement aboli. J'aurai peut-être, à mon tour, le droit de rappeler combien la situation s'est trouvée, depuis dix-huit mois, singulièrement compliquée par le lourd héritage que nous traînions derrière nous et, par l'importance des droits de succession de la législature défunte que nous avons eu à acquitter.

Je sais bien qu'on nous a accusés d'avoir, depuis les élections, introduit le déficit dans le budget de l'Etat; il me suffira de rappeler que les trois derniers budgets de la dernière législature se sont soldés par des déficits d'exécution de l'ordre d'environ 6 milliards de francs chacun.

On nous a, cet hiver, reproché âprement le déficit théorique que nous avons laissé dans le budget de 1933; mais je n'ai pas été autrement surpris d'entendre des leçons de correction et de rectitude financière émanant de spécialistes particulièrement autorisés en la matière, et nous avons pu accueillir avec une certaine sérénité les objurgations et les remontrances, de M. de Lasteyrie par exemple, qui, en matière de déficit — il l'a montré en 1921 — est d'une compétence absolument indiscutable et n'a, lui du moins, en pareille matière de leçon à recevoir de personne ! (*Rires et Applaudissements.*)

Dans les difficultés que nous avons connues depuis dix-huit mois, nous avons, tout de même, bien que nous ne soyons pas au temps de notre effort, obtenu quelques resultats qu'il importe, en toute objectivité d'inscrire à notre actif.

Le premier, c'est d'avoir introduit dans nos finances publiques une véritable innovation en arrêtant cette ascension inexorable des dépenses publiques

qui, d'année en année, sont venues grossir le total des crédits du budget. Il faudrait, je crois, remonter bien loin en arrière pour trouver un total de dépenses budgétaires qui soient nettement en régression — c'est le cas pour l'exercice 1933 — sur les crédits prévus pour la période de douze mois immédiatement antérieure.

C'est un résultat qu'il convient de noter, parce qu'il revêt, au point de vue psychologique, une signification d'une particulière importance.

Les textes financiers qui ont été votés depuis un an montrent que nous avons travaillé à la résorption de ce déficit.

Nous croyions de très bonne foi, lorsque nous faisions notre campagne électorale, que le déficit serait de l'ordre de 6 milliards de francs et nous disions : un tel déficit peut être comblé sans emprunt et sans impôts nouveaux.

Nous avons dû constater que l'ensemble des mesures de réduction de dépenses et de compressions que nous avons prises et qui dépassent ce chiffre n'a pas suffi à combler un déficit qui est apparu en réalité de quelque quatorze milliards. C'est pourquoi nous avons été contraints de prendre d'autres mesures. Il n'est pas douteux, d'ailleurs, qu'on ne pouvait combler un tel déficit avec de seules économies et de seules compressions de dépenses.

Nous reconnaissons que nous n'avons pu, en l'espace de quinze mois, rétablir l'intégrité d'une situation que l'on n'avait pas mis moins de quatre années à désagréger. Nous devons faire amende honorable et nous le faisons bien volontiers.

Il importe cependant de considérer l'effort de redressement financier que nous avons accompli — il se chiffre par plus de 10 milliards de francs — et qui s'est opéré dans un climat psychologique, si je puis dire, singulièrement pénible et difficile. Il convient que, dans cette opération de redressement, le pays républicain tout entier soit avec ses élus pour apprécier l'importance de l'effort de redressement qui a été accompli. (*Applaudissements.*)

Mais ce que nous avons fait est encore insuffisant.

Le devoir essentiel de la démocratie, actuellement engagée en pleine bataille, est d'aller jusqu'au bout dans la voie qui lui est tracée. (*Applaudissements.*)

C'est avec une attention soutenue et parfois angoissée que les gouvernements républicains devront être aidés dans la tâche qu'ils accompliront pour franchir la dernière étape de redressement, car cette étape est de beaucoup la plus rude et la plus douloureuse.

Les évaluations en ce qui concerne le déficit du budget de 1934, dont on va bientôt commencer l'élaboration, ont assez varié. Certains disent qu'il est de 8 milliards, d'autres parlent de 6 milliards. Il est assez facile cependant de se mettre d'accord.

En effet, les augmentations inévitables de dépenses qui tiennent au jeu normal et en quelque sorte mécanique d'un certain nombre de lois sociales votées au cours des législatures précédentes ont été compensés par un montant égal de ce que j'appellerai des « économies avant budget », et il faut rendre hommage à notre ami Lamoureux et à ses collaborateurs d'avoir su les dégager avant de soumettre au Parlement leurs prévisions de dépenses pour l'année suivante.

C'est pourquoi ceux qui sont partisan du chiffre de 8 milliards et ceux qui parlent d'un chiffre de déficit de 6 milliards sont, au fond, d'accord, car il faut tenir compte de ces 2 milliards d'économies internes qui ont été introduites au cours de ces vacances dans le projet de budget.

Au point où nous en sommes, quelles mesures allons-nous prendre pour résorber ce déficit, dernière étape, assurément la plus rude, je le répète, vers le but que nous nous sommes imposé ?

Dans la situation présente, j'estime qu'il faut aller plus loin encore dans la voie des compressions de dépenses et des économies. (*Applaudissements.*) Il ne s'agit pas de faire des économies à tort et à travers, de faire, sur le papier, des économies magnifiques qu'on est obligé de rétablir le lendemain par la voie détournée des cahiers de crédits supplémentaires. (*Applaudissements.*)

Il faut réaliser des économies réelles correspondant

à des réorganisations profondes dans l'administration. Il faut, en même temps, dans tous les chapitres du budget, supprimer toutes ces petites dépenses superflues qui contribuent au déficit. (*Applaudissements.*)

J'envisage, et je ne suis pas le seul, de grands programmes de diminutions de dépenses qui seraient le résultat d'études profondément poussées et réfléchies. Il y a tout de même, dans cette réorganisation administrative, dans cette réforme de l'Etat dont on parle si souvent et qu'on n'a pas encore abordée de front...

M. le Président. — Très bien !

M. Georges Potut, *rapporteur*. — ...la possibilité de récupérer des sommes appréciables en rénovant la vieille machine administrative française. (*Applaudissements.*)

Mais les diminutions de dépenses ainsi conçues doivent s'accompagner d'autres mesures dont elles sont la contrepartie nécessaire. Il y a, en matière de finances comme dans tous les autres domaines, une grande idée qui domine, une grande idée républicaine : l'idée de solidarité.

Il importe — c'est une question de justice — que tous les éléments du corps social, quels qu'ils soient, contribuent également, dans une coopération générale, à remettre de l'ordre dans la maison et à guérir les finances publiques du mal dont elles souffrent. (*Applaudissements.*)

Des catégories de citoyens seront inévitablement atteintes par la compression des dépenses de l'Etat.

Il faut aussi que chacun paie tout ce qu'il doit (*applaudissements*) et, par conséquent, que tous les spécialistes de la fraude et de l'évasion fiscale soient sévèrement poursuivis. (*Applaudissements.*)

Si tous les contribuables payaient ce qu'ils doivent, si, grâce à un contrôle sévère, on arrivait à réduire cette évasion, à coup sûr les excédents réapparaîtraient dans le budget et il en résulterait un

sérieux allégement des charges qui pèsent sur les contribuables de ce pays.

Et puis, ce contrôle plus exact, cette répression de la fraude qui rendraient désormais inutiles les exagérations momentanées du taux de l'impôt général pourraient s'accompagner d'une suppression de toutes les exonérations injustifiables (*applaudissements*) aussi bien dans le domaine des impôts directs que dans celui des impôts indirects et de l'enregistrement et qui, acceptables peut-être en période de prospérité ne le sont plus en temps de crise où la justice doit être égale pour tous et où tous doivent collaborer dans la même mesure pour éviter à ce grand pays le désastre vers lequel il finirait par sombrer. (*Applaudissements.*)

Je voudrais ici ouvrir une courte parenthèse pour aborder de front une question qui a donné lieu à des controverses assez âpres, je veux parler du débat qui s'est engagé à propos de la diminution des dépenses budgétaires.

Certains ont dit qu'au point de vue économique la déflation budgétaire était un mal parce qu'elle diminuerait le pouvoir d'achat de certaines catégories de citoyens et, par conséquent, qu'elle constituait une tactique anti-économique.

Je ne suis pas de cet avis. Cette thèse serait vraie si le budget arrivait, par je ne sais quel miracle, à créer du pouvoir d'achat. Mais le budget de l'Etat a un rôle économique singulièrement plus limité, plus modeste. Il ne crée pas de pouvoir d'achat, il se borne à répartir les pouvoirs d'achat existants. (*Applaudissements.*)

Par conséquent, la diminution des dépenses publiques n'appauvrira ce pays en aucune façon. Seulement, cette masse de pouvoir d'achat, ainsi maintenue, chez le contribuable sera mieux utilisée par celui-ci en tant que producteurs, parce que, rassuré en ce qui concerne l'avenir par l'éloignement de la menace d'un prélèvement fiscal toujours accru, il pourra dépenser d'une façon plus judicieuse, plus intense, et favoriser ainsi la reprise de l'activité économique.

Dans un mécanisme aussi complexe, que celui de la circulation des richesses, le rôle de l'Etat, par le jeu des dépenses budgétaires, est infiniment plus réduit qu'on ne l'imagine en général.

M. le Président. — Très bien !

M. Georges Potut, *rapporteur*. — Dans ces conditions, il faut donner aux revenus de ce pays leur pleine efficacité, ce qui nous crée le devoir essentiel et fondamental de leur assurer la sécurité dans l'avenir. C'est pourquoi nous sommes résolument dressés contre toute perspective d'inflation monétaire. (*Applaudissements.*)

Je n'entrerai pas dans la description du mécanisme un peu abstrait par lequel l'inflation monétaire se fabrique en quelque sorte mécaniquement par le déficit budgétaire. Je vous demande par souci de brièveté, de supposer la chose comme admise.

Le devoir de la démocratie est donc de lutter contre l'inflation, sans qu'il nous soit d'ailleurs interdit de favoriser à un moment donné le développement de l'économie par une politique de crédit plus libérale et mieux adaptée aux nécessités. Mais il ne s'agit pas de rouvrir une discussion sur le dilemme entre l'inflation monétaire et la déflation des dépenses publiques. Si nous voulons provoquer la reprise des affaires, nous avons une obligation impérieuse : celle d'éviter ce chancre par lequel la monnaie pourrait s'avarier, j'ai nommé une seconde fois le déficit budgétaire.

Si nous voulons instituer, le jour venu, une politique dynamique du crédit en faveur de l'économie nationale, c'est à condition d'avoir au préalable rétabli sur des bases solides et saines les finances publiques de ce pays. (*Applaudissements.*)

J'en ai terminé par cette transition, avec les explications que je voulais fournir sur la première partie de mon rapport et j'arrive à la seconde partie.

La crise dont la France souffre n'est que le reflet relativement tardif de la crise mondiale qui a désorganisé l'économie universelle. Nous ne pouvions,

sans doute, avoir la prétention d'échapper seuls conséquences de ce bouleversement général. A sommes-nous plus que jamais fidèles à ce qui a le meilleur de notre doctrine républicaine en mat internationale. Malgré nos déboires, malgré guerre douanière sans merci, nous concevons, ne cessons de concevoir que le remède est dans action internationale concertée. C'est dans la pération internationale, dans la collaboration tous les peuples que le monde pourra enfin sorti la crise dans laquelle il se débat. (*Applaudi ments.*)

Mais il est incontestable que cet effort de boration concertée ne donnera ses pleins effets dans la mesure où chaque économie nationale accompli chez elle, par ses propres moyens, le voir de redressement et de réorgnisation qui s pose.

Il convient donc de rétablir d'abord, sur des saines et solides, notre propre situation intéri Dans cette œuvre, il nous appartiendra de re contre un certain nombre d'idées fausses, de sc mes répandus à plaisir à travers le monde, co par exemple, ces idées en matière monétaire spécieuses que celle du stimulant de l'activité affaires et de la hausse des prix par une dilat aveugle des crédits. Comme si cette crise inter nale qui est née du dérèglement et des abus de flation des crédits pouvait être, comme n'hé pas à le déclarer certains économistes anglo-sa guérie par la cause même du mal, c'est-à-dir une nouvelle inflation des crédits.

Tout le pays devra rendre hommage au gou ment du président Daladier et à son ministr finances pour avoir, à la conférence de Lo indiqué avec quelle autorité et quelle ferm France entendait poursuivre une politique de tide monétaire et de fidélité à l'étalon or. (*Ap dissements.*)

Il y a une condition préalable et nécessai redressement de l'économie internationale : d'avoir un étalon stable, un étalon commun d

leurs, et il n'y en a pas d'autre que la monnaie stable rattachée à l'étalon or.

Dans ces conditions, pour servir ces idées que nous nternationales, le devoir qui s'impose à l'intérieur entendons continuer à défendre dans les conférences de nos frontières, c'est de rétablir l'équilibre des forces économiques de ce pays.

Nous jouerons dans le rétablissement de l'économie internationale un rôle décisif parce que nous aurons su, d'abord, remettre de l'ordre dans notre propre maison...

VOIX NOMBREUSES. — Les moyens ?

M. GEORGES POTUT, *rapporteur*. — J'y arrive ! Comment parviendrons-nous à remettre de l'ordre dans l'économie française déréglée ? Voilà, sans doute, la question la plus angoissante et la plus préoccupante.

Depuis la conférence de Lausanne, en juillet 1932, nous avons pu constater un relèvement général, quoique très modeste et encore très limité, des différents indices économiques de ce pays. Je sais bien qu'un journal qui n'est pas ordinairement de nos amis m'a fait, en des termes d'ailleurs courtois, le reproche d'avoir considéré la situation économique de notre pays avec un certain optimisme.

Je réponds que, lorsque nous constatons, d'une façon générale, un redressement concordant de l'ensemble des indices économiques qui ont une signification, on est fondé à penser qu'il y a, sinon un redressement encore caractérisé de la situation économique, du moins une présomption incontestable de stabilisation des conditions économiques.

Ayant cessé, dans ces conditions, de glisser sur la courbe descendante, le moment est peut-être venu de nous organiser pour essayer d'améliorer nos conditions d'existence.

Comment caractériser une politique économique française ? La première condition est essentiellement de sauvegarder à la production française les débouchés qui lui restent. (*Applaudissements.*) Etant, plus que quiconque, des partisans résolus de la collaboration internationale et du développement des

échanges à travers le monde, si, par suite de la guerre douanière dans laquelle nous sommes, nous aussi, des combattants, nous ne pouvons assurer à notre industrie tous les débouchés auxquels elle pourrait prétendre, il importe avant tout de préserver ceux dont elle dispose encore. Actuellement, comme on le disait tout à l'heure, nos débouchés, sont constitués essentiellement par le marché national, par le marché intérieur et toute la politique de répartition des richesses et des revenus doit consister à ménager un pouvoir d'achat suffisant pour permettre à la population de ce pays, qui est encore, pour une large part, rurale, d'acheter le minimum de denrées alimentaires et de produits fabriqués qui lui sont nécessaires pour s'assurer la subsistance et un minimum de bien-être.

C'est ici qu'il conviendra de dire si la politique économique qui a été suivie par le gouvernement républicain actuel correspond à une véritable sauvegarde des intérêts de ce pays. Nous avons, dans des conditions économiques singulièrement difficiles, ménagé ou essayé de ménager le pouvoir d'achat des populations rurales...

VOIX DIVERSES. — Et les autres ?

M. GEORGES POTUT, *rapporteur*. — ...par des lois de protection et de défense. Ces lois doivent profiter à l'ensemble du corps économique, étroitement solidaire. Nous devons pratiquer — et elles ne sont pas contradictoires — une politique de soutien des prix à la production conjuguée avec une politique d'abaissement des prix à la consommation.

Sur ce point, sachant combien le débat est ici délicat, je ne voudrais pas que mes paroles pussent donner lieu à des interprétations inexactes et je vous demande la permission de lire un très court passage du texte même du rapport que j'ai présenté :

« Une politique de soutien des prix en faveur du récoltant n'est pas contradictoire avec une politique de vie moins chère. Le paysan paie son pain et sa

viande plus chers qu'il ne vend son blé et son bétail. Il y a donc, entre les deux stades extrêmes de la production et de la consommation un terrain où doit s'exercer la vigilance législative en même temps que l'intervention des pouvoirs publics. » (*Applaudissements.*)

A l'heure décisive où nous sommes, un devoir s'impose aux assemblées délibérantes qui ont, avec le gouvernement, leurs responsabilités. Mais il faut aussi que l'on sache que les responsabilités de l'opinion publique et de la démocratie ne sont pas moindres, surtout quand il s'agira de prendre des mesures assurément impopulaires qui heurteront des intérêts infiniment respectables.

VOIX DIVERSES. — Lesquelles ?

M. GEORGES POTUT, *rapporteur*. — Je veux parler également de la répression de la fraude. Si nous voulons aller jusqu'au bout du redressement financier, nous n'avons pas le droit de nous arrêter en route, parce que tous les sacrifices qui ont été déjà consentis auraient été vains.

UN CONGRESSISTE. — Où va l'argent ?

M. LE PRÉSIDENT. — Nous éclaircirons cette question tout à l'heure. (*Rires.*)

M. GEORGES POTUT, *rapporteur*. — Il y a une question qui domine tout ce débat : celle de l'intégrité de la monnaie. C'est tout notre avenir économique qui est en jeu. Il n'y a de véritable organisation économique possible que si l'on peut se lancer avec certitude dans des travaux de longue haleine, dans ces vastes desseins qui sont les apanages des peuples forts. Il faut donc pouvoir établir des prévisions fondées sur la permanence de l'étalon de valeur.

Si j'ai un vœu à exprimer, en terminant, c'est que la majorité républicaine que vous avez choisie donne — à un moment où ses adversaires attendent de son échec je ne sais quel amer triomphe — la démonstration d'une cohésion profonde et travaille à ou-

vrir, par le redressement financier et le rétablissement économique, la voie qui conduit vers cet idéal de liberté et de justice qui est le nôtre à tous. (Vifs *applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je dois faire connaître au Congrès qu'un grand nombre d'orateurs se sont fait inscrire.

M. WEYMANN. — Je demande que le temps de parole soit limité à dix minutes.

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne puis limiter le temps de parole des orateurs que si le congrès m'en donne l'ordre. (*Assentiment.*)

L'Assemblée me manifestant son désir, je crois que vous acepterez tous le délai de dix minutes, étant entendu que si des observations particulièrement intéressantes vous sont présentées par un ministre ou par votre président, vous ne vous refuserez pas après avoir été consultés, à accorder une prolongation.

(Cette proposition est adoptée.)

UN CONGRESSISTE. — Il faut qu'il soit bien entendu que les militants auront la possibilité de s'expliquer, aussi rapidement que possible, sur des questions auxquelles ils attachent une importance capitale.

Par conséquent, après que nous aurons entendu l'exposé des parlementaires, on ne pourra prononcer la clôture sans avoir entendu les représentants dûment mandatés de toutes les fédérations. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous serez constamment libres de prononcer la clôture. Il est d'ailleurs de l'intérêt de tous qu'à côté des parlementaires les militants soient également entendus.

M. WEYMANN. — Je demande que les militants parlent avant les parlementaires, car ils sont mandatés par leurs fédérations. (*Applaudissements.*)

M. le Secrétaire général. — Nos fidèles militants, avec lesquels je n'ai jamais de malentendu, considèrent que, la tribune de la Chambre et du Sénat donnant aux parlementaires une ample occasion de traduire leur pensée, une place au moins égale doit leur être faite ici à eux, les militants. Mais je me tourne vers les militants et je leur demande simplement de permettre aux hommes éminents qui veulent bien présider nos débats de les diriger dans des conditions telles que notre parti apparaisse comme le plus grand de tous devant la démocratie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Pour répondre au désir d'un certain nombre de militants, je crois qu'il serait de bonne méthode que je donne la parole tour à tour à un parlementaire et à un militant. (*Oui ! oui !*) J'ajoute que si vous ne voulez pas entendre les parlementaires, je n'insisterai pas. (*Rires.*)

La parole est donnée tout d'abord à un militant, M. Laffay, à qui j'accorde dix minutes.

M. Laffay (*Seine*). — Je n'en demande pas tant, pas plus que n'en ont demandé les militants qui sont venus de leur province pour pouvoir exprimer dans ce Congrès la pensée des militants.

Mon temps étant limité, je ferai comme les coureurs, je travaillerai contre la montre. (*Sourires.*)

Pour le moment, je ne retiens du discours de M. Daladier que ceci. Il nous a dit que nous délibérions dans des circonstances uniques, que tout le Parti nous suivait du regard, que le Pays tout entier était attaché aux débats qui se déroulaient ici ; il a ajouté que les travaux qui s'élaboraient dans ce congrès radical-socialiste pouvaient avoir une portée mondiale.

Je crains que, si ce Congrès continue à se dérouler selon les méthodes du plus pur classicisme, tel que nous l'avons entendu jusqu'ici, le Pays soit profondément déçu. (*Applaudissements.*)

Pour ma part, pour avoir fréquenté quelques départements, pour avoir pris contact avec quantité de radicaux socialistes ou de socialisants, ou même de

modérés de gauche, partout j'ai cru comprendre qu'à l'heure actuelle on attendait quelque chose du Parti radical.

L'objet essentiel de ce débat n'est pas de savoir si une déflation générale des prix est possible et si on va la réaliser; ou si, derrière la déflation qu'on a fait entrevoir à l'opinion publique française, et pour laquelle on a créé une véritable mystique, il y a l'inflation monétaire.

Il ne m'appartient pas d'examiner si les deux problèmes sont liés. Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet. Je compte sur un certain nombre de nos amis, même parlementaires, pour élucider ici cette question purement technique.

J'entends vous entretenir d'un problème délicat, épineux. Et ici, m'adressant à des radicaux, je vous annonce que je suis fonctionnaire. (*Mouvements.*) D'ailleurs, ce n'est pas le fonctionnaire qui va parler, je dépouille en ce moment le fonctionaire, et je suis parmi vous un militant du Parti radical. (*Applaudissements.*)

Sans doute, nous ne connaissons pas encore les projets du Gouvernement. Mais, depuis longtemps, par les discours multiples qu'ont prononcés d'éminents orateurs, tout le monde est préparé à ce que les fonctionnaires fassent leur sacrifice. (*Bruit.*)

Plusieurs voix. — Comme tout le monde.

M. Laffay (*Seine*). — Laissez-moi m'expliquer jusqu'au bout. Je dis que les fonctionnaires sont disposés à faire des sacrifices. (*Applaudissements.*)

Messieurs, sachez en ce moment dominer vos nerfs. Quand on parle des fonctionnaires, ne voyez pas immédiatement toutes les bévues qu'à pu commettre le Syndicat des instituteurs. (*Applaudissements.*) Il ne faut pas, parce que quelques sottises ont été commises, qu'on sacrifie la totalité du corps des fonctionnaires.

Je ne suis pas personnellement, sur le plan économique et d'une manière générale, partisan de la déflation. C'est la raison pour laquelle j'entends qu'on ne doit pas toucher aux traitements des fonc

tionnaires. Et j'ajoute tout de suite que je vais vous apporter ici certaines propositions qui dégageraient une économie équivalente à celle que l'on peut attendre de la réduction de leurs traitements.

Ces économies, on peut s'efforcer de les obtenir autrement qu'on touchant aux traitements des fonctionnaires. Tout à l'heure, M. Caillaux semblait nous faire entrevoir les inconvénients de transfert d'une partie de la fortune. Je le voyais, pendant le discours de M. Potut, nous indiquer d'un geste de la main qu'il était peut-être inutile de prendre l'argent dans les poches d'une partie des citoyens pour le faire passer dans la poche des autres.

J'attire surtout l'attention du Congrès sur le fait que, si l'on opérait la réduction du traitement des fonctionnaires, un autre problème viendrait se greffer immédiatement sur le premier : c'est celui de la réduction des salaires en général.

Pour ma part, je suis persuadé que les économies que vous voulez réaliser, vous pouvez les obtenir en supprimant simplement les gaspillages et les abus. (*Très bien !*)

Jusqu'ici, les fonctionnaires raisonnables, et ceux-là sont encore le nombre, désespèrent de voir jamais un Gouvernemnt oser mettre fin à ces abus.

Je rappelle que M. Lamoureux, ministre du Budget, a déclaré au Sénat qu'il n'avait pas pu réaliser 5 % d'économies sur les dépenses publiques de tous les ministères ; c'est intolérable !

Je rappelle qu'une Commission d'économies, statuant sur les indemnités, a en réalité, accouché d'une souris.

Je rappelle qu'on n'ose pas toucher au problème des doubles indemnités de résidence pour les fonctionnaires conjoints résidant dans une même ville. (*Applaudissements.*)

Des lois scandaleuses ont été votées par le Parlement en faveur des fonctionnaires. (*Applaudissements. Mouvements divers.*)

Oh ! messieurs, il m'est tout à fait indifférent que, demain, d'autres fonctionnaires me reprochent ce

langage. Je ne suis ici que pour dire la vérité. (*Applaudissements.*)

Les fonctionnaires ont touché leurs traitements pendant la guerre. Le Parlement leur a cependant accordé des bonifications d'ancienneté pour le temps passé au front, auxquelles on a ajouté des bonifications pour la retraite.

Voulez-vous me dire, d'autre part, à quoi rime pour les fonctionnaires la retraite du combattant ? (*Applaudissements.*)

Il y a eu aussi les décrets Chéron, qui ont consacré la carence gouvernementale. Par ces décrets, M. Chéron avait voulu réaliser l'arrêt du recrutement des fonctionnaires, contraindre les services publics à réduire non seulement leur train de maison, mais aussi le nombre de leur personnel. Je demande aux ministres qui seraient présents dans cette salle de me dire si aucune administration publique a fait un effort dans ce sens. En réalité, il n'y a plus qu'à dresser à ce sujet un procès-verbal de carence.

Eh bien, le problème des fonctionnaires, il faut l'aborder de face. Le véritable problème est celui qu'a posé M. Potut tout à l'heure : c'est celui de la réforme administrative. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Mendès-France, député, auquel je recommande de ne pas dépasser les dix minutes que le Congrès lui accorde.

M. Mendès-France (Eure). — Au moment de présenter les explications que, dans le cadre des dix minutes qui me sont imparties, je vais avoir l'honneur de développer devant vous, je vous dois l'aveu qu'au moment où je me suis décidé à intervenir dans ce débat j'avais l'intention de dépasser quelque peu ce bref délai auquel, pour ma part, j'entends cependant rester fidèle.

Cependant il est un point sur lequel je veux apporter tout d'abord une protestation : il ne concerne pas la durée des discours ; il concerne l'erreur qui me paraît avoir été commise par un certain nombre d'entre vous, ceux qui ont injustement opposé des militants aux parlementaires.

Je n'ai jamais cessé, pour ma part, de me considérer comme un militant et, lorsque je prends la parole devant vous, ce n'est pas comme député, c'est comme militant. C'est comme militant que je veux exposer au Congrès une opinion que quelques-uns de mes amis, jeunes radicaux, m'ont chargé de formuler en présence des difficultés financières et économiques que nous traversons.

J'avais l'intention, et je ne le ferai pas, de vous dire pourquoi, malgré les déceptions que nous a réservée la politique internationale récente, nous restons fidèles, en ce qui nous concerne, au principe essentiel de collaboration internationale et pourquoi nous croyons que, la crise dont nous souffrons atteignant tous les pays, tous les continents, toutes les races, les seuls remèdes organiques qui nous permettraient de remonter le courant sont des remèdes de nature internationale.

Je ne le ferai pas. Et répondant à la pensée que quelques-uns d'entre vous exprimaient tout à l'heure, je veux me placer dans le cadre plus modeste, mais déjà vaste de notre pays, et vous donner le sentiment de plusieurs de mes amis sur le grand débat qui me paraît se développer dans l'opinion publique et dans la presse entre les partisans de la déflation et les tenants plus ou moins conscients, plus ou moins avoués, des techniques inflationnistes.

Les deux doctrines de l'inflation et de la déflation me paraissent en réalité s'opposer beaucoup plus dans les mots que dans les faits. Il ne faut pas croire qu'elles servent l'une et l'autre des intérêts de classe variés : l'une et l'autre ont, en réalité, il ne faut pas se le dissimuler, de graves inconvénients sur le terrain social, inconvénients que nous n'avons pas le droit d'oublier pendant toute la période critique.

L'inflation, nous l'avons vu de 1922 à 1928, c'est la diminution du pouvoir d'achat des salariés et des épargnants, dont les traitements et dont les rentes ne sont jamais revalorisés au fur et à mesure de la chute de la monnaie. (*Très bien !*)

La déflation, c'est la diminution des salaires aussi,

non plus hypocrite et masquée, comme dans l'inflation, mais ouverte, franche et systématique.

La déflation, c'est la ruine, la faillite d'un certain nombre d'entreprises et de sociétés et, par conséquent, l'expropriation des actionnaires et des obligataires, souvent de modestes épargnants, qui n'ont même pas profité totalement de la période de prospérité. (*Approbation.*)

La déflation, c'est aussi l'ère des embarras commerciaux croissants, particulièrement cruels pour le petit commerce, parfois écrasé par les nécessités de payer des loyers, des amortissements, des billets de fonds, tous éléments difficilement compressibles.

La déflation, enfin, c'est, pour l'ensemble des contribuables, le paiement d'impôts de plus en plus élevés à l'heure même où s'accroissent les difficultés économiques.

Par conséquent, la déflation, comme l'inflation, présentent de grands inconvénients, de grands dangers dans l'ordre social, dangers que nous ne devons pas perdre de vue, qui doivent constamment rester présents à notre mémoire au moment où nous prendrons telle ou telle détermination, qui doivent constamment dominer chacune des mesures que nous pouvons être appelés à décider.

Cela posé, devons-nous, pouvons-nous aller à l'inflation ? Je n'en crois rien.

Je n'en crois rien, car il existe dans notre pays une armature sociale, une construction économique telle qu'une expérience comparable à celle du Président Roosevelt, si injustement décriée dans certaine presse (*Très bien ! très bien !*) ne me paraît pas pouvoir être appliquée chez nous.

Mais si nous nous résignons à la solution pénible que nous offrent les déflationnistes, nous voulons que les mesures qui vont être prises se présentent dans un cadre d'ensemble bien équilibré, établi de telle manière que la déflation ne soit pas uniquement la diminution des traitements et salaires, ou telle autre mesure plus ou moins délicate, mais qu'elle soit une déflation économique d'ensemble, frappant la vie, la gestion de tout le capital du pays, afin que la dimi-

nution des traitements et des salaires, qui a été si cruellement opérée depuis quelques années, se prolonge en quelque sorte et se complète par la diminution des revenus du capital et par la diminution du prix de la vie. (*Applaudissements.*)

La diminution des revenus du capital ? Le Parlement l'a déjà recherchée lorsqu'il a décidé la revision des baux à ferme, la réduction des baux commerciaux, la loi sur les billets de fonds, l'arrêt de la hausse des loyers et nombre d'autres mesures de ce genre.

Il devra aller plus loin encore, non plus en prenant des mesures isolées et désordonnées, comme celles auxquelles nous ont amenés parfois des circonstances étrangères, mais en s'efforçant de réaliser une œuvre homogène, harmonieuse et équilibrée, qui aura pour effet de réduire l'ensemble des frais généraux, publics et privés, de notre pays.

Permettez-moi d'attirer simplement votre attention sur un fait Le taux moyen des obligations émises sur le marché de Paris est aujourd'hui de 6 0/0. Avec les courtages, frais et agios, l'argent coûte à un entrepreneur ou à un producteur 8 ou 9 0/0 net. Avant la guerre, le coût en était de moins de 3 0/0.

Vous voyez que, là aussi, nous avons une déflation à opérer et qu'un effort très sensible doit être fait par toute une série de mesures, auxquelles il sera peut-être malaisé de recourir parce qu'elles heurteront des intérêts privés solidement établis, mais que nous devrons cependant rechercher si nous voulons que notre déflation soit finalement une opération monstrueusement antidémocratique. (*Applaudissements.*)

Quant à la diminution du prix de la vie, elle doit faire enfin l'objet d'une politique agissante.

Tout d'abord, nous devrons prohiber, de la manière la plus rigoureuse et la plus sévère, toute augmentation de la fiscalité qui pourrait se traduire par une augmentation du prix de la vie. (*Très bien !*)

D'autre part, les pouvoirs publics auront le devoir de contrôler certains profits parasitaires, que l'on observe surtout parmi nombre de produits qui sont

distribués au corps économique par des monopo privés de fait.

J'ai, l'année dernière, appelé votre attention s les véritables exactions des compagnies d'électrici des charbonnages, des sociétés productrices d'engra ou de pétroles, des compagnies d'assurances, de tou une série d'entreprises qui n'entendent pas faire le déflation à elle, tandis qu'elles veulent imposer déflation aux classes modestes. (*Applaudissement*

Pour maîtriser l'action de ces monopoles prive j'estime que nous ne devons reculer devant auc moyen, aussi hardi soit-il. (*Applaudissements.*)

Nous ne chercherons pas, par esprit de système, accroître le nombre des monopoles. Mais nous devo dire dans ce Congrès que, si cela devenait nécessair chaque fois que nous constaterons qu'un produ déterminé de base est distribué et géré par un mon pole de fait dont la politique est contraire à l'intér général, l'Etat devra intervenir : sous sa tutelle, rayon économique dont il s'agit, et qui aurait pou suivi jusqu'ici une politique rebelle, devra être co traint de faire une politique démocratique conform aux véritables intérêts du Pays. (*Applaudissement*

M. le Président. — Et vos dix minutes ? (*Exclam tions.*)

Voix nombreuses. — Continuez !

M. le Président. — Soit, continuez. Mais que d vient mon devoir de faire respecter la volonté d Congrès ?

M. Mendès-France (*Eure*). — J'aurais voulu précis ce point. Je conclus simplement, puisque j'y su invité, que, tant que nous n'aurons pas, de quelq manière que ce soit, obtenu une diminution plus se sible du coût de la vie, il serait inique de tolérer nouvelles diminutions de salaires dans l'industr privée.

On a fréquemment opposé les ouvriers de l'indus trie privée et ceux des fonctionnaires. Et l'argume qui a été donné, le plus massif peut-être, contre

iminution du traitement des fonctionnaires est lui qui consistait à dire que cette diminution aurait mmédiatement sa répercussion sur les salaires déjà iminués, largement, des entreprises privées. Il faut viter cette répercussion inadmissible.

Je crois que nous pourrions, soit édicter une loi e salaire minimum (*Applaudissements*) — ce serait n peu comparable à ce que nous venons de faire our les producteurs de blé (*Mouvements divers*) — oit décider que, pendant un délai donné, six mois ar exemple, délai pendant lequel j'estime qu'une aisse nette du prix de la vie doit être obtenue, les alaires ne devront, sous aucun prétexte, être de ouveau diminués dans l'industrie privée. (*Nouveaux pplaudissements*).

Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Et vous voyez onsieur le président, que je l'ai fait très rapidement.

Peut-être des précisions plus grandes pourraient-les être données. Mes amis les donneront ailleurs. ai voulu simplement, en leur nom, marquer quelles nt pour nous les limites de la déflation.

Cette déflation, nous l'acceptons comme un effort e discipline difficile, mais nécessaire dans les circonstances présentes.

La déflation, nous l'acceptons, avec tout ce qu'elle mporte d'ardu et d'impopulaire. Et, parlementaire, uisqu'on m'a rappelé que je parle en cette qualité, on bulletin de vote sera acquis aux propositions, ème pénibles, qui pourront nous être faites à la ndition qu'elles soient prolongées, complétées, et je irai, soutenues dans l'ordre économique par un ort d'ensemble coordonné, logique et finalement uitable. Seule, la réalisation de ce plan d'ensemble itera que la déflation soit une machine antidémoratique que nous ne pourrions pas accepter sous eine de trahir toute la générosité de notre programe républicain. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Le premier des orateurs inscrits r ma liste est maintenant M. Bertrand de Jouvel. Je lui donne la parole.

M. Bertrand de Jouvenel (*Seine-Inférieure*). — Je me suis réjoui, en entendant mes amis Potut et Mendès-France, de trouver tant de talent à la fois dans mon Parti et dans ma génération.

Vous avez soutenu leurs thèses de vos applaudissements, prouvant ainsi que le Parti radical n'est pas voué, comme on l'a tant dit, aux solutions de facilité. Bien au contraire, la politique financière et économique que que vous avez applaudie est une politique austère et difficile. Je dirai plus : c'est une politique impraticable. (*Mouvements.*)

Au Congrès de Nice, vous avez décidé l'impôt sur le capital. Vos Gouvernements ne l'ont pas fait.

A votre Congrès d'aujourd'hui, vous pouvez décider la déflation. Mais vos Gouvernements ne la feront pas. (*Mouvements divers.*)

Je ne vous demande que cinq minutes de votre attention. Je n'entends pas vous convaincre, seulement vous avertir.

Deux problèmes d'ordre financier préoccupent nos dirigeants :

1° L'inégalité entre les recettes budgétaires et les dépenses publiques ; à quoi ils comptent remédier par la déflation budgétaire ;

2° La disparité entre les prix des produits français et les prix des produits étrangers ; à quoi ils comptent remédier par la déflation des prix.

Pour épargner votre temps, je ne vous parlerai pas de la déflation budgétaire. Il est bon qu'un ministre des Finances ne se sente pas trop d'aisance de trésorerie. Nous avons là-dessus des souvenirs fâcheux. (*Sourires.*) Il est bon qu'un ministre des Finances se sente forcé de compter et même de lésiner.

Je ne suis pas ennemi de l'effort de déflation budgétaire. Je rappelle seulement, comme je le faisais au lendemain des élections, qu'en temps de crise les devoirs sacrés d'assistance obligent à accroître les dépenses tandis que les recouvrements diminuent, de sorte que la ligne d'équilibre recule indéfiniment comme la ligne d'horizon.

M. Germain-Martin, édifié par l'expérience, a écrit :

« Le ministère Daladier a fait adopter diverses

mesures qui, avec les résultats obtenus par les ministères Herriot et Boncour, ont réduit le déficit constaté depuis juin 1932 de 10 milliards en écritures au moins. Le problème de l'équilibre était-il résolu ? Après juin 1932, les chutes de recettes, les aggravations de dépenses, imposent aujourd'hui au ministre du Budget un nouvel effort de l'ordre de 7 à 8 milliards environ. »

Et il conclut :

Une telle déflation est une impossibilité pour tout Gouvernement. -

Il ne s'agit donc point d'atteindre à l'équilibre, mais de s'en rapprocher. Et craignons que, comme un mirage, il ne recule devant nous.

Mais laissons la déflation budgétaire, doctrine louable et salutaire, même si elle ne peut être couronnée de succès. Passons à la déflation des prix.

Ici, nous avons à dissiper des illusions infiniment dangereuses.

Tout le monde sait ici que les prix, en France, sont plus élevés que dans n'importe quel autre pays du monde.

Cette disparité provoque l'invasion de notre marché par les produits agricoles et industriels de l'étranger, invasion que nous arrêtons en multipliant les taxes douanières et les contingentements.

Cette disparité paralyse aussi nos exportations et là le Gouvernement ne peut rien pour protéger nos producteurs.

Nous sommes dans une ville qui peut porter témoignage de la crise de notre industrie touristique, hôtelière et thermale.

On ne vient plus en France : la vie y est trop chère.

Pour remédier à cette situation, que compte-t-on faire ?

Des experts de la Banque de France, optimistes, qui ont choisi Saint Pangloss pour patron, comptaient que les efforts de Roosevelt, qu'ils raillaient d'autre part, feraient monter les prix mondiaux jusqu'au niveau des prix français. La montée n'a pas été de

cette dimension. Il ne nous faut donc plus attendre mais agir.

On propose la déflation, c'est-à-dire la compression des prix en France, pour réduire la marge entre les prix français et les prix mondiaux. Est-ce possible ?

Oui. Il suffit de sacrifier la petite industrie et le petit commerce. (*Mouvements. Exclamations.*)

Il suffit d'imposer les prix plus bas qui ne pourront être pratiqués que par les grandes entreprises ayant derrière elles des capitaux importants. Les petites sauteront.

Voilà la déflation.

Cela a été fait par M. Brüning, en Allemagne, et il a précipité les petits commerçants, les petits artisans, les petits industriels dans les rangs hitlériens.

Vous avez affiché l'intention, Monsieur le ministre des Finances, de combattre la thésaurisation, estimée à 35 milliards de francs actuellement. En faisant la déflation, on encourage la thésaurisation. Je le prouve.

Si j'ai rangé, il y a deux ans, un billet de 100 francs dans un tiroir, et que je le retrouve aujourd'hui, j'ai fait une affaire sans égale. J'ai gagné 60 francs, le pouvoir d'achat du billet de 100 francs ayant augmenté de 60 %. (*Mouvements divers.*)

Quand je parle de ce billet de 100 francs, j'entends le pouvoir d'achat du producteur, le billet de 100 francs du capitaliste, et non pas celui de la ménagère.

Vous voulez que les prix baissent encore ? Fort bien ! Alors, serrez votre argent. Il n'en vaudra que plus dans un an.

Mais d'où viendront les capitaux nécessaires à l'activité économique du pays ?

Vous savez que les émissions financières sont en voie de régression. Il y avait 1.823 millions de capitaux nouveaux pour l'industrie en 1930. Il y en a eu 1.364 millions en 1931, 535 millions en 1932, et ils sont tombés à 87 millions au mois de juin 1933 : autant dire rien !

Point de capitaux nouveaux, point d'industries nouvelles ! C'est l'accroissement du chômage.

Depuis deux ans, les grandes usines ont congédié un ouvrier sur cinq. Ce sont les chiffres de la Statistique générale de la France.

Et je demande à M. le ministre du Travail : combien aurez-vous de chômeurs cet hiver ? Le chômage est en baisse aux Etats-Unis. Il est en baisse en Allemagne. Il est en baisse en Angleterre. Il sera en hausse en France.

Messieurs, j'ai terminé. Merci de m'avoir écouté, quand vous avez ici les plus grandes autorités financières du pays. Encore une fois, je n'ai pas voulu vous convaincre, j'ai voulu seulement vous avertir.

L'expérience de déflation va se poursuivre : je vous donne rendez-vous au prochain Congrès. (*Applaudissements sur divers bancs. Mouvements prolongés.*)

M. le Président. — La parole est maintenant à M. Henri Clerc, député.

M. Henri Clerc (*Haute-Savoie*). — Nous avons besoin d'autre chose que de discours et d'articles de presse. (*Applaudissements.*)

La plupart de ceux qui sont ici désirent entendre des exposés d'un autre ton que ceux qui ont été faits les années précédentes.

M. Potut et M. Mendès-France viennent de vous dire les raisons profondes pour lesquelles une politique de baisse des prix est nécessaire en France. J'ai fait moi-même une campagne dans ce sens dans la presse et à la tribune dès janvier dernier.

M. Bertrand de Jouvenel, dont personne ne peut contester qu'il s'est penché sur ces problèmes avec une assiduité quotidienne que je souhaite à beaucoup de ceux qui veulent étudier ces problèmes, M. Bertrand de Jouvenel vous a dit les dangers de la déflation. Il a affirmé la quasi-impossibilité de le faire. Il a eu raison de vous dire que la tâche devant laquelle se trouve le Gouvernement est la plus difficile qui puisse se poser, parce que la moindre erreur d'appréciation, de même que la moindre erreur de l'opinion publique sur les mesures prises, doivent les rendre inopéran-

tes, mieux encore peuvent les faire se retourner contre le but qu'on veut atteindre.

Il y a cependant quelque chose de tragique : c'est la nécessité dans laquelle nous sommes de courir ce risque d'une déflation qui, si elle était mal faite, incomplètement faite, ou si, comme le demandent quelques-uns, elle ne comportait qu'une diminution des dépenses du seul Etat, pourrait nous mener à des malheurs plus grands.

J'aurais voulu entendre ici des orateurs préconiser l'équilibre du budget, un équilibre intégral immédiat et limiter à cette mesure le remède aux dangers de l'heure présente. J'aurais voulu leur entendre dire : « Une seule mesure importe pour sauver le pays, c'est d'équilibrer les recettes et les dépenses ». Je leur aurais répondu : cet équilibre, si vous le faites voter par le Parlement, s'il n'est pas établi sur des prix différents de ceux d'aujourd'hui, s'il n'est pas accompagné d'une action économique extrêmement énergique, est un leurre ; vous réservez à l'opinion publique le plus cruel des réveils. (*Très bien !*)

Le malheur des temps est que nous sommes condamnés ou à cette politique effroyablement dure d'une déflation dont M. Bertrand de Jouvenel vient de montrer la quasi-impossibilité — je vais moins loin que lui, je la crois possible, mais j'en aperçois les immenses difficultés — ou à la déflation de la monnaie. Il n'y a pas de doute : nous avons le choix entre la déflation et la dévaluation de la monnaie.

Cette dévaluation de la monnaie, personnellement et pour des raisons techniques, je n'y serais pas opposé. Mais j'ajoute qu'elle est devenue psychologiquement impossible, parce qu'on a fait, depuis dix-huit mois, une telle campagne auprès de l'opinion publique, on a représenté la dévaluation comme quelque chose de si catastrophique, que cette opinion est pénétrée de cette affirmation comme d'une vérité contre laquelle nous ne pouvons rien.

Ainsi, nous arrivons à ce moment poignant où un parti ayant déclaré, il y a déjà dix-huit mois, qu'il fallait faire le redressement financier total et qui ne l'a pas fait parce que c'était impossible, dit de nou-

veau à l'opinion publique : nous allons faire maintenant ce redressement coûte que coûte.

Je dis alors : oui, mais faisons-le vraiment ! Ne nous arrêtons pas en chemin. Ne le limitons pas à une balance des recettes et des dépenses. Allons à l'origine même de cet équilibre, c'est-à-dire à la rénovation de l'économie suivant les principes indiqués par M. Potut et M. Mendès-France. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Weymann.

M. Weymann (*Alger*). — Je rends tout d'abord hommage à mon vieil ami M. Potut pour son excellent travail.

J'entendais tout à l'heure dans cette salle des militants exprimer leur souci de voir porter à cette tribune des solutions positives.

On a dit en France : « L'Allemagne paiera ». — « L'épi sauvera le franc ». Aujourd'hui, on est à cette formule : « Economie dirigée — 89 économique ».

Economie dirigée ! Je vous pose la question : dirigée par qui ? Par l'Etat, ou bien par les grosses puissances financières qui sont oragnisées, par les grosses banques qui sont organisées, alors que l'Etat n'a aucune influence sur elles ?

C'est pourquoi je me permets de soumettre à votre approbation la motion suivante dans laquelle se résumera toute mon intervention, et sur laquelle je donnerai ensuite des explications si vous le jugez nécessaire.

C'est une motion qui envisage le côté industriel de la question. J'en parle en connaissance de cause, étant industriel moi-même.

Voici donc la motion que j'ai reçu mandat de ma Fédération de soumettre au Congrès :

« Le Congrès,

« Considérant,

« Que la Conférence de Londres fut un véritable fiasco ;

« Considérant les divergences de vues entre les anciens Alliés,

« Considérant que l'Amérique a pris nettement po-

sition contre le « bloc-or » qui comprend la France, les petites puissances et l'Angleterre ;

« Considérant que la question de l'étalon-or a une importance considérable sur l'économie mondiale, et encourage surtout la spéculation ;

« Considérant qu'il est prouvé que l'or est devenu une matière précieuse inutile ;

« Considérant que la politique de l'étalon-or peut augmenter encore davantage le marasme des échanges ;

« La Fédération d'Alger demande que le Gouvernement radical fasse une politique jeune, c'est-à-dire neuve, et abandonne les méthodes surannées qui entravent tous les rouages de l'économie.

« A l'intérieur : que la Banque de France devienne banque d'Etat et que toutes les banques soient sous la dépendance de cet organisme ;

« Que des crédits ne soient accordés qu'aux seules industries productives;

« Que les industriels ne soient plus transformés en banquiers, en supprimant la lettre de change qui est une forme déguisée non contrôlée, mais réelle, de l'inflation ;

« Que les crédits au commerce soient faits équitablement et que seuls les commerçants dignes d'intérêt obtiennent des facilités de caisse ;

« Que soit à jamais supprimée cette politique d'aide aux puissances centrales qui sont de véritables tonneaux des Danaïdes et qui raflent toute la petite épargne française sans espoir de remboursement ;

« Considérant :

« Que la politique des prix élevés est une arme à double tranchant et qu'elle est génératrice de vie chère ;

« Qu'il est scandaleux de constater que des millions d'hommes meurent de faim, alors qu'on parle partout de surproduction ;

« Qu'il est lamentable de voir des Etats détruire des matières premières pour maintenir le cours des prix (étalon-or) alors que la vie est toujours plus chère ;

« Demande que soient supprimés les tarifs doua-

nier prohibitifs votés par le Parlement et qui sont une cause de déséquilibre économique ;

« Que, pour arriver à la parité des prix, il faut combattre surtout les prix des matières premières, tels que les engrais, l'électricité, les machines agricoles, etc. ;

« Demande que le « 89 économique », dont parle notre ami Bayet, soit réalisé avec une grande énergie et suivant les directives ci-après : monopole des banques ; abandon de l'étalon-or ; révision des méthodes de crédit ; compte unique ; suppression de la lettre de change ; suppression des barrières douanières et collaboration internationale pour une économie vraiment dirigée. »

M. le Président. — La parole est à M. Mahagne.

M. Mahagne (*Gers*). — Après le problème extérieur qui apparaît actuellement comme le plus grave, se place immédiatement le problème financier. Il s'impose de façon impérieuse, car de sa solution dépend le salut moral du pays et sans doute l'existence du régime lui-même.

Nous nous trouvons, d'après les uns, en pleine faillite du régime capitaliste ; d'après les autres, à la veille d'une révolution sociale. Pour les premiers, la solution se trouve dans une adhésion sans réserve aux doctrines collectivistes ; pour les seconds, le remède à la situation présente ne peut être apporté que par un Gouvernement d'autorité qui saura imposer silence aux revendications justifiées des classes laborieuses et qui consacrera les privilèges des puissances d'argent ; et ainsi, disent-ils, nous assisterons de nouveau à une reprise économique certaine.

Malheureusement pour les doctrines collectivistes, elles se sont révélées impuissantes. Malheureusement pour les tenants du principe autoritaire, il nous a été donné et il est encore donné de constater que, dans le pays où le régime représentatif a disparu, où toute liberté de discussion est supprimée, où toute l'autorité est concentrée entre les mains d'un seul homme, la crise n'a pas diminué, au contraire. Ces pays n'ont

pas vu diminuer le nombre de leurs chômeurs; ils n'ont pas vu augmenter le bien-être ni les ressources de leurs concitoyens ; plus encore que les démocraties, ces pays sont victimes de la crise qui sévit sur le genre humain.

En France, deux tendances se manifestent pour amener le Gouvernement et le Parlement à opter entre une politique d'inflation et une politique de déflation.

Pour l'extrême gauche, la déflation est un leurre, une hérésie économique. Pour elle, la solution se trouve dans les ententes internationales et la prise de possession par l'Etat de tous les monopoles de fait.

Pour la droite, il suffit de réduire le train de vie de l'Etat, de diminuer les traitements des fonctionnaires, d'ajourner l'application des lois sociales pour résorber la crise et restaurer la confiance.

Entre ces deux tendances se trouve le Gouvernement, fidèlement soutenu par notre Parti.

Le groupe parlementaire radical a en effet, dans son immense majorité, toujours soutenu les Gouvernements qui ont assuré la gestion des affaires publiques depuis le 15 juin 1932. (*Concluez!*)

Notre Parti et le Gouvernement qui en est issu ont-ils sur la crise une vue d'ensemble ? Ont-ils également une vue sur les moyens à employer pour la faire cesser ? C'est pour dégager l'opinion du Congrès sur ce point que j'ai demandé l'autorisation de porter la question devant vous.

Durant ces vacances, le ministre du Budget a pris la température de l'opinion. Il a déclaré qu'il fallait à tout prix équilibrer le budget dont le déficit atteignait et peut-être dépassait six milliards. Il a indiqué qu'on arriverait à ce résultat par de nouvelles compressions de dépenses et par des impôts nouveaux. (*Concluez !*)

Immédiatement, de tous les points de la France, les fonctionnaires ont déclaré qu'ils n'accepteraient aucune nouvelle réduction de traitement. (*Vives exclamations. Bruit.*)

Une voix. — C'est un discours académique que vous nous faites ; nous ne sommes pas ici pour cela.

M. Mahagne (*Gers*). — Les contribuables, de leur côté, ont déclaré qu'ils n'accepteraient pas une nouvelle augmentation de leurs impôts. (*Exclamations.*) Messieurs, laissez-moi essayer de vous démontrer que le ministre a tort... (*Très vives protestations. Bruit prolongé.*)

M. le Président. — Mon cher collègue, votre temps de parole n'est pas épuisé et je vous prie d'achever.

M. Mahagne (*Gers*). — Ce n'est pas la peine, Monsieur le Président, je vois qu'on ne veut pas m'écouter, je préfère renoncer à la parole.

M. le Président. — La parole est maintenant à un militant, M. Parouteau.

M. Parouteau (*Seine-et-Marne*). — Citoyens, tout à l'heure, vous avez manifesté le désir que, dans ce Congrès, on entende des militants. C'est en cette modeste qualité que j'aborde la tribune. Mais je vous demande, puisque vous avez voulu que nous puissions nous entretenir entre militants de ces graves questions, de me faciliter ma tâche en me permettant d'exprimer ma pensée.

Nous avons entendu, tout à l'heure, comme dans tous nos Congrès, de magnifiques discours. On nous a enseigné nos maux comme si nous ne les connaissions pas. Il y a des années, en ce qui me concerne, que j'entends dire que nous souffrons de ceci, que nous souffrons de cela, qu'il faut boucler le budget. Mais le remède efficace et énergique qui pourrait être appliqué par les hommes qualifiés qui sont au pouvoir, j'attends qu'on nous l'apporte. (*Applaudissements.*)

Je voudrais bien qu'aujourd'hui on n'oublie pas que, dans la situation que traverse le pays, nous avons au Gouvernement les meilleurs du Parti, ceux qui en ont la responsabilité, et si l'on ne nous sort

que des chiffres, cela ne nous suffira pas. (*App dissements.*)

J'ai, comme vous tous, une grande affection p nos ministres, et particulièrement pour un hom que je me félicite de voir à la tête du pays, j'ai n mé le président Daladier.. Mais il faut que le pass de cet homme au pouvoir soit marqué par des ac Et c'est vous, parti radical, réuni ici, qui devez di ces actes. C'est vous qui devez aujourd'hui crée charte du pays au point de vue financier et éco mique.

SUR DIVERS BANCS. — Laquelle ?

M. PAROUTEAU (*Seine-et-Marne*). — A une précéde réunion du Comité exécutif, j'ai essayé d'appor une proposition concrète. Le président Herriot a s blé me donner raison. (*Sourires.*) Oui, il a semblé donner raison, car il m'a dit : votre proposition rapproche de celle de M. Bedouce qui demande 33 m liards. (*Rires.*)

Qu'est-ce que je demande ? Au lieu de cherche diminuer Pierre et Paul, à diminuer la puissa d'achat et de consommation des citoyens, à dimin même les impôts de toutes sortes, impôt sur les sa res, impôt sur les bénéfices commerciaux, impôt le revenu, car c'est à cela que tend votre compress de dépenses, ce que je veux faire, c'est tout au chose.

Ce que désire le pays, n'est-il pas vrai, c'est la prise des affaires.

Vous avez fait un grief, tout à l'heure, et d'une çon assez impatiente à M. Potut de ne pas appor des propositions précises. Eh bien ! moi, je vous porte la proposition d'un simple militant, d'un ho me qui ne dispose pas des services de l'Administ tion pour redresser une erreur possible, mais je vo dis ceci :

Aujourd'hui, qu'il s'agisse de la grosse industr de la grosse métallurgie, de la grosse banque mêm tout le monde souffre de la pénurie des affaires.

Il y a donc de l'argent qui dort, qui ne sort pa

Il faut le faire sortir. Je demande, dans un but bien précis, bien défini, et en dehors de la caisse du budget, je demande que le Gouvernement fasse un immense emprunt qui se montera à 25 ou 30 milliards, mais pour un but bien défini. (*Vives exclamations. Rires sur un grand nombre de bancs.*)

Mais, enfin, citoyens, vous avez fait grief à ceux des élus qui ne vous apportaient aucune proposition ; je vous en apporte une ; c'est celle de faire un emprunt pour un important plan d'outillage national... (*Nombreuses protestations. Cris : assez ! assez !*)

M. le Président. — Je vais maintenant donner la parole à M. Sennac.

M. Sennac (*Seine-et-Oise*). — Je n'ai pas la prétention, dans un problème semblable, d'apporter des solutions définitives et de réalisation facile.

Le problème n'a pas seulement un caractère national ; il est mondial. Nous sommes donc obligés de tenir compte à la fois des solutions à prendre sur le plan national et de celles qui peuvent avoir des répercussions internationales, car les nations ne peuvent remédier seules à la crise actuelle.

Ainsi, au lendemain de la guerre, l'Amérique possédait un peu plus de la moitié de l'or mondial ; elle avait tous les débouchés imaginables ; elle avait une industrie, une agriculture et un commerce que jamais, dans l'histoire, aucun peuple n'a connus. Elle s'est enfermée dans son égoïsme, elle a oublié les lois de solidarité humaine qui rendent les peuples tributaires les uns des autres. Malgré qu'elle possédait toutes les richesses suffisantes pour assurer son existence économique, elle en est arrivée à une situation telle qu'elle est actuellement moins organisée que ne l'était la Russie après sa révolution.

C'est, pour nous, un exemple à méditer.

Il faut aussi abandonner les vieilles théories de l'économie libérale (*applaudissements*), non point, comme le disent certains, qu'elles aient fait faillite, mais parce qu'elles ont accompli leur stade. Elles ne permettent plus d'ajuster les intérêts des citoyens au

sein d'un même pyas, ni ceux des diverses nations au sein de l'humanité.

Il faut donc, à une époque nouvelle, une théorie nouvelle. Ce qu'elle sera, nous n'en savons rien. (*Mouvements divers.*)

Nul n'est capable de dire de quoi demain sera fait ; nul n'est capable de déterminer exactement l'importance des événements qui nous attendent et qui se précipiteront avec une rapidité qui surprendra certains d'entre vous et qui, probablement, déconcertera le monde entier.

Par conséquent, il faut essayer, sans s'enfermer dans des formules abstraites et absolues, de serrer la réalité de près et de prendre, par des petits moyens des garanties contre les dangers qui peuvent venir nous surprendre.

C'est pourquoi, au nom de la Fédération de Seine-et-Oise, je déposerai sur le bureau l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste, réuni à Vichy du 5 au 8 octobre 1933, constate que, sur plus de 2 milliards d'êtres humains qui peuplent l'univers, les 500 millions d'individus qui habitent les pays civilisés et qui ont réalisé, aux points de vue scientifique et industriel, les progrès les plus énormes, leur permettant toutes satisfactions matérielles, sont plus touchés par la crise économique et en proie au plus grand malaise moral, prouvant ainsi que, pour l'organisation de la vie sociale, ils sont restés stationnaires ;

« Considérant que les produits de toute sorte sont abondants et souvent détruits, ou accaparés pour réaliser des buts spéculatifs, alors que les peuples manquent du nécessaire ;

« Considérant qu'il est inacceptable que les Etats civilisés aient un budget militaire de plus de 110 milliards, alors qu'ils ont un déficit budgétaire de plus de 100 milliards ;

« Considérant que les frontières douanières, créées dans le passé, maintenues actuellement sous le prétexte de protéger des industries nationales, désorga-

nisent celles-ci de plus en plus, ajoutant ainsi à l'inquiétude humaine ;

« Considérant que les différentes monnaies, par leurs fluctuations excessives, ruinent tour à tour tout le monde et, par l'inconstance des cours, tuent la confiance et rendent de plus en plus difficiles les échanges internationaux qui sont la seule source de bien-être et la seule base permettant d'établir un état de prospérité dans le monde ;

« Considérant que les Etats organisés subissent le plus la pression des représentants de la finance internationale qui, par leurs agiotages et leurs profits abusifs, contribuent également à l'expropriation du travail ;

« Le parti radical-socialiste demande :

« 1° Qu'une action énergique soit engagée pour faire de la collaboration internationale économique des peuples la base certaine d'une paix durable et effective ;

« 2° Que les banques soient assujetties à un contrôle permanent. (*Applaudissements*) et que la protection de l'épargne, si odieusement spoliée, soit rigoureusement assurée tant en France qu'aux Colonies. (*Applaudissements*);

« 3° Que les grandes sociétés et les trusts ou groupes financiers soient également contrôlés ou même transformés en monopole national lorsqu'ils exercent un monopole de fait, conformément à la déclaration du Parti en 1901. (*Applaudissements*) ;

« 4° La répression impitoyable et effective de la fraude fiscale...»

Permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse. On parle d'équilibrer le budget par la diminution des salaires des fonctionnaires et des allocations aux combattants, alors que les prévaricateurs qui, sous le ministère Tardieu, ont pillé l'épargne publique et ont mis les finances de l'Etat dans la situation où elles sont aujourd'hui, sont en liberté et n'ont pas été poursuivis. (*Applaudissements.*)

Les honnêtes citoyens de ce pays ne sauraient to-

lérer qu'on fasse appel à leur patriotisme, à leur esprit de sacrifice tant que les voleurs de l'Etat seront en liberté. (*Vifs applaudissements.*)

Je continue la lecture de mon ordre du jour :

« 5° S'oppose à toute politique monétaire qui aurait pour résultat de faire le jeu de la spéculation et de ruiner les classes laborieuses ;

« 6° Préconise, pour lutter contre le chômage, la réduction de la journée de travail sans diminution du salaire et l'interdiction de toute espèce de cumul. (*Applaudissements.*)

« Le Congrès affirme que l'organisation économique normale doit assurer à tous les êtres humains un minimum de bien-être au-dessous duquel ils ne peuvent descendre sans que soit portée atteinte à la dignité humaine et sans que soient ébranlés les principes mêmes de la civilisation. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Luciani, délégué de la Fédération de l'Algérie.

M. Luciani (*Algérie*). — Je ne dirai qu'un mot de la question économique, désirant vous parler surtout de la question fiscale et de la question budgétaire.

Je suis d'accord avec certains orateurs précédents pour dire que le problème économique ne peut recevoir une solution définitive que sur le terrain international. Sur le terrain économique comme sur celui de la défense nationale, nous ne pouvons être seuls à désarmer.

On a parlé de la reprise de la confiance. Celle-ci existe cependant puisque, quand l'Etat demande de l'argent à l'épargne, cet argent ne lui est pas refusé. Mais la confiance ne reviendra définitivement, l'argent ne sortira vraiment que lorsqu'on aura mis la main au collet de tous ces administrateurs de sociétés qui ont dépouillé l'épargne de ce pays.

J'en arrive à la question financière. Tous les ministres des finances qui se sont succédé depuis quatre années ont dit, en substance, que si chacun avait fait son devoir, la situation budgétaire et, surtout la si-

tuation de la trésorerie ne seraient pas ce qu'elles sont aujourd'hui.

Vous avez pris des mesures sévères pour mettre la main au collet du voleur ; mais vous n'avez rien fait contre les voleurs de l'épargne et les fraudeurs du fisc.

Dans un pays où l'on dit couramment que voler l'Etat, ce n'est pas voler, vous ne pouvez attendre du contribuable des déclarations sincères. Il faut donc employer des moyens énergiques, il faut que le contribuable ait intérêt à ne pas frauder. Il est donc nécessaire de prendre, en matière de contributions directes, les mêmes sanctions, sévères et terribles, que vous avez édictées en matière de contributions indirectes et la fraude diminuera.

La démocratie modèle d'Europe, la Suisse, vient de faire un effort énorme pour sauver sa devise. Or, nous voulons également empêcher une nouvelle dévaluation du franc. Il n'y a que trois moyens de l'éviter, d'équilibrer le budget et de résorber le déficit :

L'emprunt, l'impôt et les économies.

Ce n'est pas très compliqué : seulement, il faut avoir le courage de prendre les mesures nécessaires.

Remarquez que ces mesures, nous autres, fonctionnaires, les avons suggérées; mais on n'a jamais voulu les appliquer. (*Mouvements divers.*)

Si le Gouvernement et si le Parlement hésitent encore à le faire, je demanderai au Congrès de se rallier à la proposition tendant à prier le Gouvernement de proposer aux Chambres un programme précis d'équilibre budgétaire et de sanctions sévères contre les déserteurs de l'impôt, étant entendu que, si le Gouvernement et le Parlement ne sont pas d'accord, le pays sera de nouveau consulté.

Voici mon ordre du jour :

« Le Congrès, considérant que la situation financière exige, à bref délai, des mesures efficaces et qu'il s'agit aujourd'hui d'éviter, coûte que coûte, une nouvelle dévaluation du franc ;

« Considérant qu'avec ses méthodes de travail actuelles, le Parlement est impuissant à courber les

égoïsmes individuels et collectifs devant l'intérêt général ;

« Emet le vœu que le Gouvernement demande aux Chambres, sauf à en appeler au pays en cas de refus, les pouvoirs nécessaires pour résorber le déficit dans un délai de trois ans et régler d'autorité, dans le cadre ci-après, les conditions du redressement financier :

« Suspension de l'amortissement de la dette publique pendant trois ans ;

« Réintégration, dans le budegt, des ressources correspondantes de la Caisse autonome ;

« Création d'un impôt de crise progressif sur la fortune et les revenus du travail capitalisés au coefficient 10 avec exonération à la base (à percevoir en trois ans) ;

« Relèvement des droits sur les alcools et sur les tabacs. (*Mouvements divers*) ;

« Prélèvement de 40 % sur les tantièmes d'administrateurs de sociétés, banques, etc...;

« Assimilation des officiers ministériels et auxiliaires de la justice aux conservateurs des hypothèques en ce qui concerne les prélèvements sur les salaires au profit de l'Etat ;

« Relèvement des droits de succession au-dessus de 100.000 francs ;

« Non déduction de l'impôt payé l'année précédente pour le calcul de l'impôt sur le revenu ;

« Compression des dépenses publiques par la réforme administrative et judiciaire, la réduction des dépenses improductives en commençant par la suppression des décorations de toutes sortes (d'où profit moral et matériel) et la suppression des sous-préfets maintes fois condamnés par la Chambre ;

« Unification des retraites, traitements et indemnités des agents des départements, des communes, des établissements publics et d'utilité publique, des services concédés ou subventionnés et des militaires de toutes catégories avec les retraites, traitements et indemnités des agents de l'Etat ;

« Amélioration du rendement des impôts par la ré-

pression impitoyable des fraudes fiscales au moyen de sanctions telles que le contribuable ait intérêt à ne pas frauder (amendes, confiscations, emprisonnement, déchéances civile et civique) ;

« Obligation de tenir une comptabilité pour les professions protégées ;

« Recherche et taxation des revenus réels des personnes morales comme des personnes physiques en matière d'impôt foncier comme en toute autre matière. Suppression des exonérations accordées aux immeubles neufs d'une valeur supérieure à 75.000 fr. ;

« Elargissement des abattements à la base pour charges de famille, mais suppression des réductions proportionnelles faites à ce titre ;

« Suppression des rôles secrets. Droit pour le contribuable porté au rôle d'obtenir l'extrait des rôles concernant tout autre contribuable ;

« Renforcement des moyens de poursuites pour le recouvrement des contributions directes. » (*Aplaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Deyris, député des Landes.

M. Deyris (*Landes*). — Mesdames et citoyens, c'est aussi bien en qualité de militant que de parlementaire (car je n'entends pas faire de différence entre les deux) que je prends la parole.

J'ai entendu dire, avec beaucoup de satisfaction, que la déflation budgétaire n'était pas seule susceptible de guérir le mal dont nous souffrons. Je tiens à l'affirmer à mon tour, en raison des campagnes qui sont actuellement menées et qui tendent à faire croire au pays qu'une certaine déflation constituerait la panacée universelle.

Ce n'est pas exact.

Je suis évidemment partisan de toutes les économies possibles, particulièrement en ce qui concerne certaines indemnités. Mais j'ai souvent entendu le président Caillaux déclarer qu'il était difficile de réduire les traitements ou les salaires sans faire baisser en même temps le prix de la vie.

Vous sentez combien le problème est difficile en raison de l'interdépendance des nations et des difficultés que nous rencontrons pour maintenir notre commerce et notre industrie en état de subsister.

En réalité, par la politique des protections douanières et des contingentements, nous organisons la vie chère d'un côté et qu'on nous demande et que nous prétendons d'autre part faire baisser !

Je ne connais pas plus que vous le programme gouvernemental. J'ai lu, cependant, avec intérêt, qu'en dehors des économies qu'il se proposait de réaliser, il avait l'intention de poursuivre la fraude. C'est ce qui motive mon intervention.

Veut-on, oui ou non, poursuivre résolument la fraude ? (*Applaudissements.*)

J'ai essayé de démontrer à diverses reprises à la Chambre qu'en matière d'impôt général sur le revenu, une modification à la loi de 1914, votée sur la pression de la droite, allait à l'encontre des principes mêmes de cet impôt en compromettant en grande partie sa progressivité, de telle sorte que cette modification ne profitait qu'aux grosses fortunes.

Personne ne l'a jamais nié. Veut-on continuer ainsi ? De ce côté, il y a 200 ou 300 millions à trouver.

J'ai proposé l'année dernière, l'affichage, à la porte des mairies, des noms des assujettis à l'impôt général sur le revenu. (*Applaudissements.*) C'est une mesure d'ordre psychologique, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle produirait son effet.

On a dit qu'elle était anodine. Pourquoi refuser alors de l'adopter et de l'appliquer ? (*Applaudissements.*)

D'ailleurs, je proposerai toutes mesures qui soient de nature à réprimer la fraude, car il est inadmissible que les fraudeurs continuent à ne pas payer l'impôt alors qu'on demande à l'ensemble des citoyens des sacrifices considérables. (*Applaudissements.*)

On répondra — je connais cette objection — que ce sont là des arguments de réunion publique. Non, citoyens, ce sont des arguments de bon sens qui sont compris de tous les Français et des radicaux en par-

ticulier. D'ailleurs, M. Piétri, un ami du président Caillaux...

M. le Président. — Un de mes anciens collaborateurs, surtout.

M Deyris (*Landes*). — Il n'est pas de notre Parti, mais il est fort intelligent et fort averti des choses financières et fiscales.

M. le Président. — Parce qu'il est de mes anciens collaborateurs. (*Sourires.*)

M. Deyris (*Landes*). — Je ne dis pas le contraire. M. Piétri a donc écrit : si tous les Français payaient ce qu'ils doivent, il est certain qu'on n'en serait pas où nous en sommes et qu'on ne serait pas dans l'obligation de rechercher des mesures exceptionnelles pour rétablir une situation malheureuse. Je vais plus loin encore et je dis que si chaque Français remplissait à peu près son devoir fiscal, avant qu'il soit longtemps, on pourrait diminuer les taux abusifs de certains impôts.

A ce sujet, je constate avec regret qu'on s'efforce de relever le taux de certains impôts comme la patente, qui n'intéresse pas l'Etat mais que certains contribuables doivent payer, alors qu'on laisse tranquilles les fraudeurs de l'impôt général sur le revenu.

C'est sur ce point que je tenais à attirer l'attention du Congrès et du Gouvernement et je veux, en terminant, vous remercier, Mesdames et citoyens, d'avoir bien voulu m'écouter. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au citoyen Cristin, de la Fédération de la Seine.

M. Cristin (*Seine*). — Je demande un peu d'indulgence à l'ensemble des militants de façon que nous puissions exprimer, en toute tranquillité, des idées qui peuvent profiter parfois aux membres mêmes du Gouvernement.

Mais je ne cache pas que j'aurais préféré qu'un membre du Gouvernement ou que les présidents des

Commissions des finances du Parlement vinssent nous faire connaître leur avis. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis à votre disposition. Mais vous avez voulu que les militants parlent et je leur laisse toute latitude pour parler. Cependant, si le Congrès désire nous entendre, M. Marcel Régnier ou moi, encore une fois, nous sommes à sa disposition.

M. CRISTIN (*Seine*). — J'aurais préféré entendre les membres des Commissions et du Gouvernement, parce qu'il pourrait se faire alors que les militants ne soient plus d'accord avec les chefs du parti. (*Applaudissements.*)

Il y a, dans ce Congrès, une impression qui se renouvelle du Congrès de Toulouse de l'an dernier. Il semble qu'on ait fait croire à l'ensemble des militants — cela découle de certaines campagnes de presse de groupements économiques, voire de certaines campagnes de nos présidents de Commission — que les finances publiques ne pouvaient se rétablir que si l'on frappait, d'une part, les fonctionnaires, d'autre part, les anciens combattants. (*Applaudissements.*)

UN CONGRESSISTE. — On n'a jamais dit cela.

M. CRISTIN (*Seine*). — Ce n'est pas là la panacée universelle et j'ai été heureux d'entendre tout à l'heure Deyris nous dire : attention ! Il ne faut pas oublier que nos difficultés financières ne sont pas autre chose que la répercussion de la crise mondiale actuelle qui touche aussi notre pays.

Crise de surproduction, dit-on ; je dis : crise de sous-consommation (*Applaudissements.*) Il serait utile de regarder un peu les principes de production actuels, causes de l'anarchie productive que nous constatons.

A ce sujet je suis d'accord avec le président Caillaux qui a dit, dans un de ses discours, qu'il faudrait arriver à faire une économie dirigée...

M. LE PRÉSIDENT. — Une économie ordonnée.

M. Cristin (*Seine*). — Ordonnée, peut-être ; mais, dirigée, c'est encore mieux, car n'oublions pas que c'est de l'anarchie de cette production qu'est née la crise, ce qui fait que, de l'autre côté de l'Atlantique, il y a 11 millions de chômeurs et presque 30 millions d'individus qui ne mangent pas à leur faim tous les jours, 5 millions en Allemagne, 3 en Angleterre et près d'un million en France, chômeurs officiellement inscrits et chômeurs partiels.

Devant cette situation et les résultats de la politique ancienne et même de la politique de l'année dernière, je me demande si notre gouvernement a actuellement une politique, car il ne suffit pas de préconiser une politique de déflation, il faut encore la pratiquer.

Actuellement, alors que nous subissons cette crise de sous-consommation due aux nombreux chômeurs qui sont privés du pouvoir d'achat nécessaire, on veut opérer des diminutions d'allocations, d'indemnités, etc...

Je ne suis pas ennemi des diminutions, mais il faudrait commencer par diminuer le prix de la vie. Un débat a eu lieu hier sur la question du blé et sur les différentes subventions données aux agriculteurs. D'un côté, on veut diminuer les salaires et, de l'autre, augmenter le prix du pain.

Bien que le paysan vende actuellement son bétail meilleur marché, est-ce que la viande a diminué chez le boucher ? (*Applaudissements.*)

Par conséquent, une politique d'ensemble, une politique effectivement dirigée doit être entreprise, mais de pied ferme. Or, j'ai l'impression que le gouvernement lui-même ne semble pas avoir de directives politiques nettes. (*Applaudissements.*) Il me semble qu'il ne soit pas encore décidé à déterminer qui paiera les frais de ce déficit budgétaire, à savoir les grosses fortunes, comme nous pouvions l'espérer, ou, comme toujours, les petits. (*Applaudissements.*)

Il y a eu la période des vaches grasses qui a été, pour la grosse finance et la grosse industrie, la guerre et la période qui l'a immédiatement suivie. La période des vaches maigres arrive. Il s'agit de

savoir si nous voulons faire de la déflation pour donner satisfaction aux industries exportatrices ou si, au contraire, étant donné qu'actuellement les économies deviennent de plus en plus fermées, nous voulons essayer de nous retrancher sur nous-mêmes et de revaloriser l'industrie nationale qui, elle aussi, a besoin de travailler. Voilà le problème tel qu'il est posé.

J'en arrive aux quelques solutions qu'on a tenté d'ébaucher à cette tribune.

Il y a dans le parti radical de nombreux fonctionnaires, et certains parlementaires ont eu à se louer de leur propagande. D'ailleurs, si le succès de notre parti a été aussi grand, nous pouvons dire que c'est grâce à l'ensemble des fonctionnaires. (*Applaudissements. — Mouvements divers.*)

Bien qu'étant moi-même fonctionnaire, je pense qu'il y a des économies à faire dans les différentes administrations. Mais le gouvernement n'emploie pas les moyens nécessaires pour mettre fin aux abus contre lesquels tout le monde s'élève, en particulier les fonctionnaires, car ils en sont victimes.

Voici des précisions.

Dans certaines administrations, on conserve, avec des salaires journaliers, des personnes qu'on a mises à la retraite. On parle actuellement d'un projet de loi tendant à dégager les administrations. Je demande, avant tout, qu'on renvoie définitivement les gens qui ont atteint l'âge de la retraite. (*Vifs applaudissements.*)

Au ministère de la Guerre, par exemple, on met des généraux à la retraite, et on les conserve dans le cadre auxiliaire. (*Applaudissements.*)

Le syndicat des fonctionnaires a demandé qu'on mette fin à ce cumul. On ne l'a pas encore fait. Je souhaite qu'on le supprime complètement ; ensuite vous parlerez de réductions, si vous en avez la possibilité. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Galimand.

M. Galimand (*Seine-Inférieure*). — J'ai trois questions précises à poser. Je tiens à signaler que j'en

revendique la responsabilité personnelle, encore que ces trois questions reflètent l'état d'esprit de la fédération de la Seine-Inférieure à laquelle j'appartiens.

Première question : puisque le rapporteur, les militants et le sénateur militant Caillaux sont convaincus de la nécessité de faire des économies, les représentants ici présents du gouvernement peuvent-ils indiquer sur quels chapitres porteront les économies et, peuvent-ils chiffrer le montant de ces économies possibles ? (*Applaudissements.*)

Deuxième question : Si le gouvernement accepte — ce qui implique qu'il le peut — de chiffrer ces économies et si leur montant est insuffisant pour combler le déficit budgétaire escompté, le gouvernement, conformément aux indications du rapport de M. Potut, notamment dans cette phrase « un allégement de la fiscalité serait désirable », peut-il prendre l'engagement formel de n'avoir pas, pour 1934, recours à une augmentation de la fiscalité ?

Troisième question : Les militants qui m'ont précédé à cettte tribune, le rapporteur et les membres du gouvernement, étant convaincus qu'une collaboration internationale est nécessaire, mais étant non moins convaincus que cette collaboration internationale est pratiquement, et pour un temps indéterminé, impossible — la conférence de Londres l'a prouvé, — le gouvernement est-il disposé à entreprendre la réorganisation économique de la France ; est-il, en d'autres termes, enclin à adopter les suggestions pratiques, opportunes, de Mendès-France qui préconise la réorganisation de l'économie nationale grâce au contrôle, par l'Etat, des grandes entreprises et par une politique de fixation d'un minimum de salaires et, le cas échéant, de maxima de prix de vente, le rapport entre ces prix étant le coût de la vie ? (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Willard, de la fédération des Alpes-Maritimes.

M. Willard (*Alpes-Maritimes*). — Inscrit dans le débat sur la propagande, je n'avais pas l'intention

d'intervenir dans cette discussion. Je le fais parce que j'ai l'impression que ce débat s'est déroulé dans une partialité telle qu'il est utile que la classe moyenne des Français sur qui repose le parti radical trouve au moins ici un défenseur. (*Applaudissements.*)

Les fonctionnaires des administrations publiques ont successivement délégué à cette tribune une demi-douzaine des leurs. (*Applaudissements.*) Vous avez entendu des exposés de technicité comparée quant au rétablissement de l'équilibre budgétaire, présentée par des personnalités éminentes de notre parti. Avez-vous entendu quelqu'un dire l'effroyable misère du petit commerce, de l'artisanat ? (*Vifs applaudissements.*)

Je ne suis ni fonctionnaire, ni commerçant, ni agriculteur, de sorte que mes intérêts particuliers ne sont pas en cause.

Nous sommes amenés à étudier les moyens propres à équilibrer le budget, à éviter une dévaluation nouvelle de la monnaie nationale. C'est tout le problème ; il est inutile de le rechercher, par exemple dans des rapports d'interdépendance entre l'économie française et celle des autres nations.

Je crois que la majorité de ce congrès est désireuse, actuellement, de rechercher, d'accord avec une majorité parlementaire radicale et un gouvernement radical, les moyens les moins douloureux, sinon les meilleurs, de rétablir immédiatement un équilibre budgétaire nécessaire. Le débat est là et non ailleurs. (*Applaudissements.*)

Des techniciens éprouvés ont évoqué devant vous, par le détail, des théories économiques et financières. Je ne ferai pas comme eux, car je suis incompétent. Mais on peut affirmer raisonnablement qu'on ne saurait faire appel, en aucun cas, aux facultés de paiement taries du petit et moyen commerce, de la petite et moyenne industrie ou agriculture, plongées dans la détresse par la crise persistante. Ces corporations, écrasées par une fiscalité vraiment excessive (*Applaudissements*), ne sont plus en mesure de fournir le moindre effort fiscal. Bien au contraire : de nombreux commerçants, industriels et artisans espè-

rent, à bref délai, des dégrèvements massifs consacrant l'incapacité où ils se trouvent actuellement de payer leurs impôts.

On se rappelle, d'autre part, combien durement la conversion a frappé ces petits rentiers qui, ayant fait confiance à l'Etat (*Applaudissements*), se sont vus frustrés subitement du tiers de leur revenu.

S'il est vrai que, dans un Etat à forme démocratique, l'égalité doit être la loi suprême, il s'ensuit qu'au point de vue fiscal on ne saurait plus, dans les circonstances présentes, que faire seulement appel aux catégories de citoyens qui ont été jusqu'à présent épargnées.

On a dit tout à l'heure que les parties prenantes : fonctionnaires, pensionnés de tous ordres, accepteraient de consentir un sacrifice au salut de ce pays si la vie venait à baisser.

Je vous prends en défaut ; vous seriez de mauvaise foi si vous affirmiez que, depuis un ou deux ans, la vie n'a pas baissé de 15 à 20 %. (*Applaudissements.*)

J'ai tenu ce raisonnement à Toulouse l'an dernier ; il n'a rien perdu de sa valeur. Je maintiens mes affirmations et je dis : quelque puissantes et organisées que soient les organisations syndicales parmi les catégories que j'appellerai les parties prenantes, il n'est pas équitable de prétendre que les fonctionnaires, pensionnés et retraités de tous ordres doivent échapper à la règle commune du sacrifice ; de même, notre parti n'admettrait pas un prélèvement uniforme que laissait récemment prévoir une certaine presse. Démocrates, nous sommes sensibles aux revendications légitimes des travailleurs de toutes catégories. C'est pourquoi nous n'accepterions une mesure frappant les fonctionnaires, retraités et pensionnés que si elle dégrève largement à la base tous ceux qui n'ont que des moyens d'existence réduits, que si elle est progressive selon une échelle essentiellement démocratique. (*Applaudissements.*)

Je rappelle à cet égard l'accueil fait à Toulouse aux propositions du gouvernement de notre président fâcheusement retenu loin de ce congrès : abattement

de 9.000 francs à la base, le prélèvement de 5 % n'étant effectué qu'au dessus de 20.000 francs. Cette mesure n'est-elle pas essentiellement démocratique et a-t-on le droit de s'insurger contre des propositions semblables ? Je ne le pense pas. (*Applaudissements.*)

Je répéterai ce que j'ai dit l'an dernier à Toulouse et qui me valut tant de condamnations et d'excommunications de la part des intéressés, à savoir que ni le gouvernement, ni le parlement, ne peuvent, dans les circonstances actuelles, quelle que soit leur bonne volonté, céder à des injonctions, pressions ou menaces. (*Applaudissements*), venant de quelque coalition d'intérêts particuliers que ce soit ; j'estime qu'on ne peut autoriser des corporations à créer le désordre et l'agitation dans le pays (*Vifs applaudissements*) pour défendre de mesquins intérêts particuliers en présence des problèmes extrêmement graves qui nous préoccupent.

Notre grand parti faillirait à sa mission s'il n'avait le double souci de ménager à la fois les classes laborieuses si durement handicapées par la crise et d'accomplir la tâche jacobine de salut public qu'est le sauvetage de nos finances.

Le pays républicain semble, par ailleurs, favorable à la mise en œuvre d'un vaste plan d'outillage national, susceptible d'accroître le patrimoine national, tout en suscitant une profitable activité économique dans l'ensemble du pays, activité dont le fisc ne manquerait pas de ressentir les heureux effets. Et si, vraiment, le gouvernement et le parlement se montrent résolus à redresser la situation, à réduire le train de vie de l'Etat en pratiquant toutes les compressions possibles, il semble bien que, dans une atmosphère où la confiance serait raffermie, on pourrait faire appel aux capitaux thésaurisés qui viendraient au secours de la nation, le plus profitablement du monde.

Mais, pour que l'exécution d'un pareil plan produise le plein rendement qu'on est en droit d'en attendre, faut-il encore que les travaux soient répartis sur l'ensemble du territoire et qu'ils soient suffi-

samment fractionnés pour permettre à la petite et moyenne entreprise d'y accéder et, par là même, de répandre largement et partout la prospérité devant résulter de la mise en œuvre d'un pareil plan, véritable œuvre de restauration nationale.

A propos de l'équilibre budgétaire et des mesures propres à l'assurer, la presse a publié de nombreuses informations ni confirmées ni infirmées en haut lieu. N'en tenant compte qu'à titre indicatif, je suis assuré, à propos du précompte, mesure qui frapperait tous les coupons lors de leur paiement, qu'il serait tenu compte obligatoirement des lourds sacrifices imposés, il y a un an à peine, aux petits rentiers, catégorie de braves gens de cette classe moyenne sur qui repose le recrutement de notre parti, à laquelle il ne saurait être question de réclamer quoi que ce soit, sous peine d'acculer à la misère la plus complète des travailleurs qui ont confié toutes leurs économies à l'Etat républicain et qui vivent chichement de leurs maigres revenus. (*Applaudissements.*)

La tradition constante et la doctrine de notre parti, notre programme affirmé si souvent publiquement, voudraient que, par un contrôle sévère des grandes organisations capitalistes, trusts et monopoles de fait, on parvînt à soumettre au droit commun fiscal un ensemble d'entreprises puissamment organisées, qui sont bien loin de fournir l'effort dont elles sont en réalité capables. (*Applaudissements.*)

De même, le petit et moyen commerce, lourdement surchargés d'impôts, sollicitent justement l'abolition du privilège fiscal des coopératives (*applaudissements*); la suppression de l'injustice qui laisse subsister l'impôt de la patente sur les locaux d'habitation (*Applaudissements*); enfin la transformation, tant de fois réclamée et applaudie au congrès de Toulouse, de la vexante taxe sur le chiffre d'affaires en une taxe unique à la production. (*Applaudissements.*)

Telles sont, esquissées à grands traits, quelques-unes des solutions auxquelles pensent les militants raisonnables et sages de ce parti qui, au surplus, font confiance aux parlementaires et au gouvernement pour faire en sorte que ce parti, qui se réclame

des hommes de 1789, ce parti de jacobins qui place le salut public au-dessus de toutes les questions (*vifs applaudissements*), sache se montrer digne de ses grands devanciers. (*Applaudissements prolongés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Marcel Régnier, rapporteur général de la commission des finances du Sénat. (*Applaudissements.*)

M. MARCEL RÉGNIER. — J'ai l'intention, à cette heure tardive, de ne m'occuper que de l'équilibre budgétaire. Je voudrais dire d'abord les raisons déterminantes qui font que des hommes comme les éminents présidents des commissions des finances de la Chambre et du Sénat et les membres du gouvernement qui, depuis un an, assument la lourde charge de redresser les finances du pays, veulent assurer, d'abord et avant tout, l'équilibre du budget.

Nous vivons des heures difficiles, presque tragiques. Autour de nous, les démocraties disparaissent. A l'heure actuelle, on peut presque dire que la démocratie française est la dernière qui résiste aux assauts du pouvoir personnel. (*Applaudissements.*) De ce fait, son rôle dans le monde grandit. Il faut, à tout prix, que les citoyens de ce pays consentent tous les sacrifices, quels qu'ils soient, qui assureront à la démocratie française une existence et même une vitalité nouvelle.

Quel beau spectacle, en effet, en présence de ce déchaînement des pouvoirs personnels qui se créent partout, que celui d'un grand pays libre, d'un régime parlementaire donnant au monde l'impression qu'il est capable d'assurer la prospérité et la vie de la Nation alors que, partout ailleurs, on pense que la force seule peut assurer cette vie !

Tous les citoyens de ce pays doivent nous aider à assurer la vie de la démocratie française et un moyen de l'assurer, en présence des dangers qui nous menacent, c'est d'abord de rétablir son équilibre budgétaire. Vous ne sentez donc pas que nous sommes menacés de tous côtés et qu'une des armes de notre indépendance, c'est notre équilibre budgé-

taire, notre force financière. Si le monde ne savait pas que nous avons les moyens de nous défendre, financièrement et militairement, nous verrions peut-être demain se ruer sur notre démocratie les forces déchaînées qui nous menacent et contre lesquelles nous devons nous garantir. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi ceux qui se rendent compte de la situation vous demandent de nous aider à assurer l'équilibre financier. Cet équilibre douloureux, qui nécessitera des mesures sévères, doit être réalisé immédiatement.

Permettez-moi de citer quelques chiffres. Je dois d'abord rendre au parlement, trop injustement attaqué, et au gouvernement les hommages qui leur sont dûs. Au lendemain des élections, les mandataires du peuple ont été dans l'obligation de demander des sacrifices au pays pour réduire un déficit qui dépassait 15 milliards et qui n'est plus maintenant que de 6 milliards.

Croyez-vous que cela n'est pas une œuvre méritoire, et que le Gouvernement qui a eu à assumer ce dur devoir ne mérite pas la confiance du grand Parti que nous sommes et qui a la charge des destinées de la démocratie ? Croyez-vous que le parlementarisme, dans un pays comme le nôtre, n'est pas un régime indispensable ?

Eh bien, il faut lui donner la vigueur nécessaire pour qu'il mène à bien la rude besogne qui lui reste à accomplir.

Permettez-moi, maintenant, de vous faire toucher du doigt les nécessités devant lesquelles nous nous trouvons.

Pendant la période de prospérité, on avait pu amortir la dette de près de 30 milliards. Et puis, la période de gaspillage est arrivée.

Le Gouvernement, succédant à d'autres gouvernements républicains qui avaient commencé la besogne, s'est mis à la tâche. Il a fallu liquider le passé.

Savez-vous quel a été le total des emprunts nouveaux ? 29 milliards.

Il a fallu non seulement créer des impôts nouveaux, mais aussi, pour éclaircir la situation, donner

au ministre des Finances, qui n'a pas eu toujours des jours heureux, les moyens de s'en tirer. L'épargne française, répondant aux appels que le Gouvernement a été obligé de lui adresser depuis avril 1932 a souscrit plus de 29 milliards.

Pouvons-nous continuer dans cette voie, nous présenter encore devant le pays en lui demandant de consentir des sacrifices nouveaux, et chercher de nouveaux souscripteurs pour de nouveaux emprunts? Je dis que ce n'est pas possible à l'heure présente, et je vais vous en donner un exemple.

L'Algérie est en train d'émettre un emprunt de 800 millions. Quel en est le taux? Il est de 5 %. Mais les obligations de l'emprunt, qui sont au taux nominal de 1.000 francs, sont émises à 800 francs. J'ai à peine besoin de vous dire à quel taux d'intérêt cette émission fait ressortir l'emprunt algérien. Et je n'ai pas besoin de souligner plus longuement ce trait pour vous montrer que l'Etat français ne peut imiter cet exemple.

Nous nous trouvons donc en présence de cette situation :

Emprunt impossible pour le moment, surtout tant que la confiance ne sera pas rétablie.

Impôts nouveaux impossibles ; vous les avez condamnés.

Inflation, pas davantage possible, ce serait la ruine du pays.

M. le Président. — Et ce serait une escroquerie.

M. Marcel Régnier. — Alors, que reste-t-il ? Rechercher, comme le moins mauvais, cet équilibre financier nécessaire à la vie du pays.

Comment y arriver ? demandait-on tout à l'heure.

Je n'ai pas à entrer dans les détails d'un programme qui est l'œuvre du Gouvernement, et que le Gouvernement nous apportera à son heure. Mais je puis bien dire que, puisqu'il ne peut plus faire face à ses charges, il doit, dans la mesure où cela lui paraît équitable, demander à ceux qui peuvent le faire de supporter quelques sacrifices.

Croyez-vous qu'ensuite leur sort n'en sera pas plus assuré ? Au contraire. Si nous allons à l'inflation, — et nous ne sommes pas dans la situation américaine, nous avons déjà subi une inflation — notre franc, qui vaut vingt centimes, ne vaudra plus que deux sous, qu'un sou peut-être. Que feront tous les fonctionnaires, tous les salariés, avec un franc aussi avarié ? Comment assureront-ils leur existence ? Comment continueront-ils à être les acheteurs que vous désirez tous être pour que la vie économique se poursuive ?

Elle ne peut se poursuivre qu'à la condition que nous n'allions pas à une nouvelle inflation.

Pour l'éviter, il faut bien trouver d'autres moyens. Quels peuvent-ils être ?

La répression des fraudes ? Ce n'est pas au Sénat qu'il faut la demander. Il y a longtemps que le président de la Commission des Finances du Sénat et la Commission des Finances du Sénat toute entière ont demandé que tous les fraudeurs soient rigoureusement poursuivis.

Nous avons déjà obtenu du Gouvernement la création de nouveaux fonctionnaires — nous avons eu ce courage parce que cela nous a paru nécessaire — afin d'augmenter le nombre des contrôleurs, parce que le contrôle des grandes fortunes, des grandes industries n'était pas assuré, et pour mieux assurer ainsi le paiement des impôts.

Sur ce point, je ne doute pas que le Parlement tout entier poursuivra la tâche entreprise et réduira, dans la plus large mesure possible, les fraudes fiscales.

Mais ne croyez pas que cette répression des abus suffira pour équilibrer un déficit de 6 milliards. Elle fera rentrer peu à peu des ressources nouvelles, mais elle ne comblera pas ce déficit en vingt-quatre heures. Il faudra du temps pour que la législation que nous aurons créée et les efforts des fonctionnaires nouveaux puissent donner leur plein résultat.

La répression des fraudes ne suffisant pas, la question de l'exonération se pose. Il y a, dans ce pays, quantité de gens qui échappent à l'impôt. Dans la période de facilité, on a eu tendance à exonérer du

paiement des impôts un nombre de gens de plus en plus grand. C'était possible alors, ce ne l'est plus maintenant. Et il faudra assujettir aux impôts beaucoup de gens qui, aujourd'hui, y échappent. Il y a trop d'exonération en France, il faudra renoncer à cette pratique. Si nous avons le courage de le faire nous comblerons en partie le déficit.

Et puis, ce n'est pas tout. Après avoir supprimé les exonérations, il faudra aussi recourir aux économies.

Mon prédécesseur à la Commission des Finances du Sénat, avec beaucoup de sagesse...

M. le Président. — Avec beaucoup de courage aussi.

M. Marcel Régnier. — ...a dit que, dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, il fallait faire des économies et demander aux citoyens de ce pays certains sacrifices.

Nous les leur demanderons, soyez-en certains. Nous ne voulons brimer ni persécuter personne. Nous demanderons ces sacrifices aussi légers que possible. Nous chercherons par tous les moyens, dans la mesure nécessaire pour assurer la vie du pays, à assurer un équilibre budgétaire qui nous paraît indispensable. Nos demanderons, s'il le faut, aux fonctionnaires comme aux autres catégories de citoyens, le sacrifice qu'ils doivent consentir pour le bien de la Patrie. (*Applaudissements.*)

Voilà ce qu'avait à vous dire celui qui a la très pénible mission de défendre devant la haute Assemblée les finances de ce pays.

Un Congressiste. — Il faudra aussi supprimer les subventions accordées aux magnats de la presse.

M. Marcel Régnier. — Ce que nous devrons demander encore avec vous au Gouvernement, à côté de ces réductions de crédits et de ces économies nécessaires, ce sera d'engager une action très vigoureuse contre la vie chère. Il faut que le Gouvernement se décide à la combattre. Il y a trop de spéculateurs en France. A cet égard, je ne vous citerai qu'un exemple auquel on a déjà fait allusion : celui qui concerne le prix

de la viande. Mon cher ministre de l'Intérieur, il y a là un scandale qui soulève l'indignation générale.

M. Camille Chautemps, *ministre de l'Intérieur.* — Les abus en cette matière sont soumis par moi au Sénat.

M. Marcel Régnier. — Ce n'est pas notre concours qui vous fera défaut.

M. Camille Chautemps, *ministre de l'Intérieur.* — Alors, nous aurons, dans quelques jours, la loi nécessaire.

M. Marcel Régnier. — Donc, politique d'économie d'un côté, de répression de l'autre, et, en compensation, une action sévère et soutenue pour diminuer le prix de la vie : voilà le programme que nous vous souhaitons, et que nous demandons à l'Assemblée radicale-socaliste d'approuver. (*Applaudissements.*)

M. Joseph Caillaux, *président.* — Si vous le voulez bien, je vais maintenant vous lire les ordres du jour... (*Non, non, et nombreux cris de « Bonnet ! Caillaux ! »*)

Que désirez-vous ? Vous voulez que M. Bonnet parle maintenant ? (*Oui, oui.*)

Je comprends très bien le désir manifesté par un certain nombre d'entre vous d'entendre un membre du Gouvernement. Mais, voyons ! Mettez-vous à sa place. J'essaie de m'y mettre moi-même d'autant que cela m'est arrivé quelquefois. (*Rires.*) Dans quel embarras mettez-vous un ministre quand vous lui demandez, comme viennent de le faire un certain nombre de militants, d'exposer des projets sur lesquels le Gouvernement n'a pas encore délibéré en détail ! (*Exclamations. — Applaudissements.*)

Vraiment, je vous demande, et je crois traduire le sentiment de mon ami M. le ministre des Finances, de bien vouloir lui épargner la très grande difficulté dans laquelle vous le mettriez (*Oui ! c'est vrai !*) et qui, permettez-moi de vous le dire, pourrait rejaillir sur la direction des finances et sur le crédit public,

ce qu'aucun d'entre vous n'a le droit de risquer. (*Applaudissements.*)

Mais il me semble avoir entendu qu'on me demandait aussi de parler. (*Oui! oui!*)

Si vous insistez, je vais le faire, mais entre nous!...

PLUSIEURS VOIX. — Dix minutes! (*Rires.*)

M. JOSEPH CAILLAUX. — Vous m'appliquez démocratiquement la règle édictée par votre volonté? (*Nouveaux rires.*) Peu importe, vous entendez bien que je plaisante pour dérider un instant cette sévère discussion. Puisque vous m'appliquez la règle que le Congrès a décidée, j'essaierai donc de contenir mes explications dans l'espace de dix minutes. J'estime, au reste, qu'après les orateurs que nous avons entendus, dix minutes me suffiront amplement pour situer devant vous le problème tel que je le conçois, d'autant que ma besogne a été considérablement simplifiée par l'intervention de mon collègue et ami M. Régnier, rapporteur général du budget au Sénat, qui vient, en quelques minutes, de vous exposer la situation.

Je vous demande simplement la permission de la prendre un peu sous un autre jour.

Tout d'abord, si vous le voulez bien, nous allons remettre les choses au point.

On a parlé de beaucoup de choses ici. Essayons d'en dégager les questions essentielles.

La première question essentielle, c'est le déficit budgétaire.

J'ai dit, dans un discours récent, que nous l'avions trop crié sur les toits et je le répète. Nous avons trop parlé d'un déficit budgétaire, réel, certes, mais qui, si vous voulez bien ramener les chiffres à la normale-or, n'était pas si considérable qu'il apparaissait.

Nous l'avons donc crié sur les toits. Et l'impression créée à l'étranger pour la France n'a pas été heureuse. On y a fait ce raisonnement simpliste : comment un pays qui possède à la Banque de France 80 milliards d'or n'arrive-t-il pas à se tirer d'affaire pour un déficit qui, après tout, est minime?

D'où nécessité, non seulement pour un pays qui ne peut pas vivre indéfiniment au-delà de son train de vie, et je vais vous en parler tout à l'heure, mais pour notre « standing » comme disent les Anglais, pour notre position à l'extérieur, pour que la France ait, dans les conseils du monde, la situation qu'elle doit avoir, nécessité d'avoir des finances saines.

Je ne crois pas qu'on puisse contester cela.

On peut rechercher d'où vient cet état de choses dans lequel nous nous débattons. J'ai le droit de dire, me mettant au-dessus des questions de partis et les oubliant, que c'est l'administration de nos finances, de 1926 à 1932, qui nous a valu cet accroissement fou de dépenses d'où procède le déficit.

J'ai dit à la tribune du Sénat et je le disais récemment dans mon assemblée départementale, qu'entre 1926 et 1932 les dépenses publiques avaient augmenté de près de 20 milliards. Oui, ce sont des chiffres sérieux que je donne, des chiffres certains.

Comment n'aurions-nous pas des budgets en déficit, alors que, suivant l'expression d'un de mes anciens collaborateurs, M. Piétri, « les recettes s'essoufflent à courir après les dépenses ? »

Je veux bien ne pas trop insister là-dessus. Mais il est incontestable qu'il y a eu une période de facilité, dont nos adversaires politiques disent que nous sommes tous plus ou moins responsables. Je leur réponds : C'est vous qui teniez à ce moment-là les leviers de commande; vous deviez, au besoin, poser la question de confiance contre les facilités extrêmes qu'on créait alors. C'est vous et vos Gouvernements qui êtes responsables des fautes qui, alors, ont été commises. (*Vifs applaudissements.*)

Ce point d'histoire élucidé, et je ne m'avance pas énormément en énonçant cette affirmation, je crois que c'est Talleyrand qui a dit que la nature n'avait pas donné à l'homme des yeux derrière la tête (*sourires*), et il n'en est pas besoin pour voir les choses clairement — je crois pouvoir dire que, depuis un an, car il faut être juste vis-à-vis de tout le monde, même vis-à-vis de ses amis, un grand effort a été accompli. (*Applaudissements.*)

On peut le contester. Je n'en veux retenir qu'un seul fait qui frappera certainement cette assemblée.

Je disais tout à l'heure qu'entre 1926 et 1932 les dépenses avaient augmenté de 20 milliards. 20 milliards, c'est 4 milliards de francs-or. Savez-vous combien il a fallu de temps pendant le siècle dernier pour que les dépenses publiques augmentent de 4 milliards de francs-or ?

Sous la Restauration, on disait : « Saluez le milliard, vous ne le reverrez plus ! » Douce illusion ! Mais enfin, on en était alors à un milliard.

En 1914, on dépassait tout juste 5 milliards.

Il avait donc fallu près de cent ans pour augmenter les dépenses publiques dans la mesure où les gouvernements qui nous ont précédé les ont augmentées en un espace de six années.

Quoi qu'il en soit, ce qui est fait est fait. Mais, en regard de ce que je viens de signaler, je veux relever que, pour la première fois depuis longtemps, avec M. Bonnet, M. Lamoureux, et nos gouvernements de gauche, nous avons un budget où les dépenses sont en diminution par rapport aux dépenses des exercices précédents.

On a donc fait un effort sérieux. Il n'est pas suffisant, je le reconnais.

Nul n'a plus nettement que moi soutenu le ministère Daladier. Personne ne peut le contester. Je crois que mon appui ne lui a pas été inutile, pas plus que celui de M. le Rapporteur général à la tribune du Sénat. Mais je vous déclare tout de même qu'il faut que nous rentrions dans la régularité budgétaire, parce qu'une situation de déséquilibre budgétaire dans l'état général du monde n'est plus tolérable. (*Applaudissements.*)

Je sais ! Il y a des sophismes qu'on fait courir. Oui, j'ai entendu dire que, lorsqu'on n'avait pas d'argent, il fallait en dépenser d'autant plus. J'ai entendu soutenir cette thèse. Je ne l'ai pas prise très au sérieux, personne ne l'a prise au sérieux. (*Applaudissements.*)

J'ai entendu dire encore qu'il fallait ouvrir partout de gigantesques chantiers de travaux publics, qu'il suffisait de frapper la terre du pied pour en

faire sortir les milliards qui viendraient féconder ces travaux. Mes souvenirs d'histoire romaine ont afflué dans mon esprit : je me suis rappelé ce sénateur romain Favonius qui promettait à Pompée que, lorsque César aurait franchi le Rubicon, il n'aurait qu'à frapper le sol de l'Italie du pied pour en faire sortir des légions armées. (*Rires et vifs applaudissements.*)

Eh bien, écoutez maintenant un langage bien vulgaire, sans doute. Je veux d'abord vous parler de la question économique.

Que le monde soit en remue-ménage économique, ce n'est pas discutable.

J'ai dit, dans des articles dont il arrive qu'à la tribune de la Chambre certains, qui n'appartiennent pas à mon Parti, qui appartiennent à un parti plus avancé, ont voulu tirer parti, que ce qu'il fallait à la France, c'est une structure économique nouvelle.

J'ajoute que cette structure économique nouvelle, ce sont les événements qui la feront. Je ne puis pas l'enfermer à l'avance dans une formule. J'essaie d'en dégager les linéaments. Je ne dis pas qu'elle sera dirigée — qu'on ne me prête pas une conception qui serait une sottise — je ne dis pas qu'elle sera dirigée par l'Etat, je crois seulement qu'elle doit être ordonnée et contrôlée par l'Etat. Et je crois qu'entre la vieille économie politique dont j'ai écrit à bien des reprises que les lois étaient, je ne dis pas défuntes, mais mises en sommeil par les événements, et les formules nouvelles qui seront celles de demain, on peut trouver un chemin, une règle pour le monde.

Mais cela dépasse les Congrès et les assemblées politiques. Nous ne savons, ni vous ni moi, comment se fera cette grande évolution.

Ce que nous savons, ce pour quoi je reste terre à terre, c'est que nous avons des finances publiques et que, quoi qu'on dise, il faut que ces finances publiques soient en ordre.

Je vous demande pardon de la comparaison, citoyennes, mais l'Etat français doit se conduire comme une bonne ménagère. Au fond, les finances, ce n'est pas si compliqué que cela paraît. Il faut aligner

d'un côté les recettes, et de l'autre côté les dépenses. Aucune de vous, dans son ménage, ne supporterait que les dépenses dépassent d'une façon continue les recettes. Et vous admettriez, dans la gestion de nos intérêts généraux, que les dépenses soient telles, que le train de vie de l'Etat soit tel qu'il ne puisse plus y subvenir par des recettes normales ? (*Vifs applaudissements.*)

Il faut donc avoir des recettes normales. Où les trouver ?

Dans l'impôt ? Je dis nettement ! non. Evidemment, il peut y avoir ce qu'on appelle des aménagements fiscaux. Je n'y suis guère favorable. Ce qu'on peut légitimement demander, c'est que l'impôt dû par les citoyens soit recouvré intégralement. (*Vifs applaudissements.*)

Là-dessus, ma doctrine n'a jamais varié.

J'étais disposé à accepter le carnet de coupons. Je reconnais qu'il a rencontré une grande résistance de la part des petits épargnants. Je serais tout disposé à accepter le précompte, auquel le Gouvernement a songé et qui me paraît très normal.

Le Gouvernement a envisagé des mesures qu'il lui faudra proposer pour assurer enfin qu'il n'y ait pas deux catégories de citoyens, ceux qui déclarent honnêtement leurs revenus, comme certains que je connais, et qui sont taxés dur, d'autant plus dur qu'il y en a d'autres qui ne les déclarent que pour un tiers, que pour un quart, quand ils ne déclarent même pas une fraction plus faible. (*Vifs applaudissements.*)

Et puis, il faudra en venir enfin aux économies.

Les économies ? Je ne sais qui a paru dire que je considérais qu'elles devaient uniquement consister en réductions de traitements. Jamais je n'ai dit ou écrit cela. Je considère que, si nous n'arrivons pas à équilibrer le budget, une fois les abus réprimés, par les lois qu'on nous proposera de voter, tous les citoyens de la nation devront y aller de leur quote-part. (*Vifs applaudissements.*)

Ces abus, je ne veux pas dire qu'ils pullulent, mais ils sont nombreux. Personne ne peut dire le contraire.

J'ai entendu ici un ou deux fonctionnaires qui ont reconnu que, dans l'administration à laquelle ils appartiennent et que je connais bien, il y avait quelques abus. Je crois que, dans certaines autres administrations, il y en a de plus importants.

Lorsqu'on paie la retraite du combattant à des officiers en activité de service, c'est peut-être un abus. (*Applaudissements.*)

Il faut que, dans tous les cas, le Gouvernement s'emploie à pourchasser l'abus. Ce n'est pas commode, je le reconnais. Mais allez-vous continuer à laisser s'installer dans le budget du pays je ne veux pas dire la gabegie, mais le gaspillage ? Voulez-vous laisser les abus proliférer comme il m'est signalé tous les jours dans le courrier que je reçois ?

La première chose que nous demanderons au gouvernement, c'est de s'attaquer aux abus. (*Vifs applaudissements.*)

Je sais un ministère, que je ne veux pas préciser, un ministère militaire, où un des grands chefs de l'armée a dit qu'avec 500 millions de réduction son budget obtiendrait le même résultat. Je ne demande pas que du jour au lendemain on réalise une telle économie. Je demande tout de même qu'on voie un peu comment les marchés sont passés. (*Vifs applaudissements.*)

Je demande qu'on voie un peu si toutes les précautions sont prises pour que l'Etat ne paie pas 50 % plus cher que l'industrie privée tout ce qu'il achète. (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous demandons au gouvernement, dont l'initiative s'exercera d'abord devant la Chambre, de nous présenter — c'est du moins la suggestion que je fais à l'assemblée — un budget en ordre, équilibré avec des économies, en supprimant les abus, et en imposant à tous les contribuables, dans la mesure du possible, et en réduisant la fraude au minimum, l'obligation de payer ce qu'ils doivent. (*Nouveaux applaudissements.*)

Telles sont les idées principales que je voulais vous soumettre.

Je me permettrai maintenant d'attirer votre attention sur une ou deux considérations.

J'entends beaucoup parler d'emprunt pour l'outillage national. Ecoutez : Si vous mettez le budget ordinaire en équilibre, ne créez pas tout de suite à côté un budget extraordinaire qui sera la négation de ce que vous aurez fait.

Je conçois qu'il puisse y avoir, à un moment, association de l'Etat, des départements, des communes, pour procéder à de grands travaux dont on dit qu'ils remédieront beaucoup au chômage. Ce n'est pas l'avis du ministre du Commerce anglais, qui ne remédie au chômage que pour une certaine catégorie d'ouvriers, les plus faciles à employer. Cependant, je le veux bien ! Mais faites attention : d'une part, ne donnez pas l'impression au pays que vous créez, à côté du budget ordinaire remis en équilibre, un budget extraordinaire ; et puis figurez-vous bien que, pour obtenir les fonds d'emprunt nécessaires à cet outillage national ou à toutes autres entreprises similaires, il faut, avant tout, que vos finances publiques apparaissent impeccables. (*Vifs applaudissements.*)

On s'est plaint beaucoup et avec raison de la thésaurisation. On a dit qu'il y avait 35 milliards thésaurisés. Personne n'en sait rien. Mon sentiment est qu'on thésaurise une somme énorme, peut-être même supérieure à celle que je viens de citer. Pourquoi cela ? Je l'ai dit aux gouvernements successifs, et je le redis aujourd'hui : c'est qu'on a été d'une indulgence scandaleuse pour les pillards de l'Etat. (*Vifs applaudissements.*)

Au moins, que des comptes soient demandés, ou au moins qu'on sache pourquoi telles entreprises ont sombré en laissant derrière elles un sillage de ruines. Mais le public est tenu dans l'ignorance. Et quand il voit, par exemple, sur tel prospectus d'une grande compagnie maritime, que je n'ai pas besoin de désigner plus clairement, à laquelle des malheurs sont arrivés sous une forme insidieuse, la semi-promesse de la garantie de l'Etat, et qu'ensuite on ne lui paie pas ses coupons, comment voulez-vous que ce public

ne revienne pas aux caches de ses ancêtres et ne reconstitue pas les bas de laine? (*Vifs applaudissements.*)

Il dépend beaucoup du Gouvernement de remettre de l'ordre là aussi.

Mais je ne veux rien dissimuler de ma pensée et il faut que je la dise. Vous l'accepterez comme vous voudrez, mais je vais reprendre ce qu'a dit un orateur tout à l'heure.

J'ai été — je l'ai dit l'autre jour à Tours — un de ceux qui, avec Waldeck-Rousseau, ont fait voter la loi sur les associations. Non seulement je ne le cache pas, mais je m'en fais gloire, comme je me fais gloire d'avoir voté l'impôt sur le revenu (*Applaudissements*) ; on a changé un peu mon enfant en nourrice, ce sont des choses qui arrivent. Peu importe ! (*Rires.*)

Or, lorsqu'aux côtés de Waldeck-Rousseau j'ai eu l'honneur de collaborer au vote de la loi sur les associations, autant il était entendu que toutes les associations seraient licites, celles des fonctionnaires comme les autres, autant nous avons tous pensé et compris que ces associations ne se placeraient jamais que sous le signe de l'intérêt général. (*Très vifs applaudissements.*)

Je dois dire qu'il en est dans ce cas. On ne le dit pas assez. Pour moi, je rends hommage au syndicat des Contrôleurs des Contributions directes, un de ceux qui nous ont indiqué les moyens de réprimer la fraude. Et je rectifierai en ce sens l'article de M. Germain-Martin dont on a cité tout à l'heure un passage.

On a parlé de ses calculs un peu exagérés. M. Germain-Martin subit l'endosmose ou la psychose toute naturelle d'un ministre qui a quitté le pouvoir. (*On rit.*) J'ai dû la subir moi-même. (*Nouveaux rires.*)

M. Germain-Martin est d'ailleurs, je m'empresse de l'ajouter, un homme de valeur et je serais infiniment contrarié que cette petite phrase, que je me suis appliquée, en passant, à moi-même comme je la lui ai appliquée, le désobligeât le moins du monde.

Mais enfin M. Germain-Martin écrivait dernièrement dans un de ses très beaux articles — car il a fait de

très beaux articles, de très beaux exposés sur la question financière — qu'il avait eu affaire à beaucoup de syndicats et qu'il n'en avait jamais trouvé un seul qui ne lui eût parlé d'autre chose que de questions d'appointements et d'avancements. Il exagérait un peu, puisque je viens de citer un syndicat, celui des contrôleurs des Contributions directes, qui n'est pas dans ce cas.

Tout ce que nous demandons, c'est qu'à côté des revendications — je n'aime pas beaucoup ce mot qui ne devrait jamais sortir de la bouche de fonctionnaires qui ont un contrat spécial avec l'Etat, contrat qui leur interdit le droit de grève (*applaudissements*), — à côté des réclamations très naturelles et légitimes que les fonctionnaires peuvent présenter à leur ministre, tout ce que nous leur demandons, c'est de nous indiquer quelles sont dans leurs services les paperasseries désuètes qu'il y a lieu de faire disparaître. Et nous voudrions bien ne pas voir se former une sorte d'entente entre les syndicats de fonctionnaires pour aboutir à ce que j'ai appelé à la tribune du Sénat des mandarinats administratifs qui, s'épaulant les uns les autres, paraissent prendre à tâche d'accumuler abus sur abus. (*Vifs applaudissements répétés.*)

Excusez-moi ! j'ai dépassé scandaleusement mes dix minutes. (*Non, non.*) J'ai abusé de la règle démocratique que je m'étais fixée à moi-même. (*Continuez.*)

Je n'ai plus rien à dire, sinon de vous remercier très chaudement, non pas pour moi, mais surtout pour mon pays, qui est dans une situation délicate à l'extérieur et difficile à l'intérieur, de l'appui que vos applaudissements, je n'ose dire unanimes, mais presque unanimes, viennent de donner aux thèses que j'ai soutenues en faveur du Gouvernement. Je vous en remercie. (*Longs applaudissements. — M. Joseph Caillaux, en regagnant le fauteuil présidentiel, est chaudement félicité par les membres du Bureau.*)

M. Jacques Langlois. — Je demande à répondre à M. Caillaux. (*Vives protestations.*) Le Congrès va-t-il

refuser la parole à un militant ? (*Exclamations. — Bruit.*)

VOIX NOMBREUSES. — La clôture !

M. LE PRÉSIDENT. — Je ne puis que mettre aux voix la clôture, puisqu'elle est demandée.

(La clôture, mise aux voix, est adoptée.)

M. LE PRÉSIDENT. — En conclusion du débat qui vient d'avoir lieu, il me reste à soumettre au Congrès l'ordre du jour suivant présenté par MM. Joseph Caillaux, Emile Roche, Georges Potut, Robert Lange et un certain nombre de leurs amis :

« Le Parti radical et radical-socialiste,

« Approuve dans le domaine financier les efforts faits par les gouvernements de gauche appuyés sur la majorité républicaine pour redresser la situation financière léguée par la précédente législature, au moyen de mesures représentant environ 10 milliards de francs en une année dont plus de dix milliards d'économies et de compressions budgétaires,

« Observe que, malgré les économies réalisées avant la présentation du budget, le déficit de 1934 peut être évalué encore à 6 milliards, impliquant : la réalisation méthodique de nouvelles économies réellement efficaces sans désorganiser la vie collective de la tion ; la poursuite des abus ; la répression de la fraude fiscale ; l'amélioration des méthodes budgétaires,

« Se félicite du rétablissement de la Trésorerie réalisé grâce à l'impression créée par les efforts de redressement financier et la confiance dans la solidité du franc,

« Affirme la nécessité de défendre le crédit public, solidaire du Trésor et du budget, et de lutter contre l'inflation tout en assurant une effective protection de l'épargne,

« Insiste, au point de vue économique, sur la nécessité de remettre de l'ordre dans l'économie internationale par une action collective et concertée des pays atteints par la crise et par le rétablissement

d'étalons stables des valeurs réalisés au Gold standard,

« Regrette l'insuccès de la Conférence de Londres et suit avec attention l'évolution de l'expérience américaine, convaincu que la solidarité des peuples dans la misère commande la solidarité dans les efforts en vue de réduire la crise et de rétablir le commerce mondial sur des base saines.

« Remarque les indices d'une légère amélioration de la situation économique intérieure depuis la conférence de Lausanne,

« Approuve les mesures d'ordre législatif prises au cours de l'année en faveur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture et souhaite une protection active de l'artisanat,

« Se prononce pour une politique des prix qui, tout en ménageant la capacité d'absorption du marché intérieur, facilite la baisse du coût de la vie,

« Encourage le Gouvernement dans ses efforts pour développer les échanges dans les colonies et protéger le marché national, tout en soutenant les industries d'exportation par la reprise de notre liberté tarifaire, l'organisation de contingentements sur la base de la réciprocité, la modification opportune de certains tarifs,

« Conscient des graves responsablités engagées, souhaite ardemment que la France républicaine assure par une volonté agissante appuyée de l'adhésion confiante des populations laborieuses le redressement financier et économique du pays. »

M. Lefranc (*Alpes-Maritimes*). — Je demande la confiance absolue au Gouvernement.

M. le Président. — La confiance absolue au Gouvernement est incluse dans cet ordre du jour.

Je le mets aux voix.

(L'ordre du jour, mis aux voix, est adopté.)

(La séance est levée à 18 h. 50.)

SEANCE DU SAMEDI 7 OCTOBRE

(matin)

Présidence de M. André HESSE

La séance est ouverte à 8 h. 30 sous la présidence de M. André HESSE, assisté de MM. Justin GODART, MARGAINE, GASTON-MARTIN, GRISONI et Paul GRENIER, comme vice-présidents, et de MM. VARENNE, LAMOUREUX, COREIL et PFEIFFER, comme secrétaires.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous allons aborder ce matin le débat sur la politique générale. Je suis convaincu qu'il se déroulera avec la même haute tenue que le débat financier d'hier.

Vous me permettrez d'adresser nos félicitations à tous les orateurs qui, avec une très grande compétence et une remarquable technicité, ont traité la question financière. Vous trouverez naturel que je dise particulièrement à M. le président Caillaux l'intérêt considérable avec lequel nous l'avons entendu hier ; nous avons, une fois de plus, salué par nos applaudissements sa forte et grande personnalité.

Lorsqu'un grand parti politique a à sa tête des chefs comme le président Herriot le président Daladier et le président Caillaux, il peut être confiant dans ses destinées. (*Applaudissements.*)

Mais notre Secrétaire général me demande la parole. Je la lui donne.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Je veux simplement prier le Congrès, avant d'aborder le débat de politique générale, de liquider les questions qui figuraient à l'ordre du jour d'hier.

En ce qui concerne tout d'abord le gros débat sur la propagande que nous ne voulons pas escamoter (*applaudissements*), je vous demanderai, si nous n'avons pas le temps de l'aborder ce matin, de lui réserver une séance spéciale ce soir, après dîner. J'ai d'autant plus le souci de voir venir ce débat que, travaillant toute l'année pour organiser la propagande, je désire avoir contact avec mes amis pour savoir dans quel sens elle doit être dirigée.

Ceci réglé, je pense que le Congrès voudra maintenant liquider, s'il est possible, au moins quelques-uns des rapports restés en souffrance sur les sujets suivants : les anciens combattants et victimes de la guerre, l'éducation physique, les questions sociales, le chômage, le commerce, l'épargne et l'enseignement. (*Assentiment et applaudissements.*)

M. le Président. — Il n'y a pas d'opposition à cette procédure ?...

Il en est ainsi décidé.

LES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

M. le Président. — Nous abordons donc la question des anciens combattants et victimes de la guerre, et je donne la parole à M. Coreil, rapporteur de cette question.

M. Coreil, *rapporteur.* — La commission des anciens combattants a le privilège de présenter son rapport presque toujours à des heures tardives ou particulièrement matinales. Dans la circulation actuelle, je ne m'en désole pas outre mesure pour la raison suivante : c'est que nous avons eu le temps matériel

de nous réunir préalablement en commission, d'examiner le rapport que j'ai eu l'honneur de rédiger et qui est le résultat de nos travaux de l'année et de réaliser l'accord de tous les militants qui ont bien voulu prendre part à cette discussion.

Je ne pense pas qu'après les brèves explications que je vais vous présenter, il puisse y avoir de divergences sur le vœu qui vous est soumis. Je suis persuadé que les contradicteurs, s'il y en avait, se seraient présentés devant la commission. Cela va donc simplifier ma tâche et je vais me borner à vous donner quelques explications pour justifier le vœu qui est ainsi conçu :

Le congrès fait confiance au gouvernement républicain radical et radical-socialiste pour sauvegarder les droits légitimes des mutilés anciens combattants et victimes de la guerre dans le cadre de la législation actuellement en vigueur et dans l'intérêt même du pays. »

Ici — et je m'adresse à mes camarades anciens combattants — nous ne parlons pas en tant qu'anciens combattants radicaux, mais, d'abord, en tant que radicaux anciens combattants.

M. Willard. — Il était essentiel de le dire.

M. Coreil, *rapporteur*. — Je me permets de donner cette indication pour expliquer pourquoi mon modeste rapport n'a pu rappeler les revendications multiples non encore satisfaites des mutilés, victimes de la guerre et anciens combattants, que nous avons momentanément réservées, en raison de la position actuelle de notre parti qui est au pouvoir et que nous voulons seconder de tous nos efforts. (*Applaudissements.*)

La sauvegarde des droits acquis des anciens combattants nous est chère, c'est la tâche que nous avons assumée ; mais nous n'oublions pas qu'à l'heure actuelle des problèmes de première urgence se posent et que les victimes de la guerre, mutilés et anciens combattants qui ont su, pendant cinq années, attendre la fin du grand conflit auquel ils participaient, si

douloureusement pour eux et pour les leurs, sauront également attendre que, le relèvement du pays étant opéré, satisfaction intégrale soit donnée à leurs justes revendications.

Nous avons indiqué, dans ce modeste rapport, que nous étions prêts à collaborer à l'œuvre d'économies de nos élus. Comment pouvons-nous le faire ? Comment peut-on nous le demander ?

Je ne veux pas entrer dans le détail du développement suffisamment précis que vous avez trouvé dans ce rapport concernant la revision des pensions, la suppression de certaines d'entre elles et le prélèvement général envisagé, d'un faible pourcentage, sur les modestes allocations accordées aux anciens combattants.

Je n'insiste pas sur ce point. Il a suffi aux anciens combattants de signaler à nos élus et au gouvernement radical que, peut-être, avant de frapper les anciens combattants et les victimes de la guerre, il y aurait peut-être des ressources à chercher ailleurs et que nous sommes en droit de demander qu'avant de recourir à un prélèvement sur nos modestes dotations, on s'adresse à d'autres branches de l'activité sociale pour leur demander de payer ce qu'elles doivent. (*Applaudissements.*)

D'autre part, nous avons tenu, dans ce rapport, à mettre nos élus et le gouvernement de notre parti en garde contre des propositions avantageuses, alléchantes, mais peut-être fallacieuses, qui ne constitueraient qu'un piège et qui se retourneraient ensuite contre ceux qui les auraient trop facilement acceptées.

C'est la raison pour laquelle, et en vertu de ce vieux dicton : *Timeo Danaos...* le congrès doit être prudent et doit laisser au gouvernement le soin de rechercher les modalités d'application des mesures intéressant les anciens combattants et victimes de la guerre. Il appartient seulement au congrès de donner des directives générales. Ces directives sont résumées dans le modeste vœu que je vous soumets et qui a été approuvé à l'unanimité par votre commission. Je vous

demande, par conséquent, de le voter également à l'unanimité.

En ce qui concerne un certain nombre d'autres vœux qui ont été présentés soit au cours, soit après la réunion de la commission, je vous demande d'entériner la décision de votre commission qui conclut au renvoi devant le comité exécutif et le bureau du parti pour suite à donner à ces vœux, parfaitement légitimes, mais qui ne peuvent être présentés au congrès sans avoir été préalablement examinés et discutés. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Coreil.

(Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.)

L'EDUCATION PHYSIQUE

M. le Président. — La parole est à M. Georges Wagner, pour présenter son rapport sur l'éducation physique.

M. Georges Wagner. — Mesdames et citoyens, c'est la première fois qu'un rapport sur l'éducation physique vous est présenté. J'espère que dans la suite le parti s'intéressera encore plus à cette question primordiale pour l'avenir de la race.

Je vous demande de vouloir bien, chacun dans sa fédération, prendre, dans les œuvres d'éducation physique scolaires et post-scolaires la part de responsabilité qui vous revient. En particulier, la commission vous demande de faire partie de toutes les organisations officielles qui sont ouvertes aux dirigeants des sociétés sportives.

Je sais qu'un très grand nombre d'entre vous sont présidents ou dirigeants de sociétés portives. Mais là se borne leur activité. Il faut aussi que cette activité s'exerce par exemple dans les préfectures ou dans les commissions départementales où se débat le sort

de ces sociétés auxquelles l'Etat doit donner un app moral et matériel.

Je vous demande de voter l'ordre du jour suivant

Le Congrès,

Considérant que l'Education physique et la pr tique des sports font partie intégrante de l'œuv d'éducation nationale entreprise par la Républiq depuis un demi-siècle, et que l'effort du parti Ra dical a été l'un des meilleurs éléments de cette bes gne de rénovation intellectuelle et physique de jeunesse ;

Considérant qu'il convient de poursuivre cet en traînement préparatoire, dans l'intérêt de ceux de celles qui y participent, et pour le plus gran bénéfice de la collectivité nationale, mais que cer tains groupements politiques ou religieux tente de l'accaparer ;

Que, de ce fait, l'œuvre entreprise risque d'êtr détournée de son véritable but, pour aboutir à l'enri lement de la jeunesse dans les rangs de milices d'ex trême droite ou d'extrême gauche ;

Emet le vœu :

1° *Que les Comités consultatifs d'Education Phy sique, opérant à Paris et en province, travaillen dans cet esprit de tolérance et de laïcité qui caract rise l'action républicaine ;*

2° *Que, dans ces Comités, les Démocrates occu pent normalement la place qui leur revient, par l dévouement désintéressé dont ils font preuve ;*

3° *Que l'entraînement préparatoire de la jeunes soit confié de préférence aux Membres du Corps en seignant, avec le concours éclairé et vigilant du Corps Médical ;*

4° *Que la répartition des subventions accordée aux S. A. G., aux sociétés d'éducation physique e de sports, soit effectuée en tenant compte des ré sultats obtenus par elles, et dans la mesure où elle travaillent dans l'intérêt de l'Etat républicain et dan le respect des institutions ;*

5° *Que le plan d'outillage national permette a*

créer dans chaque commune, ou tout au moins dans chaque groupe de communes voisines, un terrain de jeux et de sports de plein air, accessible à toutes les sociétés régulièrement constituées, sans aucune distinction d'opinion,

Et fait confiance,

Aux élus et aux Ministres radicaux, comme les citoyens Ducos et Marcombes, qui sont résolus à prouver que le développement de l'Education physique, tout comme celui de l'Education générale du pays, doit s'effectuer dans le cadre à l'Université, de l'Ecole publique et des œuvres post-scolaires, en parfaite harmonie avec les traditions, les principes et les espoirs de la Démocratie républicaine.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions de ce rapport.

(Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.)

LES QUESTIONS SOCIALES

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions sociales.

La parole est à M. Justin Godart, sénateur. (*Applaudissements.*)

M. JUSTIN GODART, *rapporteur*. — Citoyens, je serai aussi bref que les orateurs qui m'ont précédé, malgré la grosse importance que j'attache à ce que notre congrès prenne position sur les problèmes sociaux qui se posent à l'heure actuelle.

Votre commission sociale a examiné un certain nombre de questions qui doivent vous être soumises. Elle n'a pas voulu rappeler la série de vœux qui, sur un grand nombre de points de la législation ouvrière, ont déjà été votés par nos congrès précédents. Elle n'a pas voulu — bien qu'elle estime que notre parti doit continuer à soutenir les principes qui sont enga-

gés dans ces questions — rappeler que notre Parti et le gouvernement actuel doivent faire tous leurs efforts pour l'amélioration de la loi sur la réparation des accidents du travail, en l'étendant aux maladies professionnelles, et pour obtenir enfin que, dans les conflits entre le capital et le travail, cette mesure préalable de la conciliation, qui n'est encore que facultative, devienne obligatoire. De même, votre commission sociale estime que notre parti et le gouvernement doivent continuer à soutenir la loi sur les assurances sociales qui a déjà subi tant d'assauts et qui, cependant, bien que son fonctionnement ait, à n'en pas douter, besoin de simplifications considérables et d'améliorations, a montré qu'elle était une véritable loi démocratique. (*Applaudissements.*)

Vos élus insisteront donc — comme je l'ai fait au Sénat lors du dépôt d'une proposition de suspension de l'application de cette loi — pour que la loi sur les assurances sociales évolue vers sa simplification et son plein effet, persuadés qu'elle ne pourra y parvenir que par une participation de plus en plus grande et de plus en plus directe des assurés sociaux dans la gestion et, notamment, par une organisation de la mutualité.

Il est indispensable, d'autre part, que nous nous préoccupions d'une catégorie sociale infiniment intéressante qui, par les conséquences de la crise et par le fait que les lois sociales ne peuvent avoir d'effet rétroactif, est dans une situation misérable : je veux parler des travailleurs, des petits rentiers qui ne peuvent plus gagner leur vie et qui sont privés du bénéfice de la loi sur les assurances sociales. Votre commission sociale m'a chargé de vous présenter un vœu à ce sujet.

Enfin, nous ne pouvons rester indifférents — déjà nos congrès s'en sont occupés — aux efforts de l'artisanat. Un rapport fort intéressant de notre collègue Armengaud a été déposé. Il a été résumé dans le rapport sommaire que j'ai moi-même rédigé. Il est essentiel que notre parti donne tout son concours à la rénovation artisanale. La France se maintiendra tou-

jours sûrement à la tête des nations de production et d'exportation si elle conserve chez elle la qualité du travail qui ne peut être soutenue que par le développement de l'artisanat. (*Applaudissements.*)

L'essentiel de notre rapport est relatif au chômage. Tout à l'heure, notre collègue et ami Grisoni vous fera une communication sur ce sujet. Je me bornerai donc à traiter ce problème au point de vue de la législation ouvrière, c'est-à-dire sous l'angle d'une répartition différente du travail de manière que, dans ce pays, il y ait du travail pour tous.

Deux grands faits caractérisent la situation économique actuelle : la production abondante, sinon surabondante et, à côté, un chômage encore considérable, puisque la dernière statistique de l'office du travail indique environ 275.000 chômeurs en France actuellement.

La commission attire votre attention sur les points suivants : la semaine de 40 heures, les vacances payées, l'application stricte du repos hebdomadaire, l'élévation à 14 ans de l'âge d'admission des enfants au travail, la suppression des heures supplémentaires.

Nous pensons que cet ensemble de mesures permettra de mieux répartir la totalité du travail existant en en donnant un peu moins à chacun, mais en en donnant à tout le monde.

Je sais bien que la réduction de la journée de travail pose un autre problème qui est grave au point de vue moral comme au point de vue civique et social : c'est le problème de l'utilisation des loisirs qui seront ainsi donnés aux travailleurs par les faits mêmes et non par une conception théorique de législation sociale.

Mme Kraemer-Bach, au nom de notre comité, vous fera tout à l'heure un rapport complet sur l'utilisation des loisirs ouvriers. Je vous demande, au nom de votre commission, de vous prononcer sur la position que le gouvernement doit prendre en face des problèmes que je viens d'énumérer et qui se résument essentiellement dans celui de la semaine de 40 heures.

Je sais bien que les adversaires de la doctrine sociale de notre parti, qui a toujours été une doctrine d'intervention de l'Etat en faveur du travail, lequel a été longtemps le plus faible dans les relations avec le capital parce qu'il n'avait pas su s'organiser, disent que c'est conduire notre pays à la ruine que d'instituer la semaine de 40 heures, de n'appeler les enfants au travail qu'à partir de 14 ans, de supprimer les heures supplémentaires et d'octroyer des vacances payées — dernière mesure que défendait, il y a plusieurs années, avec une éloquence que vous n'avez pas oubliée, mon ami Durafour, député de Saint-Etienne.

Cette thèse de nos adversaires, nous l'avons entendu soutenir violemment contre la loi de huit heures. Nos congrès se sont constamment prononcés en faveur de cette loi et nous constatons, en fait, que, loin d'avoir eu les effets néfastes que ceux qui sont hostiles à la législation sociale prédisaient, cette loi a été bienfaisante, puisqu'elle est la cause même du développement considérable de la productivité pendants la période de prospérité. Loin d'empêcher l'accroissement de la prospérité de notre pays, cette loi a été pour lui un adjuvant infiniment précieux, car elle a permis, par une nouvelle organisation des méthodes de travail, une production plus considérable que sous le régime de la loi de dix heures.

Partout, le machinisme s'est développé, partout on a rationalisé le travail de façon à le rendre plus rapide et plus productif, partout, ces méthodes d'amélioration technique, contre lesquelles nous ne pouvons nous élever, car c'est le progrès, ont abouti à une surproduction et au chômage d'un grand nombre de travailleurs.

Pourquoi faut-il que le progrès technique aboutisse à créer de la misère ? C'est parce que ceux qui l'ont poursuivi et réalisé n'ont eu qu'une préoccupation : leur bénéfice individuel, le profit d'un seul. (*Applaudissements.*) Aucun souci d'humanité, de solidarité à l'égard du travail n'est entré dans leur pensée.

C'est le rôle de notre parti et de la loi de rappeler aux promoteurs de ces grands mouvements techniques de progrès et d'amélioration qu'ils ne doivent pas piller, en quelque sorte, l'humanité, mais la servir.

Comment la servir ? Il est un fait que nous devons constater : c'est que la plupart des industriels eux-mêmes en sont venus à la mesure que nous préconisons, c'est-à-dire à la réduction de la journée de travail.

Un Congressiste. — Ce n'est pas exact.

M. Justin Godart, *rapporteur*. — Je n'avance rien qui ne soit exact en disant que, pendant la crise, le plus grand nombre des industriels ont, par une compréhension de la production et de leur intérêt, réduit la journée de travail et sont même allés plus loin que la semaine de 40 heures, puisque, dans de nombreux cas, les ouvriers n'ont fait que 35 ou 30 heures, sinon moins.

En présence de ces faits : rationalisation, développement du machinisme, pratiques patronales obligatoires en raison des résultats et des faits, nous devons dire que la justice sociale veut que le travail bénéficie également des progrès techniques et qu'il ne peut en bénéficier que par l'augmentation de ses loisirs et par sa libération progressive. (*Applaudissements.*)

Citoyens, le problème n'est pas seulement national, mais international. Dans notre rapport, nous le posons sur le plan international. Le gouvernement a pris déjà position, à la conférence internationale du travail, il y a quatre mois, sur la question de la semaine de 40 heures, en spécifiant que cette mesure ne pourrait être appliquée dans notre pays qu'à la suite de l'adoption d'une convention internationale. (*Applaudissements.*)

Je vous demande de voter le vœu suivant :

Le congrès demande au gouvernement de répondre au questionaire du bureau international du travail... — C'est d'après les réponses à ce questionnaire qu'au

mois de mars prochain, la conférence internationale du travail aura à statuer sur un projet de convention ...dans le sens favorable à la plus proche réduction possible de la durée du travail à 40 heures par semaine.

Tel est l'essentiel des vœux que j'ai formulés et que je vous demande d'adopter. Je vous demande également de voter un vœu tendant à la suppression des heures supplémentaires. Cette mesure permettra, il n'en pas douter, de répartir le travail entre le plus grand nombre de travailleurs. Il vaut mieux, en période de crise, s'efforcer de donner du travail aux chômeurs plutôt que des allocations. (*Applaudissements.*)

Je vous demande, en terminant, d'adopter ces différents vœux. Notre parti a toujours été persuadé — sa doctrine sociale et ouvrière le montre — qu'en matière de travail, chaque fois qu'on a fait intervenir l'idée de justice, on est arrivé à un magnifique résultat de rendement. (*Applaudissements.*)

M le Président. — La parole est au citoyen Vernet.

M. Vernet. — Citoyens, je m'excuse de prendre la parole, le président de la commission sociale, à laquelle j'appartiens, ayant déjà exposé, dans ses grandes lignes, l'idée généreuse de notre parti.

Néanmoins, je dois vous faire un bref exposé sur la question de la semaine de 40 heures, en ma qualité de rapporteur de cette question.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — C'est en dehors de l'ordre du jour.

M. le Président. — Un vœu est déposé à ce sujet et il est inutile de traiter deux fois la même question.

M. Vernet. — J'avais été mandaté par la commission ; mais je n'insisterai pas si vous adoptez les conclusions du rapport de M. Justin Godart. En tout

cas, je devais me présenter devant le congrès en vertu du mandat que j'avais reçu. (*Applaudissements.*)

M. Justin Godart, *rapporteur.* — Notre collègue Vernet a fait, sur le problème de la semaine de 40 heures, un rapport infiniment intéressant qui, j'en suis sûr, sera publié. Comme rapporteur général, je me suis borné à le résumer, regrettant que le congrès ne puisse aujourd'hui le connaître en entier. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au citoyen Joblin.

M. Joblin. — Je ne retiendrai votre attention que quelques instants. Je tiens à faire remarquer que les questions sociales sont, avec les questions financières, les plus importantes pour la classe ouvrière. Par conséquent, on ne comprendrait pas qu'elles ne fussent pas débattues avec un peu plus d'ampleur. Cependant, le temps fait défaut. Je me contenterai de rappeler, avec M. Justin Godart, que le problème est international. Il est pourtant indispensable de faire tous nos efforts sur le plan national. (*Applaudissements*) et d'exiger, par exemple, la stricte application de la loi sur la journée de huit heures. (*Applaudissements.*)

J'insiste auprès du ministre du Travail pour qu'il n'hésite pas à donner des ordres sévères à ses inspecteurs pour exiger l'application de lois qui, malheureusement, ne sont pas suffisamment respectées. (*Applaudissements.*)

En ce qui concerne les travaux commandés par l'Etat, il est évident qu'il est très difficile d'intervenir auprès des industriels. Par exemple, certains travaux urgents exigent des heures supplémentaires, d'où la nécessité, dans certains cas, de déroger à la loi. Mais nous constatons, tous le jour, dans certaines entreprises, que les ouvriers travaillent jusqu'à douze heures par jour. Je demande que la loi sur la journée de huit heures soit strictement appliquée.

D'autre part, une violente campagne est menée contre les assurances sociales. Je demande au minis-

tre du Travail de ne jamais tolérer qu'on porte atteinte au précompte et à l'obligation qui sont à la base même des retraites ouvrières et des assurances sociales. (*Applaudissements.*)

Je demande, en terminant, aux travailleurs appartenant à ce parti de ne pas hésiter, dans leurs fédérations et dans leurs groupements, à intervenir auprès des inspecteurs du travail et à ne pas négliger les pouvoirs publics comme ils le font en ce moment. (*Applaudissements.*)

LE CHOMAGE

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Grisoni, député, pour une communication sur le chômage.

M. ANDRÉ GRISONI. — Mes chers collègues, je crois que nous serons tous d'accord pour considérer que ces questions sociales ne sont pas traitées avec toute l'ampleur désirable dans les congrès d'un parti démocratique et social tel que le nôtre. Nous devons également nous préoccuper de graves questions municipales, parce que la gestion financière de l'Etat intéresse directement celle des communes.

Je vous fais alors la proposition suivante : pourquoi ne pas organiser fin novembre, à Paris, un petit congrès qui traiterait des questions municipales et sociales ? (*Applaudissements.*) Si nous sommes d'accord, j'abrégerai mon intervention.

Si le problème du chômage est grave pour les administrateurs de l'Etat, il revêt un caractère tragique aux yeux de ceux qui administrent des cités industrielles où les chômeurs se chiffrent par milliers et où de nombreuses familles sont plongées dans la misère.

Les statistiques, disent certains, sont, à l'heure actuelle, réconfortantes. On parle de 250.000 chômeurs en France ; on oublie de tenir compte des centaines de milliers de chômeurs partiels.

Je voudrais d'abord que notre parti marquât sa solidarité aussi bien à l'égard de l'homme des champs

que de celui des villes. Je n'admets pas que, dans notre parti, on oppose le commerce et l'industrie à l'agriculture.

Il y a aussi les consommateurs. En essayant d'organiser la lutte contre la vie chère et en créant le groupe de défense des consommateurs, nous avons voulu que le parti radical, qui est un parti réaliste, se penche davantage sur ces graves problèmes. Je l'ai déjà dit : à côté de la politique de l'enfance, qui doit être à la base même de notre programme, il y a la politique du ventre, car, à l'heure actuelle, le « *primum vivere* » prime toutes les autres considérations philosophiques.

Je suis sûr d'exprimer ainsi le sentiment des camarades militants, car voilà bientôt 27 ans que je me bats dans les rangs du parti radical pour faire triompher notre idéal. Je vous demande de considérer que, sur ce terrain, il n'y a pas d'opposition entre l'homme des champs, qui nous intéresse au premier chef, et l'homme de la ville.

Nous sommes tous des consommateurs et, lorsqu'on parle de redressement financier, on doit d'abord songer au redressement économique. On doit surtout se préoccuper, par respect pour la dignité humaine, d'assurer à l'homme un minimum de bien-être. On ne peut tolérer qu'il y ait encore tant de luxe à côté de tant de misère. (*Applaudissements.*)

Voici l'ordre du jour que je vous propose :

« Le congrès du parti républicain radical et radical-socialiste.

« Fait confiance au gouvernement pour lutter contre le chômage, par une politique hardie et jeune, qui tendra à organiser et à contrôler le marché du travail, en vue de procurer à tous les travailleurs français, même à ceux qui ont plus de 45 ans, un salaire normal et non des secours qui épuisent les finances des collectivités nationale et locale... »

J'insiste sur ce point particulier, car je reçois souvent des visites d'hommes de 40 ans qui ne sont plus acceptés dans les usines. Si l'Etat a pour premier devoir de mettre l'instruction à la disposition de tous

les enfants de France, il a également celui d'assurer du travail aux travailleurs. (*Applaudissements.*)

« ...Demande qu'une véritable législation du chômage soit rapidement établie dans le double but de soutenir la main-d'œuvre française et de réprimer les « resquilleurs » du chômage ;

L'immense majorité des chômeurs est composée de braves gens qui cherchent du travail et qui n'en trouvent pas. Mais nos enquêtes personnelles nous ont permis de constater que, depuis trois ans déjà, des hommes de 30 à 40 ans ne travaillent plus et vivent ainsi aux crochets de la collectivité. (*Applaudissements.*)

« ...Insiste particulièrement :

« Pour la mise à exécution d'urgence d'un plan d'outillage et d'urbanisme, national et local. »

Je conteste l'affirmation que le prix de la vie a baissé de 15 à 20 %. Demandez aux ménagères qui reviennent du marché si elles ont constaté une telle diminution !

« ...Pour une politique d'argent à bon marché pour les communes et les particuliers. »

Déjà, au congrès de Toulouse, vous avez adopté par acclamation ces propositions. Dans les moments graves que nous traversons, le crédit public, le crédit des communes, actuellement monopolisé par les banques, doit d'abord servir à l'Etat et aux communes et non pas à ceux qui, comme une vermine, s'accrochent à la population qui souffre. (*Applaudissements.*)

« ...Pour une organisation méthodique de l'orientation professionnelle et intellectuelle, afin de défendre l'avenir de la jeunesse.

Quels sont les pères de famille, ici présents, qui n'ont pas cette inquiétude du lendemain, quels sont ceux qui, ayant fait des sacrifices pour faire instruire leurs enfants, se demandent aujourd'hui : que feront-ils demain ? C'est là un problème grave que le parti radical-socialiste a le devoir de méditer. (*Applaudissements.*)

« ...;Pour une réglementaton de la main-d'œuvre féminine. »

On connaît la position des parlementaires sur ce grand problème du féminisme. Je suis un féministe convaincu. (*Applaudissements.*) Mais il est une constatation tragique que nous devons faire : lorsque la femme travaille à l'usine et que le mari ne travaille pas, celui-ci devient un souteneur légal. C'est intolérable. (*Applaudissements.*)

« ...Pour l'interdiction absolue du cumul. »

Nous sommes tous d'accord sur ce point. On ne peut permettre à des gens qui ont un emploi assuré de faire d'autres travaux alors que tant d'individus ne trouvent pas à s'employer.

« ...Pour accorder aux artisans et aux intellectuels en état de chômage les mêmes droits aux secours qu'aux ouvriers et dans les mêmes conditions de participation de l'Etat. »

Il n'est pas possible d'admettre que des artisans, des petits commerçants qui ont fait faillite à cause de la crise, des intellectuels, des petits tâcherons, des petits métayers qui sont en chômage et en proie à la misère, ne soient pas soutenus comme les autres parce qu'ils ne sont pas organisés syndicalement. Notre devoir est de soutenir tous ceux qui souffrent.

« ...Pour le maintien des allocations familiales aux chômeurs hospitalisés temporairement :

« Pour l'exonération des impôts et loyers dûs par les chômeurs et la création d'une caisse de compensation en faveur des petits propriétaires. »

Tel est l'ordre du jour que je vous demande de voter comme vous l'avez fait l'an dernier à Toulouse. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est au citoyen Guy, de la Fédération de l'Hérault.

M. Georges Guy (Hérault). — La Fédération de l'Hérault, qui a l'honneur d'être présidée par le secrétaire général du parti radical-socialiste, m'a mandaté dimanche dernier pour vous apporter son salut et remercier M. le maire de Vichy et ses habitants du bienveillant accueil qu'ils ont bien voulu nous réserver. (*Applaudissements.*)

Vous savez que la ville de Montpellier vient d'être durement éprouvée à la suite des récentes inondations. C'est une ville qui n'a jamais ménagé ses deniers pour soulager les infortunes. Je demande au congrès s'il est possible de faire quelque chose en faveur des malheureuses victimes des inondations dont certaines ont perdu tout ce qu'elles possédaient dans cette catastrophe.

C'est là un devoir sacré que j'avais à remplir. (*Applaudissements.*)

La tâche qui m'amène à cette tribune a été simplifiée par l'intervention de M. Grisoni. J'ai le devoir de faire cette constatation : quelques lignes seulement sont consacrées, dans le rapport de M. Justin Godart, à la classe ouvrière, pour dire qu'on règlera la question sociale en demandant la suppression des heures supplémentaires. J'estime que c'est faire fi de la classe ouvrière de notre pays que de ne lui consacrer ainsi que quelques lignes d'un rapport.

Je vous dis : Vous voulez guérir le mal, voici le remède.

Dans la ville de Montpellier, comme dans tous les grands centres de notre département, comme dans toutes vos fières cités, pour guérir le chômage, il y aurait tout de même quelque chose à faire. Il faudrait donner des ordres aux fonctionnaires supérieurs de la République pour qu'ils fassent respecter les lois de la République française qui régissent le marché du travail.

Il existe une loi de huit heures. On est venu vous demander ici de proposer au Parlement de voter une loi de sept heures. Pourquoi ? Pour donner aux fonctionnaires la possibilité d'aller faire une journée de plus chez les patrons. Pour moi, je combats la loi de sept heures.

Il faut donner aux préfets les ordres nécessaires pour que nos lois soient respectées. Nos serviteurs de la République doivent être, avant tout, des serviteurs loyaux, voilà ce dont nous avons besoin dans notre département. Nous ne voulons plus voir de préfet qui combatte la politique de la majorité des

électeurs qui sont ici. Nous voulons avoir des préfets, comme nous étions habitués à en avoir autrefois dans le département de l'Hérault, qui soient des préfets radicaux, des préfets républicains. Au lieu de cela, dans notre département où la majorité est radicale, où nous devrions être les maîtres, il est regrettable que nous soyons soumis au joug de l'administration préfectorale.

Nous ne sentons pas une main assez énergique au Gouvernement pour imposer dans les départements les préfets républicains qu'il nous faut avoir. Si cela continue, on nous donnera bientôt des préfets communistes.

J'en ai terminé. M. Grisoni a synthétisé les idées que j'ai émises à Montpellier.

Dans cette ville, quelle est la cause directe du chômage ? Je vous la signale.

Dans la ville de Montpellier, le seul personnel municipal compte 600 fonctionnaires. Il y en a 200 ou 300 pour les services de la préfecture; ajoutez à cela que Montpellier est une ville universitaire, et vous vous rendrez compte du nombre considérable de fonctionnaires se trouvant dans cette ville.

Je demande donc tout d'abord de faire respecter la loi de huit heures de travail, sans dérogation aucune, et de rappeler à l'ordre les préfets et les maires qui autorisent leurs fonctionnaires, en sortant de l'administration, à aller faire une seconde journée chez un patron. (*Applaudissements.*)

En second lieu, et bien que je sois féministe, je conteste à notre Gouvernement de la République le droit d'employer abusivement des femmes dans les administrations publiques. Je comprends qu'on emploie des femmes là où c'est nécessaire. Je respecte les veuves de guerre non remariées chargées de famille. Je respecte les orphelines dont les vieux parents n'ont pas de quoi vivre. Mais je dis que c'est avec parcimonie qu'il faut donner des emplois publics aux femmes, parce que, quand on en met une quelque part, il faut ensuite en mettre deux pour la remplacer. (*Sourires.*)

Enfin, dans notre région, nous sommes envahis par la main-d'œuvre étrangère. Joignez à cela les méfaits du machinisme, et vous comprendrez dans quel état d'inquiétude nous sommes déjà en pensant à l'hiver prochain.

On dit qu'on peut employer les chômeurs à bien des travaux manuels. On ne peut tout de même pas exiger d'un commerçant, d'un propriétaire, de certains artisans qui exerçaient plutôt un métier intellectuel, lorsqu'ils n'ont plus de travail, d'aller travailler la terre.

Je puis vous citer un exemple typique : dans une entreprise de travaux publics administratifs, il y avait une équipe de vingt-trois ouvriers étrangers. Un inspecteur du travail est arrivé sur le chantier et a fait observer que, dans ces travaux, on ne pouvait pas employer plus de 5 % de main-d'œuvre étrangère. Le contremaître, un Italien, qui avait ainsi amené avec lui vingt-trois de ses compatriotes, a bien été obligé de s'incliner devant les dispositions impératives de la loi.

Je conclus en demandant :

1° L'application intégrale de la journée de huit heures sans dérogation ;

2° Un emploi modéré des femmes dans les administrations et l'attribution des emplois vacants de préférence aux mutilés ou rééduqués du travail qui sont dignes d'intérêt ;

3° La surveillance de la main-d'œuvre étrangère

Je vous remercie d'avoir écouté ces modestes explications. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je dois consulter le Congrès sur ce qu'il entend faire maintenant.

La séance de ce matin, ainsi qu'il a été convenu antérieurement, doit être réservée à partir de 10 heures au grand débat de politique générale.

Je suis cependant obligé, comme président, d'indiquer à l'assemblée que je suis encore saisi d'une demande de parole de la part de Mme Brunswicg, et que nous avons des rapports à entendre de MM. Sa-

lomon Hirsch et Kahn sur les questions de commerce et de protection de l'épargne et de M. Gaston Martin sur les questions d'enseignement.

Le Congrès est souverain. Veut-il terminer maintenant l'étude de ces rapports (*Non ! non !*) ou aborder le débat de politique générale ? (*Oui !*)

Pour permettre au Congrès de prendre une décision, je dois lui indiquer que notre Secrétaire général m'a prévenu qu'au cas où le Congrès prendrait tout de suite le débat de politique générale, une séance serait réservée ce soir aux autres questions restées en suspens.

M. Gaston Martin. — Je demande la parole contre cette procédure.

M. le Président. — La parole est à M. Gaston Martin.

M. Gaston Martin. — Personne ici n'est responsable du temps qu'ont pris hier les débats sur la politique financière. Mais je demande à l'Assemblée de prendre garde que les questions qui restent en suspens et auxquelles M. le Président vient de faire allusion comportent des problèmes essentiels qu'une séance de nuit aura pour effet de limiter dans un temps extrêmement court, pour ne pas dire même qu'ils seront escamotés. Les questions d'éducation nationale, que j'ai pour mission de rapporter devant le Congrès, sont du nombre.

Le parti radical socialiste se doit d'instituer, sur le malaise qui règne en matière d'enseignement dans le pays et dans notre Parti, le grand débat qui s'impose. Je le prie de ne pas renvoyer ce débat à ce soir. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Robert Lange, sur la même question.

M. Robert Lange. — Je juge essentiel que le Congrès entende nos amis Gaston Martin, Salomon Hirsch et Kahn. Mais je vous demande de discuter maintenant la politique générale, et voici pourquoi.

Il était d'usage que le débat de politique générale vînt au début de nos Congrès. Ce débat a été retardé cette année jusqu'au samedi. Il est essentiel qu'un Parti comme le nôtre n'écourte pas un pareil débat. Mieux vaut donc aborder immédiatement le débat de politique générale en renvoyant tous les autres sujets en suspens à une séance de nuit. (*Applaudissements.*)

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Le Congrès me paraît décidé à discuter dès maintenant les questions de politique générale. (*Oui ! oui !*) Pour qu'aucun orateur ne soit frustré de ses droits, je tiens donc à dire que les questions qui n'ont pu être discutées à la séance d'hier, et que nous aurions dû liquider ce matin, seront renvoyées à une séance de nuit qui aura lieu ce soir à 21 heures. (*Assentiment.*)

M. le Président. — Je vais donc tout d'abord donner la parole à M. William Bertrand, dans le débat de politique générale. M. Camille Chautemps, dont je salue l'arrivée au bureau, et auquel nous exprimons notre grande amitié et nos remerciements pour l'action qu'il mène chaque jour. (*Vifs applaudissements*), me déclare que, dans ce débat, il prendra la parole après M. Jammy Schmidt.

Mais auparavant, pour en terminer avec le débat sur les questions sociales et le chômage, je mets aux voix les conclusions des deux rapports de MM. Justin Godart et Grisoni.

(Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées.)

Mme Brunschvicg. — Je proteste énergiquement, car j'avais demandé à faire une réserve sur le rapport de M. Grisoni et je n'ai pas pu prendre la parole.

LA POLITIQUE GENERALE

M. le Président. — La parole est à M. William Bertrand.

M. William Bertrand. — Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu.

Vous avez exprimé à une immense majorité, sinon à l'unanimité, le désir de voir venir immédiatement le débat sur la politique générale, dont le rapporteur est M. Jammy Schmidt. M. le Président vient de me donner la parole, parce que je suis chargé du rapport sur l'activité du groupe parlementaire et que l'on a considéré que cette question entrait dans le cadre de la politique générale. Toutefois, je me rends compte qu'il convient de demander tout d'abord au Congrès s'il désire que j'ouvre ce débat, ou s'il préfère que j'attende que la grande discussion que va instaurer M. Jammy Schmidt soit épuisée. (*Voix nombreuses : Après ! après !*)

M. le Président. — Il me semble que le Congrès désire entendre tout d'abord M. Jammy Schmidt. (*Oui ! oui !*) Je lui donne donc la parole.

M. Jammy Schmidt, *rapporteur*. — La Commission du Comité exécutif du Parti a adopté à l'unanimité, dans une première réunion tenue à Paris, les conclusions du rapport que j'ai mission de soumettre au Congrès.

Hier, suivant la nouvelle organisation des Commissions du Congrès que nous avons reprise, et qui permet de traiter certaines questions de façon plus complète, la Commission de politique générale s'est formée sous la présidence de notre ami Martinaud-Desplat. Cette Commission a entendu de nouveau mon rapport, aux conclusions duquel elle a introduit deux modifications de détail. Elle a chargé en outre son rapporteur adjoint, notre ami Jean Zay, de développer devant le Congrès certains points de politique générale.

Je vais tout d'abord vous donner lecture de l'ordre du jour tel qu'il a été modifié par la Commission du Congrès. J'examinerai ensuite trois points principaux de la Déclaration générale du Parti : l'un ayant trait à ce qu'on a appelé le redressement budgétaire ; l'autre concernant particulièrement la question des économies et celle des fonctionnaires ; enfin, comme

l'ont demandé les membres de la Commission du Comité exécutif de Paris et les membres de la Commission qui, hier, ont entendu mon rapport, j'aurai à développer devant vous, pour la documentation des militants qui veulent défendre nos idées en province, le bilan total de la situation financière. Voici tout d'abord le texte de la déclaration que nous soumettons à votre vote.

« Le Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste, — qui depuis mai 1932, a assumé, avec la collaboration de la majorité des gauches, la responsabilité du pouvoir par la présence de ses chefs les plus éminents dans les Ministères Edouard Herriot, Paul-Boncour, Edouard Daladier, — adresse à la Démocratie française, un message de confiance dans les destinées sociales, laïques et nationales de la République et dans la volonté formelle du Pays de maintenir la Paix avec et entre toutes les nations d'Europe et du Monde.

« Parti de Gouvernement, ayant depuis longtemps participé au Pouvoir sans jamais avoir abaissé son idéal, ni renoncé à son programme, il veut le maintien de l'ordre dans le respect des libertés publiques, et l'exercice de l'autorité populaire sous l'égide de la Loi et de la Justice.

« Il se déclare résolu à poursuivre avec énergie, à travers les difficultés économiques et financières dues aux fautes du Passé et aux grandes crises internationales nées de la Guerre, sa politique de Progrès et de Réforme sociale éclairée par la Science, constante et hardie, qui donnera aux jeunes générations qui montent, des lendemains meilleurs et une Paix plus générale et mieux assurée.

« Il entend aider le Gouvernement à poursuivre le rétablissement financier et l'engage, dans ce but, à réaliser :

« *a*) Le redressement de la régularité budgétaire ;

« *b*) La rigoureuse remise en ordre de la comptabilité publique ;

« *c*) Le contrôle sévère des abus bureaucratiques entraînant des économies « réelles » ;

« *d*) La répression efficace de la fraude fiscale ;

« *e*) La codification simplificatrice des milliers de textes compliquant la fiscalité ;

« *f*) Une plus équitable répartition des charges sur les générations successives ;

« *g*) Une réalisation effective d'un plan d'outillage national revigorant notre industrie et notre commerce, réduisant le chômage et ouvrant à la jeunesse les carrières d'avenir qu'elle a préparées ou qu'elle prépare ;

« *h*) La défense de l'épargne et du domaine national ;

« *i*) La mise en valeur des richesses du pays et de ses Colonies sous le contrôle vigilant et, s'il est besoin, sous la direction de l'Etat réformé, modernisé, luttant contre les abus du capitalisme ;

« *j*) La lutte contre la vie chère ;

« *k*) La défense de l'agriculture, de la paysannerie et de l'artisanat des campagnes et des villes.

« Si la République recherche avec tant de passion l'assainissement financier et le redressement national, c'est pour que l'œuvre d'émancipation du Travail et des travailleurs par l'accession à la propriété, par l'instruction généralisée (Ecole unique), par l'assurance sociale perfectionnée et modifiée, se poursuive et s'étende dans une société toujours plus fraternelle.

« Le retour à l'équilibre budgétaire dépend non seulement de la déflation des dépenses civiles et militaires compressibles, de la suppression des gaspillages et des abus, mais de la reprise économique mondiale, et en attendant cette reprise que nous souhaitons aussi prochaine que possible, de la protection de la production française.

« Le Parti R. R. et R. S. fait confiance au Gouvernement d'Edouard Daladier pour réaliser l'œuvre de salut intérieur, comme il le remercie d'avoir en politique extérieure, saisi toutes les occasions de montrer la bonne volonté de la France, quand il s'agit de prouver son attachement à la Paix.

« Le Parti R. R. et R. S. sait que si le monde

des désirs, des hypothèses et des illusions est immense, celui de la Réalité est étroit et brutal. Sans restreindre l'horizon des aspirations humaines, il veut s'efforcer d'approfondir dans l'action présente l'œuvre de justice sociale, de Paix et de Liberté.

« Il compte dans sa bataille incessante, contre les forces renaissantes et parfois camouflées du Passé, sur la collaboration de tous les partis de gauche, socialistes compris. Il a la conviction d'avoir avec lui le sentiment profond du Pays. Et devant les périls de l'heure, il exprime la certitude que l'union indéfectible de tous les démocrates se fortifiera pour assurer le maintien de la République en France et de la Paix dans le Monde. »

Dans l'exposé des motifs qui précède cette déclaration, j'avais introduit un court passage que je vais développer hâtivement devant vous. Je rappelais que, dans la première réunion de la Commission de politique générale, tenue à Paris, j'avais été amené à établir le bilan de la situation financière léguée par les derniers gouvernements Laval et Tardieu. J'avais évoqué la couteuse politique du Bloc National de 1919 à 1924, l'effort de redressement fait par le Cartel de 1924 à 1926, les conséquences lourdes de l'expérience Poincaré de 1926 à 1928, la politique de gaspillage et de subventions aux grandes affaires privées en déconfiture menée de 1928 à 1932, et le travail de restauration financière entrepris par nos amis au pouvoir depuis les élections dernières.

Dans ce débat, je n'apporterai pas des chiffres nombreux. Quelques citations me suffiront.

Je possède dans mon dossier tous les documents relatifs à notre situation financière.

Il y a d'abord l'ancien rapport de M. de Lasteyrie en 1923, celui où l'on aperçoit déjà la défaillance de bonne tenue des écritures publiques, puisqu'on a pu dénoncer, en 1933, une erreur d'écriture de 6 milliards dans les comptes des Bons de la Défense nationale.

Il contient également un document fort intéressant

dont on n'a guère parlé lors de sa parution, ni depuis, je veux dire l'inventaire Clémentel, publié en 1925.

Tous ces documents, nombreux et aux données complexes, ne donneraient pas à nos militants des arguments absolument ramassés, convaincants et précis.

Je préfère leur fournir quelques chiffres généraux et saisissants.

En 1914, quelle est la dette de la France ?

Selon la méthode de calcul adoptée, selon que l'on capitalise à leurs taux respectifs, les rentes des emprunts contractés, les techniciens les plus avertis fixent, les uns à 32 milliards, les autres à 38 milliards, le montant du passif d'avant-guerre.

Retenons le chiffre de 32 milliards, qui paraît être le chiffre officiellement admis.

Calculée par les mêmes techniciens, par les mêmes méthodes et figurant dans les mêmes documents déposés ici, notre dette intérieure est évaluée, après la guerre, à 207 milliards 600. (Rapport Lasteyrie et Inventaire Clémentel).

Le Bloc National arrive au pouvoir. Il y reste de 1919 à 1924. Le chiffre de la dette s'élève alors à 469 milliards environ, 469 milliards 870 millions (chiffres Lasteyrie et Clémentel). Ainsi, la dette intérieure a doublé pendant les cinq années de gestion du Bloc National. Nous verrons pour quels motifs.

Enfin, le quatrième chiffre que je veux citer encore, est le montant présent de la dette. En tenant compte des annuités et des taux moyens des emprunts, on peut évaluer actuellement que la dette française intérieure dépasse maintenant 500 milliards.

Voilà des chiffres simples, incontestables, du moins dans leur ordre de grandeur, puisqu'ils ont été établis par tous nos maîtres ès finances. Il me reste à les accompagner de quelques commentaires.

Le Bloc National, ai-je dit, a doublé la dette du Pays. Pendant cinq ans de paix, il a dépensé plus qu'on n'avait dépensé pendant cinq années de guerre. Et je

retire, bien entendu, du chiffre de l'augmentation de la dette qui le concerne, les 38 milliards de dette qui existaient à l'origine.

Sans doute, dira-t-on, mais il y a eu les régions libérées, il y a eu les premières pensions payées aux victimes de la guerre.

C'est vrai. On a dépensé beaucoup pour les régions libérées. Les comptes de ces dépenses ont été tenus avec assez d'exactitude dans le débuts et nous savons qu'à la fin de 1924 on avait dépensé 54.469 millions pour les régions libérées ; d'autre part, on avait dépensé près de 18 milliards pour les pensions : soit en tout 72 milliards. Nous sommes loin des 200 milliards d'augmentation de la dette dus à la gestion du Bloc National. Il reste un écart d'au moins 120 milliards. A quoi cette énorme somme a-t-elle été consacrée ?

Tout d'abord, il ne faut pas oublier, — mais nous n'avons jamais eu le compte exact de ces dépenses — que le Bloc National a soutenu la Russie blanche. Nous avons envoyé des subsides à Denikine et à Koltchak, et ramené l'Armée russe blanche sous les murs de Constantinople. Ceci a coûté certainement quelques milliards. Le bilan de cette opération n'a point été établi et personne ne l'a jamais réclamé avec insistance. Mais les contribuables paient les intérêts et l'amortissement.

La France a prêté beaucoup, après la guerre, à la Pologne et à la Roumanie et aux autres nations d'Europe centrale... On peut chiffrer ces prêts, mais il en est peu qui ont donné lieu à des intérêts ou à des remboursements substantiels.

Il y a eu l'expédition de Syrie, dont nous ne connaissons pas non plus le coût total. Cette expédition, qui a causé la mort de 9.000 hommes et 1.180 officiers, avait entraîné le vote de près de 5 milliards de dépenses à la fin de 1925. Et pourquoi ? Pour une possession à titre de mandat qui, demain, peut nous être enlevée par une simple délibération de la Société des Nations.

C'est vers 1924, qu'on a commencé à régler les comptes de guerre, règlements des transports aux Cies de chemins de fer, de matériels aux fournisseurs, des coupures émises par les Chambres de Commerce, les banques des petites villes.

A la Commission des comptes définitifs de la Chambre, j'ai demandé, avec M. Evain, député de droite, qu'on vérifie les factures et les titres de dépenses et de recettes. La Cour des Comptes voulait procéder par sondages dans la masse des papiers qu'on ne pouvait examiner un à un, mais on n'en a rien fait. Et la Chambre sur la proposition de M. Bokanowski a renoncé à cette opération. On a brûlé toute la paperasserie, comme en 1871, et sans pouvoir, cette fois, attribuer l'*auto-dafé* à une nouvelle Commune.

Je rappelais qu'en 1923 on avait eu une erreur de 6 milliards dans les Bons de la défense nationale. Nous en avons demandé la vérification.

La Cour des Comptes s'est préoccupée de cette étrange comptabilité que M. de Lasteyrie a lui-même dénoncée. Il a fallu se contenter de l'explication des responsables qui allèrent dans un rapport officiel jusqu'à prétendre que les rats du Pavillon de Flore avaient détruit un grand nombre de talons. L'enquête tourna court. Et l'on décida de brûler le reste des talons plutôt que de rechercher à remettre de l'ordre dans cette erreur qu'on régla par de simples écritures !

Ce fut ensuite la propagande de M. Millerand en Alsace-Lorraine ! Elle eut un côté bien onéreux et qui augmente singulièrement la dette et des arrérages que les contribuables payent maintenant. Vous vous rappelez la belle opération des marks, qui valaient à ce moment-là cinq sous et qu'on a remboursés à vingt-cinq sous : il en est arrivé des quantités ; ils venaient même par avions de l'Allemagne. N'est-ce pas une opération folle que celle qui coûta ainsi plusieurs milliards à la Trésorerie française.

Et puis, il y eut aussi les fortes remises faites aux banques, l'emprunt permanent de bons à la petite semaine, bons exemptés de l'impôt sur le revenu, exo-

nération qui depuis devait favoriser scandaleusement la fraude fiscale.

D'autres chiffres sont encore à citer. Ce sont ceux de nos budgets Ils démontrent que, chaque fois que le Bloc national a pris le pouvoir, les budgets se sont démesurément enflés. Il est curieux d'en suivre les fluctuations d'année en année.

Avant l'arrivée au pouvoir du Cartel, le budget atteignait un montant de 41 milliards.

Les partis de gauche arrivent en majorité après les élections de 1924. Le budget de 1925 s'établit à 34.186 millions avec un léger déficit. Le budget suivant, préparé par le Cartel, est en équilibre de 34 milliards avec un excédent de 600 millions. Le parti radical a toujours fait de la déflation budgétaire. (*Applaudissements*).

Arrive le gouvernement de M. Tardieu — je ne veux pas citer tous les chiffres, ce serait trop long : son budget de 9 mois atteint 40 milliards, et se monte en réalité à 53 milliards. Le budget 1930-1931 est en déficit masqué de 2 milliards, celui de 1931-1932 est de 7 milliards avoués.

L'année dernière, nous avons ramené le budget des dépenses à 47 milliards, commençant ainsi l'œuvre de déflation nécessaire.

Nous sommes les syndics de la faillite du Bloc national et obligés de réparer ses fautes.

D'autre part, il y a le problème de trésorerie qui joue à côté du problème budgétaire. C'est celui dont a été victime le gouvernement du Président Herriot en 1926. Vous savez ce qui s'était produit alors. On avait jeté à travers le pays un nombre considérable de bons de la Défense nationale à six mois, à un an. Ces bons étaient en grande partie entre les mains des banques. Et, un jour, parce que nos ministres proposaient la suppression de l'ambassade du Vatican, parce qu'ils demandaient aussi l'introduction de l'école laïque en Alsace, le mot d'ordre fut donné et sous le chantage des retraits et des non-renouvellements des bons, le ministère Herriot tomba dans les conditions dont vous vous rappelez. (*Applaudissements.*)

Alors intervient l'expérience Poincaré, celle qui pèse peut-être le plus lourdement aujourd'hui sur les épaules des contribuables français.

Sous le précédent cabinet, celui de M. Painlevé, on avait formé un Comité des experts. Celui-ci, consulté, élabora un plan de redressement financier général.

Si M. Poincaré avait suivi exactement ce plan des experts, qu'il avait adopté, le pays en aurait bien moins souffert. Mais M. Poincaré reprit ce plan en le modifiant.

Dans ce plan, il était d'abord question de stabilisation. Cette idée ne plaisait pas à M. Poincaré, qui voulait la restauration totale du franc. Le chiffre préconisé par les experts pour la stabilisation était celui de 175 francs qui avait été expérimenté en Belgique. M. Poincaré fait premièrement tomber ce chiffre à 125 francs. Ce fut immédiatement un arrêt presque complet de l'exportation de nos produits : première erreur sur laquelle je n'insiste pas davantage.

Mais M. Poincaré commet une seconde erreur plus grave. Le plan des experts avait prévu que, pour faire la stabilisation, il convenait de contracter un emprunt limité dans son quantum, son taux et ses remboursements, emprunt d'environ 6 milliards. M. Poincaré refuse de faire cet emprunt qu'il eût pu contracter à l'étranger. Et il se rallie à la combinaison extraordinaire qui a consisté à permettre à la Banque de France d'acheter, en émettant des billets sans limite, de l'or, des devises surtout, et de spéculer sur elles. Le résultat est que de 240 francs la Livre tombant à 125 francs, chaque étape devenait effroyablement coûteuse. L'opération nous a coûté plusieurs milliards, dont nous payons aujourd'hui les arrérages.

La politique de M. Poincaré a eu encore un autre inconvénient dont nous portons également le poids. On avait accusé M. Herriot d'avoir « crevé le plafond » ; il avait porté la circulation des billets de banque à 42 milliards. Qu'a fait M. Poincaré ? La suppression du plafond, pour l'achat à caisse ouverte de sterling et de dollars. Dès l'année suivante, il y

avait 57 milliards de billets en circulation. Il y en a aujourd'hui 84. C'est une des conséquences qui pèsent le plus lourdement, et sur notre situation financière et sur notre situation économique.

Hier, les orateurs du Congrès déclaraient leur hostilité à l'inflation. Comment nos amis du Gouvernement pourraient-ils en faire, alors qu'à travers le Pays circulent ou s'entassent déjà 84 milliards de billets ?

Et comment s'étonner, d'autre part, qu'il y ait tant d'argent thésaurisé chez nous ?

Tels sont les résultats de la politique de M. Poincaré. Vous en mesurez aujourd'hui les conséquences laissées dans l'ombre. (*Applaudissements.*)

Après deux ans d'union nationale ont lieu les élections de 1928. C'est M. Tardieu, c'est M. Laval qui prennent le pouvoir. Ils vont profiter d'une situation extraordinairement prospère, car M. Poincaré a dépassé encore sur un point important les indications du plan des experts : il a suraugmenté les impôts dans une proportion énorme et qui aurait pu provoquer à travers le pays des manifestations alors justifiées. Ce fut du jour au lendemain, portant sur tout le système fiscal, une aggravation considérable de l'impôt sur les salaires, de l'impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels, de l'impôt sur la cédule des bénéfices agricoles. Notre production supporte toujours les taux alors appliqués. Et l'on peut dire que la gêne économique, dans les affaires françaises, a été déterminée par cette surfiscalité que les experts voulaient moins considérable.

Le gouvernement chargea alors le pays de 12 milliards d'impôts supplémentaires. On n'en compte généralement que 11, parce que, en même temps, on dégrevait la haute finance en diminuant le taux de l'impôt général sur le revenu relevé précédemment par le Président Herriot et on en diminuait le produit d'un milliard et demi ce qui ne profita qu'aux banques.

A ce sujet, il est à remarquer que l'art. 32 de la loi du 4 avril 1926, votée justement sous un ministère

de gauche n'a guère été appliqué. J'ai interpellé le ministère Poincaré sur ce point, en janvier 1928. Il n'y a guère qu'un Inspecteur de l'Enregistrement pour surveiller toutes les banques de Paris. Quoi d'étonnant que de récents procès aient pu montrer que les agissements coupables des banques n'étaient pas seulement pratiqués par la banque de Bâle ! (*Applaudissements.*)

M. Tardieu et M. Laval devaient donc bénéficier du surproduit des impôts Poincaré qui leur donnaient des plus-values budgétaires énormes, une trésorerie facile, mais qui épuisaient la matière fiscale et ruinaient notre économie.

Sans doute, sur la pression du Parlement, ils firent des dégrèvements partiels et partiaux ; ils relevèrent les traitements des fonctionnaires publics. Il faut reconnaître qu'après une telle surinflation et une telle augmentation d'impôts, on ne pouvait laisser les fonctionnaires vivre sous le même régime qu'en 1914. Mais ce fut le moment aussi, où les Caisses publiques étant phlétoriques, on eut, pour de grandes entreprises mal en point, des complaisances singulières.

Ce fut en effet le moment où l'on remonta toutes ces affaires et ces banques en déconfiture qui savent si bien piller l'Etat et dévaliser l'épargne. A ces banques, à ces entreprises, des milliards ont été prêtés, dans des conditions que vous croyez connaître, mais, je vais essayer de le montrer, que vous ne connaissez pas entièrement.

La Commission des Finances de la Chambre, au début de cette législature, lorsqu'elle s'est aperçu qu'il y avait à combler un déficit de 6 milliards, s'est demandé si l'Etat ne pourrait pas récupérer, soit sous forme de capital, soit sous forme d'intérêts, tout au moins une partie des milliards ainsi prêtés à des banques, à des nations étrangères et à des établissements privés.

On s'enquit alors des clauses possibles de recouvrements prévus. Et la déception fut générale.

Pour la Banque d'Alsace-Lorraine, un contrat for-

mel et clair a été passé quant au prêt qui lui a été consenti.

Mais quelles sont les conditions de remboursement prévues pour le prêt fait à la Banque nationale de Crédit, auquel on a donné 2 milliards ? Aucun contrat, aucune autorisation n'a été soumise aux Chambres.

Il en fut de même pour les autres prêts. Mais l'un d'entre eux fait à une nation ex-ennemie et non soumis à la ratification du Parlement apporta une révélation scandaleuse.

Pour la Hongrie, à qui l'on a donné 354 millions qui ont servi à acheter des canons, chez des nations hostiles, savez-vous ce qui figure dans la comptabilité publique ? Le simple récépissé de la banque qui a été chargée de verser les 354 millions à la Hongrie. Pas d'engagement de remboursement. Pas de question d'intérêts. Cet argent a été donné presque de la main à la main.

Autrefois, on faisait passer en Haute Cour des gens qui n'en avaient pas fait autant. (*Applaudissements.*)

Si l'on récapitule, depuis 1919, les gaspillages, les prêts abusifs faits sous les gouvernements de Droite qui ont eu le pouvoir de 1919 à 1924 et de 1926 à 1932, on constate que la moitié de notre dette intérieure est formée par cette gabegie formidable. Ainsi la partie incompressible du budget qui se monte à plus de vingt milliards aurait pu être réduite de moitié si le pays n'avait pas à payer près de 10 milliards qui représentent annuellement l'amortissement et l'intérêt des folles prodigalités du Bloc National et de l'Union Nationale.

* * *

J'arrive au deuxième point de mon exposé, et je voudrais examiner maintenant comment il est possible d'imaginer le redressement financier pour un point important trop rarement mis en lumière.

Ce point concerne une condition essentielle du relèvement. C'est le retour à une comptabilité publique normale.

Vous avez sans doute remarqué que dans l'ordre

du jour de politique générale, nous demandons le redressement de la « régularité budgétaire ». Pourquoi ? Je vais l'expliquer.

Depuis 1914, on ne peut pas dire qu'on ait jamais présenté en stricte réalité des budgets en équilibre, même sous les ministères présidés par nos amis.

Un élément essentiel a manqué pour obtenir cet équilibre, élément que connaissent les plus humbles maires et les plus petits conseils municipaux de nos villages : c'est le compte général de nos dépenses, le compte de gestion de l'exercice précédent.

Quand un maire fait voter son budget, il apporte devant l'assemblée municipale son compte d'administration, le compte du receveur municipal. Le conseil municipal vérifie les recettes et les dépenses de ce dernier exercice. Les reconductions des restes à payer, des crédits cumulés, des recettes différées s'opèrent sur le budget supplémentaire. Et pour établir le budget primitif, on part d'une base certaine. C'est normal, et les prévisions s'établissent dans une approximation satisfaisante.

Mais pour l'Etat, depuis 1914, on a supprimé le compte général. Et je vous prie de croire que les grands fonctionnaires, délivrés ainsi d'un contrôle immédiat et sérieux, ne se privent pas pour créer des services adventices et pour multiplier des crédits dont ils savent que l'utilisation ne sera vérifiée que dans plusieurs années.

Or, actuellement, on commence à peine à examiner les comptes de 1926 dans les Commissions des Comptes Définitifs de la Chambre et du Sénat. Et la Cour des Comptes se plaint de cette pratique qui empêche les budgets d'avoir une base solide de départ.

Nous suggérons à nos amis du Gouvernement, qui auront à prendre leurs responsabilités sur ce point et à qui il m'est permis de donner le sentiment de nos militants, qu'une des premières œuvres à réaliser est, sinon d'arrêter complètement la revision des vieux comptes, du moins de faire la coupure afin d'arriver immédiatement à rétablir l'examen des comptes de

l'année précédente. Et voici pourquoi cette tâche est nécessaire et urgente.

La première conséquence de la disparition du compte général des dépenses, c'est que, n'ayant pas pu prévoir tous les engagements de l'exercice précédent, ne connaissant qu'imparfaitement les résultats comptables, surprises par les propositons des services, les Chambres sont obligées de voter, chaque année, non pas un seul correctif comme la bonne règle le voudrait, mais cinq ou six cahiers de crédits et d'annulations supplémentaires. Ainsi, nos budgets, en cours d'année, perdent tout caractère de sincérité. Ils apparaissent balancés sur le papier, ils ne le sont pas dans la réalité en raison du jeu de ces cahiers supplémentaires qui faussent la vérité de la gestion.

D'autre part, il en résulte l'autre désavantage que je signalais : les fonctionnaires échappent totalement au contrôle du Parlement et de la Cour des Comptes. C'est cette carence qui a permis à un service, à propos duquel j'aurai à m'expliquer devant la Chambre, le service spécial des réévaluations foncières, de faire une pseudo-revision du cadastre, d'engager pour cela 2 milliards de dépenses, d'avoir déjà dépensé 400 millions, et d'avoir recruté 3.000 auxiliaires, sans que le Parlement ait pu s'en apercevoir.

Ainsi, le fait qu'on ne vérifie plus immédiatement les comptes de l'année précédente empêche toute régularité budgétaire. C'est une des toutes premières réformes que nous demandons au Gouvernement d'accomplir. (*Applaudissements.*)

Cette réforme est d'autant plus essentielle que, dans les pourparlers que nous avons eu à poursuivre à Genève, nous avons été parfois mis en mauvaise posture. Lorsque nous avons discuté, par exemple, le projet de désarmement, basé sur la diminution progressive des crédits militaires, on n'a pas manqué de nous demander quels étaient ces crédits en France. Etaient-ce seulement les crédits portés au budget, ou ne fallait-il pas tenir compte de ceux qui pouvaient figurer dans les différents correctifs votés en cours d'exercice par le Parlement ? Ainsi apparaît l'impor-

lance d'une telle question. Si le ministère — et je crois qu'il peut la faire — veut accomplir cette réforme, il aura amorcé le véritable redressement budgétaire et financier. (*Applaudissements.*)

Le troisième et dernier point de mon exposé concerne la défense de l'Epargne. A cet égard, j'ai confiance dans le président Daladier qui a, depuis longtemps, déposé des projets ayant reçu l'approbation du parti.

Le Gouvernement doit aussi s'attacher à la défense du domaine national. Il est scandaleux qu'à la dernière assemblée de la Ligue des droits de l'homme on ait pu dire que les mines de Knutange, d'Hagondange et de Rombach, qui nous ont été attribuées par le traité de Versailles, qui ont été évaluées par les Allemands eux-mêmes à 1.600 millions avant la guerre, et qui valent peut-être 8 milliards maintenant, aient pu être cédées au Comité des Forges pour la somme ridicule de 150 millions, réduite, dit-on aujourd'hui, à 80 millions.

Des revisions des marchés, des récupérations s'imposent.

Pour cette œuvre d'énergie nous faisons confiance aux chefs du Parti Radical.

Nous leur demandons aussi de déterminer les personnalités et les collectivités qui ont profité de tous les gaspillages que nous avons évoqués. Il faut connaître ceux qui ont mérité et qui doivent subir, comme l'a dit le Président Caillaux, la grande pénitence ? Sont-ce les petits — qui ont souffert et qui souffrent — ou les autres qui se sont enrichis et précipités sur toutes les jouissances d'après-guerre ? J'ai foi à cet égard dans l'énergie de nos chefs, de nos élus et plus encore dans celle de nos militants, car j'ai compris aux mouvements de ce Congrès qu'il y avait chez les jeunes de notre Parti un dynamisme que n'effraie point la transformation du monde moderne. (*Vifs applaudissements.*)

En terminant, laissez-moi placer mon intervention sous l'évocation du souvenir de deux hommes qui sont chers au cœur des radicaux. De leur enseignement

comme de leur exemple, les anciens militants et les jeunes ont recueilli la flamme et n'ont pas « gardé la cendre », comme disait Jaurès : je veux parler de Camille Pelletan et de Ferdinand Buisson. (*Vifs applaudissements.*)

En 1901, la situation était la même qu'aujourd'hui. On n'osait pas toucher aux grands fonctionnaires qui servaient mal la République et qui se montraient impatients et dédaigneux du Contrôle de la Démocratie. Camille Pelletan, dans la première déclaration du Parti s'exprimait déjà ainsi :

« Comment ne découragerait-on pas les masses profondes de la démocratie, les millions d'inconnus dont le dévouement n'a jamais manqué à notre cause, dont le courage a résisté à toutes les persécutions et qui sont, plus encore que les politiciens les plus illustres, les véritables fondateurs de la République, s'ils voyaient indéfiniment les intérêts réactionnaires aussi puissants sur les ministres qu'ils ont portés au pouvoir que sur ceux qui les traquaient la veille ? La France républicaine n'est plus disposée à tolérer qu'un gouvernement, si bien intentionné qu'il soit, se laisse envelopper par les influences qu'il avait mission de détruire et commence par se faire trahir par ses bureaux pour finir par se faire dominer par eux. » (*Applaudissements.*) Je dédie ces paroles à notre ami le Président Chautemps dont la fermeté, pour être enveloppée de douceur, est une garantie d'action républicaine.

L'autre figure que je veux évoquer par ces temps d'appels véhéments à la Dictature est celle du père de l'école laïque, de celui qui a formé tant de belles générations d'instituteurs dévoués au peuple, Ferdinand Buisson. Je me souviens d'un de ses discours où il flétrissait le coup d'Etat du Deux Décembre. Il rappelait les fusillades ordonnées par le futur empereur et dirigées contre les promeneurs inoffensifs des boulevards de Paris. Il montrait que cette démonstration criminelle qui n'avait eu pour but que d'effrayer la France, et d'asseoir le règne brutal de la Force, ne pouvait avoir d'autre issue que la guerre. Et glori-

fiant notre grande Révolution pacifique, il terminait son allocution par les vers admirables de la dernière strophe du *Chant du Départ* dont je veux aussi faire ma conclusion. Définissant l'idéal qui anime toujours le Parti radical, nos ancêtres de 1792 assaillis par les coalitions monarchiques et les révoltes vendéennes confessaient leur foi dans l'avenir de la République par cette inoubliable proclamation :

« En tous lieux, dans la nuit profonde
« Plongeant l'infâme royauté,
« Les Français donneront au monde
« Et la paix et la liberté ! »

(*Vifs applaudissements répétés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vos acclamations constituent les meilleures des félicitations au remarquable discours que vient de prononcer notre ami Jammy Schmidt pour soutenir son rapport.

Je viens de recevoir le bulletin de santé suivant de M. le Président Herriot, et je pense que vous serez heureux de le connaître avant que je donne la parole à notre ami Jean Zay :

« Chute importante de la température, détente des douleurs, bon état général. »

En dehors de ce bulletin, on me prie d'indiquer que, pour le repos du président, les visites demeurent formellement interdites.

Je suis certain d'être votre interprète en exprimant une fois de plus, au nom, non seulement du Congrès, mais du Parti radical-socialiste tout entier, tous les vœux ardents que nous formons pour le prompt et complet rétablissement du Président Herriot. (*Vifs applaudissements.*)

Je donne maintenant la parole à M. Jean Zay, rapporteur adjoint de la Commission de politique générale.

M. JEAN ZAY. — Citoyens, vous venez d'applaudir le magnifique discours de notre ami Jammy Schmidt. Je désire seulement, au nom de la commission de politique générale qui m'en a chargé, à l'unanimité,

et au nom d'un certain nombre de militants et d'élus, vous apporter, en complet accord avec lui, quelques considérations très brèves, mais qui nous ont paru particulièrement nécessaires.

Jammy Schmidt a défini des buts, il a précisé des objectifs. Ils sont les mêmes pour lui et pour nous ; ils étaient les mêmes déjà pour les orateurs que nous avons entendus dans le débat financier.

Restent les questions de méthode et les questions de tactique ! Il ne s'agit, certes, à aucun degré de méthode ou de tactique parlementaire, car nous tenons ces questions pour réglées. Elles sont réglées dans notre esprit et elles sont réglées dans les faits.

Elles sont réglées dans notre esprit, parce que, avec le gouvernement qui est au pouvoir, il n'y a pas, pour nous, de question préalable de tactique ou de méthode, il y a seulement des questions préalables d'action et de programme (*applaudissements*) et c'est seulement, dans la mesure même où nous estimons, comme nous l'avons dit dans tous nos congrès, que ce programme doit être un programme de gauche et cette tactique une tactique de gauche, qu'elles conditionnement nécessairement, pensons-nous, une seule majorité possible : la majorité républicaine que vous avez envoyée au Parlement. (*Applaudissements.*)

Si j'en parle, c'est que si, à cette tribune, personne ne vient demander d'autre formation que celle voulue par le pays, il faut bien que, lorsque nous aurons quitté Vichy, on n'interprète pas notre silence. Ce silence est fait du sentiment que nous avons que la question est réglée. Par conséquent, c'est seulement pour mémoire et pour qu'il m'en soit donné acte, et aussi dans un besoin légitime de clarté qui a toujours été celui de notre parti, que je fais allusion à quelques-unes de ces formules parfois rêvées, parfois encore évoquées et réclamées à l'extérieur de nos congrès, qu'il s'agisse de cette union nationale dont le président Edouard Herriot, dans son discours de la Tour-du-Pin, en pleine période électorale, disait qu'il est des duperies qu'on ne recommence pas (*vifs applaudissements*), ou de ces formules de concentra-

tion qui, en dehors de toute discussion, en dehors de toute préférence, en dehors de toute théorie, se heurteraient, si l'on regarde les chiffres de la Chambre, à des impossibilités mathématiques. (*Applaudissements.*)

Cela dit — et vous m'excuserez d'avoir cru nécessaire de le dire, mais, suivant la parole que vous connaissez : si les choses vont bien sans les dire, elles vont encore mieux en les disant — c'est d'un problème de politique générale, au sens large, complet du mot, que je voudrais vous entretenir.

De tous côtés, chez nos amis, chez nos voisins, chez nos adversaires, dans tous les discours, on nous adresse toute sorte de questions, voire de sommations, à propos de ce qu'on appelle « le courant, le désir, le besoin d'autorité qui travers le pays ».

Lorsqu'on a parlé de cette notion d'autorité, on se tourne vers nous et, tantôt avec une affection de camarades de lutte, tantôt avec le secret désir de nous embarrasser, on nous demande si nous, radicaux, nous nous sentons capables de répondre à ce besoin, s'il existe vraiment dans ce pays.

D'abord, pas de duperie ! Quand ces propos nous viennent de notre droite, quand M. André Tardieu, par exemple, attend d'être chassé du pouvoir pour sentir que la constitution a besoin de réformes (*applaudissements*), nous avons le droit de sourire et de ne pas y prêter plus d'importance que celle qu'on attache à de nouvelles méthodes de guerre.

Mais il n'en est pas de même quand nous entendons ces mots sur la bouche ou que nous les lisons sous la plume des nôtres, quand surtout ce sont nos jeunes camarades, les hommes de ma génération, qui se tournent vers nous avec ce sentiment confus, ce besoin instinctif d'être les soutiens d'un gouvernement républicain d'autorité démocratique. Oui, cela nous préoccupe et j'entends répliquer à cette question.

Pour répondre à ce besoin d'autorité, nous n'avons ni découvertes à faire, ni révélations à recevoir ! Nous possédons, dans l'arsenal de nos traditions et de nos textes, dans la doctrine de nos chefs, dans l'action

de nos gouvernements, dans ce passé auquel on peut se référer sans risquer d'être taxés d'archéo-radicaux, tout ce qui est nécessaire pour savoir ce qu'est et ce que doit être l'autorité de l'Etat. (*Applaudissements.*)

Depuis 1881, depuis la déclaration et la charte du Parti en 1901, les nombreuses voix qui se sont élevées parmi nous, les nombreuses campagnes, qui étaient d'autant plus méritoires que, parfois, elles étaient discrètes, les efforts de certains, comme notre ami Jacques Kayser, au congrès de Paris, ou notre ami Henri Guernut, par la presse, par la parole, ont depuis longtemps répondu à la question.

On nous parle d'ordre et d'autorité ? On nous parle de nation ?

Citoyens, nous sommes un grand parti d'ordre et, même quand nous entendons remplir notre rôle profond, qui est de réaliser dans la paix et dans le calme démocratiques les plus hardies et, disons le mot, les plus révolutionnaires des formules de l'idéal républicain, c'est avec le souci d'ordre du pays et c'est peut-être pour cela que nous avons repoussé certaines théories qui nous étaient offertes, comme celle de la « vacance de la légalité ». (*Applaudissements.*)

Par ailleurs, en dépit de ceux qui, contre nous, s'intitulent partis nationaux, comme pour sous-entendre que nous sommes des Français de deuxième zone et des patriotes diminués, on veut bien reconnaître, dans les moments décisifs, c'est-à-dire dans les moments graves, que nous sommes, après tout, un parti national et que des hommes comme le président Herriot ou le président Daladier en ont donné, parfois, au prix de leur existence ministérielle, des preuves qui ne souffrent pas d'être discutées ou mises en doute. (*Applaudissements.*)

Enfin, on nous parle d'autorité. L'autorité de l'Etat, nous y croyons, nous la réclamons. Mais il s'agit de s'entendre et de ne pas prononcer les mêmes mots avec des sens différents.

L'autorité de l'Etat doit exister ; elle est d'autant plus nécessaire que l'Etat est menacé et que la situa-

tion est trouble. Mais il faut qu'elle remplisse trois conditions. Ce sont ces trois conditions que je demande au congrès d'approuver.

Il faut d'abord que l'autorité dont il s'agit soit celle de l'Etat seul, de l'Etat républicain, à l'exclusion de tous autres. (*Vifs applaudissements.*) Il faut que ce ne soit, bien entendu — notre sentiment, sur ce point, est connu — ni l'autorité personnelle, dont la République, après de cruelles expériences, a tant de raisons d'être guérie et au sujet de laquelle notre Parti n'a jamais cédé, ni l'autorité de groupes, de clans ou de clubs. Il faut que ce soit l'autorité de l'Etat républicain et, si j'ose définir le mot, de l'Etat dans sa forme traditionnelle, de l'Etat en tant qu'il représente la souveraineté populaire (*applaudissements*) et en tant, non seulement qu'elle se traduit tous les quatre ans dans les scrutins, mais tous les jours, dans le contact direct avec les militants et avec ces sources populaires auxquelles notre parti doit nécessairement revenir et demeurer fidèle. (*Applaudissements.*)

La deuxième condition — ici, je me tourne vers le président Chautemps, vers le ministre de l'Intérieur en qui nous mettons notre confiance (*applaudissements*), une confiance déférente — pour qu'il nous entende — et il nous a déjà entendus — la deuxième condition, c'est que l'autorité, pour qu'elle soit dans les actes, soit d'abord dans les personnes. (*Applaudissements.*)

Nous demandons au gouvernement qu'à tous les degrés de l'administration du pays, ce qu'on appelle d'une formule à la mode « les leviers de commande » soient placés dans des mains sûres et nettes. (*Vifs applaudissements prolongés.*) (*Les congressistes se lèvent et acclament l'orateur.*)

Citoyens, comme nous communions dans la même pensée, tout mouvement de votre part compromettrait l'expression de cette pensée. (*Mouvements divers. Bruit sur quelques bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Non seulement, nous avons une commune pensée, mais il ne peut y avoir de bruit

quand on entend un homme de votre talent. (*Applaudissements.*)

M. Jean Zay. — Je remercie le président et le Congrès de leur bienveillance.

La troisième condition, c'est qu'il faut exercer l'autorité avec fermeté et décision, non pas seulement contre les groupements d'intérêts ou d'individus, non pas contre les forces syndicales de ce pays, mais au nom de l'Etat, contre les puissantes oligarchies financières (*applaudissements*) qui traitent d'égal à égal avec l'Etat républicain et dont les pressions, parce qu'elles sont clandestines et occultes, n'en sont pas moins redoutables et dictatoriales. (*Applaudissements.*)

Citoyens, si nous sommes d'accord et si les conclusions de la commission politique générale sont approuvées par le Congrès, permettez-moi de conclure.

Il y a d'autres questions que, peut-être, si le temps ne nous était pas ménagé, nous poserions devant le Congrès. A l'heure où, de tous côtés, croulent à la fois les monarchies les plus anciennes et les Républiques les plus jeunes, à l'heure où l'on remet en cause les institutions et les doctrines, les sentiments moraux et les héritages intellectuels, est-ce que le Parti radical ne s'est pas interrogé devant sa doctrine et devant ses institutions ?

Oui, il s'est posé, il se pose la question ! Il n'a pas d'hésitation à y répondre.

Si l'on nous dit que des considérations d'opportunité, que le malheur des temps, que le trouble des situations, ne permettent pas aujourd'hui d'élaborer ces réformes profondes qui assoupliront la démocratie, nous le comprenons, nous y consentons.

Si l'on vient nous dire, par ailleurs, que le régime parlementaire, tel qu'il est, avec ses fautes, avec ses défaillances, est singulièrement supérieur aux dictatures environnantes et si l'on vient nous demander, le cas échéant, de le défendre par tous les moyens, tel qu'il est, nous y sommes prêts. (*Applaudissements.*)

Mais qu'on ne nous demande pas de nous dissimuler, dans des conditions aussi préoccupantes, les assouplissements, les perfectionnements, les renouvellements, les rajeunissements que ses institutions appellent. (*Applaudissements.*)

En vérité, ce qui serait étonnant, ce n'est pas qu'aujourdhui on parle de ces assouplissements, ce serait, après tout, que la charte de 1875, bâtie dans des intentions monarchiques, fût, après les bouleversements insensés auxquels nous avons assisté, assez parfaite pour répondre à nos besoins et à nos désirs.

Aujourd'hui, certes, nous comprenons la nécessité d'ajourner la réalisation de nos espoirs, mais aussi de ne pas y renoncer, de nous en réclamer et de demander à un grand Congrès de les faire siens. Nous vous invitons, citoyens, certains d'être en parfait accord avec le Gouvernement républicain, avec la majorité démocratique et le pays lui-même, de comprendre qu'on sert mieux un régime en travaillant à le perfectionner qu'en l'idolâtrant, dans ses formes surannées, et qui ont besoin d'être adaptées aux nécessités modernes. (*Vifs applaudissements.*)

Telles sont les observations que je voulais présenter.

Nous invitons le Parti radical, nous, qui sommes ses plus jeunes militants, et avec une particulière émotion pour ceux d'entre nous qui ont été appelés, de bonne heure, à prendre leur part de responsabilité, à ne rien oublier de ses doctrines et de ses traditions et de se souvenir qu'il a un rôle, je dirai même une « mission » à remplir : celle de réaliser, dans la paix démocratique, dans la liberté, dans la tranquillité sociale, les réformes les plus hardies et les plus audacieuses. (*Applaudissements.*)

Souvenons-nous-en et, s'il est vrai, comme l'a dit un poète dans une définition à la fois émouvante et charmante, que le bonheur soit un rêve de jeunesse réalisé dans l'âge mûr, travaillons, citoyens, à réaliser dans l'âge mûr de notre démocratie ce rêve de jeunesse qu'est pour nous la vraie République

fraternelles. (*Vifs applaudissements unanimes.*) (*MM. les Congressistes se lèvent.*)

M. le Président. — La parole est à M. le président Camille Chautemps. (*Applaudissements.*)

M. Camille Chautemps. — Citoyens, je désire prendre en cet instant et pour quelques minutes seulement la parole afin de me tenir à la disposition du Congrès si des questions particulières pouvaient m'être posées et surtout, ai-je besoin de le dire, par déférence pour les militants, afin d'apporter, sur le plan doctrinal et sur le plan des méthodes gouvernementales et parlementaires, ma profonde, entière et cordiale adhésion aux deux admirables discours que vous venez d'entendre et d'applaudir. (*Applaudissements.*) Non pas, certes, que le Gouvernement vienne à vous avec le désir, oubliant que ses membres sont demeurés des militants, de se soustraire à votre jugement. Nous demandons simplement qu'on veuille bien, comme vous l'avez fait et je vous en remercie, juger, non pas les hommes, parce que vous les connaissez et que vous avez pour eux l'affection qu'ils vous portent eux-mêmes depuis de longues années, mais les événements et les difficultés avec lesquelles ils sont aux prise.

Du problème pour lequel, tout à l'heure, on m'appelait, je voudrais dire un seul mot, car vous reconnaîtrez que c'est d'une façon générale et plus ample qu'il faut le poser. Nous avons vu, hier, sous une forme bien délicate, se poser devant nous le problème des fonctionnaires. Nous le voyons aujourd'hui sous une forme nouvelle. Cette forme, citoyens, n'est pas spéciale au ministère de l'Intérieur. Le ministre de l'Intérieur a simplement une administration plus voyante que les autres.

Le problème est général, car il n'y a pas que dans mon administration qu'il y a des directeurs ; il n'y a pas que dans cette administration préfectorale qu'il y a des fonctionnaires dont l'opinion politique importe. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas seulement aujourd'hui que ce pro-

blème se pose. Est-ce que, tout à l'heure, notre ami Jammy-Schmidt n'a pas donné la philosophie de ce petit débat en rappelant une phrase de Camille Pelletan, alors que le chef du gouvernement et ministre de l'Intérieur était Waldeck-Rousseau, à une heure de défense républicaine où, on peut le dire aujourd'hui avec le recul de l'histoire, les chefs d'alors ont été à la hauteur des événements et où les militants, les élus qui étaient dans la bataille de chaque jour, attiraient l'attention des ministres sur le danger de se laisser dominer par les bureaux et de laisser la réaction prendre des revanches sur le suffrage universel. (*Applaudissements.*)

C'est au nom d'un gouvernement cordialement et affectueusement solidaire autour de son chef que je vous apporte cette explication très simple.

Pour ma part, depuis un peu plus d'un an, lentement peut-être, trop lentement à votre gré, trop lentement au mien, j'ai fait cependant — je ne veux vous donner que ce chiffre — un changement d'un quart de mon administration. Est-il un autre ministère en France qui puisse présenter une pareille statistique ? (*Applaudissements.*)

Ai-je besoin d'ajouter, moi qui collabore avec le bureau du Parti, ai-je besoin de dire à nos amis des fédérations départementales que, lorsqu'ils auront à me signaler des faits de cette nature, ils ne me gêneront pas mais que au contraire, ils m'apporteront une force nouvelle. (*Applaudissements.*)

Vous savez bien que la tâche du ministre est bien souvent paralysée par des Républicains authentiques qui ont gardé des amitiés (*Applaudissements*) et vous me permettrez de rappeler un mot que répétait Herriot à une heure difficile : « Ne tirez pas sur le pianiste, il fait ce qu'il peut. » (*Sourires.*)

Ce qui est important, c'est que vous sachiez que ma porte vous est cordialement ouverte, que nous règlerons ensemble tous les incidents de cette nature et que vous aurez satisfaction : c'est, en second lieu, que vous sachiez faire confiance aux hommes qui sont au pouvoir, qui sont des vôtres et qui par-

tagent votre volonté de faire respecter la volonté du suffrage universel. (*Applaudissements.*)

Le sens de mon intervention, au nom du gouvernement, c'est de dire que son chef et tous ses collaborateurs sont demeurés pleinement et entièrement fidèles à leur passé, à leurs origines. Le rapport de Jammy-Schmidt, l'adjonction si juste et si pénétrante de notre jeune ami Jean Zay, que je félicite de son magnifique talent, l'un et l'autre, nous les acceptons de la façon la plus cordiale.

Ils se résument par ces pensées : demeurer fidèle à la majorité républicaine. On l'a dit tout à l'heure, il n'est pas d'autre majorité dans cette Chambre. (*Applaudissements.*) Avec cette union des forces démocratiques dont, à aucun moment, les radicaux n'ont pris la responsabilité de la rupture, nous demandons de continuer l'œuvre démocratique commencée l'an passé et qu'on résumera demain : l'action extérieure à laquelle, on peut le dire, l'immense majorité du pays rend hommage, que le chef du Gouvernement et le ministre des Affaires étrangères, après Herriot, ont poursuivie depuis une année, politique qui, sans rien sacrifier de notre sécurité à une heure où l'esprit de dictature et de violence s'empare de nations étrangères, organise juridiquement et patiemment la paix et le rapprochement entre les peuples ; politique intérieure de redressement financier et économique dans le sens qu'indiquait tout à l'heure Jammy-Schmidt, qui sait rester jeune à travers les ans. (*Applaudissements.*)

Nous voulons réaliser la plus grande unité de notre Parti. Il y a quelques semaines, parlant dans ma Fédération du Centre, je prédisais que ce Congrès marquerait finalement l'unité profonde de notre Parti.

Laissez-moi vous demander de ne pas perdre de vue la force immense que cette unité donne à notre Parti.

A la lueur de certaines controverses auxquelles nous n'avons pas à nous mêler et qui déchirent d'autres partis, nous voyons bien ce qui pourrait

advenir du nôtre si, par malheur, nous nous désunissions. (*Vifs applaudissements.*)

Ce grand Parti dont, il y a quelques années, on annonçait la disparition prochaine et qui, avec ses plus de 2 millions d'électeurs, qui s'augmentent à l'heure présente, ses 160 députés, presque 100 sénateurs, avec des chefs comme Herriot et Daladier dont, tout à l'heure encore, nous admirions, dans le lointain, la pensée et l'action, ce Parti, avec des militants comme les nôtres, est en train de grandir dans le pays jusqu'à s'identifier avec la démocratie elle-même. (*Applaudissements.*)

Qui d'entre nous risquerait de paralyser cette action ? Tout à l'heure, en entendant Jean Zay, j'éprouvais à la fois, comme vieux militant, une joie profonde et aussi quelque mélancolie. Je me disais que moi, qui ai été pendant treize ans le rapporteur de votre politique générale, j'avais peut-être à mon tour un peu vieilli. C'est la force de nôtre Parti qu'il y ait, avec des guides anciens, des hommes qui se défendent un peu dans une jeunesse défaillante et, derrière eux, cette jeunesse ardente et vibrante.

Car c'est là la philosophie de la chose. Il peut arriver que des hommes qui sont parvenus au pouvoir soient trop enclins à s'apercevoir des obstacles, des difficultés qui se dressent sur leur route. C'est à vous, militants, de sonner chaque année le réveil des énergies parlementaires et républicaines. (*Vifs applaudissements.*)

Je vous assure que, pour ma part, je suis venu vers vous dans cette pensée, non pas de dominer un Congrès, non pas de répondre à des accusations : je suis venu dans cette pensée affectueuse de marquer à la fois ma fidélité à notre commun passé et aussi de vous écouter, de voir ce Congrès, de sentir, par vous, les vibrations de l'opinion publique et du suffrage universel. (*Applaudissements.*)

Nous devons, tous ensemble, travailler d'un même cœur pour servir notre Parti et nous pouvons le faire de deux manières : d'abord en montrant qu'il

est à la hauteur des difficultés qui l'assaillent et qu'il sert le pays avec courage ; ensuite, en demeurant fidèle à tout son passé et en servant avec noblesse le magnifique idéal qui nous rassemble tous. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Guernut, député.

M. Henri Guernut. — C'est une grande joie pour un professeur de retrouver quelques-unes de ses expressions mêmes dans la pensée d'un jeune élève qui les exprime avec l'accent de la jeunesse et l'allégresse de l'espérance.

Après le discours de Jean Zay, je renonce joyeusement à la parole. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Bouillon, de la Fédération du Nord.

M. Bouillon (*Nord*). — Après le remarquable discours de Jammy-Schmidt, l'exposé si énergique et si sobre de Jean Zay et les paroles élevées du président Chautemps, je ne retiendrai que pendant quelques minutes votre attention.

J'aurais voulu que ce Congrès fût surtout un Congrès de doctrine et que, particulièrement, on y évoquât le problème crucial de notre époque : à savoir la montée des dictatures dans les pays environnants et la façon dont nous voulons défendre la démocratie dans le nôtre.

Je constate d'abord une certaine faiblesse du pouvoir exécutif. On nous parle de nombreuses réformes, mais on en parle seulement. On nous a dit que la machine administrative était lourde et paperassière, mais on n'a même pas nommé une commission. (*Sourires.*)

Le président Caillaux disait hier qu'il ne reconnaissait pas son enfant, l'impôt sur le revenu. Demandez aux petits commerçants si la patente n'est pas un impôt très lourd et injuste et si, par consé-

quent, une refonte de notre système fiscal ne s'impose pas. (*Applaudissements.*)

Enfin, M. Grisoni a évoqué ce matin le drame du chômage. A Valenciennes, par exemple, il y a des employés municipaux de 72 ans alors qu'il y a 300 chômeurs de 20 à 25 ans. Les gens âgés ont une résignation que n'ont pas les jeunes et si l'on ne s'occupe pas mieux de ces derniers, peut-être, demain, feraient-ils une révolution dont nous serions les premiers à souffrir. (*Mouvements divers.*)

Je voudrais, non pas que le pouvoir exécutif demandât une augmentation de ses pouvoirs — le président Jeanneney a dit : l'autorité se prend — mais que, rapidement, il fît ces réformes que veulent les militants et le pays.

D'autre part, l'auxiliaire du pouvoir exécutif, le pouvoir législatif a, lui aussi, besoin de certains aménagements et de certains rajeunissements.

Vous savez comme moi qu'à la fin des sessions parlementaires, on évoque les problèmes les plus importants devant 15, 30 ou 50 députés. Vous savez aussi que la plupart des projets importants sont préparés par ce mandarinat administratif dont le président Caillaux disait hier l'action néfaste.

Pour empêcher ce mandarinat de faire ainsi les textes de loi, il faut développer les pouvoirs du Conseil national économique, créer une sorte de Chambre économique dont l'organisation serait à étudier, afin que les producteurs, les patrons, les ouvriers puissent, en techniciens qu'ils sont, élaborer les projets économiques dont dépend la vie du pays. (*Applaudissements.*)

Vous êtes ici les représentants des 150.000 militants radicaux de ce pays, vous représentez aussi les 2 millions et demi de radicaux français. Il ne faut pas que ce Congrès soit inutile. M. Chautemps a dit qu'il fallait que ce Congrès fût comme un coup de fouet donné aux parlementaires. (*Rires et mouvements divers.*)

Citoyens, le sort de la démocratie est entre vos

mains. Le Parti radical se doit d'agir et d'agir vite (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au citoyen Plettner, président de la Fédération du Haut-Rhin.

M. EDOUARD PLETTNER (*Haut-Rhin*). — La Fédération radicale socialiste du Haut-Rhin a cru de son devoir d'adresser une motion aux autres Fédérations de France. Nous serions heureux de recevoir leur adhésion et leur approbation.

Je suis chargé de vous proposer, au nom de la commission d'Alsace et de Lorraine et des Fédérations radicales-socialistes de l'Est, un ordre du jour qui n'appelle pas de commentaires. Je souligne seulement que je voudrais que ce fût la dernière fois qu'un représentant de l'Alsace républicaine soit obligé de monter à cette tribune pour demander une France une et indivisible. (*Applaudissements.*)

Voici le texte de cet ordre du jour :

« Le 30e Congrès du Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste, siégeant à Vichy, les 5, 6, 7 et 8 octobre 1933,

« Considérant que la législation en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, comporte des difficultés d'ordre administratif, judirique, économique et social, en raison du fait qu'elle forme un mélange de dispositions françaises, locales et transitoires,

« Estime qu'il y a lieu d'activer l'œuvre législative d'assimilation en introduisant dans lesdits départements toutes les lois françaises, à la réserve de quelques lois locales qui sont manifestement en progrès sur la législation des anciens départements,

« Soucieux, cependant, de sauvegarder des intérêts légitimes, recommande de procéder auparavant à une consultation administrative des milieux intéressés,

« Invite le Gouvernement à introduire progressivement la législation laïque dans les départements recouvrés par la réalisation immédiate des mesures

d'adaptation transitoires telles qu'elles ont été formulées et approuvées par les Congrès radicaux antérieurs et, notamment, par le Congrès national de Reims,

« Fait confiance au Gouvernement pour rappeler aux membres du clergé bénéficiaires du régime concordataire encore en vigueur en Alsace et en Lorraine que, si ce régime leur concède de gros avantages, il leur crée aussi des devoirs envers l'Etat et la Nation,

« Appelle l'attention du Gouvernement sur le fait que la circulaire ministérielle, relative à la dispense de l'enseignement religieux n'a, contrairement à tout usage, pas encore été portée par l'autorité scolaire régionale à la connaissance du corps enseignant. »

M. le Président. — Je mets ces conclusions aux voix.

(Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.)

M. le Président. — Je dois indiquer au Congrès qu'on me demande la clôture du débat pour passer au rapport sur l'activité parlementaire. En matière de clôture, c'est l'assemblée qui est souveraine.

Je consulte donc le Congrès sur la clôture du débat de politique générale.

(La clôture est prononcée.)

L'ACTIVITE DU GROUPE PARLEMENTAIRE

M. le Président. — La parole est à William Bertrand, député, pour présenter son rapport sur l'activité du groupe parlementaire.

M. William Bertrand, *rapporteur*. — L'année dernière, à votre Congrès de Toulouse, placés devant la situation nouvelle qui était faite à notre Parti par son magnifique triomphe aux élections générales, vous vous êtres préoccupés, en un débat ardent

et passionné, d'indiquer quelle devait être, selon vous, l'attitude du groupe parlementaire.

Vous avez posé des principes, vous avez émis une doctrine, vous avez étudié la question de la discipline.

J'ai l'honneur, cette année, de venir indiquer dans quelle mesure vos désirs ont été réalisés. Tout d'abord, je crois pouvoir résumer l'action du groupe parlementaire par ces trois affirmations : votre groupe a travaillé; votre groupe est resté uni; votre groupe a été discipliné.

Il n'en avait pas été toujours de même dans un passé qui n'est pas si lointain.

Quelques chiffres au début de ces explications. Tout à l'heure, dans son magnifique discours, le président Chautemps rappelait que nous étions 163. Je sais bien que ce chiffre a inspiré aux militants autant d'inquiétude que de joie. D'aucuns se disaient : peut-être ce groupe si nombreux aura-t-il du mal à rester uni !

On dit que seule l'opposition a les vertus qui feront les partis forts et vigoureux.

Cette crainte ne s'est pas réalisée. Votre groupe a travaillé, il est resté uni. Ses membres ont déposé 124 rapports, ils sont les auteurs de 217 propositions de loi. Ces quelques chiffres vous indiquent sa volonté d'agir et de bien faire.

Vous connaissez sa composition. Il a à sa tête le président Herriot, pour vice-présidents MM. de Chammard, Hérard, René Richard et moi-même; pour secrétaire général, M. Jammy-Schmidt; pour secrétaire trésorier, M. Jouffrault; pour secrétaires, MM. Brachard, Camille Ferrand, Martinaud-Deplat, Mazé et Marc Rucart. A côté de ce secrétariat politique, il existe un secrétariat administratif tenu par notre ami Jacques Kayser et par Mme Golsky. Ce secrétariat est chargé de fournir aux membres du groupe tous les renseignements et toute la documentation indispensables à leurs travaux.

Cette année, une innovation, due à l'initiative du

président Herriot a été apportée dans nos méthodes de travail. Pour faciliter l'étude des questions complexes, le président Herriot a décidé de créer huit sous-commissions dans lesquelles seraient élaborés une première fois les rapports devant être discutée au sein de l'assemblée plénière. Ces sous-commissions sont celles des affaires étrangères et coloniales, de la défense nationale, des questions agricoles, des questions économiques, des questions sociales, des questions financières et de législation fiscale, de l'enseignement, de l'administration générale, départementale et communale.

Telles sont les conditions matérielles dans lesquelles nous avons entrepris notre tâche au début de la législature.

Vous savez, par ailleurs que la Chambre comporte 25 commissions et, dans mon rapport écrit, j'ai indiqué la répartition du groupe dans ces commissions. Nous avons la présidence de huit d'entre elles et de nombreuses vice-présidences. Telle est l'armature générale à l'intérieur de laquelle votre groupe a agi au cours de la dernière année.

Qu'a-t-il fait ? Qu'avait-il à faire ?

Son rôle était facilité du fait que des gouvernements radicaux étaient au pouvoir et l'activité du groupe n'a été, en quelque sorte, que le reflet de l'activité même de ces gouvernements.

Comme ils ont agi, nous avons agi : nous les avons soutenus de nos sympathies, nous les avons encouragés, nous avons voté pour eux d'une façon constante et j'espère que vous nous approuverez tout à l'heure puisqu'il y a un instant, vous avez acclamé le président Chautemps qui vous a résumé ce qu'avaient fait les gouvernements au cours de l'année révolue.

Le premier de ces gouvernements était celui du président Herriot. Devant la situation déplorable qu'on vous a dépeinte au cours du débat financier, il a estimé que son premier devoir était d'en assurer le redressement et, au risque d'une impopularité succédant à la vague d'enthousiasme des élections de

mai, il a déposé un premier projet. Nous l'avons voté.

Nous avons également voté au mois de septembre le projet de conversion. Puis, est venue cette difficile, cette douloureuse question du paiement de notre dette envers l'Amérique. Certes, il faudrait une autre voix que la mienne pour évoquer de pareils débats. Mais vous tous ici, qui suivez avec passion, la politique et la vie de votre parti, vous êtes au courant de ce qui s'est passé.

Vous savez avec quelle grandeur d'âme, avec quelle noblesse, avec quel incomparable prestige, le président Herriot nous a indiqué ce qu'il considérait être le devoir. Dans son discours, émouvant et inoubliable pour tous ceux qui ont eu la faveur de l'entendre, il nous a, avec une objectivité admirable, exposé tout d'abord les raisons d'équité qui auraient peut-être voulu que, l'Allemagne étant dispensée par les Etats-Unis de payer sa dette, nous en fussions dispensés nous-mêmes et il a recueilli à ce moment les acclamations unanimes de la Chambre.

Il n'a pas voulu rester sur ce succès facile. Allant jusqu'au bout de son devoir, il nous a dit que la France devait respecter sa signature et payer ce qu'elle avait promis de payer.

M. Willard. — Et il avait raison.

M. William Bertrand, *rapporteur*. — Nous avons pensé, comme vous, qu'il avait raison et le groupe presque unanime s'est rangé derrière lui. Mais ce fut la chute. Qu'allions-nous faire le lendemain?

M Paul-Boncour a été appelé au pouvoir. Allions-nous, dans un esprit un peu sectaire, bouder ce nouveau cabinet parce qu'il n'était pas présidé par un radical? Non. Nous avons été constamment préoccupés — la suite de mes observations achèvera de le démontrer — de maintenir la majorité du 1er mai 1932 et nous avons donné notre confiance à M. Paul-Boncour avec autant d'ardeur, de flamme et de persévérance que nous l'avions donnée au président Herriot. (*Applaudissements.*)

D'ailleurs, si la personnalité qui présidait ce cabinet n'était pas spécifiquement radicale, il faut reconnaître et lui rendre cet hommage qu'elle s'était entourée des meilleurs et des plus purs des radicaux.

Malheureusement, ce cabinet fut renversé sur la question financière. Mais, une fois de plus, dans cette circonstance, nous sommes restés unis et disciplinés. Nous ne voulions pas voir se disloquer la majorité de mai 1932. Cela a été, d'une façon constante, notre pensée, notre préoccupation. Nous avons la joie d'y être parvenus.

Vous savez dans quelles conditions difficiles s'est constitué le cabinet Daladier. Nous étions inquiets, car nous avions été séparés une première fois de nos voisins socialistes dans l'affaire des dettes et une seconde fois lors de la chute du cabinet Paul-Boncour.

Mais ce n'était pas d'une façon irrémédiable et nous avons apporté une bonne volonté, unanimement reconnue, je l'espère, pour ressouder cette majorité quand est né le cabinet Daladier.

D'ailleurs, et c'est un hommage qu'il faut lui rendre, le président Daladier, tout le premier, s'est efforcé de faire le geste nécessaire pour reconstituer cette majorité en offrant huit portefeuilles, et non des moindres, au parti S. F. I. O.

Nous avons cru un moment, avec joie, que cette participation, demandée et attendue par tant de militants et, sans doute, par la majorité de ceux qui nous ont élus en 1932, allait nous être accordée. Il n'en a rien été; je n'insiste pas sur ces événements.

Nous avons combattu aux côtés du président Daladier avec la même intrépidité qu'aux côtés des deux autres cabinets. C'était notre volonté et notre devoir.

Dans quelles circonstances l'avons-nous soutenu ? Lui aussi a été immédiatement aux prises avec de terribles difficultés financières. Il les a surmontées dans le douzième provisoire de février et, dans cette occasion, nous avons eu la joie de nous trouver par-

faitement d'accord avec nos voisins de gauche et d'extrême-gauche et de maintenir la majorité.

Puis, sans nous borner à cette tâche, nous avons voulu que la session ne fût pas close avant que d'importantes lois fussent votées. En plein accord du groupe et du gouvernement, à la suite de comparutions, devant le groupe, des ministres compétents, nous avons voté les lois importantes suivantes : loi sur la révision des baux à ferme, loi sur la propriété commerciale, loi sur les loyers en supprimant l'augmentation de 15 %, pour cette année tout au moins, loi sur la viticulture, loi sur le blé, loi sur les chemins de fer, loi d'amnistie.

Par conséquent, nous n'arrivons pas devant vous les mains vides. Ces lois, qui ne sont certes pas toutes excellentes et qui n'atteindront pas toutes pleinement leur but, ont été votées par la majorité de gauche, ce qui leur donne une force incomparable dans le pays et dans la démocratie. (*Applaudissements.*)

L'activité du groupe parlementaire ne s'est pas seulement exercée dans le cadre strict et étroit du Parlement. Les militants, les présidents de fédération savent qu'on n'a jamais fait appel en vain au concours du groupe lorsqu'il fallut aller dans le pays...

Un congressiste. — Nous protestons.

M. William Bertrand, *rapporteur.* — ... soutenir la cause radicale et participer à des élections partielles.

Du nord au sud, de l'est à l'ouest, nos camarades se sont déplacés et je sais même un département où ils sont allés en force.

Malheureusement, le résultat n'a pas répondu à l'effort vigoureux qu'ils avaient accompli.

Je sais ce qu'il y a d'un peu ingrat à sembler faire l'apologie d'un groupe auquel on appartient. Aussi mon propos est-il moins de tresser des couronnes que de simplement rappeler au Congrès des faits, des dates et des chiffres.

Je vous ai dit que nous étions animés d'une grande bonne volonté. J'ajoute que le parti pris de discipline, qui a dominé le Congrès de l'an dernier et qui est encore le vôtre aujourd'hui, ne nous a pas un instant abandonnés.

Vous aurez pu voir, en consultant mon rapport, que j'ai tenu à y adjoindre celui, si concis et si ferme en même temps de notre ami Briquet au sujet de la discipline.

Non seulement le groupe a compris la nécessité de se conformer au désir des militants touchant cette question, mais il s'est prémuni contre les manquements possibles. Une Commission de discipline de onze membres a été nommée à cet effet. (*Applaudissements.*)

M. Willard. — Qu'elle fonctionne !

M. William Bertrand, *rapporteur*. — Je résume le règlement que nous avons adopté :

La commission de discipline fonctionnera automatiquement, sans qu'aucun membre du bureau en prenne l'initiative, pas plus le président que tout autre, chaque fois que la question de discipline aura été décidée en vue d'un débat important engageant la doctrine du Parti ou la vie d'un cabinet radical.

Chaque fois que nous verrons à l'*Officiel* que des députés radicaux n'ont pas suivi la ligne de conduite imposée par le groupe, la Commission de discipline se saisira automatiquement de leur cas, et l'affaire viendra devant le groupe dans les quarante-huit heures. (*Applaudissements.*)

Bien plus; même si la question de discipline n'a pas été posée, mais si l'on estime que certains d'entre nous s'évadent trop souvent de la ligne suivie par la majorité du groupe, ceux-là seront déférés devant la Commission de discipline et des sanctions seront prises contre eux. (*Applaudissements.*)

Ces sanctions comportent trois échelons : l'avertissement, le blâme et l'exclusion.

Ainsi, les volontés exprimées par vous, l'année dernière, au Congrès de Toulouse, ont été observées

Elles l'ont été grâce aux deux présidents que nous avons eus : d'abord M. François-Albert, dont vous connaissez l'intrépidité jacobine, ensuite le président Herriot, qui, avec sa bonté prévoyante et son autorité affectueuse, a continué à présider nos débats de l'éclatante façon que vous savez.

Voilà ce que nous avons fait !

Certes, nous ne sommes pas encore au bout de notre tâche. Les débats de ce Congrès ont montré combien elle était encore considérable et difficile. C'est précisément cette difficulté même qui fait que nous avons, comme le disait tout à l'heure M. le président Chautemps, besoin de votre appui et de vos conseils ; je ne dirai pas du coup de fouet dont nous menaçait tout à l'heure un militant, disons plutôt de l'émulation cordiale que nous trouvons dans nos Congrès.

Pour terminer, laissez-moi émettre un vœu en toute sincérité, en toute ferveur. Ce vœu dépasse les cadres du groupe parlementaire et même du Congrès : c'est que le parti pris d'unité, d'union et de discipline, qui est le nôtre, cet entêtement, dirai-je, à maintenir la majorité du 1er mai 1932, nous les retrouvions dans les partis voisins. Car, si la majorité de 1932 est maintenue, avec elle et par elle tous les espoirs sont permis; si elle se dissocie, sans elle, la démocratie, déçue et découragée, deviendra une proie facile pour toutes les dictatures. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je dois faire connaître au Congrès qu'il nous a été demandé d'avancer à 14 heures et demie l'heure d'ouverture de notre séance de l'après-midi, afin de pouvoir consacrer le temps nécessaire à la discussion des questions d'enseignement. Il ne serait pas admissible qu'un Congrès radical-socialiste se séparât sans leur consacrer le débat qui s'impose.

La parole est à M. Galimand.

M. Galimand (*Seine-Inférieure*). — Je suis un militant de bonne foi. Je ne nie pas systématiquement l'activité du groupe parlementaire, et je reconnais que, depuis les élections dernières, le groupe parlementaire a incontestablement agi.

Mais, si l'on considère que les élections de mai 1932 remontent à deux ans déjà, et que la législature actuelle n'a plus que deux ans à courir, il est regrettable de constater que les propositions faites tout à l'heure par le rapporteur M. Jammy-Schmidt en matière de politique générale ont été déjà formulées au cours des Congrès précédents et que, par conséquent, l'activité du groupe parlementaire n'a pas été aussi grande qu'elle aurait pu être.

Le groupe parlementaire qui, par l'intermédiaire du rapporteur de politique générale, M. Jammy-Schmidt, s'engage solennellement devant le Congrès à poursuivre activement une politique de protection de l'épargne, promise depuis de nombreux Congrès, n'a pas, me semble-t-il, voté certains textes d'ordre financier qui eussent été susceptibles d'assurer notre protection de l'épargne.

Incontestablement, comme parlementaire, bien qu'il puisse avoir des projets en préparation sur ce point, il n'a pas osé jusqu'alors entreprendre une protection efficace de l'épargne.

Le Gouvernement radical, de son côté, n'a pas envisagé le contrôle des banques.

Parler de la protection de l'épargne et ne pas surveiller les établissements auxquels s'adressent les épargnants est quelque chose de vain.

Le Gouvernement qui a promis, au cours des Congrès précédents, l'élaboration du projet d'outillage national n'a pas fait son devoir, car jusqu'ici nous n'en avons pas entendu parler. Des réalisations, faites par le groupe parlementaire, du plan d'outillage national eussent été cependant le prélude de la restauration économique française. Ce plan, j'imagine, aurait été dirigé et contrôlé par les techniciens de l'Etat. Il aurait donc marqué le si-

gnal d'un début d'économie contrôlée, celle qu'à préconisée le président Caillaux.

J'approuve entièrement le rapport qui nous a été présenté tout à l'heure. Mais il ne faudrait pas qu'au Congrès de l'année prochaine on nous propose encore d'approuver un rapport similaire. Nous ne pouvons pas cependant désavouer le rapport de cette année puisqu'il ne fait que rappeler de précédents rapports que nous avons approuvés. Mais j'aurais aimé qu'au lieu de nous faire de nouvelles promesses on nous apporte, concernant la protection de l'épargne, des réalisations tangibles et non point des promesses nouvelles.

Nous n'avons plus que deux ans devant nous ; il est indispensable de prendre ce travail immédiatement en main, même si, pour la réalisation de ces vastes projets, quelques élus devaient être battus aux prochaines élections. (*Mouvement.*)

Je tiens encore à signaler, car la question est grave, que si le Gouvernement n'ose pas entreprendre la réalisation rapide de ses promeses, ce Gouvernement radical est un gouvernement mort. (*Exclamations.*)

S'il n'ose pas faire ce que le Congrès lui conseille aujourd'hui, nous verrons même les dissidents socialistes d'Angoulême nous abandonner, et le Gouvernement radical se trouvera réduit à faire la part du feu dans un régime capitaliste.

C'est un problème de majorité que pose ce problème de l'activité parlementaire.

Si le Parlement ne réalise pas pratiquement cette réorganisation économique qu'ont demandée MM. Mendès-France et d'autres ici, le Gouvernement perdra l'appui des gauches, de ceux surtout qui se trouvent à sa gauche, et sans lequel il ne pourra pas garder le pouvoir.

Permettez-moi de vous dire, pour conclure, qu'à l'heure où l'on paraît demander que des sanctions soient prises contre les instituteurs au nom du principe de l'autorité de l'Etat, il est scandaleux que le

Parlement n'ait pas osé entreprendre quelque action que ce soit contre les Nicolle et autres, organisateurs de la résistance économique, qui, en dépit du code pénal, ont porté atteinte au crédit et à la sûreté de l'Etat. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je rappelle que la séance de cet après-midi aura lieu à 14 heures et demie.

(La séance est levée à midi cinq minutes.)

SEANCE DU SAMEDI 7 OCTOBRE

(après-midi)

La séance est ouverte, à 14 heures et demie, sous la présidence de M. René RENOULT, sénateur, ancien ministre, assisté de MM. CAZALS, BAZILE, RAMEIL et FERRAND, comme vice-présidents, et de MM. DELLAC, PFEIFFER, Louis RIPAULT et VARENNE, comme secrétaires.

LES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

M. LE PRÉSIDENT. — Nous abordons le débat sur les questions d'enseignement, dont le rapport a été confié à M. Gaston Martin. Je lui donne la parole.

M. GASTON MARTIN, *rapporteur*. — On n'aurait pas compris, dans les circonstances particulières du moment présent, qu'il ne fût pas possible de faire venir ici avec quelque ampleur un débat dont toute la tradition du radicalisme veut qu'il en soit un des plus essentiels. Je n'ai pas du tout l'intention, du reste, ni de le prolonger, ni de le passionner. Il est cependant indispensable, aussi bien pour nous-mêmes que pour ceux qui, de l'extérieur, nous entendent avec des sentiments qui ne sont pas tous de sympathie, que nous prenions une position nette et que nous donnions, avec toute la clarté désirable, les explications qu'on attend de nous.

Une chose domine à l'heure présente les rapports du radicalisme et de la laïcité : c'est le malaise profond que répand dans tout le pays cette idée qu'entre le parti radical et la défense laïque il y a une manière de divorce. Et c'est parce qu'on ne peut sortir de cette situation que par un examen de conscience aussi clair, aussi objectif que possible, qu'il m'a paru nécessaire d'insister pour que ce débat vienne à une heure où chacun pouvait lui apporter largement son concours et en discuter largement les conclusions.

J'ai dit qu'un malaise certain pèse à l'heure présente sur les rapports de la République radicale du Gouvernement radical et de la laïcité ou de la défense laïque. Je veux vous en exposer rapidement les causes, elles ne sont point unilatérales, et je tâcherai de n'en laisser aucune dans l'ombre.

Tout d'abord, il y a certainement dans le malaise actuel une part de responsabilité qui pèse sur nôtre Parti lui-même et sur la politique suivie par lui, non pas seulement depuis un an, mais depuis un certain temps.

Certes, nous avons toujours affirmé verbalement que nous demeurions des défenseurs résolus de la laïcité. Mais il n'y a pas toujours eu dans les actes qui devaient traduire cette défense laïque la même volonté que manifestaient les discours ; en sorte que certains ont parfaitement pu se demander — même de bonne foi, et tous ne l'ont pas été — si la défense laïque n'était plus dans le programme radical qu'une clause de style qu'on voulait bien rappeler en paroles, mais qu'on ne voulait jamais appliquer en fait. (*Applaudissements.*)

Passons rapidement en revue les faits qui justifient cette façon de penser et de dire.

L'Université, depuis des années, a vu se multiplier, dans ses rangs mêmes, des adversaires implacables, contre lesquels l'Etat démocratique a toujours considéré comme une élégance — pour nous suspecte — de ne jamais prendre de mesures. On a pu combattre violemment, ardemment, non seulement l'école laï-

que, mais encore même les méthodes de pensée qui ont toujours été les nôtres, on a pu être à la fois instituteur public et destructeur de la raison, de la liberté de pensée et de conscience, sans qu'il ait jamais paru au Gouvernement qu'il y avait là une incompatibilité première. (*Applaudissements.*)

Il y a plus : dans bien des cas, quand il a fallu nommer à des postes de direction de la jeunesse, à des postes de choix, de combat, des gens dont la mission essentielle devait être de former des maîtres de cette jeunesse, c'est plutôt vers ceux qui rassuraient par la tiédeur de leurs convictions, par l'absence de leur volonté combative, par leur inclination à regarder vers le passé et non vers l'avenir, que se sont tournés les hauts fonctionnaires qui avaient la responsabilité du choix. (*Applaudissements.*)

Ainsi, la première cause du malaise laïque vient-elle incontestablement de la faiblesse avec laquelle des gouvernements successifs ont défendu la laïcité, faiblesse qui se marquait dans les actes par la lenteur avec laquelle sont appliquées les lois existantes, ou les difficultés qu'on rencontre à redresser les lois médiocres du passé. Qu'il s'agisse de la loi de 1901 sur les associations, de la loi de 1904 qui a interdit tout enseignement congréganiste, ou de l'application à l'Alsace et à la Lorraine des mesures qui les assimileraient progressivement au reste du territoire, on s'est prêté à toute une série d'accommodements, de palliatifs ou d'atermoiements. (*Applaudissements.*)

Le résultat a été qu'on est apparu comme capitulant devant des adversaires qui n'ont jamais considéré ces capitulations autrement que comme des marques de faiblesse et qui y ont puisé une force nouvelle pour combattre plus violemment notre idéal. (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous sommes arrivés ainsi jusqu'à l'automne de 1933 sans avoir encore redressé les mouvements d'opinion qui se dressent contre l'école, sans avoir consenti à prendre dans le haut personnel enseignant les mesures qui s'imposaient, sans avoir laïcisé les têtes

de notre enseignement public, et même sans avoir jamais indiqué qu'on désirait les laïciser. (*Applaudissements.*)

Les lois demeurent en sommeil, sans lesquelles la laïcité n'est qu'un mot qui cessera même peut-être demain d'être prononcé, tellement les événements vont vite et nous dépassent.

Cette première cause du malaise, j'avais le devoir de vous l'indiquer avec quelque brutalité, parce que, sans elle, il est probable que les autres ne se seraient pas développés. J'ai le devoir de vous indiquer les autres avec une même netteté et de m'en expliquer devant vous au nom de l'unanimité de la commission de l'enseignement du Parti.

Il est aussi des causes matérielles à ce malaise.

J'entends bien qu'il fut un certain temps de bon ton de dire que ceux qui sont les éducateurs de la jeunesse doivent à cette haute mission sociale et à ce sacerdoce de se tenir au-dessus des contingences quotidiennes. Et M. Léon Bérard a pu, à ce titre, rappeler le mot du sage antique et assurer que, lorsqu'on était un sage, on portait toujours suffisamment de richesses en soi.

Mais, comme à l'heure présente personne ne vit de ces richesses internes, il n'en est pas moins vrai que l'Université a ressenti avec peine que, sous prétexte qu'elle est assez riche de sa substance, on lui marchande non seulement le pain quotidien, mais un statut conforme à celui du reste du corps des fonctionnaires. (*Applaudissements.*)

Ce qu'en ce moment je critique et dénonce, ce n'est pas de vouloir faire supporter au corps enseignant, comme à tous les fonctionnaires, les réductions peut-être nécessaires dans la crise que nous traversons. Je dis très nettement que, s'il y a des sacrifices à faire, il n'y a aucune raison pour que l'Université n'en prenne pas sa part. Mais ce que je veux souligner pour les congressistes qui sont peut-être venus ici avec un état d'esprit qui ne me paraîtrait pas du tout radical et qui consisterait à opposer fonctionnaires et travailleurs d'autres catégories, c'est

qu'on a donné à l'Université depuis des années un traitement de défaveur continu, et qu'il n'y a pas de brimades que l'administration des finances n'ait exercées contre elle. (*Applaudissements.*)

Ce traitement n'est d'ailleurs pas particulier à une catégorie d'enseignement. Les établissements secondaires comme les établissements primaires se sont vu tour à tour retirer avec une hâte suspecte des avantages légaux, alors qu'on mettait un temps infini à leur accorder ce que d'autres obtenaient aisément.

Lorsqu'il y a des réductions à faire à côté, c'est toujours à l'Université qu'on pense et c'est elle qu'on frappe. Et la raison profonde, sur laquelle je voudrais vous inciter à méditer quelques secondes, c'est que ceux qui pratiquent cette politique d'hostilité à l'endroit des universitaires pensent qu'ils arriveront ainsi à les dégoûter de leur mission, et que ce qu'ils essaient de frapper par derrière le personnel, c'est la laïcité et la République elle-même. (*Applaudissements.*)

Il convenait que cela fût dit dans une réunion radicale, parce que nous avons toujours été à la fois les défenseurs de l'esprit démocratique et de l'esprit d'équité, et qu'en vérité on a manqué fréquemment d'équité à l'endroit du personnel enseignant. (*Applaudissements.*)

Cela dit, n'y a-t-il à ce malaise que les causes que je viens d'indiquer? Les gouvernements passés ou l'état d'esprit de l'administration des finances portent-ils seuls le poids très lourd de ce divorce qu'on sent poindre et qui de jour en jour paraît s'aggraver? Je ne le pense pas, je le dis avec la même netteté.

J'essaierai dans toute la mesure possible d'ouater les formules, de ne pas jeter de l'huile sur le feu et, dans un débat pénible, de ne pas susciter des passions antagonistes. Mais j'ai le devoir d'assurer que, dans des conditions comme celles que nous traversons, à un moment où déferle contre notre démocratie l'énorme effort de toutes les puissances réactionnaires, c'est un grand chagrin et un grand scandale

de voir les maîtres de l'école publique prendre parti contre la démocratie rurale et lui envoyer des ultimatums dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'ont guère le ton qui convenait et qu'ils n'arrivent pas dans la saison où ils auraient dû se produire. (*Applaudissements.*)

Oui, la démocratie a eu, à l'endroit de serviteurs qui valaient mieux que ce qu'on a dit, des attitudes de passivité ou de négligence qui méritaient d'attirer l'attention de tous ceux qui aiment la laïcité. Mais avoir, à cause de ces attitudes, rompu en visière avec les gouvernements républicains, avoir écrit toutes sortes de choses que je pourrais lire, et dont je ne lirai aucune, car il vaut mieux faire l'apaisement que de susciter les passions, avoir écrit tout ceci, dis-je, c'est avoir rendu pour demain la tâche plus difficile à ceux qui auront à gouverner. Et s'il est vrai que certains escomptent la chute du Gouvernement Daladier parce qu'il ne s'est pas montré suffisamment laïque, je leur demande simplement de songer à ce qu'ils mettront à la place, et ils verront où est à l'heure actuelle la vraie défense de la laïcité. (*Applaudissements.*)

Je ne veux ni esquiver, ni dramatiser le problème. J'affirme que notre volonté unanime est de rétablir ce qui n'aurait jamais dû être troublé. Sans vouloir chercher au demeurant ceux qui portent le plus lourdement d'un côté ou de l'autre, la responsabilité de ces troubles, j'affirme que notre tâche commune est de ressouder autour de l'école et pour la défendre toutes les bonnes volontés laïques qu'on n'aurait jamais dû dissocier. Je n'apporte donc ni un ultimatum en réponse à des ultimatums indiscrets, ni le combat en réponse à des combats que je déplore. Je dis au contraire que je crois que la foi laïque n'est possible que dans la collaboration totale, passionnée, et des maîtres qui l'ont formée autrefois et à qui nous demandons simplement d'être aujourd'hui égaux à eux-mêmes, à leur passé et à leurs ancêtres (*applaudissements*), et de tous les militants qui ne doivent pas se laisser emporter par le flot de désaffection que

nous sentons et qui serait la pire catastrophe pour la République, et pour le Gouvernement qui a des responsabilités qu'il ne peut esquiver, et des devoirs qu'il connaît, et qui les remplira d'autant mieux qu'il sentira que militants et maîtres ont confiance en lui pour une besogne qui ne peut se faire que dans la communauté des espoirs et des esprits.

Ceci posé, que demandons-nous ?

Sans vouloir discuter, ce que les maîtres eux-mêmes ne supporteraient pas, j'en suis sûr, cette opinion qui voudrait que, dans le désordre général, l'Université profite d'un traitement privilégié, nous entendons qu'elle n'ait pas non plus un traitement de défaveur et que le Gouvernement tienne la main à ce que des fonctionnaires administratifs trop intéressés à la désagréger cessent cette besogne de dissociation qui est la mort de la République.

Il faut que nous accordions à la lutte laïque quelques accents plus marqués, et que nous tâchions d'activer, dans toute la mesure possible, les lois susceptibles de défendre à fond cette laïcité menacée. Non que je prenne à mon compte cette injustice totale, très excusable par l'ardeur de la jeunesse jointe à l'ardeur de la polémique, qui fait dire à certains, que je ne veux pas nommer davantage, que le Gouvernement Daladier a été comme le Gouvernement Tardieu et que nous n'avons rien fait depuis plus d'un an pour la défense de l'école laïque. En vérité, nous n'avons pas mérité une telle injure. Je rappellerai simplement que le Gouvernement actuel, sur la proposition de M. Ferrin, a envoyé au Sénat la loi prolongeant la scolarité jusqu'à 14 ans, que j'ai moi-même obtenu de la Chambre l'abrogation de la loi de 1865, et que nous avons agrandi l'école unique en la prolongeant jusqu'à la fin des classes secondaires. N'avons-nous pas réalisé ainsi, après 15 mois de radicalisme au pouvoir, plus de réformes que n'importe quel gouvernement de la République depuis 1886 ? (*Applaudissements.*)

Il est entendu que ce ne sont que des encouragements à mieux faire. Ce que nous avons fait n'est

qu'un commencement. Et comme je ne veux, ni abuser des instants du Congrès, ni empiéter sur les débats passionnés que vous attendez encore, je me contente de dresser pour ainsi dire un catalogue de ce qu'il nous reste à réaliser demain.

C'est, en Alsace et Lorraine, l'introduction progressive des lois françaises sur l'enseignement.

On nous a dit ce matin qu'un sous-secrétaire d'Etat avait pris des mesures dont des raisons d'opportunité avaient fait retarder la publication par ses agents d'exécution. Nous disons, reprenant le mot du Président Caillaux sur les mandarinats administratifs, que, lorsque ces mandarins d'administration estiment avoir le droit de ne pas suivre leur ministre, ils commettent le crime de forfaiture et que la loi doit les frapper immédiatement. (*Applaudissements.*)

La Révolution, la grande Révolution s'est faite en partie pour dégager la volonté nationale de ces organismes sans pouvoir réel, qu'on appelait les légistes ou les Parlements, et qui, n'ayant qu'à exécuter des ordres, avaient pris l'habitude de les discuter. L'ancien régime est mort en partie d'avoir laissé les agents d'exécution interpréter ce qu'ils n'avaient qu'à exécuter. Nous ne voulons pas que cette histoire recommence.. Nous voulons que la loi soit la loi et qu'exprimée dans les textes elle soit appliquée par tous, chacun ayant le droit et le devoir, si sa conscience s'oppose à cette application, de la combattre, mais de l'extérieur, et non pas de l'intérieur.

La question d'Alsace-Lorraine est peut-être la plus symbolique de toutes. Mais il en est tant d'autres autour de nous qui lui ressemblent !

Est-il possible que, trente ans après le vote de la loi de 1904 fonctionnent encore en France des établissements congréganistes ? Et n'est-ce pas quelque chose de plus étrange que, cinquante ans bientôt après le vote de la loi de 1886, il y ait aussi, et sans que le ministre le sache, je m'en suis assuré sur place, des écoles publiques congréganistes encore en exercice ? (*Applaudissements.*)

Est-il possible que nous rencontrions, embusqués

à tous les détours de l'organisation budgétaire nationale, mille prétextes à retarder le vote des lois que la nation réclame, et qu'on fasse obstacle à la laïcité en demandant aux Finances, qui se refusent à les donner, des avis sur des domaines qui n'engagent pas les finances publiques ?

Nous ne voulons pas davantage que, entrant obliquement dans des débats où elles n'ont que faire, les mesures prises pour défendre le budget national se retournent, par une aberration singulière, contre le développement de la laïcité.

Supprimer une école est toujours, peut-on dire, un acte contre la République. (*Applaudissements.*)

Diminuer le personnel peut être parfois une nécessité d'aménagement. Mais ce peut être aussi un appoint donné à l'adversaire.

Une revision des cartes scolaires ne peut être faite qu'avec une précision extrême, dans une collaboration du Gouvernement responsable et de ceux qui, chaque jour, pratiquent la matière scolaire. (*Applaudissements.*)

De la même manière et dans les mêmes domaines, il convient que les lois utiles, comme la loi de gémination, soient appliquées avec une prudente mesure, car il est encore des régions du territoire où elles provoquent de telles réactions immédiates de la population que c'est fermer l'école publique de filles que de les appliquer sans discernement.

Or, voyez l'embarras gouvernemental, et méditez-le un peu lorsqu'il vous faudra, vous tous militants qui m'écoutez, être justes pour tout le monde ! Si l'on n'avait pas fait la loi, on aurait accusé le Gouvernement de ne vouloir rien faire pour aider l'école publique. Il l'a faite, et déjà des défenseurs de l'école assurent qu'il l'a montée comme une machine de guerre contre cette école même ! C'est simplement qu'il est des cas d'espèces difficiles. Notre devoir est d'utiliser pour nos fins une loi qui, bonne en soi, est mauvaise à cause des excès d'application. C'est cela qu'il faut que nous disions.

Quand nous aurons fait cette besogne, que restera-t-il à faire ?

Il faudra veiller à ce que l'école unique se développe dans une harmonie telle que chacun puisse y trouver à tous moments de son développement intellectuel l'enseignement qui le mènera vers le plein épanouissement de ses vocations personnelles.

Il ne saurait être question de faire de l'école unique une sorte de « lit de Procuste » sur lequel on coucherait tous les enfants, et qui mènerait à un conformisme — qui est aux antipodes de la démocratie — tous les esprits de ce pays. Telle n'a été ni la volonté ministérielle, ni celle du Parti radical. Il serait temps que ceux qui prétendent être contre nous les vrais défenseurs de la laïcité et qui nous dénient ce titre aient la bonne foi de le reconnaître et de le proclamer comme je le fais en ce moment. (*Applaudissements.*)

Puis, quand cette école fonctionnera mieux qu'aujourd'hui, quand le temps aura effacé ces rides superficielles qui ont un moment troublé l'accord qui doit régner entre l'école publique et ses maîtres, entre le Gouvernement de la démocratie et les maîtres, entre les militants et les maîtres, toute une série d'œuvres périscolaires, comme ces « auberges de la jeunesse » dont Mme Varenne vous dira tout à l'heure quelques mots, en groupant autour de l'école tous ceux qui sont nés pour la défendre et la protéger, en assureront le complet épanouissement pour le plus grand bien de notre démocratie française. (*Applaudissements.*)

Messieurs, j'en ai fini. J'ai été plus long que je ne pensais. Vous m'excuserez d'avoir cru qu'un Congrès radical avait le devoir de consacrer une demi-heure à fixer sa position sur le problème de la laïcité et de la défense de l'éducation nationale. (*Applaudissements.*)

Et je vous dis en terminant, ce qui n'est, croyez-le, ni un avertissement, ni une menace, une prière tout au plus. Il fut un temps où, dans les milieux démocratiques, c'est autour du maître d'école que venaient se cristalliser toutes les forces de la défense de la

République naissante. C'est à lui qu'on venait demander avis, conseils, et presque protection. Ce n'est rien dire d'excessif que d'affirmer qu'à l'heure actuelle ce temps apparaît comme périmé.

Eh bien, il ne faut pas qu'il en soit ainsi.

Que chacun fasse son examen de conscience Si le Gouvernement a eu des défaillances, si le radicalisme n'a peut-être pas poussé d'un aiguillon assez fort dans la voie de la défense de la laïcité, que les maîtres se demandent aussi s'ils ont toujours été ce qu'ils étaient dans le passé. (*Applaudissements.*)

Rien ne serait plus grave que ce divorce dont j'ai parlé. Rien ne serait pire que s'il fallait un jour que nous, radicaux, défenseurs de l'école laïque, nous eussions à la défendre contre ses propres maîtres. Et, s'il fallait faire ce choix abominable, c'est quand même à la laïcité que nous irions de tout notre cœur. (*Vifs applaudissements.*)

Voici les conclusions que nous vous proposons d'adopter :

« Le congrès radical-socialiste, réuni à Vichy les 5, 6, 7 et 8 octobre 1933, après avoir entendu l'exposé fait par le citoyen Gaston Martin, député du Lot-et-Garonne, au nom de la commission de l'Enseignement, convaincu d'une part que la défense et l'extension de la laïcité demeurent une de ses chartes essentielles, et que celles-ci ne se conçoivent que dans l'affectueuse collaboration des maîtres, des militants et d'un gouvernement issu de la volonté laïque exprimée les 1er et 8 mai 1932.

« Fait confiance au gouvernement pour imposer énergiquement à tous les services le respect des contrats passés, et des statuts professionnels; et rendre ainsi à l'Université nationale une sérénité troublée par les dénis de justice et les brimades dont elle a été depuis quelques années trop souvent victime.

« Prenant acte, d'autre part, des réalisations accomplies depuis quinze mois par les gouvernements radicaux-socialistes, lui demande de ne point relâcher une surveillance toujours nécessaire pour assurer le triomphe des réformes entreprises ; et notamment :

« *a*) De prendre toutes les sanctions administratives légitimes contre toute propagande anticonstitutionnelle dans l'Enseignement ;

« *b*) De subordonner toute revision de la carte scolaire aux nécesités de la défense laïque ;

« *c*) De poursuivre la réalisation de l'école unique de manière à « mettre en harmonie les virtualités de chacun avec les besoins infiniment variés de tous » ;

« *d*) De s'intéresser activement aux loisirs de l'adolescence et spécialement à la question des auberges et gîtes de la jeunesse. » (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est à M. Craissac pour sa communication sur la prolongation de la scolarité.

M. Craissac (*Var*). — L'école publique est, depuis longtemps, la préoccupation constante de la démocratie et l'une de ces institutions essentielles que la République a toujours prise à cœur.

Parmi les preuves de cette sollicitude, nous trouvons le souci incessant des démocrates d'assurer efficacement la fréquentation scolaire et de porter jusqu'à 14 ans la limite de la scolarité obligatoire.

C'est sur cette dernière réforme que la Fédération du Var désire attirer plus spécialement l'attention du Congrès.

Elle est en passe d'aboutir, cette réforme, mais, à son sujet, l'exclamation... enfin !... est à sa place, car cette conception d'une instruction obligatoire prolongée date de loin.

Jules Ferry, qui croyait à l'imminence de son succès, l'avait prise sous son égide.

Officiellement, elle est née à cette époque, dans le domaine parlementaire.

Officieusement, elle a circulé avant cette date, chez quelques précurseurs.

D'ailleurs, l'époque de sa nativité importe peu aujourd'hui. C'est l'heure de son triomphe que nous attendons avec impatience.

Le projet de loi sur « la fréquentation scolaire et la prolongation jusqu'à 14 ans de la scolarité obligatoire », bien qu'adopté par le Sénat après une double délibération en 1922, repris devant la Chambre tantôt par l'un et tantôt par l'autre, mais notamment et fort heureusement par notre Président Edouard Herriot en 1928, semblait d'un aboutissement difficile. Chaque fois qu'un résultat à son sujet apparaissait possible, on pouvait avoir l'impression que se formait contre lui comme une coalition de toutes les duplicités.

Le Parti radical et radical-socialiste, qui n'admet pas d'être berné, las de ces vains efforts, résolut de faire sienne définitivement cette loi récalcitrante qu'on laissait en panne au Palais-Bourbon depuis 1922, c'est-à-dire depuis près de dix ans.

Aujourd'hui, sous son action, elle a repris la route et regagné le temps perdu. Nous sommes certains qu'elle ne heurtera aucun obstacle, même imprévu, parce que nos représentants au Parlement y tiennent le volant d'une main sûre et volontaire, et c'est ici le lieu de rendre hommage aux deux éminents rapporteurs de la loi devant la Chambre des députés, tous deux membres de notre Parti : notons MM. Marius Pieyre et Raymond Ferin, ainsi qu'au vénéré Président de la Commission de l'Enseignement à la Chambre des députés, lui aussi notre collègue au Parti, M. Cazals.

Il nous faut, hélas !. et malgré cela une fois de plus déplorer les lenteurs de la procédure parlementaire. N'oublions pas, en effet, que les Assemblées sont saisies de la question depuis 1922 et que la réforme est encore en suspens.

Mais, les vacances ont pris fin, voici la rentrée des classes. Donc, à l'œuvre les petits des écoles, mais aussi, pour ces petits, à l'œuvre les grands du Parlement. Ces grands n'ignorent pas que notre régime scolaire est la risée du monde.

Il y a quelques instants je faisais allusion à une sorte de coalition de toutes les duplicités, se réalisant chaque fois que, sous notre effort, une appa-

rence de réussite se manifeste en faveur de cette prolongation de la scolarité obligatoire.

Faut-il soupçonner dans cette opposition contre la prolongation une politique souterraine occulte, de résistance séculaire, à la floraison d'une grande œuvre démocratique ? Ecartons une telle supposition.

N'oublions pas cependant qu'il y a quelque cinquante ans un évêque de Ségur proclamait dans un de ses opuscules à l'usage des fidèles « que l'instruction populaire est inutile et dangereuse parce qu'elle peut devenir ainsi un fléau par l'opposition toujours à redouter des basses classes, soudain plus clairvoyantes et moins crédules, contre l'autorité ».

Et il ajoutait : « L'instruction sévissait-elle au Moyen-Age comme de nos jours ? Les nations souffraient-elles de cette ignorance dans laquelle on les tenait ? Aucunement, elles n'en étaient que plus heureuses. »

« L'instruction est nécessaire seulement pour ceux qui dirigent les peuples, qui mènent les hommes, tels un roi, un pape et leurs auxiliaires. Hors de là, pas de salut ! »

Notre démocratie, et notre parti qui en est l'expression la plus vivante, la plus agissante, la plus réalisatrice et la plus noble professe sur ce sujet de toutes autres idées, et je m'empresse ici d'ajouter qu'en ce qui concerne la prolongation de la scolarité, l'accord, aujourd'hui, est fait en France entre ceux qui la réclament et les représentants de tous les enseignements, de toutes les confessions, de tous les partis politiques.

Cet accord s'est notamment manifesté récemment à la Chambre, lors de la discussion du projet présenté à ce sujet par le gouvernement et qu'elle vota à l'unanimité, donnant lieu à une intervention chaleureuse et favorable de M. le chanoine Desgranges, député catholique du Morbihan.

A la lueur de ce débat, nous avons même appris que le supérieur général des frères des écoles chrétiennes était favorable à la réforme.

Alors, je pose la question : Qu'attend-t-on pour la réaliser définitivement, cette réforme ?

Les ratifications de quatre conventions essentielles à la protection internationale du travail sont subordonnées au vote, par le Parlement, de cette prolongation de la scolarité. Ce sont celles fixant à quatorze ans l'âge d'admission des enfants au travail industriel, agricole, maritime et de toutes les autres professions non comprises dans ces trois désignations.

En effet, ces conventions, déjà ratifiées par presque tous les autres pays du monde, ne peuvent pas l'être chez nous, tant que la fixation à 14 ans de la limite de l'âge scolaire ne nous permettra pas de mettre en harmonie notre législation nationale avec la législation internationale en gestation.

Il faut en finir. Nous devons rehausser le niveau intellectuel et moral de notre jeunesse, si fortement éprouvée par la guerre et ses répercussions lointaines.

Or, on a signalé à la Chambre le pourcentage invraisemblable d'illettrés et demi-illettrés (c'est tout un !) que révèlent chaque année les examens des jeunes recrues.

Le contingent de 1925 comportait 9,18 % d'illettrés, celui de 1926 montait à 9,37 %, si bien que les dernières statistiques, sur 245.000 conscrits, accusent un nombre de 14.800 qui ne savent ni lire ni écrire ; un nombre de 17.000 qui épellent difficilement l'imprimé et sont incapables d'écrire un mot, puis enfin 150.000 d'une instruction si rudimentaire qu'elle est inférieure même au certificat d'études enfantines.

Ailleurs que chez nous, tous les conscrits savent lire.

En Angleterre, en Allemagne, en Suisse, le nombre des illettrés est, non pas de un pour cent, mais de un pour mille, c'est-à-dire à peu près inexistant, et, même en Danemark, il est au-dessous de un pour mille, et autre constatation grave que je dois signaler ici : c'est que ces écoliers étrangers connaissent presque toujours une ou deux langues des nations voisines, sinon littérairement, au moins assez pour en

user à l'occasion d'une manière très compréhensible.

A notre époque d'interpénétration des peuples, nous devons reconnaître que ce fait est pour nous important et inquiétant.

Que nous voilà loin en France de la déclaration patriotique et lyrique d'un de nos grands tribuns, champion de l'école laïque, Jean Jaurès ! « Il faut faire une élite même des multitudes populaires », disait-il. Méditons ces paroles et, nous en inspirant, faisons de telle sorte qu'à la rentrée des Chambres notre parti obtienne d'urgence la discussion ultime et le vote par le Sénat de l'obligation scolaire prolongée jusqu'à 14 ans.

La loi, scrupuleusement préparée par les Commissions des deux Chambres, est parfaitement au point.

Evidemment, devant la Haute-Assemblée comme devant la Chambre des députés, chaque article recueillera une approbation unanime.

Chacun de ces articles a mûri, durant une douzaine d'années, au soleil de l'ingéniosité, de l'expérience et de la sagesse parlementaire.

Tous les Français, soyens-en assurés, se conformeront sans protestations aux obligations imposées par une telle loi.

La psychologie la plus élémentaire ne nous apprend-elle pas, en effet, que l'enfant achève sa formation vers la douzième année ? C'est à ce moment que l'intelligence le développe à travers l'exubérance physique. C'est à ce moment qu'il devient capable de réflexion et de jugement.

A quatorze ans, lorsque sera venue la fin de ses classes primaires, avec l'orientation de l'enseignement par les inspecteurs, les instituteurs, la famille, on pourra le diriger, sans trop risquer d'erreurs, selon ses aptitudes qui, pour la plupart, auront pu se révéler, sinon s'affirmer vers une profession déterminée.

Mais ceci est un autre problème, l'amorce d'une réforme générale de l'enseignement que, dans leur désir de réalisation de ce qui peut être immédiatement acquis, les Commissions de la Chambre ont

sagement séparée de celui de la « prolongation de la scolarité ».

La même séparation des deux sujets « prolongation de la scolarité » et « réforme de l'enseignement » n'est peut-être pas suffisamment soulignée dans le rapport soumis au Congrès par M. Gaston Martin et c'est pourquoi je propose à votre approbation l'ordre du jour suivant, déjà voté successivement dans ses trois derniers Congrès par la Fédération du Var au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler devant vous :

« Le trentième Congrès National du Parti Républicain, Radical et Radical-Socialiste, réuni à Vichy le 7 octobre 1933, fait appel aux hommes du parti actuellement membres du Gouvernement ou du Parlement et leur demande d'agir pour assurer l'adoption rapide par les deux Assemblées du projet de loi Edouard Herriot, repris par M. de Monzie, ministre de l'Education Nationale, concernant l'application d'une surveillance efficace de la fréquentation scolaire et fixant à 14 ans la limite de la scolarité obligatoire. »

M. le Président. — La parole est à Mme Varenne, pour une communication sur les auberges et gîtes laïques de la jeunesse.

Mme Varenne. — La conception et la création des premières Auberges de la Jeunesse reviennent à un instituteur allemand, M. Schirmann, qui créa la première, en Westphalie, en 1901.

En 1913, quatre-vingt-trois « Auberges » étaient déjà ouvertes ; depuis lors, elles se sont développées rapidement, puisque, actuellement, la Ligue nationale allemande groupe près de cent cinquante mille membres, que près de 15.000 associations y sont adhérentes et que la revue éditée par Schirmann dépasse le tirage de 160.000.

Près de 2.500 Auberges sont ouvertes outre-Rhin, avec un total d'hébergement annuel devant dépasser cette année quatre millions cinq cent mille.

Cette ampleur montre ce que l'Etat hitlérien allemand peut tirer de cette œuvre sur laquelle il a mis la main.

Depuis la fin de la guerre, de nombreux membres de l'Enseignement ont suivi avec sympathie ce mouvement en Allemagne en vue de sa réalisation laïque en France.

La création par M. Marc Sangnier, en 1929, de la première Auberge Française, avec un dessein nettement pacifiste, fut le point de départ de la Ligue Nationale Française pour les Auberges de la Jeunesse.

Les princes des Eglises, de nombreux groupements, la C.G.T. même, et plusieurs personnalités politiques, dont certains de nos amis, lui donnèrent leur patronage.

Cette première réalisation en France devait un jour ou l'autre se dissocier, en considération des éléments divergents d'action, de pensée et d'arrière-pensée groupant des confessions, philosophies et éléments antagonistes. Il y eut fallu, dès le premier jour, la coordination de l'Etat laïque.

Une action davidée au sein du groupement Marc Sangnier provoqua cette dissociation.

Il est donc regrettable que les fondateurs de ce mouvement en France, ainsi que le Gouvernement en 1929, tout comme certain parti politique voisin, et le mouvement syndicaliste en 1933 n'aient pas placé cette œuvre sur le plan le plus solide qui soit, au-dessus de la politique : celui même de la laïcité qui ne peut se concevoir qu'au-dessus des Eglises et des Partis.

Il convenait donc pour le Parti Radical et Radical-Socialiste d'étudier ce mouvement, non seulement sans parti pris, mais avec une sympathie réelle, afin de le lier en temps opportun à celui de l'enseignement unique dont il n'est qu'un des multiples aspects.

Il est en effet intimement lié à la question de la prolongation de la scolarité et il doit constituer une des contributions les plus originales et les plus certaines aux graves problèmes de l'enseignement

post-scolaire, de l'orientation professionnelle et de la culture civique.

Les Congrès antérieurs du Parti ont, depuis de nombreuses années, réclamé la prolongation de la scolarité : le Congrès de Toulouse, en 1932, a pris doctrinalement position en faveur du *développement de l'Enseignement professionnel* dans le cadre de l'Enseignement unique et affirmé la volonté du Parti de lier étroitement l'*enseignement et la vie.*

Le Congrès de 1933 doit donc, de toute évidence et en toute logique, connaître de ce mouvement — dont l'étude vient donc à son heure — et lui donner sur le plan national et humain la place qui lui revient dans la formation intellectuelle et morale du peuple.

Pour que cette œuvre soit menée à bonne fin et serve la nation, il est nécessaire qu'elle vise à l'universalité et soit au service de tous : elle doit donc être laïque, tout comme l'Enseignement lui-même.

Comme lui aussi, elle devrait être publique.

De toute ma ferveur de femme républicaine, qui sait ce que la femme et l'enfant doivent au Parti et à ses chefs, je voudrais que notre Gouvernement actuel — expression de la pensée radicale-socialiste au Pouvoir — ainsi que le Parlement issu des élections de 1932 prissent parti pour la nationalisation de ce mouvement. Je voudrais aussi que nos Conseils Généraux et que nos Conseils Municipaux en prissent la direction, coordonnant les actions éparses à tendances contradictoires.

Attendre plus longtemps serait renouveler la faute des Républicains qui n'ayant pas su organiser publiquement l'enseignement technique et l'enseignement post-scolaire les voient souvent mutilés et impuissants et ne prenant pas part, hélas ! à la formation civique des adultes.

La participation des femmes aux affaires publiques pour 1935 doit leur permettre de remplir un rôle très important dans cette action publique des diverses collectivités. Ce sera donc à l'honneur du Congrès Radical que de leur en tracer le programme.

Lorsque l'Enseignement sera rendu obligatoire

jusqu'à 18 ans, pourquoi ces voyages organisés pour la Jeunesse ne seraient-ils pas considérés comme un Enseignement et, comme tel, compris dans les programmes de l'Etat et organisés par lui ?

Le moment est donc propice d'amorcer au moins cette grande œuvre en ce qui concerne les élèves et anciens élèves de notre Enseignement public à tous ses degrés.

HYPOTHESES ENVISAGEES

1° *Le mouvement peut être pris en compte par l'Etat.*

Cette hypothèse, qui place l'ensemble du mouvement au-dessus des partis et sur le plan de l'intérêt national, devait être retenue comme étant la plus conforme à l'action du Parti Radical et Radical-Socialiste pour les raisons exprimées dans la première partie de ce rapport.

a) *Le Gouvernement devrait créer lui-même un ensemble de « gîtes laïques »*, tant dans la Métropole que dans les Colonies. Certains de ces gîtes seraient permanents et d'autres temporaires, ces derniers fonctionnant aux périodes de vacances. Cette action, proprement gouvernementale et laïque, serait reliée à celle de l'Etranger afin d'établir de puissants courants de pérégrinations chez les jeunes.

b) *Le Gouvernement devrait coordonner en outre les différentes œuvres actuellement existantes*, pour les placer dans le cadre national aconfessionnel et apolitique, pour les fondre si possible dans ce puissant mouvement laïque que nous souhaitons.

Ne serait-il pas éminemment profitable de voir la Jeunesse européenne courir les routes de « notre patrie l'Europe » pour se mieux connaître, et mettant en commun les trésors d'observation et d'idéalisme qui lui sont propres, créer, peut-être, enfin, cette Paix que le Monde cherche en vain dans la nuit ?

L'Etat, les Colonies et les Départements utiliseraient à cet office, et avec le concours des autorités

académiques et hospitalières, certains établissements de l'Enseignement public et de l'Assistance publique possédant des dortoirs, ainsi que certains locaux militaires ou autres désaffectés définitivement ou temporairement.

Des camps pourraient être également établis et pourvus du matériel nécessaire.

Les Villes utiliseraient de même leurs établissements d'Enseignement et hospitaliers disponibles.

Enfin, les Communes auraient à honneur de créer des relais en mettant à la disposition des autorités des salles de classes transformées temporairement en dortoirs.

Si l'on tient compte que les huit dixièmes de la jeunesse française passe dans nos établissements d'Enseignement public, qui ne voit le rôle essentiel que devrait jouer, dans l'organisation nationale, les *municipalités*, les *patronages laïques*, les *associations d'anciens élèves* et surtout les caisses des écoles ?

D'ores et déjà, ces dernières, ainsi que les *colonies de vacances*, devraient être pourvues d'un supplément de matériel (et d'une installation complémentaire chaque fois que cela serait possible), permettant le fonctionnement d'un certain nombre de « gîtes laïques » au profit des adultes ayant fréquenté nos écoles.

Matériel. — Le matériel pourrait être fourni par les services de l'Enseignement, de l'Assistance publique et de l'Intendance.

Personnel. — Le personnel serait recruté avec soin et serait rémunéré, le cas échéant, suivant des modalités propres à chaque genre de service.

Moyens d'instruction. — 1° Des harmoniums, des pianos, etc., des bibliothèques très étudiées seraient en outre à la disposition des jeunes touristes. Les livres, brochures et partitions en plusieurs langues seraient choisis avec grand soin.

2° Les organisations touristiques, les Syndicats d'Initiative, les Amis des Ecoles Laïques établiraient

sous le contrôle et la direction des différentes autorités des itinéraires d'excursion et fourniraient dans la mesure du possible des guides bénévoles.

Les excursions seraient préparées minutieusement, ainsi que les visites des Musées et des Centres industriels exaltant le progrès humain.

3° Quelques grandes fêtes laïques seraient organisées et complèteraient l'œuvre de régénération humaine, seule capable de vaincre l'esprit de stagnation ou de violence.

4° Les bains de mer et de rivière, ainsi que les piscines des villes seraient, sous des conditions à étudier, mis à la disposition des groupes pèlerins.

5° De grands itinéraires convergeant vers les Métropoles françaises et *vers Genève* seraient établis et les régions dévastées par la guerre seraient l'objet de visites spéciales, sous la conduite de « guides de la paix ».

Action internationale. — Pour coordonner les différentes actions nationales et privées en faveur de la pérégrination internationale des Jeunes, pour les contrôler, pour les orienter dans le sens du rapprochement international, il serait donc nécessaire de *créer à la S.D.N. une section de pérégrination internationale des Jeunes.*

Il serait désirable que ce mouvement, mené à la fois sur le plan gouvernemental et sur le plan de la S.D.N., pût être établi dès les vacances prochaines, avant notre Congrès de Vichy, sans grands frais peut-être, car je suis persuadée que les concours de personnel ne manqueront pas dans notre Parti.

Gîtes privés. — Enfin, des demandes en vue de l'établissement d'Auberges de la Jeunesse ou de gîtes privés pourraient être agréés par les différentes autorités habilitées à cet effet, après enquête de moralité, engagement pris de respecter scrupuleusement la neutralité confessionnelle et politique, en acceptation d'un contrôle.

La rémunération serait fixée d'accord et un panonceau spécial accordé.

2° *Le mouvement ne peut être pris en compte par l'Etat immédiatement.*

Dans cette hypothèse, il serait nécessaire de saisir le groupe parlementaire de l'importance de ce problème afin qu'une action législative pratique pût être entreprise sans retard.

L'Union de toutes les Gauches Laïques serait naturellement recherchée, aucune arrière-pensée politique autre que l'amour du bien public ne devant marquer cette action.

En dehors de l'action parlementaire, et, en attendant les effets, le Parti inviterait ses élus municipaux et généraux, ainsi que les membres œuvrant au sein des Caisses des Ecoles, des Patronages Laïques et des Colonies de Vacances, à rechercher les moyens propres à réserver quelques places au titre des Gîtes Laïques de la Jeunesse dans les œuvres qu'ils administrent, en accord, si possible, avec les autres groupements de gauche.

Cette action du Parti rejoindrait donc, en la dépassant en possibilités, celle menée par Marc Sangnier en 1929 ainsi que celle menée, sans nous, depuis, par :

Les Amis des Enfants, pour l'installation de la :

République d'Enfants Ouvriers, au camp de Draveil, en juillet 1932,

ainsi que l'organisation créée par :

Les Amis de l'Enfance Ouvrière, depuis février 1938, et celle des

Elle permettrait ainsi, comme le demande avec raison notre ami Raphaël, Président de la Fédération du Calvados et Vice-Président de la Ligue de l'Enseignement, de fondre l'action de tous les groupements laïques.

Et pour le cas — improbable, je veux le croire — où notre concours serait dédaigné, notre action permettrait immédiatement une éfloraison merveilleuse d'action radicale-socialiste, dont les femmes seraient les meilleures animatrices.

En effet, toutes les femmes républicaines, toutes

celles qui ont été élevées sur les bancs de nos écoles et qui réfléchissent, toutes nos Jeunesses radicales, toutes nos Jeunesses républicaines, tous nos Cadets, tous nos groupes d'action de la République, tous nos Comités enfin, voudront mettre debout cette œuvre des

« *Gîtes Laïques de la Jeunesse* »

dans lesquels l'image de Bourgeois et de Briand rappellera que la République ne peut prospérer que par la Paix et pour la Paix.

En conséquence, je soumets au Congrès le vœu suivant :

Le Congrès émet le vœu que le mouvement des Auberges laïques de la Jeunesse, comme toutes les autres œuvres connexes, soit compris dans le plan dirigé de l'éducation nationale et, comme tel, pris en charge par le ministère.

En attendant cette réalisation, que le Parti Radical et Radical-Socialiste soit considéré comme membre fondateur du Centre des Auberges laïques de la Jeunesse au même titre que les autres partis, ainsi qu'il lui est offert en suite de l'intervention de plusieurs de ses membres. (Applaudissements.)

M. le Président. — Je mets aux voix l'ordre du jour de la Commission de l'enseignement, complété par l'addition de la Fédération du Var et par le vœu proposé en conclusion de la communication de Mme Varenne.

(Cet ordre du jour ainsi complété est mis aux voix et adopté.)

M. le Président. — La parole est à M. Dellac.

M. Dellac (*Seine-et-Oise*). — Je ne reviendrai pas sur les intéressants exposés que vous venez de sanctionner à la quasi-unanimité. Je veux seulement, avec votre permission, appeler votre attention sur un des aspects particuliers du problème de l'enseignement de la jeunesse française.

Le Parti radical — c'est sa gloire et sa fierté —

a placé à la base de la culture nationale, qu'il s'agisse de l'enseignement élémentaire ou de la haute culture intellectuelle, littéraire, scientifique ou artistique, l'école républicaine. C'est par elle que, jusqu'à ce jour, il a assuré la préparation à la vie de la grande majorité des enfants de ce pays. Jusqu'à la veille de la guerre, tout au moins, l'école avait, de façon insuffisante selon les uns, en tout cas dans une large mesure, préparé l'ensemble de cette jeunesse.

Aujourd'hui, est intervenu un fait nouveau d'une gravité exceptionnelle qui touche, plus encore que les hommes d'âge mûr, la jeunesse de ce pays qui assurera demain la marche du progrès et de la démocratie.

Dans la situation économique générale, la jeunesse a l'impression qu'elle est brimée, que les diverses carrières lui sont fermées, ou à peu près. C'est sur ce point, que j'estime de capitale importance, que je voudrais voir le Congrès, en un vœu très court, donner son avis.

L'existence comporte trois phases : un temps de préparation, une vie intense d'activité et de travail, enfin une période de repos.

Au moment où l'évolution de la vie économique se fait de telle sorte qu'il n'y a pas de travail pour tous, il faut chercher des solutions nouvelles autres que celles du mussolinisme, de la dictature et du fascisme qui, nous le savons, s'ils ne le déclarent pas, poursuivront au besoin dans les aventures et dans la guerre l'élimination du trop-plein des travailleurs.

Nous sommes à un tournant de la vie de cette nation, et peut-être même du monde, à un tournant de la vie de notre Parti aussi. Nous devons faire le point et nous rendre compte que l'enseignement lui-même doit être dirigé de manière à préparer l'ensemble des travailleurs à la vie économique de demain.

Il faut donc activer la période de préparation de

la jeunesse, désembouteiller les carrières, enfin commencer plus tôt la période de repos.

C'est pourquoi je vous demande de sanctionner de votre vote le vœu suivant qui répond, j'en suis certain, à vos sentiments de justice, à votre attachement à l'école républicaine et à votre souci de l'avenir de la nation :

Le Congrès,

Considérant à la fois la crise économique générale et le rôle important que l'école républicaine, objet de la sollicitude constante du Parti, joue dans la préparation à la vie des travailleurs de ce pays ;

Prend acte des mesures annoncées par le Gouvernement pour mettre fin au chômage des travailleurs intellectuels;

L'engage à persévérer dans cette voie et compte sur lui pour poursuivre, sur le terrain universitaire, une politique qui s'inspire de l'intérêt public et des nécessités d'aménagement du marché du travail, par la réduction de la période d'activité intense de la vie des travailleurs, notamment par la prolongation au maximum de la scolarité obligatoire, le développement de la culture générale, de l'éducation civique, de l'enseignement technique; la réduction, puis la suppression du cumul des retraites et des traitements d'activité; l'abaissement, dans de fortes proportions, de l'âge d'admission à la retraite.

Un Congressiste. — Quelque intéressants que soient les problèmes qu'on discute et la valeur des orateurs, je demande à ce Congrès de bien vouloir ne pas surseoir plus longtemps au problème qui domine tous les autres et qui est de beaucoup le plus angoissant : celui de la politique extérieure.

M. le Président. — Le Congrès veut-il entendre une très courte observation de M. Bertrand de Jouvenel ? (*Protestations.*)

Voix nombreuses. — Clôture ! clôture !

M. Cudenet. — Nous demandons la liberté de la tribune. (*Bruit.*)

LE BUREAU DU COMITE EXECUTIF

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — L'assemblée voudra sans doute connaître les résultats du scrutin sur le renouvellement du Bureau du Comité exécutif. Les voici :

Sont élus :

Vice-présidents parlementaires : MM. William Bertrand, 644 voix ; Bender, 630 ; Marchandeau, 623 ; Martinaud-Desplat, 615.

Vice-présidents non parlementaires : MM. Ripault, 306 voix ; Robert-Louis, 287 ; Cudenet, 285 ; Tête, 276.

Secrétaires parlementaires : MM. Chichery, 636 voix ; Dasque, 634 ; Rolland, 631 ; Bruyas, 621.

Secrétaires non parlementaires : Mme Eliane Brault, 272 voix ; MM. Chaligne, 261 ; Sanguinetti, 258 ; Coreil, 216.

(*Applaudissements.*)

REPRISE DE LA DISCUSSION DES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

M. ALBERT MILHAUD, *secrétaire général.* — Je profite de l'élection de notre collègue Cudenet pour m'assurer immédiatement sa collaboration pour le maintien de l'ordre. (*Applaudissements.*)

M. CUDENET. — J'espère aussi que vous me ferez le plaisir d'intervenir pour que notre ami de Jouvenel puisse être entendu !

M. ALBERT MILHAUD, *secrétaire général.* — Nous opérerons d'après la procédure normale, c'est-à-dire dans l'ordre et sans bruit.

Expliquons-nous sur le démêlé qui a paru s'élever entre le bureau et une partie du congrès.

M. de Jouvenel ne s'étant pas fait inscrire dans le

débat relatif à la motion Gaston Martin et, d'ailleurs, aucun autre orateur n'étant inscrit, le président a mis cette motion aux voix. Or, M. de Jouvenel a demandé la parole alors que le vote était acquis.

S'il nous avait dit qu'il reporterait les observations qu'il avait à présenter — ce qui est une procédure parlementaire fréquente — sur un autre point du débat, un de nos collègues étant à la tribune et un autre se préparant à y venir, la procédure lui permettait de prendre la parole. Or, cet orateur a voulu prendre la parole dans un débat épuisé.

Mais, comme il vaut mieux s'entendre que se quereller, je vais offrir à M. de Jouvenel une occasion d'exprimer sa pensée. L'ordre du jour de notre ami Dellac va être mis aux voix. Avec son assentiment, M. de Jouvenel va prendre la parole sur cet ordre du jour. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Vous avez entendu la lecture de l'ordre du jour du citoyen Dellac. La parole est à M. de Jouvenel sur cet ordre du jour.

M. Bertrand de Jouvenel. — Je remercie d'abord le bureau ainsi que mes amis. Je désirais seulement poser une question.

Je demande quelle est la portée exacte du passage de l'ordre du jour de M. Gaston-Martin invitant le gouvernement à poursuivre toute propagande anticonstitutionnelle dans l'enseignement ? Jusqu'à quel point cela autorise-t-il les poursuites contre les instituteurs qui professent soit l'objection de conscience, soit d'autres idéals républicains ? Je serais heureux d'avoir, sur ce point, des précisions de M. Gaston-Martin, car nous sommes un parti ennemi des lois scélérates. (*Applaudissements.*)

M. Gaston-Martin, *rapporteur*. — Je serai aussi bref que M. Bertrand de Jouvenel. Il ne s'agit pas du tout des droits du citoyen, qui sont entiers. Mais s'il s'agit, dans l'enseignement — je parle à l'intérieur de l'école — d'une propagande, quelle qu'elle soit, contraire à la constitution et aux lois, je

demande au gouvernement de faire respecter la constitution et la loi. (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'ordre du jour du citoyen Dellac.

(Cet ordre du jour est adopté.)

TELEGRAMME DU COMITE D'ETUDES RADICALES FRANCO-BELGE DE LIEGE

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu le télégramme suivant :

« Comité d'études radicales franco-belge de Liége adresse expression sympathie au Congrès radical-socialiste et vœux guérison Président Herriot. » (*Vifs applaudissements.*)

LA POLITIQUE EXTERIEURE

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen de la politique extérieure du Parti.

Je donne la parole au rapporteur, M. Nogaro.

M. NOGARO, *rapporteur*. — Il y a quelques jours encore, je pensais, comme vous, qu'une grande voix allait dominer ce débat et que vous auriez grande hâte de l'entendre ; aussi m'étais-je à peine préparé à dire quelques mots.

Notre président Herriot, retenu loin de nous, ne sera pas remplacé. Mais j'espère qu'après que j'aurai ouvert ce débat, de nombreux orateurs voudront bien l'animer.

D'accord avec la commission, j'avais limité mon rapport écrit à un petit nombre de sujets et j'entends délimiter plus étroitement encore mon objectif dans ce bref commentaire verbal où je m'efforcerai de

jeter seulement un peu de lumière sur les débats de Genève.

Vous vous souvenez, sans doute, de l'ambiance qui entourait la conférence de Genève au début de ses travaux. La délégation française à la Société des Nations, fidèle à la politique qui fut celle de nos hommes politiques dès le lendemain de la grande guerre, n'avait pas cessé de soutenir la thèse qui domine encore notre politique en matière d'organisation de la paix, et que l'on a synthétisée dans la trilogie de ces trois mots : arbitrage, sécurité, désarmement.

Pour la traduire en langage plus complet et plus familier, je dirai que, dans notre esprit, à nous Français, cette conception logique était dominée par un acte de foi. Nous étions convaincus que l'immense majorité des peuples voulait la paix et nous nous disions : si, entre ces peuples de paix est conclu explicitement et, aussi, tacitement, au fond des cœurs, un pacte d'assistance mutuelle, et s'il est, quelque part, des perturbateurs qui songent à troubler la paix, la puissance de l'idée, renforcée par la puissance matérielle du nombre, sera telle qu'ils n'oseront pas entreprendre cette action criminelle.

Et nous nous disions encore : l'organisation de la paix tient dans ces mots : sécurité, par l'assistance mutuelle des peuples de paix ; arbitrage, car nous voulons que la justice se substitue à la force ; désarmement, parce que les peuples qui veulent la paix sont las de subir le fardeau des armements et que ceux qui voudraient troubler la paix se rendront compte de la vanité de leur entreprise et laisseront, eux aussi, tomber leurs armes.

Voilà quelle était notre thèse, voilà quelle elle est encore. Mais, encore une fois, cette thèse logique supposait un acte de foi. Elle supposait que le nombre des peuples qui veulent la paix et leur puissance sont tels que, après avoir fait le serment de nous défendre les uns les autres, nous ne serions pas exposés à la guerre.

Cette foi, je dois le dire, était moindre chez d'au-

tres que chez nous, et elle n'a pas été partagée même par ceux qui, en Europe, veulent la paix aussi sincèrement, aussi profondément que nous, je veux dire nos voisins britanniques. Dans cette conception de l'assistance mutuelle, ils n'ont pas vu apparaître, autant que nous peut-être, la réciprocité. Ils se sont surtout rappelé les heures tragiques où notre territoire était envahi et où ils sont venus à nos côtés.

Ne sourions pas, ne leur faisons pas de reproche. Je vous conterai une anecdote qui est de nature à rassurer tous ceux qui, au dehors, pourraient croire qu'il y a, dans mes paroles, une arrière-pensée de critique ou de dédain.

En 1905, peu après que l'empereur d'Allemagne eût prononcé les paroles menaçantes que vous savez, et alors que j'étais un jeune homme et que je parcourais le monde, je me trouvais en Australie. Des braves gens me dirent : « S'ils vous attaquent, nous irons là-bas vous défendre. »

J'avoue, à ma honte, que je pensais qu'ils exagéraient. Il n'en était rien. Ceux que j'avais connus en Australie, je les ai retrouvés à nos côtés sur les champs de bataille.

Nous devons comprendre que la Grande-Bretagne, qui ne désire pas moins que nous la paix, qui n'est pas moins généreuse que nous, mais qui est à la tête d'un vaste empire répandu sur les cinq parties du monde, a le sentiment de ne pouvoir entraîner, dans des engagements en quelque sorte automatiques, tous ceux que couvre le pavillon britannique.

Par conséquent, il n'y a rien dans mes paroles qui puisse ressembler à une critique à l'égard de ces amis généreux, de ces hommes qui sont, comme nous, profondément démocrates et humains. Mais je puis dire qu'à notre thèse de pays profondément pacifique s'est opposée celle d'un autre peuple non moins pacifique et que, de cette dualité d'opinions, sont résultées bien des difficultés dans les travaux de la Société des Nations.

Aussi bien, nos amis britanniques ont-ils redouté les obligations de l'assistance mutuelle automatique.

Ils ont cherché une autre formule et l'ont trouvée. Dans la simplicité de leur cœur, ils ont dit : « Puisqu'on fait la guerre avec les armes, que la paix soit dans le désarmement ! »

Et je suis bien obligé de le dire : la conférence de Genève marque le triomphe momentané — je vais le montrer tout à l'heure — de cette politique sincère et bien intentionnée, mais un peu simple, à l'encontre de notre politique de logiciens.

La conférence de Genève s'est ouverte. Le problème de la paix était désormais simplifié. Faire la paix, c'était désarmer. Mais prenons garde ! La conférence, que nous appelons conférence du désarmement, s'appelle, de son nom véridique et timide, la conférence de la limitation et de la réduction des armements.

Vous me direz peut-être qu'elle était timide pour plus de prudence et de sûreté. Vous me direz peut-être : « Qui peut le plus peut le moins et, en voulant limiter notre effort à la réduction des armements, nous poursuivions une tâche plus immédiate et plus facile à réaliser. »

En tout cas, permettez-moi de vous rappeler en quelques mots les résultats techniques des travaux de la conférence de Genève.

En effet, elle n'a pas été vaine, car je suis bien sûr que les promoteurs de cette conférence, ceux qui, à notre idéal d'organisation de la paix, opposaient la théorie du désarmement étaient peut-être les derniers à soupçonner le nombre de problèmes techniques difficiles à résoudre qu'allait soulever le désarmement.

Pendant des mois, les commissions d'experts ont travaillé. Elles se trouvèrent d'abord devant une difficulté presque insoluble : celle de savoir comment on pourrait comparer, en vue d'une réduction des armements, les armées professionnelles à effectifs réduits, mais presque totalement instruits, et les armées de conscription qui peuvent mobiliser des réserves nombreuses, mais dont une partie des effectifs ne sont mêmes pas aptes à manier les armes.

Il a fallu arriver à une conclusion technique qui se traduit par des conséquences politiques graves. C'est la proposition faite par la délégation française d'attribuer à l'Allemagne une armée de conscription.

Voilà une partie de problème résolue par la politique loyale, hardie, désintéressée, je dirais presque imprudente par excès de loyauté, de la délégation française.

Cela fait, il n'y avait plus qu'à comparer les effectifs. Rien n'est plus simple, dira-t-on. Qui n'a vu l'adjudant de quartier compter les hommes dans la cour de la caserne ? Encore faut-il avoir le droit d'aller les compter sur place ! Or, il n'est pas sûr que nous puissions le faire ! Cela est même si improbable que l'on a dû se rabattre sur le contrôle budgétaire. Mais le budget n'est qu'un état de prévision ; un contrôle sérieux ne peut résulter que de l'examen des comptes définitifs. C'est à deux ou trois années de distance seulement que l'on pourra savoir combien un pays comptait d'effectifs d'après les rations distribuées et les soldes payées. Vous apercevez déjà les difficultés du contrôle !

Je n'insisterai pas en ce qui concerne le matériel, car ce n'est pas le moment de nous livrer à des exposés techniques complexes. Là encore, les travaux des experts n'ont pas été superflus. Le tonnage ne suffit pas à déterminer un cuirassé, ni le calibre un canon. Il a fallu des calculs compliqués pour arriver à comparer les divers matériels. Et le contrôle du matériel ne va pas non plus sans difficulté ; car, si sa mémoire est exacte, le général Nollet, ancien président de la commission interalliée, rappelle dans son livre que cette commission, au lendemain de la guerre, n'a jamais pu découvrir la « grosse Bertha », qui n'était cependant pas un pistolet de poche !

Cependant, les travaux de la commission de Genève n'ont pas seulement abouti à faire éclater les difficultés. Ils ont permis de faire ressortir certaines possibilités. C'est ce qu'il faut retenir.

Ces travaux ont fait apparaître qu'on pourrait essayer de distinguer entre les armes défensives et

les armes offensives. La suggestion est vraiment digne d'être retenue, car s'il était vrai qu'il y eût des armes défensives et des armes offensives, le problème du désarmement aurait fait un grand pas : chaque nation aurait le droit de pourvoir à sa défense, pourvu qu'elle n'use pas de moyens d'attaque.

Malheureusement, les experts n'ont peut-être pas oublié qu'ils avaient une patrie et leur critérium était, de ce fait, bien souvent subjectif. Ainsi, les cuirassés, offensifs pour la marine française, sont défensifs pour la marine britannique ; et, pour les sous-marins, c'est le contraire ! Je cite cet exemple de divergence entre pays amis afin qu'il soit plus probant.

Cependant, nous, hommes de gauche, qui voulons vraiment qu'on fasse l'impossible pour assurer la paix, nous devons insister pour qu'on s'attache à dégager quelque chose de cette technique qui tendrait à distinguer l'armement défensif et l'armement offensif, ce qui ferait faire un grand pas à la technique matérielle de la paix.

Mais il ne s'agit pas ici de faire de la théorie. Il faut appliquer les mesures du désarmement. Or, appliquer, c'est passer au contrôle, et les difficultés de contrôle que j'indiquais tout à l'heure ne manqueraient pas de naître lorsqu'il s'agirait de s'assurer qu'un pays, qui a des arrière-pensées, n'a pas caché un matériel d'agression prohibé.

Enfin, je manquerais aux devoirs de la logique et de la loyauté si je ne faisais pas remarquer que les travaux de la conférence du désarmement ont mis en relief une vérité d'évidence, mais que, peut-être, on a trop méconnue dans les milieux les plus férus du désarmement : c'est que, pour désarmer, il ne suffisait pas de retirer les armes !

C'est un fait que, dans l'industrie moderne, il existe un outillage — par exemple, des avions, des produits chimiques, des matériaux incendiaires — qui ne peut, en temps de paix, être ni réduit, ni même limité, puisqu'il ne constitue pas spécifiquement des armes, et qui fournirait cependant du jour

au lendemain un matériel d'agression tellement formidable que les spécialistes du désarmement ont demandé qu'il soit particulièrement interdit, parce qu'il est non seulement le plus puissant, mais le plus odieux !

Citoyens, ce que je vous dis est grave, et s'il y avait en moi un esprit rétrograde qui se maquille et qui cherche, avec une âpre ironie, à masquer une pensée hostile au désarmement, il ne pourrait en dire davantage pour vous mettre en garde contre les illusions que peut faire naître une politique de désarmement. Pourtant, je ne suis pas un esprit rétrograde ! Mais je manquerais à l'idéal de notre parti, qui est un parti de raison et de bonne foi, si, au moment où j'aborde devant vous l'examen de ce problème si grave, je ne vous faisais pas mesurer du premier coup d'œil l'abîme de difficultés devant lequel nous nous trouvons.

Cependant, ces difficultés sont-elles totalement insolubles ? Devons-nous nous arrêter, comme devant un obstacle infranchissable, obstacle aux hypocrisies, mais aussi aux efforts de bonne foi, devons-nous, dis-je, nous arrêter devant cette conclusion de la commission qu'il est impossible d'empêcher pratiquement l'utilisation des produits chimiques pour des œuvres d'agression ?

Non ! Je dis non, parce que notre esprit, qui ne craint pas de s'arrêter devant les difficultés, ne redoute pas davantage de les franchir et d'aller au delà même des programmes que d'autres croyaient plus ambitieux que le nôtre. Il y a peut-être une solution. Cherchons-la dans la logique même du système.

S'il n'est pas possible d'empêcher qu'il y ait des avions civils et des usines de produits chimiques, on pourrait peut-être essayer d'empêcher que des produits chimiques soient enfermés dans des bombes, que celles-ci soient chargées dans les avions pour venir tomber sur des villes endormies. Mais, alors, la solution que j'entrevois, elle est peut-être dans cette police internationale que notre grand précur-

seur, Léon Bourgeois, évoquait à l'aurore de la Société des Nations.

Certains de vous me répondront peut-être avec Léon Blum : « Votre police internationale me fait sourire, car elle ne tiendrait pas devant les armées nationales, qui la bousculeraient. »

Je réponds que l'objection ne m'arrête pas : car si nous voulons que cette police internationale, de caractère préventif, destinée à empêcher l'utilisation de l'outillage moderne pour des fins d'agression, puisse remplir son rôle, il ne faut plus qu'il y ait devant elle d'armées nationales, il faut qu'il n'y ait plus que des polices nationales, chargées de l'ordre intérieur.

Cette conclusion ne m'effraie pas et je n'hésiterais pas à l'introduire dans un ordre du jour. En tout cas, si vous voulez que nous donnions à notre motion une forme un peu moins concrète et qui ressemble davantage aux textes déposés à Genève par la délégation française, je vous demanderai de vous prononcer pour l'internationalisation — sauf à bien définir en quoi elle consiste — non seulement de l'aviation, comme cela a été déjà proposé par votre délégation, mais des industries chimiques.

A cela, je crois que notre parti et l'opinion française, profondément pacifiques, sont prêts à souscrire et nous vous demanderons tout à l'heure de l'inscrire dans l'ordre du jour de notre parti. (*Applaudissements.*)

Je vous ai tenu, jusqu'ici, un langage sévère d'analyste, qui s'est efforcé d'appliquer, en méditant sur les procès-verbaux de la conférence du désarmement, des habitudes d'esprit contractées ailleurs. Mais la conférence de Genève n'a pas été utile seulement parce qu'elle nous a fait entrevoir les difficultés et aussi les possibilités du désarmement ; elle s'est déroulée dans une atmosphère politique, elle a été la conséquence d'une diplomatie qui s'est exercée depuis plus de dix-huit mois, et je n'en donnerais pas un tableau complet si je ne rappelais les

grands faits qui ont marqué l'évolution des travaux de cette conférence au point de vue politique.

Le premier grand fait, vous le connaissez, c'est la demande allemande de l'égalité des droits, de la Gleichberechtigung, que le Président Herriot reçut en juillet 1932, alors qu'il venait à peine de prendre le pouvoir, et à laquelle il répondit, avec un sang-froid que nous pouvons admirer, qu'elle pourrait être plus aisément accueillie si une égale sécurité était assurée à tous les Etats.

Cette réponse, c'est la substance de l'accord des cinq puissances, réalisé en décembre 1932, et par lequel les cinq grandes puissances admettent le principe de l'égalité des droits en faveur de l'Allemagne et des autres puissances vaincues, avec cette réserve toutefois, énoncée par la délégation française et admise par le protocole d'accord, que cette égalité serait poursuivie progressivement, à l'épreuve d'un contrôle, et aussi avec une amélioration des conditions de sécurité générale.

Ici, je dois le dire franchement, l'évolution des travaux de la conférence de Genève ne nous a pas donné pleine satisfaction ; car il n'est pas douteux, et cela résulte de la lecture du texte officiel, que, dans l'esprit de la délégation française, l'amélioration de la sécurité, cela voulait dire le resserrement de l'organisation d'assistance mutuelle. Or, quelques semaines après, le représentant de la Grande-Bretagne déclarait en termes amicaux, mais qui excluaient toute ambiguïté, que son pays prenait très au sérieux les engagements déjà conclus, notamment celui de Locarno, mais que, précisément de ce fait, il ne saurait aller plus loin dans la voie de l'organisation de l'assistance mutuelle.

Nous en avons été réduits, dans la suite de l'évolution, à rechercher dans le désarmement vrai, sincère, efficace, une garantie d'organisation de la paix, et la délégation française s'efforce aujourd'hui de faire admettre un contrôle permanent, automatique, portant non seulement sur les effectifs et sur les stocks, mais sur les fabrications de guerre. Je tiens à

appeler votre attention sur ce fait que, il n'y a pas bien longtemps encore, il existait encore une divergence sérieuse entre la conception britannique et la nôtre. La Grande-Bretagne acceptait, certes, le contrôle de la fabrication des armements, elle admettait un régime de licences, mais elle ne paraissait pas encore acquise au principe de la limitation des fabrications.

Je ne suis pas dans le secret des dieux et des gouvernements, je ne sais ce qui a été fait depuis lors. Peut-être le gouvernement nous fera-t-il connaître prochainement l'état actuel des négociations. En tout cas, au point où nous en sommes, le principe de l'égalité des droits, conditionné dans notre esprit par une amélioration de la sécurité générale, ne sera suivi d'effet que dans la mesure où le contrôle sera efficace, et l'ordre du jour qui vous sera soumis tout à l'heure dira bien que dans notre esprit, la réalisation de l'égalité sera subordonnée à la réalité et à l'efficacité du contrôle international.

Mais je dois, en terminant, vous faire remarquer, en toute objectivité et en toute sincérité, que la conférence de Genève, au point où en sont ses travaux, nous a acheminés non pas seulement vers une égalité des droits, mais vers une égalité de fait.

Cette tendance vers l'égalité de fait est déjà amorcée par la proposition française tendant à l'introduction en Allemagne et dans les Etats précédemment vaincus du régime de la conscription. Elle est encore accentuée par le projet de convention britannique qui, vous ne devez pas l'ignorer, suppose à la fois une réduction des effectifs de l'armée française et une augmentation des effectifs de l'armée allemande.

Voilà où en est la conférence du désarmement. Il serait contraire à l'esprit qui nous anime de vouloir souligner, dans une pensée de dénigrement, ce résultat des travaux de Genève. Mais il serait aussi contraire à l'esprit de logique et de sincérité qui est celui de notre Parti de dissimuler les conclusions objectives que je vous dois.

Au point où nous en sommes, la conférence du désarmement a peu à peu écarté, pour n'avoir pas encore élaboré un système nouveau de défense collective, cette forme de sécurité générale qui consistait à laisser une supériorité voulue d'armement à des pays comme la France ou la Grande-Bretagne, qui sont les garants du maintien de la paix.

Actuellement, il n'y a pas encore de désarmement effectué, mais nous nous sommes engagés sur la voie de l'égalisation des armements en faveur de l'Allemagne et de ses anciens alliés.

Au total, nous avons été conduits à la conférence de Genève par nos amis anglo-saxons, qui avaient cru, trop facilement peut-être, à la réalisation de leur idéal. Mais — il ne faut pas nous laisser décourager aujourd'hui par ce fait — la conférence du désarmement n'a pas encore donné tout ce qu'on peut en attendre.

Cependant, comme nous voulons, avant tout, prévenir le retour à une nouvelle course aux armements, nous souhaitons que cette conférence aboutisse autant que possible à des résultats tangibles, et nous enregistrerons l'évolution accomplie. Mais il faut que le contrôle international soit une réalité, pour autant que faire se peut, et qu'en ce qui concerne ces moyens d'agression dont je parlais tout à l'heure, qui, s'ils ne sont pas spécifiquement des armes, n'en sont pas moins des armes et des plus terribles, nous obtenions un régime d'internationalisation destiné à nous prévenir contre les abominables surprises que pourrait déterminer l'incursion d'avions civils mobilisés sur les villes des pays voisins.

Telle est, sur ce point, la conclusion que je vous propose. J'ajouterai que nous ne sommes pas de ceux qui pensent qu'il y a deux langages : un pour l'opposition et un pour le pouvoir. Nous ne sommes pas de ceux qui estiment qu'il est plus méritoire de s'en tenir à des formules faciles, qu'on fait applaudir dans un enthousiasme passager, que d'élaborer

des systèmes sincères, d'apparence quelquefois plus timide, mais qui tendent à l'efficacité.

Nous pensons qu'il n'y a pour un parti comme le nôtre qu'une politique, celle des militants étant la même que celle des hommes de gouvernement, parce que chacun de vous a le sentiment qu'il prend sa part des responsabilités du pouvoir.

Cependant, le fait que notre gouvernement, placé non pas seulement devant les autres partis français — ce qui serait peu de chose, car sur ce point nous rallions largement la majorité — mais devant les gouvernements étrangers, ne peut pas toujours faire prévaloir nos thèses dans tout ce qu'elles ont de puissance logique et d'efficacité, ne doit pas nous empêcher de soutenir une doctrine de parti ; car nous sommes convaincus que cette doctrine, essentiellement française, est, par là même, conforme aux intérêts profonds de l'humanité.

Pour renforcer l'action de notre gouvernement, je vous demande de ne pas hésiter à introduire dans notre ordre du jour certaines formules qui ne seront peut-être pas immédiatement accueillies, parce qu'à l'étranger la logique ne marche pas toujours au même rythme que chez nous.

Mais, après vous avoir demandé de vous rallier à notre programme, et d'applaudir Jacques Kayser quand il vous présentera les conclusions de la commission qui tendent à l'internationalisation de l'aviation et des fabrications de produits chimiques en même temps qu'au contrôle sur place des fabrications de guerre, permettez-moi d'ajouter quelques mots, sans lesquels mon exposé ne serait pas complet.

On parle souvent de désarmement moral. Le mot plaît parce qu'il a quelque chose d'une métaphore. Mais nous n'avons pas, dans notre Parti, particulièrement le goût des métaphores. Si j'emploie ce mot, c'est parce qu'il me paraît recouvrir une réalité profonde.

Pour vous dire tout net le fond de ma pensée, j'ai le sentiment que, depuis que ses travaux se pour-

suivent, la conférence va en porte-à-faux, parce que les nécessités de la diplomatie et de l'esprit juridique nous empêchent de poser les problèmes dans l'ambiance concrète où ils devraient se poser.

On a dit, parce que cela paraissait être la logique du système : « Les armes constituent le grand danger de guerre. Jusqu'ici, les hommes se sont battus avec des armes. Quand ils n'en auront plus, ils ne se battront plus, et s'ils en ont moins, ils se battront moins », et l'on en a conclu que les peuples les plus armés sont les plus dangereux.

Je n'ai pas besoin de vous dire tous les effets de dialectique que la délégation allemande a tirés de ce sophisme !

Mais, si les armes accumulées sont un danger pour la paix, il y a quelque chose qui est bien plus menaçant qu'elles : ce sont celles qui se créent, celles qui sortiront du cerveau même des esprits belliqueux, alors même qu'il n'y aurait aucun stock accumulé.

En vérité, le danger n'est pas tant dans les armes que dans certains buts politiques qui sont en contradiction absolue avec les principes de la Société des Nations et du pacte Kellogg. Tant qu'on ne voudra pas faire de différence, dans l'élaboration de la paix, entre les peuples qui veulent avant tout la paix et ceux qui ne la veulent pas ou qui le veulent moins, je crains fort que l'égalité vers laquelle on veut nous conduire, loin d'être une protection, ne soit une menace ! Car, si vous y réfléchissez un instant, vous reconnaîtrez avec moi que si l'égalité correspond à un idéal de justice abstraite, jamais elle n'a constitué en elle-même une garantie de paix !

La paix n'est pas venue de l'égalité des forces. Elle est venue de la supériorité d'un pouvoir fort sur les féodaux qui se battaient entre eux, comme elle viendra demain de la supériorité d'une pensée, d'une force et d'une autorité internationales sur les forces des nations...

M. Laffargue. — Alors, Maginot ? (*Exclamations.*)

M. Nogaro, *rapporteur*. — Je vous attends tout à l'heure !

M. LAFFARGUE. — J'y serai.

M. NOGARO, *rapporteur*. — Je vous répondrai. Mais je dis en ce moment que je manquerais à l'esprit de logique et de sincérité qui anime notre parti autant qu'à tout courage si je parlais autrement. (*Applaudissements.*)

Citoyens, j'ai énoncé ma propre pensée en toute sincérité. Mais j'ajoute que je suis de ceux qui sont le plus préoccupés de comprendre la pensée et le sentiment d'autrui même et surtout quand il s'agit de nos ennemis d'hier. Il n'est pas d'homme qui, plus que moi, compatisse aux souffrances de nos voisins, et notamment de nos voisins allemands. (*Applaudissements.*) Je sais la part que de tragiques difficultés économiques ont dans cette psychose guerrière qui semble les animer aujourd'hui.

Non seulement je la déplore, mais j'en souffre avec vous, j'en souffre avec eux, et je voudrais qu'ils pussent nous entendre, pour comprendre combien dans de telles circonstances nous nous sentons, à leur égard, solidaires ! (*Vifs applaudissements.*)

Mais je suis obligé de tenir compte aussi d'un autre facteur, je veux dire d'une idéologie qui nous divise. J'ai été étudiant autrefois dans ce pays. On y croyait alors à la puissance du nombre et on nous déclarait : « Nous sommes voués à vous battre, parce que nous sommes les plus nombreux. »

Aujourd'hui que ce pays détient à peu près le record de la plus faible natalité dans le monde, ce n'est plus le nombre qui compte, c'est la puissance de la race, c'est sa supériorité ! (*Applaudissements.*) C'est l'idéal de la communauté de langue, interprétée, contrairement à toute notion scientifique, comme l'indice d'une communauté de race, qui devient aujourd'hui le grand moteur de son action politique et qui le pousse à étendre sa nationalité au point de faire exploser les frontières.

Par un sort véritablement singulier, cet idéal est le plus diamétralement opposé qui soit au nôtre.

Un écrivain de langue allemande, qui a vécu quelque temps à Paris, l'avait admirablement exprimé.

Avec une nuance de pitié peut-être, il parlait de ces bons Français qui accueillent tous les nouveaux venus, quels que soient leur nom, leur langue, leur origine, leur race, leur religion, leur couleur, et qui, pour peu que ces derniers aient manifesté le désir d'adhérer à la nationalité française, les considèrent, du jour au lendemain, comme des frères.

Et cela me fait penser aussi à certaine séance de la Chambre — je regrette qu'elle ait été matinale — au cours de laquelle un de nos voisins socialistes, M. Varenne, s'était écrié : « Il faut donner aux Indochinois une patrie : l'Indochine ! » Alors un député noir, M. Diagne, de Dakar, monta, indigné, à la tribune et répondit : « Comment donner à des hommes que couvre le drapeau français une patrie qui ne soit pas la France ? La France, elle est à Dunkerque, à Strasbourg, à Paris, à Marseille, comme elle est sur les rives du Sénégal ou du Congo ! »

Ainsi, cet homme de couleur, que nous accueillons comme un frère, avait exprimé une vérité profonde qui inspirait déjà nos grands ancêtres en 1789. Car depuis cette époque, l'expression « nationalité française » ne correspond ni à une race, ni même nécessairement à une langue ; elle correspond à une volonté commune d'être unis, et c'est une modalité nationale d'une civilisation essentiellement humaine. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà ce que nous représentons aujourd'hui. Et je crois pouvoir le dire sans faux orgueil : j'admire les solutions généreuses que nos amis britanniques ont données, dans toutes les parties du monde, au problème colonial ; mais eux aussi n'ont pas encore tout à fait réussi à se dégager des préjugés de race. Seuls, nous avons su concevoir notre nationalité de pareille manière, et il se trouve que, pour être les plus profondément humains, nous en sommes réduits, devant ceux qui ont une conception matérialiste de la nationalité, à nous voir dressés comme un champion devant un autre dans un champ clos. Je veux croire devant une telle perspective que notre

civilisation française, si profondément humaine, saura toujours grouper autour de nous les peuples qui en conçoivent la grandeur.

J'en ai le ferme espoir, et déjà, comme sous un rayon de soleil qui éclaire un horizon par ailleurs bien sombre, nous voyons s'opérer dans le centre et l'est de l'Europe certains regroupements de nations. C'est ce dont n'a pu vous parler aujourd'hui, — mais il nous en parlera, je l'espère, dans quelques jours, — cet autre pèlerin de la paix que je vous demande d'acclamer encore : notre président Herriot ! (*Vifs applaudissements prolongés.*)

M. le Président. — La parole est à M. Jacques Kayser.

M. Jacques Kayser. — Citoyennes, Citoyens, lorsqu'hier, votre Commission de politique générale, en accord sympathique et cordial avec notre ami M. Nogaro, auquel vont nos applaudissements pour sa solide, lucide et même pathétique démonstration, a voté un ordre du jour de politique extérieure, reprenant les dispositions essentielles d'un ordre du jour que mes amis et moi avions déposé, elle m'a donné le mandat de vous présenter cet ordre du jour et de le défendre devant vous.

Nous sommes convaincus qu'en politique extérieure, comme dans tous les autres domaines, il importe qu'un Congrès comme le nôtre affirme la convergence de l'opinion de ses militants, et que, dans les circonstances présentes, lourdes d'incertitude et même d'angoisse, il convenait d'instituer à cette tribune un grand débat. Je vais plus loin : on ne comprendrait pas en France, on ne comprendrait pas à l'étranger que notre Parti n'examinât point avec soin les données nouvelles de la vie mondiale.

Rarement, en effet, les événements ont évolué avec une telle rapidité. Rarement, ils furent plus insaisissables et plus déconcertants.

La crise économique, à laquelle on veut apporter le mirage de solutions purement nationales, exalte

un nationalisme qui se répercute dans l'action quotidienne des nations et des hommes.

Le monde semble davantage guidé par les passions que par la raison. Or, la paix est avant tout une création de la raison, et le triomphe des passions, en perpétuant une instabilité néfaste, met constamment la paix en péril.

En une année, depuis notre congrès de Toulouse, quel prodigieux retournement de situations !

Alors, en dépit de l'effort de redressement que nous avions tenté depuis le lendemain des élections, les sympathies du monde étaient toujours tournées vers une Allemagne, encore attachée au symbole républicain, qui tentait de se débattre contre la détresse économique et morale, et à laquelle on songeait à accorder la satisfaction de l'Anschluss. Aujourd'hui, autour de l'Allemagne hitlérienne, le monde fait peser un légitime blocus moral et encourage l'Autriche dans une résistance désespérée aux tentatives d'absorption.

Il y a un an, l'Allemagne, violemment dressée contre une Pologne adversaire, pratiquait avec la Russie une politique mystérieuse et concertée, et le gouvernement des Soviets était tenu à l'écart dans les grandes négociations internationales. Aujourd'hui, un apaisement soudain est survenu entre la Pologne et l'Allemagne, une Allemagne qui cherche à prendre la tête d'un mouvement anti-communiste contre lequel la Russie des Soviets et ses voisins ont réagi ensemble en nouant des relations régulières et confiantes.

Il y a un an, des incidents fréquents éclataient entre la Yougo-Slavie et l'Italie, tandis qu'entre l'Italie et la France se prolongeaient les malentendus envenimant les discussions. Aujourd'hui, une trêve apaise les heurts surgis ou créés au bord de l'Adriatique tandis qu'entre Rome et Paris s'ébauche un rapprochement indispensable à la paix.

Ainsi, les données de 1933 ne sont plus les mêmes que les données de 1932. Un tel retournement de la situation diplomatique entraîne des constatations

dégage un enseignement, impose des conclusions dont nous avons tenu compte dans l'ordre du jour que nous vous demandons de voter.

Rien n'est plus sot que de chercher à traduire un état d'esprit par les mots : optimisme ou pessimisme. D'aucuns se disent optimistes en affirmant que de l'excès du mal sortira le bien. D'autres se refusent à considérer avec sang-froid tous les éléments de la situation et n'en retiennent que ce qui peut justifier leurs alarmes.

Si nous tenons pour favorable le rapprochement franco-russe, la solide et efficace liaison franco-anglo-américaine à la Conférence du désarmement, nous tenons pour inquiétants, pour dramatiques même, le déchaînement des nationalismes, le développement rapide des courants fascistes, le triomphe du racisme en Allemagne. Et c'est évidemment ce dernier fait qui s'impose à nous comme dominant tous les autres. Il exige une politique vigilante et définie qui soit commune à notre pays, aux démocrates, aux pacifistes, désireux de maintenir intacte la paix en face de la deuxième révolution allemande. Deuxième révolution allemande ? La formule est inexacte : c'est révolution allemande qu'il convient de dire, parce que le mouvement de 1918 n'a pas été une révolution véritable. C'est précisément dans la politique bornée des Alliés, dans la politique timide des démocrates allemands au lendemain de la guerre que réside une des causes les plus lointaines, sans doute, mais aussi les plus directes du mouvement hitlérien. (*Applaudissements.*)

Si les démocraties alliées n'avaient pas pris des mesures stupides pour contrecarrer le développement en profondeur de la République sociale en Allemagne, si elles n'avaient pas réduit, selon le mot de Clemenceau, la Révolution allemande à une simple disposition de draperies, si, par ailleurs, les démocrates allemands ne s'étaient pas bornés à régler des procédures et n'avaient pas avant tout cherche à se réconcilier, au prix des plus grandes concessions, avec des adversaires irréductibles, la

République seait encore debout en Allemagne et la paix serait plus solide. (*Applaudissements.*)

Mais nous ne voulons pas revenir sur le passé. Les faits sont là. Ce sont eux et eux seuls qui doivent guider notre action.

A côté de nous se déroule une révolution qui, au nom de l'instinct, s'insurge contre la raison. Quel est notre devoir humain, notre devoir pacifique, notre devoir national ?

Le monde entier a déjà réagi avec vigueur et il a fait entendre une protestation nécessaire, mais, hélas, combien inefficace !

Dans la révolution nazie, ce qu'il y a de plus blessant pour la dignité humaine, c'est que l'instinct, à la rigueur excusable lorsqu'il provoque des réactions passionnées, mais immédiates et passagères, a été méthodiquement et lucidement exploitée, et qu'actuellement la dictature du IIIe Reich soumet l'Allemagne à un ensemble de lois et de décrets qui sont la codification permanente des instincts les plus grossiers et les plus dégradants. Et je pense que, tout à l'heure, notre Congrès sera unanime pour élever contre ces abominables excès, ces violations constantes des droits de l'homme et de la liberté individuelle, une protestation énergique et profondément humaine.

Mais, si nous flétrissons des hommes, si nous flétrissons ceux qui ordonnent comme ceux qui laissent faire, nous n'opérons aucune discrimination entre les chefs du IIIe Reich. Nous nous refusons, en dépit de certaines invitations qu'on lit quelquefois dans la presse, à mettre hors de cause ceux qui se sont ralliés au régime pour sauvegarder un prestige ou des intérêts et dont le ralliement a précipité une victoire que leur résistance aurait sans doute compromise. (*Applaudissements.*)

En particulier, nous nous refusons à dissocier le mouvement hitlérien de ses bailleurs de fonds, principalement de Thyssen, qui est le bénéficiaire de ce mouvement, qui l'a dépouillé de son socialisme, pour

n'en laisser subsister qu'un nationalisme profitable à son industrie. (*Applaudissements.*)

Mais nous entendons à tout instant, et quelle que soit l'implacable vigueur de notre protestation, dissocier notre action de défense humaine de l'exploitation que le nationalisme français, silencieux avant la guerre devant certains massacres de Russie, silencieux depuis la guerre devant d'autres massacres, entend faire de l'antisémitisme et des brutalités hitlériennes.

Blocus moral, oui ! Action politique tendant à ce qu'on appelle une croisade des démocraties contre l'hitlérisme, non !

Quelles démocraties participeraient d'ailleurs à cette croisade ?

Les Etats-Unis, dont la démocratie a d'ailleurs, ces temps derniers, subi de singulières atteintes, sont tout entiers absorbés par une expérience grandiose dont nous devons souhaiter le succès tant dans l'intérêt social des travailleurs que dans celui de la reprise de l'activité économique mondiale.

La Grande-Bretagne, dont les libres citoyens sont frémissants d'indignation devant le spectacle qu'ils dénoncent avec plus de force encore que nous, répugne à se trouver mêlée trop intimement aux affaires continentales.

Alors, pour une telle croisade des démocraties, sur qui la France peut-elle compter ?

Sur ses alliés ? Soit ! Mais à quel titre, plusieurs d'entre eux, à qui nous lient des liens cordiaux, pourraient-ils entrer dans une croisade des démocraties, puisque leur régime intérieur exclut la démocratie. En diplomatie, ils sont à nos côtés ; en doctrine, en idéologie, ils sont dans l'autre camp.

Quand on dit « Croisade des démocraties », il faut être prudent, car on ne doit pas se prêter au ridicule de partir tout seul pour la croisade ; et sutout, on ne risque pas son propre destin dans une aventure qui, elle aussi, comme la Révolution allemande, serait contre la raison. (*Applaudissements.*)

Tout ceci nous permet, je pense, de réfuter un

argument qu'on rencontre souvent sous la plume d'amis radicaux et qui est le suivant : « La France doit faire dépendre ses alliances et ses amitiés d'une communauté d'idéologie et de régime ».

Nous voudrions bien qu'il en soit ainsi. Nous voudrions que la France se trouvât associée uniquement à des régimes tels que le sien. Mais si vous jetez un coup d'œil sur la carte politique de l'Europe, vous verrez qu'il faut envisager des affinités exclusivement dictées par l'intérêt pacifique ; car, enfin, pour assurer la paix, c'est très bien de s'entendre avec ses amis, mais est-ce suffisant ?

La paix ne sera assurée — et je m'excuse de cette vérité d'évidence — que lorsque s'entendront amis et adversaires. On sert plus utilement la paix en apaisant des conflits qu'en confirmant une amitié.

C'est pourquoi je pense qu'il est du devoir des démocraties de chercher à s'entendre avec des pays supportant d'autres régimes.

Oui, nous sommes partisans du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats. Oui, nous pensons que ce principe de non-intervention est tutélaire et garant de la paix. Cela veut-il dire que nous n'aurions pas le droit d'avoir nos préférences ? Assurément non.

Nos préférences, on les connaît.

La liberté de notre jugement maintenue intacte nous permet d'affirmer que la démocratie seule est une fidèle servante de la paix, tandis que les régimes de dictature jouent avec la paix, qui n'est entre leurs mains qu'un instrument qu'on brise s'il ne concourt plus à renforcer le prestige national. (*Applaudissements.*)

Mais, si nous tenons les régimes de dictature pour suspects, quelle doit être la mission pacifique de la démocratie ? Exalter le nationalisme des dictatures ? ou chercher à l'endiguer, à l'enchaîner, à le neutraliser ?

Les dictatures vivent de prestige et surtout de prestige national, parce que c'est le plus dynamique

et celui qui présente la plus grande force de propagande.

La menace extérieure fait le jeu des dictatures. Elle crée, en leur fournissant une apparence de justification, un climat favorable à leur développement.

La menace extérieure, tous les régimes de dictature la souhaitent, et au besoin la créent, parce qu'elle devient pour eux un aliment et un épouvantail ; un aliment qui leur donne la force, un épouvantail qu'on agite et qui rallie autour de la patrie, représentée comme menacée, beaucoup de ceux que le caractère même du régime avaient écartés pour un instant.

Toute l'histoire prouve qu'il y a incompatibilité entre le développement et le maintien de l'esprit dictatorial et l'apaisement international. Mais l'histoire prouve également que jamais les cordons sanitaires, jamais les fils de fer barbelés ne sont venus à bout des dictatures. Elle les renforce, au contraire. Et ainsi, la démocratie provoque l'exaltation de ses adversaires et forge elle-même les armes destinées à sa propre destruction.

Comme les dictatures sont toujours solidaires, même si elles sont rivales, la force d'une dictature fait la force d'une autre dictature. Chacune trouve dans l'intransigeance des autres des raisons pour sa propre intransigeance.

Le rôle d'une démocratie est donc de soustraire les dictature au climat qui leur est favorable et de les contraindre à une politique de paix.

Le Pacte à quatre répond à cette préoccupation, et c'est pourquoi nous saluons sa conclusion. Peut-être aurions-nous pu souhaiter autre chose à sa place. Peut-être aurions-nous pu espérer voir se renforcer la Société des Nations dans le cadre de laquelle le Pacte à quatre a été intégré. Mais, aux détracteurs du pacte romain, il est facile de répondre : L'auriez-vous refusé, alors que le plan italien était pris en considération et accepté par le Premier britannique ?

Il est trop facile de comparer la situation avant le

Pacte à quatre et après le Pacte à quatre. Mais la comparaison ne serait pas valable. La seule comparaison qu'on puisse faire est celle qui consiste à mettre en regard de la situation actuelle la situation telle qu'elle aurait existé si la France avait pris la responsabilité terrible de faire échouer les pourparlers engagés au sujet du Pacte à quatre.

Par le Pacte à quatre, la France et l'Italie doivent tenter de dissiper des malentendus trop longtemps prolongés.

Mais, pour que ce rapprochement indispensable à la paix produise tous ses effets, il importe qu'aucune des deux parties ne soit dupe de l'autre. Il faut parler clairement et loyalement.

Nous, Français, nous voulons une politique de solidarité internationale. Pourquoi ? Parce que seule, une politique de solidarité internationale sert la paix, et aussi parce qu'elle sert les intérêts de la France.

Mais, dans cette volonté de solidarité, qui est avec nous ?

D'autres puissances agissent par égoïsme national et ce serait folie de croire que, par suite du rapprochement franco-italien, l'Italie abandonnerait une politique essentiellement italienne.

Nous nous réjouissons de constater que l'Italie obéissant à une nécessité économique et à une nécessité politique, incline sa diplomatie vers les solutions pacifiques. En favorisant ce développement d'une diplomatie il y a quelque temps encore tournée vers de sombres horizons, nous servons utilement la paix.

Mais le fascisme est essentiellement dynamique. Il ne peut s'accommoder que de mouvement. Il cherche donc à marquer la paix de son sceau et à la placer sous son égide ; car c'est pour servir l'Italie fasciste, pour accroître le prestige de son pays, que Mussolini incline vers la paix, comme c'était dans un dessein semblable qu'il lançait jadis des appels dont la résonance n'est point encore éteinte.

Ainsi, qu'on ne s'y trompe pas : la sagesse et la

vérité nous interdisent de considérer comme une idylle internationaliste un rapprochement auquel aspirent deux peuples que rien ne sépare et vers lequel poussent les intérêts mêmes de la paix.

Nous pourrions présenter des observations de même ordre sur le rapprochement franco-russe, dont la réalisation actuelle est la meilleure preuve qu'on puisse donner de la nécessité pour une démocratie de s'entendre avec un gouvernement dictatorial.

Mais quelles sont les raisons qui font agir la Russie des Soviets ? Pour elle, le danger apparaît grand. C'est elle qui est l'ennemie déclarée du régime hitlérien. C'est elle que les nazis veulent abattre. Ecoutez leurs discours ; lisez ce que disent Goebbels, Goering, Hitler : ils demandent en quelque sorte les pleins pouvoirs de la civilisation pour anéantir le communisme et ils réclament déjà — oh ! paradoxe ! — des remerciements de la civilisation pour ce qu'ils ont accompli à l'intérieur de leurs propres frontières.

Mais qu'on ne s'y trompe pas et qu'on ne confonde pas notre civilisation millénaire avec ce qu'on appelle la civilisation aryenne des hommes blonds du Nord qui n'est qu'une fille défigurée de la nôtre. (*Applaudissements.*)

Contre les Soviets, les nazis ont déjà obtenu des concours importants.

En effet, tandis qu'Hitler recevait camouflet sur camouflet, que son lieutenant Rosemberg se faisait huer dans les rues de Londres, que ses délégués aux Etats-Unis étaient fraîchement accueillis, que tous les Etats neutres voisins de l'Allemagne dénonçaient les menées hitlériennes et prenaient contre elles de sévères mesures, tandis que partout régnait la suspicion et que les portes les plus accueillantes se fermaient, au moment où Londres, Washington, Amsterdam, Vienne, Stockholm disaient « non », une puissance a consenti à traiter, une puissance a dit « oui » : le Vatican. Une fois encore, le Vatican s'est incliné sans résistance devant la séduction de la force et n'a pas élevé la protestation naturelle

qu'on attendait de lui contre les attentats répét à la morale et à la raison. (*Applaudissements.*)

Cherchez maintenant les motifs du rapprochemen entre le Saint-Siège et l'amitié hitlérienne. Vou trouvez la réponse dans les discours que j'ai cités « Le bolchevisme, voilà l'ennemi commun ! »

Et l'on comprend mieux maintenant les raison pour lesquelles le Gouvernement des Soviets a modifi sa politique internationale et passe avec les puis sances voisines des accords défensifs.

Oui, Hitler, à l'heure présente, cherche à gagne du temps. Lorsqu'il s'adresse aux siens, il évoqu « la plus grande Allemagne ». Mais lorsqu'il s'adress à l'étranger, il entonne un hymne de paix et essai d'introduire dans le langage diplomatique de l'Alle magne hitlérienne des phrases chères à Aristid Briand. Mais ses actes démentent ses discour d'exportation et semblent préparer la réalisatio des promesses faites solennellement aux section d'assaut et à une jeunesse impatiente.

Je sais qu'en face des tentatives de conquête d l'Autriche, d'un réarmement certain, de manifest tions symboliques d'ambitions territoriales, o oppose l'accord intervenu sur les frontières orien tales. Et l'on dira : « Comment pouvez-vous doute de notre pacifisme, puisque nous nous engageons su des voies où Stresemann lui-même n'a pas voul s'avancer ? »

Nous répondrons en montrant la force d'irradia tion du nazisme, en affirmant que les mouvement populaires ne peuvent pas s'arrêter aux frontières L'hitlérisme, dirigé par Berlin, recherche partou en Autriche, en Roumanie, en Tchécoslovaquie, e Suisse, en Hollande, au Danemark, le concours d masses qui résistent encore, mais dont certaine commencent déjà à fléchir. Nous répondrons surtou en dénonçant la militarisation physique et moral de toutes les classes de la société allemande.

Mais nous nous refusons à polémiquer. La pol mique n'a jamais été une arme diplomatique... sau au temps où la France subissait Georges Clemen ceau.

Surtout en présence d'un mouvement dangereux, d'une idéologie néfaste, nous devons nous efforcer de comprendre en maintenant intacte notre vigilance pacifique et ne pas nous livrer à des dénonciations exaspérantes. Ce sont les actes qui comptent, c'est sur les actes qu'un jugement probant pourra être porté. Et l'acte immédiat sur lequel il nous sera possible de juger de la bonne foi ou de la mauvaise foi pacifique de l'Allemagne sera accompli à la Conférence du désarmement.

Citoyens, sur la Conférence du désarmement, j'aurais voulu insister un moment ; mais je ne veux pas retenir plus longtemps votre attention.

Je me rallie, à ce sujet, au texte que les Congrès ont adopté, à la demande de Pierre Cot et de Tessan, il y a deux ans et il y a un an. A l'heure présente on mesure combien il est regrettable que la France n'ait pas pris, au début de la conférence du désarmement, la position qu'elle a prise depuis ; on mesure, en comparant le plan de M. Tardieu de février 1932 à la situation actuelle, tout l'abîme qui sépare l'outrecuidance nationaliste de la sagesse pacifiste. (*Applaudissements.*)

Nous ne voulons pas de l'échec de la Conférence du désarmement, car nous savons bien que, si la Conférence du désarmement échouait, ce serait pour tous les pays une servitude bien plus lourde à porter que toutes les servitudes de réduction, de limitation et de contrôle, ce serait l'effroyable et onéreuse servitude d'armer. Nous ne voulons pas que la Conférence du désarmement échoue, parce qu'il s'ensuivrait une course frénétique aux armements et aussi parce que viendrait à s'effondrer la Société des Nations qui reste pour nous le pivot de la paix.

Si la Conférence du désarmement échouait, en effet, que resterait-il de cette Société des Nations si souvent calomniée, quelquefois défaillante ?

Contre ceux qui la raillent, nous pensons que ses erreurs et ses faiblesses ne motivent point de condamnation, mais imposent un renforcement d'autorité. L'instrument est bon, le pacte est excellent, les

ouvriers qui le manient sont trop souvent pusillanimes. Mais elle forme déjà au suprême degré la conscience internationale, et les représentants des pays neutres — à commencer par le Président du Conseil de la Société des Nations, M. Movinkel, ministre des Affaires étrangères de Norvège — ont récemment fait entendre à Genève des formules qui sont l'expression même de cette conscience internationale à laquelle nous, démocrates et pacifistes, nous attachons tant de prix.

Nous sauverons la Société des Nations contre ses détracteurs. Nous ne laisserons pas prescrire les dispositions de son pacte. Nous affirmerons le principe essentiel de l'égalité des peuples ; nous le maintiendrons au centre de toute politique pacifique. Vouloir agir en faveur de la solidarité internationale impose de soutenir et de renforcer la Société des Nations.

Ainsi, citoyens, en résumé, la politique extérieure du Parti, que nous avons condensée dans un ordre du jour que, je l'espère, vous approuverez à l'unanimité, loin de céder à la pression et aux sommations des nationalismes, s'exprime toujours dans ces deux mots, jadis largement et joyeusement diffusés dans le monde entier, mais aujourd'hui à peine murmurée : Solidarité internationale.

Cette solidarité internationale avec toutes les nations, sans se soucier de savoir quelle est la nature de leur régime politique, se manifestera par le renforcement de la Société des Nations souveraine, par les accords qui associeront des puissances jusqu'ici divisées, par le succès de la Conférence du désarmement, par le retour à une vie économique rationnelle.

Ce sont ces idées qui sont inscrites dans notre ordre du jour. Ce sont elles que nous voudrions voir triompher dans le monde, parce que nous pensons qu'elles donneraient une base solide aux efforts de paix dont nous disons par avance, de toute notre conviction, qu'ils demeureront vains s'ils ne sont pas organiques et constructifs.

La paix peut être prolongée de quelques mois, de quelques années, par des expédients ; par eux, elle ne se trouvera jamais assurée.

Nous ne demandons pas aux nationalismes de construire l'édifice de la paix. Nous demandons aux démocraties de la construire, non par de folles expéditions, mais en donnant l'exemple. A elles, il incombe de prouver victorieusement qu'elles peuvent faire face aux difficultés croissantes, qu'elles peuvent imposer par leur autorité un régime d'ordre démocratique. Qu'elles n'invoquent pas à tout propos les difficultés de la tâche comme des circonstances atténuantes, car les circonstances atténuantes n'ont le droit d'être plaidées qu'en période calme.

Je sais bien que beaucoup disent, en consultant le calendrier, que chaque jour qui passe consolide la paix. Mais je ne sache pas qu'un édifice lézardé se consolide parce que des années se sont écoulées sans qu'on puisse l'abattre.

Ce que nous voulons, c'est que les institutions pacifiques imposent des procédures pacifiques, qu'elles soient consultées, car si leur code d'action pacifique ne devient pas habituel, la paix sera bientôt à la merci du moindre incident. (*Mouvements divers. Bruit sur divers bancs.*)

Le plus sûr rempart contre la guerre, à l'heure présente, c'est encore le souvenir qu'ont les générations qui ont fait et qui ont vu la guerre, qui ne veulent plus la faire et qui ne veulent plus la voir. (*Applaudissements.*)

Mais voici qu'arrivent les générations sans souvenir. Elles sont déjà au pouvoir dans certains pays. Prenez garde ! Lorsqu'elles seront partout au pouvoir, si vous n'avez pas organiquement créé la paix, celle-ci pourra être compromise par leur goût du risque ou leur besoin d'aventure. Il faut donc leur donner un instrument solide... (*Mouvements divers. Bruit sur divers bancs. Applaudissements.*)

Citoyens, ce sera mon dernier mot : lorsque les jeunes arrivent au pouvoir, il faut que les organismes de la paix soient solides. Et puisque l'on

nous convie à une politique jeune, nous avons à démontrer que la seule politique jeune qui se puisse concevoir est celle qui se place sous l'égide de la paix. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Robert Bos.

M. Robert Bos. — J'ai trop apprécié le rapport de M. Nogaro pour ne pas lui apporter en quelques mots, à cette tribune, une adhésion sincère et lui exprimer en même temps un regret qui sera un hommage implicite à son talent. Ce regret, c'est qu'il ait traité avec beaucoup de développement, et presque exclusivement, la question du désarmement, question à laquelle s'ajoutent dans son rapport celle des dettes interalliées et celle de la Conférence de Londres. Par contre, M. Nogaro fut très réservé sur une question extrêmement importante, je veux parler du Pacte à quatre, qui est bien l'événement de politique internationale le plus considérable depuis Locarno.

Monsieur le Rapporteur, vous êtes trop scrupuleux pour qu'il y ait eu là de votre part une négligence. Sans doute avez-vous préféré, avant de vous prononcer, attendre que l'arbre ait porté ses fruits, que le pacte ait reçu sa pleine application et qu'il ait produit tous ses effets ; réserve fort louable, fort compréhensible, et j'ajoute même très délicate de la part d'un rapporteur dont l'autorité peut influer considérablement, non seulement sur l'action générale, mais même peut-être sur les destinées de notre grand Parti.

Permettez, cependant, à un militant dépourvu sans doute de circonspection, à un radical peut-être excessif, de venir exposer ici très brièvement les principales raisons pour lesquelles il considère qu'en signant le Pacte à quatre, M. le Président Edouard Daladier et notre ambassadeur, M. Henry de Jouvenel, ont bien servi le pays et l'humanité. (*Applaudissements.*)

Le Pacte de Rome est, en premier lieu, la confirmation de l'accord de Locarno. Il a été conçu dans

le même esprit, dans le même style, dans la même ligne.

A Londres, en 1925, les quatre puissances signataires ont reconnu et garanti les frontières de l'Europe occidentale ; mais elles n'ont pris aucun engagement, elles n'ont rien conclu, rien convenu, en ce qui concerne les frontières de l'Europe Centrale et de l'Europe Orientale, d'où était partie la guerre. Pour cette partie de l'Europe, la signature seule de la France était la sauvegarde de la Pologne et de la Petite-Entente, nos alliées.

Par l'acte de Rome, les quatre puissances signataires se sont engagées à appliquer à tout Etat agresseur les sanctions de l'article 16 du statut de la Société des Nations qui prévoit la rupture des relations économiques et qui prescrit également aux Etats de s'unir en vue de soutenir l'Etat qui a été l'objet de l'agression.

Ainsi, le Pacte de Rome a permis de réaliser, autour des Etats faibles de l'Europe, une protection qui n'existait pas. Il est donc bien le complément opportun et utile de l'accord de Locarno.

Mais il y a plus. Depuis 1925, c'est-à-dire depuis la signature de l'acte de Locarno, nos relations s'étaient quelque peu refroidies avec deux des co-signataires de Locarno : l'Allemagne et l'Italie. Or, il importait pour nous de nous rapprocher de l'Italie, qui, à Locarno, avait accepté de garantir notre frontière d'Alsace et Lorraine. Par l'acte de Rome, cet avantage a été si bien consolidé que, récemment, la presse française reproduisait un article signé de Mussolini dans lequel le Duce disait qu'au cas d'une agression contre la France, l'Italie serait à ses côtés, conformément à l'accord de Locarno.

Si certains ont cru que le Pacte de Rome était susceptible de nous faire perdre des sympathies, ils doivent reconnaître aujourd'hui que, loin de comporter un tel péril, il a ravivé d'anciennes amitiés.

Au surplus, l'accord dont il s'agit est un instrument de négociations propre à faciliter le fonctionnement de la Société des Nations. A Genève, quand

se pose une question délicate, les délégués des grandes puissances n'ont-ils pas l'habitude de se réunir avant la seance et d'engager des pourparlers en vue de rechercher une formule d'accord ? Pourquoi donc reprocher à un acte international de consacrer et de généraliser ce qui, jusque-là, à Genève, avait été de pratique courante et d'usage constant ?

Je sais bien que d'aucuns considèrent le Pacte de Rome comme un instrument dangereux, destiné à ouvrir une brèche dans les traités existants et à en permettre la révision. Il est facile de répondre en observant que ce pacte n'autorise d'autres révisions que celles qui peuvent avoir lieu en vertu de l'article 19 du statut de la Société des Nations auquel il se réfère, article qui interdit toute révision autre que les révisions faites à l'amiable. Par conséquent, cet acte nous garantit en réalité, il nous protège, il nous préserve contre les révisions par la force.

Il nous a rapprochés non seulement de l'Italie, mais même de l'Angleterre, notre amie d'avant comme d'après-guerre.

Il assure maintenant la sécurité de la Pologne et de la Petite-Entente.

Il a déjà joué contre l'Allemagne en faveur de l'Autriche, en permettant à l'Italie, à l'Angleterre et à la France d'autoriser l'Autriche à augmenter sa force armée — et c'est bien là une révision de traité — afin qu'elle puisse se protéger contre les manœuvres de l'hitlérisme allemand.

Enfin, il vient de recevoir l'approbation chaleureuse du président même de l'assemblée de Genève, parce qu'il prépare la constitution d'une Union européenne.

Qu'on le veuille ou non, cette Union européenne se fera, de gré ou de force, par la dispute ou par l'entente, dans la paix ou dans la guerre.

Notre choix, à nous radicaux, est fait. Notre opinion sur ce point a été admirablement doctrinée par le plus grand de nos chefs politiques, par le président Edouard Herriot dont l'absence prive ce congrès de son guide spirituel supérieur. Avec le

président Herriot, nous pensons que l'Europe doit être absolument libre, afin que d'heureuses humanités y prospèrent dans des cadres appropriés à leurs tempéraments et conformes à leurs convenances.

Je sais bien qu'en pensant de la sorte, nous différons de certains doctrinaires dont le prosélytisme aveugle ou le zèle intempestif risqueraient, si nous n'y prenions garde, de déchaîner de terribles catastrophes, dont la France serait la première à faire les frais.

Il existe, en effet, une manière d'intolérance internationale qui prétend imposer à certains pays, sous peine de mise en quarantaine, une idéologie qu'ils ne professent pas ou qu'ils ne pratiquent plus.

Depuis qu'en Russie le parti communiste, en Italie le parti fasciste, et en Allemagne le parti national-socialiste ont dispersé et aénanti toutes les formations politiques et qu'ils se sont identifiés à la communauté populaire en l'intégrant en eux, ils sont devenus l'expression politique même de ces pays. L'unité morale de l'Italie, de l'Allemagne et de la Russie est, aujourd'hui, à tort ou à raison, mais en fait, personnifiée par Mussolini, Hitler et Staline.

La France n'a pas le droit de discuter et de contester la régularité ou la valeur du pouvoir ainsi établi, qu'acceptent et qu'en tout cas supportent les populations intéressées. Bien que notre foi démocratique ait eu ses martyrs, elle n'est pas de celles qui exigent des croisades.

En refusant de négocier avec des pays en dictature, nous risquons d'armer contre nous leur hostilité. En traitant, au contraire, loyalement avec eux, nous ne pouvons que dissiper des malentendus, les amener à nous, au besoin en les prenant par l'intérêt. Il est préférable que la solidarité européenne se fasse par nos soins, plutôt que de laisser se former, en dehors de nous et, par conséquent, contre nous la solidarité des dictateurs. (*Applaudissements.*)

Tel est le sens profond du Pacte à quatre. En le signant, le gouvernement du président Daladier et notre ambassadeur M. Henry de Jouvenel ont pré-

paré dix ans de paix à l'humanité et à la France que nous ne devons pas séparer dans nos aspirations et nos sentiments. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est au citoyen Laffargue.

M. LAFFARGUE. — Je ne voudrais pas, au début de ma très courte intervention, qu'on pût croire que mon interruption de tout à l'heure était une critique du très beau et très courageux discours de M. Nogaro. Elle s'adressait simplement à une phrase que je ne veux pas distraire complètement du reste de son discours : à savoir que la politique de suprématie des armements puisse être, à quelque titre que ce soit, un élément de paix.

Je n'y crois pas, parce que je ne crois pas à la suprématie des armements. Il faut tenir compte de cet élément de force militaire qui est le potentiel de guerre et qui est infiniment plus considérable que la force militaire elle-même.

En 1870, quand le maréchal Lebœuf proclamait qu'il ne manquait pas un bouton de guêtre, il était sincère, mais il avait perdu la notion exacte de ce que représentait déjà le potentiel militaire de l'Allemagne.

Je veux dire également à nos amis que je partage leurs soucis, leurs angoisses et leurs appréhensions vis-à-vis de la marée montante du nationalisme allemand. Je ne le considère à aucun titre comme un élément de paix dans le monde, mais j'entends proclamer aussi, d'un point de vue particulier, le dilemme qui se pose devant nous.

J'appartiens à une génération à laquelle le privilège de l'âge a imposé le devoir d'aller défendre le pays dans les tranchées et que le même privilège obligerait aujourd'hui à recommencer la bagarre. Je crois qu'à défaut d'une compétence particulière sur ces problèmes extérieurs, c'est nous qui ressentons avec le sens tactile le plus développé et le maximum d'angoisse les possibilités de conflit. (*Applaudissements.*)

Parmi les promesses qui nous ont été faites au lendemain de la guerre et que nous étions enclins à croire, celle qui primait toutes les autres était que nos enfants ne verraient plus la guerre. Mais l'on n'a pas dit, à ce moment, que cette promesse était conditionnée par une série de formules, qu'il ne faut pas faire trop amples quand même.

Le dilemme qui se pose devant nous est le suivant. Nous ne sommes pas seuls dans le monde. Nous avons notre pensée française qui admet difficilement qu'un pays étranger puisse nous opposer une thèse différente et qui a cette tendance, chaque fois qu'un pays étranger développe une thèse, serait-elle un dérivatif de la nôtre, à le proclamer presque comme ennemi. C'est cette même pensée qui, dans une certaine presse, semble dresser contre nous un homme que, jusqu'à preuve du contraire, je considère comme n'ayant jamais manqué de courage, j'ai nommé Mac Donald.

Il y a, à nos côtés, un grand pays : l'Angleterre. Je demande à nos amis qui ont lu André Maurois de concevoir que ce pays a des silences, comme ceux du colonel Bramble, qui, parfois, valent des approbations.

Nous avons ces peuples à nos côtés et nous n'avons pas d'autre formule que celle d'accommoder notre politique à la leur, d'essayer de créer entre notre politique et la leur le perpétuel compromis de la politique des démocrates.

Si nous ne réalisons pas cette formule, nous nous trouverons demain devant le recours obligatoire à la politique des armements. Quel que soit notre prestige dans le monde, quels que soient les sacrifices que nous avons consentis, nous ne retrouverons plus à nos côtés, dans une politique d'armement et dans une politique de force, les mêmes peuples qui sont à nos côtés, fermement décidés à sauver la civilisation grâce à une politique de compréhension, de paix et de sacrifices même, s'il en est besoin quelquefois. (*Applaudissements.*)

Le problème est angoissant. Nous nous tournons

alors vers le gouvernement et nous lui disons : s'il est un domaine où les Républicains que nous sommes, les radicaux que nous restons, les anciens combattants que nous demeurons, sont décidés à donner au gouvernement de M. Daladier, en particulier, les pleins pouvoirs, c'est bien dans celui de la politique étrangère.

D'ailleurs, nous sommes fiers des actes de tous les gouvernements radicaux dans ce domaine. Je ne dissocie pas le voyage qu'Herriot est allé accomplir en Amérique et au Maroc, de l'œuvre qu'accomplit actuellement à Genève le gouvernement de Daladier et Paul-Boncour.

Demain, nous serons en présence d'événements qui nous obligeront à prendre des décisions graves engageant, pour une période d'épreuves, la politique de la France. Nous allons retrouver, dressée contre elle, la force avouée de quelques ennemis politiques — ce sont les plus dignes — mais aussi la force occulte de quelques puissances d'argent qui, de façon détournée, à l'abri d'informations choisies, font les opinions publiques dans ce pays.

C'est à ce moment, radicaux, qu'il ne faudra pas vous séparer de cette politique, c'est à ce moment qu'il faudra la soutenir. La paix comporte des risques infinis ; pour la jouer, il faut courir ces risques.

Je préfère mille fois que nous les courions avec un gouvernement républicain comme le nôtre. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Pfeiffer.

M. Pfeiffer. — J'avais seulement l'intention d'intervenir dans ce débat si, contre toute attente, la politique extérieure du cabinet Daladier avait donné lieu à des critiques, et si certains orateurs avaient mis en doute les efforts et les réalisations du Gouvernement en vue d'étendre le cercle des amitiés françaises.

Il n'en a pas été ainsi. Nous nous en félicitons

tous, et, dans ces conditions, je renonce à la parole. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Cudenet.

M. CUDENET. — En entendant tout à l'heure M. Nogaro évoquer, dans la péroraison de son émouvant discours, le voyage en Russie du président Herriot, je songeais à cette époque de 1924 dans laquelle le même président Herriot, rétablissant les rapports avec Moscou, était traité, par toute la presse de droite, de traître à sa patrie.

Cela me donnait à la fois une idée de la sagesse de notre Parti et de ses chefs et de l'extrême mobilité du jeu des valeurs diplomatiques.

Aujourd'hui, le voyage accompli par le président Herriot prend une signification immense. Il marque que la France entend rompre le cercle d'isolement dans lequel les divers gouvernements nationalistes l'avaient enfermée et qu'elle compte étendre à la fois le rayonnement de sa politique et de son génie jusqu'aux plus extrêmes confins de l'Europe.

Cela, c'est quelque chose d'acquis, non seulement à notre parti, mais à la France, et nous pouvons le revendiquer avec quelque fierté. (*Applaudissements.*)

Nous avons le devoir d'associer à la fois dans notre enthousiasme et dans notre reconnaissance, au Président de notre parti, malheureusement éloigné de nous, le président du Conseil et, à ce sujet, il ne faudrait pas — et c'est surtout l'objet de mon intervention — que ce congrès se terminât sans que vous ayez flétri l'abominable campagne qui commence, depuis quelques jours, dans la presse de droite, contre le président Daladier. (*Applaudissements.*)

L'accusation, vous la connaissez : faiblesse, utopie, trahison. Vous me permettrez d'y répondre brièvement.

Faiblesse, en quoi ? Et qu'ont fait les hommes qui nous adressent des reproches ?

Ils ont fait, sous leur nom, la caricature de notre politique. Ils ont pris nos formules, ils ont essayé de prendre notre mystique. Ils n'ont jamais eu le

courage d'affirmer leurs formules et de déclarer leur mystique. (*Applaudissements.*)

Faiblesse ? Est-ce nous qu'on a vus prendre Francfort et l'abandonner huit jours après ?

Faiblesse ? Est-ce nous qui avons imposé à ce pays l'humiliation de la tentative manquée de séparatisme rhénan ?

Faiblesse ? Est-ce nous qui avons dit du traité de Versailles, comme Millerand, qu'il était plus lourd de promesses que de réalités ?

Faiblesse ? Est-ce nous qui avons signé les accords de La Haye ? Est-ce nous qui avons, comme M. Laval, accepté le moratoire Hoover qui ruinait nos réparations ?

Où sont leurs actes de courage ? (*Applaudissements.*)

Trahison ? C'est la vieille accusation, celle qu'on a lancée contre Gambetta, contre Jaurès, contre un homme qui était tout à l'heure à cette tribune, qui a notre affection et qui avait trouvé le moyen d'agrandir l'empire colonial français tout en évitant la guerre. (*Applaudissements.*)

Trahison, moyen abominable dont se sert la réaction impuissante pour abattre la République créatrice. Trahison, parce que Daladier va à la Conférence du désarmement ?

Il y a le traité de Versailles. Il faut le lire si on veut le discuter. Ce traité dit que l'Allemagne accepte son désarmement comme prélude du désarmement général et la lettre interprétative de Clemenceau est formelle sur ce point. Ce traité, on l'a fait sans nous alors que le chef dont je parlais était en prison et que toutes les voix radicales étaient écartées.

Aujourd'hui, ce traité n'est pas à sens unique, il faut s'en servir tel qu'il est et, surtout, il faut s'en servir loyalement. Il n'est pas notre seule œuvre, il est une œuvre interalliée, il porte la signature de plus de 40 nations.

Est-ce que nous pouvons refuser d'aller à la Conférence du désarmement ? Devons-nous surtout — ce qui serait plus grave que de refuser d'y aller — y

aller, comme Tardieu, en faisant de la surenchère, en prenant la paix comme une valeur de bourse, en dévalorisant l'admirable idée de Bourgeois d'une armée internationale. Chacun savait en effet que M. Tardieu, lorsqu'il parlait d'une armée internationale, s'en servait comme d'un piège et un délégué disait l'autre jour à Genève : « Quel malheur que Tardieu ait usé de cela ! Il a cassé pour longtemps cet instrument. » (*Applaudissements.*)

Trahison ? Que veut Daladier ? Rester fidèle à la politique de Briand, qu'il continue sous une autre forme, mais avec la même pensée. Une politique peut se poursuivre dans le silence sans cesser d'être aussi fervente. Il est des cas où, pour un homme d'Etat, c'est le silence qui est le meilleur des alliés.

Daladier continue la politique de Briand et d'Herriot : rendre à la France son vrai visage. Vous vous rappelez 1924. Je ne me souviens pas sans émotion de cette heure admirable où 42 nations, groupées autour du chef de notre Parti, acclamaient la France.

Ah ! on parle de patrie, de prestige. La France acclamée dans la personne d'un Républicain par 42 nations, c'est cela le vrai prestige ! (*Applaudissements.*)

Que veut Daladier ? Que la France discute avec bonne foi, qu'elle épuise tous les moyens de conciliation, même si ce sont des moyens imparfaits.

Oui, la France a en face d'elle l'hitlérisme. Raison de plus, pour nous, d'opposer à ce qui peut être chez Hitler un jeu, une franchise. La loyauté en matière diplomatique, surtout quand on s'appelle la France, est une grande force. Conduire les pourparlers de Genève, montrer que, sans aucune faiblesse, sans aucune capitulation, on reste attaché à l'idéal de négociations internationales, à cette méthode de conversations continuelles. Quand Daladier accepte, sur le désarmement, certaines choses et qu'il les subordonne au contrôle, il fait à la fois œuvre française et œuvre humaine.

Vous sentez bien que s'il y avait, demain, contrôle international effectif, positif, des armements, vous

auriez, à la fois, désarmé cet hitlérisme menaçant et, de l'autre côté, vous auriez jeté dans la circulation internationale quelque chose de nouveau et de puissant. Vous auriez fait apparaître les premiers éléments d'une conscience internationale. Vous auriez élevé une souveraineté au-dessus des autres souverainetés et vous auriez, à la fois, délivré le génie des peuples pacifiques et rendu inviolables les frontières de la patrie. (*Applaudissements.*)

C'est là qu'est le véritable réalisme politique.

J'en arrive au troisième reproche : illusions.

Quelles illusions ? Est-ce le bloc national qui a rétabli les rapports avec l'Italie ? Est-ce lui qui a rétabli les rapports avec la Russie ?

Est-ce le bloc national qui a ramené l'Angleterre dans la voie où elle se trouve aujourd'hui, car je puis dire, sans trahir aucun secret, que jamais les relations n'ont été plus confiantes et plus chaudes entre Londres et Paris. C'est une entente cordiale rajeunie, c'est une sorte de printemps, de renaissance de l'entente cordiale qui se reproduit et, plus loin, c'est la grande Amérique qui nous apporte le concours immense de son influence morale.

Peu à peu, nous arrivons précisément, en face du danger hitlérien, à rassembler les éléments un peu épars des forces psychologiques, sans négliger le jeu des intérêts matériels. Certes, il n'a pas dépendu de nous que la conférence économique réussisse. Vous savez à quelles difficultés on s'est heurté.

Cette guerre est bien moins une guerre qu'une révolution. Elle a bouleversé les changes, les marchés. Il faut lentement réédifier avec ce sens du nouveau, ce sens du jeune dont parle Daladier. La France doit se tourner vers toutes les forces jeunes du monde.

M. Bos parlait tout à l'heure du Pacte à quatre. Quand M. Von Neurath a déclaré devant la Société des Nations qu'il avait dû subir la contradiction de la France, n'est pas un succès diplomatique le fait que ce soit le représentant de l'Allemagne lui-même qui crie : touché !

Cette politique sage de reconstitution des amitiés, cette politique positive et réaliste du contrôle international ne peut pas, évidemment, toujours tenir compte des doctrines. Quand on a en face de soi Hitler, on ne peut pas ne pas traiter avec Hitler ; car, si nous mettons tous nos espoirs dans la révolte du peuple allemand, il ne nous appartient pas de la déclencher.

Certes, nous pouvons espérer qu'un jour se formera cette conscience collective des peuples dont nous parlons. A ce sujet, j'ai entendu prononcer le mot de repliement sur le plan national, dans une fraction d'un Parti qui est à notre gauche.

Une heure viendra peut-être où vous serez précisément, par vos traditions jacobines, les derniers gardiens de ces idées internationales. (*Applaudissements.*) C'est peut-être vers vous qu'on se tournera, vous, les Jacobins dont les ancêtres portaient à la fois au monde une espérance nouvelle et une puissance rajeunie. C'est peut-être chez vous que se constituera le foyer où viendront se réchauffer tous ceux qui veulent encore croire à quelque chose

Non, les idées de Briand ne sont pas mortes ! Tout ce que nous avons cru, tout ce que nous avons défendu n'a pas disparu, mais il faut que la foi ne vous déserte pas vous-mêmes.

Jadis, il y avait un lieu d'asile qu'on appelait la cathédrale. C'est là que tous les proscrits venaient se réfugier et se blottir. Cependant, c'est la cathédrale qui a défié les siècles.

Il faut que nous, Républicains, nous soyons précisément le lieu d'asile des grandes espérances humaines exilées. C'est aux instants où tout le monde doute qu'il faut plus profondément marquer qu'on croit.

La sagesse de Daladier est justement de continuer à croire obstinément que la cause de la paix n'est pas perdue. Jadis, la cause de la liberté qui était apparue, elle aussi, d'abord rayonnante, s'est effondrée et a disparu dans les souterrains de la monarchie. Mais, cette cause n'était pas morte. Elle devait réapparaître en 1830, en 1848 et en 1871.

La flamme de la paix est couchée aujourd'hui par tous les vents contraires qui semblent vouloir la souffler mais, s'il ne reste qu'une main pour la protéger, que ce soit celle du peuple français ! (*Vifs applaudissements prolongés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Kayser.

M. JACQUES KAYSER. — Voici l'ordre du jour de politique extérieure qu'hier après-midi, en complet accord avec M. Nogaro, la commission de politique générale a approuvé à l'unanimité :

Le Congrès, enregistrant avec satisfaction l'orientation donnée à la Politique extérieure de la France par les Gouvernements issus de la majorité démocratique du 8 mai et faisant pleine confiance au gouvernement actuel pour en assurer la nécessaire continuité,

Dénonce avec force le péril qui résulte pour la Paix du développement des poussées nationalistes,

Il affirme qu'en face des difficultés chaque jour croissantes, la France doit intensifier encore sa politique d'action pacifique en pratiquant dans le cadre, selon les principes, et dans l'esprit de la Société des Nations, une politique de coopération et de solidarité, sauvegardant la sécurité des peuples et assurant le respect de leur liberté et de leur indépendance, notamment en ce qui concerne l'Autriche,

Qu'il s'agit d'aboutir sur le plan économique, comme sur le plan politique, à de fécondes collaborations et que si la France demeure fermement convaincue de la valeur pacifique des systèmes démocratiques et si elle dénonce avec indignation à la conscience universelle toutes les violations dont les droits de l'homme, la liberté individuelle, la justice et l'équité sont l'objet dans un nombre grandissant de pays, elle doit néanmoins s'efforcer de développer, avec tous les pays, quels que soient les régimes auxquels ils sont soumis, les relations destinées à raffermir la Paix,

Qu'il convient d'appeler l'attention des Gouverne-

ments sur l'incompatibilité qui existe entre les principes du pacte de la Société des Nations et du Pacte Kellogg et l'affirmation de buts politiques dont la réalisation constituerait une violation de ces pactes.

Le Congrès, enregistrant avec satisfaction la conclusion des négociations relatives au Pacte à Quatre ainsi que le rapprochement entre la France et l'U. R. S. S., se félicite des relations cordiales instaurées entre la France et l'Italie qui sont de nature à dissiper certains malentendus.

Il se déclare partisan d'un accord général tendant à l'annulation des dettes intergouvernementales, qui sera le complément nécessaire de l'accord de Lausanne.

Il proclame la volonté de la France de concourir par tous les moyens en son pouvoir à la pacification générale; il exprime le vœu que les conversations engagées à la conférence du désarmement aboutissent en particulier par le maintien de l'accord avec les délégations américaine et britannique, à la conclusion d'une convention comportant :

a) La suppression de la fabrication et du commerce privé des armes;

b) La limitation et le contrôle sur place de leur fabrication par les Etats;

c) L'internationalisation de l'aviation et de l'industrie chimique en vue d'empêcher la transformation de l'outillage civil en moyens d'agression.

Cette convention doit avoir pour base l'institution d'un contrôle international permanent, applicable à tous les Etats, et qui comporterait pour les cas d'infraction la mise en œuvre d'un système de sanctions collectives. Les mesures de désarmement à réaliser après une période initiale d'épreuve seront indiquées dans la convention et appliquées selon un rythme d'autant plus large et plus rapide que le contrôle s'avèrera plus efficace.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix l'ordre du jour de politique extérieure.

(Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi, par la commission de politique générale, d'une proposition tendant à la publication, en brochure spéciale, des discours de MM. Jammy-Schmidt, Zay, Nogaro et Kayser.

Voix nombreuses. — Et de M. Cudenet.

M. ALBERT MILHAUD, *secrétaire général.* — Votre désir est que la plus large publicité soit donnée dans nos rangs et au dehors, aux beaux discours qui ont été prononcés ici. J'accepte volontiers la proposition de la commission de politique générale. Mais je ne voudrais pas limiter cette publication à quelques discours.

Je vous demande donc de nous permettre de publier, en vue de la propagande, tous les grands discours qui ont été prononcés ici. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets cette proposition aux voix, étant entendu que vous faites confiance à votre bureau pour le choix des discours.

(Cette proposition est adoptée.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à notre secrétaire général.

M. ALBERT MILHAUD, *secrétaire général.* — Il a été convenu ce matin que nous épuiserions, dans la journée, le programme prévu. Il nous reste à entendre une communication de M. Albert Kahn sur la protection de l'épargne, le rapport général sur la propagande de M. Robert-Louis, qui a donné délégation à notre ami Laffay; une communication de M. Michel sur la radio-diffusion et le cinéma; enfin la communication de Mme Kraemer-Bach sur les loisirs ouvriers.

Je vous propose d'entendre avant le dîner Mlle Kraemer-Bach, M. Kahn et M. Michel, de telle sorte que nous n'ayons plus, à l'ordre du jour de la séance de ce soir, que le débat sur la propagande.

Ce soir, se tient une réunion importante à laquelle je ne voudrais pas que nos délibérations nous-

sent porter le moindre préjudice ; il s'agit d'une réunion des jeunesses radicales. (*Applaudissements.*)

Les jeunesses radicales sont l'avenir de notre Parti. Nous sommes un certain nombre qui aurons à passer la main. Notre devoir est de préparer nos successeurs et de les encourager. Je vous demande donc de leur faire ce soir la part la plus large dans l'exposé de leur doctrine et dans l'étude de leur programme. (*Applaudissements.*)

M. Salomon Hirsch. — Le rapport de la commission du commerce et de l'industrie, qui devait être lu hier a été renvoyé à ce matin; ce matin, il a été renvoyé à ce soir. Ce soir, il n'en est plus question. J'estime que, dans la crise angoissante que nous traversons au point de vue économique, nous n'avons pas le droit de supprimer de nos délibérations une question aussi importante.

Je demande donc à l'assemblée de décider à quel moment je pourrai prendre la parole. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je consulte le Congrès sur la suite de l'ordre du jour.

(Le Congrès décide d'entendre immédiatement le rapport de M. Salomon-Hirsch.)

LE COMMERCE

M. le Président. — La parole est à M. Salomon Hirsch pour développer sa communication sur le commerce.

M. Salomon-Hirsch. — Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous traversons une crise sans précédent. Nous devons donc accorder toute notre attention aux questions d'ordre économique qui, malheureusement, dans nos Congrès, sont généralement reléguées au second plan.

Depuis notre dernier Congrès, aucun apaisement n'a été accordé aux commerçants et aux industriels, pour répondre à leurs légitimes doléances.

En effet, qu'il s'agisse de la taxe sur le chiffre d'affaires, de la patente, de la loi sur les assurances sociales, de la politique douanière, des contingentements, du privilège des coopératives et des syndicats agricoles, de l'exagération des taxes postales et téléphoniques, le commerce et l'industrie n'ont rien obtenu.

Les commerçants et les industriels, qui se débattent dans une crise sans précédent, sont les éternels sacrifiés : ce sont eux qui sont le plus lourdement imposés. Ils ne représentent que le 6 % de la population de la France et ils paient plus de 50 % de la totalité des impôts. « La taxe sur le chiffre d'affaires suffit à elle seule, a écrit le président Joseph Caillaux, à assurer le cinquième du budget. »

Les commerçants et les industriels sont parmi les plus intéressantes victimes de la crise actuelle, qui plonge dans l'anxiété toutes les populations du globe; ils travaillent pour aider au développement économique du pays et lorsqu'ils sont au bout de leurs efforts et de leurs ressources, les pouvoirs publics ne leur accordent rien, ils ne bénéficient ni d'une retraite, ni de la loi sur les assurances sociales. Ils n'ont pas de secours de chômage, ils n'ont pas droit aux allocations familiales. (*Applaudissements.*)

Les commerçants et les industriels n'émettent pas d'exigences, ils se rendent compte des difficultés de l'heure, mais ils voudraient avoir l'assurance que le projet de redressement financier étudié par le gouvernement, ne leur ménage pas une aggravation de charges à ajouter à celles déjà lourdes qui les accablent.

A ce propos, je suis heureux de déclarer que, dans un bref entretien que j'ai eu hier avec M. Lamoureux, ministre du Budget, il m'a donné l'assurance que, dans le projet du gouvernement, aucune charge nouvelle ne serait imposée aux commerçants et industriels.

Il serait temps, comme l'a déclaré si justement dans son discours de Rouen, M. le président Loubet

Proust, député, « que l'Etat ne soit plus le vampire de l'économie nationale. »

Avec mes collègues de la commission du commerce et de l'industrie que j'ai l'honneur de présider, je reconnais que, dans l'actuel désarroi économique mondial, il est parfois difficile d'accueillir favorablement les plus légitimes revendications.

Aussi, nous contentons-nous d'exprimer le désir me plus de justice fiscale préside à la répartition des impôts qui atteignent le commerce et l'industrie.

Si les commerçants de notre Parti ont le légitime souci de défendre leurs droits, ils ont aussi le respect de leurs devoirs.

C'est pourquoi, Messieurs, je crois indispensable de renouveler aujourd'hui, en complète harmonie avec mes collègues de la commission du commerce et de l'industrie, notre réprobation pour les manifestations tapageuses et préfascistes, provoquées au cours de cette année, à grand renfort de publicité. (*Applaudissements.*)

Ce mouvement est dirigé par des personnalités sans autre mandat que celui qu'elles se sont conféré et qui, sous prétexte de défendre les intérêts des commerçants, ne poursuivent qu'un but politique : atteindre le gouvernement actuel.

Ces personnalités entraînent à leur suite des syndicats qui ne discernent pas qu'on tend à les embrigader, à leur insu, dans une aventure dictatoriale.

Le porte-paroles de ces agitateurs s'arroge le droit de parler d'égal à égal à M. le Président du Conseil pour lui infliger des blâmes et s'évertuer à rendre son gouvernement responsable d'une situation qui agite le monde et qui n'est pas de son fait.

Il est étrange, en tout cas, de constater que les dirigeants de ce mouvement fasciste n'aient pas songé à formuler leurs critiques à M. Tardieu, lorsque celui-ci était président du Conseil et qui, après nous avoir promis une « ère de prospérité et de bonne humeur », dut quitter le pouvoir en laissant la France se débattre dans une ère de déficit et de tristesse.

Il est bon de rappeler qu'au mois de juin 1932 lorsque M. Tardieu descendit du pouvoir, il laissa le trésor public avec un passif de 13.350 millions.

Les instigateurs de la propagande néfaste que nous fustigeons se prévalent d'être les défenseurs des intérêts publics. Ils ne sont, en réalité, il faut le crier bien haut, que les agents de la réaction. (*Très bien !*)

Ce n'est pas en agitant le pays, en descendant dans la rue, en envahissant la demeure du rapporteur général du budget et en retournant sans les payer, les feuilles de contributions au percepteur que l'on assurera le relèvement économique de la France.

Il faut envisager la situation actuelle avec calme et sang-froid.

Le président Edouard Herriot, à qui j'adresse à mon tour mes souhaits de prompte guérison, a eu raison de déclarer dans son discours du 16 juin dernier :

« C'est avec gravité que j'exprime le souhait que ces manifestations ne se renouvellent pas ou ne se prolongent pas.

« Que les commerçants viennent nous dire ce dont ils souffrent ; nous nous expliquerons avec eux en parfaite loyauté, nous ne leur promettrons rien que ce que nous puissions tenir, que ce qui est réalisable. »

De son côté, le président Edouard Daladier a justement déclaré dans un de ses récents discours que :

« La France est un pays jeune que son amour du travail et son bon sens permettront de triompher de la crise mondiale dont elle souffre comme toutes les nations du monde. »

Les commerçants et les industriels de notre Parti font confiance aux présidents Edouard Herriot et Edouard Daladier, à nos amis MM. Bonnet et Lamoureux, ministres des Finances et du Budget pour obtenir la justice fiscale qu'ils réclament.

Au cours des travaux de la commission, nous avons examiné des questions importantes, telles que

le plan d'organisation internationale du système de compensation de M. Edgard Milhaud, l'éminent professeur d'économie politique. Nous avons étudié la loi sur les billets de fonds et émis un vœu que viendra défendre notre ami Vernon et que notre ami Serre, ministre du Commerce, a accueilli avec la plus grande faveur.

Enfin, notre ami Narodetzki, également juge au tribunal de commerce, vous parlera des magasins de vente à prix unique.

Avant d'abandonner la tribune, je tiens à exprimer à nouveau le désir que notre Parti prenne l'initiative d'organiser tous les ans un Congrès spécial exclusivement consacré à l'examen des questions économiques et fiscales, qui intéressent le commerce, l'industrie et l'agriculture.

En prenant cette initiative le Parti radical-socialiste donnerait aux commerçants et aux industriels un gage de l'intérêt qu'il leur porte.

Nous nous réunissions, autrefois, au début de l'année, en un petit congrès qui a cessé d'exister. Je demande que soit substitué à ce petit congrès, un Congrès annuel qui traiterait avec toute l'ampleur nécessaire les questions qui intéressent le commerce, l'industrie et l'agriculture.

En accueillant favorablement ma proposition dont je demande la mise aux voix, vous préparez une œuvre utile dans l'intérêt de notre Parti et dans l'intérêt de la France. (*Applaudissements.*)

M. le Président met aux voix la proposition de M. Salomon Hirsch, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le Président. — La parole est à M. Weymann.

M. Weymann (*Algérie*). — Nous approuvons le rapport de M. Salomon-Hirsch. Toutefois, je dois déclarer que la loi sur la propriété commerciale, qui ne prévoit pas un plafond, à désillusionné le monde du commerce et de l'industrie.

Effectivement, la loi du 13 juillet 1933 dit que « le juge jugera d'une façon équitable ».

Or, on a constaté que, dans certaine chambre d'un

tribunal civil, les juges estimaient que le loyer d vait être augmenté de quinze fois le prix d'avan guere, alors que dans une chambre voisine, d'a tres juges fixaient un prix vingt fois supérieur à c lui d'avant-guerre.

Nous demandons que le Parlement fixe un pl fond qui ne dépasse pas six fois le prix de 191 Tant que cette mesure ne sera pas prise, le ju ne jugera jamais d'une façon équitable et les com merçants seront lésés. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Nar detzki.

M. Narodetzki. — Je m'excuse d'attirer l'attentio du Congrès sur des questions commerciales qui m semblent avoir été, dans certains esprits de valeu reléguées au second plan. Mais il m'est apparu qu dans un Parti qui s'enorgueillit de défendre les pe tites gens, des petits soucis avaient leur place e qu'il était nécessaire qu'un débat s'instituât sur le principales questions intéressant le commerce, l'in dustrie et l'artisanat de ce pays. (*Applaudisse ments.*)

Je vous demande donc la permission, mandat par la Fédération de la Seine et par mon Comité d Vincennes, de poser devant le Congrès une questio particulièrement brûlante pour la consommation e la production de ce pays : celle des magasins à pri unique. (*Applaudissements.*)

Je n'ai pas l'intention de faire un long exposé su cette question. Qu'il me suffise de dire que ce pro cédé commercial qui nous vient de l'étranger, puis qu'il a fait ses preuves en Amérique, en Angleterre puis en Allemagne, a été certainement, par son in tensification, l'une des causes de désorganisation d marché allemand et de l'avilissement des prix ge néraux qui s'en est suivi et qu'il a sa part dans les progrès de l'hitlérisme, ne serait-ce que par les réactions antisémitiques qu'il a engendrées.

C'est donc une question importante et les quel ques instants que vous lui consacrerez ne seront per

dus ni pour le Parti ni pour sa propagande. (*Applaudissements.*)

Vous n'ignorez pas que ce procédé commercial inédit a coûté annuellement 2 milliards à l'économie allemande. Aujourd'hui, alors que, de tous côtés, en France, certains magasins comme le Printemps, les Galeries Lafayette essaient de créer des magasins à prix unique, nous avons le droit et le devoir de demander au législateur d'intervenir pour empêcher l'introduction en France de ce procédé d'avilissement du marché. (*Applaudissements.*)

Il est inutile de souligner les inconvénients que présente, pour la consommation, un pareil drainage du potentiel d'achat de toute une localité. Ainsi, dans une petite localité comme Saint-Germain-en-Laye, qui compte 20.000 habitants, un magasin à prix unique fait un chiffre d'affaires journalier de 50.000 francs. Je vous demande, à vous qui essayez de traduire l'opinion des petits commerçants, des petits industriels et des petits artisans, de vous poser la question de savoir ce qui reste pour les autres. (*Applaudissements.*)

Posez-vous la question de savoir si vous devez laisser à d'autres qu'à vous-mêmes la défense de ces industriels, de ces commerçants, de ces artisans dont les capacités de vente et d'achat sont ainsi avilies. Je suis sûr que vous y répondrez en adoptant les conclusions suivantes que j'ai l'honneur de vous présenter :

« Le Congrès, ému par le développement des magasins du type dit « de vente à prix unique » et désireux de s'opposer aux dangers qu'ils présentent pour la production artisanale comme pour le petit commerce de détail et l'industrie nationale ;

« Demande au Gouvernement et au Parlement :

« De défendre efficacement l'artisanat, le petit et moyen commerce comme la petite et moyenne industrie, en interdisant toute exploitation de ce genre dans les villes de moins de 50.000 habitants et en réglementant juridiquement et fiscalement ce type de magasins. »

M. le Président. — Cette proposition est de nature à nécessiter un examen auquel on ne peut procéder immédiatement. Dans ces conditions, je crois que le renvoi à la commission est la meilleure solution.

(Le renvoi à la commission est ordonné.)

LES LOISIRS OUVRIERS

M. le Président. — Je donne la parole à Mme Kraemer-Bach, pour présenter au Congrès le rapport qui lui a été confié sur les loisirs ouvriers.

Mme Kraemer-Bach, *rapporteur*. — La Commission de politique sociale m'a chargée d'étudier la question des loisirs ouvriers, comme suite à une autre question inscrite à votre ordre du jour, celle de la limitation légale de la semaine de travail. En effet, si la limitation de la journée de travail devait devenir une mesure internationale, ratifiée bientôt par les différents pays, la question des loisirs ouvriers se poserait immédiatement à l'attention des gouvernements soucieux de leur mission. De nombreuses heures de loisirs deviendraient alors disponibles ; il faudrait donc offrir aux travailleurs des possibilités de distractions saines, agréables, tout en leur laissant le choix absolu de ces distractions, et leur permettre de se cultiver et de se perfectionner au point de vue physique, intellectuel et moral.

Avant d'étudier l'œuvre qui pourrait être réalisée en France, et qui devrait être mise au programme de nos préoccupations, il convient d'examiner en détail ce qu'ont déjà fait à cet égard un certain nombre de pays étrangers. C'est ce que j'ai étudié pour la Commission de politique sociale dans un rapport très complet, que vous trouverez rue de Valois, et dont je ne puis, à cette heure tardive, que vous donner un résumé et dégager pour vous les lignes essentielles. (*Applaudissements.*)

La Belgique, ce petit pays qui a si souvent donné l'exemple en matière d'action sociale, a réalisé une

œuvre extrêmement remarquable au point de vue des loisirs ouvriers. Un grand nombre de sections y ont été établies, qui s'occupent, les unes d'organiser de petits jardins, des élevages, d'autres, de donner aux ouvriers des coins de terre, d'autres encore leur procurent une éducation artistique et musicale. Depuis quelques années seulement que fonctionnent ces divers organismes, des résultats tout à fait intéressants ont été obtenus par nos voisins et amis, qui, à bien des égards, sont au premier plan de l'action sociale et du progrès.

D'autres pays ont suivi cet exemple.

Je citerai tout d'abord la Tchécoslovaquie et la Pologne qui, toutes deux, ont organisé l'obligation des congés payés pour les travailleurs.

L'Autriche, de son côté, a fait, pour l'urbanisme, un effort très méritoire.

Quant à la Grande-Bretagne, vous savez qu'elle est, depuis des années, au premier rang des pays qui ont organisé les sports et l'éducation physique; mais vous ne savez peut-être pas qu'elle a aussi organisé admirablement ce qu'elle appelle les « women-institutes », où les femmes sont mises à même d'étudier non pas seulement les questions qui les intéressent spécialement, comme l'hygiène et l'économie domestique, mais aussi l'économie politique, ainsi que les problèmes industriels ou financiers. Elles y reçoivent donc une éducation de première importance.

En ce qui concerne les Etats-Unis, je vous citerai trois faits :

Les Etats-Unis ont organisé les loisirs ouvriers, ce qu'ils appellent les « Recreations » d'une façon si complète qu'en 1929 le budget consacré à ces organismes a atteint 33.539.000 dollars. Ce chiffre suffit à vous indiquer l'ampleur du mouvement américain dans ce domaine.

En second lieu, j'ai vu, cet été, autour de la ville de Chicago cinquante terrains de golf mis à la disposition des plus modestes familles de travailleurs, car ils sont à peu près gratuits ; l'entrée pour une journée coûte 4 francs.

Enfin, troisième exemple, — l'action des Etats-Unis à cet égard est si complexe qu'il me faudrait plusieurs heures si je voulais l'exposer en détail ! — Detroit, qui est une ville industrielle par excellence, la ville de l'automobile, a imaginé, il y a quelques années, de donner à un certain nombre d'individus de petits terrains d'un demi-acre. Au bout de trois ans, cette mesure a permis à la ville de Detroit de réaliser une économie de 61.000 dollars sur son budget annuel d'assistance.

Vous voyez, par ces quelques exemples, l'importance de l'œuvre qui peut être entreprise en matière de loisirs ouvriers.

Dans cette énumération des pays qui nous entourent, je ferai une place à part à l'Italie et à la Russie soviétique.

L'œuvre italienne, qui est infiniment intéressante, car elle atteint une grande ampleur, mérite cependant une critique, que vous ne manquerez pas de lui adresser : c'est qu'elle est l'émanation du parti fasciste, de sorte qu'à la fin de la journée de travail, les employés et ouvriers d'un même bureau ou d'un même atelier se retrouvent avec leurs chefs ou leurs patrons dans une atmosphère dont le moins qu'on puisse en dire est qu'elle n'est pas favorable à la détente nécessaire après le labeur quotidien : on n'y respire certainement pas cette liberté sans laquelle, nous autres Français, ne pourrions pas vivre et, en tout cas, ne pourrions pas nous distraire et nous divertir agréablement. (*Applaudissements.*)

La Russie des Soviets qui, à certains égards, encourt le même reproche que l'Italie, puisque tous ses organismes de loisirs ouvriers sont l'émanation du Parti qui est au pouvoir, a cependant créé des œuvres intéressantes et tout à fait originales, des maisons du peuple, des bibliothèques, des œuvres d'éducation artistique et théâtrales, avec des troupes d'amateurs qui jouent des œuvres d'amateurs. Elle a organisé aussi une Maison des jeunes journalistes, où les adolescents peuvent, dès l'âge le plus tendre, apprendre les rudiments de leur fu-

tur métier, et s'exerce à rédiger un petit « papier » vif, clair, pittoresque et coloré.

Dans ce mouvement, qui s'est étendu à tous les continents, quelle est la part de la France ?

On peut la critiquer et la trouver insuffisante. Il faut cependant reconnaître que la France inscrit à son actif un certain nombre de réalisations, que nous devons en partie à nos chefs radicaux-socialistes, ce qui ne vous étonnera pas, puisque l'esprit même de ces œuvres anime la doctrine de notre Parti. (*Applaudissements.*)

Plusieurs municipalités de France ont pris à cet égard des initiatives qui méritent d'être signalées. L'une d'entre elles, qui a à sa tête le premier maire de France, le président Herriot, a créé, en faveur des ouvriers, une œuvre infiniment intéressante, celle des jardins-ouvriers. Depuis 1920, la Municipalité de Lyon a concédé des terrains à des ouvriers pères de famille pour leur permettre d'y cultiver des légumes et des fruits, et de s'y distraire agréablement tout en luttant contre la vie chère. Cette œuvre a pris une très grande extension, et M. le président Herriot, qui le premier en a eu l'idée, et qui en suit le développement avec attention, ne cesse de témoigner sa satisfaction des résultats très importants obtenus dans ce domaine. (*Applaudissements.*)

M. Léon Meyer, au Havre, s'occupe aussi de la question des logements ouvriers et des jardins ouvriers.

M. Lévy Alphandéry, maire de Chaumont, et M. Marchandeau, maire de Reims, encouragent, chaque fois qu'ils le peuvent, l'action des œuvres privées concernant l'organisation des loisirs ouvriers.

Le Comité national des Loisirs, qui existe en France depuis quelques années, a un vaste et beau programme. Mais il a des moyens insuffisants, et il n'est pas toujours encouragé comme il devrait l'être par les pouvoirs publics. Il faut l'aider à accomplir sa tâche.

L'organisation des loisirs devrait comprendre

deux parties : une pour les citoyens adultes, une pour les adolescents.

Pour les adultes, comme pour les jeunes, il faudrait multiplier les foyers sociaux jusque dans les campagnes les plus reculées, afin de lutter contre l'exode des terriens vers les villes.

Il faudrait créer des bibliothèques bien outillées, bien aménagées, où le travail soit engageant et gai, contrôlé par des bibliothécaires conscients de leur rôle, et préparés, dans des écoles neutres à leur travail spécial.

Il faudrait multiplier partout les terrains de sports et de jeux, comme on en voit à l'étranger jusque dans les villages.

Il faudrait multiplier la propagande de l'hygiène et de la propreté. Il faut avoir voyagé à l'étranger pour se rendre compte de la manière dont s'y pratique cet effort de netteté dans les édifices publics, dans les maisons luxueuses des cités comme dans les plus humbles demeures, d'où résulte, avec l'agrément des yeux, le meilleur élément de lutte contre les maladies.

J'ai à peine besoin d'ajouter que la propreté physique ne se sépare pas de la propreté morale. Nos institutions républicaines doivent s'attacher à les développer toutes deux.

Il faut surtout que nous cherchions à créer le sens civique et le sens social indispensable pour fonder une société harmonieuse.

Mais, ne nous y trompons pas, deux grands principes doivent nous guider dans cette œuvre.

Il faut avant tout que les loisirs soient libres. M. Justin Godard l'a dit : « Dans l'extension du machinisme, le dividende du travailleur, c'est la liberté. » Le travailleur ne doit pas être enrégimenté dans des divertissements obligatoires. D'ailleurs, on n'aime que ce qu'on crée soi-même. Le travailleur doit donc diriger les institutions destinées à sa récréation et à son délassement. Il doit pouvoir choisir ce qui lui plaît.

En second lieu, il faut que ces institutions soient absolument laïques et neutres. (*Applaudissements.*)

On ne peut tolérer sous aucun prétexte, car ce serait infiniment dangereux, que, sous couvert de ces organisations, puisse être pratiquée insidieusement une propagande politique, religieuse ou confessionnelle. Ces institutions doivent demeurer accessibles à tous, quelles que soient les opinions, et ne comporter aucune espèce de propagande, sous aucune forme.

Enfin, il faut que ces installations, somptueuses ou non, soient dirigées par de véritables animateurs, seuls capables de tirer des résultats intéressants d'un outillage parfois insuffisant, grâce à leur imagination, à leur bonne humeur, à cette bonté rayonnante et active qui peut seule alléger la peine des hommes. (*Applaudissements.*)

N'oublions jamais que ces œuvres d'éducation, qui s'imposent à nous, doivent être réalisées par le Parti radical-socialiste. Nous devons mettre au premier rang de nos préoccupations celle de développer dans les masses le sens civique, le sens collectif, je veux dire le sens du sacrifice nécessaire à la collectivité.

De toutes parts autour de nous se poursuivent des expériences. En Allemagne, en Italie fasciste, en Russie soviétique, partout on demande aux individus de se hausser au-dessus d'eux-mêmes, de s'exalter dans un esprit de sacrifice. Ce que les dictatures obtiennent si facilement, il semble que les démocraties pourraient plus facilement le susciter, et qu'elles devraient pouvoir provoquer chez les individus libres qui les composent une saine et généreuse émulation. (*Applaudissements.*)

On nous accuse parfois dans les partis adverses de manquer de flamme. Nous devons leur montrer notre dynamisme constructif. A l'heure où les dogmes religieux sont affaiblis, où les superstitions sont périmées, sachons les remplacer par un idéal véritablement vivant. (*Applaudissements.*)

Pour cela, nous devons revivifier nos vieilles institutions avec une sève nouvelle et répandre parmi les masses ces richesses spirituelles qu'elles attendent impatiemment et qui, au delà du progrès ma-

tériel, sont la raison d'être et le but d'une véritable civilisation. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Vos applaudissements me permettent de dire, au nom du Congrès, à Mme Kraemer-Bach le grand plaisir que nous a procuré la très intéressante communication qu'elle vient de faire et dont je la remercie. (*Nouveaux applaudissements.*)

En conclusion de son exposé, Mme Kraemer-Bach me prie de soumettre au **Congrès** le vœu suivant qui résume son rapport :

Considérant qu'il est souhaitable que tous les citoyens emploient leurs loisirs agréablement et sainement, et principalement en s'efforçant d'augmenter leur santé, leur bien-être, leur instruction et d'élever leur niveau moral ;

Que la limitation probable de la journée de travail doit mettre cette question au premier rang d'un programme d'organisation sociale, dans un intérêt humanitaire et conformément aux doctrines du Parti Radical et Radical-Socialiste. Qu'à cet effet il est nécessaire de respecter deux principes :

1° La liberté étant essentielle, surtout aux heures de détente et de repos, les travailleurs doivent conserver l'indépendance la plus complète dans le choix des divertissements qui leur sont proposés et être appelés à prendre une part personnelle dans l'initiative, l'élaboration et la direction des institutions qui leur sont destinées à cet effet ;

2° Il ne faut tolérer sous aucun prétexte qu'une propagande politique, philosophique ou religieuse puisse être pratiquée insidieusement sous le couvert de ces organisations ;

Le Congrès émet le vœu :

Que les pouvoirs publics se préoccupent sans délai de détruire les taudis, d'améliorer efficacement les logements, de multiplier les jardins ouvriers et d'installer en nombre suffisant des terrains de jeux et de sport ; de créer dans toutes les villes et les villages des foyers sociaux, véritables centres de distraction et de culture à l'usage des adultes et des

enfants, dotés d'un personnel qualifié, pourvus de bibliothèques, de postes de T.S.F. et de salles de spectacle, où seront organisées notamment des expositions, des démonstrations scientifiques, des conférences artistiques avec projections, des sociétés musicales et des chorales, des cours d'hygiène ;

D'intensifier le tourisme, principalement au moyen d'auberges de la jeunesse et camps de vacances ;

De ne négliger aucun moyen propre à éduquer les masses, à leur donner conscience de leur devoir social et à les enrichir spirituellement.

(Le vœu, mis aux voix, est adopté.)

M. LE PRÉSIDENT. — Je rappelle au Congrès que nous avons décidé de tenir séance ce soir, à 21 heures, pour liquider les questions restées en suspens.

(La séance est levée à 19 heures.)

SEANCE DU SAMEDI 7 OCTOBRE (Nuit)

PRESIDENCE DE M. BAZILE

La séance est ouverte, à 21 h. 15, sous la présidence de M. Bazile, député, assisté de MM. Jouffrault, Sclafer, Robert-Louis et Willard.

LA PROTECTION DE L'EPARGNE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le rapport de M. Albert Kahn sur la protection de l'épargne. Je lui donne la parole.

M. Albert Kahn, *rapporteur*. — Les années s'écoulent et dans les déclarations, ainsi que dans les programmes, se renouvellent ces mots : « Protection de l'épargne » sans qu'aucune action gouvernementale ou législative eût corrigé les imperfections des lois en vigueur.

La confiance réclamée à tous les échos ne se donne pas sans gage. Elle s'acquiert par des lois claires, simples, établissant nettement les responsabilités et fournissant à l'épargne les garanties qu'elle a le droit de réclamer de ceux qui font appel à son concours. Ainsi pourra être amenuisée la thésaurisation qui prend des proportions pouvant être nuisibles à la fixité de notre étalon monétaire.

Une des causes dont souffrent les nations est la concentration anormale de capitaux en une aristocratie nouvelle qui n'envisage que l'intérêt d'une

infime minorité au détriment de la masse de ces épargnants, « le bas de laine de la France ».

Cette concentration excessive a permis depuis quatorze annnées d'assurer le fonctionnement de nouveaux organismes agricoles, immobiliers, industriels, commerciaux, transports routiers, maritimes et aéronautiques.

A l'appui de mes assertions, veuillez me permettre un léger retour au passé :

En France, avant les hostilités de 1914, les organisations commerciales et industrielles fonctionnaient en grande majorité avec des capitaux personnels ou provenant de l'entourage immédiat des fondateurs. La production et les achats étaient organisés en fonction des possibilités d'écoulement ; les engagements étaient loyalement respectés ; rares étaient les protêts et dépôts de bilans. Lorsqu'une faillite était prononcée, suite de gestion déplorable ou malheureuse, le failli perdait ses droits civiques et politiques pendant trois années en plus des fonds qu'il n'avait pas su gérer judicieusement.

1914-1918

Pendant 52 mois, hors des régions envahies et soumises aux horreurs de la guerre, l'agriculture française n'avait produit qu'au ralenti ; l'industrie avait été accaparée par les fabrications indispensables à la Défense Nationale. Les pays neutres avaient défriché des terres incultes et organisé des industries ignorées chez eux.

11 novembre 1918. — Fin des hostilités

Il devenait urgent de passer aux travaux de paix ; les départements du Nord et du Nord-Est de la France avaient à réorganiser les terrains de culture, à réédifier les usines détruites.

Favorisés par l'allocation de dommages de guerre non contrôlés et parfois excessifs, des industriels, n'envisageant que leur intérêt particulier, constituèrent un nombre excessif de sociétés anonymes, leur permettant de retirer en totalité ou en majeure

partie leurs capitaux personnels et se faisant attribuer des actions d'apport hors de proportion avec ce qu'ils paraissaient abandonner alors qu'ils conservaient la direction et le principal du solde bénéficiaire. On assiste également à l'éclosion de nombreuses sociétés immobilières et de transformation de produits agricoles. Grâce à l'importance des capitaux engagés, aux émissions continuelles d'obligations, ces nouvelles firmes s'équipèrent d'un outillage ultra-moderne permettant une production intensive de qualité plus que médiocre avec main-d'œuvre réduite.

Période de 1919 à 1923

Entraînés par la fièvre consécutive à la période de guerre : nécessité de reconstituer les terres meurtries et stocks épuisés de produits manufacturés, les gouvernements successifs ont perdu la notion de la préviison d'équilibre budgétaire. Alors que le devoir était de consolider la dette flottante, on continue l'émission libre des bons dits de « Défense Nationale ». (Voir proposition de 1921.)

Un ministre des Finances de la Chambre bleu-horizon, sur question d'un de nos amis, répond qu'il lui est impossible de fournir la somme des bons de Défense en circulation.

En raison de cette carence gouvernementale, le franc français baisse de valeur. En février 1924, avant les élections législatives, il faut donner 123 francs pour obtenir une livre anglaise. La fièvre de spéculation est à son apogée. (Voir loi promulguée.)

Elections de mai 1924

avec poussée de majorité à gauche. La haute finance internationale continue et amplifie son attaque contre l'étalon monétaire français qui baisse jusqu'à une valeur réelle de 0 fr. 11. Les produits agricoles et manufacturés peuvent être exportés avec un succès factice et provisoire grâce à un dumping insidieux.

1925

Loi sur les sociétés à responsabilité limitée, copiée en partie sur la loi anglaise, mais en omettant d'y insérer les sanctions. Nombreuses furent les firmes en nom collectif qui profitèrent de la nouvelle loi afin d'échapper au moins partiellement aux charges fiscales. Il serait utile d'établir une statistique des faillites de sociétés à responsabilité limitée. Elle serait édifiante.

Puis ce furent les augmentations à jet continu des sociétés anonymes ; émissions excessives d'obligations et de bons non gagés pour le plus grand dam de l'épargne publique, mais au grand profit des banques ayant consenti des crédits excessifs et refusant ensuite le papier normal.

Décembre 1926

Modification des articles 419, 420, 421 du Code Pénal, paraissant donner une minime satisfaction aux réclamations justifiées des parties lésées, mais très rarement appliquées.

Concentration anormale de sociétés, cartels, holdings, filiales créés pour disparaître à brève échéance. En résumé, organisations destinées à fruster l'honnête épargnant.

Sont inventés les effets de commerce dits « de campagne » tombant sous le coup de la loi mais délit non réprimé.

La loi du 24 juillet 1867, faussée dans son essence, doit être révisée en un sens clair et précis, permettant à l'actionnaire de pouvoir exercer un droit de regard sur le fonctionnement et la régularité des opérations des sociétés anonymes sans pour cela être l'objet de brimades de la part d'un Conseil d'administration répréhensible qui a la faculté de traduire d'honnêtes actionnaires devant des juridictions incompétentes.

D'autre part, il est indispensable d'établir avec sanctions réelles la responsabilité de tous les administrateurs de sociétés anonymes et de sociétés à responsabilité.

Nous ne désirons nullement le surpeuplement des maisons pénitentiaires, mais « la crainte du gendarme est le commencement de la sagesse ».

Nous ne voulons plus voir des officiers généraux des armées de terre et de mer, anciens diplomates, hauts fonctionnaires et même un ancien président du Conseil des ministres français irresponsables.

Des grands-croix, grands-officiers, commandeurs de la Légion d'honneur, apporter leur nom, leur grade, leurs décorations afin de laisser supposer à l'épargnant que le fonctionnement des Sociétés sera à l'abri des aléas.

Interdiction de publier un bilan autre que le bilan réel.

Les Sociétés d'obligataires ou de porteurs de bons auront le droit et le devoir de nommer elles-mêmes leurs administrateurs au lieu d'être obligées d'agréer ceux désignés par les dirigeants des Sociétés émettrices.

On doit habiliter la Section financière du Parquet (nouvel organisme) à enquêter d'office lorsque des irrégularités patentes lui seront signalées.

Je crois devoir rappeler les paroles prononcées le 21 février 1933 par M. le Sénateur Penancier, Ministre de la Justice :

« Rien n'est pire, vous le savez, que les lois d'application difficile : ces lois où n'apparaît que bien imparfaitement l'intention du législateur, ainsi qu'il est dit au Palais. Votre devoir est donc d'énoncer aussi clairement que possible votre volonté. »

Notre législation est en infériorité sur celle des grands pays. En Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, les sanctions sont nettement définies. Dans la loi italienne du 30 décembre 1930, j'ai relevé les parties suivantes :

ART. 2. — *a*) 1° Sont punis d'une peine de réclusion (5 à 10 ans) et d'une amende de 10.000 à 100.000 lire :

Les promoteurs, les administrateurs, les directeurs, les syndics et les liquidateurs de Sociétés commerciales, lesquelles, dans les rapports ou les communiqués faits au public ou à l'assemblée ou dans les

bilans, exposent des faits inexacts relatifs à la constitution ou à la situation économique de la Société ou dissimulent en tout ou partie des faits relatifs à cette situation.

2° Les administrateurs et les directeurs qui, en l'absence d'un bilan ou en non conformité avec le bilan ou bien sur les bases d'un bilan inexact, ont payé, ont perçu ou annoncé des dividendes ou des participations, sous quelque forme que ce soit, pour des bénéfices qui n'ont pas été réalisés ou qui ne peuvent être distribués ;

b) Sont punis d'une peine de réclusion (1 an au maximum) et d'une amende de 1.000 à 10.000 lire les administrateurs et directeurs qui ont émis des actions à un prix inférieur à leur valeur nominale, ou accordé des avances sur les actions de la Société.

c) Les administrateurs qui, pour se procurer ou pour procurer à d'autres un profit comportant un dommage pour la Société en répandant de fausses nouvelles ou par d'autres moyens frauduleux, provoquent sur le marché public ou en bourse une hausse ou une baisse de la valeur des actions de la Société ou des autres titres appartenant à la Société, sont punis d'une peine de 1 an à 3 ans de réclusion et d'une amende de 2.000 à 20.000 lire.

Le décret termine ainsi :

Tous les phénomènes économiques doivent être considérés au point de vue national. Les Sociétés par actions absorbent l'épargne nationale ; ceux qui les dirigent administrent non pas tant le capital d'un nombre plus ou moins limité d'individus particuliers, mais un capital de la nation.

Les malversations et le gaspillage des capitaux des sociétés constituent un gaspillage de la richesse nationale et atteignent directement la force économique et, par suite, la puissance de la nation.

P. S. — Texte plus simple et plus clair que celui de l'article 419 du Code Pénal français ; il prévoit en même temps les sanctions contre les syndicats financiers d'une Société Anonyme.

A l'appui des observations formulées dans mon rapport, je pourrais citer des comptes rendus de

sociétés anonymes extrêmement puissantes, que j'ai dans mon dossier, et qui vous montreraient comment telle société a pu constituer jusqu'à 140 filiales, dirigées par les administrateurs de la Société même, lesquels administrateurs touchent ainsi des jetons de présence annuels atteignant plusieurs millions, au plus grand dommage des épargnants, car les trois quarts de ces filiales sont déficitaires.

Pour terminer ce rapport, je demande au Congrès d'adopter les conclusions suivantes :

« Considérant qu'en 1929, le Congrès de Reims a décidé la suppression des actions à vote plural ;

« Considérant qu'en 1930, à Grenoble (pages 361 et suivantes), sur rapport de M. le Président Daladier, en complet accord avec M. André Hesse, Président de la Commission de Législation civile et criminelle à la Chambre des députés, le Congrès du Parti a voté à nouveau la suppression des actions à vote plural et toutes mesures pouvant assurer la protection de l'épargne ;

« Considérant que sont liées à la protection de l'épargne les modifications urgentes de la loi du 24 juillet 1867 et subséquentes, ainsi que de la loi de 1925 sur les sociétés à responsabilité limitée. Il convient d'examiner les lois correspondantes en usage dans les grandes nations (dont un résumé sera fourni au Congrès). Que de plus s'impose un statut des obligataires dont la France n'est pas encore doté.

« Le Congrès désire que les parlementaires du Sénat et de la Chambre des députés insistent auprès du Gouvernement pour que fût solutionnée à bref délai la question des actions à vote plural et que pour les Sociétés par actions et Sociétés anonymes, en plus des propositions de la Commission de Législation civile et criminelle du Sénat, ainsi que des propositions 1210 à 1215, 1231 et 1232 déposées par M. Mendès-France, député de l'Eure, soient jointes celles qui suivent :

SOCIETES PAR ACTIONS

« ART. 8. — Ainsi modifié : Lorsque la société est annulée aux termes de l'article précédent, les membres du premier conseil de surveillance *sont déclarés* responsables, avec le gérant, du dommage résultant, etc. (le reste sans changement). — Renforcer les sanctions.

« ART. 13. — Dernier paragraphe ainsi modifié :

« Dans les cas prévus par les deux paragraphes précédents, la peine de l'emprisonnement de quinze jours à six mois est en outre prononcée.

SOCIETES ANONYMES

« ART. 22. — Ajouter :

« Les administrateurs sont dans l'obligation d'être propriétaires solidairement d'au moins 10 % du capital social. Cette proportion devra être maintenue en cas d'augmentation du capital. Ces actions seront inaliénables pendant toute la durée du mandat et jusqu'à ce que quitus accordé.

« ART. 28. — Ajouter :

« Il est interdit à tout employé ou salarié de la Société Anonyme d'être détenteur de mandats ou pouvoirs sous peine d'une amende de mille à dix mille francs.

« ART. 32. — Ajouter :

« Toute production de bilan qui ne serait pas rigoureusement conforme au bien réel devrait être signalée à la Section financière du Parquet, entraînant pour les Administrateurs et Commissaires aux comptes une peine de six mois à trois ans de prison sans préjuger des dommages-intérêts.

« ART. 35. — Ajouter :

« Le refus de fournir à un actionnaire la communication intégrale de l'inventaire et la copie du bilan autorise cet actionnaire à réclamer des dommages-intérêts à l'administrateur délégué.

« *In fine* ajouter :

« Sont contraires à la loi et rigoureusement inter-

dits les syndicats financiers de Société anonyme dont les opérations ont toujours pour but de fausser, en hausse ou en baisse, les cours de valeurs négociables (de telles manœuvres tombant sous l'application des articles 419 et 420 du Code Pénal), la section financière du Parquet poursuivra d'office.

« Ajouter également :

« Lorsque par suite de déclaration de faillite seront responsables des Administrateurs et Gérants, dignitaires de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, la Grande Chancellerie devra être régulièrement saisie à fin de radiation.

STATUTS DES OBLIGATAIRES

« C'est en effet la plus remarquable des critiques des travaux parlementaires de la IIIe République que de constater que, depuis soixante-six ans que la loi sur les sociétés existe, les obligations n'aient jamais pu obtenir un statut.

« Cependant, en raison du grand nombre d'obligations émises par les sociétés différentes, dont toutes ne sont pas françaises, sous des régimes infiniment variés, une grande prudence s'impose au législateur.

« Dès à présent, cependant, il pourrait être prévu que toutes les obligations qui seront émises à l'avenir feront nécessairement partie dès leur émission d'une société civile, constituée en marge de la société commerciale préexistante, que chaque émission d'obligations sera constituée en société distincte, les statuts de la société civile devant prévoir que les administrateurs des sociétés civiles ne pourront être ni des administrateurs, ni employés actuels ou anciens de la société commerciale.

« La société émettrice devra dans le prospectus indiquer la nature des garanties fournies aux obligataires.

« L'assemblée de la société civile, en cas de difficultés de la société commerciale, pourrait lui accorder des délais n'excédant pas trois ans pour le paiement des intérêts ou l'amortissement du capital tel que prévu à l'émission. Aucune remise en capital ne

pourra être consentie à la Société émettrice, non plus qu'aucun abandon de gage, si ce n'est qu'avec l'agrément des trois quarts des titres de la société civile existant au moment de la réunion de l'assemblée.

« D'ailleurs, l'assemblée de la société civile devra expressément être invitée à statuer sur le point de savoir si les abandons ainsi consentis le sont à titre définitif, ou si, au contraire, ils s'accompagnent de la clause du retour à meilleure fortune.

« Dans ce dernier cas, il ne pourra être procédé à la répartition d'aucun intérêt ou dividende avant que les obligataires aient été intégralement remboursés de toute somme abandonnée par eux.

« Il y aura lieu d'examiner avec un soin particulier les conditions dans lesquelles ces dispositions pourraient être appliquées aux obligations déjà émises, qui, dans bien des cas, sont réparties entre les mains de porteurs inconnus.

1° PUBLICITE

« La création d'un registre de commerce a constitué pour la publicité des Sociétés un progrès extrêmement sérieux ; néanmoins, cette publicité pourrait être utilement étendue par la mention exacte audit registre du commerce du nom et de la date précise de tous les journaux d'annonces légales contenant publication des statuts sociaux, de leurs modifications et de toutes décisions prises par les Assemblées extraordinaires. On pourrait prévoir également la mise à la disposition de toute personne qui en ferait la demande de l'état semestriel visé par l'article 34 de la loi, qui n'est jusqu'à présent tenu qu'à la disposition des commissaires. » (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Luciani.

M. Luciani (*Alger*). — Pourquoi ne pas puiser plus largement dans la législation italienne ? Pourquoi ne pas laisser planer sur la tête des administrateurs les sanctions que prévoit cette législation ?

Pourquoi laisser aux administrateurs de certaines Sociétés le pouvoir exorbitant de venir en assemblée générale approuver eux-mêmes leur gestion définitive et malhonnête ? Pourquoi permettre aux administrateurs, qui ne font rien que voler les actionnaires, de toucher des tantièmes avant que le capital ait été rémunéré du taux modeste de 5 % ? Pourquoi permettre aux parlementaires d'être avocats-conseils ou administrateurs d'une banque ou d'une Société ? Car c'est là qu'est le mal. (*Applaudissements.*)

Ce scandale devrait être interdit. Les avocats parlementaires ne devraient pas pouvoir plaider dans le ressort de leur circonscription, pas plus qu'à la Cour d'appel de Paris.

Moralisez le Parlement, vous moraliserez beaucoup d'affaires. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Henri Clerc.

M. Henri Clerc (*Haute-Savoie*). — Je n'avais pas l'intention de prendre la parole dans ce débat. Mais, après les observations qui viennent d'être présentées par le précédent orateur, je tiens à dire, en ma qualité de parlementaire, et bien que je ne sois pas, vous pouvez m'en croire, administrateur d'une Société, qu'il y a quelque chose d'un peu absolu dans le langage que vous venez d'entendre.

Pour ma part, je suis persuadé qu'il serait cruel, inhumain et même dangereux de priver un avocat de l'exercice de sa profession parce que cet avocat est parlementaire. S'il en était ainsi, il n'aurait aucune sécurité pour l'avenir. S'il est vrai qu'il se doit à son mandat, ainsi que l'a suggéré le précédent orateur, il a cependant le souci légitime de se réserver sa profession pour le jour où il cesserait de plaire à ses électeurs. (*Interruptions.*)

Permettez-moi de vous dire que je ne comprends pas ces interruptions. Il y a de très nombreux commerçants et de très nombreux industriels qui continuent, comme parlementaires, à exercer leur profession, ou qui le font par personne interposée. Je pourrais vous en citer de très nombreux exemples, et je

ne vois pas pourquoi on ferait une exception pour les avocats.

Puisque j'ai la parole, et sans insister davantage sur ce point, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur un autre aspect de la question de la protection de l'épargne qui, je crois, n'a jamais été abordé jusqu'à ce jour. Le voici :

Je voudrais qu'on sache que l'émission d'emprunts étrangers sur le marché de Paris présente un gros danger inhérent à la nature même de l'opération. Je ne crois pas qu'il existe un emprunt d'Etat étranger dont la durée d'amortissement puisse s'écouler sans que les premiers bailleurs de fonds ne subissent de graves inconvénients. Je m'explique.

Lorsqu'un Etat étranger emprunte en France, le produit de cet emprunt est grevé de très lourdes charges bancaires qui enlèvent déjà à l'Etat bénéficiaire de l'emprunt une grande partie des disponibilités de cet emprunt.

D'autre part, très fréquemment, pour ne pas dire dans la totalité des cas, lorsqu'il s'agit par exemple d'emprunts d'Etats Sud-Américains, ou d'autres Etats extra-européens, le produit de l'emprunt est presque complètement dépensé dans le pays où la souscription a été lancée. Les industriels, fournisseurs des produits de toute espèce dans le pays en question, réalisent sur le montant de l'emprunt des bénéfices assez élevés.

Ainsi, si l'on tient compte à la fois du bénéfice réalisé par les banquiers au moment de l'émission et du bénéfice réalisé immédiatement après l'émission par les fournisseurs d'affaires, le pays emprunteur finit par n'absorber qu'une part de la richesse souscrite trop faible pour pouvoir, même avec la meilleure volonté du monde, assurer le service de l'emprunt jusqu'à son ultime amortissement.

C'est ce qui se passe pour tous les emprunts étrangers, en particulier, je le répète, pour nombre d'emprunts sud-américains, dont le service est parfois fait en monnaie nationale, mais ne peut pas être transféré, parce que le problème du transfert des capitaux, ainsi qu'on l'a vu par la question des répa-

rations et des dettes interalliées, est insoluble dans certains cas.

Il arrivera donc un moment où, l'Etat étranger n'ayant recueilli qu'une très faible partie de l'emprunt souscrit en France, il ne pourra pas assurer le service de son emprunt. A ce moment, les détenteurs français de titres protesteront et manifesteront leur indignation contre cet Etat étranger qui a fait un emprunt sans être capable d'en assurer le service. Ils y verront un manque d'honnêteté, alors qu'on ne peut accuser que d'une erreur fondamentale de prévoyance à l'origine ceux qui ont lancé l'emprunt en France et qui auraient dû savoir qu'en faisant une opération amputée à la base de gros courtages de banque et de bénéfices industriels, il devait y avoir des victimes qui, par définition, seraient les souscripteurs.

Cet aspect du problème de la protection de l'épargne n'a jamais été posé sous cette forme. C'est la raison qui explique qu'à l'heure actuelle, en raison de la crise, tant d'emprunts étrangers, malgré la bonne volonté certaine des débiteurs, sont dans l'incapacité de faire leur service, alors que les souscripteurs français ne savent qui incriminer pour le non-paiement des titres.

Je ne crains pas de dire que, si la guerre n'était pas survenue, le krach phénoménal qui s'est produit sur les fonds d'Etat étrangers se fût produit sur les fonds russes, car, à partir du moment où la Russie n'aurait plus fait d'emprunts au moyen desquels elle payait les intérêts de l'emprunt précédent, le krach se serait produit pour elle comme il s'est produit ultérieurement pour d'autres Etats.

J'attire l'attention du Congrès sur ce point. Il y aura peut-être lieu d'étudier ultérieurement un texte qui mette les souscripteurs français à l'abri d'une situation qui ne dénote pas en elle-même une malversation voulue, due au fait de débiteurs malhonnêtes, mais qui provient d'un défaut de prévision au moment du lancement d'un emprunt.

Il est plus utile de prévoir que de punir. Vous reconnaîtrez que cet aspect de la question mérite

d'être étudié dans un débat futur sur la protection de l'épargne. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lefert.

M. Lefert (*Nord*). — La démocratie repose sur le parlementarisme. Le parlementarisme est attaqué tous les jours, surtout dans sa moralité.

On a tout à l'heure émis le vœu, que le Congrès devrait faire sien, à savoir que les élus devraient n'être que des élus, et que les députés devraient cesser d'être avocats.

Je vais plus loin. Pour bien défendre la démocratie, je dirai même qu'il faut donner aux parlementaires de quoi vivre dignement. C'est ainsi seulement qu'un système démocratique peut se maintenir. Pour qu'il puisse vivre, il faut libérer le parlementarisme de tout ce qui peut l'abaisser. En tout cas, j'appuie vigoureusement la proposition qu'a faite M. Luciani d'imposer à nos élus l'obligation de ne s'occuper que de leur mandat de députés. (*Mouvements divers.*)

Un Congressiste. — Le Congrès a demandé que les fonctionnaires ne cumulent pas leurs fonctions avec un autre emploi. Je demande que la loi de cumul soit appliquée aux parlementaires dans les mêmes conditions.

M. Jeannin. — Il me semble que les camarades qui viennent de prendre la parole sont victimes d'une campagne de presse faite contre le régime parlementaire. L'immoralité dont on pourrait se plaindre est plutôt celle des dirigeants d'industries et de commerces qui grugent leurs actionnaires. Quant à moi, il me paraît ridicule de vouloir empêcher un homme de valeur de gagner plus de 60.000 francs, ce qui est le taux de l'indemnité parlementaire, et ce qui lui suffit tout juste à faire les frais de ses campagnes électorales.

Une voix. — Nos amis parlementaires doivent donner l'exemple en s'abstenant de faire partie de conseils d'administration de sociétés.

M. le Président. — M. Luciani propose au Congrès d'émettre le vœu dont je vais donner lecture. Mais je fais remarquer par avance qu'il me semble que ce vœu ne peut qu'être pris en considération par le Congrès et renvoyé à l'étude de la commission. Voici le texte de ce vœu :

Considérant les nombreux scandales, le plus souvent demeurés sans sanction, auxquels ont donné lieu l'administration et la gestion des Banques et Sociétés commerciales, industrielles et autres faisant appel au crédit public ;

Le Congrès émet le vœu :

Que soient supprimées les actions à vote plural ;

Que les administrateurs de Sociétés soient tenus de fournir un cautionnement en numéraire et qu'ils soient solidairement responsables, non seulement jusqu'à concurrence du montant de leurs actions, mais encore de l'universalité de leurs biens personnels ;

Que les administrateurs n'aient pas le droit de prendre part aux votes relatifs à leur gestion dans les assemblées générales, ordinaires et extraordinaies ;

Que soient nominalisées toutes les actions au porteur ;

Que dans les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, un actionnaire ne puisse pas avoir plus de 50 voix quelque soit le nombre d'actions qu'il possède ;

Qu'aucun emploi ne puisse être occupé dans une banque ou société faisant appel au crédit public par un parent de l'un des administrateurs de l'établissement ;

Qu'aucun tantième ou jeton de présence ne puisse être attribué aux administrateurs que tout autant que les actionnaires et obligataires auront reçu un intérêt de 5 % ;

Qu'il sera interdit de faire partie de plus d'un conseil d'administration à moins que ces fonctions ne donnent lieu à aucune espèce de rémunération ;

Qu'un corps spécial de commissaires aux comptes sera créé et que ceux-ci seront pécuniairement respon-

sables de leurs affirmations et déclarations sans préjudice de la déchéance qui pourra être prononcée contre eux ;

Qu'il sera légalement interdit aux sénateurs et députés d'être administrateurs ou avocats-conseils de Banques et Sociétés anonymes et de plaider pour des Banques et Sociétés dans le ressort de la Cour d'appel où se trouve leur circonscription. »

Plusieurs membres. — Non ! sur tout le territoire.

M. Luciani. — Soit ! Je supprime donc les derniers mots de mon vœu : « Dans le ressort de la cour d'appel où se trouve leur circonscription ».

M. Sennac (*Seine-et-Oise*). — Je demande simplement qu'on ajoute à la responsabilité des administrateurs celle des banques ou banquiers qui auront sciemment fait de la cavalerie et entraîné, de ce fait, la faillite de sociétés. (*Applaudissements.*)

Les grosses affaires qui ont fait appel au crédit de l'Etat pour se renflouer, les autres grosses affaires qui ont ruiné l'épargne publique n'ont pu agir qu'avec la complicité des grands établissements de crédit, y compris la Banque de France. (*Applaudissements.*)

Par conséquent, je demande qu'on ajoute que les banques et banquiers qui se seront prêtés à des « manœuvres de cavalerie » seront solidaires des administrateurs. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je consulte le Congrès sur la prise en considération des conclusions du rapport de M. Albert Kahn et des additions proposées par les citoyens Luciani et Sennac.

(Le Congrès prononce la prise en considération.)

BULLETIN DE SANTE DE M. LE PRESIDENT HERRIOT

M. le Président. — Le Congrès sera certainement heureux d'avoir connaissance d'un télégramme que

vient de recevoir le secrétaire particulier de notre cher président Herriot et qui est ainsi conçu :

« Mieux persistant. » (*Applaudissements.*)

Vous permettrez à un ancien et modeste collaborateur du président Herriot, aux heures difficiles de 1926 de s'associer à son tour et d'associer le Congrès aux vœux ardents et affectueux que nous formons pour son prochain rétablissement et, dès à présent, pour l'allégement de ses souffrances (*Applaudissements.*)

VŒU SUR LA PROTECTION DU DROIT AU TRAVAIL

M. LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à Mme Kraemer-Bach, qui désire soumettre au Congrès un vœu sur la protection du droit au travail.

Mme KRAEMER-BACH. — Je suis chargée par plusieurs de mes amis de vous présenter un vœu.

Nous assistons en ce moment à une offensive assez singulière des pays où règne la dictature. Elle s'exerce contre un des droits les plus inhérents à la personne humaine, un des droits les plus absolus : le droit au travail.

Dans l'Italie fasciste comme dans l'Allemagne hitlérienne, on essaie de diminuer le droit au travail de certains individus, soit à cause de leur sexe, soit à cause de leurs origines, soit à cause de leur religion ou de leur race. C'est absolument inadmissible.

Mais cela ne nous regarderait pas si nous n'assistions en France à une propagande qui a lieu surtout dans une presse de droite, pour des raisons que nous devinons trop bien, et qui a une origine que je vais vous révéler, car je la connais d'une façon très précise. Elle vient du Vatican.

Dans la presse française de droite, se livrent des attaques insidieuses contre le droit au travail de certains individus et, bien qu'à de nombreuses reprises nos congrès successifs se soient prononcés en faveur de la liberté totale de tous les citoyens, dans

toutes les circonstances et bien que, l'an dernier, entr'autres, un vœu particulier ait été émis à ce sujet, il nous a paru nécessaire, pour les besoins et les facilités de notre propagande, d'affirmer une fois de plus que le droit au travail de tous les Français, quelles que soient leurs origines, quel que soit leur sexe, quelle que soit leur confession, est imprescriptible et ne saurait être réduit par personne.

Voici, en conséquence, le vœu que je soumets à votre approbation :

Le Congrès, considérant qu'il est nécessaire, au moment où les dictatures tendent à réduire l'indépendance des individus, d'affirmer une fois de plus le principe de la liberté de tous les citoyens; considérant que cette liberté comprend le droit au travail, égal pour tous, proclame à nouveau que le droit au travail ne saurait dépendre ni du sexe, ni de la race, ni de la religion. (Applaudissements.)

M. le Président. — Je mets aux voix le vœu présenté par Mme Kraemer-Bach.

(Ce vœu est adopté à l'unanimité.)

LA RADIO-DIFFUSION ET LE CINEMA

M. le Président. — La parole est à M. Michel, qui doit faire au Congrès une communication sur la radio-diffusion et le cinéma.

M. Michel, *rapporteur*. — Au début de cette année, la commission de tactique et de propagande que préside Robert-Louis, s'étant rendu compte de l'importance que présentaient la radio-diffusion et la propagande par radio, a créé une sous-commission dont la tâche était d'examiner les divers aspects de ce problème complexe.

Cette sous-commission a effectué un travail important. Des personnalités éminentes y sont venues collaborer. Nous avons des rapports, notamment de nos

amis Ricou, Varenne, Rigollet, qui envisagent l'organisation de la radio-diffusion et aussi son utilisation possible pour la propagande du Parti dans un avenir immédiat.

Cette question étant beaucoup trop complexe pour que nous puissions l'examiner ce soir dans son ensemble, la sous-commission, réunie hier, a décidé de vous proposer le vote d'un vœu qui est le minimum de ce que nous puissions réaliser immédiatement.

Je profite de cette occasion pour demander aux parlementaires ici présents et qui s'intéressent à cette question de la radio de bien vouloir collaborer avec la sous-commission et de l'entourer de leurs avis, afin d'éviter ce qui s'est produit cette année.

En effet, un vœu adopté par cette sous-commission et ratifié par la commission de tactique et de propagande n'avait pas la complète approbation des parlementaires éminemment qualifiés qui n'avaient même pas connaissance de l'existence de notre sous-commission.

Etant donnée l'importance de cette question, je demande à tous les parlementaires qui peuvent nous entourer de leurs conseils de ne pas manquer de le faire au cours de l'année qui va suivre.

Cela dit, voici le vœu qui vous est présenté par la sous-commission :

Le Congrès du Parti républicain Radical et Radical-Socialiste, réuni à Vichy, soucieux d'utiliser les moyens modernes de diffusion et d'information pour faire connaître les points de vue, les thèses et les doctrines du Parti, en présence des faits et des problèmes politiques, économiques et financiers, donne mandat à la Sous-Commision de Radio-Diffusion et de Cinéma d'entreprendre et de poursuivre, d'accord avec le Bureau du Parti et sous son contrôle, toutes démarches pour l'organisation pratique et la mise en œuvre progressive de son programme de diffusion et d'information, en se mettant en relations et en établissant des ententes avec les différents organismes techniques.

Le Congrès charge, en outre, ses mandataires de poursuivre l'étude de l'organisation de la Radio-

diffusion et de l'utilisation rationnelle du réseau d'Etat français pour les informations internationales.

Le Congrès demande enfin que soit reprise, pour exécution, la proposition adoptée par le Congrès de Toulouse, visant à pourvoir les Communes de France de postes récepteurs de T.S.F. et d'appareils de projections cinématographiques.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Michel.

(Ces conclusions sont adoptées.)

LA PROPAGANDE

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle l'examen des questions de propagande.

La parole est à M. Jean Laffay, secrétaire général de la Commission de tactique et de propagande.

RAPPORT SUR LA PROPAGANDE GENERALE

M. JEAN LAFFAY. — L'union des gauches, scellée aux élections de mai 1932, ne s'est pas démentie depuis le Congrès de Toulouse. Que ce soit sous le signe Herriot ou le signe Daladier, le pays semble s'être fait à l'Ere radicale.

La politique pure a tenu relativement peu de place et c'est heureux, si l'on considère le nombre et la complexité des problèmes qui ont sollicité l'action gouvernementale et parlementaire.

Cette situation, qui pourrait d'ailleurs ne plus durer beaucoup, a exercé ses répercussions sur l'activité de notre Commission où les questions de tactique ont cédé le pas à celles de propagande. Car la tactique est affaire d'opportunité. L'on ne saurait préjuger de ses tendances et à son endroit il n'est guère possible d'établir une doctrine rigide, tant, en dehors de notre Parti, les frontières des groupements demeurent encore indécises.

Il y a mieux. L'homogénéité du Parti radical et radical-socialiste, sa puissance réelle, dans le pays et dans les deux assemblées, son programme, semblent devoir polariser des forces situées sur nos deux ailes.

La prudence exige donc de laisser ce regroupement s'opérer naturellement avant d'examiner l'attitude à prendre lors du premier grand choc électoral en vue. Nous sommes dans une période de calmes électoraux.

Mais il faut aider la fortune et, d'ores et déjà, notre but doit être la préparation de succès encore plus décisifs en 1934 et 1936. C'est cette préoccupation dominante qui a inspiré les travaux de la Commission de tactique et de propagande. Il faut dire, d'ailleurs, que sur tous les points qu'elle a abordés elle n'a eu qu'à suivre le plan des réalisations annoncées et promises dans les rapports présentés aux congrès de Paris et de Toulouse.

LA MAISON DU PARTI

La vie d'un grand parti exige le fonctionnement régulier des organismes permanents ou occasionnels qui l'animent, et la mise à leur disposition des moyens matériels indispensables.

Ces conditions n'étant pas réunies au siège actuel, notre Commission, en étroite liaison avec le Secrétaire général et le Bureau du Parti, a examiné des suggestions diverses pour se rallier enfin à la solution que chacun connaît maintenant.

Sans rien abandonner de son caractère Valoisien, les nouveaux locaux sont situés au 1, place de Valois, le Parti occupera, dès la fin de l'année, des locaux suffisants.

Rendons ici un éclatant hommage à Albert Milhaud pour l'activité qu'il a déployée en faveur de cette réalisation. (*Vifs applaudissements.*)

LES JEUNESSES RADICALES

« Il faut faire une politique jeune ! », s'écriait à Apt le Présdent Daladier.

Comment un Parti pourrait-il faire une politique jeune s'il négligeait la jeunesse ?

L'effacement graduel de notre Parti serait certain s'il n'allait pas puiser des sources nouvelles de « dynamisme » dans les couches de cette vibrante génération montante que, de toutes parts, l'on appelle à l'action. (*Applaudissements.*)

Les Jeunesses Radicales trouvent déjà une large place dans le mouvement de la jeunesse française. Leur présence au Congrès de Vichy témoigne mieux que tous les éloges de l'effort déjà accompli.

La Commission de Tactique et de Propagande a été unanime à approuver les statuts de la nouvelle organisation. Demain, comme hier, elle ne ménagera ni ses encouragements, ni son soutien au Président Roger Huss, au Secrétaire général Roland Manescau (*applaudissements*) et à tous ceux qui ont été les principaux artisans de la croisade de nos idées parmi les hommes de leur génération.

Cadets du radicalisme et jeunes radicaux constituent des éléments de puissance et d'action auxquels on peut faire appel en faveur du rayonnement du Parti.

L'OFFICE MUNICIPAL

Il suffit d'analyser la composition politique du Sénat pour juger de l'importance de l'effort municipal que nous devons accomplir si nous voulons maintenir nos positions dans la Haute Assemblée. Or, dans ce domaine, certains partis disposent, à leur siège central, d'organismes susceptibles de renseigner toutes les municipalités qui s'adressent à eux en ce qui touche les initiatives édilitaires ; en raison de la complexité et parfois même de la technicité des problèmes qu'ils ont à résoudre, on peut juger de l'intérêt que présente pour la propagande l'existence de tels services spécialisés.

Désormais, cette lacune dans notre organisation sera comblée. Les propositions de la Commission de Tactique et de Propagande ayant reçu l'approbation du Bureau du Parti, l'Office Municipal pourra, dès

les élections de 1934, prêter son cours bénévole à tous les militants qui auront besoin de recourir à lui.

Pour qu'aucune suspicion ne naisse autour de cette création, il a été décidé que l'Office Municipal fonctionnerait sous l'égide du Parti et donnerait ses consultations gratuitement. (*Applaudissements.*)

LES ŒUVRES SOCIALES

Aux réalisations collectives déjà énumérées, nous devons ajouter les initiatives individuelles de deux de nos militantes déjà bien connues et que leurs qualités de cœur ont instinctivement portées vers le domaine social.

Mme Eliane Brault a fondé à Fublaine (S.-et-M.) « La Solidarité sociale », œuvre destinée à héberger pendant leurs vacances des jeunes radicaux. (*Applaudissements.*)

Mme Meignan a, de son côté, créé l'œuvre de la « Layette » dont le titre indique assez le but qu'elle poursuit. (*Applaudissements.*)

A l'une et à l'autre, nous disons que leurs généreuses intentions complètent heureusement l'activité parfois un peu trop positive que poursuit notre Commission, composée en grande majorité d'éléments masculins.

Tel est le bilan d'une année d'activité des nombreux militants qui ont apporté leur concours si éclairé aux travaux de notre Commission.

LES DEJEUNERS MENSUELS

On ne saurait mieux annoncer l'avenir qu'en le faisant précéder d'un retour à une coutume que la Commission a décidé de reprendre : les déjeuners mensuels. Mieux se connaître, échanger des idées autour d'une table garnie d'amis, c'est tout un programme.

Nos escomptons un franc succès pour les Déjeuners mensuels ainsi que pour les sorties champêtres.

LA RADIODIFFUSION

Comme moyen de propagande par la transmission rapide de la pensée, la Radiodiffusion constitue incontestablement l'arme la plus puissante qu'un parti puisse utiliser.

Une communication de notre ami Michel, secrétare général de notre Sous-Commission de la Radiodiffusion et du Cinéma, vous fera connaître nos travaux et nos vœux.

VERS UNE ORGANISATION RATIONNELLE ET COMPLETE

Nous avons déjà eu l'occasion, au Congrès de Toulouse, de faire allusion aux suggestions de nôtre ami Guy Aroud, de Lyon. Nous lui devons maintenant un plan complet et homogène où les diverses formes de la propagande s'harmonisent et se complètent de la façon la plus heureuse.

Il faut, en effet, se faire à cette idée que pour rester en liaison et en union avec le gros du corps électoral, il est indispensable d'exercer une influence puissante et permanente.

Un grand parti a mieux à faire qu'à défendre ses positions, il doit constamment avoir en vue le combat à mener sur les points du territoire qui ont échappé à son action.

Ce sont là, certainement, les idées directrices qui ont inspiré Guy Aroud, dont le travail, véritable chef-d'œuvre, ne laisse aucune place au hasard. (*Applaudissements.*)

Sans revenir sur le détail de ce qui a été dit à Toulouse, sur les moyens préconisés en matière de propagande orale, écrite et visuelle, nous pensons que, sur les deux premiers points, un effort peut être immédiatement entrepris.

La propagande par la parole ?

Mais quel parti pourrait mieux que le nôtre triompher dans ce domaine le jour où les tournées seraient organisées avec méthode ?

La propagande écrite ?

Ici encore c'est plus affaire d'organisation que de création, notamment pour cette presse radicale qui fleurit jusque dans les petites villes de province et à laquelle il a manqué un instrument de liaison réalisant une collaboration et une solidarité fructueuses.

La politique est œuvre de mouvement.

La Commission de Tactique et de Propagande, d'accord avec les organismes directeurs du Parti, poursuivra, nous en sommes sûrs, en 1933 et 1934, son louable effort pour doter les élus, les candidats et les simples militants de tous les moyens d'action capables de les soutenir et de faire triompher les idées que d'aucuns s'approprient, faute par nous de les mettre en valeur. (*Applaudissements.*)

Le Président. — La parole est au citoyen Willard.

M. Willard (*Alpes-Maritimes*). — Le débat qui s'institue en ce moment revêt pour vous et pour le Parti une importance capitale et il est nécessaire qu'il se déroule aussi complètement que possible.

J'entends que, dans ce débat, il ne s'établisse pas une friction entre les militants, d'une part, et le bureau du comité exécutif, d'autre part, parce que nous sommes ici pour nous indiquer les solutions auxquelles, en matière de propagande, nous entendons nous arrêter. Dans cet ordre d'idées, vous êtes aptes, militants, à donner vos directives et vous avez le droit de dire que, sur ce terrain, vous entendez avoir le dernier mot. (*Applaudissements.*)

Je veux rendre d'abord hommage à M. Herriot, qui est le premier propagandiste de notre Parti. (*Applaudissements.*) A Marseille, dans une réunion de la Fédération régionale du Sud-Est, il a insisté d'une manière toute particulière, devant plusieurs milliers d'auditeurs, sur l'importance capitale et la nécessité d'un effort de propagande dont il sentait sans doute lui-même, à l'heure où il parlait, que cet effort était insuffisant et indigne de notre grand Parti.

Cette propagande, indispensable au développement de notre Parti, conditionne notre majorité

parlementaire et la solidité du gouvernement actuellement au pouvoir. Par répercussion, cette question de propagande, dont certains paraissent vouloir faire fi, conditionne l'existence, la survivance et la force du régime lui-même.

Au mois de mai 1932, ce Parti s'est présenté devant le pays avec un programme qui lui valut la confiance des masses républicaines. Notre Parti a aujourd'hui la légitime fierté d'avoir entrepris et réalisé déjà sur plusieurs points ses promesses. Mais les événements vont vite et vous reconnaîtrez avec moi que la situation présente, aux multiples points de vue intérieur, économique, financier, international, ne permet plus les solutions partielles, ni les palliatifs provisoires, mais exige, au contraire, impérieusement, des solutions énergiques et immédiatement applicables.

Il est nécessaire de vous souvenir qu'ayant pris des engagements devant ce pays, vous avez le devoir inéluctable d'apporter des solutions correspondantes, faute de quoi tout effort de propagande que vous puissiez tenter sera vain dans nos masses républicaines. Il ne sert à rien de nier les difficultés ou de biaiser avec elles. Ce qu'il faut, c'est oser les affronter et vouloir fermement les vaincre.

Dans ce pays qui souffre à son tour de toute sorte de maux, en présence de l'urgence des périls que vous connaissez, notre Parti doit, dans les semaines à venir, prouver son attitude à gouverner et à triompher des difficultés ; sans quoi nous serions contraints d'abandonner le gouvernail aux hommes qui guettent nos défaillances et n'ont que le seul souci de proclamer la faillite de la démocratie et du régime parlementaire.

Ce bref préambule était nécessaire avant d'entrer dans le fond même du sujet qui nous concerne et qui est la propagande générale de ce Parti.

Cette propagande devrait être organisée, cette fois, sur des bases solides, rationnelles et méthodiques d'après un plan bien conçu, pour lequel le congrès aura fait confiance à une commision de tactique et de propagande qui aura pour mission, coûte que

coûte, quelles que soient les difficultés de réalisation, de l'exécuter point par point.

Ce n'est pas la première fois qu'on nous présente un plan de propagande. Nous avons eu l'an dernier, à Toulouse, un rapport général qui était une œuvre remarquable, un travail considérable qui n'a pu être entendu par la plupart des congressistes.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général*. — C'était un travail incomparable.

M. Willard (*Alpes-Maritimes*). — Un travail incomparable dont je veux rendre hommage à son auteur, M. Robert-Louis, et j'ajoute que vous avez consacré l'affection et l'amitié qui vous lient à M. Robert-Louis en le portant, par une majorité considérable, à la vice-présidence du Parti. (*Applaudissements.*)

Il est regrettable que ce rapport de M. Robert-Louis n'ait pas été entendu par le congrès. Un certain nombre d'entre nous ont connu ce rapport, ils ont vu qu'il était le résultat d'un vaste travail, d'une étude complète, qu'il prévoyait tout et qu'il conditionnait véritablement l'avenir du parti et son développement futur.

Qu'a-t-on réalisé depuis l'adoption, à l'unanimité, du rapport de M. Robert-Louis à Toulouse ? D'autre part, a-t-on tenu compte d'un ordre du jour que j'ai eu l'honneur, à ce moment, de faire acclamer par le congrès, qui prévoyait un effort particulier dans les départements où la lutte est le plus difficile et où nous n'avons pas encore de représentation parlementaire ?

Aussi bien sur le rapport général sur la propagande que sur la nécessité de tenter un effort spécial dans les régions défavorisées, je considère que l'année passée ne nous a pas donné les satisfactions que nous attendions.

Cette année, on vous apporte un rapport dont l'auteur est le citoyen Guy Aroud que je n'ai pas l'honneur de connaître, mais que je félicite cordialement pour le travail très complet qu'il a fourni et à qui la commission et le bureau ont déjà rendu hommage.

Mais c'est toujours la même chose ! Ce plan est peut-être trop important, trop détaillé et je crains qu'on fasse à son exécution le même sort qu'aux précédents.

Nous sommes à une époque difficile. Nous avons besoin d'un effort de propagande. Je m'excuse d'apporter cette précision un peu décevante que les cartes délivrées par le bureau de notre Parti sont moins nombreuses que l'année dernière. A l'heure où ce parti est arrivé au pouvoir dans l'enthousiasme des masses populaires républicaines du pays, une propagande bien organisée devrait tenir compte de ces éléments essentiels lui permettant d'attirer à lui les hésitants, aussi bien sur son aile droite que sur son aile gauche, mais surtout parmi ces masses encore indifférentes qui, par la carence de notre propagande, ne savent pas ce qu'est le Parti radical et radical-socialiste. (*Applaudissements.*)

Cependant, nous avons eu la satisfaction de constater, dans ce magnifique congrès de Vichy, la part considérable prise par les militants dans les débats et les facilités qui, cette fois, leur ont été données dans la plupart des cas pour leur permettre d'exprimer aussi largement que possible leurs opinions et leurs thèses, quelles qu'elles soient et quel qu'en soit le sens.

C'est un fait acquis et, malgré quelques mouvements divers, malgré quelques légères frictions, nous ne devons cesser d'établir une liaison directe, cordiale, fraternelle et intime entre nous et les parlementaires qui, pour nous, dans les jours de congrès, ne sont que des militants. Nous devons leur faciliter la tâche.

Je profite de cette circonstance pour dire qu'on a peut-être été injuste tout à l'heure en ne facilitant pas la tâche du président de séance, M. Bazile, qui est un propagandiste sur lequel on peut compter. A Marseille, dans le Var, dans les Alpes-Maritimes, il s'est mis à la disposition de nos comités pour aller porter la bonne parole radicale partout où on le désirait. (*Applaudissements.*)

Ayant rendu à chacun son dû, je ne suis pas rassuré sur l'avenir de notre propagande. Il est néces-

saire que vous, militants, qui êtes en grande majorité dans cette salle, vous manifestiez votre volonté résolue qu'à partir de demain, sur ce point particulier, nos méthodes de travail se modifient dans un sens meilleur.

Je voudrais souligner tout particulièrement la gravité particulère de la décision que vous devez prendre sur ce point et l'importance que vous devez attacher aux résolutions que vous aurez prises et qui devront être considérées comme des ordres impératifs adressés à la commission de tactique et de propagande du Parti d'avoir à nous apporter, en 1934, le résultat de ses travaux, c'est-à-dire un compte rendu d'activité disant : « Vous nous aviez donné mission, au congrès de Vichy, de faire de la propagande, nous avons fait de la propagande ».

Tout à l'heure, on a parlé de T.S.F. et de cinéma. Je suis tout disposé à considérer que la T.S.F. et le cinéma peuvent être d'excellents moyens de propagande ; mais, dans la circonstance, on met la charrue avant les bœufs, car il y a deux choses qu'il faut réaliser en matière de propagande avant de songer à l'accessoire : d'abord, des tournées d'orateurs à travers le pays ; ensuite, une documentation écrite qui sera adressée toutes les semaines ou toutes les quinzaines aux comités adhérents à notre Parti. (*Applaudissements.*)

Je m'excuse de faire des critiques ; mais je crois me rappeler que, lorsque j'étais jeune militant, la rue de Valois adressait régulièrement aux comités des enveloppes jaunes contenant une documentation assez importante sur l'activité du groupe parlementaire du Parti, sur les questions essentielles intéressant le Parti dans les jours ou les mois à venir et sur lesquelles on consultait les comités pour qu'ils fassent connaître leurs vœux et suggestions.

Cette documentation facilitait notablement le travail de nos comités. Quand on faisait une réunion, on avait un ordre du jour tout prêt, on pouvait dire certaines choses infiniment intéressantes qu'aucun autre moyen ne nous permet de connaître, car la documentation du Parti se fait à Paris, à côté du

gouvernement, dans les couloirs du Parlement et nous n'avons pas, dans nos lointaines provinces, la possibilité de réunir cette documentation.

En ce qui concerne les tournées en masse d'orateurs, les partis adverses font un effort de propagande considérable, méthodique, raisonné, et ce, depuis des années. On va nous parler d'argent. Je ne suis pas sûr que ces partis, du moins ceux qui sont à notre gauche, aient des possibilités supérieures aux nôtres. Mais peut-être, militants, leurs militants ont-ils un esprit de sacrifice et de dévouement supérieur au vôtre ; ils consentent, dans cet ordre d'idées, des sacrifices auxquels vous ne consentiriez pas, car, toutes les fois qu'on vous demande quelque chose pour le Parti, vous estimez que c'est excessif. (*Mouvements divers.*)

Il faut que la commission de tactique et de propagande facilite votre travail. Il faut qu'on vous envoie des orateurs, sans que vous ayez à payer leurs frais de déplacement, mais il est entendu qu'une fois chez vous, vous leur procurerez tout ce dont ils ont besoin. (*Mouvements divers.*)

Ne voyez dans mes paroles que le désir du militant de voir progresser ce Parti dans les régions où nous croyons qu'un terrain favorable s'offre à nos efforts et où nous nous sentons un peu seuls et insuffisamment soutenus. Il n'y a pas la moindre amertume dans ce que je dis.

Nos fédérations désirent voir des orateurs, parlementaires ou non, dont notre Parti est largement pourvu, aller dans les départements, prendre la parole sur des points déterminés, au sein des comités, au siège des fédérations. Il faut que ces réunions soient largement ouvertes à tous les citoyens et qu'il soit permis, à cette occasion, de faire véritablement œuvre de propagande en faisant connaître la doctrine et le but du Parti. En effet, l'ignorance de certains citoyens de ce pays est totale quant à notre doctrine et notre but.

On a raconté que le parti radical-socialiste était un parti de « chambardement ». D'autres ont dit que nous étions un parti de « bourgeois arriérés ».

Nous ne sommes ni l'un ni l'autre.

Par conséquent, notre effort de propagande doit porter sur ces deux points : des tournées d'orateurs aussi fréquentes que possible, d'une part ; puis, une simple documentation envoyée périodiquement afin de renseigner nos amis et ceux qui sont susceptibles de venir à nous. Voilà les deux choses essentielles sur lesquelles j'attire votre attention.

Le rapport sur la propagande générale qui vous a été présenté contient, certes, un certain nombre d'idées excellentes ; mais je crains qu'il ne néglige ces éléments essentiels que je viens de vous énumérer.

Notre camarade Jean Laffay a dit que la première chose à faire était de reprendre une tradition qui consiste à organiser des déjeuners mensuels et des sorties champêtres.

Je n'y vois pas d'inconvénient, mais je vous demande jusqu'à quel point nous pouvons considérer que ces déjeuners et ces réunions serviront efficacement la cause de la propagande.

M. Fabius de Champville. — Ce sont des cas d'espèce.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Si nous voulons laisser à d'autres orateurs le droit de s'exprimer et, à quelqu'un qui n'est pas très loin de moi, celui de dire combien il y a d'aberrations dans tant de choses qui sont dites et qui ne sont pas exactes sur la propagande de notre Parti, je demande à notre collègue Willard de bien vouloir conclure.

En fait de propagande, je ne voudrais pas que l'opinion de nos auditeurs fût troublée et que nous passions pour des gens tout à fait démunis, alors que nous avons les plus beaux instruments de propagande, les organes les plus retentissants, des orateurs parlementaires de premier ordre, qui sont les propagandistes chefs du parti et, à côté, une presse radicale, petite ou grande, qui est le plus merveilleux des outils. (*Applaudissements.*)

Allons-nous laisser dire que notre Parti est démuni ?

Bien que je n'aie qu'indirectement la charge de la propagande, comme des grands intérêts de notre Parti, laissez-moi dire à un certain nombre d'orateurs qu'ils font une curieuse propagande à leur Parti en critiquant ainsi son œuvre ! (*Très bien ! très bien ! Interruptions sur divers bancs.*)

Mes chers amis, vous ne m'empêcherez pas de dire qu'il y a une singulière différence entre l'attitude de ceux qui nous critiquent et celle des militants des partis de droite ou d'extrême-gauche qui multiplient les encouragements aux bons artisans de leur œuvre, qui vantent même leurs mérites, et qui font ainsi en faveur de leurs idées la plus efficace des propagandes.

Ici, au contraire, malgré les résultats électoraux d'hier, malgré notre presse agissante, malgré notre incomparable propagande orale, je ne rencontre que récriminations !

Mes chers collègues, je proteste contre cette façon d'interpréter l'œuvre de notre Parti. (*Applaudissements.*)

M. Willard (*Alpes-Maritimes*). — Je vais conclure. Je crois qu'on a mal interprété ce que j'ai dit. Je rappelle que j'ai pris ici, il y a moins de 48 heures, une attitude qui n'était nullement de critique puisque l'on a bien voulu reconnaître que je traduisais le sentiment à peu près unanime de cette assemblée. (*Applaudissements.*)

J'ai reçu mandat de la Fédération régionale du Sud-Est, forte de dix départements, de faire l'exposé que vous avez entendu. Je crois ne pas m'être écarté de mon mandat ; j'entends tout simplement qu'on m'écoute. (*Applaudissements.*)

Vous demandez, militants, le concours effectif, complet et de chaque instant du bureau du comité exécutif et de la commission de tactique et de propagande, de nos groupes parlementaires, qui comptent tant d'orateurs éminents et, en fin de compte, du gouvernement qui, en certaines circonstances, a la possibilité, avec des moyens très simples, qui ne lui coûtent rien et qui ne le dérangent

d'aucune manère, de faciliter l'aboutissement définitif de l'œuvre de propagande à laquelle vous vous consacrerez à partir de demain avec un zèle nouveau et un dévouement inlassable.

Encore une fois, M. Albert Milhaud s'est trompé s'il a interprété mes déclarations comme des critiques ou comme une cabale dirigée contre qui que ce soit.

Je vous demande de dire si vous estimez qu'un effort de propagande, peu compliqué, sans T.S.F., ni cinéma, mais immédiat, verbal, écrit, est nécessaire. Si vous l'estimez, vous le direz et le bureau considérera avoir reçu mandat de l'exécuter. (*Très bien !*)

D'autre part, je prends la responsabilité personnelle des paroles que je vais prononcer et je n'entends pas m'abriter derrière la Fédération régionale du Sud-Est. Je veux simplement apporter des faits pour lesquels j'ai été mandaté par la Fédération départementale des Alpes-Maritimes, assuré que les faits que je vais évoquer avec douleur à cette tribune intéressent d'autres départements où ils se sont également produits. J'entends parler de la corruption électorale. (*Applaudissements.*)

Le sujet dont je vais vous entretenir se rattache d'ailleurs directement à la propagande.

Lorsque nous combattons nos adversaires, nous cherchons, avec des paroles de bon sens, à convaincre les foules républicaines, et même les masses non républicaines, qu'entre les doctrines qui leur sont offertes, d'un côté des doctrines rétrogrades, de l'autre des doctrines de chambardement, la nôtre est la meilleure.

Mais où le combat devient difficile, c'est lorsque, abordant le débat en toute loyauté, on se heurte à un mur d'argent.

Il est nécessaire que vous sachiez qu'il est encore des circonscriptions, peu nombreuses sans doute — ne généralisons pas un état de choses qui n'a pas empoisonné le pays tout entier — où l'argent joue un rôle néfaste dans les consultations électorales,

sur tous les terrains, municipal, cantonal, législatif. et même sénatorial.

C'est ainsi qu'il se produit des faits pénibles. Il arrive qu'une fédération républicaine s'est choisi un candidat dont elle pense qu'il a les qualités voulues et la compétence nécessaire pour représenter utilement les intérêts généraux. Elle l'envoie à la bataille. Cet homme est assuré de triompher s'il n'a en face de lui que des adversaires qui abordent la bataille avec la même franchise. Mais que vaut son courage s'il passe près de lui un candidat qui ne dit rien, qui se contente de distribuer des fonds ? C'est celui-là qui gagnera la partie !

C'est pour cette raison que je voudrais attirer votre attention sur un fait qui s'est passé dans notre département. L'un des nôtres a été lancé dans la bataille par ma Fédération. Il a été honteusement combattu dans une élection sénatoriale par un Français de fraîche date qui, à l'aide de ses nombreux millions, s'est assuré le siège sénatorial qui devait revenir à notre ami M. Lefranc, président de la Fédération des Alpes-Maritimes.

C'est le secret de Polichinelle !

J'ai tenu, à la fin de ce débat, à vous dire que ces faits sont regrettables. A-t-on les moyens de les combattre ? Oui. Existe-t-il une législation, un outillage de lois, d'arrêtés ou de règlements qui permet de poursuivre la corruption électorale lorsqu'elle s'étale au grand jour, comme cela s'est produit ? Je le crois. Est-il possible d'arrêter et d'emprisonner les gens quand on les prend en flagrant délit de distribution de billets le matin même d'une élection dans un but avoué ?

Si ces moyens existent, il faut qu'il soit entendu qu'on les utilisera.

Je pose là un problème d'une certaine gravité. Je vous prie d'y réfléchir.

Puisque le gouvernement radical est au pouvoir, et qu'il est représenté dans tous nos départements par des autorités de l'ordre administratif et judiciaire, il est nécessaire que le parti radical défende ses candidats, lorsqu'ils affrontent la bataille devant

le suffrage universel comme devant le suffrage restreint, contre les méfaits, je dirai même les horreurs de la corruption.

Je conclus. Lorsque ces faits existent, qu'ils sont publics et reconnus de tous, il est nécessaire qu'ils soient poursuivis et réprimés avec la dernière rigueur. Si vous pensez comme moi, vous le manifesterez dans un texte. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Trois orateurs sont encore inscrits dans ce débat. Je les prie de condenser leurs observations dans toute la mesure du possible.

La parole est à M. Thiébault.

M. Gaston Thiébault (*Meuse*). — La Fédération de l'Est m'a mandaté pour présenter au Congrès quelques observations au rapport sur la propagande.

Après M. Willard, il me reste, sur la partie critique, bien peu de choses à dire.

Je vais apporter ici l'impression d'un militant de province et je veux dire au bureau, en toute amitié, les sentiments que beaucoup d'entre nous éprouvent.

Avant tout, permettez-moi, pour être loyal, de rendre hommage au président de la Commission de propagande, à ce vaillant militant qu'est M. Robert-Louis, dont le style est si séduisant et la voix si convaincante. (*Applaudissements.*)

Je voudrais maintenant marquer devant le Congrès que la grandeur du Parti radical est due non seulement à la beauté de son idéal, à l'excellence de son programme, comme l'a dit M. Jean Laffay, et au talent magnifique de ses chefs, mais qu'elle est due surtout à la création multipliée et à l'action incessante dans tout le pays de ces Comités radicaux-socialistes qui constituent l'armature de la démocratie et qui restent pour demain, en face du fascisme comme en face de l'équivoque réactionnaire, sa sauvegarde et sa raison supérieure. (*Applaudissements.*)

Je demande au Bureau de songer que la base essentielle de la propagande est la constitution de comités républicains dans chaque village. Je dis « dans chaque village » et je m'explique.

Je pense que les fédérations départementales et les comités cantonaux ne peuvent avoir de vie, de force, de flamme que si, dans chaque village, les républicains sont réunis pour opposer à l'assaut réactionnaire la volonté concertée et cohérente de tous les démocrates.

Puisque cette propagande doit se faire dans le cadre local, je demande qu'on l'organise très rapidement. C'est en 1935, en effet, qu'auront lieu les élections municipales, et elles conditionneront très étroitement les élections législatives de 1936. C'est donc dans le cadre local qu'il faut faire porter notre premier effort.

Avant tout, nous devons tenter — tâche des plus nécessaires — de réaliser l'unanimité fraternelle des militants. Si je jette un regard sur nos voisins hors de nos frontières, je constate que la division est quelque chose de terrible, et que les partis en meurent parfois. Donc, tout d'abord, l'unanimité fraternelle... (*Protestations. Bruit.*)

M. Sennac (*Seine-et-Oise*). — Nous ne sommes pas venus ici pour écouter des discours-programmes, mais pour travailler utilement. Nous voulons des propositions pratiques. Voilà deux discours que nous entendons qui ne riment à rien quant à l'organisation de la propagande. Je demande au Bureau de rappeler l'orateur à la question. (*Applaudissements.*)

M. Gaston Thiébault (*Meuse*). — Je ne comprends vraiment pas qu'on veuille empêcher ceux qui font leur devoir d'exprimer librement leur opinion. J'ai le droit de dire ce que je pense et je demande qu'on me laisse poursuivre. Et, puisqu'on veut que j'aborde immédiatement le côté pratique (*exclamations*), je demande à mes amis du Bureau de ne pas oublier que, si la propagande par la radiodiffusion ou le cinéma peut présenter un intérêt, l'essentiel est de réaliser une propagande par la parole.

Voix diverses. — On l'a dit !

M. Gaston Thiébault (*Meuse*). — Il faut d'abord faire la propagande dans les villages.

Je m'adresse maintenant aux parlementaires qui sont dans cette salle et je leur dis que, lorsqu'un orateur de province se rend dans un village, il n'a guère de succès parce qu'il n'apporte pas avec lui l'attrait de la nouveauté. Au contraire, un orateur venant d'une autre région trouve en face de lui un public plus nombreux, mieux disposé à l'écouter, et qui emportera de la réunion des idées nouvelles.

C'est pourquoi je demande à mes amis parlementaires, qui jouissent d'un prestige considérable, de nous aider un peu plus qu'ils ne le font maintenant. Je leur demande surtout de venir dans les régions déshéritées, où l'influence radicale ne se manifeste pas encore, de ne pas aller seulement dans les grandes cités où la foule les acclame et de venir aussi dans les pays perdus où la réaction est maîtresse. (*Applaudissements.*) Je suis assuré d'avance qu'à cet égard ils feront tout leur devoir.

Vous m'avez demandé d'être court ; je le suis et termine en vous demandant de ne pas prolonger le désaccord, qui finirait par devenir tragique, entre parlementaires et militants. Ils sont tous de la même famille, du même parti. Allons tous, comme le disait Gambetta, de chaumière en chaumière, réaliser notre tâche républicaine, pour le plus grand bien de la démocratie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Sennac.

M. Sennac (*Seine-et-Oise*). — Je ne vais pas ce soir vous faire un discours électoral comme si je m'imaginais en train de chercher des voix radicales dans une réunion publique. Nous sommes ici entre militants pour tâcher de déterminer les défauts de nos moyens de propagande et voir comment on peut y remédier.

Est-ce que, parce que nous constaterions que la machine n'est pas parfaite, nous émettrions la prétention de dire que ceux qui y ont travaillé jusqu'à maintenant n'ont rien fait, et que leur ingéniosité et leur esprit de sacrifice n'ont pas suppléé au manque de moyens matériels dont ils disposaient ? Si je considère qu'entre militants on doit avoir son indé-

pendance complète de langage, je prie cependant le Bureau de ne pas penser un instant que j'entends lui adresser en ce moment un reproche personnel.

Je reconnais que le Bureau a fait beaucoup et que, pendant la dernière campagne électorale, les candidats, dont j'étais, ont eu du matériel à leur disposition et un matériel parfait. (*Interruptions.*)

Cela dit, comment doit s'organiser la propagande ?

Tout à l'heure, vous avez acclamé l'idée des Jeunesses radicales. Je suis d'accord avec vous à cet égard.

Ces Jeunesses radicales ne doivent pas se réunir seulement pour faire exclusivement de la politique. Elles doivent essayer de lutter contre les patronages cléricaux. Il faut, par conséquent, qu'on étudie et qu'on résolve de façon sérieuse la question de l'attribution des terrains de sport. Je connais des sociétés sportives républicaines qui ne peuvent pas avoir de terrains de sport parce que ceux-ci sont concédés à des patronages cléricaux. Les Jeunesses Radicales devront-elles prendre pour président d'honneur le curé de la paroisse pour pouvoir faire fonctionner leurs œuvres ? Ou leur suffira-t-il d'avoir un droit pour exiger qu'il soit respecté ? (*Applaudissements.*)

Avant de parler de l'organisation de la propagande proprement dite de notre Parti, je veux dire quelques mots de l'organisation de grandes assemblées dont le succès intéresse également la propagande : je veux dire nos congrès.

Dans nos congrès, les militants doivent avoir la possibilité de s'expliquer. Ils veulent comprendre les questions qui sont soumises à leurs discussions et à leur appréciation. Il me semble donc qu'il importe de revenir à une saine tradition, qui serait de n'étudier que quelques questions à chaque congrès, et de ne pas mettre les militants en présence d'une montagne de rapports qu'aucun d'entre eux n'a le temps de lire. (*Applaudissements.*)

Avec le système actuel, il leur devient impossible de faire un travail intelligent.

Il faut reconnaître que si les discussions de ce Congrès ont été empreintes d'une certaine nervosité, c'est

parce que, d'une part, dans la confusion des discussions de l'assemblée, beaucoup de militants voudraient pouvoir exposer leur opinion et que, d'autre part, nous sommes bousculés, si j'ose dire, par le chronomètre. L'obligation d'aller vite empêche de respecter le droit de chacun d'exprimer sa pensée, si l'on veut remplir le programme que l'on s'est imposé. Il faudra donc que la Commission de propagande présente un vœu priant le bureau de n'inscrire à l'ordre du jour du Congrès de l'année prochaine que deux ou trois questions importantes. Nous pourrons ainsi les discuter à fond et les militants, en retournant dans leurs provinces, repartiront avec des idées qu'ils connaîtront et avec l'impression d'avoir fait un travail utile, tandis que, de ce Congrès, ils garderont l'impression de discussions trop rapides et confuses.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Je suis complètement d'accord avec M. Sennac. Je lui demande cependant l'autorisation de dire, pour la clarté du débat, que nous nous efforçons d'obtenir un peu d'abnégation des commissions organisées du Comité exécutif, et que nous n'arrivons pas toujours à supprimer les compétitions qui tendent à multiplier les rapports. Sur l'ordre du jour de ce Congrès même, vous avez pu voir qu'à côté de cinq ou six rapports principaux, que le Bureau avait décidé de faire traiter par le Congrès, figuraient des communications multipliées, qui ont été impérieusement exigées de nous ; et vous avez même pu voir, à l'une de nos séances, le Bureau menacé ostensiblement d'une démission sensationnelle si l'on ne faisait pas venir immédiatement en séance tel rapport que l'on jugeait indispensable au prestige de son auteur. (*Sourires.*)

Messieurs, je ne nomme personne !

Je répète que je suis heureux d'être d'accord avec M. Sennac, et je le remercie de vouloir simplifier notre tâche en apportant dans ce débat un vœu clair et pratique. Et vous voyez, par mon intervention même, que tous les hommes de bonne volonté qui cherchent clairement à faire œuvre utile finissent par se rencontrer. (*Très bien !*)

Quant à moi, comme secrétaire général, je n'ai pas de vœu à formuler, ni de vote à émettre. Mais je descendrai dans vos rangs et, comme président de la Fédération de l'Hérault, j'émettrai un vœu disant que ce n'est pas une raison parce que nos commissions travaillent pour qu'on ne limite pas leur intervention dans le jeu de nos Congrès et pour qu'elles n'embarrassent pas trop notre ordre du jour. Encore une fois, je ne veux viser personne, je ne mets en cause personne ! Mais il faut avouer que si, au lieu de dix ou douze communications, nous n'avions à notre ordre du jour que cinq ou six grands rapports, nous n'en serions pas à cette heure tardive — car il est maintenant minuit — à étudier des questions de propagande. (*Applaudissements.*)

M. Sennac (*Seine-et-Oise*). — Dans ces conditions, je demanderai au Bureau d'envoyer aux Fédérations, avant chacun de nos Congrès, les rapports en les accompagnant d'un questionnaire approprié. Les Fédérations en feront part à leurs Comités locaux, et elles retourneront les rapports, avec leurs annotations, aux différentes Commissions. Ainsi, les rapporteurs n'exprimeront plus seulement leur pensée personnelle, ils interpréteront la pensée commune de l'ensemble des membres du Parti. C'est, me semble-t-il, la seule façon d'organiser utilement le travail de chacun. (*Applaudissements.*)

Quant à la propagande à faire par régions, il faudrait évidemment y établir un peu plus d'ordre. Le désordre dont on se plaint aujourd'hui vient de ce qu'aucune discipline n'est imposée et de ce que les Comités organisent leurs réunions chacun pour leur propre compte. Fréquemment, deux communes voisines organisent une grande réunion le même jour. Il en résulte que ces réunions se déroulent souvent devant des auditoires squelettiques. (*Mouvements divers.*)

Mais si ! Ce n'est pas douteux. Celui qui vous parle va assez souvent en province, presque chaque dimanche, pour se rendre compte que le fait qu'il avance n'est malheureusement que trop fréquent.

Il faudrait aussi imposer à ceux qui demand des orateurs l'obligation de s'adresser à une Co mssion spéciale et que le Bureau du Parti deman aux parlementaires et aux orateurs qui vont assis aux réunions de province de ne jamais se déplac sans passer par l'intermédiaire du Comité exécut

M. Albert Milhaud, *secrétaire général*. — Tr bien !

M. Sennac (*Seine-et-Oise*). — Il faudrait égaleme créer par régions des sous-commissions de prop gande. On pourrait, ainsi satisfaire parfois l besoins de certaines régions sans obliger les ôr teurs à faire des centaines de kilomètres pour rendre sur les lieux de réunion.

Telles sont les quelques suggestions pratiques q j'ai voulu soumettre au Congrès. Encore une foi la faute du désordre dont on se plaint n'est pa due seulement à quelques personnes. Il est le fa de tout le monde.

Et maintenant, si vous voulez que notre Parti a non seulement une pensée unanime, mais une orga nisation unanime, il faudrait que nous nous enten dions bien sur nos moyens de recrutement. Allons nous continuer à chercher nos adhérents dans cer tains milieux pour certaines régions, et dans d'au tres milieux pour d'autres régions ? Je pourrai vous citer des Comités où la cotisation est d 50 francs, tandis que dans d'autres elle n'est qu de 10 francs. Dans l'intérêt même de notre Parti il est indispensable d'avoir une cotisation uniqu et je demande au Bureau de se saisir de cette ques ton et de l'inscrire à l'ordre du jour d'un prochai Congrès. Je suis persuadé que le jour où nous aurons décidé la cotisation unique nous aurons fait un grand pas pour l'organisation de notre Parti.

Enfin, dernier point, il faut réformer l'organisa tion archaïque de notre Comité exécutif. Je trouve étrange parfois de voir le Comité exécutif envahi par de vieux militants qui ne militent plus depuis bientôt trente ans, mais qui, parce qu'ils ont été

une fois, il y a bien longtemps, candidats heureux ou malheureux, sont délégués de droit au comité exécutif et le seront perpétuellement. Je dis que cette pratique est inadmissible et doit prendre fin. (*Applaudissements.*)

Je veux bien qu'il y ait des délégués de droit au Comité exécutif, qui soient les élus et les candidats battus, mais seulement pendant le temps de la législature. S'ils ne font pas œuvre de militants à la législature suivante, s'ils abandonnent la lutte, ils ne devront plus être membres de droit du Comité exécutif. (*Applaudissements.*)

Ces membres de droit ne servent à rien qu'à ridiculiser notre Parti, car il arrive malheureusement trop souvent que des gens que nous sommes obligés de combattre montrent qu'ils sont adhérents au Parti radical parce qu'ils ont une carte de membre de droit du Comité exécutif.

Il faudra donc envisager, dans un prochain Congrès, la question de la réorganisation du Comité exécutif et y faire une place pour les militants. Quant à ceux qui sont ce que j'appellerai « des politiciens en pantoufles », ils n'ont qu'à rester chez eux ! (*Rires et applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Varenne.

M. Varenne (*Seine*). — J'ai été très heureux d'entendre le langage de M. Sennac. Je regrette seulement, après avoir entendu les critiques acerbes qu'il vient de formuler, que nous ne l'ayons jamais vu, lui, membre du Comité exécutif, dans une seule de nos réunions de commissions du Parti. (*Exclamations et applaudissements.*) Le meilleur moyen d'éviter de faire perdre du temps à un congrès est d'abord de venir travailler dans les commissions.

M. Sennac (*Seine-et-Oise*). — Les commissions se réunissent à cinq heures de l'après-midi. Or, je ne suis pas millionnaire et je suis obligé de gagner ma vie. Il m'est donc impossible de me rendre à cette heure-là dans les commissions. (*Très bien !*)

M. Varenne (*Seine*). — Il est bien entendu que l'observation que je viens de faire ne peut pas s'appliquer aux militants de province. Mais notre collègue M. Sennac, depuis longtemps journaliste, est à Paris et, à cette heure-là, il peut très bien assister aux réunions de nos commissions. (*Très bien !*)

Cette observation faite, je veux faire remarquer au Congrès que le règlement du Congrès prescrit des commissions spéciales, dites commissions du Congrès, où les militants sont priés de venir présenter leurs observations, afin de gagner du temps dans les discussions en séance publique. C'est ce qui s'est passé d'ailleurs au cours du congrès de Vichy pour les rapports de quatre commissions qui avaient été parfaitement étudiés en dehors de cette enceinte et qui sont passés en séance publique, si j'ose dire, comme lettre à la poste.

Et, maintenant, je voudrais signaler au Congrès, en tant que vice-président de la commission municipale du Parti, une réalisation très importante qui a eu lieu cette année, selon différents vœux antérieurement exprimés, grâce à l'accord qui s'est fait entre le bureau du Parti et la Commission de tactique et de propagande que préside M. Robert-Louis.

D'accord avec l'opinion exprimée tout à l'heure, je remarque qu'il nous faut préparer les élections législatives en commençant par les élections cantonales ou municipales de 1935 et que le meilleur moyen de le faire est d'abord de préparer les cadres pour les élections municipales. Pour cela, il importe de donner à nos militants de province la documentation qui leur manque et de les mettre au courant des améliorations multiples réalisées par les municipalités radicales.

Actuellement, ils ne peuvent être renseignés à ce point de vue que par l'Office municipal socialiste qui monte en épingle — et c'est assez naturel — ce qui est fait par nos camarades socialistes. Notre commission municipale, en envisageant de son côté la création d'un office municipal radical, n'a pas entendu faire une machine de guerre contre nos

camarades politiques placés à notre gauche. Nous avons voulu, pour la dignité même du Parti, mettre à sa disposition, en vue des prochaines élections législatives, un nombre assez important de militants pour pouvoir planter partout le drapeau radical.

Nous estimons qu'il n'est pas de meilleure école pour la préparation au mandat législatif que celle qui concerne le mandat municipal.

Or, je veux indiquer au Congrès que notre Commission, dès son fonctionnement, a eu un effet heureux pour le Parti. Vous avez adopté aujourd'hui un rapport de notre ami M. Gaston Martin. Vous l'avez salué d'applaudissement unanimes, ce qui prouve qu'il était utile que ce rapport fût présenté. S'il n'y avait eu, comme on l'a suggéré tout à l'heure, que trois ou quatre rapports inscrits à l'ordre du jour du Congès, peut-être le rapport de M. Gaston Martin n'y eût-il pas figuré. (*Mouvements divers.*)

Considérez un instant les matières que l'on peut soumettre à nos Congrès. Il y a l'enseignement, la défense nationale, les colonies, la tactique et la propagande, la politique générale, la politique extérieure ; ajoutons, si vous le voulez, la politique municipale, dont vous connaissez toute l'importance. Je viens déjà d'en citer sept, et je n'ai pas épuisé l'énumération des sujets dignes d'être soumis à l'attention d'un grand Congrès comme le nôtre.

Peut-on se plaindre que cette abondance de matières nuit à nos assemblées ? Je vous dirai qu'il y a bien longtemps que je n'avais vu un Congrès aussi animé et aussi plaisant, qui rappelle sans doute ce que furent jadis les assemblées de nos ancêtres les Jacobins.

Tous les militants ne doivent-ils donc pas s'intéresser à toutes les questions qu'on peut traiter ici ? Est-ce que nos congrès doivent se confondre avec ceux des autres Partis où l'on ne sait dire que oui ou non ? Je suis bien obligé de constater que tel orateur qui a tout d'abord été accueilli ici parfois dans un certain vacarme a fini par être écouté atten-

tivement et que son départ de la tribune a été salué d'applaudissements. Cet exemple est intéressant.

Et pour en revenir à ce que je disais tout à l'heure, je rappelle que le rapport de M. Gaston Martin, dont vous avez adopté les conclusions cet après-midi, a été suivi d'un rapport sur la création des auberges laïques de la jeunesse. En adoptant les conclusions de ce dernier rapport, vous avez demandé au gouvernement de prendre cette œuvre en charge et de considérer ce mouvement comme une des facettes de l'enseignement unique. Des auberges ont été fondées, il y a trois ans, par M. Marc Sangnier. (*Protestations.*)

Sur divers bancs. — Ce n'est pas la question !

M. Varenne (*Seine*). — Vous allez voir que je suis dans la question.

Ces auberges ont donné naissance par la suite à cette floraison merveilleuse qu'est aujourd'hui le Centre laïque des auberges de la jeunesse, dans lequel se trouvent rassemblés des organismes tels que la Ligue de l'Enseignement, la C.G.T., le Syndicat des Instituteurs, l'Union des Villes de France, l'Union des municipalités socialistes. Comme notre Parti n'avait pas jusque-là de commission municipale, on n'avait pas fait appel à lui pour faire partie du centre laïque, on l'ignorait. On a répondu à ceux qui se sont occupés de la question : « Il est vrai que nous avons invité le Parti socialiste et que les offices socialistes sont membres fondateurs de ce mouvement laïque ; mais nous n'avons pas fait appel aux radicaux parce que vous n'avez pas de mouvement analogue dans votre Parti. »

C'est grâce à votre Bureau, grâce à votre Commission de propagande, que cette année a été constituée cette commission municipale qui, à l'occasion de l'inauguration des deux premières auberges de la jeunesse, a pu répondre « Présent » à l'appel des membres fondateurs et a permis au Bureau du Parti de donner son admission de membre fondateur à la demande dont il était saisi.

L'avantage pour vous est que, dans les luttes que vous aurez à soutenir, vous ne trouverez pas devant vous de contradicteurs qui vous objecteront que le Parti radical, parti laïque, s'est désintéressé de la question. (*Protestations.*)

Messieurs, j'ai fini. J'ai tenu simplement à vous montrer les réalisations qui ont pu se faire ; j'ai voulu vous dire que, si certaines critiques sont justifiées, il faut aussi tenir compte du travail qui a été fait, que les militants ne connaissent pas toujours, et qui montrent la vitalité de notre Parti. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Guy Aroud.

M. Guy Aroud. — Si je prends la parole, c'est parce que mon nom a été prononcé devant vous, et qu'il est bon que j'expose ici l'essentiel du plan de propagande contenu dans le rapport rédigé par M. Jean Laffay au nom de la Commission de tactique et de propagande. Je vais vous parler comme un technicien et non point comme un militant.

Le travail que j'ai établi n'est point un travail théorique de doctrine. C'est strictement un travail de mise au point, un travail de réalisation sur le plan de l'exécution de la propagande.

Nous nous sommes efforcés de rechercher dans quelles conditions chacun des comités de base avait besoin d'un matériel de propagande, quel matériel devait être mis à sa disposition, enfin comment il fallait réaliser ce matériel.

Cet ensemble de matériel, que la commission de tactique et de propagande, que préside M. Robert-Louis, a bien voulu accepter à l'unanimité, est exposé dans un plan qui tient quatre-vingts pages dactylographiées. Vous comprenez donc qu'il m'est impossible à cette heure de vous en donner connaissance en détail. Nous vous prions de vous en remettre au bureau pour son exécution et lui faire confiance. C'est tout ce que j'avais à vous dire.

M. le Président. — La parole est à M. Jean Laffay.

M. Laffay. — Voici, pour résumer les observations que j'ai présentées au Congrès, la résolution que j'ai l'honneur de vous soumettre :

« Le Congrès décide, en ce qui concerne les Congrès futurs :

« 1° Qu'en dehors des débats sur la politique générale et sur les questions administratives du Parti, il ne soit inscrit que deux autres problèmes à l'ordre du jour ;

« 2° Que communication soit donnée aux Comités et Fédérations :

« *a*) De l'ordre du jour du Congrès trois mois avant celui-ci ;

« *b*) Des rapports écrits un mois avant le Congrès;

« 3° Qu'aucun rapport, ni communication ne figurent à l'ordre du jour si ce n'est après décision de la Commission compétente du Comité exécutif et du Bureau ;

« 4° Que les Commissions du Congrès devront obligatoirement discuter ces rapports, et les propositions des Fédérations à leur sujet, avant leur discussion en séance plénière. »

M. Schriber. — Je demande le renvoi de cette résolution à la Commission des vœux et règlements. Je considère qu'il serait maladroit d'adopter à minuit un ordre du jour qui n'a été étudié ni par les organismes directeurs du Parti, ni par les militants dans leurs Fédérations.

M. le Président. — La parole est à M. Lazard.

M. Lazard. — Dans les différents Congrès que nous avons tenus depuis quelques années, on a abordé un nombre considérable de questions sans jamais en terminer aucune. Quelle que soit, en effet, l'importance de ces questions, nous sommes pris par le temps, et si les militants insistent pour qu'on reprenne ces questions soit à la fin d'une séance, soit dans une séance de nuit, le Bureau — je m'excuse de le dire — refuse de leur donner satisfaction.

Aussi avons-nous pensé que la seule manière de

faire du bon travail était de limiter le contenu de l'ordre du jour des Congrès.

Nous avons dit : Deux questions s'imposent à notre attention, la politique intérieure et la politique extérieure. Même en examinant ces deux problèmes sous tous les angles, leur examen pourra prendre deux journées entières. Nous prions donc le Bureau du Comité exécutif — dans lequel nous avons toute confiance, pourvu qu'il exécute notre volonté — d'ajouter à l'examen de la politique intérieure et de la politique extérieure seulement deux questions pouvant faire l'objet de l'ordre du jour de nos Congrès, et de soumettre ces questions aux Fédérations trois mois avant que les Congrès ne s'ouvrent.

Pas de rapports ! Nous n'en voulons pas. Nous voulons simplement le thème de la manœuvre. Ensuite, avec nos états-majors, nos parlementaires, nos conseillers généraux, nos maires, nous étudierons les questions, nous ferons un rapport dans nos Fédérations, et nous viendrons alors dans la salle du Congrès où nous pourrons dire ce qui nous semble être le meilleur pour l'avenir du Parti.

D'autre part, en province, nous ne pouvons pas suivre les réunions des Commissions du Comité exécutif. Nous sommes des démocrates, nous travaillons, mais nous ne pouvons pas être tous les mercredis après-midi à Paris. Ainsi, il nous est impossible de savoir jamais ce qui se passe dans les Commissions du Comité exécutif. Et tout de même nous travaillons pour le Parti et nous vous apportons des victoires, Messieurs du bureau du Comité exécutif ! Nous vous demandons donc, nous qui sommes retenus dans nos provinces, de nous guider dans la propagande.

Nous ne voulons pas que notre grand Parti continue à n'avoir que 300 candidats pour 600 sièges, et qu'il ne manifeste sa volonté dans le suffrage universel que par 2 millions de voix.

Je me résume. Je vous demande, mes chers amis, de voter le vœu qui vous est soumis, qui répond à la pensée d'un grand nombre de militants, j'en suis

certain, et qui tend à n'inscrire à l'ordre du jour des prochains Congrès que quatre questions seulement.

Je vous prie aussi de demander au bureau de votre Comité exécutif de faire le nécessaire pour qu'en 1936 nous ayons 600 candidats aux élections législatives. (*Applaudissements.*)

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Je m'excuse d'intervenir encore à cette heure. Mais en l'absence de ceux qui auraient été si utiles dans la direction de nos débats, j'ai la responsabilité et j'en suis confus, de défendre les actes du Bureau du Comité exécutif.

Je ne vois aucun inconvénient au vote du vœu dont vous êtes saisis. Je me permets simplement de faire observer, en vous priant de ne voir dans mes paroles aucune intention malicieuse, qu'il faudra tout de même que ces débats se poursuivent dans un ordre méthodique. On vient de vous parler, à propos de la propagande, de l'organisation de nos Congrès, qui est plutôt du domaine de la Commission des vœux et du règlement. Il se déroule ici un débat au cours duquel les observations faites en passant sont telles qu'un étranger à notre Parti, en les écoutant, pourrait se demander quelle est cette chose mystérieuse qui s'appelle « la propagande ».

J'ai donc, Messieurs, le devoir de prendre en charge et la défense des efforts qui ont été déployés pour cette propagande.

J'ai le devoir de dire le nombre de conférences qui ont été faites non seulement par nos parlementaires, mais par des militants.

J'ai le devoir de dire que nous avons à Paris plusieurs grands journaux radicaux-socialistes, que nous avons en province une incomparable presse radicale-socialiste, et que ces organes sont tous dévoués à notre propagande.

Je puis dire aussi, du fait même que nous sommes le Parti actuellement au pouvoir — et il a coûté quelque peine pour arriver à ce résultat — que nous ne sommes pas obligés d'étaler tous les efforts discrets que nous avons faits.

Nous voici le Parti au pouvoir. C'est un grand avantage pour nous que d'avoir ici le concours de la grande presse qui, si elle ne reproduit pas tous les discours des militants, rend tout de même un grand service aux hommes éminents de notre Parti dont la pensée importe tout particulièrement à notre propagande. (*Applaudissements.*)

Il n'est pas jusqu'aux journaux de nos adversaires, qui, par la diffusion un peu véhémente et quelquefois même déformante de nos idées, ne leur apporte, sous une forme qui n'est pas toujours exacte, un retentissement que je ne dédaigne pas pour ma part.

Je veux donc saluer, pour la propagande de mon Parti, le concours de tous ceux (*M. le Secrétaire général désigne les représentants de la presse*) qui sont assis autour de nos tables et qui font preuve d'une inlassable patience. A cette heure, du reste, j'aurai garde d'en abuser, pour que leur nervosité fait pas une répercussion fâcheuse sur le compte rendu de cette fin de séance. (*Sourires.*)

Ce que je vous demande en ce moment de retenir, mes chers amis, c'est que la propagande, c'est-à-dire la mise en valeur de nos idées, ne peut se faire aujourd'hui comme elle se faisait autrefois.

Un de nos camarades de Seine-et-Oise, M. Sennac, nous a soumis une formule que j'accepte pour ma part, et que je reprendrai sous cette forme un peu généralisée : la rationalisation de la propagande.

M. Sennac a raison. Nous avons de grands hommes, dont on use et abuse quelquefois, que l'on déplace pour aller dans des chefs-lieux de canton ou d'arrondissement, alors que, avec un peu plus de considération personnelle pour nos propagandistes, on pourrait les mettre à la disposition d'une région, avec le concours de la presse régionale, et de tous les instruments de vulgarisation qu'on peut trouver au centre même d'une région.

Il faut envisager une transformation de nos procédés, une sorte de canalisation de l'effort oratoire de nos grands hommes.

Il y a aussi un effort à entreprendre pour mieux utiliser non seulement ceux qu'on appelle en langage courant « les ténors » du Parti, mais d'autres orateurs moins connus. Il n'est pas aujourd'hui une manifestation départementale qui n'exige au moins un ancien président du Conseil. (*Sourires.*)

Pour ma part, je suis à la rue de Valois celui qui reçoit le plus de vœux et qui suis l'objet de plus de sollicitations. Et je suis effaré de voir que, toutes les fois qu'on me demande un orateur pour la propagande du Parti, on me dit, d'une façon comminatoire : « Herriot ! ou, à défaut, Daladier, ou Chautemps. » (*Rires.*)

Eh bien, laissez-moi vous dire que notre pays n'aurait pas été conquis à nos idées si seuls le président du Conseil et les anciens présidents du Conseil avaient été requis pour répandre la bonne parole.

Autrefois, il n'était pas ainsi, et je rejoins la pensée du délégué de l'Est sur la nécessité d'avoir des comités locaux. Voulez-vous que je vous dise toute ma pensée ? J'aime mieux des militants de province qui organisent une conférence. Le comité reste, la conférence passe.

Je vais d'ailleurs, par cette simple pensée, revenir à la tradition qui était celle des radicaux d'une vieille génération, la mienne. Savez-vous à quoi nous nous attachions sous la direction de nos aînés ? On y a fait une allusion en passant. Nous nous attachions aux œuvres. Il n'y a pas seulement la conférence : il y a toutes ces institutions scolaires et post-scolaires, toutes ces formes d'organisation de l'entraînement physique, du sport, du chant, toutes ces formes d'agglutination de la vie sociale autour des jeunes et des vieux ; toutes ces formes, non seulement de la diffusion des idées, mais de la diffusion de l'amitié républicaine, de l'amitié démocratique, de la fraternité et de la solidarité sociales.

Et alors, laissez-moi vous dire, mes chers amis, qu'au lieu de nous déchirer dans de mesquines batailles... (*Non, non !*)

M. Lazard. — Ne dites pas cela, ce n'est pas chic !

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Mon cher ami, je fais mon devoir et il n'est pas toujours facile de le faire ici.

M. Lazard. — Nous aussi, nous faisons le nôtre.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Oui ! Eh bien, je vais mettre le doigt sur une plaie douloureuse. Vous allez voir.

Je vous demande de tourner vos pensées vers la reprise de cette organisation des œuvres.

Tout à l'heure, M. Sennac, avec qui nous nous retrouvons sur un plan de pensée où, peut-être, nos méditations respectives nous ont conduits, vous a dit : « Les militants doivent obtenir pour leurs associations les mêmes facultés que d'autres. »

Voulez-vous que je vous donne un autre exemple ? Dans un arrondissement de Paris que je connais bien et que je pourrais citer, des pères de famille, dont les enfants fréquentent l'école laïque, les envoient au patronage religieux, parce qu'il n'y a pas de patronage laïque où ils puissent les envoyer. (*Applaudissements.*)

Je crois être dans le vif du sujet. Il faut que notre Parti, courageusement, difficilement, péniblement, s'arrachant au jeu et aux satisfactions des grandes et émouvantes manifestations de l'esprit et revenant aux pénibles créations fécondes pour le lendemain, tourne cet esprit vers les œuvres et reconstitue ces cadres démocratiques qui, dans nos villes et dans nos campagnes, autrefois, du berceau à la tombe, accompagnaient le citoyen, le soutenaient et le défendaient dans son effort de fraternité et de libération intellectuelle. (*Applaudissements.*)

Je parle avec une certaine liberté ; j'ai mes sentiments, comme d'autres. Je parle avec une certaine liberté, ne pouvant oublier que je suis un militant de trente ans. Mes chers camarades, nous ferons tout ce que vous voudrez en vue d'une organisation pratique et féconde de nos œuvres, qui vous préparera plus d'adhérents pour votre Parti qu'aucune manifestation éphémère ou qu'aucune impression fugitive.

En ce qui concerne le plan d'organisation de nos Congrès, je ne vois aucun inconvénient à ce que vous adoptiez le vœu qui vous est proposé.

Il y a, tout de même, une petite faute de méthode. Tout à l'heure, on a fait le procès du recrutement du comité exécutif. On a produit des arguments de valeur, mais il ne faut pas trop exiger ni être trop sévère.

Le comité exécutif reste un rude instrument de propagande. En voulez-vous la preuve ? Il y a une vingtaine d'années, deux ou trois journalistes de notre Parti en faisaient partie. Actuellement, je constate un empressement de la grande presse de Paris et de province, qui me prouve que, là aussi il y a une source de diffusion d'idées et de sécurité pour la défense de notre pensée.

Si vous le voulez, nous aménagerons mieux notre comité exécutif. Mais, et c'est mon devoir de le défendre, ne bousculons pas en même temps tous les meubles de la maison, d'autant plus que nous sommes dans un moment difficile que je sens mieux que quiconque. D'une part, nous sommes privés provisoirement il est vrai d'un grand concours que je ne veux pas citer une nouvelle fois. D'autre part nous sommes dans une situation difficile parce que nos amis sont au pouvoir, et que leur action d'hommes de gouvernement nous prive de certaines formes un peu agressives de la politique militante d'autrui.

Je sais bien ce que signifient certaines réserves. Tout à l'heure, on disait : nous n'avons eu que 310 ou 320 candidats. J'ai eu bien peur, au début de la campagne, que nous n'en ayons pas autant.

Mais, si nous n'avons eu que 310 ou 320 candidats, nous en avons fait élire tout de même 160 et si je ne crois pas que tous les sièges soient à prendre, je pense qu'il reste à conquérir, dans ce pays, suffisamment de circonscriptions pour donner à un gouvernement futur une assiette suffisante pour qu'il ne soit pas obligé de s'appuyer tantôt à droite tantôt à gauche, pour assurer sa stabilité.

M. Lazard. — Jamais à droite !

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Vous avez très bien compris ce que je veux dire. Vous savez très bien qu'il y a eu, dans notre Parti et même dans nos Congrès, il n'y a pas bien longtemps — c'était avant les élections —, un ordre du jour de politique de concentration. J'ai donc le droit de dire : à droite et à gauche (*assentiment*), et je ne suis pas tendancieux en le disant.

Le jour où notre propagande nous aura acquis assez de circonscriptions, on n'aura pas de désenchantement, il n'y aura pas ces objections que j'ai entendues tout à l'heure chez les jeunes et que je devine sur les lèvres des anciens.

Vous dites aux gouvernements : ce n'est pas de la doctrine radicale intégrale. Ont-ils la majorité d'une doctrine radicale intégrale ?

Quand nous leur fournirons une majorité absolue, ils nous devront des comptes absolus.

C'est pourquoi je dis qu'il n'est pas juste de ne pas tenir compte des circonstances. C'est pourquoi les débats sur l'organisation et sur la propagande sont des débats vitaux pour notre Parti, pour l'action gouvernementale de notre Parti.

J'ai entendu au cours de ce Congrès des critiques quelquefois passionnées, quelquefois vives, dont je sentais toujours la sincérité profonde et l'injustice réelle. Injustice, parce que le militant ne voulait pas tenir compte des difficultés rencontrées par ceux qui le représentent au pouvoir.

Mes chers amis, je me résume.

Efforçons-nous de réorganiser ces œuvres qui, avant les élections, nous feront des électeurs.

Puis, organisons une propagande rationnelle, en procédant du connu à l'inconnu.

Enfin, obtenons des militants dont les circonscriptions sont déjà acquises au radicalisme de ne pas toujours faire appel aux parlementaires renommés du Parti, dont la protection morale doit être réservée plutôt aux circonscriptions déshéritées.

M. Willard (*Alpes-Maritimes*). — C'est là toute la critique.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Si j'ai pris la responsabilité, à la fin de ce débat, d'essayer de le résumer et de le coordonner, c'est que je désire passionnément que de cette longue séance utile et féconde deux idées ressortent : la première est que malgré tout nous sommes d'accord; la deuxième est que l'instrument dont nous disposons aujourd'hui n'est pas parfait, mais que nous pouvons le perfectionner.

Pour cela, de même que nous voulons la paix avec les autres nations, je vous demande de faire la paix, à l'intérieur du Parti, entre les éléments essentiels et vitaux : les militants, les parlementaires et le bureau. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Je mets aux voix les conclusions du rapport de M. Laffay.

(Ces conclusions sont adoptées.)

(La séance est levée à minuit un quart.)

SEANCE DU DIMANCHE 8 OCTOBRE 1933

Présidence de M. Marcel REGNIER

La séance est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. MARCEL RÉGNIER, assisté de MM. JAMMY, SCHMIDT, GARAT, DOMINIQUE, Albert KAHN et BOURDEAU, comme vice-présidents, et de MM. LAZARD, COSTE, PÊTRE et BROSSIER, comme secrétaires.

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bourdeau, président de la Commission de discipline.

M. BOURDEAU, *président de la Commission de discipline.* — Les rapports concernant les deux affaires soumises à la Commission de discipline ont été déposés au bureau du Comité exécutif. Ces deux affaires sont celles des Landes et de la Dordogne.

Je vous rappelle que le Congrès est une juridiction d'appel et que, normalement, lorsque les rapports sont déposés, ils doivent venir en discussion devant la plus prochaine séance du Comité exécutif.

Depuis le dépôt, tout récent, du rapport sur l'affaire des Landes, le Comité exécutif ne s'est pas réuni. C'est ce qui vous explique que cette affaire n'ait pas encore été évoquée.

Je vous ai mis au courant des travaux de la Commission de discipline, et n'ai aucune proposition à vous faire. C'est au Congrès, qui est souverain et qui peut évoquer l'affaire, qu'il appartient de demander que cette affaire vienne en discussion.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Tabanou.

M. TABANOU (*Seine*). — Au début de nos travaux, divers orateurs sont venus à la tribune pour dire que ce Congrès s'ouvrait à la fois sous le double signe de l'union et de la discipline.

Au cours de ce Congrès, l'union a été suffisamment évoquée. Actuellement, il s'agit de la discipline.

Il est absolument nécessaire que les questions disciplinaires dont la Commission de discipline a été saisie et dont les rapports sont prêts, soient enfin évoquées devant le Congrès, afin que des décisions définitives soient prises.

Je n'appartiens pas à la Fédération de la Dordogne, je puis donc parler de cette question sans passion. J'ai vécu toute ma jeunesse dans l'arrondissement de Bergerac et ma famille y habite encore. Je connais à fond la politique de cet arrondissement. Des faits sont reprochés, qui remontent aux élections de 1932, et sur lesquels la Commission a statué d'une façon formelle.

Il est impossible de différer ainsi continuellement une sanction et de laisser persister le malaise qui existe actuellement dans la Fédération de la Dordogne. Si vous décidez que ces questions doivent être évoquées d'abord devant le Comité exécutif, vous allez laisser une possibilité d'appel devant le prochain Congrès. Vous aurez ainsi attendu trois ans pour prendre une décision qui aurait dû être prise en quinze jours et différer ainsi la sanction d'un acte qui a eu pour résultat de priver notre Parti d'un siège législatif qui lui avait appartenu pendant près d'un quart de siècle. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Deyris.

M. DEYRIS (*Landes*). — Il est un peu pénible d'être obligé d'évoquer devant un Congrès des questions où l'on semble être soi-même intéressé. Je

voudrais d'abord qu'il fût bien entendu que nous plaçons ces questions au-dessus des personnes.

Seulement, lorsque des Fédérations ont pris des déterminations depuis bientôt un an, lorsqu'on a interrogé ceux qui pouvaient apporter des éclaircissements devant la Commission de discipline, sous le prétexte que la procédure n'a pas été suivie, à qui la faute ?

Pas à nous ! On veut encore donner des délais d'appel. Pendant ce temps, les Fédérations se disloquent, les militants ne comprennent pas et il arrive, comme c'est probablement arrivé dans la Dordogne et dans les Landes, que les militants ne retirent plus leurs cartes.

Je crois qu'il y a un précédent. Le Congrès peut se prononcer. Je dirai même qu'il a, au point de vue de la discipline de notre Parti, le devoir de se prononcer. Je puis dire aussi, puisque le dossier nous a été communiqué, qu'à l'unanimité la Commission de discipline s'est prononcée pour l'exclusion de celui qui est en cause dans les Landes.

Dans le dossier, il y a une lettre ainsi conçue, qui est adressée à un journal réactionnaire de la région et qui a été reproduite abondamment ensuite :

« Nous sommes inscrits à la gauche démocratique du Sénat. Mais si la gauche démocratique était une filiale de la rue de Valois, aucun de nous ne serait inscrit à la gauche démocratique. »

Dans ces conditions, puisque tout le monde est d'accord, puisque tout le monde a été entendu, il est bien inutile de renvoyer à plus tard le prononcé du jugement. Je n'incrimine personne; mais je vous montre le danger, pour les Fédérations, de prolonger le délai d'appel jusqu'au prochain Congrès.

Si vous voulez que les Fédérations gardent leur force, leur cohésion et ne perdent pas d'adhérents, vous vous prononcerez. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Permettez-moi de rappeler la procédure et de vous indiquer ensuite que le Congrès est souverain.

La procédure indique que, lorsqu'une plainte est déposée contre un membre de notre Parti, la Commission de discipline fait un rapport et le Comité exécutif statue.

Lorsque le Comité a statué et que sa décision n'est pas acceptée, l'une ou l'autre des parties ont le droit de venir devant le Congrès qui juge définitivement.

Mais le Congrès reste toujours maître des décisions, puisque c'est l'assemblée souveraine de notre Parti.

Je vous demande donc de décider si vous voulez que le règlement soit respecté ou si, au contraire, le Congrès veut évoquer l'affaire au fond et prendre lui-même tout de suite la décision.

La parole est à M. Dupuy.

M. Dupuy (*Dordogne*). — Je suis intéressé dans la question, puisque je suis, non pas le condamné, mais au moins l'objet d'une plainte de la Fédération de la Dordogne.

Il y a deux cas : celui de la Dordogne et celui des Landes.

Je ne me préoccupe pas de ce dernier. On vous a dit que la Commission de discipline avait été saisie trop tardivement de la question des Landes pour pouvoir la soumettre au Comité exécutif. Il n'en est pas de même de l'affaire de la Dordogne.

La Commission de discipline en a été saisie pour la première fois il y a deux ans. Je dois dire, d'ailleurs, qu'à ce moment, après m'avoir entendu, cette Commission a décidé qu'il n'y avait pas lieu à poursuite.

L'année suivante, la même plainte a été déposée une seconde fois devant une nouvelle Commission de discipline, ce qui est, je crois, absolument contraire à tous les statuts et à tous les règlements.

J'ai été entendu pendant les vacances de Pâques par cette Commission. Convoqué le mardi matin pour le vendredi, j'ai été obligé de laisser ma clientèle médicale. D'ailleurs, la Commission, qui devait

juger un cas extrêmement grave, ne comprenait que 7 membres sur 18.

Je ne m'oppose pas à ce que vous évoquiez l'affaire au fond, mais je ne vous cache pas que je ferai sur ces événements de Bergerac toute la lumière nécessaire.

Actuellement, il s'agit d'une question de procédure. Quand je suis arrivé jeudi au congrès — j'en appelle au secrétaire général — on a refusé de me donner ma carte d'entrée, sous prétexte que j'étais l'objet d'une plainte devant la Commission de discipline. Si M. Albert Milhaud et M. Colledebœuf n'étaient pas intervenus pour me permettre d'entrer dans la salle, on jugerait aujourd'hui mon cas sans que je sois ici et que je puisse être entendu. (*Mouvement. — Applaudissements.*)

Au-dessus de toutes les décisions que l'on peut prendre, il y a les statuts, les règlements qui sont la loi et la force même de notre Parti.

Aujourd'hui, le congrès est simplement juridiction d'appel. Mon affaire a été instruite par la Commission de discipline. Le rapport est déposé sur le bureau du comité exécutif. C'est ce bureau qui décide après avoir entendu les parties en présence.

En l'espèce, il s'agit d'une question extrêmement grave dont la discussion au fond demanderait trois ou quatre heures.

Dans ces conditions, je demande au congrès, en ce qui concerne l'affaire de la Dordogne, de respecter simplement les statuts et les règlements du Parti. Je demande que mon affaire, qui a été évoquée devant la Commission de discipline, suive la procédure normale, c'est-à-dire qu'elle soit soumise au bureau du comité exécutif devant lequel nous ferons toute la lumière. J'espère que vous avez confiance en votre comité exécutif.

Ensuite, en vertu du règlement, et s'il est nécessaire, nous ferons appel devant la juridiction supérieure qui est le congrès. Ainsi, nous ne ferons que respecter les statuts et le règlement du Parti. (*Applaudissements.*)

M. Tabanou (*Dordogne*). — L'orateur vient de dire que la question devait être évoquée devant le comité exécutif. Tous les membres du comité exécutif sont ici ; nous pouvons donc évoquer l'affaire immédiatement.

M. le Président. — La parole est à M. Dominique.

M. Dominique (*Seine*). — Avant tout débat sur le fond, le Congrès l'a déjà compris, il y a une question de principe à trancher : celle de la compétence du Congrès.

A cette heure, il s'agit de savoir si l'on entend respecter les règlements du parti en matière de discipline et accorder à tout inculpé les garanties du droit. (*Applaudissements.*)

Le règlement est formel : sur rapport de la Commission de discipline, le Comité exécutif doit être saisi, il constitue la juridiction du premier degré. Le Congrès est alors appelé à statuer sur un appel interjeté par l'une ou l'autre des parties intéressées, ce qui fait qu'en réalité, en droit comme en fait, un inculpé a droit à une double juridiction.

Quant à moi, sans préjuger du fond dans l'une et l'autre des affaires en question, je vous demande de vous prononcer pour le renvoi devant le Comité exécutif, pour qu'il ne soit pas dit qu'un des accusés a été privé de son droit. (*Applaudissements.*)

Voix nombreuses. — La clôture !

M. le Président. — J'entends demander la clôture de la discussion.

Je consulte le Congrès sur la clôture.

(La clôture est prononcée.)

M. le Président. — Je demande maintenant au Congrès s'il entend, conformément au règlement, renvoyer les deux affaires devant le Comité exécutif, ou s'il veut les évoquer immédiatement.

(Le Congrès, consulté, décide de renvoyer ces deux affaires au Comité exécutif.)

M. Dominique (*Seine*). — Nous demanderons à

M. le Secrétaire général de consacrer la prochaine séance du Comité exécutif à l'étude de ces deux cas.

M. Deyris (*Landes*). — Je demande la parole.

M. le Président. — La parole est à M. Deyris.

M. Deyris. — Nous avons déclaré nous-mêmes, et je crois qu'il y a des précédents, qu'en pareille matière le Congrès était souverain. Puisqu'il s'est prononcé pour le renvoi devant le Comité exécutif, nous n'avons qu'à nous incliner.

Je tiens cependant à faire une observation d'ordre général devant le Congrès et les membres du bureau du Comité exécutif. Je voudrais qu'il fût bien entendu qu'à l'avenir on ne se livrera plus à ces pratiques dilatoires.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général*. — Comment ! c'est un membre du bureau sortant qui dit cela !

Un congressiste. — Le secrétaire général craint la vérité ! (*Mouvement. — Exclamations.*)

M. Albert Milhaud, *secrétaire général*. — Il ne craint ni la vérité ni personne. (*Très bien !*)

M. Deyris. — Si je me suis mal exprimé, je le regrette. N'y voyez aucune intention désagréable, et seulement celle de parler clairement. Je veux dire simplement que ces affaires traînent trop longtemps, dans l'intérêt même du Parti. Il faudrait instituer un délai pour présenter ces affaires devant le Comité exécutif, car la procédure actuelle permet des possibilités d'appel indéfinies. La solution des affaires en question tardant à intervenir, les Fédérations se désorganisent et sont désorientées.

Lorsque tout le monde est d'accord, lorsque, après avoir entendu les parties en cause, on ne peut plus présenter de faits matériels, je ne vois pas ce qui peut s'opposer à aller vite. Je demande donc qu'une modification soit introduite dans le règlement en ce qui concerne le délai d'appel.

M. Albert MILHAUD, *secrétaire général.* — Je suis obligé de m'expliquer à fond. Mon ami Deyris est membre du bureau du Comité exécutif.

M. DEYRIS (*Landes*). — Je n'en fais plus partie.

M. Albert MILHAUD, *secrétaire général.* — Il ne faut pas que sa sortie récente lui fasse abandonner le sens de ses responsabilités antérieures. Il ne faut pas que des hommes comme lui, qui jouissent d'une grande autorité dans notre Parti et à la Chambre et qui, toutes les semaines, avaient la faculté de contrôler les affaires du Parti, viennent critiquer les décisions que vous avez prises, à partir du jour où ils ne font plus partie du bureau du Comité exécutif.

M. DEYRIS (*Landes*). — Je ne puis pas laisser dire cela, sans protester !

M. Albert MILHAUD, *secrétaire général.* — Vous avez tout intérêt à maintenir l'ordre dans le Parti. L'ordre et l'autorité, c'est vous; la discipline, ce doit être vous.

En ce qui concerne la Commission de discipline qui, je pense, est considérée comme faisant son œuvre avec le maximum de conscience, il n'y a aucune relation — je le dis ouvertement et le président de cette Commission et le bureau le diront à leur tour — entre le secrétariat général du Parti et elle. Pourquoi ?

C'est parce que je suis un vieux Républicain, que je ne suis pas pour l'ingérence de la forme administrative dans la forme judiciaire. Mais ce serait de la lâcheté de ma part que de laisser dire que la Commission de discipline n'a pas fait son devoir. Elle l'a fait.

M. DEYRIS. — Je n'ai jamais dit cela !

La preuve qu'il faut toucher à ces questions extrêmement délicates avec infiniment de doigté, c'est que dans une autre affaire jugée aujourd'hui une Fédération a menacé un jour le bureau de ne plus

envoyer les cotisations de ses adhérents si elle n'obtenait pas le verdict désiré. C'est intolérable ! Le bureau lui-même m'avait donné l'ordre d'interrompre toute conversation avec cette Fédération.

Quels que soient les cas — ils sont tous intéressants et tous passionnants — il y a une chose qui doit rester au-dessus de ces débats et de ces passions : c'est un certain esprit de pondération et d'équité, car une décision de justice prise dans la passion ne porte pas. (*Applaudissements.*)

M. Deyris. — Ce n'est certainement pas le cas !

Les dossiers sont instruits, les deux affaires peuvent venir au fond. Mais, ou bien le Congrès, qui constitue la juridiction suprême, prendra la responsabilité d'un verdict rendu à la hâte, ou il acceptera que ces deux affaires soient inscrites en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité exécutif.

J'ajoute — ici, c'est le secrétaire général qui vous parle — que j'ai empêché trois ou quatre affaires de venir jusqu'ici. Les passions étaient déchaînées, on allait se battre, la Fédération allait se déchirer. J'ai substitué mon arbitrage personnel à cette procédure qui est une procédure de justice. Dans ces deux ou trois cas, j'ai obtenu un résultat. Les adversaires se sont tendu la main; j'ai évité une scission et, au parti, une catastrophe. (*Très bien ! très bien !*)

Nous n'avons pas assez de forces pour en perdre quelquefois. Chaque fois que je pourrai, par une négociation personnelle, par un rapprochement actif, éviter d'en arriver à une décision brutale de justice, je ferai tous mes efforts dans ce sens. (*Applaudissements.*)

M. Deyris. — Je ne puis laisser dire que j'ai manqué à mon devoir. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Le Congrès a statué, le débat est clos.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES VŒUX ET DU REGLEMENT

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Albert Kahn, pour présenter le rapport de la Commission des vœux et du règlement.

M. Albert KAHN. — En ma qualité de président de la Commission des vœux et du règlement, je suis saisi du vœu suivant du citoyen Rigollet de Seine-et-Marne :

Le Congrès émet le vœu qu'une Commission des P. T. T. soit créée au sein du parti.

Ce vœu se justifie par le rôle prépondérant que jouent les services des postes, télégraphes et téléphones dans la vie économique du pays. Par conséquent, je propose de renvoyer ce vœu au bureau du Comité exécutif en vue de la création de cette Commission.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les conclusions de ce rapport.

(Ces conclusions sont adoptées.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Dominique.

M. DOMINIQUE (*Seine*). — La Fédération du Sud-Est a pris en considération un vœu que nous avons déposé, mon ami le Dr Ribot, maire de Marseille, et moi-même et qui contient simplement un rappel à l'application de la loi de 1921 sur l'aménagement du Rhône.

Ce vœu est ainsi conçu :

Le Congrès émet le vœu :

Que les crédits nécessaires soient affectés immédiatement à l'amélioration du Rhône actuel par la suppression des quelques obstacles qui en encombrent le cours et que cette amélioration soit complétée par la mise en état du canal d'Arles à Bouc;

Que les travaux d'aménagement du Rhône soient dirigés avec la préoccupation principale de créer de bout en bout une voie navigable susceptible d'un grand trafic.

Il s'agit de l'application de la loi de 1921 et le Congrès radical fera une œuvre utile en attachant son autorité à des travaux de cette importance qui sont de nature, à une heure grave de notre vie économique, à accroître et intensifier, dans des proportions immenses, tout le trafic du Sud-Est.

Un Congressiste. — Nous avons des parlementaires qualifiés pour s'occuper de cela.

M. Dominique (*Seine*). — Les parlementaires ont fait l'effort nécessaire. Mais, représentants de notre Parti dans un Congrès national, nous avons pensé qu'il n'était peut-être pas inutile de leur apporter l'autorité d'une grande assemblée comme la nôtre.

M. le Président. — Je mets aux voix le vœu de MM. Dominique et Ribot.

(Ce vœu, mis aux voix, est adopté.)

COMMISSION DES VŒUX ET DU REGLEMENT

Modifications et mise au point des Statuts et du Règlement

« Il est seulement regrettable que ce Parti radical « n'ait, dans le pays ni la force ni l'organisation « que mérite son influence prépondérante dans nos « affaires nationales.

« Une tâche qui sera rude, mais fertile aussi en « résultats, doit être entreprise par les députés et « les militants du Parti.

« Il faut que dans chaque circonscription, dans « chaque canton, dans chaque commune se crée un « groupement radical et radical-socialiste travail- « lant pour répandre nos idées.

« Ce sera parfois un infime noyau de quelques per-

« sonnes, parfois ces militants seront modestes, sans « grande influence. Qu'importe ! L'idée fera son « chemin peu à peu. Un beau jour, on sera stupé- « fait des résultats obtenus. »

Albert Le Bail,
Député du Finistère.

Ce sont ces observations faites récemment par un jeune député qui ont été toujours la ligne directrice de la Commission du Règlement dans l'élaboration des minimes modifications apportées aux statuts et au Règlement du Parti.

Il faut évidemment grouper en Fédération toutes les organisations d'un département, car il y a nécessité à ce que le Parti ait une unité de propagande et de tactique. C'est en s'associant par le groupement que les Comités unitaires pourront plus facilement opérer du recrutement, mais il est indéniable que ce sont les Comités de base qui préparent les futurs succès parlementaires par la conquête des municipalités.

Pour arriver à ce but, il est urgent que les Comités municipaux ou de communes se créent partout et, en même temps qu'ils adhèrent aux organisations supérieures de leur département, envoient leur demande d'inscription au Siège Central du Parti qui devra leur fournir à bref délai tous conseils et renseignements.

Tel est le travail que doivent entreprendre sans retard les élus du Parti et les Fédérations départementales dans toutes les communes de leur ressort, se conformant à l'article 5 des statuts, observant surtout le dernier paragraphe de cet article.

Statuts

Article premier. — Supprimer à la fin, les mots : « et s'engager à s'y conformer ».

Art. 14. — La dernière phrase ainsi modifiée :

« A cet effet, le Bureau statuera sur les proposi- « tions de la Commision mixte et présentera à cha- « que Congrès une liste de dix femmes pour le Co-

« mité exécutif en sus de celles qui auraient été « comprises dans la représentation des Fédérations, « sans que toutefois ces dernières aient la latitude « d'en désigner en surnombre. »

Art. 16. — Fin du 3e paragraphe, ajouter après les mots « des deux cartes » « du Comité exécutif et du « Congrès ».

Art. 22. — Au 3e paragraphe, supprimer le mot : « départementales ».

Art. 26. — Ajouter un second paragraphe ainsi conçu :

« Toutefois lorsque le montant des fonds est su- « périeur à celui nécessaire au budget d'une année, « le surplus pourra être placé partie en fonds « d'Etat français et le complément en Bons de la « Défense ou Bons du Trésor pouvant être négociés. »

Règlement

Art. 3. — Compléter le premier paragraphe en ajoutant après le mot « Commission » :

« Permanentes qui sont les suivantes :
« Conférence des Présidents et Secrétaires géné- « raux des Fédérations départementales;
« Politique générale;
« Finances du Parti et Organisation des Congrès;
« Propagande et Tactique;
« Vœux et Règlement;
« Discipline;

« En plus de ces Commissions, le Comité exécutif « forme par voie d'inscription et dans le délai d'un « mois une Commission d'étude pour chaque ques- « tion mise à l'ordre du jour de ses travaux et qui « seront discutées au Congrès suivant. (Art. 17 des « Statuts). »

Art. 8. — Après le deuxième paragraphe, intercaler le suivant :

« Seuls peuvent siéger lors des réunions du Bu-

« reau, les trente-trois membres élus, ainsi que le « Secrétaire général et le Trésorier général. »

ART. 24. — Modifier le deuxième paragraphe comme suit :

« Toutefois ce recours ne sera pas suspensif pour « un membre convaincu d'indignité ou ayant commis « une faute grave contre l'honneur. »

ART. 26. — Au premier paragraphe, entre les mots « groupes » et « régulièrement », intercaler l'adjectif « intéressés ».

ART. 37. — Au second paragraphe, supprimer les mots : « en vue de son exclusion ».

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Albert Kahn.

M. Albert KAHN, *président de la Commission.* — En l'absence de mon frère, qui a été victime d'un assez grave accident, je suis chargé de vous proposer quelques modifications et mises au point en ce qui concerne les statuts et le règlement.

Plusieurs voix. — Nous demandons le renvoi aux Fédérations.

M. Albert MILHAUD, *secrétaire général.* — J'entends demander le renvoi des propositions de la Commission à l'examen des Fédérations.

C'est justice. Je ne puis pas empêcher une Commission de soumettre un vœu à un Congrès. Mais je dis que c'est justice et j'ajoute que c'est essentiel, parce que, sous la forme d'additions ou de retranchements proposés par la Commission, c'est toute la question de la revision de la constitution du Parti qui se trouve posée.

Il y aurait peut-être péril à la différer si nous n'avions pas un règlement. Mais nous en avons un. Et, si j'avais une opinion personnelle à émettre, je dirais que nous pouvons vivre encore longtemps avec lui.

Puisque des Congrès précédents se sont engagés dans la voie de la revision du règlement, il n'y a

pas lieu aujourd'hui de revenir en arrière. Ce qui importe, c'est de faire cette revision, proposée par de très judicieux auteurs à qui je veux rendre justice, en particulier par mon vieil ami, M. Etienne Kahn, qui s'est fait le champion de l'examen attentif de ces questions. Mais je demande qu'on ne procède pas à un vote dans la nuit, alors que nous n'avons rien à redouter d'un examen dans la clarté. (*Applaudissements.*)

Je pense d'ailleurs que le rapporteur lui-même se ralliera à la proposition qui a été faite et qu'il acceptera que cette question soit ainsi réglée.

J'ajoute que lorsque nous aurons reçu les avis des Fédérations, il est un organisme qui pourra les synthétiser et vous apporter, avec une autorité complète, le résultat de l'investigation des 90 Fédérations : c'est la conférence elle-même des présidents et secrétaires généraux.

En tout cas, si j'ai bien compris la pensée qui a été exprimée, elle est la suivante : avant de rien décider, les délégués des Fédérations veulent pouvoir étudier la question dans leurs Fédérations mêmes. (*Applaudissements.*)

M. Albert Kahn. — Je me rallie entièrement à la proposition faite par notre Secrétaire général. Et, m'adressant aux Fédérations départementales, je leur donne l'assurance que, d'ici deux mois, elles seront toutes saisies. En retour, je leur demande d'avoir la complaisance de nous répondre avant la fin de l'exercice, ce que depuis trois ans nous n'avons pu obtenir, malgré l'envoi régulièrement adressé chaque année.

M. le Président. — Le renvoi aux Fédérations est ordonné.

La parole est à M. le Secrétaire général.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Avant que s'ouvre la discussion sur la fixation du siège du prochain Congrès qui est, comme chacun sait, le clou de la séance du dimanche matin, je rappelle

qu'hier soir a eu lieu ici un intéressant débat sur une question captivante qui nous a retenus jusqu'à plus de minuit. M. Sennac vient de me soumettre ce matin un vœu qui a pour objet de concrétiser les principales formules qui se sont dégagées du débat d'hier soir sur la propagande.

Je serais heureux que le Congrès manifestât une continuité de pensée. Nous sommes sortis de la réunion d'hier soir avec la volonté de faire une œuvre utile. M. Sennac nous en donne l'occasion. Je vous prie d'accorder toute votre attention au vœu dont il va vous donner lecture et qui me semble avoir une importance essentielle pour le développement de notre Parti.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Sennac.

M. SENNAC (*Seine-et-Oise*). — Après le débat qui a eu lieu hier soir, il me semble inutile de développer ma pensée, et je vais me borner à vous donner lecture de trois textes de vœux qui condensent les idées auxquelles vous avez semblé vous rallier à la fin de la précédente séance.

Le premier vœu, qui concerne la propagande, est ainsi conçu :

Le Congrès,

Considérant l'existence du plan directeur Guy Aroud, et désirant l'intensification de la propagande, décide :

a) *Qu'un projet d'exécution de ce plan sera établi par son auteur, édité et adressé à tous les présidents et secrétaires des Comités de base radicaux et radicaux-socialistes;*

b) *Que les parties de ce projet d'exécution retenues par le Bureau du Parti et approuvées par les Comités de base seront immédiatement mises en œuvre au moyen d'un Bureau central de propagande créé à Paris, auprès du Secrétariat général du Parti.*

UN CONGRESSISTE. — Je vous demande de dire que cette brochure ne sera pas exclusivement envoyée

aux Présidents de Fédération et qu'elle sera adressée à tous les membres du Comité exécutif.

M. Sennac (*Seine-et-Oise*). — Nous sommes d'accord.

M. le Président. — Je mets ce vœu aux voix.
(Adopté.)

M. Sennac (*Seine-et-Oise*). — Le deuxième vœu que je veux soumettre au Congrès concerne la cotisation. Le voici :

Le Congrès émet le vœu que le bureau du Parti étudie, en accord avec les Fédérations, l'application d'une cotisation unique pour tous les membres des Comités de base.

L'uniformisation des cotisations assurera une homogénéité de recrutement qui nous manque aujourd'hui. Telle est la raison d'être de ce vœu. (*Mouvements divers.*)

M. Fabius de Champville. — Vous oubliez que les Comités sont autonomes.

M. le Président. — Je mets aux voix le vœu qui vient de vous être lu.
(Le vœu, mis aux voix, est adopté.)

M. Sennac (*Seine-et-Oise*). — J'arrive au dernier vœu relatif à la propagande. Il concerne le Comité exécutif :

Le Congrès émet le vœu que le Bureau du Parti étudie la réorganisation du Comité exécutif en limitant le mandat de délégué de droit aux intervalles qui séparent les campagnes électorales qui y ont donné droit.

M. Armand. — Il me semble qu'une confusion peut s'élever de ce dernier vœu. D'après les statuts, les Fédérations départementales détiennent le droit de rédiger elles-mêmes la liste de leurs membres de droit au Comité exécutif.

Il appartient à ces Fédérations, qui sont autonomes, de rayer, sous leur responsabilité, sur la liste

des membres de droit les personnalités qui auraient cessé d'en être dignes. (*Très bien! très bien!*)

M. Fabius DE CHAMPVILLE. — C'est d'ailleurs toujours ainsi qu'il a été procédé.

M. Albert MILHAUD, *secrétaire général.* — Il résulte de cette intervention que le débat n'est pas épuisé sur ce vœu.

J'ajoute que M. Sennac ne s'est fait aucune illusion sur les difficultés qu'il rencontrera à faire voter au Comité exécutif le limogeage de la moitié du Comité par l'autre moitié.

Cependant, il met une idée en avant. Il veut rajeunir les cadres. Tout le monde l'a compris. C'est une question intéressante. Personne n'est exécuté; mais, comme dans la vie quotidienne, tout le monde est menacé. A chacun de se défendre ! Le vœu ne supprime personne; il met tout le monde en garde. Voilà la question posée. On nous apporte non pas une sanction, mais une menace de sanction.

M. LE PRÉSIDENT. — Je crois que le Congrès estimera préférable de renvoyer le vœu au Comité exécutif. (*Assentiment.*)

(Le vœu de M. Sennac est donc renvoyé au Comité exécutif.)

En fin de séance une motion de la Fédération du Pas-de-Calais est également renvoyée à l'étude de la Commission des finances du Comité Exécutif.

ADRESSE DE SYMPATHIE AU PARTI RADICAL DE BULGARIE

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis saisi de l'adresse suivante :

« Le trentième Congrès du Parti républicain radi-
« cal et radical-socialiste,

« Adresse au Parti radical de Bulgarie et au Gou-
« vernement bulgare l'expression de sa sympathie et
« de sa gratitude pour l'accueil chaleureux fait au
« président Herriot, chef de la démocratie française
« et citoyen d'honneur de Sofia. » (*Applaudissements.*)

Vos applaudissements me dispensent de mettre aux voix cette adresse que je considère comme adoptee.

VŒU SUR LA DEFENSE DES LIBERTES INDIVIDUELLES

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu le vœu suivant :

Le trentième Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste,

Considérant l'œuvre violente entreprise dans certains pays contre le régime parlementaire et la démocratie,

Considérant les tendances à l'universalisation du fascisme,

Proclame solennellement son attachement indéfectible aux principes de 1789 et à la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen et invite le gouvernement à entreprendre sans délai une action méthodique et vigoureuse pour la défense des citoyens opprimés et la sauvegarde des libertés individuelles.

Je mets ce vœu aux voix.

(Ce vœu est adopté.)

FIXATION DU SIEGE DU PROCHAIN CONGRES

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la fixation du siège du prochain Congrès.

La parole est à M. le Secrétaire général.

M. Albert Milhaud, *secrétaire général.* — Cinq villes, que je vais citer par ordre alphabétique, nous ont fait connaître, par l'intermédiaire de leurs militants, qu'elles avaient la noble ambition d'hospitaliser le Congrès de l'année prochaine : ce sont les villes d'Alger, Annecy, Avignon, Biarritz et Nantes.

Ceci dit, je laisse la parole aux intéressés.

M. le Président. — La parole est tout d'abord à M. Poisson.

M. Poisson (*Seine-Inférieure*). — L'an dernier, à l'issue du Congrès de Toulouse, notre ami, M. André Marie, dans une très brillante intervention, sollicitait pour cette année la réunion du Congrès à Rouen. Nous avons été battus.

Aujourd'hui, au nom de la Fédération radicale-socialiste de la Seine-Inférieure et de la municipalité radicale de Rouen, je voulais renouveler la demande faite l'an dernier par notre sympathique député. Mais je dois dire que nous avons constaté que les élections cantonales doivent avoir lieu l'an prochain au cours d'octobre. Ce n'est donc qu'en novembre qu'il nous serait possible de recevoir les congressistes à Rouen. Malheureusement, nous sommes à ce moment de l'année en pleine foire et les locaux dont nous aurions besoin ne se trouvent pas libres.

Dans ces conditions, à notre très grand regret, nous ne pouvons vous solliciter de tenir l'année prochaine votre Congrès à Rouen.

Nous voulons cependant espérer que, dans trois ans, il nous sera possible de nous présenter à nouveau devant vous et de vous demander, au nom de notre municipalité radicale et de notre Fédération,

de tenir alors votre Congrès dans notre ville. (*Très bien! très bien!*)

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remercions nos amis de Rouen du désintéressement dont ils font preuve, d'autant que les succès marqués qu'ils viennent de remporter dans leur région leur donnaient un titre à la reconnaissance du Parti radical-socialiste.

La parole est à M. Simonet, conseiller général de Bayonne.

M. SIMONET (*Basses-Pyrénées*). — Mesdames, Citoyens, au nom de la Fédération des Basses-Pyrénées et au nom aussi de la Fédération du Sud-Ouest, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien désigner Biarritz comme siège du prochain Congrès national du Parti. (*Applaudissements.*)

Si je prends en fait le premier la parole dans ce débat, c'est que la candidature de Biarritz est la plus ancienne en date. Je me permets de vous rappeler en quelques mots comment la question s'est posée l'année dernière à Toulouse.

Trois villes avaient présenté leur candidature : Rouen, Biarritz et Vichy. On nous demanda de retirer notre candidature en faveur de Vichy pour des questions d'opportunité qu'on nous exposa. Et, très volontiers, les délégués de Biarritz et de Rouen se sont inclinés devant le désir manifesté par la Fédération de l'Allier au nom de Vichy.

Personne donc n'a été battu l'an dernier. Il fut même entendu que cette année la discussion, à raison de l'attitude que nous avions prise devant le Congrès de Toulouse, ne se produirait qu'entre Rouen et Biarritz.

Sur divers bancs. — Non! non!

M. WEYMANN (*Algérie*). — Je proteste contre cette interprétation.

M. SIMONET (*Basses-Pyrénées*). — Cela a été dit et écrit. Mais je reconnais bien entendu à tous mes collègues des autres Fédérations le droit de solli-

citer le grand honneur de recevoir dans leur ville les délégués de notre grand Parti.

Pour ma part, et je le ferai en quelques mots, je tiens à vous présenter les raisons qui me paraissent militer en faveur de la désignation de Biarritz.

C'est tout d'abord une raison d'organisation matérielle.

Nos Congrès nationaux rassemblent dans les villes où ils se tiennent une population importante. Je suis certain de ne pas être au-dessous de la vérité en disant que notre Congrès réunit à Vichy plus de trois mille personnes. Il faut compter en effet non seulement avec les congressistes, mais avec leur famille et avec les gens venant des départements voisins. La question du logement se pose donc, et je n'apprends rien à personne en disant qu'à cet égard Biarritz offre des possibilités de logement que peu de villes présentent en France. (*Applaudissements.*)

Vous trouverez à Biarritz toute la gamme des hôtels, depuis les palaces et les hôtels de luxe jusqu'aux pensions de famille qui font, en pleine saison, des prix extrêmement modiques. Et je puis vous assurer que les hôteliers ne profiteront pas de la tenue d'un Congrès à Biarritz pour majorer leurs prix. Je vous donne l'assurance formelle que le prix du logement sera réduit au strict minimum. (*Très bien!*)

Et maintenant, qu'on n'objecte pas la question de la distance.

Biarritz se trouve, il est vrai, dans l'extrême Sud-Ouest. Mais il faut ajouter que Biarritz est à huit heures de chemin de fer de Paris, à onze heures de chemin de fer de Lille. Permettez-moi d'ajouter que, pour venir de Bayonne à Vichy, nous avons fait, mes camarades et moi, seize heures de chemin de fer. On n'a d'ailleurs pas tenu compte de la distance lorsqu'on a fixé le siège du Congrès à Nice ou à Boulogne. La question de distance est donc tout à fait accessoire.

Cette question matérielle tranchée, il en est une qui domine, à mon sens, tout le débat : il faut surtout tenir compte de l'intérêt du Parti.

Vous imaginez bien que la désignation du siège de votre Congrès a, au point de vue de la propagande, une importance considérable. Et je comprends que toutes les Fédérations pourraient, à cet égard, présenter leur candidature. La situation politique des départements joue à ce point de vue un rôle de premier plan.

Or, j'appartiens à un département où la lutte politique est particulièrement difficile. Quelques noms que je n'ai pas peur de lancer dans le débat vous renseigneront complètement à cet égard : les Basses-Pyrénées, c'est le département de M. Champetier de Ribes, de M. Léon Bérard et de M. Ybarnegaray.

Vous n'ignorez pas la puissance considérable de nos adversaires de droite, qui sont puissamment organisés dans chaque commune, et vous pouvez vous douter de l'effort qu'ont dû déployer nos militants, en luttant pied à pied depuis plus de trente ans, pour arriver aujourd'hui, à force d'énergie et de courage, à constituer dans ce département dix-neuf Comités régulièrement affiliés à la Fédération radicale-socialiste. (*Applaudissements.*)

C'est, permettez-moi de le dire, un effort républicain magnifique, et cependant nos militants, conscients eux aussi de la distance qui les sépare du soleil, conscients de leur éloignement, ne voient pas sans un serrement de cœur l'abandon presque total où ils vivent.

La désignation de Biarritz comme siège du prochain Congrès serait pour eux, je ne dis pas une récompense, mais un puissant réconfort. Vous les aideriez puissamment dans la lutte qu'ils ont engagée depuis longtemps déjà en leur apportant, l'année prochaine, l'aide de votre présence. (*Nouveaux applaudissements.*)

Vous ne voudrez pas, j'en suis sûr qu'il y ait dans la France radicale des départements moralement abandonnés, et, tendant la main aux militants des Basses-Pyrénées, vous accepterez la proposition que je vous fais en leur nom.

Mais il est un autre aspect de la question que je veux vous soumettre tel que je le conçois.

Nous avons voté tout à l'heure une adresse de sympathie aux radicaux bulgares et je m'y suis associé de tout cœur. Je voudrais maintenant que vous ayez une pensée, comme nous l'avons eue l'année dernière à Toulouse, en faveur des radicaux espagnols. (*Applaudissements.*)

Nous les avons connus, nous, militants des Basses-Pyrénées, à l'époque de la proscription. Ils s'étaient réfugiés chez nous et nous avions l'habitude de les considérer comme des frères. Ils connaissent le vœu que je vous soumets aujourd'hui. Ils sont heureux à l'idée que, peut-être, au cours du prochain Congrès, vous les autoriserez à assister à une séance, peut-être même spéciale, de vos assises. D'avance, ils vous en sont reconnaissants. En réponse à cette manifestation de sympathie pour les républicains espagnols, ils projettent de nous recevoir à leur tour dans une ville de l'Espagne voisine, à Saint-Sébastien. (*Applaudissements.*)

Vous apercevez donc les conséquences importantes du rapprochement des radicaux espagnols et des radicaux français au point de vue international.

Je ne crois pas devoir insister davantage. J'ai fait valoir devant vous les raisons d'organisation matérielle, je vous ai montré notre département moralement abandonné. J'espère, mes chers Camarades, que vous m'avez compris et je vous présente avec confiance la demande de la ville de Biarritz. (*Vifs applaudissements. — Voix nombreuses : « Aux voix! »*)

M. le Président. — Sans prendre parti, bien entendu, dans le fond du débat, je tiens à m'associer et à associer le Congrès aux dernières paroles de notre ami Simonet en envoyant aux radicaux espagnols le témoignage de sympathie que nous leur devons. Au nom du Congrès, je leur adresse notre plus cordial salut. (*Vifs applaudissements.*)

Mais, en dépit de certains mouvements de séance, il m'est impossible de consulter tout de suite l'assemblée sur le siège du prochain Congrès et je dois

donner maintenant la parole à M. Cornu, président de la Fédération d'Avignon.

M. Cornu (*Vaucluse*). — Mesdames, Citoyens, Permettez-moi de me présenter à vous en deux termes : mon nom : Cornu, la qualité qui me vaut l'honneur de prendre la parole : président de la Fédération de l'arrondissement d'Avignon. Si je ne craignais de faire naître en vous quelque légitime inquiétude, j'ajouterais, pour être complet, que je prends l'engagement d'être bref et de tenter d'être précis.

Quel que soit mon désir d'entraîner votre adhésion et de triompher, je ne vous ferai pas l'injure de brosser devant vous le tableau d'un paysage par les charmes duquel vous vous laisseriez certainement séduire. Je ne vous ferai même pas celle de flatter vos goûts par d'alléchantes promesses. C'est pour travailler que vous venez dans nos Congrès et, à cet égard, j'ai des raisons beaucoup plus sérieuses à faire valoir.

Si le Vaucluse brille à l'heure actuelle d'un éclat tout particulier, et vous me pardonnerez d'éprouver quelques orgueil à la pensée que notre président du Conseil est un Vauclusien de Carpentras, il n'est pas moins vrai de dire que le nombre de nos élus dans la région du Sud-Est va sans cesse décroissant, que nos populations, quelque peu délaissées, il faut le dire, se laissent gagner par tempérament à des promesses illusoires.

J'ajoute d'ailleurs que la jeunesse — et cette question me préoccupe personnellement beaucoup, car j'ai pris dans mon département l'initiative de créer un groupe de jeunesses radicales et je sais à quelles difficultés je me heurte — la jeunesse, dis-je, par tempérament, par intérêt aussi, par crainte même, s'éloigne de nous. C'est pourquoi je vous adjure de me donner satisfaction, parlant beaucoup moins au nom de la Fédération de Vaucluse qu'au nom d'une génération nouvelle qui s'inquiète de l'avenir.

J'ai entendu dire, au cours de ce Congrès, qu'Avignon ne pourrait pas recevoir 2.000 ou 3.000 délégués.

C'est le chiffre qu'a cité le collègue qui m'a précédé à cette tribune et qui me paraît être assez proche de Marseille. (*Non! non!*)

Voix nombreuses. — Biarritz! Biarritz!

M. Cornu (*Vaucluse*). — En tout cas, je me suis adressé au président du Syndicat d'initiative d'Avignon, qui est une ville touristique par excellence, et je puis vous donner l'assurance qu'il s'engage — j'ai de lui un certificat que je puis vous lire (*non, non!*) — à loger à Avignon plus de 2.000 congressistes. C'est pourquoi je vous demande... (*Voix nombreuses : Biarritz! Biarritz!*)

Messieurs, vous allez voter tout à l'heure. Ecoutez-moi, je vais terminer. (*Bruit.*)

Je vous demande de vous prononcer en faveur d'Avignon. (*Bruit.*)

M. le Président. — Je vous supplie, Messieurs, de faire preuve d'une plus grande tolérance à l'égard de nos amis, à quelque région qu'ils appartiennent. Vous aurez tout à l'heure à prendre votre décision. Il est d'une courtoisie élémentaire de permettre à chacun de faire valoir les avantages de sa proposition. (*Très bien! très bien!*)

Je demande à notre collègue d'Avignon de reprendre la parole pour terminer son exposé.

(*A ce moment, M. Daladier, président du Conseil, prend place au Bureau du Congrès et est longuement acclamé par l'assemblée.*)

M. Cornu (*Vaucluse*). — Je remercie M. le Président de la manifestation de sympathie qu'il a bien voulu me donner. J'avais d'ailleurs presque terminé.

Il est un argument que, par délicatesse, je n'avais pas voulu faire valoir. Permettez-moi de penser qu'unis dans une nouvelle manifestation de sympathie, vous choisirez maintenant unanimement la ville d'Avignon pour siège de votre prochain Congrès. (*Très bien! très bien!*)

M. le Président. — La parole est maintenant à M. Maurice, au nom de la ville de Nantes.

M. MAURICE (*Loire-Inférieure*). — Au nom des organisations radicales et des militants de Bretagne, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir réserver, pour notre ville de Nantes, en 1934, le Congrès national du Parti radical-socialiste.

La Bretagne est en ce moment en plein essor républicain, malgré les manifestations plus tapageuses que réelles de quelques illuminés auxquels il faut bien se garder de donner la moindre importance.

Aussi, nous serons très heureux d'accueillir le Parti radical sur cette rude terre de Bretagne qui, une fois attachée à lui, le restera pour toujours.

Je n'ai pas l'intention de mettre en vedette l'effort que nous avons accompli dans ces régions difficiles à convaincre. Vous avez tous, dans vos départements respectifs, les mêmes difficultés. Vous travaillez avec le même cœur et avec la même ardeur au triomphe de notre idéal radical.

Il est cependant certaines régions plus dures à conquérir que les autres et c'est là que vous devez apporter la propagande nécessaire. C'est pourquoi nous nous permettons de vous signaler l'état dans lequel se trouve notre département.

En Loire-Inférieure, car j'ai l'honneur de parler spécialement pour Nantes en ce moment, nous n'avons aucun élu radical. Une région qui n'a pas la bonne fortune de compter des élus à la Chambre ou au Sénat est insuffisamment récompensée de son effort.

C'est pourquoi nous insistons pour que vous acceptiez de venir nous appuyer dans ce département qui est la dernière citadelle royaliste, et dont le Conseil général réactionnaire, bien que le département ait eu l'honneur d'avoir pour fils Aristide Briand, a refusé d'accorder la moindre subvention pour lui ériger le monument du souvenir.

J'ajoute qu'avant de vous saisir de notre proposition, nous avons pris contact avec les militants des organisations des départements bretons, auxquels se sont joints ceux de la Mayenne et de Maine-et-Loire. C'est en leur nom à tous que je vous parle

ici pour vous demander de choisir la ville de Nantes.

Des conflits inévitables s'élèvent entre les régions qui veulent avoir l'honneur de vous recevoir. Pour une fois, vous avez une occasion unique de les départager.

La ville de Nantes est à cheval sur la Loire.

C'est, de plus, une ville fort accueillante qui est à cinq heures de Paris, cinq heures de Bordeaux et sept heures de Lyon. Nous n'avons pas voulu vous distribuer ces brochures qui vantent les charmes de telle ville d'eaux, car nous sommes persuadés que nos congrès radicaux ne peuvent faire le tour de la France en s'arrêtant seulement dans les villes d'eaux. (*Applaudissements.*)

Nous voulons nous placer uniquement sur le plan radical. C'est pourquoi nous vous demandons, afin de venir défendre dans une région aride l'idée radicale, de voter pour Nantes. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Weymann.

M. Weymann (*Algérie*). — Ma fédération apporte dans nos Congrès son contingent de rêve et de passion. Il est évident que nous voulons tous travailler pour la grandeur de notre Parti. La fédération radicale-socialiste d'Alger, après en avoir discuté et après avoir pesé toutes les responsabilités d'une telle décision, m'a chargé de vous inviter à tenir le prochain Congrès à Alger.

Au moment où l'on parle d'une nouvelle conférence d'Ottawa française, il faut absolument que notre parti sache qu'il y a une colonie, la plus prospère, la plus proche, qui est véritablement française.

Alger est une ville touristique par excellence. Nous avons de quoi loger tous les congressistes. Nous avons une organisation touristique qui nous permettra de vous amener aux confins du Sahara, dans le pays du silence. (*Sourires.*)

En ce qui concerne le transport, en affrétant un bateau, le voyage ne vous coûtera pas plus de 200

francs aller et retour. C'est donc une occasion unique de visiter l'Algérie et puisqu'on prétend qu'en Algérie il n'y a pas d'opinion publique, ce sera également l'occasion, pour le Parti radical, de montrer le vrai visage de la France républicaine.

Il y a dans nos régions, dans cet agglomérat de races diverses, des hommes venant d'Italie, d'Espagne, de partout, il faut montrer à ces gens qu'ils doivent avoir une opinion et que cette opinion doit être radicale-socialiste.

Pour terminer, permettez-moi d'employer un argument d'ordre peut-être sentimental. Après nos travaux, il faudra qu'une délégation du Parti radical se rende à Oran, sur la tombe des parents de notre cher Président Herriot, afin de déposer, au nom de notre grand Parti, une gerbe de fleurs. Ce sera pour notre président la meilleure des récompenses. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Cudenet.

M. CUDENET (*Seine-et-Oise*). — Sans allonger ce débat, je vous demande la permission de vous indiquer rapidement les raisons pour lesquelles, malgré le charme de l'accueil, malgré l'agrément de la région qui nous est offerte, je crois qu'il serait de l'intérêt, non pas d'une fédération, mais de notre Parti, que le Congrès se tînt à Nantes. (*Mouvements divers.*)

Si je ne cédais qu'au vœu de mon plaisir, c'est Biarritz que je choisirais. Mais, avant le plaisir, il y a ce que nous devons, les uns et les autres, considérer comme notre devoir.

Certes, il n'est pas question de méconnaître les grands efforts acomplis par nos amis des Basses-Pyrénées. Le choix de la ville où doit se tenir un Congrès est la chose la plus difficile, car tous les militants ont des titres égaux à hospitaliser la grande manifestations nationale du Parti. (*Très bien ! très bien.*)

Une seule considération doit nous déterminer, une

considération d'intérêt par rapport à notre formation radicale. Où faut-il porter la bataille ?

Là précisément où le radicalisme est le plus discuté, le plus combattu, le plus menacé. (*Applaudissements.*)

Or, Nantes est un pays qui, de tradition et de tempérament, est le pays des Chouans. C'est le pays où le radicalisme est combattu et, avec lui, la République. C'est le pays où, jadis, des hommes tentèrent d'apporter les premières semences de l'idéal jacobin. C'est donc là que la lutte s'est concrétisée. Hier, comme aujourd'hui, c'est là que le cléricalisme est le plus insolent, que le pacifisme est le plus discuté.

C'est précisément là où il y a le maximum de péril qu'il faut faire faire le maximum d'efforts. (*Applaudissements.*)

De plus, et je pense que vous serez tous sensibles à cette considération : c'est le département d'un homme dont, hier, vous avez bien voulu, à la suite de mon discours, acclamer le nom, Briand dont le président du Conseil, qui est ici, continue la politique.

A l'heure où Léon Daudet, faisant revivre la chouannerie, va porter l'insulte contre la mémoire de Briand et à la fois contre Daladier, il faut que le Parti radical réponde « présent ».

Je conclus : Biarritz est l'agrément, Nantes, c'est le devoir. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — J'invite l'Assemblée à choisir entre les villes proposées celle où il entend tenir le prochain Congrès.

(L'Assemblée, consultée, se prononce pour la ville de Nantes.)

M. le Président. — Le prochain Congrès du Parti radical-socialiste se tiendra donc à Nantes. Je prie l'Assemblée de faire confiance au Bureau du Comité exécutif pour fixer la date à laquelle il aura lieu. (*Assentiment.*)

LA DECLARATION DU PARTI

M. le Président. — La parole est à M. André Marie, pour donner lecture de la Clamation du Parti.

M. André Marie. — Citoyens, notre 30e Congres s'achève et va, dans quelques instants, clore ses travaux. C'est pour nous l'occasion traditionnelle de résumer notre action, de faire le point et de fixer notre ligne de conduite. Ma tâche se trouve à cet égard singulièrement simplifiée par la quasi unanimité des votes qui ont couronné nos délibérations les plus importantes, après les inévitables et souhaitables confrontations d'idées dans la pleine liberté d'une discussion toujours inspirée par le seul et ardent souci des intérêts démocratiques.

Oui, ce Congrès confirme l'extraordinaire vitalité et l'unité profonde de notre grand Parti; et cela, malgré l'absence, douloureuse, de l'homme éminent auquel, tous, nos vouons une si profonde et si respectueuse affection, le Président Edouard Herriot (*applaudissements*), éloigné de nous par une maladie qui lui aura été d'autant plus pénible qu'elle l'aura privé du contact si réconfortant et si cordial des militants.

Je suis certain d'être votre interprète en adressant encore à notre Président, au moment où nous allons nous disperser vers nos foyers, l'expression sincère de toute notre amitié, en lui disant avec quelle force nous souhaitons le prompt et complet rétablissement que font espérer les nouvelles les plus récentes parvenues sur son état, en lui disant enfin combien nous avons déploré son absence forcée dans des débats où sa profonde expérience, les inestimables ressources de son esprit et de son cœur auraient — comme toujours — apporté un élément capital d'intérêt et de décision. (*Applaudissements.*)

***

Notre Parti a néanmoins fixé, dans des rapports complets et précis ses aspirations et sa doctrine. Je

n'ai pas, me semble-t-il, dans cette déclaration finale, à rappeler les détails d'un programme depuis longtemps arrêté et proclamé. Les déclarations de nos Congrès antérieurs l'ont déjà, à maintes reprises, exposé dans leurs développements, et nous pouvons aujourd'hui nous borner à préciser l'adaptation de règles anciennes et constantes aux mouvantes et pressantes nécessités de l'heure.

Parti « national et populaire », comme l'a défini si justement Yvon Delbos au Congrès de Marseille, le Parti Radical et Radical-Socialiste, appelé par la volonté du Pays et par la vocation même de son destin, aux rudes fonctions du pouvoir et aux postes de responsabilité, accepte, avec sang-froid, avec confiance, les lourds devoirs que lui impose le choix du pays démocratique, et la tâche, périlleuse entre toutes, que lui prépare l'amoncellement des difficultés intérieures et internationales.

***

A l'heure où nous délibérons, comment pourrions-nous taire l'évidente constatation de ces difficultés accumulées ?

Chez nous, autour de nous, au delà des mers, partout, se font sentir les répercussions lointaines, mais inéluctables, d'une guerre qui n'a épargné personne, ni les vaincus, ni les vainqueurs, ni les peuples même, qui pouvaient croire aux avantages apparents, mais éphémères, de leur neutralité.

Le bouleversement mondial n'a rien ménagé : ressources morales, richesses matérielles, traditions et dogmes jusqu'alors intangibles, tout a subi la secousse et l'ébranlement décisifs de la guerre. Les esprits, anxieux, ont cherché devant l'aspect nouveau des problèmes des solutions imprévues; les régimes eux-mêmes n'ont pas été épargnés.

Et pourtant, dans ce vaste chaos, comment ne pas constater que notre pays, le plus rudement éprouvé par la perte irréparable d'une importante fraction de son ardente jeunesse et par les ruines d'une invasion prolongée, prend place encore parmi les na-

tions qui résistent le mieux à la poussée tumultueuse des événements?

***

Ce pays, qui a connu, après la guerre, les fautes accumulées d'une gestion rétrograde, s'est prononcé, sans ambiguïté aucune, au dernier scrutin législatif de l'an dernier.

Il a alors marqué, après les épreuves décevantes qu'il avait traversées, sa volonté nette de confier à la collaboration des grands partis de la démocratie la responsabilité de ses intérêts. Et si les partis, bénéficiaires de cette victoire commune, n'ont pas pris leur part égale aux charges du pouvoir, ce sera l'honneur du nôtre d'avoir toujours recherché et appelé, autour des solutions qu'il préconisait, l'union de tous ceux qui, dans la diversité de leurs doctrines et malgré de notoires divergences de conceptions, se sentent rapprochés par un attachement commun aux idées de progrès, de justice sociale et de paix (*Applaudissements*); ce sera notre honneur d'avoir toujours poursuivi et de poursuivre encore, en restant nous-mêmes homogènes et unis, l'entente des forces de gauche, dont notre action, notre nombre et notre passé nous confèrent la haute mission d'être les animateurs !

Aujourd'hui, comme dans nos Congrès antérieurs, nous répétons que nous souhaitons ardemment le maintien de cette entente nous la voulons sincère et loyale, et nous rechercherons — dans la mesure entière de nos moyens — la cohésion d'une majorité que le peuple a choisie et dont il ne désire ni la disparition, ni la transformation, vainement espérées par les vaincus des 1er et 8 mai 1932. (*Applaudissements.*)

***

C'est à cette majorité, répondant à l'appel d'un Gouvernement, issu de notre Parti, investi, par sa composition comme par son action, de la confiance unanime des militants, et de la confiance aussi du Pays qui le juge à son œuvre silencieuse, mais fruc-

tueuse, c'est à cette majorité qu'incombera demain la tâche principale du redressement définitif de la situation budgétaire.

Résolu, comme le Gouvernement lui-même, à ne pas céder aux fallacieux attraits d'une inflation dont notre pays connaîtrait bientôt les cruelles conséquences, notre Parti veut conserver à notre franc, vers lequel — devant la débâcle qui menace les monnaies étrangères — se réfugie jusqu'ici l'épargne mondiale, sa valeur intégrale et, par là même, sa puissance d'attraction.

Nous savons que le désordre persistant des finances publiques compromettrait gravement nos chances de relèvement économique et mettrait en péril les destins de la démocratie elle-même. Aussi préconisons-nous une politique équitable de compressions de dépenses, une énergique répression de la fraude et la recherche constante d'un traitement égal de tous devant l'impôt.

A l'heure présente, où la crise qui sévit exaspère chez le contribuable son besoin de justice, il faut que les citoyens paient avec les autres, et non pas à la place des autres. (*Applaudissements.*)

Sachons d'ailleurs que si l'œuvre indispensable de restauration budgétaire provoque quelques récriminations passagères, elle vaudra demain à ceux qui auront eu le courage et la volonté de la réaliser, la reconnaissance persistante de toute la France laborieuse et économe. (*Applaudissements.*)

***

Parallèlement à cette action, et grâce à cette action, nous pourrons poursuivre, avec persévérance et succès, la réalisation du vaste programme que votre Congrès vient de définir.

Nous avons d'abord fixé notre attention sur la situation de plus en plus difficile de notre Agriculture, et nous avons affirmé l'urgente nécessité de pratiquer une politique agraire, réaliste et novatrice. Nous savons en effet que la détresse prolongée des masses paysannes serait un péril mortel pour la vie économique, politique et sociale du

pays. L'industrie nationale perdrait, dans la ruine de l'Agriculture, son débouché le plus sûr.

Dans la bataille économique générale, toutes les nations en même temps qu'elles renforcent la protection de leur production agricole, s'ingénient, par des procédés de dumping, à lui assurer des marchés extérieurs.

C'est là qu'il faut rechercher la justification pour la France de cette politique de défense douanière, qui restreint les importations aux besoins exacts du pays. Une telle politique, imposée provisoirement par l'attitude même de l'étranger, éveille, pour le rétablissement de la balance commerciale, le souci légitime de réserver la faveur de nos importations aux peuples acheteurs de produits français.

Mais si nous voulons — et nul ne pourra nous en blâmer — sauvegarder, par ces différentes mesures, la puissance d'achat du producteur, nous voulons aussi, dans un harmonieux équilibre, sauvegarder les droits du consommateur par une tactique appropriée de vie moins chère jugulant toutes les formes de profits parasitaires et illicites. (*Applaudissements.*)

Nous faisons confiance à notre Gouvernement, pour préparer, par des négociations prévoyantes, la reprise de l'activité du trafic international, et pour développer méthodiquement les échanges avec nos colonies où il poursuivra une politique sociale conforme aux traditions libérales de la France.

Nous lui faisons confiance pour rendre au pays son équilibre économique et traditionnel, pour rétablir entre le commerce, l'industrie et l'agriculture les apports de puissance et d'intérêt dont la rupture est à l'origine de nos difficultés présentes.

***

Mais, vous l'entendez bien, citoyens, les soucis d'une telle restauration économique, si difficile, ne peuvent trouver leurs apaisements qu'à l'abri d'une politique extérieure de calme et de paix. Votre trentième Congrès, à cet égard, n'a eu qu'à affirmer encore, à l'appel de vos rapporteurs, les décisions formelles des Congrès antérieurs.

Nous avons, ici encore, proclamé notre attachement à la politique conciliante de la Société des Nations qui, malgré des faiblesses que ses défenseurs veulent être les premiers, dans son intérêt même, à mieux souligner pour les voir disparaître, constitue le rempart normal où se briseront les poussées excessives des nationalismes ; ici, comme à Genève, nous affirmons avec unanimité, avec enthousiasme, notre volonté de défendre la liberté et l'indépendance des Etats, de rester fidèles à nos amitiés dont nous chercherons encore à étendre le cercle, de poursuivre le maintien de la paix par des coopérations multiples et renouvelées entre toutes les Nations, sans préoccupation préalable des régimes intérieurs qu'elles ont cru bon de se donner.

Nous pensons que les démocraties, qui ont résisté à la tempête d'après guerre, doivent s'imposer par la vertu éloquente et convaincante de leur parole pacifique. Nous pensons aussi que les démocraties, pour le maintien même de la paix, se doivent d'assurer leur sécurité nationale dans le cadre des engagements internationaux, jusqu'au jour où un désarmement, effectivement contrôlé, accompagnant l'indispensable désarmement des esprits, constituera la garantie la meilleure de la sécurité des peuples

***

A l'abri d'une telle politique, il sera possible à notre pays d'assurer, avec le concours empressé de tous les citoyens, et avec la collaboration des femmes de France dont certaines se préparent déjà avec tant de bonheur et tant de dévouement aux difficiles problèmes de la chose publique, la réalisation progressive de notre programme social, le renforcement de notre législation ouvrière qui fait l'honneur de la République et dont le double idéal est d'assurer aux jeunes la sécurité du travail et aux vieux travailleurs la possibilité du repos !... (*Applaudissements.*)

Tout cela s'accomplira dans le fonctionnement normal et régulier de nos institutions parlementaires, dont certains entreprennent, sous l'impulsion de

leurs espoirs déçus, l'amère et souvent injuste critique.

Déjà, en 1922, nous entendions les mêmes objections contre le régime, contre ses institutions, et déjà, votre rapporteur soulignait la vanité de ces formules nouvelles qui masquaient de vieilles illusions : « Révision de la Constitution, extension des pouvoirs présidentiels, prédominance d'un parlementarisme professionnel, qui, légitime tant qu'il resterait dans ses limites, risquerait par ses excès d'aboutir à l'oubli de l'intérêt général dans les compétitions égoïstes des intérêts corporatifs », toutes ces formules qu'il énumérait devant vous, il vous conviait avec raison à les condamner.

Notre sentiment n'a point changé.

Ce que nous voulons seulement, parce que nous y voyons un élément indispensable de salut, c'est que, dans le respect de notre jeu parlementaire, l'Etat retrouve une souveraineté que cherchent à restreindre, par de multiples empiétements, de vastes coalitions d'intérêts divers.

Nous voulons la liberté, nous y sommes résolument, indéfectiblement attachés, par doctrine et par tendance, par le cœur, comme par l'esprit.

Nous voulons l'autorité de l'Etat, puissance collective, arbitre des conflits individuels, pour n'avoir jamais à connaître l'autorité d'un homme ou d'une oligarchie. (*Applaudissements.*) Mais, précisément, désireux de ne pas avoir à connaître de pareils destins, nous souhaitons que, pour franchir la passe mouvementée, le capitaine et les premiers de l'équipage soient les maîtres à bord (*Applaudissements*), et que tous les passagers, inhabiles, irresponsables ou apeurés, fassent confiance à leur énergie sans chercher à se substituer à eux dans la cohue de leurs craintes, de leurs désirs ou de leurs ambitions. (*Applaudissements.*)

Ces principes, dont l'application s'avère aujourd'hui plus nécessaire que jamais, notre Parti ne les improvise pas au gré des circonstances. Ils ont toujours été les siens, et c'est pour cela qu'accueillant les militants radicaux accourus au Congrès de 1925,

le secrétaire général d'alors saluait en eux les héritiers des grands Jacobins de la Révolution.

***

Autorité de l'Etat?... Fort bien !... Mais aussi volonté chez les chefs !... Félicitons-nous de ce que, à toutes les phases redoutables de son histoire, notre pays ait toujours disposé des hommes capables de le gouverner et de faire face aux difficultés de l'heure. Depuis longtemps notre Parti a fourni à la France des chefs aimés et respectés. Aujourd'hui, saluons avec confiance l'homme jeune, vigoureux, qui préside à ses destinées et dont nous connaissons les remarquables ressources d'intelligence et d'énergie. (*Applaudissements.*)

Autour du Président du Conseil, M. Edouard Daladier, derrière lui, radicaux cordialement et fermement unis, marchons allégrement sur la route périlleuse de nos responsabilités, pour connaître demain, avec lui, la légitime satisfaction du difficile devoir heureusement accompli !... (*Vifs applaudissements répétés.*)

M. le Président. — Citoyens, vos applaudissements nourris et unanimes sont la juste récompense de l'homme de talent qui vient de donner une vie ardente à nos thèses et à nos idées. (*Aplpaudissements.*)

Vos applaudissements qui ont salué le nom du président du Conseil me font un devoir de lui céder la parole pour clore le trentième Congrès du Parti républicain radical et radical-socialiste.

(*Les congressistes se lèvent et acclament M. Edouard Daladier.*)

M. Edouard Daladier, *président du Conseil.* — Citoyens, laissez-moi vous dire d'abord ma reconnaissance et mon émotion profonde pour la confiance que vous me témoignez en des heures particulièrement difficiles, où la gravité des problèmes est telle qu'il serait naturel que, dans un congrès aussi vaste, on

assistât à des heurts violents d'opinions multiples et divisées.

Laissez-moi, plus encore, songeant à notre Parti qui a la responsabilité de conduire la France à travers tant de redoutables écueils, vous féliciter de l'admirable spectacle de fermeté et de dignité que vous avez donné, pendant ces quatre journées, à tous les partis de France et à tous les peuples de l'Europe. (*Applaudissements.*)

Sans doute, les militants sont parfois un peu vifs. Les grands esprits exercent parfois leur ironie à ce sujet. Il arrive, dans nos Congrès passionnés, que les militants n'ont pas eu toujours le temps de méditer les problèmes, que, souvent même, les instruments d'étude leur ont fait défaut dans leurs villages, dans les hameaux et dans les villes où ils mènent la bataille radicale avec tant de courage et d'énergie. (*Applaudissements.*)

Mais je me souviens que c'est par la force de ces militants que le Parti radical a donné à la République, dans la terre française, des racines qui ont permis à l'ordre de dominer et de défier toutes les tempêtes.

S'il m'est permis de faire un retour sur moi-même, je me souviens qu'aux plus durs moments de toutes les batailles, je vous ai trouvés à mes côtés. C'est vous qui, en 1927, avez fait de moi le président de notre Parti. (*Applaudissements.*) C'est vous qui, deux années après, avez, pour deux années encore, renouvelé mon mandat. C'est vous qui, au Congrès de Paris, avez voulu que je fusse président d'honneur, malgré un âge qui peut paraître encore trop jeune à côté des hommes qui avaient rendu de plus grands services que moi au Parti radical et radical-socialiste. (*Applaudissements.*)

Voilà pourquoi ma gratitude et ma reconnaissance vous sont acquises et, si j'avais une ambition à satisfaire, je voudrais être considéré à travers la France comme le premier militant de mon Parti. (*Applaudissements.*)

Laissez-moi aussi remercier toute cette jeune équipe, toute cette jeunesse radicale ardente et fré-

missante comme il convient. Quelle admirable réponse à ceux qui disaient que nos programmes étaient épuisés et que nous irions rejoindre dans l'oubli les partis politiques qui n'ont pas su se renouveler! (*Applaudissements.*)

Je leur adresse mes remerciements et je tiens à leur dire combien — de loin, hélas! — j'ai applaudi à ces discours courageux, exempts de toute démagogie, où ils ont donné la preuve non seulement de leur sens des responsabilités, mais de leur volonté de les affronter; et c'est à cela que je juge les républicains. (*Vifs applaudissements.*)

Enfin permettez-moi d'adresser mes remerciements à mes collègues du Parlement. Quelle reconnaissance ne devrais-je pas leur exprimer! car ayant pris le pouvoir dans des circonstances délicates, pour quelques heures ou quelques jours au jugement des connaisseurs de la vie parlementaire, pour deux semaines au maximum, si je le conserve encore aujourd'hui, ce qui me permettra, comme je l'espère, de courir demain la bataille définitive (*vifs applaudissements*), c'est parce que j'ai eu autour de moi non seulement d'admirables collaborateurs d'une loyauté éprouvée, mais encore toute cette élite de parlementaires radicaux et radicaux-socialistes dont j'ai le devoir de dire qu'ils ont veillé sur le Gouvernement avec encore plus de soin et de dévouement que s'ils en avaient fait partie. (*Applaudissements.*)

Mes chers amis, l'heure est venue de nous séparer. Vous allez regagner vos provinces. Peut-être avez-vous dans l'esprit quelque trouble? Alors qu'il faut choisir la route en ce moment difficile, je plaindrais l'homme qui n'aurait pas d'hésitation! (*Applaudissements.*)

Mais lorsqu'on a choisi, lorsqu'après avoir médité sur les problèmes qui se posent et confronté les solutions les plus diverses, on a conscience qu'on dirige un grand pays et que d'abord ce pays doit vivre, je dis que, si l'on se réfugie dans des intrigues, dans des manœuvres dilatoires pour éviter de prendre enfin la décision que le peuple a le droit

de réclamer, on n'est pas un homme de gouvernement, on n'est pas un démocrate. (*Vifs applaudissements.*)

Je ne comprends vraiment pas pourquoi on discute tant depuis quelques mois sur l'idée d'autorité, sur l'idée d'ordre. Je ne comprends vraiment pas cette résurrection de polémiques que je croyais, pour ma part, depuis longtemps vaines et stériles.

L'autorité a un nom autre à mes yeux : elle s'appelle le courage et la franchise. (*Vifs applaudissements.*)

L'autorité, un chef de gouvernement montre qu'il l'exerce lorsqu'il parle avec clarté au Parlement et qu'il lui dit : « Tu es le gardien de la loi républicaine; tu es, autant que moi, responsable des destinées de la patrie. J'indique la route, dis-moi si tu juges qu'elle est mauvaise. Mais ce que j'ai le droit de demander, c'est que tu en prennes une et que tu la suives jusqu'à la victoire finale. » (*Vifs applaudissements.*)

Citoyens, encore merci ! Continuez à nous aider. Nous ne pouvons rien sans vous. Menez la bataille jour par jour, heure par heure. Ne cédez pas un mètre de terrain. Faites front à toutes les attaques et, après avoir passé ce dernier cap difficile, nous irons vers le soleil et vers la haute mer. (*Vifs applaudissements prolongés. — Les congressistes se lèvent et acclament M. le président du Conseil.*)

Je déclare clos le 30e Congrès du parti républicain radical et radical-socialiste.

(La séance est levée à 11 h. 45.)

Discours prononcés au Banquet du Dimanche 8 Octobre, à Vichy

DISCOURS DE M. LEGER, Maire de Vichy

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
CITOYENNES,
CITOYENS,

Dans quelques instants, après le discours si attendu de M. le Président du Conseil, le rideau tombera sur le dernier acte du 30e Congrès du parti radical et radical-socialiste. Mais, avant que les chandelles ne s'éteignent, je veux dire à tous ceux qui ont collaboré à son organisation ma gratitude et ma reconnaissance.

Certes, lorsqu'il a été décidé que ce Congrès tiendrait ses assises à Vichy, je ne pensais pas aux multiples détails qu'il fallait prévoir pour que chacun soit satisfait. Je ne sais si nous avons atteint ce but; mais ce que je puis dire, c'est que depuis plus d'un mois mes amis du Comité de Vichy n'avaient qu'un seul souci, celui d'œuvrer utilement et de faire naître dans l'esprit de nos visiteurs un contentement total. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi je me dois de leur rendre publiquement hommage et de dire aux présidents des Commissions, à nos amis Gaudignon, Jeux, Migeon, sans

oublier notre vice-président Ernest Talon, dont les inquiétudes furent nombreuses, à notre commissaire général, Pierre Magnol, tous les éloges qu'ils ont si bien mérités. (*Applaudissements.*)

Je n'aurai garde d'oublier les efforts constants de notre secrétaire général Emile Riboulet, et la tâche si délicate du trésorier, notre ami Chignol.

Enfin, j'ai gardé le meilleur des éloges pour notre président Avard, dont la santé fragile l'a retenu parfois éloigné de nos réunions, mais qui n'a jamais cessé de nous apporter ses directives éclairées et son dévouement le plus total. (*Applaudissements.*) Aujourd'hui, il est au milieu de nous et je forme pour sa santé les vœux les plus sincères et les plus amicaux. (*Applaudissements.*)

A ne citer que ces noms, je serais incomplet si je n'associais tous ceux qui, modestement, discrètement, ont collaboré au succès de cette grande manifestation républicaine et je n'aurai garde d'oublier la presse française.

Mais s'il est agréable d'avoir autour de soi des amis dévoués, leur action serait insuffisante si nous n'avions pas les locaux nécessaires à la réception de nos invités, et c'est pourquoi je me fais un devoir de remercier la Société du Casino de Vichy qui a mis à notre disposition ce théâtre merveilleux dont la réputation est mondiale et toutes les annexes qui l'entourent. (*Applaudissements.*)

Rien n'a été négligé dans les prévisions et vous avez pu voir, Messieurs, combien les salles de Commissions étaient nombreuses et combien il était facile d'y travailler. Mais je n'oublierai pas que la Société du Casino est née de la Société Fermière du Domaine de l'Etat et que celle-ci, en la personne de son administrateur-délégué M. Baugnies, a droit, elle aussi, aux remerciements que je me fais un plaisir de lui adresser.

Et maintenant, Messieurs, vous allez, dans quelques heures, quitter notre ville, emportant avec vous tout ce qui faisait encore ce matin son activité et son mouvement. Demain, Vichy prendra son aspect plein de calme et de silence. Derrière vous, les hôtels

se fermeront, les magasins clôreront leurs portes et leurs devantures, le silence peu à peu s'étendra sur la cité, et tout ce beau quartier thermal s'endormira sous la brise d'automne jusqu'à ce que les frondaisons du printemps prochain lui redonnent la vie qui en fait toute la séduction saisonnière. (*Applaudissements.*)

N'empêche qu'au cours des conversations de ceux qui passeront ici les mois sombres de l'hiver, la dernière manifestation de 1933 fera l'objet de commentaires heureux. Nous rappellerons avec fierté les noms des hautes personnalités qui se sont réunies durant ce Congrès, et l'image du Président Daladier, dont la ferme volonté assurera dans sa clairvoyance et dans sa ténacité le redressement de demain, sera parmi les plus précises conservées par notre mémoire.

Autour de lui, nous reverrons les physionomies si sympathiques de tous ses collaborateurs et, très près d'eux, tous les militants auxquels sont confiées les destinées du Parti radical.

Nous rappellerons aussi la belle tenue des discussions, l'ordonnance des discours, mais, surtout, ce sentiment unanime de confiance et d'union qui a été le signe sous lequel s'est déroulé le Congrès qui vient de se terminer.

Telles seront, Citoyens, les impressions que vous laisserez derrière vous. Qu'il me soit permis d'espérer maintenant que, par réciprocité, vous ne regretterez pas trop les journées passées dans notre ville. Comme je l'ai dit dans les paroles de bienvenue que j'ai prononcées à votre arrivée, je souhaite que vous emportiez de votre court séjour le souvenir d'une ville accueillante, dont la sincérité des sentiments républicains de ses habitants peut vous être affirmée. (*Applaudissements.*)

J'aurais voulu que le temps vous accordât quelques loisirs et qu'il vous eût été possible de vous égarer quelque peu dans la campagne voisine et admirer les sites charmants et pittoresques de notre Bourbonnais. Malheureusement, retenus par vos travaux, vous n'avez pu vous livrer au charme des

excursions; aussi permettez-moi d'espérer qu'attirés dans un avenir prochain par le désir de revoir Vichy, vous ne manquerez pas de parcourir notre belle province qui a été si souvent décrite par le romancier et chantée par le poète.

C'est sur ce souhait que je veux lever mon verre à la santé et au prompt rétablissement de notre vénéré Président Herriot, à celle du Président Edouard Daladier, à celle de ses collaborateurs, à celle des militants radicaux-socialistes, à la Ville de Vichy et à la République. (*Vifs applaudissements.*)

DISCOURS DE M. MARCEL REGNIER, Sénateur de l'Allier, rapporteur général de la Commission des Finances du Sénat

Je ne voudrais pas retarder le moment où vous aurez le très grand plaisir d'entendre notre président.

Mais mes collègues du département m'ont confié la mission de vous remercier tous d'être venus si nombreux à notre Congrès de Vichy et d'avoir montré, par vos délibérations, la puissance et la vitalité du Parti dont nous sommes les serviteurs. (*Applaudissements.*)

Je ne puis faire un discours, car j'ai un voisin terrible, M. le président Chautemps (*applaudissements*), qui vient de me rappeler un vieux proverbe tourangeau que je veux observer.

En lisant tout à l'heure la déclaration des jeunesses radicales-socialistes, je me sentais rajeuni. Que demandons-nous, nous les hommes du Parlement, qui avons l'expérience des choses ?

Nous demandons que l'autorité gouvernementale s'exerce. Les jeunes, qui ont l'avenir devant eux, ont déjà la même perception que nous et viennent vous dire : nous, les jeunes, nous demandons au gouvernement d'assurer l'autorité républicaine. (*Applaudissements.*)

C'est tout ce que nous voulons. C'est tout l'avenir de la République et de notre démocratie et comme, à cette heure, cette République et cette démocratie ont le bonheur d'avoir un chef qui a déjà donné toute sa mesure et qui est encore un jeune, je n'ai qu'à lui céder la parole, car ce qu'il va vous dire ne sera pas un discours, mais un acte.

Quand le Président du Conseil parle et qu'il annonce ce qu'il va faire, c'est un acte gouvernemental, le plus important de tous. (*Applaudissements.*)

Comme notre très cher président et, qu'il me permette de lui dire, mon très cher ami Daladier a l'habitude de faire ce qu'il dit, je suis tranquille sur l'avenir de notre démocratie et sur la traversée des difficultés qu'il faut vaincre pour assurer le triomphe de cette démocratie française qui reste, pour le monde entier, un flambeau vers lequel se tournent tous les regards. (*Applaudissements.*)

Mes chers amis, je lève mon verre à la santé de notre président, santé qui lui est plus nécessaire qu'à nous tous et je bois en même temps à notre santé à tous. (*Applaudissements.*)

DISCOURS de M. EDOUARD DALADIER, Président du Conseil

J'ai le devoir de vous remercier tout d'abord d'avoir donné au pays tout entier, pendant ces quatre journées de débats, l'émouvant témoignage de l'unité indestructible de notre Parti.

Une fois encore, les espérances naïves et touchantes de ceux qui prédisent, à chacun de nos Congrès, la mort prochaine du radicalisme auront été déçues. (*Applaudissements.*)

D'ailleurs, il ne faut pas qu'ils s'attristent et que la mélancolie les conduise eux-mêmes au tombeau. Le Parti radical est doué d'une telle ligne de vie que les prophètes pourront encore exercer leurs facultés pendant d'innombrables années. C'est la grâce que je leur souhaite ainsi qu'à nous-mêmes. Ainsi soit-il ! (*Vifs applaudissements.*)

Cependant, je ne crois pas qu'un Congrès national se soit assemblé en des heures plus difficiles et si nous sommes réunis ainsi dans cette atmosphère cordiale à Vichy, il ne faut pas que j'oublie, il ne faut pas que vous oubliiez vous-mêmes que la France et l'Europe vous entendent. (*Applaudissements.*)

Les problèmes sont si vastes et si complexes, notre situation intérieure est si délicate et l'Europe traverse une période si trouble, si tragique de son histoire qu'il est naturel que se manifestent parmi nous de sérieuses divergences d'opinion lorsque, après tant de discours, l'heure est venue de décider.

Mais vous, militants de mon Parti, sans qui mon Parti ne serait qu'un vieil arbre sans sève et sans racines à la merci du premier vent d'orage, vous avez su nous donner à tous des preuves nouvelles de votre dévouement. Je vous exprime à tous ma reconnaissance de l'affectueuse confiance que vous m'avez témoignée. Sans elle, je ne pourrais pas continuer ma tâche. Je laisserais le soin de l'accomplir à ceux qui briguent un titre, au désespoir de ceux qui veulent réaliser. (*Applaudissements.*)

Je dois aussi exprimer ma gratitude à nos chers amis de Vichy et du Bourbonnais, au bureau du Parti dont je n'oublie point la tâche délicate et aussi à la presse que je remercie, non pas de ses éloges, mais du fait qu'elle a rendu compte de nos débats avec probité. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi, à l'heure où je parle, avant la rentrée du Parlement, avant les débats décisifs de Genève, de me retourner une dernière fois vers les anciens qui m'ont précédé et qui, avant moi, se sont efforcés de creuser le sillon que je dois, à mon tour, approfondir et conduire jusqu'à son terme. (*Applaudissements.*)

Je veux saluer Maurice Sarraut (*applaudissements*) dont le nom évoque tant de loyauté et de noblesse morale, tant de courage réel, Maurice Sarraut qui demeure pour moi un guide clairvoyant, aimé et respecté. (*Applaudissements.*)

Je veux aussi dire ma pensée d'affection et de respect au président Caillaux, dont le talent est souple

et pénétrant comme l'acier, à Caillaux, grand par le courage autant que par la pensée et qui a protégé, guidé, orienté ce gouvernement (*applaudissements*) avec plus de vigilance et d'affection que si lui-même en eût été le chef.

Et j'adresse nos vœux ardents, nos espérances et notre affection au président Herriot, au grand citoyen qui demeure notre chef, pour le bien commun de la République et de la patrie. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Mes chers amis, suivons l'exemple de ces républicains. Comme eux et avec eux, efforçons-nous d'abord de voir clair et, lorsque nous aurons vu ensemble avec clarté, sans préjugés et sans passion, l'état présent des affaires publiques de la France et celles de l'Europe, alors, mais alors seulement, nous pourrons agir avec énergie.

Je ne reviendrai pas sur le passé récent. A quoi bon ! Depuis seize mois, vous, militants de mon Parti vous avez aidé de toute votre ferveur les gouvernements radicaux qui se sont succédé. Vous connaissez l'héritage qu'ils ont trouvé et les difficultés nouvelles qui les ont assaillis en cours de route. Nous avons fait de notre mieux. Le pays a donné sa confiance. Il faut être digne de la conserver.

Le déficit était de 14 ou 15 milliards lorsque nos amis ont pris le pouvoir et les lois qui furent votées dans les jours heureux de la prospérité accroissaient le déficit de 2 milliards nouveaux.

Depuis seize mois, l'effort de redressement a atteint 10 milliards et demi sur lesquels, quoi qu'on dise, les économies représentent 6 milliards alors que l'aggravation prétendue de la fiscalité n'intervient que pour 1.600 millions.

Je veux rendre hommage aux ministres des gouvernements qui ont précédé le mien et à la grandeur de leurs efforts. Mais je veux dire aussi, dans son pays, mon amitié, mon affection fraternelle pour le fils de votre terroir, pour Lucien Lamoureux (*vifs applaudissements*), dont le courage autant que le talent ont assuré le vote de nos projets à la Chambre et au Sénat, alors que, dans la rue et ce qui est

pire, dans les esprits, régnaient tant de difficultés et tant d'opposition.

Citoyens, la situation de la trésorerie, qui disposait, il y a trois ans, de 17 milliards de disponibilités, s'était déjà bien avant nous, révélée délicate puisque, dès le mois d'avril 1932, le gouvernement de l'époque devait émettre les premiers bons du Trésor. Au 31 décembre de cette même année 1932, le montant des bons en circulation atteignait déjà 10 milliards de francs.

Telle était la conséquence inévitable de la politique financière suivie pendant la période de la prospérité.

Je n'en dirai pas davantage, parce que je n'ai point coutume de regarder dans le passé, mais devant moi, vers l'avenir. (*Applaudissements.*)

Citoyens, je ne reviendrai pas non plus sur les heures difficiles — les romantiques écriraient ou diraient les heures dramatiques — que nous avons vécues au mois de février lorsqu'il fallait prévoir des échéances de 2 milliards par mois, tandis que le Trésor était vide et que les bons ne trouvaient pas preneur. C'est la première fois que j'en parle depuis huit mois, j'en parle devant les militants de mon Parti. (*Vifs applaudissements.*)

A la fin du mois d'avril, alors que nous pensions que le navire arrivait au port, nouvelle tourmente, peut-être plus effroyable encore, parce que, tandis que nous avions besoin de 3 milliards et demi pour le mois de mai, de 1 milliard et demi pour le mois de juin, voici qu'au delà de l'Océan un grand peuple gorgé d'or dévaluait sa monnaie et que le bruit courait que la France, elle aussi, allait dévaluer sa monnaie, que, puisque la puissante Amérique renonçait à son dollar, il faudrait bien renoncer au franc. Et voilà dans quelle atmosphère nous avons travaillé et vécu. (*Applaudissements.*)

Il m'est indifférent de savoir ce que l'avenir me réserve. L'avenir, chacun de nous doit le faire par son effort et par son énergie.

Mais je ne puis m'empêcher de songer à tous ces conseils désintéressés (*rires*) que j'ai reçus de déva-

luer à mon tour la monnaie française, puisque des grands pays renonçaient à la leur. Que de démarches et quels appels à une politique parée des fleurs les plus belles et des couleurs les plus éclatantes comme celle de ces plantes tropicales qui distillent le poison ! (*Vifs applaudissements.*)

Nous avons fait face au péril en mai comme en février, tandis qu'autour de nous ces mêmes prophètes, les uns hostiles, les autres disant être nos amis et l'étant peut-être, annonçaient chaque jour l'effondrement du gouvernement radical sur les ruines de la Trésorerie. (*Applaudissements.*)

Voyez-vous, je suis le chef d'une équipe. Si celui qui est à la barre aujourd'hui succombe, d'autres la prendront en leurs mains robustes. Je ne leur demande que d'être loyaux avec moi comme je l'ai été avec tous. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi je voudrais remercier devant vous un de nos amis qui m'a demandé la permission d'être absent en raison du deuil qui, récemment, s'est abattu sur son foyer, je veux parler de Georges Bonnet (*applaudissements*), de notre admirable Georges Bonnet qui a tenu la barre dans la tempête. Tous deux, nous avons vécu des heures difficiles. Lui-même les a traversées avec ce calme enjoué, cette bonne grâce aimable — ne vous y trompez pas — qui recouvre une surprenante énergie.

Peut-être, au fond, l'Europe et le monde appréciaient-ils mieux que nous la force et la santé de notre France bien-aimée. (*Applaudissements.*) Alors que s'aiguisaient les couteaux et que se préparaient des oraisons funèbres, Georges Bonnet, seul, par l'autorité de son talent et de son caractère, a réussi à contracter en Angleterre, auprès des banques les plus solides, une emprunt à 2 1/2 %. (*Applaudissements.*)

On avait décrété que la France ne pouvait pas emprunter à moins de 4,5 ou 6 %. Et, lorsque nous eûmes rapporté cet emprunt, on déclara que Georges Bonnet et moi-même nous avions livré la France aux Anglais (*applaudissements*) et les augures, c'est-à-dire les hommes d'ordre qui nous ont laissé des

milliards de déficit (*applaudissements*) et qui voudraient à la faveur des malheurs de la patrie, rétablir à leur profit la situation politique et retrouver dans nos désastres je ne sais quelle revanche du soufflet que le peuple républicain leur a donné (*vifs applaudissements*), disaient que, si par malheur nous ne livrions pas la France aux Anglais, ce qui était bien dommage, nous allions tout de même la livrer à des presses d'imprimerie et que nous allions demander aux typographes de la Banque de France d'imprimer les milliards que nous avions empruntés à Londres et que, paraît-il, nous étions incapables de rembourser.

Pourquoi voulez-vous que je discute plus longtemps ? Cela, c'est du passé et le passé, nous l'avons enseveli. Il ne nous intéresse plus. (*Applaudissements.*)

Mais vous ne voudriez point — vous êtes trop aimables — m'empêcher de féliciter une fois de plus les sorciers qui sont spécialisés dans la prédiction de notre naufrage. (*Applaudissements.*)

Nous avons conduit le navire à son port. L'emprunt est totalement remboursé avant l'échéance. (*Applaudissements.*)

Toutes les échéances sont assurées jusqu'à la fin de l'année.

Si l'on veut, un jour prochain, renverser le gouvernement républicain, celui qui lui succédera pourra dire, tout au moins, qu'il n'aura pas ramassé sa couronne dans la boue de l'inflation ou de la chute de la devise nationale. (*Applaudissements.*)

Si j'ai retracé cela pour vous, c'est-à-dire pour la première fois depuis huit mois, quelles que fussent mes tentations, c'est parce que je sais bien qu'à vous, je peux dire la vérité éclatante, dans toute sa force et parce que je sais bien que vous serez d'accord avec moi. Si vous ne l'êtes pas, dites-le. Le Républicain, voyez-vous, ce n'est pas celui qui combine ou qui intrigue c'est celui qui affronte les difficultés (*applaudissements*) et si mon Parti me condamne, qu'il me condamne ! (*Non ! non !*)

Excusez-moi, cela ne démontrerait pas que je n'ai pas raison. (*Applaudissements.*)

Vous le savez bien, je suis un des vôtres, un plébéien comme vous. (*Vifs applaudissements.*) Vous savez bien que je n'ai ni capitaux ni capitalistes à défendre. J'ai à défendre ma patrie. (*Applaudissements.*)

Je n'ai pas d'autre désir — que les hommes du midi me comprennent ! — que d'aller réfléchir au pied de mes oliviers, qui sont réels, abrité par leur ombrage et évoquant pour moi tous les siècles écoulés au cours desquels les hommes qui portent mon nom ont travaillé de leurs mains et fait honneur à leur pays. (*Applaudissements.*)

Vous ferez ce que vous voudrez. Vous pensez que ce n'est pas dans l'atmosphère des couloirs que je trouve ma force. (*Applaudissements.*) Qu'on me brise ! Que voulez-vous que cela me fasse ? Rien. Mais je voudrais qu'à l'heure où le monde va vivre une période nouvelle, singulièrement dramatique, la France fît l'acte que j'attends d'elle. (*Applaudissements.*)

Je vous pose le problème. Qu'allez-vous faire ? Voici le déficit. Lamoureux, ce bon Républicain, ce grand citoyen, s'est efforcé de le réduire. Il y a réussi, mais il reste à trouver quelques milliards.

Où est alors la route ? J'hésite et je me demande où est le devoir. Accomplir le devoir, ce n'est rien lorsqu'on est un Républicain. Où est-il ?

J'ai lu tous vos débats du Congrès. Obligé de rentrer à Paris dès le premier jour et d'y rester, je me penchais avec une sorte d'angoisse sur les ordres du jour, sur les discours que vous approuviez.

Eh bien ! il faut dire avec vérité ce que nous pensons les uns et les autres. Allez-vous dire à la Banque de France qu'il faut imprimer des milliards pour nous ? (*Non ! Non !*) Allez-vous dire : on a amputé le franc des quatre cinquièmes de sa valeur; après tout, si moi, radical, je l'amputais d'un tout petit morceau de sa chair, tout repartirai. Est-ce cela que vous voulez ? (*Non ! non !*)

Alors, et je suis d'accord avec vous, si vous ne

voulez pas falsifier la monnaie, qui est non seulement l'instrument de défense, mais qui est hors des frontières, qu'on le veuille ou non, car les réalités sont plus fortes que les fables (*applaudissements*), le symbole lui-même de notre patrie, pourquoi ne le diriez-vous pas ?

Il ne s'agit pas de moi, vous le savez bien, il s'agit de notre Parti, il s'agit de la République elle-même. Les régimes les plus anciens, ceux qui avaient les racines les plus profondes, se sont effondrés dans la tourmente dès que la monnaie a été mise en cause.

Si de grands techniciens veulent bien m'éclairer, je changerai peut-être d'opinion. Mais je les ai tous lus et les ai tous écoutés. J'ai cherché, comme l'homme loyal, sans intérêt, à trouver la route sur laquelle j'engagerai le peuple de ma patrie à venir avec moi. (*Applaudissements.*)

Il n'y en a qu'une, comme autrefois : c'est la route de la probité et du courage. C'est à vous de me répondre et de dire si, avec moi, vous voulez la suivre. (*Oui ! oui !*)

En tout cas, je suis déterminé à la suivre et viendront avec moi, avec nous, ceux qui sont résolus à sauver la France. Car il n'y a pas d'autre débat, le débat se poursuit à travers les peuples de la planète. C'est à vous de dire si vous voulez que la France reste la France, c'est à vous de décider. (*Applaudissements.*)

Citoyens, je vous tiens peut-être un langage sévère. (*Non ! non !*) J'ai réfléchi à tout cela, j'ai mesuré tout cela. Il s'agit de savoir si ceux que la crise a épargnés consentiront un sacrifice à la nation. (*Vifs applaudissements.*)

Je ne veux pas insister sur ce point; mais je voudrais vous dire que, si dans les mois qui précèdent le crédit de la France est apparu considérable, notamment à l'étranger, c'est que nous avons suivi une politique extérieure de clairvoyance et de raison. Dans une Europe inquiète et tourmentée où retentissent tant d'appels à la violence et où souvent le culte de la force est célébré comme celui d'une divinité, notre devoir, à nous Français, est de faire

en sorte que notre pays, calme et pacifique, assure d'abord sa propre liberté. (*Applaudissements.*)

La paix, nous lui avons spontanément consenti des sacrifices sans exemple dans l'histoire. Il n'est point d'exemple d'un peuple abandonnant noblement ses droits dans l'espoir de déterminer le rapprochement de ceux qui se sont heurtés à travers les siècles.

Nous ne songeons ni à menacer ni à humilier aucun peuple d'Europe, quel que soit le régime qu'il se donne ou qu'il supporte. (*Applaudissements.*) C'est pourquoi nous sommes résolus à n'admettre aucune réduction nouvelle de nos forces en dehors d'un accord international sincère et loyal (*applaudissements*) qui organise un désarmement progressif et simultané, assuré par l'établissement d'un contrôle permanent et automatique, accord dont l'exécution doit être effectivement garantie. (*Applaudissements.*)

Telle est la position sincère que nous avons prise. Elle exclut les marchandages, parce que nous lui avons donné l'adhésion de nos consciences.

Une période de quatre années, pendant laquelle le contrôle sera organisé et commencera son œuvre, tandis que les divers types d'armées européennes se transformeront progressivement en une armée de service à court terme excluant les formations paramilitaires, et que les Etats actuellement libres d'armer se soumettront à l'interdiction contrôlée de fabriquer de nouveaux matériels lourds, puis, le contrôle s'étant révélé efficace, la destruction des matériels désormais interdits à tous les Etats, telles sont les idées essentielles d'un plan de désarmement qui réunit aujourd'hui les suffrages de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de l'Italie, de la Russie, de bien d'autres pays encore. (*Applaudissements.*)

Mais il est naturel que leur situation géographique, leur histoire, leurs intérêts immédiats, leur psychologie, leur génie propre les conduisent à des différences d'idées dans les modes d'application. Des négociations sont en cours sur les garanties que doit comporter la convention. C'est avec joie que nous verrions aboutir cette politique de coopération entre tous les peuples se rendant compte que la guerre

n'est pas seulement un crime, qu'elle est une sottise. (*Applaudissements.*)

Quel est donc l'homme d'Etat responsable qui pourrait recommander à son pays, dans le moment présent, une politique d'isolement ou le jeter dans une politique d'alliances antagonistes, sans y être contraint par la nécessité ? (*Applaudissements.*)

Nous voulons une paix digne et loyale pour tous les peuples, la sécurité pour tous les peuples. Telle est la pensée de la France que Paul-Boncour a exposée devant la Société des Nations avec clarté et franchise. (*Applaudissements.*) Si je ne sais pas quel en sera le résultat, je sais que cette politique traduit la volonté du pays laborieux et je n'en ferai pas d'autre, quoi qu'il arrive.

Vous m'excuserez de ne point faire état des négociations internationales qui se poursuivent depuis quelques jours. Mais, à l'heure où les problèmes politiques qui pèsent si lourdement sur le monde exigent autant de bonne volonté que de ferme vigilance de la part de tous les peuples héritiers d'une même civilisation, je dis qu'il est réconfortant cependant d'entendre la voix autorisée d'un des membres les plus éminents du gouvernement britannique s'élever en public pour rappeler la solidarité de son pays dans le partage des responsabilités européennes en même temps que son attachement au respect absolu des grands accords internationaux qui ont été conclus, après la guerre, pour le maintien de la paix en Europe. (*Applaudissements.*)

Je remercie M. Baldwin. (*Applaudissements.*) Je reconnais en sa voix la voix bien connue d'un grand peuple toujours attentif aux destinées du monde occidental, destinées telles que les conçoit elle-même la France républicaine sous un régime international de liberté, de justice et de paix. (*Applaudissements.*)

Au risque de soulever parmi vous et en dehors de vous des critiques, mais soucieux de dire, suivant ma coutume, toute ma pensée, je ne parviens pas à comprendre, si tous les gouvernements du monde sont de bonne foi, que le désarmement pro-

gressif et contrôlé ne reçoive pas leur adhésion. (*Applaudissements.*)

L'Europe, comme disait Reclus, « cette petite péninsule du continent asiatique », l'Europe, dans la crise présente, est vouée à la ruine si elle se livre à la course aux armements. Elle est certaine d'une destruction totale et de la victoire de la barbarie si, de nouveau, elle recourt à la guerre. (*Applaudissements.*)

Je vous comprends très bien, mes chers amis. Vous me dites : « Que veut donc l'Allemagne ? » Avec vous, nettement, clairement, je pose la question. Non seulement pendant quatre ans, mais pendant des siècles, la France et l'Allemagne ont ensanglanté la terre du sang de leurs propres fils. Dans le passé le plus lointain ou le plus récent, toutes les tentatives d'entente loyale entre les deux peuples ont abouti à un échec.

Cependant, dans notre France si calme, si mesurée, parce qu'elle a la certitude de pouvoir faire face à toutes les difficultés, personne ne songe à contester à l'Allemagne son existence de grande nation de 65 millions d'habitants qui a jeté à travers les sillons tant de semences qui ont levé d'admirables moissons. (*Applaudissements.*)

Personne ne songe à humilier l'Allemagne.

Parmi vous, il y a beaucoup d'anciens combattants qui ont combattu les dents serrées, le fusil au poing et qui sont fiers d'avoir combattu. (*Applaudissements.*) Quelques-uns disaient autour de moi, dans nos cagnas : « Pourquoi ces peuples ne se sont-ils pas entendus? »

La question qui fut posée au cours de la tourmente peut être posée demain.

Je réponds : Personne, parmi nous, ne conteste le droit de l'Allemagne à vivre de sa libre vie. Il nous arrive d'entendre son gouvernement protester publiquement de sa volonté de paix et nous affirmer, par la voie diplomatique, son désir de travailler à un rapprochement des deux peuples.

Mais alors, pourquoi, de l'autre côté du Rhin, cette jeunesse fanatique dressée pour le combat

Pourquoi ces manifestations répétées, de l'est à l'ouest de masses encadrées? (*Applaudissements.*) Pourquoi ce refus, aujourd'hui et non pas il y a six mois, de la première étape vers le désarmement? Pourquoi demander le droit de construire, aujourd'hui, un coûteux matériel de guerre puisque aussi bien, si la convention est signée et si elle contient toutes les garanties nécessaires, ce matériel devra être détruit peu après? (*Applaudissements.*)

Telles sont les questions qui se pressent devant nous. Ce n'est pas à moi qu'il appartient d'y répondre. La France, je suis autorisé à le dire, demeure fidèle à son propre génie, soucieux de mesure, d'équité et de raison. Nul ne saurait lui reprocher d'être d'autant plus résolue à organiser sa défense que, il y a à peine quelques mois, elle donnait l'exemple, unique dans l'histoire, d'abandonner une partie de son propre droit.

Citoyens, je reviens, par ce détour, à mes premières paroles. La défense nationale dans un pays dont le budget est en déficit? Songez aux sarcasmes que les peuples étrangers accumuleront contre nous!

Il ne saurait y avoir, pour notre pays, de politique extérieure active, et surtout libre de ses mouvements, si l'ordre n'est pas rétabli dans les finances publiques. (*Applaudissements.*)

Je sais bien que c'est une rude vérité. Peut-être préféreriez-vous vous complaire dans les mirages illusoires comme ceux qui se forment aux limites des horizons désertiques! Peut-être préféreriez-vous les solutions de facilité et de paresse?

Certes, on a raison de dire que le déficit budgétaire est l'ombre portée de la crise économique. Mais qui pourrait contester aussi les conséquences de l'état des finances publiques sur l'économie nationale? Qui peut soutenir que, dans le monde actuel, nous retrouverons demain cette activité économique des années 1929 et 1930 qui ont permis la progression vertigineuse des dépenses du budget?

Le problème immédiat, qui exige une solution immédiate, c'est le retour à l'équilibre du budget, condition nécessaire de l'intégrité du franc, de la soli-

dité du crédit, de la libération de l'Etat démocratique à l'égard de toutes les puissances et de son prestige dans le monde.

Pour la première fois depuis 1926, nous avons, en seize mois, réduit de plusieurs milliards les dépenses de l'Etat. Il faut vous organiser pour franchir la dernière étape, la plus dure, la plus difficile, celle qui conduit, par les chemins les plus âpres, vers les sommets ensoleillés d'où vous découvrirez les vastes plaines; ou il faut se résigner à retomber dans l'abîme où vous serez déshonorés. (*Vifs applaudissements.*)

Il n'y a pas, en réalité, de problème d'argent. Il y a des problèmes de cœur et de volonté. (*Applaudissements.*) Il s'agit de savoir si les Républicains résoudront le problème, ou bien si ceux que le suffrage universel a démentis ramasseront, sur les ruines du franc et de la trésorerie, l'autorité échappée dse mains défaillantes de la démocratie. (*Applaudissements.*)

Il s'agit, en effet, de savoir si vous voulez briser les espérances de ceux qui, en vue de spéculations lucratives, veulent conduire la France à ces altérations de la monnaie qui, après quelques mois de fausse prospérité, aggraveraient les difficultés et mèneraient à la ruine le pays et la république. (*Vifs applaudissements.*)

Nous ne sommes point dans l'un de ces vastes conciles de l'Europe primitive chrétienne où l'on pouvait discuter pendant des années sur tel ou tel dogme. Il s'agit de savoir si l'Etat républicain fera honneur, chaque semaine, chaque mois, à sa signature ou bien s'il fera défaut. Voilà la vérité ! (*Applaudissements.*)

Je ne sais si vous m'approuvez ou non. (*Oui! oui!*) Mais je tiens à vous dire, afin de marquer la date de mes paroles, qu'à mon avis il faut en finir avec le désordre des finances. Et si la liberté n'y pourvoit pas avec cette discipline volontaire qui préserve et sauvegarde l'avenir, la servitude y pourvoira avec ses contraintes. C'est aux Républicains de décider. (*Applaudissements.*)

Citoyens, je m'excuse de vous parler si longuement. On a voulu, par ironie, me comparer à certain grand homme étranger. Je sais que Guillaume le Taciturne, si taciturne qu'il fût, disait à ses fidèles compagnons les sentiments qui l'agitaient. Je vous ai parlé ainsi, m'adressant à votre cœur et à votre pensée. Vous me direz ce que vous préférez.

Pour moi, je n'aurais pas d'autre désir, vous le pensez bien, après avoir accompli ce petit galop d'essai qui s'est prolongé sur une piste un peu plus longue, que de quitter les étriers et de mettre le cheval à l'abri. Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de se battre et, pour la bataille, je suis debout. (*Applaudissements.*)

Je n'adresserais pas aujourd'hui cet appel au Parti radical et à toutes les forces démocratiques du pays en faveur d'un programme d'action qu'aurait déserté l'âme de la République démocratique et sociale. (*Applaudissements.*)

Nous avons mesuré strictement les sacrifices. Ils sont très nettement inférieurs à ceux qui ont été consentis dans tous les grands pays du monde. Nous avons prévu des mesures efficaces contre la désertion de l'impôt (*applaudissements*), contre la fraude fiscale, responsable pour une grande part de l'accroissement des charges qui pèsent sur les citoyens honnêtes. Dans le même temps et par le même texte, nous proposerons de ranimer la vie économique, de guérir la plaie du chômage et d'enregistrer enfin, à la face du monde, par un texte de loi de la République, que la machine est au service de l'homme et non pas l'homme au service de la machine. (*Vifs applaudissements.*)

Et puis, pour donner raison à ceux qui disent que je suis une sorte de personnage en dehors des rêves et des traditions, et comme à un certain nombre de difficultés je veux en ajouter quelques autres, j'ai décidé que nous marquerions par des textes de loi notre résolution inébranlable de demeurer fidèles, quoi qu'il advienne, à l'esprit de progrès qui a toujours animé notre parti. (*Applaudissements.*)

Citoyens, je voudrais terminer un discours vrai-

ment excessif par sa longueur, mais qui ne l'est certes point par sa franchise. Au moment où va s'engager ce dur combat, je voudrais vous dire que notre Parti, je l'ai toujours servi avec fidélité. Je fus le soldat loyal de toutes ses batailles. Vous le savez, vous tous qui croyez avec nous que le radicalisme doit unir au plus haut souci du droit et de la dignité de l'homme la volonté de créer un Etat juste et fort, fort pour être juste et pour faire respecter la justice. (*Applaudissements.*)

Vous me croirez, me connaissant comme un des vôtres, lorsque je vous dirai qu'après une période déjà trop longue de labeur et de graves soucis au dedans comme au dehors de nos frontières il me serait indifférent de demeurer plus longtemps le chef du gouvernement de la République. D'ailleurs, je suis de ceux qui pensent que les hommes ne sont pas honorés par leurs fonctions, mais par eux-mêmes. (*Vifs applaudissements.*)

Cependant, je suis déterminé, le gouvernement tout entier est déterminé à ne s'accorder ni trêve ni repos et à affronter les difficultés présentes avec une énergie que rien ne saurait affaiblir. (*Vifs applaudissements.*)

L'heure est venue où ne pas accomplir tout son devoir, c'est trahir.

Les Chambres seront réunies le 17 octobre. Dans la semaine qui suivra, le redressement de nos finances sera assuré ou le pays aura un autre gouvernement. (*Vifs applaudissements prolongés.*)

Si notre projet est voté, sans retard nous poursuivrons la discussion et le vote du budget dans les délais nécessaires. Voici l'heure de montrer au monde que la nation ne s'abandonne pas, qu'elle est résolue à l'effort tenace et courageux, parce qu'elle sait ce qu'elle représente de dignité, de noblesse et de raison.

Et vous tous qui m'écoutez aujourd'hui, qui demain serez dispersés à travers notre France bien aimée, aidez-nous, aidez-moi; vous aiderez un homme franc, loyal et courageux. (*Applaudissements.*)

Dans l'incertitude où nous sommes, les uns et les

autres, de la valeur technique de tant de projets qui s'opposent et devant la nécessité de respecter la signature de l'Etat, je vous dirai que le débat est plus haut, il est au-dessus de nous. Il s'agit de savoir si vous voulez rappeler aux autres peuples, par nos actes et non par des mots, que palpite toujours dans notre vieille terre de France l'esprit immortel de ces premiers Républicains qui nous ont donné le grand exemple d'imposer pour jamais à la coalition des égoïsmes aveugles la primauté souveraine du salut public. (*Vifs applaudissements répétés. — Les congressistes font une longue ovation à M. le Président du Conseil.*)

BUREAU DU COMITÉ EXÉCUTIF

EXERCICE 1933-1934

Président :

M. EDOUARD HERRIOT, député,
ancien Président du Conseil,
maire de Lyon.

Vice-Présidents :

Parlementaires :
MM.
AUBAUD, député.
DELTHIL, sénateur.
ANDRÉ HESSE, député.
MOUNIE, sénateur.
W. BERTRAND, député.
EMILE BENDER, sénateur.
MARCHANDEAU, député.
MARTINAUD-DEPLAT, député.

Non Parlementaires :
MM.
ALFRED DOMINIQUE.
GABORIAUD.
PFEIFFER.
RIPAULT.
ROBERT-LOUIS.
CUDENET.
TETE.
Mme SCHREIBER.

Secrétaires :

Parlementaires :
MM.
ANDRÉ LIAUTEY, député.
RAVEL, député.
BOUSGARBIES, député.
JEAN ZAY, député.
CHICHERY, député.
DASQUE, député.
ROLLAND, député.
BRUYAS, député.

Non Parlementaires :
MM.
MICHEL CURINIER.
GEORGES RICOU.
MARCEL BLOCH.
CHALIGNE.
SANGUINETTI.
COREIL.
Mme ODETTE SIMON.
Mme ELIANE BRAULT.

Trésorier Général : M. LOUIS BESSE.
Secrétaire Général : M. ALBERT MILHAUD.
Secrétaire Général-Adjoint : M. COLLEDEBŒUF.

PRESIDENTS D'HONNEUR

MM. EDOUARD DALADIER, Président du Conseil, ministre de la Guerre.
RENÉ RENOULT, sénateur.
JOSEPH CAILLAUX, sénateur.
MAURICE SARRAUT.

Vice-Président d'honneur :

M ERNEST PERNEY.

DELEGUES AU COMITE EXECUTIF

COMITE MIXTE DU PARTI

Mmes BALLY, Paris (16e).
CHASKIN, Paris (8e).
DENISE, Paris.
KRAEMER-BACH, Paris (16e).
MAIGNAN, Les Andelys.
JANE NEMO, Paris (17e).
EDWARDS PILLET, Paris (16e).
REIREL.
BRESSON, Paris.
Mlle ROSE MAURICE, Paris (9e).

AIN

MM. CHANAL, sénateur, Paris (12e).
MASSIMY, sénateur, Paris (6e).
FRIBOURG, député, Trévoux.
TONY-REVILLON, député, Paris (17e).
PONCET, Bourg.
Dr TEMPORAL, Saint-Rambert-en-Bugey.
J. BONNOT, Bourg.
CANTOURNET, Sathonay.
COLLET, Bourg.
Léon FOURNET, Jassans-Riottier.
GALLET, Bourg.
GILLET, Bage-la-Ville, par Bage-le-Châtel.
JACQUET, Sathonay.
JAILLET, Bourg.
MOREL, Sault-Brenaz.
REVEIL, Crépieux-la-Pape.

AISNE

MM. Henri GUERNUT, député, Paris (7e).
Albert HAUET, député, Paris.
ACCAMBRAY, Saint-Mandé.
BAUDEQUIN, Montigny-Lengrain, par Vic-sur-Aisne.
BOILEAU. Concevreux, par Roucy.
Maurice BOT, Vervins.
BOUXIN, Aubenton.
DAVID, Nogent-l'Artaud.
DECAMP, Paris (17e).
DEHERPE, La Fère.
DEFENTE, Crépy-en-Laonnois.
Emile DUPONT, Flavy-le-Martel.
Raoul DUPONT. Berlancourt, par Marle.

DUSSAUSSOIS, Marfontaine, par Saint-Gobert.
FAUCHEUX, Marle.
FROELICHER, Sissonne.
GAILLARD, Paris (17e).
Auguste GROZO, Saint-Quentin.
Georges GRY, Vaux-en-Vermandois, par Etreillers.
LAMARRE, Crezancy.
LEDENT, Etreaupont.
Eugène LEDUC, Laon.
LEMOINE, Chavignon.
LINEATTE, Ribeauville, par Wassigny.
Charles MACHIN, Vadencourt.
MELERE, Mont-d'Origny, par Origny-Sainte-Benoite.
Paul MORLOT, Paris (5e).
MUZART, Soissons.
NANQUETTE, Laon.
PREVOT, Guise.
ROBERT, Fossoy, par Château-Thierry.
ROBINEAU, Braine.
THELLIEZ, Brissay-Choigny, par La Fère.
BEFFARA, Paris (15e).
BESANÇON, Soupir, par Vailly.
Dr DHERY, Montrouge.
FONTAINE, Fontaine-les-Vervins, par Vervins.
Georges GOY, Arnifontaine.
GUILLERME, Charty-sur-Marne.
Henri GUILLAUME, Paris (9e).
GUILLOT, Chauny.
Alfred GUYOTY, Laon.
Dr LANDRY, Reims.
Léon MAHIEUX, Laon.
MONGIN, Lizy, par Anizy-le-Château.
Emile RAYEE, Laon.
RICHET, Saint-Quentin.

ALLIER

MM. REGNIER, sénateur.
LAMOUREUX, député, Neuilly-sur-Seine.
BAUDRON, Izeure.
BERGERON, Limoges.
LEGER, Vichy.
Charles PERRONNET, Paris (17e).
BORIE, Paris (17e).
JAUDEL, Paris (17e).
LEFEBURE, Paris (5e).
SRIBER, Paris (17e).
Jean VINCENT, Paris (15e).
Claudius DUPUIS.
MEILLET, Paris (6e).

BASSES-ALPES

MM. Justin PERCHOT, Paris (8e).
Jean RULLAN, Digne.
MASSOT, Paris (5e).
Prosper NEVEUX, Digne.
Claude PERCHOT, Paris (8e).
Jean SANSIAUME, Paris (14e).

HAUTES-ALPES

MM. Rodolphe ARTHAUD, Paris (12e).
BERTRAND, Paris (15e).
Jules MARTIN, Gap.
Raoul MERLE, Gap.
Victor PEYTRAL, Paris (15e).
Jean PLANCHE, Paris.

ALPES-MARITIMES

MM. Pierre BERMOND, Nice.
CRAIPEAU, Nice.
Fernand LEFRANC, Nice.
Dr MANTEGUES, Grasse.
Jean PADOVANI, Nice.
Honoré UGO, Nice.
BACQUIAS, Nice.
BOURGEIX, Antibes.
MM. Xavier DUFRENE, Antibes.
CONDAMINE, Menton.
LARRE, Nice.
Félix MARTIN, Nice et Reims.
Mme DEPLAT, Nice.
René ROCHETTE, Paris (3e).
Félix ROTHSCHILD, Nice.
Maximim SOULIE, Nice.
Raoul WILLARD, Antibes.

ARDECHE

MM. CUMINAL, sénateur, Paris (4e).
Auguste COSTE, Privas.
FRANCK-CHANTE, Vallon.
Gaston RIOU, Paris (16e).
Dr ROCHE, St-Sauveur-.de-Montagut.
ROUSSILHON, Paris (8e).

ARDENNES

MM. PHILIPPOTEAUX, sénateur, Charleville.
COURTEHOUX, député, Tannay.
LEDOUX, député, Château-Porcien.
ALBEAU, Sedan.

Henri BALTEAU, Charleville.
BAUDART, Blaise, par Bourcq.
BLAISE, Gespunsart.
Marcel BLONDEAU, Charleville.
BOIZARD, Charleville.
BOUXIN, Boussu-les-Rumigny.
Dr BRIDOUX, Mézières.
CANOT, Sécheval, par Renwez.
Georges CORNEAU, Charleville.
DECOURSIER, Charleville.
DETANTE, Mouzon.
DOUCE, Charleville.
Auguste GUILLAUME, Chémery-sur-Bar.
Gustave GOBERT, Mézières.
JACQUET, Mouzon.
JALLOUX, Rocroi.
LAHAYE, Châtel-Chehery, par Fleville.
LAMBERT-ARNOULD, Vrigne-aux-Bois.
LAURENT, Rocroi.
PIRLOT, Givet.
Roger POSTY, Vireux-Molhain.
RENARD, Clavy-Warby, par Signy-l'Abbaye.
SCHEVER, Vouziers.
BEGUET, Paris (10e).
Louis BLAISE, Mézières.
DAMUZEAUX, Mézières.
FUNCK, Givet.
André JOSEPH, Charleville.

ARIEGE

MM. RAMBAUD, sénateur, Paris (6e).
CAZALS, député, Paris (7e).
Marcel BECQ, Foix.
BERGE, Verniolles.
CASSAGNE, Mirepoix.
Louis FAURE, Varilhes.

FRANCK-BERRANGER, Toulouse.
GALY-GASPAROU, Massat.
Louis PELERIN, Pamiers.
PORCHER, Mirepoix.
PORTET, Pamiers.
Jean RAGOT, Paris (16e).
Marcel SABLEAU, Levallois.
VIDALAT, Saint-Amadou.
BLANDINIERES.
Commandant CAVALIER, Paris (15e).
Marcel JAY, Levallois-Perret.
Paul DE LATHUY, Issy-les-Moulineaux.
LOUGE, Pamiers.
Roland MANESCAU, Paris (1er).
Maurice RIGAUD, Belestat.
Colonel VERGE, Pamiers.

AUBE

MM. Alexandre ISRAEL, Paris (9e).
Emile BRACHARD, député, Troyes.
GENTIN, député, Isle-Aumont.
ROBERT-MAURICE, député, Bar-sur-Seine.
GRESSER, Troyes.
GROSS, Saint-André-les-Vergers.
LALLEMAND, Bar-sur-Seine.
Germain MAILLET, Sainte-Savine.
Raymond MOSLARD, Saint-Phal.
Jacques SCHEYEN, Troyes.
SERFASS, Troyes.
Armand DUBOIS, Troyes.

AUDE

MM. RAYNAUD, sénateur, Paris (6e).
Albert SARRAUT, sénat., Paris (16e).
Jean BOUSGARBIES, député, Paris (7e).

CASTEL, député, Paris (5e).
GOUT, député, Carcassonne.
MISTLER, député, Versailles.
AMIEL-VIDAL, Chalabre.
Léon AUDOUY, Esperazac.
ASTRUC, Coumanel.
AUZIAS, Carcassonne.
Jules AZEMA, Saint-Nazaire, par Ginestas.
BARON, Montazels.
BORDANOVE, Carcassonne.
Mme BRUNSCHWICG, Paris.
BOUVREL, Quillan.
CAFFORT, Peyriac-Minervois.
CLARENC, Carcassonne.
Delphin COUDONNE, Narbonne.
Dr DALBES, Carcassonne.
GABARROU, Capendu.
Gaston GARROUSTE, Castelnaudary
Mme MATHIEU, Neuilly.
MM. Dr CARRIÈRE, Salles-d'Aude.
Roger GOURGON, Narbonne.
Vincent JORDY, Carcassonne.
Jean LANNES, Villepinte, par Pexiora.
Jean MALARDEAU, Ouveillan, par Salles-d'Aude.
Elie MARTY, Carlipa, par Saint-Papoul.
Justin MOURNET, La Nouvelle.
Dr PALANQUI, La Nouvelle.
Antoine PRADAL, Homps.
Dr PRAT, Limoux.
ROGUES, Belpech.
TEISSEIRE, Limoux.
TOMEY, Carcassonne.
BOYER, Brezilhac.
CHORDI, Lézignan.
DELSAU, Bram, par Villasavary.
DUCELLIER, Carcassonne.
Dr FOURNIER, Coursan.

Alexis FABRE, Peyriac-de-Mer, par Sigean.
FRENOY, Limoux.
Joseph JEAN, Carcassonne.
Georges MONTAIGNE, Lézignan.
Michel MONTAIGNE, Paris (17e).
Jean NAUDINAT, Castelnaudary.
Edouard RAMON, Castelnaudary.
RANCOULE, Bram, par Villasavary.
Raynier, Pierrefite-sur-l'Hers, par Salles-sur-l'Hers.
RIBER, Limoux.
RIEUX, Brugairolles, par Limoux-Banlieue.
RIGAUDIN, Bram, par Villasavary.
Antoine RIBERT, La Palme.
MALEVILLE, Marquein, par Saint-Michel de Lanes.
Dr SALAUZE, Pépieux, par Azille.
VAYSSE, à Aunat, par Rodome.
VIALA-LONGEOT, Narbonne.
Joseph VINCENT, à Sigean.
VIVES, Bellegarde, par Escueillens.
FAGES, Saint-Hilaire.

AVEYRON

MM. DRUILHE, Rodez.
Emile PEUCH, Villefranche-de-Rouergue.
Jules PREVOT, Paris.

BOUCHES-DU-RHONE

MM. Abraham SCHRAMECK, sénateur, Paris (9e).
Barthélemy AUBERT, Trets.

Dr Victor AUDIBERT, Marseille.
AUDOLI, Marseille.
Auguste BARET, Marseille.
Félix BARET, Paris (6e).
André BELLAIS, Marseille.
Théophile BOURGUE, Mouries.
François BOUVET, Marseille.
Marius BREMOND, Septèmes.
Auguste CAMBIS, Marseille.
Aimé CHAPPE, Allauch.
Nicolas CROUANSON, Arles.
Albert DETES, Raphele-les-Arles.
Henri DEVOUX, Marseille.
Alfred DOMINIQUE, Paris (15e).
Henri DUBORGEL, Marseille.
Marius DURAND, Tarascon.
Michel DURAND, Maussane.
Emile ESCOFFIER, Aix.
Julien FABRE, Salon.
Gilbert FENOUIL, Aix.
Henri FOUQUE, Charleval.
Roger FRANCHI, Marseille.
Léon GAUTIER, Marseille.
Apollon GAVAUDAN, Marseille.
Ernest GENEVET, Châteaurenard.
Jules GRILL, Bouc-Bel-Air.
Henri JOUVAL, Berre.
Edmond LEYDET, Aix.
Edouard LIEUTIER, Marseille.
Frédéric MASCLE, Marseille.
Firmin MATHERON, Velaux.
Emile MEYNIER, Aix.
Joseph MORIZOT, Arles.
Henri PETRE, Arles.
Dr Antoine RAYBAUD, Marseille.
Charles REIBAUD, Aix.
Paul REMONDIN, Martigues.
Paul RESCH, Marseille.
Georges RIBOT, Marseille.
Louis RODIN, Salon.
Louis ROUBAUD, Marseille.

SENEZ, Aubagne.
Emile SERRIS, Port-Saint-Louis du Rhône.
Edouard SIRACH, Marseille.
Emile ASTIER, Marseille.
Joseph AUBERGY, Marseille.
Gustave BALSAN, Marseille.
Lucien BARTHELEMY, Marseille.
Henri BAYET, Arles.
Maurice BOURGUES, Marseille.
Léon BRANDIN, Marseille.
Louis BRUN, Marseille.
Henri CAIRE, Marseille.
Louis CHABERT, Marseille.
Jules CHARON, Marseille.
Georges CROUZET, Paris (8e).
M. ESPAILLAC, Marseille.
Victor ETIENNE, Aubagne.
Dr Alphonse FOUCAUD, Marseille.
Pierre DOBERVA, Paris.
Louis FRANCESCHI, Marseille.
Gabriel GAIA, Marseille.
Henri GAUTTIER, Salon.
Jean GAVAUDAN, Marseille.
Marius GRANIER, Martigues.
Fernand GRAS, Eyguières.
Jules GUIBAUD, Marseille.
Jean HUNZIKER, Marseille.
Paul ISSARTIER, Marseille.
Gabriel JACQUET, Marseille.
Charles LANTEAUME, Peynier.
Edmond NORBERT, Marseille.
Albert PERRET, Salon.
J. PINCEDE, Marseille.
Jean PORTAL, Marseille.
Laurent ROCHE, Marseille.
Robert SEBEILLE, Marseille.
Emile SOLANES, Marseille.
Louis THIBON, Marseille.
Ernest BISSIERES, Arles.
Alphonse GIRARD, Salon.

CALVADOS

MM. HUNEL, Trouville.
LAMPUE, Paris (5e).
LESIEUR, Caen.
RADULPHE, Trouville-sur-Mer.
RAPHAEL, Paris.
TREHET, Caen.
BERTIN.
BOCHET.
Victor COMPAROT, Paris.
FARGES, Dives-sur-Mer.
HOLLIER-LAROUSSE.
Casimir HUE, Lisieux.
LEBEGUE, Courseulles.
MORLENT, Bayeux.
PROVOST.
ROGER, Touques.
TERRIER, Pont-l'Evêque.
THOUVENIN, Paris.
VERNON, Paris.

CANTAL

MM. DAUZIER, sénateur, Aurillac.
Paul BASTID, député, Paris (8e).
CARRIER, Rouffiac.
Louis MEYNIEL, Aurillac.
Dr RAYROLLES, Pierrefort.
Justin RIGAL, Montsalvy.
JEAN, La Garenne-Colombes (Seine).
ROCHE, Paris (10e).

CHARENTE

MM. FAYS, député, Ruffec.
MENIER, député, Paris.
PASCAUD, député, Paris.

BARRAUD, Montmoreau.
BRIANT, Paris.
CELLIER, Cognac.
DELUGIN, Nabinaud, par Ambeterre
GERVAIS, Saint-Coutant, par Champagne-Mouton.
Dr JULIEN, Chasseneuil.
MERLIN, Jarnac.
MILLETTES, Angoulême.
MOTHE, Rougnac, par Dignac.
OLIVIER, Brossac.
SARDIN, Angoulême.
Dr BESSE, Massignac, par Montembœuf.
DUMAS, Cognac.
FELSENHARDT, Angoulême.
MENARD, Rouillac.
RAILLAT. La Couronne.
RETHORE, La Mercerie de Villebois-Lavalette.
ROYER, Jarnac.
SAULNIER, Aussac-Vadalle, p. Tourriers.

CHARENTE-INFERIEURE

MM. PERREAU, sénateur, Paris (6e).
André HESSE, député, Paris (16e).
LONGUET, député, Paris (15e).
PALMADE, député, Paris (9e).
SCLAFER, député, Paris (16e).
WILLIAM-BERTRAND Député, Paris (15).
CARRE-BONVALET, Paris (16e).
FILIPPI, Surgères.
FLOTTES, Cahors.
JODET-ANGIBAUD, La Rochelle.
MARIANI, Boulogne-sur-Seine.
PAILLOUD, Saujon.
TURGNE, La Rochelle.

ANGIBAUD, Rochefort-sur-Mer.
BUET, La Rochelle.
CASTANET, Marennes.
CLERC, Burie.
COURE, Saint-Aigulin.
Charles DECLIE, La Rochelle.
Gabriel DYRIS, La Rochelle.
GIRARD, Clérac.
Emile MARQUET, La Rochelle.
MOSSION, Gemozac.
VINCENT, St-Pierre-du-Palais, par St-Aigulin.
François HESSE.

CHER

MM. Marcel PLAISAINT, sénateur, Paris (8e).
Charles BEDU, député, Paris (17).
Rémy GESTAT, Sagonne.
Louis LACROIX, Bourges.
LAUTISSIER, Lignières.
Pierre LAVAL, Aubigny-sur-Nère.
André SAUGER, Paris (17e).
Xavier TAIZIERES, Bourges.
Gabriel BANCHAREL, Bourges.
BELINGART, Bourges.
Albert MORIN, à Grossouvre.
Paul VIDAL, Orléans (Loiret).

CORREZE

MM. LABROUSSE, sénateur, Paris (5e).
de CHAMMARD, député, Paris (16e).
JAUBERT, député, Larche.
LAUMOND, député, St-Amand-Mont-Rond.
QUEUILLE, député, Paris (16e).
J.-A. GRAULIER, Tulle.
Pierre PIGNOL, Brive.

Louis REYNAL, Brive-la-Gaillarde.
ARTIGES, Meymac.
BERIL, Saint-Mexant.
Marius DELBOS, Asile de Rabes, près Cornil.
GAUTHIER, Tulle.
LABRO, Brive.
VAUJOUR, Tulle.

CORSE

MM. GIORDAN, sénateur, Paris.
CAMPINCHI, député, Paris (7e).
CAITUCOLI, Paris.
LUCIANI, Paris (17e).
NONCE PAOLI, Paris (8e).
Camille PIETRI, Paris (16e).
Constantin BENEDETTI, Antisante.
BRESSON, Paris.
FILIPPINI, Corte.
QUASTANA, Ajaccio.
Dominique VERZURA, Bastia.
FABIANI, Paris.

COTE-D'OR

MM. Paul GRUET, député (16e) et Montmirey-le-Château (Jura).
BIZOT, Semur-en-Auxois.
R. CONVERSET, Châtillon-sur-Seine.
Daniel FLORENTIN, Paris (12e).
Emile GUYON, Dijon.
Dr Robert KUHN, Dijon.
Marcel POULET, Dijon.
Octave RADOUAN, Dijon.
BARDEZ, Dijon.
BELORGEY, Royan.
Léon BERTHEAUT, Paris (6e).
FORNEROT, Paris (16e).

MAILLARD, Dijon.
MARCHAND, Dijon.
Henri MODOT, Dijon.
SIMONET, Dijon.

COTES-DU-NORD

MM. Pierre EVEN, sénateur, Paris (14e).
de KERGUEZEC, Paris (17e).
Charles MEUNIER, Paris (16e).
André CORNU, député, Paris (16e).
GEISTDOERFER, député, Paris (5e).
LE GAC, député, St-Michel-en-Grève.
LORGERE, député, Paris (7e).
Pierre MICHEL, Paris (16e).
Arsène HELO, Paris.
Aristide JAN Fils, Plouha.
Gaston LEFEVRE, Saint-Brieuc.
LE PAGE, Paris.
Albert MENGUY, Guingamp.
MORLON, Saint-Brieuc.
NICOL, Rennes.
SOULIMAN, Guingamp.

CREUSE

MM. CONNEVOT, sénateur, Paris (14e).
GRAND, sénateur, Paris (6e).
JUDET, sénateur, Paris (7e).
Camille FERRAND, député, Guéret.
ALLEGRE, La Courtine.
Baptiste PEIGNAUD, Guéret.
Edouard CHARPENTIER, Aubusson.
Louis LAPIERRE, Aubusson.
Louis LATRIGE, Aubusson.
MERIGNANT, La Courtine.
Cyprien TARTARY, Saillant-Saint-Médard.
Roger TARTARY, Paris (18e).
François XERIDAT, Paris (6e).

DEUX-SEVRES

MM. Louis DEMELLIER, sénateur, Paris (15e).
André GOIRAND, sénateur, Paris (1er).
François ALBERT, député, Paris (5e).
André JOUFFRAULT, député, Paris (7e).
René RICHARD, député, Paris (17e).
Dr AUCHIER, Ardin.
BALQUET, Airvault.
Robert BIGOT, Parthenay.
Abel BRILLAUDT, Beauvois-s.-Niort.
COYNAULT, Poitiers (Vienne).
MORO-GIAFFERRI, Paris.
Dr Emile PANOU, Niort.
POIRAULT, Thouars.
VANDIER, Saivre, par St-Maixent.
DESCHAMPS, Parthenay.
FOUILLET, Niort.
GANNE, Thouars.
GRANGER, Niort.
JOULAIN, Fosses, par Chize.
Georges LANGLOIS, Niort.
Dr METAYER, Montcoutant.
Jean MOREAU, Niort.
PELLEVOISIN, Parthenay.
SAMOJAULT, Parthenay.
Pierre REIGNIER, St-Symphorien

DORDOGNE

MM. Georges FAUGERE, sénateur, Paris.
SIREYJOL, sénateur, Paris (7e).
Georges BONNET, député, Paris (16e) et Périgueux.
Yvon DELBOS, Paris (15e).

MEGE, député, Paris (7e) et Thiviers.
René AMELINE, Périgueux.
ASTARIE, Saint-Astier.
BONNEAU, Thiviers.
BONNET, Saint-Pierre-de-Chignac.
CHAMPARNAUD, Piégut-Pluviers.
Jean COMBESCOT, Le Pizou.
Dr CONQUET, Villefranche-de-Longchapt.
DUPUIS, Villamblard.
DARIAC, Lunain.
LASJUNIAS, Montignac-sur-Vézère.
LESVIGNES, Les Eyzies.
Etienne MERIGNANT, Périgueux.
PENIQUAUD, Saint-Cyprien.
PESTRE, Vergt.
PRADEYROL, Sarlat.
QUENNESSON, Sigoules.
QUEYROI, Cherveix-Cubas.
ROCHE, Excideuil.
SINSOUT, Velines.
André BOISSARIE, Paris et Périgueux.
CHASSAIGNE, Lalinde.
DASSAILLANT, Sigoules.
Pierre-Isaac FESTAL, Bergerac.
GALTIER, Bergerac.
HENRY, Bergerac.
LANOIX, Périgueux.
LASFARGUE, Villefranche-de-Longchapt.
MOREAU, St-Pierre-de-Chignac.
ROULEAU, La Cigale, par Tocane-Saint-Apre.
TAILLANDIER, Bergerac.
VIGNAUD, Bergerac.

DOUBS

MM. Julien DURAND, député, Paris (8e).
BELEY, Etupes, par Audincourt.

Dr CHARLIN. Jougne.
Julien FELIX, Chastres-Montjoux, Besançon.
Adolphe GIROD, Fort-de-France.
MARRON, Martinique.
Charles SIFFERT, Besançon.
BONARDI, Paris (7e).
ULMO, Besançon.
Henri BLUM, Besançon.
Paul LEVY, Paris (17e).
Louis MILLOT, Besançon.

DROME

MM. Emile LISBONNE, sénateur, Paris (16e).
Henri PERDRIX, sénateur, Neuilly-sur-Seine.
ARCHIMBAUD, député, Paris (8e).
CHANAS, Grane, par Crest.
CHOSSON, Romans.
EVESQUE, La Motte-Chalançon.
EYNARD, Bourg-de-Péage.
FAUCON, Bourdeaux.
GONTARD, Saou, par Puy-St-Martin.
MATRAS, Montpellier.
PECHEROT, Valence.
REVOL, La Chapelle-en-Vercors.
ROZIER, Crest.
SERRE, Loriol.
ANDRE, Paris (8e).
Louis JOURDAN, Romans.
MABILON, Paris (4e).
MALOSSANE, Romans.
PUISSANT, Montélimar.
Gilbert VINCENT, Valence.
VIOUJAS, Valence.

EURE

MM. Camille BRIQUET, député, Paris (15e).
Georges CHAUVIN, député, Paris (7e).
Pierre MENDES-FRANCE, député, Paris (16e).
HAMEL, Evreux.
HARDY, Damville.
Sylla LEFEVRE, Bernay.
LEMAIRE, Ivry-la-Bataille.
Robert MORDRET, Paris (17e).
TRUMELET, Louviers.
WOLFF, Pacy-sur-Eure.
COLIN, La Harpe-Malherbe.
GAUTHIER, Pacy-sur-Eure.
LABROUSSE, Evreux.
Maurice OLLIVIER, Evreux.
SCHIFFMACHER. St-Pierre-de - Vouvray.
SCHNEIDER, Menneval, près Bernay.
Pierre SEBIRE, Saint-Georges-du-Vièvre, par Lieurey.
Mme Odette SIMON, Paris.
STICH, Boisgeloup, près Gisors.
M. STICH, Boisgeloup, près Gisors.

EURE-ET-LOIR

MM. Jacques BENOIST, sénatteur, Paris (6e).
VALADIER, sénateur, Paris.
MITTON, député, Paris.
Eugène FETTU, Paris.
MARQUIS, Louville, par Ouarville.
Robert LANGE, Paris (16e).
RABOURDIN, Boulogne-sur-Seine.

FINISTERE

MM. Georges LE BAIL, sénateur, Paris (16e).
Yves TANGUY, sénateur, Paris (6e).
CADORET, député, Paris (16e).
Albert LE BAIL, député, Paris (16e).
MAZE, député.
POUCHUS, député.
PERROT, député.
Henri CROISSANT, Scaer.
MAISSIN, Le Relec-Kerhuan.
Alexis BOSCHER, Brest.
BOULAIS, Kerfeunteun, près Quimper.
Pierre GUEGUEN, Quimper.
HENAFF, Palarenn-en-Guipavas.
LIOT, Quimperlé.
ROUX-BEDAT, Neuilly-Plaisance.

GARD

MM. Gaston BAZILE, sénateur, Paris (16e).
Jean BOSC, sénateur, Paris (8e).
AGNIEL, Jonquières.
ANGEBRAS, St-Cézaire-les-Nîmes.
AUBERT, Nîmes.
Auguste BENOIT, Nîmes.
Albert BERNARD, Nîmes.
BESSIERES, Nîmes.
Albert BORELLY, Colombier-les-Bagnols.
J.-J. BOSC, Nîmes.
CASTANG, Marseille.
CARRIERE, Le Vigan.
CHALAVET, Nîmes.
CHASTAGNIER, Lussan.
COURTIN, Beauvoisin.

COUTON, Clarensac.
Dr DESHOMMES, Villeneuve-les-Avignon.
Raoul DUMAL, Paris (17e).
FAURE, Saint-Victor-la-Coste.
GAUSSEN, Sommières.
Dr GAUSSARGUES, Anduze.
GERBOUD, Beaucaire.
GERIS, Pont-Saint-Esprit.
HUGON, Nîmes.
JUSTET.
MABELLY, Avignon.
MAURIN, Les Plantiers.
MEMARD, Nîmes.
Dr MENGAILHOU, Sotteville-lès-Rouen.
MICHEL, Nîmes.
MOURIER, Vezenobres.
ODE, Vers.
OLIVIER, Corconne.
PAUT, Nîmes.
PASCAL, Béziers.
PELLET, Genolhac.
PRAT, Bagnols-sur-Cèze.
PUJOLAS, Nîmes.
QUILIO, Aramon.
RANQUET, Roquemaure.
RAFIN, Aramon.
REBOUT, Generargues.
REVEST, Le Grau-du-Roi.
SALLES, Nîmes.
SIMON, Pouzilhac.
Dr VIALA, La Grand'Combe.
Numa CAVALIER, Paris (15e).
Yvan GAUSSEN, Paris (12e).
GERBAUD, Aspères, par Fontanès.
Jean NOUGUIER, Saint-Gervais.
PIERREDON, Alès.
MM. SCHREIBER, Paris (8e).
SCHREIBER, Paris (8e).
TAUTELLE, Alès.
DELFIEU, Alès.

HAUTE-GARONNE

MM. ROUART, sénateur, Paris (6e).
Lucien SAINT, sénateur, Paris (6e).
SAVIGNOL, sénateur, Toulouse.
CARRERE, sénateur.
Dr AMAT, député, Bessières.
Hippolyte DUCOS, député, Paris.
Henri BARTHE, Toulouse.
BELUEL, Toulouse.
BRESSOLLES, Lalande, près Toulouse.
CAUSSE, Paris (7e).
CHELLE, Toulouse.
Félicien COURT, Toulouse.
DEVILLE, Toulouse.
FAURE, Toulouse.
LOUSTAU, Toulouse.
RIGAUD, Toulouse.
Marcel SAUQUE, Toulouse.
Jean SUQUET, Toulouse.
REYGASSE, Saint-Cloud.
BOUSQUET, Toulouse.
ALMEY, Toulouse.
CASTEX, Toulouse.
CULLIÉ, Viry-Châtillon.
FERRERE, Saint-Gaudens.
Alexandre GIBERT, Grenade.
MASSOTTE, Toulouse.
NIGOUL, Paris (6e).
PATIE, Toulouse.
Dr ROUVIERE, Toulouse.
SARRAUTE, Toulouse.

GERS

MM. GARDEY, sénateur, Paris (5e).
PHILIP, sénateur, Paris (14e).
CATALAN, député, Paris (7e).

MAHAGNE, député, Paris (7e).
SENAC, député, Paris (7e).
DENJOY, Paris.
NUZ, Auch.
HENRY, Auch.
Paul BOE Paris (5e).
SAINT-CRICQ, Auch.

GIRONDE

MM. CLUZAN, député, Paris (7e) et Bordeaux.
ROY, député, Naujan et Postiac.
ARBOIN, Monségur.
Dr BOYMIER, Bordeaux.
CABANNE, Bordeaux.
COUDURIER, Bordeaux.
COURAUD Père, St-Savin-de-Blaye.
Jean DELLAC, Fargues-Saint-Hilaire.
DUPORT, Carcans.
EYSSARTIER, Arcachon.
GERGOUIL, Castillon-sur-Dordogne.
GAUDRIE, Cadillac-en-Fronsadais.
LANGLOIS, Toulenne.
LAMOTHE, Talence.
LAJOANIO, Bordeaux.
MANDOUL, Bordeaux.
MOYNET, Bordeaux.
PICASSETTE, Bordeaux.
THORP, Paris (8e).
CASTAING, Pessac.
LE COLLEN, Les Eglisottes-et-Chalaures, par Coutras.
BODET, Cadillac-en-Fronsadais.
BERNARD, Lansac.
CADILHON, Bourg-sur-Gironde.
CRAMON, Lussac.
Dr DUPUY, Puisseguin.
HOSTEINS, Pellegrue.

LAPAILLERIE, Bordeaux.
MELLIER, Cars.
MEYRAUD, Pessac.
PIALAT, Saint-Estèphe.
RULLIER, Saint-André-de-Cubzac.
SANGUINETTI, Bordeaux.
SEPTEMBRE, Courbevoie.
Pierre TILLET, Castillon-sur-Dordogne.
THOMAS, Pessac.
VILLELIGOUX, Pessac.
VITEL, Bordeaux.

HERAULT

MM. PELISSE, sénateur, Paris (5e).
ALES, député, Paris (19e).
CAFFORT, Paris (15e).
Albert MILHAUD, Paris (16e).
Jules ALMES, Montpellier.
Jean BALESTIER, Clermont-l'Hérault.
Edouard FERRASSE, Montpellier.
FOUILHE, Montpellier.
GALTIER, Clermont-l'Hérault.
GODRON, Paris (5e).
Charles LAUX, Bessan.
Dr MAS, Lodève.
MOULIN, Béziers.
PAUL, Montpellier.
SAUDADIER, Cabrières, par Fontis
GRANAUD, Béziers.
ALBERTINI, Béziers.
Albert ASTRUC, Montpellier.
BLANC DU COLLET, Montpellier.
FAUCON, Montpellier.
ROUSSEL-LACOMBE, Montpellier.
SALVAING, Béziers.
SUBRA, Béziers.

ILLE-ET-VILAINE

MM. GASNIER-DUPARC, sénateur, Saint-Malo.
SURCOUF, Paris (17e).
Patrick SURCOUF, Hué (Annam).
TROMEUR, Rennes.
DODU, Rennes.
Dr QUENTIN, Rennes.
THORAVAL, Rennes.
LEROUX, Rennes.
LACLOTTE, Saint-Malo.
Robert ANDRE, Rennes.

INDRE

MM. Henri DAUTHY, sénateur, Paris (15e).
Fernand GAUTIER, sénateur, Paris (16e).
Albert CHICHERY, député, Palais-Bourbon et Le Blanc.
Théophile ALLORANT, Sainte-Sévère
Firmin AUCLAIR, Aigurande.
William BABB, Le Blanc.
André BELLIER, Châteauroux.
Dr Joseph BERTON, Châteauroux.
CHAMPAGNAT, Vicq-Exemplet.
CHAUVET, La Châtre.
CLUZEAU, Châtillon.
DAUTY, Paris.
FLOQUET, Feusines, par Sainte-Sévère-sur-Indre.
Louis FRUCHON, Le Blanc.
Alphonse GIRAULT, Argenton-sur-Creuse.
MEGRET, Champillet.
MENURET, Vijon, par Sévère-sur-Indre.

ROTINAT, La Châtre.
Joseph TERNIER, Palluau-sur-Indre, par Clion.
Joseph FERRON, Saint-Gaultier.
Emile REINFLET, Châteauroux.
Edmond BOUQUET, Châteauroux.
Louis DESBORDES, Argenton-sur-Creuse.
S. FEUILLADE, Le Vivier, par Argenton-sur-Creuse.
GABILLON, Le Blanc.
Paul HAUTREUX, Argenton-sur Creuse.
H. MENNETON, Oulches, par Saint-Gaultier.
Jacques SADRON, Châteauroux.
Louis SUARD, Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE

MM. René BESNARD, sénateur, Paris (8e).
Alphonse CHAUTEMPS, sénateur, Paris (6e).
Paul BERNIER, député, Paris (6e).
COURSON, député, Noyant-de-Touraine.
Louis PROUST, député, Paris (7e).
Maurice FOURNIER, Asnières.
GERMAIN, Saint-Michel-sur-Loire.
GOUNIN, Amboise.
Dr MATTRAIS, Chinon.
MIRTIL, Paris (16e).
Maurice CHEIX, Tours.
Edouard PFEIFFER, Paris (16e).
Mme Eliane BRAULT, Paris.
GODECHOUX, Paris (8e).
RENARD, Châteaurenault.
Jacques BIDAULT, Paris.
Henri BLACHE, Tours.
Félix BOIREAU, La Riche.

Dr Marie CHEVE, Tours.
Ernest DELMAS, Tours.
Fernand FOURNEYRON, Tours.
Emile LAUNAY, Suresnes (Seine).
Jules MAISONNIER, Tours.
Fernand MARTET, Tours.
Jean ROSIER, Tours.

ISERE

MM. Léon PARRIER, sénateur, Paris (5e)
SERLIN, sénateur, Paris (6e).
Joseph VALLIER, sénateur, Paris.
BERMONT, sénateur.
OLLIER, député, Le Péage de Roussillon.
PAGANON, député, Paris (14e).
MARTEL, Grenoble.
PERRIN, Paris (7e).
PHILIPPON, Vienne (Isère).
Charles RIVOIRE, Villard-Bonnot.
Auguste BOUVREUIL, Grenoble.
DELORME, Paris (3e).
FANGEAT, Paris.
MARCOZ, St-Laurent-du-Pont.
POLLARD, Grenoble.
Dr VALOIS, Fures.
MIGNOT, Vienne (Isère).

JURA

MM. Marius PIEYRE, sénateur, Dôle.
Raoul GIRARD, député, Paris (7e).
Henri LECULIER, député, Champroucier, par Poligny.
Aimé BERTHOD, député, Paris (15e).
CENCELME, député.
H. FRIANT, Poligny.
Ed. GUENON, Lons-le-Saunier.

LANDES

MM. Léo BOUYSSOU, député, Paris (7e).
Pierre DEYRIS, député, Paris (5e) et Tartas.
Robert LASSALLE, Paris (5e) et Soustons.
Dr BEZOS, Brocas-les-Forges.
Gaston LALANNE, Paris (7e).
Alfred CAZALIS, Dax.
Emile DARU, Dax.
Félix DOUSSY, Magnescq, par Soustons.
Pierre DUPONT, St-Paul-les-Dax.
Edouard HARGOUS, Labenne, par St Martin-de-Seigneaux.
Hector LATRILLE, Mont-de-Marsan.
LARRIEU, Mont-de-Marsan.

LOIRE

MM. MERLIN, sénateur, Paris (6e).
Pierre ROBERT, sénateur, Paris (15e).
DESGEORGES, député, Saint-Etienne.
Georges FOUILLAND, député, Régny.
CREYSSEL, député, Paris (7e).
RAVEL, député, Paris (7e).
VERNAY, député, Saint-Etienne.
CORSIN, député.
COURBIS, Saint-Etienne.
FOULHOUZE, Saint-Etienne.
LAMBERT, Saint-Etienne.
MARTIN, Saint-Etienne.
TESSIER, Saint-Etienne.
THEVENET, Saint-Etienne.
Simon REYNAUD, Paris (14e).
Dr Léopold SCHEFFER, St-Etienne.
CHERPIN, Roanne.

Abel AURAN, Montrond-les-Bains.
BOMBOST, Le Coteau.
Georges DRON, Régny.

LOIRE (HAUTE-)

MM. Julien FAYOLLE, sénateur, Frugières-le-Pin.
Auguste CHAUVIN, Le Puy.
Victor PAGES, Le Puy.
Dr SABATIER, Brioude.
Francisque BONNET, aux Aggeyres près Le Puy.
André LAURENT, Le Puy.
Georges PELLISSIER, Le Puy.
SALGUES, Le Mazet-Saint-Voy.

LOIR-ET-CHER

MM. BOUTIN, sénateur, Paris (6e).
Camille CHAUTEMPS, député, Paris (6e).
BONEL, Paris (17e).
Dr BORDES, La Ferté-Imbault.
BOUGUEREL, Droue.
Dr CHARITAT, Montrichard.
Abel FLEURY, Paris (4e).
Henri JOHANNET, Crucheray.
MASSACRE, Selles-sur-Cher.
LAURENS, Blois.
MONTPROFIT, Huizon.
PASQUIER, Villebaron.
Alfred YVONNEAU, Blois.
ANGER, Lisle.
Paul COURSAGET, Blois.
DELFORGE, Montrieux-Naveil.
André DUBOIS, Tours.

Octave DUBOIS, Saint-Viatre, par Neung-sur-Beuvron.
GLATIGNY, Blois.
René GOSSELIN, Montrichard.

LOIRE-INFERIEURE

MM. Jacques ANCELLE, Paris (17e).
Roger BRUON, Saint-Nazaire.
COTTIN, Nantes.
DUIGOU, Nantes.
Auguste LELORD, Saint-Etienne-de-Montluc.
BRICHAUX, Saint-Nazaire.
Charles JAMOUILLET, Saint-Nazaire.
GRANDJOUAN fils, Nantes.
Gaston LAMBERT, Saint-Nazaire.
Adolphe LAVAZAIS, Saint-Nazaire.
Edouard LAVAZAIS, Saint-Nazaire.
LOIRAT, Saint-Nazaire.
André MORICE, Nantes.
Albert ROGER, Nantes.
Georges RUSSACQ, Saint-Nazaire.
PERRIN, Nantes.
LEVEAU, Nantes.

LOIRET

MM. Marcel DONON, sénateur, Paris (8e).
Fernand RABIER, sénateur, Paris (15e).
Henri ROY, sénateur, Paris (13e).
Eugène TURBAT, sénateur, Orléans.
Henri CHEVRIER, député, Paris (12e).
Pierre DEZARNAULDS, député, Paris (5e).
Jean ZAY, député, Orléans et Paris (7e).

BRANGER, Orléans.
FARNAULT, Souppes-s-Loing (Seine-et-Marne).
Maurice GABRIEL, Saint-Ay.
GIRARD, Bazoches-les-Gallerandes.
Samuel LEVY, Orléans.
Emile MARTIN, Paris (10e).
ROSSIGNOL, Messas.
Charles ROUX, Châteaurenard.
TINET, Puiseaux.
TREBUCHET, Meung-sur-Loire.
Armand BESSON, Lorris.
HILLAIRET, Pithiviers.
HOBIER, Montargis.
MERLET, Pithiviers.

LOT

MM. GARRIGOU, sénateur, Paris (17e).
FONTANILLE, sénateur, Paris (14e).
LOUBET, sénateur, Paris (6e).
Louis-Jean MALVY, député, Paris (16e).
AMOUROUX, Paris (7e).
BARIETY, Frayssinet-le-Gelat.
BENECH, Tour-de-Faure.
BESSIERES, Cahors.
Charles BOUYSSOU, Bagnac.
CAPMAS, Puy-l'Evêque.
CHARLES, Luzech.
CHASSAING, Creysse.
COCULA, Saint-Germain-du-Bel-Air.
CONSTANT, Peyrac.
CRABOL, Paris (1er).
DAULIAC, Gourdon.
DELPECH, Catus.
DULAC, Albas.
FILHOL, Cassagne, par Frayssinet-le-Gelat.
GOUYGOU, Souillac.
GRATACAP, Figeac.

GUILHEM, Lablanque.
LACAZE, Cahors.
LONGPUECH, Figeac.
Charles MALVY, Cazillac.
MAZET, Gramat.
MIQUEL, Paris (8e).
ORLIAC, Cahors.
Dr Timothée PERIE, Cahors.
Dr Ernest PERIE, Francoules.
POIMBŒUF, Cahors.
PUJO, Clamart.
SOLMIAC, Juines.
BOUZOU, Saint-Géry.
CALMELS, Cahors.
GIPOULOU, Puy-l'Evêque.
LAGRIVE, Maxou.
Eugène LAROCHE, Serignac.
PASSERIEU, La Bastide-Marnac.
POUJADE, Luzech.
SOULIE, Catus.
VALADIE, Duravel.

LOT-ET-GARONNE

MM. COURRENT, député, Nerac.
Gaston MARTIN, député, Paris (7e).
Frédéric BARRERE.
Charles DUFFOUR, Agen.
Jules LACOSTE, Port-Sainte-Marie.
Albert PABON, Villeneuve-sur-Lot.
Albert BARROY, Agen-Lectoure.
Pierre LE BRUN, Paris (8e).
Robert VEANY, Agen.

LOZERE

MM. LAMARCHE, Castres.
TREILLES, Sainte-Croix-Vallée-Française.
RENOUART, Mende.
VIARD, Paris.

MAINE-ET-LOIRE

MM. Jean HERARD, député, Angers.
Emile PERREIN, député, Paris (7e).
Robert AMY, Saumur.
Abel BOUTIN, Blois.
LEVAVASSEUR, Angers.
Dr RENAUX, Sant-Gemmes-sur-Loire, par Les Ponts-de-Cé.
ROBERT, Cholet.
CRUEL, Angers.
BODINIER, Angers.
LEBOUCHER, Candi.
BELHOMME, Angers.
MOCQUART, Angers.
DALIBAT, Angers.

MANCHE

MM. Dr AUVRET, Barneville-sur-Mer.
CHAMBON, Cherbourg.
CHEVALIER, Paris (7e).
GODAL, Granville.
Dr LECACHEUR, Cherbourg.
LEGRAND, Saint-Sauveur-le-Vicomte.
Paul NICOLAI, Paris (11e).
Henri VIET, Paris (10e).
Israël RAYMOND, Paris (3e).

MARNE

MM. Raymond FERIN, député, Paris (7e).
Paul MARCHANDEAU, Paris (2e).
Alfred MARGAINE, député, Paris (7e).
Gaston POITTEVIN, député, Paris (9e).
Dr ANSELLE, Epernay.
BARRE, Condé-sur-Marne, par Récy.
CHEZEL, Reims.

DOR, Reims.
GUEU, Châlons-sur-Marne.
Georges HODIN, Reims.
Roger JARDELLES, Reims.
TRICLOT, Sézanne.
Jules ADNET, Vanault-le-Châtel.
AUTERBE, Sainte-Menehould.
Albert BARRE fils, Condé-sur-Marne, par Récy.
CANARD, Ludes.
PEYNAUD, Paris.
CASSIAUX, Reims.
Fernand GAUTIER, Ville-en-Tardenois.
Edg. MAQUERLOT, Firmes.
MILLET, Châlons-sur-Marne.
Pierre ROCHE, Paris (6e).
TIXIER, Reims.

HAUTE-MARNE

MM. ULMO, sénateur, Paris.
LEVY-ALPHANDERY, député, Paris (16e).
PERFETTI, député, Hortes.
ROLLIN, député, Paris.
Gustave BAILLY, Langres.
Eugène BULIN, Langres.
Louis DAVID, Vaucresson.
FLAMMARION, Langres.
MAILLOT, Chalandrey.
G. MIDLARSKI, Paris (11e).

MAYENNE

MM. Joseph BOUESSE, député, Laval.
Gabriel DURAND, Paris (12e).
Emile PETIT, Maisons-Laffitte.
Adolphe PINOT, Laval.
André CHATEAU, Laval.

MEURTHE-ET-MOSELLE

MM. Emile SEITZ, député, Paris (8e) et Nancy.
Henry ABOUT, Belleville.
Jules BAERMANN, Nancy.
Edouard BURGAUX, Nancy.
Auguste CHERY, Malzeville.
Jules CLAICHE, Conflans.
Louis DUBAS, Nancy.
Paul GINESTE, Nancy.
Antony HAURY, Lay-Saint-Christophe.
Georges HERISSON, Nancy.
HORNAC, Nancy.
Oscar KAUFMANN, Nancy.
Dominique OREFICE, Paris (17e).
Dr Camille SCHMITT, Nancy.
Aimé THIRION, Nancy.
Dr Raoul ZUBER, Nancy.
Arsène WEYRICH, Conflans.
Eugène DELOCHE, Nancy.
Auguste LEFEVRE, Varangeville.
Henri BLOCH, Nancy.
Edmond BUSSIERES, Nancy.
Marcel DEVILLE, Nancy.
Georges DEMAUGEAT, Nancy.
Paul FILLION, Nancy.
Léon FRANQUIN, Nancy.
Albert JATTIOT, Nancy.
Jules KAHN, Lunéville.
LALANCE, Nancy.
Edouard MASSON, Nancy.
Prosper MASSON, Nancy.
Félix MENNEGAND, Nancy.
Roger MOYSE, Pont-à-Mousson.
André NEYBECKER, Marbache.
Paul SAGE, Tomblaine.
Georges WORMS, Nancy.
ZIMBERGER, Pont-à-Mousson.

MEUSE

MM. Gaston BOYER, Verdun.
Georges DALTROFF, Verdun.
Aimé MARTINET, Mouzay, par Stenay.
Gaston THIEBAUT, Verdun.
BLANC, Etain.
Mirtil DALTROFF, Verdun.
G. F. FRANTZ, Verdun.
Charles GIROD, Bar-le-Duc.
Marcel LEFEVRE, Verdun.
XARDEL, Etain.

MORBIHAN

MM. de CAMAS, sénateur.
MAULION, sénateur.
Eugène RAUDE, député, Montmorency.
LOTZ, député.
Louis BOUTHELIER, Lorient.
Jules LE ROY, Locmine.
Henri MACREZ, Lorient.
Dr ROUX, Lorient.
Dr DORSO, Lorient.
Maurice JEAN, Lorient.
RICHARD, Pontivy.
ROBERT, Quiberon.

NIEVRE

MM. Georges POTUT, député, Decize et Paris.
BELLOCQ, Paris (16e).
Henri CHOMET, Paris.

HUGON, Nevers.
JOUX, Cossaye.
LAMOUREUX, Clamecy.
LANDRY, Chaumard.
MASSE, Pougues-les-Eaux.
PLISSON, Varzy.
PRESTAT, Varzy.
André RENARD, Clamecy.
Dr DENIS, Imphy.
Marcel GAUDRE, Paris (17e).
Raoul NAUDIN, Corbigny (Nièvre).
PETIT, Nevers.
RIOM, Nevers.
SAVRE, Nevers.
TISSOT, Paris.

NORD

MM. Paul BERSEZ, sénateur, Cambrai.
DANIEL-VINCENT, sénateur, Paris (7e).
DEMESMAY, sénateur, Lille.
Alfred LACOURT, député, Villereau.
ANTOINE, Avesnelles.
ARQUEMBOURG, Lille.
Emile BLAUWART, Saint-Amand.
BUHRER, Lille.
CANTINEAU, Englefontaine.
CARPENTIER, Lille.
CARREZ, Cambrai.
Pierre CASTELAIN, Tourcoing.
CLERBOIS, Hautmont.
CYS, Rosendaël.
DAUCHY, Lille.
Paul DAVAINE, Lecelles.
Désiré DELART, La Chapelle d'Armentières.
Louis DELEDICQUE, Saint-André.
DELFORTRIE, Haubourdin.
Alphonse DEMORA, Saint-André.

DESPLANK, Flers-lez-Lille.
DENISE, Paris.
DELTOUR, Cambrai.
DOUEZ, Avesnelles.
DUMONT, La Madeleine.
DURIEZ, Wattignies.
FRANÇOIS, Solesmes.
Alfred GAHIDE, Paris (11e).
HOUILLON, Awoingt.
Emile JUBERT, Dunkerque.
Lucien LARTILLIER, Lille.
Dr DE LAUWEREYNS, Valenciennes.
LEFEBVRE, Arleux.
LEROUGE, Roubaix.
Léopold LEROY, Lille.
LE ROY, Paris.
Charles LETENEUR, Rosendaël.
LEVY, Lille.
LINART, Lille.
MERAIMY, La Madeleine.
Jules MONNIER, Trelon.
MOURMANT, Lille.
Joseph PICAVET, Tourcoing.
POTIE, Loos.
Dr RICHE, Jeumont.
Aubain ROBBE, Tourcoing.
PETIT, Lille.
Emile ROCHE, Paris (17e).
PEYRES, Paris (5e).
Emile SAUVAGE, Malo-les-Bains.
Georges SELLIEZ, Croix.
Henri SPRIET, Lille.
Paul TANCHE, Dunkerque.
Emle TETE, Hondschoote.
P. VALLET, Paillencourt.
VANRULLEN, Wervicq-Sud.
VERLEYE, Dunkerque.
VERQUIN, La Chapelle d'Armentières.
Emile BERMYN, Tourcoing.
Paul BOUILLON, Cambrai.
Alphonse BROGNART, Tourcoing.

Eugène CARPENTIER, Cambrai.
Charles CARTIGNY, Valenciennes.
CASTIN, Metz.
CHRETIEN, Roubaix.
Louis COPIN, Valenciennes.
Roger COPIN, Tourcoing.
Louis CREPEL, Marcq-en-Barœul.
Gilbert CROZIER, Cambrai.
Henri DEBERDT, Steenwerck.
DE BRUYNE, Armentières.
Georges DEFFERREZ, Paris (16e).
Gustave DELALLEAU, Tourcoing.
Maurice DELASSUS, Malo-les-Bains
Henri DELESCHAUD, Comines.
Adrien DEMASSIET, Halluin.
DESBARDIEUX, Valenciennes.
Léon DESCHAMPS, Saint-Amand.
DEVOS, Eecke.
Raymond DOCQUOIS, Malo-les-Bains
P. DUBRULLE, Lille.
Gaston DUBURCQ, Roubaix.
DUCATEL, Saint-Ouen.
DUPUIS, Cambrai.
Hippolyte DURIEZ, Loos.
Médard DUTILLEUL, Tourcoing.
Raymond DUTILLY, Wervicq-Sud.
Théophile ELOY, Dunkerque.
Paul FASSIEUX, Saint-Amand.
Louis FAVOREL, Tourcoing.
FAUSSET, Lille.
Henri CHEVAERT, Armentières.
Urbain GILLE, Malo-les-Bains.
Gaston HENNINOT, Hordain, par Bouchain.
Coffard HERBECQ, Avesnes-s.-Helpe.
HOGUET, Hazebrouck.
Désiré HUIN, Herbignies-Villereau.
IMBAUD, Malo-les-Bains.
Joseph LEBOIS, Pont-sur-Sambre.
Henir LEMAIRE, Tourcoing.
LE MITOUARD, Valenciennes.
LENCLUS, Monchecourt.

Adolphe LENGLET, Sant-Amand.
Albert LESOIL, Douai.
LUGUENOT, Bergues.
Joseph MASSEUR, Zeggers-Cappel.
Ulysse MENIEZ, Valenciennes.
Jules NENON, Mons-en-Barœul.
Charlemagne MERY, Lille.
Maurice MILLET, Paris (15e).
NAVEAU, Ramousies.
Lucien PICAVET, Lille.
Charles PLANCKE, Hazebrouck.
PLANTAIN, Cambrai.
Gabriel PLANCKE, Hazebrouck.
Abel POSIERE, Valenciennes.
QUINET fils, Saint-Amand.
Eugène ROELAND, Marcq-en-Barœul.
SELLE, Paris (15e).
Fernand SPRINGUE, Comines.
STOCK, Halluin.
Joseph SUBST, Tourcoing.
Ernest SWYNGHEDAUW, Bergues.
Jules TAQUET, Avesnes-les-Aubert.
Paul VERBECQUE, Lambersart.
VERNET, Saint-André-lez-Lille.
VERRIEZ, Fressain.
VICART, Lille.
Gaston VULSTEKE, Aulnoye.
Henri WUYDIN, Bailleul.
Maurice YZERMAN, Cambrai.

OISE

MM. DECROZE, sénateur, Pont-Sainte-Maxence.
VASSEUX, sénateur, Golancourt.
Raoul AUBAUD, député, Paris (14e).
Armand DUPUIS, député, Paris (8e).
Jammy SCHMIDT, député, Paris (15e).
BILGER, Achy, par Marseille-en-Beauvaisis.

Fernand BORREE, Epineuse, par Bailleul-le-Soc.
Dr BOUCHARD, Clermont-de-l'Oise.
Louis BOULAND, Caulaisy, par Cuise-la-Motte.
BOURSON, Compiègne.
Alfred BUISSON, Blaigies, par Abancourt.
Médard DELAMOTTE, Amblainville, par Méru.
DELISLE, Balagny-sur-Thérain.
DESAUTY, Auteuil, par Saint-Sulpice.
Paul FRANTZ, Clermont.
Maurice GEUDELIN, Beauvais.
GUESNET, Paris (10e).
LANGLET, Rothon.
LEMAITRE, Serevillers, par Mesnil-Saint-Firmin.
MAGNIEZ, Noyon.
MALARD, Liancourt.
MELLENNE, Venette.
MOREN, Estrées-Saint-Denis.
MULLER, Paris (8e).
Dr DE SAINT-FUSCIEN, Grandvilliers.
Félix SENE, Beauvais.
VILDE, Chantilly.
WARUSFEL, Senlis.
BEAUCHAMP, Heilles, par Mouy.
BLAIN, Crèvecœur-le-Grand.
BRIATTE, Morienval.
CHARRUAULT, Beauvais.
Henri COZETTE, Songeons.
DABOVAL, Méru.
DAQUET, Clermont.
DELORME, Chantilly.
Henri DOUVILLE, Paris (15e).
DUBROUILLET, Chantilly.
René DUPUIS, Paris (16e).
Albert FROMENT, Beauvais.
GOURLAY, Lizy.

Dr GRILLAT, Clermont.
Jacques KAYSER, Neuilly-sur-Seine.
MAYER, Marseille-en-Beauvaisis.
NANGOT, Hodenc-en-Bray, par Le Coudray-Saint-Germer.
RETY, Paris (15e).
RIGAULT, Trie-Château.
Dr SEGALA, Villers-Vermont, par Saint-Samson.
SWYNGHEDAUW, Clermont.
Georges THIENARD, Verberie.
Edmond VIGNON, Margny-les-Compiègne, par Compiègne.
Dr VORONOFF, Paris (8e).
WARANGOT, Grandvilliers.
Léon VASSEUR, Sully.

ORNE

MM. Albert EUGENE, Pin-du-Haras.
FABIUS de CHAMPVILLE, Paris (9e).
Gustave GARNIER, Paris (9e).
LEPLAT, Neauphes - sur - Dive, par Trun.
LOREL, Sees.
TOUZET, Paris (15e).
Lucien WICKER, Paris (9e).
Jules ADELAIDE, Saint-Lambert-sur-Dives, par Chambos.
BEAUDOIN.
ALLAIN, Le Mans (Sarthe).
BOISSANFRAY.
CRAVEREAU, Trun.
DRUET, Paris (15e).
MAGNES, Mesle-sur-Sarthe.
Léon LURIENNE père, Bellou-sur-Huine, par Remalard.
MAISSONNIER, au Verrier, Alençon.
FOUQUIER, Argentan.
Charles FORGET, Sees.

PAS-DE-CALAIS

MM. Léon BAUDUIN, Béthune.
BERNAUD, Orville.
BLOND, Paris (9e).
Camille BRIEZ, Boulogne-sur-Mer.
Gustave BRULLE, Calais.
CADET, Wismes.
CANU, Boulogne-sur-Mer.
Paul DECAUDIN, Vis-en-Artois.
DECREQUY, Fruges.
DELANSORNE, Arras.
Pierre DELOZIERE, Boulogne-sur-Mer.
DETREZ, Vitry-en-Artois.
DEVILLIER, Boulogne-sur-Mer.
Louis DRIN, Calais.
Ernest GLORIEUX, Arras.
René GRESSIER, Berck.
Maurce HUYGHE, Lillers.
André ISORE, Paris (7e).
H. LALISSE, Saint-Omer.
Dr LEGILLON, Béthune.
LEVY-ULLMANN, Paris (6e).
Henri MACAIRE, Lillers.
MATHON, Arras.
Charles MORIEUX, Calais.
Justin MULLET, Saint-Venant.
PAPEGEAY, Boulogne-sur-Mer.
RAISON, Bucquoy.
Louis REYNES, Berck.
Joseph VICART, Aire-sur-la-Lys.
AULERY, Arras.
Amédée BAYER, Montreuil-sur-Mer.
BEUVRY, Béthune.
BOESCH, Berck-sur-Mer.
BROUTIN, Achiet-le-Grand.
Paul CARON, Calais.
Georges CORDIER, Calais.
Louis DEGAND, Lillers.
Jules JOETS, Paris.

G. LAPORTE, Arras.
Fernand LEGAY, Paris.
MAGNIER, Boulogne-sur-Mer.
Xavier MARIAGE, Béthune.
PAUBLAN, Boulogne-sur-Mer.
Emile PILLETS, Calais.
Georges REBIER, Calais.
Auguste ROUTIER, Lillers.
Edgar VERSCHOORE, Calais.

BASSES-PYRENEES

MM. BIGNALET, Pontacq.
E. CAZAURAN, Bayonne.
Dr Maurice DULOUT, Biarritz.
E. FORGUES, Biarritz.
Michel LACOUTURE, Bayonne.
Henri LAPUYADE, Pau.
PEDURTHE, Thèze.
Pierre SIMONET, Bayonne.
Paul BON, Anglet.
BUROSSE, Bayonne.
CAPDEVILLE, Biarritz.
CHATEAU, Pau.
Edouard DACOSTA, Bayonne.
DANTY-LAFRANCE, Plaine-Saint-Denis.
DUMORA, Biarritz.
LABOURDIQUE, Mousserolles-Bayonne.
Maurce LAFFITTE, Paris (13e).
Justin LAPUYADE, Orthez.
LE GAQ, Saint-Jean-de-Luz.
Jean PLAA, Pau.

PYRENEES (HAUTES-)

MM. NOGUES, sénateur, Paris (6e).
Dr DASQUE, député, Tarbes.
NOGARO, député, Paris (15e).

Dr BARATGIN, Lannemezan.
BOUE, Tarbes.
Dr DAVEREDE, Marseillan.
DUPRAT, Vic-Bigorre.
LARTET, Tarbes.
Gaston MANENT, Bagnères-de-Bigorre.
SUBERBIE, Bagnères-de-Bigorre.
ALICOT, Tarbes.
ZOUSMANN, Paris (15e).

PYRENEES-ORIENTALES

MM. DALBIEZ, sénateur, Paris (12e).
RAMEIL, sénateur, Paris (16e).
Dr ARGELLIES, Perpignan.
Jean BALAT, Perpignan.
BASSOULS, Perpignan.
BONNES, Céret.
François CARRERE, Elne.
Auguste COLOMER, Perpignan.
DEMENTE, Port-Vendres.
Joseph DENIS, Perpignan.
FOURNOLS, Prades.
FOURQUET, Saint-André.
FRIGOLA, Baixas, par Rivesaltes.
GALLIA, Ille-sur-Tet.
GRENIER, Perpignan.
LAFONT, Millas.
HAVART, Perpignan.
MARIN, Estoéher, par Vinca.
MARC-ANTOINE, Cerbère.
Joseph MARTIN, Le Perthus, par Le Boulou.
J. MARTIN, Perpignan.
MORER, Paris (14e).
NOUZIERES, Perpignan.
Marcel OURADON, Perpignan.
Dr PARES, Rivesaltes.

Emile PIGNET, Paris (16e).
Guillaume RIBOU, St-Felin-d'Aval.
lade-la-Rivière.
ROCARIES, Perpignan.
SERRA, Perpignan.
Dr SURJUS, Perpignan.
TARRIS, Céret.
Mathurin TARRIS, Perpignan.
VAQUE, Passa, par Bages.
RAMONET, Paris (4e).
BELLOCQ, Cerbère.
CASTEIL, Céret.
CAVAILLE, Saint-Genis-des - Fontaines, par Argelès.
COMES, Perpignan.
DOUZON, Paris (8e).
X. FABRE, Cerbère.
JOSUE-DELMAS, Saint-Laurent de la Salanque.

PUY-DE-DOME

MM. CLEMENTEL, sénateur, Versailles.
MARROU, sénateur, Ceyrat.
CHASSAING, sénateur, Paris (5e).
MALSANG, sénateur.
MARCOMBES, député, Paris (15e).
Emile MASSE, député, Riom.
ROY, député, Paris.
André BOSTE, Clermont-Ferrand.
BUISSON, Paris (15e).
DOUSSET, Le Breuil-sur-Couze.
GARENNE, Tauves.
Dr GRASSET, Clermont-Ferrand.
André MAYMAT, Clermont-Ferrand.
ROUX, Paris (16e).
BARGEAUD, Clermont-Ferrand.
IZAMBARD, Clermont-Ferrand.
MATHIOT, Clermont-Ferrand.

RHIN (BAS-)

MM. Georges BECKER, Strasbourg.
Albert BECKER, Benfeld.
BENE, Sélestat.
BRONNER, Harskirchen.
Pierre CAILLOT, Strasbourg-Robertsau.
KERN, Benfeld.
LAUFFENBURGER, Illkirch-Graffenstaden.
Lucien MINCK, Strasbourg-Robertsau.
Charles RANCH, Barr.
Philippe TREBUS, Strasbourg.
Adolphe WALTER, Gertwiller.
Alfred SRIBER, Strasbourg.
Emile CREMER, Strasbourg.
Jacques MEYER, Haguenau.
EGMANN, Strasbourg.
Marius LEGUY, Durckheim-Strasbourg.
Edm. BISCHOFF, Strasbourg.

RHIN (HAUT-)

MM. Edouard DREYFUS, Mulhouse.
Jacques DREYFUS, Colmar.
Eugène HECKER, Colmar.
Frédéric HELLY, Munster.
Maurice HIGELIN, Altkirch.
Jacques IMMER, Metzeral.
Louis IMMER, Ste-Marie-aux-Mines.
Joseph LEHMANN, Colmar.
Edouard PLETTNER, Colmar.
Paul RISCH, Mulhouse.
Charles SILBERZAHN, Mulhouse.
Pierre BERNHEIM, Mulhouse.
Alfred JOHNER, Colmar.
J.-A. LAULY, Saint-Louis.
Robert LEVY, Mulhouse.
Pierre WEHRLIN Fils, Bourtzwiller.

RHONE

MM. BENDER, sénateur Paris (7e).
Justin GODART, sénateur, Paris (7e).
Dr ROLLAND, sénateur, Paris (6e).
BARBERO, député, Lyon (6e).
Claude BRUYAS, député, Lyon (6e).
FILLON, député, Brussieu.
Edouard HERRIOT, député, Paris.
Jules JULIEN, député, Lyon (2e).
Paul MASSIMI, député, Lyon (7e).
Paul RICHARD, député, Lyon (7e).
Maurice ROLLAND, député, Lyon (3e).
AIMOT, Lyon (3e).
BALLET, Saint-Bel.
CAMUS, Belleville.
COHENDY, Lyon (1er).
COLLEDEBŒUF, Paris (16e).
COURTOIS, Lyon (7e).
DANSARD, Lyon (5e).
ESPLETTE, Tassin-la-Demi-Lune.
FALCOT, St-Didier-au-Mont-d'Or.
FOURET, Lyon (4e).
GENIN, Lyon (5e).
Marcel GRAS, Lyon (3e).
JULLIEN, Lyon (7e).
MANDON, Lyon (2e).
NAS, La Mulatière.
PERRET, Lyon (6e).
PETIT, Lyon (1er).
PUTINIER, Lyon (2e).
SUTTY Lyon (7e).
THEZILLAT, Lyon (7e).
THOUIN, Lyon (7e).
UMBERT, Lyon (4e).
BOURDET, Lyon (3e).
CARILLAND, Condrieu.
CHALLIAS, Givors.
DELFAUD, Oullins.
DELPHINET, Lyon (3e).

Dr DREYFUS, Lyon (2e).
DUCERF, Lyon (1er).
DUCHESNE, Oullins.
DUO, Lyon (2e).
FERRE, Lyon (4e).
FOURNET, Lyon (1er).
GOUILLON, Lyon (2e).
GUY AROUD, Lyon (7e).
MICHON, Lyon (2e).
PARET, Lyon (7e).
ROCHET-DELISLE, Lyon (1er).
THIERS, Lyon (2e).
TINTIGNAC, Lyon (6e).
TAPERNOUX, Lyon (2e).
THOMAS, Lyon (2e).

SAONE (HAUTE-)

MM. André LIAUTEY, député, Paris (17e).
AUBRY, Fresses-Saint-Maunes.
BUCK, Luxeuil.
DEVOILLE, Fougerolles.
Philippe FAURE, Boursières.
JOBLOT, Vesoul.
Georges LAMBLIN, Paris (18e).
MAILLE, Saulnot, près Champey.
MAROSELLI, Luxeuil.
MATHIS, Ehuns, par Luxeuil.
Joseph PERRIN, Montbozon.
REBOURCET, Magnoncourt.
Louis GROSJEAN, Paris (15e).
René HOLOGNE, Vesoul.
LEPINE, Galmoutiers, par Noroy-le-Bourg.
Charles PAQUET, Vincennes.
Dr Henri RENARD, Paris.
ROBERT-LOUIS, Paris (9e).
SAIRE, Luxeuil.
LAMBERTY, Paris (17e).

SAVOIE

MM. MILAN, sénateur, Paris (16e).
MOLLARD, sénateur, Paris (17e).
Antoine BORREL, sénateur, Paris (7e).
CARRON, député, Maisons-Alfort.
Pierre COT, député, Paris (17e).
ANXIONNAZ, Paris (14e).
Dr GAILLARD, Aix-les-Bains.
Dr JULLIAND, Chambéry.
BOULANGER, Chambéry.
CONTE, Chambéry.
de la GONTRIE, Chambéry.
MICHAUD, Chambéry.

SAVOIE (HAUTE-)

MM. CURRAL, sénateur, Paris (17e).
JACQUIER, député, Paris (7e).
Henri CLERC, député, Aix-les-Bains.
Edouard ANDRE, Rumilly.
BERLIOZ, Rumilly.
Joseph BLANC, Annecy.
FALLION, Bonneville.
Georges DANGON, Paris.
Claudius MONTESSUIT, Annemasse.
Pierre TRAPPIER, Cluses.

SAONE-ET-LOIRE

MM. BORGEOT, sénateur, Paris (6e).
CHOPIN, sénateur, Paris (5e).
COCHARD, sénateur, Paris (6e).
COUILLEROT, député, Paris (7e).

MAUPOIL, député, Paris (13e).
BERTHELOT, Paray-le-Monial.
BERNARD, Loisy, par Cuisery.
BIGALLET, Etang-sur-Arroux.
Claude BOURGEOIS, Chalon-sur-Saône.
BOURGEOIS dit CONSTANTIN, Mont-Pont.
BUGUET, Saint-Usuge, par Louhans-Banlieue.
CHANUSSOT, Saint-Germain-du-Bois. Bois.
Jacques CLEMENT, Chevagny-sur-Guye, par Laguiche.
CONTAMINARD, Baudrières, par St-Germain-du-Plain.
COTINEAU, Auxy, par Curgy.
FOREST, Solutre-Pouilly- par Prisse.
GODIN, Tournus.
Dr GRAS, Dompierre-les-Ormes, par Matour.
JANIN-RIVOT, Sennecey-le-Grand.
GROSJEAN, Malay, par Cormatin.
GUICHARD, St-Martin-du-Lac, par Marcigny.
LECHENET, Ouroux-sur-Saône, par Saint-Germain-du-Plain.
MARINIER, Semur-en-Brionnais.
MAUCHAMP, Chalon-sur-Saône.
MENETRIER, Verdun-sur-le-Doubs.
Emile MICHELIN, Saint-Martin-en-Bresse, par Damerey.
Urbain MICHELIN, Le Planois, par St-Germain-du-Bois.
Dr MONTCHARMONT, Etang-sur-Arroux.
MORIN, Digoin.
MUGNIER, Poncey, par Givry.
PARIAUD, Bergesserin, par Château.
PASSOT, Beaurepaire-en-Bresse.
PERNOT, Saint-Marcel.

PRIET, Givry-le-Noble, par Perrecy-les-Forges.
RAYNAUD, Bourbon-Lancy.
REBOUILLAT, Pierre-de-Bresse.
REBOUX, La Vineuse, par Cluny.
ROBIN-PERRIER, Sennecey-le-Grand.
Dr ROY, Anost, par Cussy-en-Morvan.
SIRAUD, Saint-Point, par Tramayes.
THIBERT, Louhans.
VIEILLARD, Lucenay-l'Evêque.
Albert LACŒUILLE, Paris (9e) et La Coucre, par Buxy.
BRUNET, Mâcon.
Roger COMBAS, Chalon?sur-Saône.
CROTTE, Charolles.
GERBE, Charolles.
Georges GOSSOT, Chalon-sur-Saône.
GOUTHIERE, Cordesse, par Lucenay-l'Evêque.
Dr LUTAUD, Mâcon.
Joseph NEYRAT, Autun.
VARLOT, Louhans.

SARTHE

MM. Joseph CAILLAUX, sénateur, Paris (16e).
ROMASTIN, député, Paris (7e).
Dr René BUQUIN, La Flèche.
PERRIN, Château-du-Loir.
CURINIER, Paris (8e).
GROULT, Le Mans.
HELLER, Paris.
MOULIN, Paris (7e).
VIAL, Paris (12e).
GEORGET, Paris (15e).

SEINE

MM. STEEG, sénateur, Paris (7e).
MOUNIE, sénateur, Antony.
Auguste GRATIEN, député, Gentilly.
André Grisoni, député, Courbevoie.
MARTINAUD-DEPLAT, député, Paris (11e).
Jean PIOT, député, Paris.
ADDE-VIDAL, Paris (4e).
Dr Henri AIME, Paris (8e).
ANQUETIN, Chatou.
ARTHAUD-BERTHET, Kremlin-Bicêtre.
AUGIS, Paris (14e).
BARRAUD, Courbevoie.
BARTHELEMY, Paris (15e).
BAURAIN, Levallois.
BAUZIN, Paris (8e).
Dr BEAUVOIS, Neuilly-sur-Seine.
BERNIOLLE, Paris (11e).
Ed. BESNARD, Paris.
Louis BESSE, Paris (16e).
BESSIERE, Paris (9e).
BIDAU, La Varenne-Saint-Hilaire.
Léonce BLOCH, Paris (19e).
BRIOLAY, Joinville.
Marcel BLOCH, Paris (8e).
BOELTZ, Courbevoie.
BOLLOTTE, Colombes.
Robert BOS, Paris (13e).
BOSSET, Paris (5e).
BOUTY, Colombes.
BOUVIER, Paris (12e).
Charles BRIAND, Paris (16e).
BRISSAUD-DESMAILLET, Paris (16e).
BRISSON, Nogent.
BURLET, Paris (3e).
André CAHEN, Paris (9e).
Salvador CAHEN, Paris.
CASTANIE, Nanterre.

CAUQUIL, Levallois-Perret.
CECCALDI, Paris.
CERF, Paris (9e).
COYENE, Fontenay-sous-Bois.
CHERIOUX, Paris (15e).
CHOMEL, Paris (7e).
CORNETTE, Saint-Maur.
COURTHIAL, Paris (10e).
DUBOIS-HUBERT, Paris (15e).
DEGROS, Les Lilas.
Henri DELARBRE, Paris (19e).
DEMORGNY, Paris (16e).
DOUE, Colombes.
Antonin DOUZET, Paris (18e).
ENRIQUEZ, Paris (9e).
FIESCHI, Paris (9e).
FAUCON, Paris.
FOUINEAU, Paris (11e).
GALLOIS, Paris (12e).
GAUDREY-RETY, Paris (17e).
Joseph GERARD, Paris (9e).
GERBAULT, Courbevoie.
GERMAIN, Levallois-Perret.
GOLDSKY, Paris (9e).
GOUDCHAUX, Paris (17e).
GRANDIGNEAUX, Paris (10e).
GRUNY, Paris (5e).
GUENEAU, La Varenne-Saint-Hilaire.
GUIDET, Levallois-Perret.
GUINOT, Paris (7e).
Dr GUILLOIS, Vanves.
Léonce GUY, Paris (4e).
HIPPEAU, Paris (6e).
Salomon HIRSCH, Le Parc-St-Maur.
HONNORAT, Paris (15e).
JAMET, Paris (14e).
JANIN, Levallois-Perret.
JEANBAT, Les Lilas.
KRAEMER-RAINE, Paris (16e).
LABUSSIERE, Montreuil.
LACLAVERE, Levallois-Perret.
LAFFAY, Paris (15e).

LAILAVOIX, Paris (17e).
LASKINE, Paris (8e).
LAURENS, Charenton.
Félix LAVIGNON, Paris (6e).
LEMOINE, Paris.
Victor LENGRAND, Livry-Gargan.
LENOIR, Paris (16e).
LERAY, Paris (7e).
LEVEQUE, Paris (11e).
LEVISALLE, Paris.
Henri LEVY, Paris.
LIEUTET, Levallois-Perret.
LOISON, Saint-Maur.
LUCHAIRE, Paris (17e).
MAYRARGUES, Paris (7e).
MASSON, Courbevoie.
METTAS, Paris (14e).
MICHAUD, Levallois-Perret.
MICHELETTI, Suresnes.
MILLOT, Colombes.
Léon MITTIAUX, Paris (1er).
MOLINIER, Paris (5e).
NARODETSKI, Vincennes.
Emile OLIVIER, Créteil.
Georges ORY, Paris (8e).
Etienne OUDIN, Paris (14e).
PAYEN, Paris (15e).
PERNEY, Paris (17e).
PETIT, Paris (12e).
PIPET, Paris (13e).
Professeur PINARD, Paris (8e).
André PORTE, Paris.
G. PINOT, Paris (19e)
RAMET, Parc-Saint-Maur.
Colonel RAYNAL, Boulogne-s.-Seine.
REBEILLARD, Paris (2e).
Robert RENAUD, Boulogne-s.-Seine.
REUTER, Colombes.
Georges RICOU, Paris (8e).
Dr ROSENTHAL, Paris (8e).
Justin ROLLAND, Paris (5e).
ROUX, Paris (12e).

SECQUEVILLE, Courbevoie.
STORA, Paris (9e).
Dr Robert SOREL, Neuilly-sur-Seine.
TAILLIART, Paris (15e).
Roger TROUSSELLE, Paris (9e).
VARENNE, Levallois-Perret.
VEINSTEIN, Neuilly-sur-Seine.
VIDILLES, Levallois-Perret.
VOIRIN, Paris (1er).
ALONZO, Créteil.
ANTOMARCHI, Bois-Colombes.
Marius BAUTZ, Paris (3e).
BEAUDOUX, Neuilly-sur-Seine.
BECK, Gentilly.
BERNHEIM, Paris (6e).
BLANC, Champigny.
Ernest BLOCH, Paris (9e).
Lucien BLOCH, Paris (5e).
BOUCHERON, Paris (14e).
BOURDEAU, Paris (9e).
BOYER, Nanterre.
BRISSET, Paris (6e).
BROUILLARD, Paris.
CAILLET, Paris (3e).
Dr CASALIS, La Garenne.
CHALIGNE, Le Perreux.
CLEMENT-GUY, Paris (13e).
Calixte COSTE, Vincennes.
CROCHET, Paris (11e).
Mme CROISSANT, Le Vésinet.
DARGENT, Romainville.
DASEMAR, Clamart.
DELISLE, Paris (12e).
DELABRE, Paris (19e).
DOUHET, Antony.
DUPORTAL, Paris (16e).
ESPIARD, Sceaux.
FOUCAULT - HARDONNIERE, Paris (10e).
FOURMONT, Clichy.
GINISTY, Fresnes.
GOLDSCHILD, Paris (2e).

GRASTILLEUR, Asnières.
HADDAD-LESCURE, Paris (1er).
HAAS, Paris (1er).
HENRY, Paris (15e).
JEAMBAT, Les Lilas.
JEANNIN, Paris (7e).
JOHIN, Paris (18e).
de JONGH, Paris (18e).
JULY, Paris (11e).
Albert KAHN, Paris (17e).
Etienne KAHN, Paris (5e).
KALIS, Nogent-sur-Marne.
LAFFARGUE, Paris (4e).
LEGRAND, Arcueil.
LEGUET, Paris (20e).
LICHTENBERG, Bagnolet.
MAGNARD, Noisy-le-Sec.
De MALHERBE, Paris (10e).
MAZENOU, Paris (13e).
MEAU, Maisons-Alfort.
MERAT, Montrouge.
MIGNON, Le Drancy.
MONY-SABIN, Paris (14e).
MOUTET, Paris (5e).
NAURY, Paris (19e).
ODET-DENYS, Paris (8e).
PAGET, Boulogne-sur-Seine.
PECQUERY, Paris (10e).
PITRES, Paris (10e).
QUENNOY, Créteil.
RAGUIN, Nogent-sur-Marne.
RAINE, Paris (9e).
RAULT, Paris (17e).
REGARD, Courbevoie.
REMONDON, Paris (1er).
Emile REYNAUD, Les Lilas.
ROSENSTOCK, Paris (3e).
ROY, Vanves.
ROYER, Paris (14e).
RUEL, Arcueil-Cachan.
SATRAGNE, Paris (10e).
Mme SCHWAB, Paris (17e).

SELVADJIAN, Levallois.
TABANOU, Paris (20e).
TABARY, Paris (11e).
TANCHOU, Paris (20e).
TESTAUD, Courbevoie.
TISSIER, Paris (3e).
TOUBIANA, Paris (3e).
TYTGAT, Paris (18e).
VIALARD, Charenton.
VRY, Villemonble.
WAHL, Neuilly-sur-Seine.
WEIL, Bois-Colombes.

SEINE-INFERIEURE

MM. Dr CRUTEL, député, Rouen.
André MARIE, député, Rouen.
METAYER, député, Rouen.
Léon MEYER, député, Havre et Paris (8e).
RIMBERT, député, Paris (7e).
ANDRE, Rouen.
ANGOT, Rouen.
ARNAUDTIZON, Le Havre.
CABUT, Paris.
Dr CHEVALIER, Montivilliers.
William CORNIER, Rouen.
GUITET, Monville.
De HEYN, Duclair.
JOUTEL, Paris (2e).
LINDON, Paris.
Roger LAZARD, Rouen.
Jacques MONNIER, Rouen.
Henri PAUMELLE, Saint-Martin-Osmonville.
Maurice POISSANT, Rouen.
Eugène RICHARD, Rouen.
René RONGIER, Petit-Quevilly.
ALAIN, Caudebec-les-Elbeuf.

AUREY, Beuzeville-la-Grenier, par Bolbec.
Fernand BEAUDOIN.
BLANCHARD, Fécamp.
BLIN, Caudebec-en-Caux.
BRABANT, Rouen.
Henri CHERFILS, St-Valéry-en-Caux
Maurice COLLET, à la Mailleraye.
Mme CRUTEL, Rouen.
MM. DELAHAYE, Caudebec-les-Elbeuf.
DELAPIERRE. Fontaine-le-Dun.
Adrien DEVISMES, Saint-Saëns.
DUBOIS, Dieppe.
DUMORT, Montivilliers.
DUTOT.
Abel DUVAL, Rouen.
GALLAIS, Le Havre.
GENTON, Rouen.
GODIN, Le Havre.
HABRAN, Rouen.
HEUILLARD, Neufmarche, près Gournay.
HUE, Saint-Valéry-en-Caux.
Jean JOURDAIN.
Mme JOUTEL, Paris (2e).
Paul LABBE, Yvetot.
LEBEGUE, Valleroy-aux Saules par Hymont (Vosges).
LINDET, Rouen.
Sylvain MAZARS, Yvetot.
MIREBEAU, Doudeville.
Robert MOUETTE, Bolbec.
PELLETIER, Aumale.
Gaston PELLETIER, Paris (17e).
Dr PERRIGAULT, Le Havre.
PETITTEVILLE, Rouen.
PUECH, Neuville-les-Dieppe.
Henri ROCHE, Yvetot.
ROCHE, Rouen.
ROTS, Le Havre.
VITTECOQ, Sanvic.
SAMSON, Paris (16e).

SEINE-ET-MARNE

MM. Georges LUGOL, sénateur, Paris (9e).
Gaston MENIER, sénateur, Paris (8e).
Eugène PENANCIER, sénateur, Paris (5e).
Ferdinand Augé, député, Provins.
Pierre MORTIER, député, Paris (16e).
François de TESSAN, député, Paris (10e).
AUSSIERE, Arbonne, par Barbizon
Gaston BERTIER, Coulommiers.
Henri BOUCHE, Nangis.
Louis BRU, Lorrez-le-Bocage.
CHABALLE, La Ferté-sous-Jouarre.
Gérard LATAPIE, Combault, par Pon-Jouarre.
Charles CHALAMON, Luzancy.
André CHAZAL, Paris (16e).
CHENEVAT, Dammartin-en-Géole.
CHEVAUGEON, Saint-Mard.
Dr CHEVROLLE, Beton-Bazoches.
Albert CHEVRON, Augers.
Paul CLEMENT, Nangis.
Dr COCHOT, Ferté-Gaucher.
COLINOT, Voulangis, par Crécy-en-Brie.
CUINAT, Bois-le-Roi.
Eugène DAUMONT, Saint-Cyr-sur-Morin.
Georges DECHAMBRE, Grisy-sur-Seine, par Bray-sur-Seine.
Aladar DEPRESLE, Meaux.
Félix DUCHESNE, Morcerf.
Gustave DUTILLET, Verdelot.
FAUVET-MAILLET, Orly-sur-Morin.
GABORIAUD, Paris (17e).
GERARD, Marles-en-Brie.
HARDY, Fontenay-Trésigny.
HEILBRONN, Suscy, par Guignes-Rabutin.

René LENAY, Vaires et Paris.
Théodore LIENARD, Coulommiers.
LUCQUIN, Donnemarie-en-Montois.
MALGRAIN, Melun.
Victor MASSOUL, Faremoutiers.
Dr MEILLET, Rebais.
MIGUET, Villenoy.
NAUDIER, Faremoutiers.
Paul NOTTE, La Ferté-Gaucher.
Arthur PAPON, Gretz.
PASCON, Argentières.
Gaston PRIEUR, Provins.
PRO, Vaux-le-Penil.
Abel PROUHARAM, Paris (16e).
ROCASSEL, Egreville.
Adolphe RUCHE, Guignes-Rabutin.
Louis SALMON, La Ferté-Gaucher.
Ferdinand SOUPEAUX, Fontaine-le-Port.
Paul VIE, Lechelle, par Provins.
ARNOULT, Paris (17e).
Dr CANTIN, Brie-Comte-Robert.
CHAMBARD, Coulommiers.
COURTEILLE, Melun.
Fernand DAVID, La Ferte-sous-Jouarre.
J. DEDOUCHE, Meaux.
Gérard LATAPIE, Combault, par Pon-tault.
Emile DEMATONS, Vaires.
Paul LEVY, Provins.
Dr Clément MATRY, Fontainebleau.
Dr MILLOT, Lizy-sur-Ourcq.
Sébastien ORDIONI, Paris (14e).
PAROUTEAU, Montereau.
Pierre RAVUT, Voulangis, par Crécy-en-Brie.
RENGALE, Meaux.
RIGOLLET, Chelles.
TESSEYRE, Paris.
VRIGNAUD, Paris.

SEINE-ET-OISE

MM. DALIMIER, député, Paris (7e).
ABEEL, Bures-sur-Yvette, hameau de Monjay.
AGANNEMON, Mantes.
BAILLEUL, Versailles.
BENE, Paris (7e).
BEER, Versailles.
BIVERT, Epinay-sur-Orge.
BONNOT, Soisy-sous-Montmorency.
Georges BOULAY, Palaiseau.
CHARDINE, Versailles.
CHARLOT, Paris (10e).
Vital CHATEL, Chatou.
CHESNE, Paris (6e).
CHICOINEAU, Mantes.
COREIL, Paris (8e).
Hubert COUQUET, Bécon-les-Bruyères.
CUDENET, Paris (8e).
DELANOE, Corbeil.
DELBECQUE, Paris (14e).
DESSELLE, Le Chesnay.
DREVET, Corbeil.
FONTENY, Paris.
GOUST, Mantes.
GRIZEL, Corbeil.
LAGOUTTE, Franconville.
LAMY, Bonnières.
LE FOYER, Paris (8e).
LEJEUNE, Arpajon.
LEMAGNY, Versailles.
MADEGARD, Versailles.
METAYER, Versailles.
MONTJALLON, Champeneil.
NICOLETIS.
PELLETIER, Perdreauville, par Mantes-Ville.

PERINARD, Versailles.
PEZZINI, Argenteuil.
PLATEAU, Ermont
SENNAC, Paris (9e).
SIEGFRED, Versailles.
TERRAY, Villiers-Adam.
VALENTIN, Neuilly-sur-Seine.
WORMS, Versailles.
AUGE, Brévannes.
ANDRE, Paris (16e).
BERREAU, Essonnes.
BURON, Seaulx-les-Chartreux.
BONY, Paris (20e).
BOULEXTEX, Ris-Orangis
BOUVERET, Epinay-sur-Orge.
BRANCHE, Livry.
BUREAU, Ermont.
CANY, Nogent-sur-Marne.
CHARZAT, Pontoise.
COLLET, Ris-Orangis.
COLLET, Bruyères-le-Châtel.
COULOMBEL, Sartrouville.
Pierre COUQUET, Corbeil.
CULLIER, Viry-Châtillon
DAVID, Le Raincy.
DUDOUIT, Herblay
GIORDANI, Paris (5e).
FRIES, Conflans-Sainte-Honorine.
FOURLON, Sartrouville.
GODCHOT, Paris.
GIBERT, Paris (10e).
GROSSETETE, Montmorency.
HELLER, Villemoisson-sur-Orge.
JANSON, Montmorency.
LAGEAT, Paris (16e).
LAIGLE, Saint-Michel-sur-Orge.
LANG, Montmorency.
LAUNAY, Vaucresson.
MAINTENANT, Essonnes.
MAILLARD, Essonnes.
MARCHAND, Draveil.

MARY, Eaubonne.
MASSELAYGUE, Pontoise.
MILLON, Saint-Germain-en-Laye.
MOISSET, Noisy-le-Grand.
OBLIN, La Garenne.
PARENTEAU, Enghien-les-Bains.
PAPELIER, Corbeil.
PHILIPPE, Argenteuil.
DE LA POATAT, Essonnes.
RIQUEZ, Corbeil.
REGNAULT, Brevannes.
SAUGER, Eaubonne.
SELIGMANN, Versailles
SELVE, Rueil.
ROUGELOT, Sartrouville.
WAHL, Le Raincy.
BUTTIN, Paris.
SAINT-BRYS, Neuilly-sur-Seine.
Mme DETOLLE, Viroflay.
MM. DETOLLE, Viroflay.
VITEMBERG, Enghien-les-Bains.
FAURE, Paris.

SOMME

MM. JOVELET, sénateur, Saint-Léger-les-Domart.
DELABIE, député, Bouvaincourt-sur-Bresle.
LALLEMANT, député, Amiens.
Gilbert CARPENTIER, Deul.
CARRE, Equancourt.
DUBOURGUIER, Flixecourt.
Dr FRANCQ, Amiens.
Gustave GAILLARD, Forêt-Moutiers, par Rue.
GOUDARD, Belloy-sous-Somme, par Picquigny.
LECAT, Friancourt, par Bethencourt-sur-Mer.

TERNOIS, Abbeville.
DELICQUE, Abbeville.
DERLOCHE, Ault.
Gilbert JULES, Amiens.
LOURIA, Amiens.
MONROY, Moreuil
REGNER, Roye.

TARN

MM. COMPAYRE, député, Paris (7e).
COUDERT, député, Paris (7e).
MALRIC, député, Paris (7e).
ALGANS, Puylaurens.
Dr BARREAU, Villemur.
Xavier BONNERY, Castelnau-de-Montmirail.
BOUNES, Lagrave, par Gaillac-Banlieue.
Frédéric BOURGUET, Labastide-Rouairoux, par St-Amand-Soult.
Louis CALVET, Lacaze, par Vabre.
CAMBEFORT, Montels, par Cahuzac-sur-Vère.
Achille CAVAILLES, Cadalen.
Hippolyte CHARLES, Saint-Sulpice.
DURAND, Massaguel, par Dourgne.
Raoul DUZAC, Cambon-les-Lavaur.
Albert FAURE, Vabre.
Albert FOURES, Albi.
GACHES, Viane.
GRANIER, Cordes.
Georges GUIRAUD, Paris (16e).
René ICHARD, Cordes.
Louis JOLY, Albi.
Dr LAVERGNE, Montredon-Labessonnie.
Norbert LAUZERAC, Rabastens.

Julien LESTANG, Gaillac.
Dr LOUBAT, Gaillac.
PERRY, Graulhet.
Louis RASCOT, Albi.
Emile REBERGA, Mazamet.
Alban ROSSIGNOL, Albi.
Jules SABARTHEZ, Montredon-Labessonnie.
Jean SALIMIER, Cuq-Toulza.
SEGNIER, Puylaurens.
SIGNIER, Lavaur.
Edouard VAIRETTE, Puylaurens.
Joseph VENE. Montauquet-de-Lautrec.
Casimir VILLENEUVE, Cadalen.

TARN-ET-GARONNE

MM. Roger DELTHIL, sénateur, Paris (18e).
Ferdinand AUGE. député, Mas-Grenier.
Etienne BARON, député, Lauzerte.
Faustin BESIERS, Castelsarrazin.
Irénée BONNAFOUS, Montauban.
Guy BOURSIAC, Paris (14e).
Ernest BOUSQUET, Montauban.
Charles CAPERAN, Montauban
Albert DAILLE, Toulouse.
J.-B. DUPEYROUX, Montauban.
Joseph FLAMENS, Castelsarrazin.
Léo PRESSEQ, Meauzac.
SARNY, Paris (11e).
VEYRAC, Montauban
BENECH, Molières.
DAUNAC, Moissac.
GAILLARD, Montauban.
ISSANCHOU, Barry-d'Islemade.
LEMBLIN, Moissac.
PEINEGA, Moissac.

TERRITOIRE DE BELFORT

MM. MIELLET, député, Belfort.
ACKERMANN, Delle.
HELMINGER, Paris (11e).
KLOPFESTEIN, Belfort.
LAURENT-THIERRY, Belfort.
Emile PY, Belfort.
AUBRY, Belfort.
Henri BAUDIN, Belfort.
CARON, Paris.
DREYFUS SCHMIDT Fils, Belfort.
FIEROBE, Belfort.
LEFRANC, Belfort.
Hubert METZGER, Belfort.

VAR

MM. Louis MARTIN, sénateur, Paris (6e).
René RENOULT, sénateur, Paris (8e).
Emile ARNAUD, Toulon.
Pascal BALDASSARI, Toulon.
Charles BOYER, Marseille.
E. DECANIS, Cavalaire.
EVESQUE, Lorgues.
P. GENSOLLEN, Hyères.
M. MONDET, Draguignan.
Victor PEYTRAL.
J.-B. SIMON, Six-Fours-la-Plage.
TOURTIN, Mazaugues, par Roquebrussane.
Léon CAUVIN, Cogolin.
Abel CRAISSAC, Sanary-sur-Mer et Paris.
Georges d'ESMENARD, Toulon.
Gustave FOUCOU, Compiègne.
FOURNIER, Les Arcs.
H. LATIERE, Roquebrussanne.
Marcel MOSSE, La Seyne.
VERSTRAETE, Saint-Raphaël.

VAUCLUSE

MM. Louis SERRE, sénateur, Paris (6e).
TISSIER, sénateur, Paris (6e).
Edouard DALADIER, Paris.
GUICHARD, député, Paris (5e).
ROUMAGOUX, député, Paris (7e).
CHASSAING, Avignon.
Ulysse FABRE, Vaison-la-Romaine.
GONNET, Camaret.
RUVENHORST, Avignon.
SOULIER, Sorgues.
Maurice ALAVOINE, Avignon.
Félix AUBERY, Carpentras.
Raphaël BALESTER, Orange.
Raphaël BONNEFOY, Rustrel.
BORRELLY, Carpentras.
BREMOND, Apt.
CHAZALON, Avignon.
GENEBRIER, Paris.
Marcel CLAPIER, Paris (7e).
DIARD, Orange.
DURAND, Paris.
FANGUIAIRE, Avignon.
Raphaël FELISSIAN, Apt.
Raphaël LAUTIER, Avignon.
REYNAUD, Orange.

VENDEE

MM. Achille DAROUX, député, Paris (7e).
Louis BLANCONNIER, La Roche-sur-Yon.
Victor BOISDE, La Roche-sur-Yon.
Georges BONNEAU, Paris (6e).
Gérard RENAUD, Paris (16e).
Gérard STRAUSS, Paris (17e).

VIENNE

MM. Pierre COLOMB, député, Civray.
Gaston HULIN, député, Poitiers.
EMERY, La Trimouille.
GIRAULT, Buxerolles, par Poitiers.
Georges MAURICE, Poitiers.
MORAIN, Poitiers.
POULLE, Poitiers.
RIPAULT, Paris (5e).
F. VIAUX, Poitiers.
MYARD, Civray.
GANNE, Châtelleraut.
LAMOUR, Poitiers.
LHOTTE, Durtol (Puy-de-Dôme).
MAILLET, Civray.
POUVRASSEAU, Paris.
SALMON, Paris (5e).

HAUTE-VIENNE

MM. Martial GLOUMEAU, Limoges.
PENOT, Bellac.
Germain THOUMIEUX, Limoges.
FERRIEN, Rocherolles, commune de La Chapelle-St-Martial (Creuse).
LAGANNE, Saint-Yrieix-la-Perche.
Antony MAZEYRIE, Limoges.
Jules PLANCHAT, Les Cars.
TIMBAL, Bellac.
BERGERON, Limoges.

VOSGES

MM. ELBEL, député, Paris (7e) et St-Dié.
Camille PICARD, député, Paris (5e).
RUCART, député, Epinal et Paris.
BALLAND, Damas-aux-Bois.

BASTIEN, Etival.
BERTRAND, Saint-Dié.
CANIAUX, Mirecourt.
CHARTON, Gérardmer.
DUPHAND, Neufchâteau.
GEROME, Saulcy-sur-Meurthe.
OREFICE, Bruyères.
PORTERAT, Mirecourt.
Dr RICHARD, Gérardmer.
VENARD, Remiremont.
BAZIN, Mirecourt.
Mme CHEVALIER, Paris (5e).
CORDELIER, Epinal.
Roger BLOCH, Rambervillers.
CROSS.
Gustave MARTIN, Remiremont.
Gaston SCHWAB, Saint-Dié.
SCHWANDER, Epinal.

YONNE

MM. BIENVENU-MARTIN, sénateur, Paris (16e).
Henri HAMELIN, sénateur, Joigny.
Simon BOUCHET, Thèmes par Cezy.
DELACOUR, Saint-Fargeau.
DOREAU, Saint-Sauveur-en-Puisaye.
Albert GARNIER, Paris (11e).
Fernand FOUGEU, Sens.
Emile GARNIER, Chichery, par Laroche-Saint-Cydroine.

ALGERIE

MM. ABOULKER, Alger.
BILLON-DUPLAN, Alger.
CHANSAREL, Paris (16e).

COTEREAU, Boimandrès.
LAGET, Alger.
FUSTER, Alger.
LEGENDRE, Alger.
E. LOMBARDI, Alger.
G. LOMBARDI, Alger.
MALLET, Alger.
MOULIN, Alger.
PAOLI, Alger.
SARRAMEGNA, Alger.
ZEVACO, Alger.
WEIMANN, Alger.
Marius BENSAID, Arba.
Antoine DELPIS, Alger.
Rico FENASSE, Bab-el-Oued, Alger.
FOLACCI, Paris (20e).
Emile FOURGOUS, Bab-el-Oued, Alger.
Rolland GIRODON, Alger.
Elié JONATHAN, Bab-el-Oued, Alger.
Emile LECA, Alger.
Marcel LOUFRANI, Alger.
J.-P. LUCIANI, Alger.
Louis PASCAL, Hussein-Dey, Alger.
Jean TISSIER, Hussein-Dey, Alger.
Mme VARENNE, Levallois-Perret (Seine).
M. Charles ZANETTACCI, Saint-Eugène, Alger.

MAROC

MM. GROSLIERE, Marakech.
Emile MARAZZANI, Casablanca.
Marcel RIVOLLET, Casablanca.
Edouard ROLLAND, Meknès.
Eugène ROLLAND, Casablanca.
André VALABREGUE, Casablanca.
BOUYONNET.
Edouard DECHAUD, Port-Lyautey.
Albert JOUFFRAY, Fez.

LAOUST, Rabat.
Gaston MAURICE, Neuilly-sur-Seine (Seine).
E. PANTOUSTIER, Beni Mellal.
Charles ROUX, Fez.
Louis TAOUREL, Casablanca.

DAKAR

MM. COIFFARD, Paris (15e).
DEYRIS, Paris.
Max ISRAEL, Paris.
THEVENIN, Paris (15e).

GUADELOUPE

MM. GRAEVE, député, Paris (6e).
ARCHIMÈDE, Morne-à-l'Eau.
FIDELIN, Pointe-à-Pitre.
Claire MARIE, Basse-Terre.
NEMAUSAT, Basse-Terre.
ROMANA, Meoule.
Georges COULON, Paris (16e).
Edouard GERANTON, Paris (1er).
Roger HUSS, Paris (13e).

GUYANE

MM. MONNERVILLE, député, Paris.
BOULNOIS, Paris (8e).
Géo MEYER, Paris (3e).

MADAGASCAR

MM. Georges PIERME, Paris (9e).
Adrien VALLY, Tananarive.
Albert BAYET, Paris (6e).
Emile MICHEL, Paris (10e).
Georges TALVAS, Paris (17e).

LA REUNION

MM. BOUSSENOT, Paris.
ALYPE, Paris.

SENEGAL

MM. Paul WALL, Paris.
VALENT.

ORAN

MM. Victor CHABERT, Oran.
André DUZAN, Oran.
Gaston GANDOLPHE, Oran.
Alfred LISBONNE, Sidi-bel-Abbès.
Gaston LISBONNE, Sidi-bel-Abbès.
Edouard AUZAS, Oran.
Charles BENGUIGUI, Oran.
Georges BEER, Paris (17e).
COCHET, Rueil-Malmaison.
GALLET, Oran.
M. GHOZI, Tlemcen.
LECTEZ, Colombes (Seine).
Jean PARIENTE, Oran.
Emile RENAUDIN, Paris (17e).
Emile RIGAN, Oran.

CONSTANTINE

MM. Paul CUTTOLI, Paris (6e).
Jules CUTTOLI, député, Paris (6e).
Emile LEDERMANN, Philippeville.
Léon-Raymond ISRAEL, Paris (3e).
WAGNER, Paris (16e).

TUNISIE

MM. Albert KARILA, Tunis.
Robert SCEMAMA, Tunis.
Paul THIAUCOURT, Tunis.
Roch ARRIGHI, Gabes.
Vincent CASANOVA, Tunis.
CLABE, Sousse.
HONTEBEYRIE, Paris (6e).
Jean LAURIER, Tunis.
Paul LUCIANI, Tunis.
Charles SANTUCCI, Tunis.
SCHUH, Bizerte.
GUISTI, Paris (16e).

SAIGON

MM. HARDIN, Saïgon.
Eugène FERRANDI, Marseille (Bouches-du-Rhône).

COCHINCHINE

MM. MORIN, Colombes (Seine).
MOINON, Nanterre (Seine).
RECEVEUR, Nanterre (Seine).

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE SEANCE. — Jeudi matin, 5 octobre 5
Allocution de M. le Président..... 6
Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs 6
Les Finances du Parti. rapport de M. Curinier 7
L'Organisation des Travaux du Congrès, Communication de M. le Secrétaire général.... 16

DEUXIEME SEANCE. — Jeudi 5 octobre, après-midi 18
Discours de M. le président Daladier..... 18
Discours de M. Léger. maire de Vichy..... 20
Adresse à M. le Président Herriot..... 24

Vérification des pouvoirs, Rapport de M. Fabius de Champville 28
Organisation des Commissions 30
Les Questions agricoles, rapport de M. A. Jaubert, député 33
Intervention de M. Henri Queuille, ministre de l'Agriculture 62
La question du blé, communication de M. Brachard, député 69
La question animale et laitière, Communication du Dr Lecullier, député 92
La viticulture, Communication d'Emile Pignet 120
Les Caisses de Crédit Agricole 140
L'outillage national 142
La culture de la pomme de terre, Communication de M. Le Bail, député 142
L'arboriculture fruitière française, Communication de M. Turbat, sénateur 151
L'énergie électrique, Communication de M. Augé, député 157

TROISIEME SEANCE. — Vendredi 6 octobre. matin 159
Discours de M. Maurice Sarraut 159
Télégramme du Président Herriot 160
La Politique Coloniale, M. Monnerville, rapporteur 161

Communication de M. André Hesse sur le Trans-
28 saharien 177
30 La Défense Nationale 201

33
QUATRIEME SEANCE. — Vendredi 6 octobre
62 après-midi 221
La situation économique et financière 223
69

92 CINQUIEME SEANCE — Samedi 7 octobre,
120 matin 289
140 Les Anciens Combattants et victimes de la
142 guerre 290
L'Education physique 293
142 Les questions sociales 295
Le Chômage 302
151 La politique générale. Rapport de M. Jammy
Schmidt 311
157 L'activité du groupe parlementaire, Rapport de
M. William Bertrand 341

159 SIXIEME SEANCE. — Samedi 7 octobre après-
159 midi 352
160 Les questions d'enseignements, Rapport de
Gaston Martin 352
161 Le Bureau du Comité Exécutif 378

Reprise de la discussion des questions d'enseignement 37

Télégramme du Comité d'études radicales Franco-Belge de Liège 38

La Politique Extérieure, Rapport de M. Nogaro 38

Le Commerce. Communication de M. Salomon Hirsch 42

Les Loisirs Ouvriers, Rapportde Mme Kraemer-Bach 43

SEPTIEME SEANCE. — Samedi 7 Octobre nuit 438

La Protection de l'Epargne, Rapport de M. Albert Kahn 438

Bulletin de santé de M. le Président Herriot. 45

Vœu sur la protection du droit au travail.... 45

La Radio-Diffusion et le Cinéma 45

La Propagande, Rapport de M. Jean Laffay.. 45

HUITIEME SEANCE. — Dimanche matin 8 oct. 49

Affaires disciplinaires 49

Rapport de la Commission des Vœux et du règlement 50

Adresse de sympathie au Parti Radical de Bulgarie 51

Vœu sur la défense des libertés individuelles.. 511
Fixation du siège du prochain Congrès..... 512
La Déclaration du Parti..... 523
Discours prononcés au banquet de clôture..... 534
Liste des délégués au Comité Exécutif..... 554

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

PARTI
RÉPUBLICAIN
RADICAL
ET RADICAL
SOCIALISTE

30e CONGRÈS

SCIENCES
POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

COL.8°
0468
(1933)